

LES PROCÈS-VERBAUX DE L'AGENCE INTERNATIONALE DES PRISONNIERS DE GUERRE (AIPG)



CICR



CICR

Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T +41 22 734 60 01 F +41 22 733 20 57
Email: shop@icrc.org www.icrc.org
© CICR, octobre 2014



Les Procès-Verbaux de l'Agence internationale des Prisonniers de Guerre (AIPG)

Édités et annotés par Daniel Palmieri

L'Agence internationale des prisonniers de guerre

INTRODUCTION

a. Naissance du CICR

Au moment où éclate la Grande Guerre, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est déjà une institution plus que cinquantenaire. Le CICR est en effet né en février 1863, lorsque cinq citoyens de Genève se réunissent pour discuter des propositions formulées par l'un d'entre eux, Henry Dunant (1828-1910),¹ dans un ouvrage devenu célèbre. Le livre s'intitule un *Souvenir de Solferino*² et il témoigne de l'expérience dramatique vécue par son auteur auprès des victimes de la célèbre bataille du 24 juin 1859. Arrivé par hasard sur les lieux après les combats, Dunant ne peut que constater l'abandon quasi-total dans lequel sont laissés les soldats blessés faute d'une bonne organisation des services de santé des armées. En parallèle, Dunant admire le dévouement de la population locale qui tente par des moyens de fortune de venir aide à ces infortunés, avec lesquels le Genevois passe plusieurs jours dans l'église de Castiglione delle Stiviere. Trois ans plus tard, Dunant pose sur le papier le récit de ce séjour traumatique et prend le soin de diffuser largement le livre – qui n'est d'ailleurs pas destiné à la vente – à ses connaissances à Genève, mais aussi de l'envoyer à différentes personnalités et cours européennes. Son témoignage sur la détresse des victimes de la guerre frappe les lecteurs. Il les émeut d'autant plus que les opinions publiques sont déjà troublées par la tournure qu'a prise la belligérance depuis le milieu des années 1850. La guerre de Crimée, puis la Guerre d'Italie et, plus tard la guerre civile américaine, se signalent en effet par le retour de batailles excessivement meurtrières que l'on n'avait plus connues depuis les guerres napoléoniennes. Les progrès que connaît l'armement aggravent encore ce phénomène. On redécouvre alors le caractère mortifère de la violence entre États, tout comme le sort peu enviable de ceux qui en sont victimes. L'insuffisance des secours qu'on peut leur apporter, comme l'incompétence de ceux qui en ont la charge, frappe aussi les esprits. Et l'on se plaît alors à mettre en exergue les gestes héroïques de quelques icônes de la charité (Florence Nightingale, la Grande-duchesse Pawlowna, Clara Barton) qui tentent de soulager les souffrances des blessés de guerre.³ L'ouvrage de Dunant s'inscrit donc pleinement dans les préoccupations de l'époque, ce qui explique d'ailleurs en large partie son succès auprès du public.

Si ses lecteurs ont en majorité été sensibles au caractère émotionnel de sa narration, peu d'entre eux, étonnamment, se sont penchés sur les deux propositions plus concrètes qui figurent à la fin du *Souvenir de Solferino*. Dunant, en effet, ne s'arrête pas au simple compte-rendu de son expérience auprès des soldats blessés et agonisants à Castiglione. Il énonce aussi deux moyens d'éviter, tant se peut, à l'avenir la reproduction d'un tel désastre. Se basant certainement sur l'exemple de la population de Castiglione, le Genevois propose tout d'abord la création, déjà en temps de paix et dans chaque pays, de Sociétés de secours aux militaires blessés, composées de volontaires civils qui, en cas de guerre, viendraient épauler les services de santé nationaux. Une pareille proposition rompt d'avec ce qui se faisait jusqu'alors, car s'il n'était pas rare que des groupements de privés se constituent

¹ Outre Dunant, les quatre autres fondateurs du CICR sont le juriste et philanthrope Gustave Moynier (1826-1910), les médecins Louis Appia (1818-1898) et Théodore Maunoir (1806-1869), et le général Guillaume-Henri Dufour (1787-1875).

² Le livre paraît en octobre 1862, à Genève.

³ Voir Daniel Palmieri, "Post Tenebras Lux. New Perspectives on the Foundation of the Red Cross", Wolfgang U. Eckart, Philipp Osten (Hg.), *Schlachtschrecken, Konventionen. Das Rote Kreuz und die Erfindung der Menschlichkeit im Kriege*, Freiburg, 2011, pp. 17-26.

lors d'un conflit armé pour apporter des secours, c'était toujours une fois que la guerre avait éclatée. Et ces associations disparaissaient au retour de la paix. Deuxièmement, Dunant propose que les gouvernements européens formulent un "principe international, conventionnel et sacré, lequel, une fois agréé et ratifié, servirait de base à des Sociétés de secours pour les blessés dans les divers pays de l'Europe".⁴ En d'autres termes, il demande que le statut et les principes de travail de ces Sociétés soient uniformisés, pérennisés et reconnus internationalement au travers d'un texte ratifié par les États. L'anticipation et la légitimation forment donc le socle des propositions du Dunant. Or, celles-ci vont immédiatement intéresser le président de la Société genevoise d'Utilité publique, Gustave Moynier (1826-1910), qui va chercher le moyen de les concrétiser. Pour ce faire, il réunit, le 17 février 1863, une commission de cinq membres – dont Dunant et lui-même – issus de la Société d'Utilité publique. Dès sa première séance, la Commission se constitue en un "Comité⁵ international et permanent". Le CICR était né.⁶

b. Les premiers pas du CICR

Grâce au travail du Comité, et en particulier de son président Gustave Moynier,⁷ les deux propositions de *Souvenir* vont trouver une concrétisation. En octobre 1863, lors d'une Conférence internationale qu'il a convoquée à Genève, le CICR réussit à faire approuver par les représentants de seize États l'idée de constituer des comités nationaux de secours aux militaires blessés dont le personnel médical volontaire serait identifié par le port d'un brassard à croix rouge sur fond blanc. Et dès la fin de 1863, de tels comités commencent à se former, d'abord en Europe, puis dans le monde. Ces comités prendront au tournant des années 1870 le nom de Sociétés de la Croix-Rouge (ou du Croissant-Rouge, pour l'Empire ottoman). Contrairement à une idée courante, une fois créées, ces Croix-Rouge sont et resteront toujours indépendantes du CICR qui ne joue qu'un rôle d'intermédiaire entre elles, tout en les tenant informées de l'évolution de l'œuvre de la Croix-Rouge. Quant à l'idée d'un traité international, elle voit le jour le 24 août 1864 avec l'adoption par une Conférence diplomatique, convoquée par la Suisse, mais toujours à l'initiative du CICR qui a également proposé le texte à discuter, de la *Convention pour l'amélioration de sort des blessés et des malades dans les armées en campagne* (connue aussi sous le nom de 1^{ère} Convention de Genève). Ce traité prévoit que les belligérants apporteront des soins aux blessés sans distinction de nationalité. Le personnel soignant et les établissements médicaux, ainsi que les ambulances seront, eux, considérés comme neutres par rapport aux combats. La Convention réaffirme aussi l'emploi de la croix rouge comme signe distinctif des hôpitaux de campagne.

En moins de deux ans, le CICR réussit donc à mettre sur pied un système international, permanent et laïc⁸ de secours aux blessés militaires. Certes, le projet de créer des sociétés de volontaires n'est ni inédit, et d'autres avant Dunant avaient réfléchi aux moyens de

⁴ *Un souvenir de Solferino*, 1^{ère} édition, p. 113.

⁵ Selon les contextes, la notion de *Comité* peut désigner l'institution dans son entier, mais aussi son organe décisionnel le plus élevé. Nous n'emploierons le terme de *Comité* que dans ce second sens.

⁶ Jusqu'en décembre 1875, l'institution porte le nom de Comité international de secours aux militaires blessés. L'appellation de Comité international de la Croix-Rouge est adoptée après cette date. Dans les procès-verbaux, il est souvent fait mention du *Comité international* (abréviation CI) pour parler du CICR.

⁷ Le premier président du CICR est le général Guillaume- Henri Dufour. Il cède toutefois ce rôle à Gustave Moynier en mars 1864 pour endosser celui de président honoraire du Comité.

⁸ Malgré l'emploi de la croix (rouge) comme signe distinctif. La laïcité de l'institution va de pair avec l'universalité de l'œuvre qu'elle prône. Cela ne veut toutefois pas dire que le CICR est perçu comme une organisation laïque par l'extérieur. Ainsi la Bavière, l'Autriche et les États pontificaux refusent de participer à la Conférence diplomatique de 1864 à Genève, pour des raisons religieuses liées au caractère protestant tant du CICR que de la ville hôte; Pierre Boissier, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge*, tome 1, *De Solferino à Tsushima*, Genève, 1978 (Paris, 1963), p. 154.

secourir les blessés de guerre.⁹ Mais le CICR seul arrive à donner une réalité à ce qui pouvait paraître jusque-là comme une utopie charitable. Car non seulement le CICR provoque la naissance de comités nationaux de secours, mais il leur permet aussi de trouver une reconnaissance politique grâce à l'adoption de la Convention de Genève pour laquelle il joue un rôle central, devenant en quelque sorte l'initiateur du droit international humanitaire moderne. Mieux, n'étant qu'une simple association de citoyens privés, originaires d'un État bien marginal sur l'échiquier international, le CICR parvient à parler d'égal à égal avec les gouvernements et réussit même à influencer sur le droit des gens, en concrétisant pas à pas le processus d'élaboration d'un traité international, y compris lors de deux fora diplomatiques qu'il organise et dirige.¹⁰ La reconnaissance obtenue à la suite de ce travail ne peut que renforcer le prestige du CICR et lui donner une assise morale, voire politique sur la scène européenne.

Or, ce qui est étonnant le plus dans ces réussites,¹¹ c'est la modestie même de la structure qui en à l'origine. Constitué de cinq membres à ses débuts, le CICR n'en compte que neuf¹² à la veille de la Première Guerre mondiale. La modicité du personnel va de pair avec celle des moyens, puisque le CICR s'autofinance¹³ en achetant des titres et utilise le revenu de ses rentes pour mener à bien son travail. Celui-ci consiste essentiellement en des échanges de correspondance avec les diverses Sociétés de la Croix-Rouge pour lesquelles le CICR joue le rôle de courroie de transmission. Il réfléchit aussi aux améliorations à apporter au droit de Genève – comme on le nommera bientôt en regard du droit de La Haye – et il s'intéresse aux progrès de la médecine militaire, comme à ceux réalisés dans le domaine des équipements sanitaires. Exception faite de la guerre franco-prussienne (1870-1871) où le CICR a été concrètement à pied d'œuvre, au travers de son Agence internationale de secours aux militaires blessés qu'il crée à Bâle (voir ci-dessous), et de quelques autres conflits¹⁴ où il a envoyé des représentants sur le terrain, le CICR se tient généralement éloigné du théâtre des conflits armés internationaux.¹⁵ Il laisse, en effet, aux Croix-Rouges belligérantes la responsabilité première d'aider les victimes, tout en relayant auprès des Sociétés de secours neutres leurs appels en matériel et en personnel. C'est donc une association, internationale de nom, mais très locale dans sa composition et routinière dans ses pratiques qui aborde le début des hostilités en août 1914.

c. La constitution de l'Agence internationale des prisonniers de guerre (AIPG)

⁹ Le CICR, par l'intermédiaire d'Henry Dunant, sera ainsi accusé d'avoir volé les idées d'autrui. Voir la querelle qui oppose Dunant à Henry Arrault, soutenu par Georges Sand, in Véronique Harouel, *Genève-Paris, 1863-1918, le droit humanitaire en construction*, Genève, 2003, pp. 106-110.

¹⁰ Ce même phénomène de "bottom-up" va se retrouver plus tard dans la protection juridique internationale de la propriété intellectuelle, voir les travaux de Blaise Wilfert à ce propos.

¹¹ Elles sont aussi dues à des facteurs liés au fonctionnement interne du CICR; voir Daniel Palmieri, "Post Tenebras Lux...", art. cit.; "An institution standing the test of time? A review of 150 years of the history of the International Committee of the Red Cross", *International Review of the Red Cross*, n° 888, 2012, pp. 1273-1298.

¹² Gustave Ador (président), Édouard Odier (vice-président), Adolphe d'Espine (vice-président), Adolphe Moynier (trésorier), Alfred Gautier, Edmond Boissier, Édouard Naville, Horace Micheli, Frédéric Ferrière. Un secrétaire général, Paul Des Gouttes (qui deviendra plus tard aussi membre du Comité) complète les rangs.

¹³ Jean-François Golay, *Le financement de l'aide humanitaire: l'exemple du Comité international de la Croix-Rouge*, Berne, 1990, p. 8.

¹⁴ La guerre du Schleswig (1864), la Guerre d'Orient (1876-1878) et les guerres balkaniques de 1912-1913. Exception faite de la Guerre d'Orient, où ses délégués s'occupent de victimes du conflit, les autres missions du CICR visent essentiellement à évaluer les systèmes de santé des belligérants. Des Agences internationales sont créées en 1877 et en 1912-1913, mais leur direction est déléguée à des tiers.

¹⁵ Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le CICR se désintéresse des guerres ou troubles coloniaux, à une exception près, la Guerre du Rif.

Sous la présidence de Gustave Ador (qui occupe ce poste depuis 1910), la petite dizaine de membres du CICR entrent dans la Grande Guerre, de façon familiale et artisanale.

De par leurs origines, les membres du CICR forment en effet une grande famille, que ce soit au sens biologique ou social du terme. Si plusieurs d'entre eux entretiennent des liens directs de parenté, ils sont tous unis par leur appartenance à la grande bourgeoisie protestante genevoise. Le CICR se résume donc à un petit groupe socialement très uni et qui partage la même *weltanschauung*. Si nécessaire, la proximité au CICR est encore accrue par le mode de sélection de ses membres, puisque c'est par cooptation que sont choisis les nouveaux élus. C'est donc bien une élite¹⁶ (masculine) qui se met au service de l'œuvre humanitaire du CICR. Ce trait se retrouve bientôt au sein même de la future AIPG, puisque le CICR fait appel pour la diriger et pour des postes à responsabilité aux parents de ses membres ou à des connaissances proches.

Durant les premières cinquante années de son existence, le CICR est resté une institution de milice, avec des membres bénévoles qui s'adonnent à l'humanitaire comme à un passe-temps. Elle est uniquement conduite par ses deux présidents successifs (Gustave Moynier, puis Gustave Ador), des hommes énergiques qui abattent une masse de travail considérable. Autant dire que le CICR est peu habitué à une situation de brusque changement et d'intense activité comme va l'être le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Ses procès-verbaux en témoignent. Ainsi, lors de sa séance du 15 août 1914,¹⁷ alors que le conflit est déjà largement enclenché, les délibérations abordent de façon très sommaire les événements en cours dont le CICR ne semble d'ailleurs pas se rendre véritablement compte. Ainsi, il hésite encore à instituer une Agence pour les prisonniers, mais serait prêt à le faire "si cela peut être utile". Dans le même ordre d'idées, la dizaine de membres du CICR estiment qu'ils peuvent seuls dans le petit bureau qui sert alors de siège à l'institution, lire, classer et répondre aux dizaines de lettres reçues quotidiennement et demandant des nouvelles sur un soldat disparu ou capturé. Quant ces demandes afflueront chaque jour par milliers, il faudra vite déchanter et le CICR doit alors se mettre à la recherche de locaux plus vastes et de nouveaux collaborateurs. Il n'est donc pas étonnant que les premiers procès-verbaux de l'AIPG (qui est créée le 21 août) traitent longuement des problèmes d'administration et d'organisation du travail du CICR, tant la nouveauté est grande. Ils dévoilent aussi comment se met en place un réseau mondial de renseignements sur les victimes de la guerre, notamment au travers des Sociétés de la Croix-Rouge et des bureaux d'assistance aux prisonniers de guerre qu'elles constituent.

La transformation du CICR est sans pareil, puisque moins de deux mois après le déclenchement des hostilités, il a déjà multiplié ses effectifs par douze. A la fin de l'année 1914, ce sont quelque 1'200 personnes – dont une part non négligeable de salariés – qui travaillent pour lui essentiellement au sein de l'AIPG.

L'idée de créer une structure à même de secourir les victimes militaires et de renseigner leurs proches date de 1869 déjà. La II^e Conférence de Sociétés de secours aux militaires blessés (ancêtres des Croix-Rouges), réunie à Berlin, adopte en effet, dans un souhait d'efficacité, une résolution selon laquelle "en cas de guerre, le Comité international [c'est-à-dire le CICR] veillera à ce qu'il se forme, dans une localité convenablement choisie, un bureau de correspondance et de renseignements qui facilite de toutes manières l'échange des communications entre les Comités et la transmission des secours."¹⁸ Ces bureaux vont prendre le nom d'Agence et la première d'entre elles est organisée par le CICR à Bâle

¹⁶ Diego Fiscalini, *Des élites au service d'une cause humanitaire: le Comité international de la Croix-Rouge*, mémoire de licence dactylographié, Genève, 1985.

¹⁷ *Procès-verbaux des séances du Comité international de la Croix-Rouge, 17 février 1863 – 28 août 1914*, Genève, 1999, p.739.

¹⁸ Résolution citée par François Bugnion, *Le Comité international de la Croix-Rouge et la protection des victimes de la guerre*, Genève, 1994, p. 37.

durant la guerre franco-prussienne de 1870-71. Initialement, l'Agence est destinée aux seuls militaires blessés, mais qui pouvaient aussi être en captivité. Pour les milliers de prisonniers valides, qui sont recherchés par leurs familles et dont il ne peut se désintéresser, le CICR constitue, toujours dans la ville rhénane, un organisme spécial, indépendant de l'Agence et qui prend le nom de "Comité international de secours aux prisonniers de guerre".¹⁹ En 1914, la distinction entre captifs blessés ou valides n'existe plus et l'AIPG s'occupe des deux catégories. C'est aussi la première fois qu'une Agence s'installe à Genève et que le CICR en assume seul la direction. On comprend dès lors pourquoi les questions techniques et pratiques la concernant prennent une telle place dans les PV de l'AIPG pour l'année 1914, puis à nouveau en 1918 lorsqu'elle est restructurée avec la création d'un poste de secrétaire général, puis d'une direction.

L'AIPG est structurée en 14 services nationaux, au fur et à mesure de l'entrée en guerre des États (franco-belge, britannique, italien, grec, américain, brésilien, portugais, serbe, roumain, russe, allemand, bulgare, turc, austro-hongrois); deux services thématiques concernant les victimes civiles²⁰ et les sanitaires complètent le dispositif. L'AIPG négocie avec les belligérants et les Croix-Rouges nationales l'obtention de renseignements individuels sur les prisonniers ou les autres catégories de victimes dont elle s'occupe. Ces informations, couplées avec les milliers de requêtes que le CICR reçoit quotidiennement des familles, sont retranscrites au sein d'un système élaboré et complexe de fiches continuellement actualisées. Celles-ci servent à suivre les parcours individuels des victimes comme à répondre aux demandes de renseignements de leurs proches. Au sortir de la guerre, l'AIPG à Genève stocke plus de six millions de fiches (qui concernent environ deux millions et demi d'individus), une base de données considérables pour l'époque, même si certains fichiers nationaux restent incomplets. Le CICR a en effet délégué le travail de recherches d'informations pour le front germano-austro-russe à la Croix-Rouge danoise qui a constitué sa propre Agence de renseignements.²¹ Les données relatives à des prisonniers sur le front italo-autrichien sont quant à elles échangées directement entre Rome et Vienne, sans passer par l'AIPG. Outre les prisonniers de guerre, l'AIPG s'occupe aussi des internés civils et des civils des régions occupées. C'est une nouveauté puisque jusqu'alors, les populations civiles ne rentraient pas dans le spectre des activités du CICR. Protégés, en 1914, par le Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre annexé à la Convention de La Haye de 1907, les civils sont pourtant les victimes principales des premiers mois de la guerre, puis des différentes occupations militaires, sur le front de l'Ouest comme sur le front oriental ou balkanique. Dès la constitution de l'AIPG, le CICR, par l'entremise d'un des membres du Comité, le Dr Frédéric Ferrière, y organise donc une section spéciale, chargée de répondre aux demandes concernant spécifiquement des victimes civiles (déportés, otages, populations occupées). Bien que figurant parmi les plus importants, le CICR n'est pas le seul organisme humanitaire à s'occuper des victimes de la guerre de 1914-1918. En plus des Sociétés de la Croix-Rouge, la période voit fleurir de très nombreuses initiatives privées partout en Europe et dans le

¹⁹ Pour bien montrer l'indépendance entre l'Agence et le Comité de secours, ce dernier se dote d'une croix verte comme emblème; Gradimir Djurovic, *L'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge. Activité du CICR en vue de soulager les souffrances morales des victimes de guerre*, Genève, 1981, pp. 24-28.

²⁰ C'est la 1^{ère} fois qu'une Agence s'occupe aussi de victimes civiles (populations dans les territoires occupés, internés civils, otages, etc.). La section des civils au sein de l'AIPG est créée en septembre 1914 (ACICR, A PV, AIPG, 16 septembre 1914) et elle est redevable à la pugnacité de son fondateur, Frédéric Ferrière qui doit "lutter" contre l'opposition des autres membres du Comité pour la faire exister; Rachad Armanios, *Le Dr Frédéric Ferrière. Les années de formation d'un médecin et d'un philanthrope*, Mémoire de licence dactylographié, Genève, 2003, pp. 166 et sq.

²¹ Bent Bludnikow, "Denmark during the First World War", *Journal of Contemporary History*, vol. 24, n°4 (octobre 1989), pp. 683-703. Nous remercions Cédric Cotter de nous avoir signalé cet article.

monde. En Suisse uniquement, on recense près de 400 œuvres de secours réparties dans une septantaine de localités. Genève en compte, à elle seule, 80.²²

d. le droit et la guerre

Au moment où éclate la Grande Guerre, le droit international humanitaire (ou droit de la guerre) se compose, à côté de quelques textes annexes, de deux grands ensembles: les Conventions de Genève et celles de La Haye. On l'a vu, la Convention de Genève de 1864 – qui vient d'être révisée en 1906 – protège les militaires blessés des armées de terre. En 1899, puis à nouveau en 1907, ce principe sera adapté également à la guerre maritime avec l'adoption d'une convention spécifique signée à la Haye dans le cadre des deux Conférences internationales de la Paix. Les prisonniers de guerre, de même que les populations civiles sous occupation ennemie sont pour leur part au bénéfice des deux conventions concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre adoptée également à La Haye en 1899 et 1907. Ce corpus important d'instruments juridiques peut laisser penser qu' "à la veille de la Première Guerre mondiale, la codification du droit de la guerre a atteint son apogée".²³ Mais les belligérants allaient-ils le respecter avec le déclenchement des hostilités en août 1914 ?

Pour certains aspects, oui. *Volens nolens*, les gouvernements veilleront ainsi à ce que les blessés et malades soient rapatriés – même si ces rapatriements ne se font pas facilement – ou accepteront leur internement en pays neutre (en Suisse et en Hollande, en particulier). Mais bien des situations vont montrer les limites du droit de la guerre existant. Ces limites peuvent être dues à des problèmes qui n'avaient pas été prévus par les législateurs. Ainsi, par exemple, le droit de la Haye (art. 19) prévoit que les prisonniers décédés en captivité seront inhumés sur place dans les mêmes conditions que les militaires des armées nationales. Mais aucune clause n'aborde la question du transfert des corps en vue de leur inhumation dans leur patrie d'origine. Or, dès 1915, plusieurs sollicitations venues de France arrivent à la Croix-Rouge allemande pour le transfert en terre française des corps des militaires français tombés à la guerre ou décédés dans les hôpitaux, et ensevelis dans le territoire du Reich. Le CICR intercède alors auprès des pompes funèbres de Genève qui se mettront à la disposition de l'AIPG afin d'assurer l'exhumation des corps et leur transport en France à la demande des familles.

Le droit se heurte aussi à des considérations pratiques avancées par les États, du fait du contexte de guerre. La question du rapatriement du personnel sanitaire, récurrente dans les PV de l'AIPG, en est un cas symptomatique. La Convention de Genève de 1906 prévoit qu'en cas de capture, les troupes sanitaires militaires et le personnel qui leur est assimilé (par exemple les volontaires des Croix-Rouges) ne doivent pas être considérés comme étant des prisonniers, mais doivent continuer à remplir leurs fonctions. Une fois leur tâche terminée, ils doivent être renvoyés à leur armée ou à leur pays. Or, les belligérants rechignent à respecter cette dernière obligation qui, pour le CICR, est essentielle, car elle renvoie à la question de la protection du personnel sanitaire, fondement même de la Convention de Genève. Les gouvernements avancent plusieurs motifs, réels ou fictifs, pour justifier cette réticence. Parmi les premiers, le fait que la guerre entraîne immédiatement la captivité de dizaines, puis de centaines de milliers de prisonniers et que le personnel médical de la puissance détentrice seul ne sera jamais en mesure d'assurer tous les soins. Ils ont donc besoin du personnel sanitaire ennemi. Hypothétiquement, les

²² *Les Nouvelles de l'Agence internationale des prisonniers de guerre*, n° 50, 30 décembre 1916; n°8, 24 février 1917.

²³ Dietrich Schindler, Jiri Toman, *Droit des conflits armés. Recueil des conventions, résolutions et autres documents*, Genève, 1996, p. VI.

belligérants justifient aussi la rétention du personnel médical, même inactif, pour le cas où des maladies généralisées ou des épidémies éclateraient dans les camps de prisonniers. Dans un premier temps pourtant, les gouvernements semblent se rallier à l'opinion du CICR. Des rapatriements de personnels sanitaires sont alors organisés entre l'Allemagne et la France, pour s'interrompre, puis reprendre et s'interrompre à nouveau, dans une sorte de valse à deux temps qui durera toute la guerre. Loin de vouloir complètement nier le droit existant, les gouvernements vont alors l'interpréter en négociant entre eux des accords *ad hoc* qui fixeront la proportion des sanitaires qui pourront être retenus en fonction du nombre de leurs compatriotes captifs. Bon gré mal gré, le CICR accepte cette solution.

Ce genre de pacte bilatéral est loin d'être unique. A partir de 1915, en effet, des conférences, tenues en pays neutre (Hollande, Suède, Danemark, Suisse) réunissent des belligérants pour aborder des questions humanitaires. A Stockholm, entre mai 1915 et décembre 1916, les Croix-Rouge russe, autrichienne et allemande se réunissent à trois reprises pour discuter du rapatriement, de l'échange ou de l'internement en pays neutre des grands blessés et malades. A La Haye, en juin 1917, ce sont des représentants des gouvernements britanniques et allemands qui parlent des améliorations à apporter aux prisonniers de guerre. Tour à tour, Français et Allemands, Serbes et Bulgares, Russes et Puissances centrales, Turcs et Anglais se retrouvent à Copenhague, Genève ou Berne pour des négociations concernant les victimes de la guerre. La dernière grande conférence a lieu dans la capitale de la Confédération, entre plénipotentiaires allemands et américains en septembre 1918.

Les États réussissent aussi à obtenir des résultats sans l'intervention de tiers. Certes, les négociations portent sur des points très précis, voire anecdotiques au regard des grands problèmes de la guerre. Français et Allemands s'entendent ainsi pour que les prisonniers de guerre du rang – qui peuvent, selon le droit de la Haye, être corvéables – bénéficient d'une assurance accident ! En dehors de tout cadre légal, les États peuvent se montrer étonnamment favorables à l'égard d'initiatives privées. Ainsi, Noëlle Roger, infirmière et écrivain genevois, lance par voie de presse en octobre 1915 l'idée que des neutres s'installent provisoirement dans les camps de prisonniers afin d'en vérifier le fonctionnement. Le CICR communique cette proposition aux belligérants. Contre toute attente, Rome et Berlin l'acceptent, cette dernière même sans condition de réciprocité du côté français. Le refus répété de Paris enterrera toutefois définitivement la proposition de Madame Roger. A défaut d'installation plus ou moins permanente, les belligérants autorisent assez largement les visites de camps de prisonniers.²⁴ Le CICR est parmi les premiers à utiliser cette possibilité et dès janvier 1915 il va envoyer régulièrement des représentants (délégués) inspecter des camps en Europe, mais aussi en Afrique du Nord et en Asie. Les rapports de visites du CICR sont d'ailleurs publiés.²⁵ Sur la base des dispositions des Conventions de La Haye, des délégués d'États neutres (Suisse, Hollande, Espagne, États-Unis jusqu'à leur entrée en guerre) ou d'organismes internationaux (Unions chrétiennes de jeunes gens) ont également accès aux prisonniers, tout comme du reste certains particuliers, bien introduits chez l'un ou l'autre des gouvernements.

Ces gestes de bonne volonté ne doivent toutefois pas masquer la réalité de la guerre et les violations délibérées du droit commises par tous les belligérants tout au long du conflit. Quelques fois celles-ci sont anecdotiques – même si elles peuvent avoir des conséquences désagréables pour ceux qui en sont les victimes. Ainsi, quelques semaines avant la fin de la guerre, les États-Unis se plaignent du fait que leurs prisonniers sont dépouillés de leurs chaussures, et cela en violation du droit de la Haye qui prévoit que son équipement reste

²⁴ Cette libéralité s'explique bien entendu aussi pour des raisons de propagande.

²⁵ CICR, *Documents publiés à l'occasion de la Guerre*, 24 séries, Genève, Mars 1915 – Janvier 1920.

en possession du captif... à l'exception bien entendu des armes. Les Allemands rétorqueront que, pour eux, les godillots sont un butin de guerre !

Les négociations, interventions, appels et les protestations du CICR portent pourtant sur des faits plus tragiques et témoignent du combat permanent que doit mener l'institution face à la brutalisation des comportements des belligérants. Le recours aux représailles en est une des preuves les plus flagrantes, raison pour laquelle le mot apparaît régulièrement dans les procès-verbaux de l'AIPG. A l'époque toutefois, le principe de représailles n'est pas formellement interdit par la coutume ou le droit international. Cela explique pourquoi le moyen est fréquemment utilisé en réponse à des transgressions, avérées ou imaginaires, commises par la partie adverse. Ainsi, en janvier 1915, le délégué du CICR, Carle de Marval, indique éprouver des difficultés pour visiter des dépôts de prisonniers allemands en France car "Les esprits sont inquiets, on a de mauvais rapports sur les prisonniers français en Allemagne; le Gouvernement français entend user de représailles."²⁶ Le passage à l'acte est très aisé comme le montre l'affaire des prisonniers allemands du Dahomey qui occupe l'AIPG en 1915 et 1916 ; ils sont considérés par Berlin comme étant détenus dans des conditions de climat insalubre. En représailles, l'Allemagne enverra des prisonniers français travailler dans des régions marécageuses ou des tourbières. Dans d'autres cas, les captifs sont volontairement postés près des lignes de feu, en contradiction flagrante avec les Conventions de La Haye.

Les militaires ne sont pas les seuls à subir le couperet des représailles. Il s'abat aussi sur les populations civiles des régions occupées. Dans le "meilleur" des cas, on leur interdit de pouvoir communiquer avec les leurs ou de recevoir de la correspondance et des colis. Dans le pire, elles deviennent des otages que l'on déporte. En février 1918, mille otages des régions occupées de France sont ainsi envoyés au camp d'Holzminden (Basse Saxe) et en Russie occupée "par représailles pour les mesures prises en France à l'égard des Alsaciens [eux aussi retenus en captivité]".²⁷ Face à gravité de la situation, le CICR lance, en juillet 1916, un appel international contre les mesures de représailles et adjure les belligérants de renoncer à ce principe, jugé barbare. Malheureusement, l'appel du CICR – qui reste sans suite – ne porte que sur les prisonniers de guerre, laissant de côté les représailles à l'encontre des populations civiles. Cela ne veut pas dire que l'institution ne se préoccupe pas de leur sort. Ainsi en septembre 1915, et à défaut de pouvoir se rendre sur place, le CICR lance "une vigoureuse protestation... au *Croissant-Rouge* contre l'extermination systématique des Arméniens, le Croissant-Rouge ne pouvant se désintéresser de cette destruction."²⁸ A leur tour, les Bulgares seront accusés de poursuivre "systématiquement l'extermination"²⁹ des populations en Serbie occupée.

Les nouvelles méthodes de guerre inquiètent également. Dès 1915, l'apparition des gaz de combat marque une étape dans le processus de guerre totale à laquelle se livrent les belligérants; mais on a encore du mal à saisir les potentialités désastreuses de cette nouveauté. Ce n'est qu'à partir de 1918, au moment où les belligérants semblent prêts à utiliser tous les moyens pour obtenir une victoire, que le CICR saisit l'ampleur de la menace de la guerre chimique. L'institution a d'ailleurs reçu des informations de première main sur la dangerosité des gaz de combat et surtout sur la facilité d'en produire à large échelle. En février 1918, le CICR lance aux belligérants un appel solennel contre l'emploi des gaz vénéneux qui reçoit une "belle et unanime"³⁰ réponse de l'Entente, mais peu utile en réalité, puisque les Alliés conditionnent leur refus d'utiliser "ces procédés condamnés par les lois humaines" à celui de l'Allemagne. Bien que son appel reste symbolique, le

²⁶ AIPG, procès-verbal du 12 janvier 1915.

²⁷ AIPG, procès-verbal du 27 février/4 mars 1918.

²⁸ AIPG, procès-verbal du 14/15 septembre 1915.

²⁹ AIPG, procès-verbal du 20 mai 1916.

³⁰ AIPG, procès-verbal du 13 mai 1918.

CICR ouvre pourtant la voie à une prise de conscience publique qui amènera en 1925 les États à prohiber l'emploi à la guerre des gaz asphyxiants ou toxiques (Protocole de Genève).

Les violations ne concernent pas uniquement le droit de La Haye, mais touchent aussi la Convention de Genève de 1906. Le CICR avait pourtant pris soin, dès le début des hostilités, de rappeler les gouvernements au strict respect de ce texte. Mais c'est peine perdue, car bientôt affluent à Genève des plaintes concernant le bombardement d'hôpitaux terrestres ou le torpillage de navires-hôpitaux pourtant dûment signalés par les emblèmes protecteurs de la croix rouge ou du croissant rouge. Aux plaintes succèdent les justifications des États incriminés, réponses qui, à leur tour, peuvent prendre la forme d'accusations. Si tel navire-hôpital a été coulé, n'était-ce pas parce qu'il transportait, en contradiction flagrante avec le droit, des troupes et des munitions à côté de blessés ? La Croix-Rouge elle-même, en tant qu'organisation, subit les affres de la guerre. Au printemps 1915, le Comité central de la Croix-Rouge belge est purement et simplement supprimé par l'occupant allemand, provoquant une vive protestation de la part du CICR.

Face à toutes les dérives de la guerre, le CICR prévoit, en avril 1918, de réunir à Genève les Croix-Rouges belligérantes dans le but avoué de préparer une révision du droit de La Haye. Les accords bilatéraux ou tripartites entre les gouvernements en guerre ont en effet ouvert la voie à une nouvelle codification quasi officielle, en particulier sur la question des prisonniers de guerre. La conférence n'ayant pu se tenir, le CICR se lance alors seul dans un projet de rédaction d'un nouveau code idéal des prisonniers de guerre. Il faudra toutefois attendre 1929 pour que, sur la base des expériences de la Première Guerre mondiale, une nouvelle et très complète convention relative au traitement des prisonniers de guerre soit adoptée.

e. Le rôle diplomatique du CICR

On est étonné, à la lecture des PV de l'AIPG, par la forte activité diplomatique que déploie le CICR tout au long de la guerre. Cette diplomatie dite humanitaire, qui débute avec les hostilités et se poursuivra après la fin de la guerre, ne se cantonne pas uniquement à une correspondance soutenue avec les gouvernements ou leurs états-majors. Elle se caractérise aussi par une présence physique du CICR sur le terrain. On l'a vu, à partir du début de 1915, l'institution peut envoyer ses délégués visiter des camps de prisonniers de guerre. Entre janvier 1915 et décembre 1919, le CICR effectue ainsi plus de cinq cents visites. Mais les membres du Comité ne sont pas en reste. Ainsi, dès septembre 1914, le quasi septuagénaire Gustave Ador, président du CICR, se rend personnellement à Bordeaux pour négocier avec le gouvernement français en exil des points relatifs à la Convention de La Haye de 1907. La diplomatie du CICR est donc essentiellement une diplomatie basée sur la recherche de résultats concrets, y compris pour des sujets apparemment secondaires. Des missions similaires se répéteront en France, mais aussi en Allemagne, en Scandinavie, en Italie, en Autriche-Hongrie, etc. Autre fait intéressant, malgré son caractère associatif, le CICR est en mesure de discuter non seulement avec les gestionnaires des dossiers qui l'intéressent, mais aussi avec les plus hautes autorités de l'État. En mars 1918, ses représentants sont ainsi reçus à Paris à la fois par le président Poincaré et par le président du Conseil des ministres Clemenceau. Le CICR est donc une institution reconnue pour son vaste travail humanitaire... à moins qu'il ne soit perçu comme une antenne de la diplomatie suisse.

Les procès-verbaux de l'AIPG témoignent en effet des liens très étroits qui existent entre le CICR et les autorités fédérales suisses. Officiellement, l'institution est neutre, et se proclame indépendante de tout pouvoir politique. Dans les faits pourtant, ne serait-ce par

la proximité qu'entretiennent les élites du CICR avec celles de la Confédération, les choses sont moins claires. Des rencontres régulières ont lieu à Berne entre le CICR et les autorités fédérales. Celles-ci n'hésitent d'ailleurs pas à transmettre à l'institution genevoise des renseignements confidentiels glanés dans les légations suisses sur des affaires qui la concernent en premier lieu. En retour, le CICR tient étroitement informé le gouvernement suisse de ses activités et discute avec lui de ses projets et plans d'action. Il est vrai que, pour leurs déplacements à l'étranger, ses délégués ont besoin des laissez-passer octroyés par Berne. Chacun des partenaires trouve donc son compte, car si le CICR peut bénéficier du réseau diplomatique et consulaire suisse pour ses activités, les autorités fédérales utilisent à leur tour la réputation et le travail de l'institution pour la promotion de la neutralité de la Suisse, doublant sa légendaire neutralité armée d'une neutralité humanitaire que lui offre le CICR. Cette étroite connivence va aller encore en s'accroissant avec la nomination de Gustave Ador au poste de conseiller fédéral en juin 1917 et surtout par le fait que ce dernier décide de conserver, en parallèle, la présidence du CICR. L'institution peut donc compter sur un des siens au cœur même de la politique suisse, et elle n'hésitera pas à le solliciter quant il s'agira de favoriser l'une ou l'autre de ses initiatives humanitaires. Enfin, pour la population suisse, le CICR devient, grâce à la guerre, un symbole national dont elle va pouvoir s'approprier les valeurs et les accoler à celles de la Nation helvétique.

f. Une institution d'hommes et de femmes

A côté de ses dirigeants formels – les membres du Comité –, l'AIPG est avant tout l'affaire quotidienne de centaines d'hommes et de femmes qui viennent y travailler, souvent pour toute la durée de la guerre. Les procès-verbaux de l'AIPG fournissent au détour d'une page quelques informations fragmentaires sur ce personnel bénévole ou salarié de l'Agence. Si de rares célébrités s'en détachent (Romain Rolland, Camille Schlumberger), la plupart des collaborateurs et collaboratrices conservent, eux, leur anonymat. Ainsi par exemple, et à l'exception des personnes engagées des tâches particulières, comme les dactylographes professionnelles, il est impossible de connaître les raisons profondes pour lesquelles des centaines de Genevois, mais aussi d'étrangers ont offert leurs services et leur temps à l'AIPG. Il existe toutefois quelques exceptions à la règle, comme le démontre les cas de Max Dollfus (1864-1937) ou de Renée-Marguerite Cramer (1887-1963). Deux trajectoires diamétralement opposées dans la petite histoire de l'AIPG. Industriel français originaire de Mulhouse, et actif dans cette ville jusqu'en 1913 en tous cas, Max Dollfus participe à la création de l'AIPG dont il devient un des directeurs, en charge du bureau de dépouillement de la correspondance, soit le pivot stratégique de tout le travail de l'Agence. Les raisons de la présence de Max Dollfus à Genève sont inconnues (il avait toutefois acquis la nationalité suisse dans les années 1890), de même que la nature de ses liens avec les membres du CICR, et en particulier son président. Max Dollfus acquiert rapidement un rôle de premier plan dans le fonctionnement de l'Agence. Il est ainsi l'interlocuteur clé entre celle-ci et le Comité; il sert également de "porte-parole" de l'AIPG dans ses relations avec la presse locale. Homme d'initiative, Dollfus entraîne de suite le CICR dans le sillage du mouvement des mairaines de guerre qui vient juste de naître en France en janvier 1915. Mais sa position et l'écoute qu'il a des responsables du CICR lui valent aussi des inimitiés féroces qui vont le pousser à la démission en septembre 1916.³¹ C'est autour de sa nationalité française, incompatible avec le poste à très haute responsabilité qu'il occupe et avec la neutralité affichée du CICR, que se cristallisent les rancœurs, et ce point semble être la raison de son départ de l'AIPG. C'est du moins ce qu'affirmeront nombre de

³¹ ACICR, C G1 A 03-02.

journaux français mis au courant de l'affaire, peut-être par l'intéressé lui-même. Après avoir quitté l'AIPG, Max Dollfus reste à Genève où il préside un comité de soutien aux prisonniers roumains constitué dans cette ville. A l'opposé, l'AIPG offre une chance extraordinaire de promotion pour une femme, Renée-Marguerite Cramer. Appartenant à la bourgeoisie genevoise, licenciée en droit et docteur en histoire, Renée-Marguerite Cramer a déjà créé un précédent à la veille de la Première Guerre mondiale en devenant la première femme à obtenir un poste de professeur à l'Université de Genève. Elle le quitte pourtant bientôt pour entrer à l'AIPG, quelques jours après sa fondation. A-t-elle été appelée par le CICR ? C'est possible, puisque Renée-Marguerite Cramer est apparentée à plusieurs membres du Comité, vivants ou décédés. A l'Agence, elle occupe immédiatement le poste de co-directrice des services de l'Entente qui gèrent les informations sur les prisonniers de guerre alliés. Elle est également la première femme à effectuer des missions diplomatiques pour le compte du CICR, en France, en Allemagne et en Scandinavie, et surtout à négocier seule avec des autorités politiques et militaires. Devenu conseiller fédéral, Gustave Ador la fait spécialement venir à Berne "pour aider aux négociations relatives au rapatriement et à l'internement entre les Français et les Allemands."³² Tant de compétences et d'intelligence poussent des membres du CICR à vouloir la nommer, en tant que toute première femme, au Comité, la plus haute instance de l'institution. Après bien des débats et quelques remous en interne, ce sera chose faite en novembre 1918.

Si le cas de Renée-Marguerite Cramer est exceptionnel, il ne doit toutefois pas masquer le rôle important que jouent les femmes dans l'AIPG. Tout d'abord par leur nombre, puisque les deux tiers des collaborateurs de l'Agence sont en fait des collaboratrices. C'est grâce aux femmes que l'énorme travail quotidien de dépouillement des correspondances, de retranscription des renseignements sur fiches, de compilation et de collationnement de celles-ci peut se faire dans des proportions considérables. A côté de Renée-Marguerite Cramer, d'autres femmes accèdent, elles aussi, à des postes à responsabilités dans l'AIPG, à l'image d'Evelyn Brooke, directrice du service anglais. En 1918, une trentaine de femmes sont chefs de service ou de section dans l'Agence, ayant du personnel sous leurs ordres. Les femmes ont donc fait leur entrée dans le monde de l'humanitaire de guerre, un domaine jusque-là réservé aux seuls hommes. Cette tendance se poursuit encore dans l'immédiat après-guerre avec l'engagement de quelques déléguées sur le terrain, dans les opérations de secours et d'assistance que mène l'institution en Europe.

g. Argent et publicité

Comme pour la guerre, l'argent est aussi le nerf de l'humanitaire. On ne s'étonnera donc pas que les questions financières occupent souvent les procès-verbaux de l'AIPG et qu'au début de chaque année on y trouve le rapport de sa trésorerie. Celle-ci, dirigée par Alphonse Moynier – fils de l'ancien président du CICR –, a non seulement la charge de gérer les fonds qui font vivre l'Agence, mais aussi et surtout d'exécuter les paiements et de transmettre aux prisonniers de guerre et aux internés civils les sommes d'argent qui leur sont envoyées par des proches. Au 31 décembre 1918, ce sont plus de 17 millions de francs suisses qui sont transmis à des victimes de la guerre par l'AIPG. Pour se financer, l'Agence fait appel dans un premier temps aux Sociétés de la Croix-Rouge, en particulier celles qui sont impliquées directement dans le conflit et donc qui bénéficient les premières du travail de l'AIPG; celles-ci ont en effet une obligation morale de supporter les frais occasionnés au CICR par la constitution d'une Agence de renseignements en faveur des

³² AIPG, procès-verbal du 18 décembre 1917.

prisonniers de guerre.³³ En octobre 1914, et à nouveau en février 1916, le CICR lance ainsi deux appels à financement aux Comités centraux des Croix-Rouge. Ces derniers répondront "très généreusement de leurs subventions".³⁴ L'institution bénéficiera aussi du soutien pécuniaire de quelques gouvernements, surtout à la fin de la guerre. Mais c'est avant tout grâce à la générosité publique que l'AIPG pourra mener à bien son travail. Dès ses débuts, l'Agence recevra régulièrement des dons spontanés venant du monde entier. Avec la prolongation de la guerre, le CICR lancera aussi, en 1918, un appel financier au public suisse, tout en organisant une politique ciblée de recherche de fonds auprès de certaines entreprises helvétiques. La démarche sera couronnée de succès, puisque près d'un million de francs sont récoltés à cette occasion; ce qui représente le 80% des recettes pour 1918 et qui va permettre de couvrir l'entier des dépenses de l'année.

Le CICR va aussi générer ses propres revenus par le biais de différentes initiatives. Certaines sont le fait de l'AIPG elle-même. Ainsi Renée-Marguerite Cramer monte au printemps 1916 avec quelques collaborateurs de l'Agence une pièce de théâtre intitulée le *Château historique* et dont les représentations rapportent 3000 francs, somme coquette à l'époque.³⁵ Pour les philatélistes, et grâce à l'abondant courrier qu'il reçoit quotidiennement, le CICR met en vente les enveloppes de guerre, les cachets de censure et les timbres qu'il a collectés. Ces "curiosités philatéliques" sont présentées aux collectionneurs au travers d'un catalogue qu'il publie. Chose impensable aujourd'hui, les rapports de visites de camps de ses délégués sont publiés, puis vendus eux aussi au profit de l'AIPG.³⁶ Celle-ci édite également, sous forme de cartes postales, des vues de camps de prisonniers en Europe, au Japon, en Russie et en Turquie. Enfin, entre janvier 1916 et décembre 1918, le CICR fait paraître un hebdomadaire, les *Nouvelles de l'Agence*. Ce fascicule, souvent illustrés de photos et de cartes, comprend de nombreux renseignements sur les prisonniers de guerre et les internés civils de toutes les nationalités. Il rend aussi compte des visites et des initiatives du CICR en faveur des victimes de la guerre, comme des conférences qui ont lieu entre les belligérants en vue d'améliorer leur sort. Il analyse enfin les principales publications officielles parues dans toutes les langues sur les questions des prisonniers. Vendues au numéro ou par abonnement annuel, les *Nouvelles* ont 900 abonnés dès novembre 1916 et "font leurs frais".³⁷

Outre à apporter une source de revenus – vraisemblablement modestes, même si on ne peut pas les chiffrer –, les diverses publications du CICR autour du travail de l'AIPG vont avoir un autre effet: celui de la faire connaître largement au-delà du seul cadre genevois et du seul public des amis de la Croix-Rouge. Il est indéniable que la "publicité" ainsi faite à l'Agence³⁸ va alors servir les démarches diplomatiques du CICR, lui permettant en particulier un accès aux sphères décisionnelles dans les États belligérants. La récolte de fonds parmi les privés est certainement également due à l'aura dont il bénéficie grâce à l'AIPG. L'action de l'Agence obtiendra d'ailleurs une reconnaissance universelle grâce à l'attribution au CICR du Prix Nobel de la Paix en 1917.

h. Après l'armistice

³³ Cette obligation est récente puisqu'elle date de la Conférence internationale de la Croix-Rouge de Washington en 1912 (résolution VI – Assistance aux prisonniers de guerre).

³⁴ CICR, *Rapport général du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité de 1912 à 1920*, Genève, 1921, p. 222.

³⁵ AIPG, PV du 2/4 mai 1916.

³⁶ La publication des rapports de visites du CICR vise surtout à rendre l'information accessible à tous, et éviter ainsi qu'elle ne soit utilisée à des fins de propagande par les belligérants.

³⁷ AIPG, PV du 3/5 novembre 1916.

³⁸ D'autres se chargeront également de mettre en exergue le travail de l'AIPG, à l'image de l'écrivain autrichien Stefan Zweig qui publie un récit élogieux (*Le cœur de l'Europe ; une visite à la Croix-Rouge internationale de Genève*, Genève, 1918) sur sa visite à l'Agence.

La présente édition des procès-verbaux de l'AIPG s'achève le 11 novembre 1918, date de l'armistice sur le front occidental. L'action de l'Agence va toutefois se poursuivre après cette entrée, car la fin officielle des hostilités ne met pas un terme au travail humanitaire du CICR, bien au contraire.

Deux tâches principales vont alors le mobiliser: le rapatriement des prisonniers de guerre et le secours aux populations civiles des pays vaincus. Dès 1917, le CICR avait lancé un appel public en faveur du retour progressif dans leur foyer du plus grand nombre possible de prisonniers de guerre, valides ou non. Conscient que la guerre prendrait fin un jour, le CICR avait anticipé les besoins – en particulier ceux d'ordre logistique et matériel – qui se poseraient lors de la libération de millions de captifs. Cette idée restera pourtant lettre morte avant l'armistice. Ce n'est qu'au sortir de la guerre que le CICR peut agir concrètement pour les prisonniers des Puissances centrales ou russes.³⁹ Le CICR intercède ainsi auprès de la Conférence de la paix pour que les militaires austro-allemands détenus par l'Entente puissent regagner leurs foyers rapidement. Le CICR peut d'ailleurs en visiter certains dans le Nord de la France, mais ce genre d'autorisation reste exceptionnel. Malgré ses démarches pressantes, les rapatriements de prisonniers allemands ne commencent qu'à l'automne 1919, l'affaire étant gérée sans une intervention directe du CICR sur le terrain. L'essentiel de son action va donc porter pour les prisonniers de guerre austro-allemands retenus en Russie et pour les prisonniers de guerre russes aux mains des ex-Puissances centrales. Formellement libérés après la paix de Brest-Litovsk, ces captifs sont totalement abandonnés à leur sort au milieu des désordres politiques d'alors en Europe centrale et en Russie. Au mieux, ils végètent dans des camps de fortune dans des pays qui connaissent déjà de graves crises sociales et économiques, et qui ne peuvent ainsi pas les nourrir. Au pire, ces prisonniers tentent de regagner leurs foyers par leurs propres moyens ; cette aventure se termine souvent tragiquement. Le CICR va se lancer dans une vaste action de secours en faveur de ces anciens prisonniers de guerre, opération soutenue par des appels publics à l'aide. Il s'agit aussi de trouver des voies d'acheminements possibles pour des évacuations. Des missions d'information du CICR sont ainsi envoyées depuis Genève à Berlin, Prague, Budapest, Varsovie, puis en Turquie, en Russie méridionale, au Caucase, mais aussi, dès mars 1919, en Extrême-Orient et en Sibérie. Une fois sur place, le CICR installe une représentation et noue des contacts à même de favoriser ses desseins, tant sur un plan politique que logistique. Des voies de rapatriement terrestres ou maritimes sont organisées et des camps de transit sont installés. Ce système est opérationnel à partir du printemps 1920 et fonctionne jusqu'au 30 juin 1922, date qui marque la fin officielle des opérations de rapatriements du CICR et qui est contemporaine de celle de la fermeture de l'AIPG.⁴⁰ Au total, on estime à près de 500'000 les ex-prisonniers qui peuvent retourner dans leur (quelque fois toute nouvelle) patrie, grâce à l'intervention du CICR.

Créées initialement pour le secours aux prisonniers à rapatrier, les missions et délégations du CICR en Europe vont très vite assumer d'autres fonctions. Se trouvant bien souvent dans des pays dont l'économie a subi de plein fouet la guerre, le CICR s'occupe d'assurer un ravitaillement à des populations civiles affectées par des crises alimentaires. Dans ce travail d'assistance, une attention particulière est portée aux enfants affamés pour lesquels une organisation humanitaire particulière a été créée – l'Union internationale de secours aux enfants (UISE) – et dont le CICR est l'un des co-fondateurs, aux côtés de *Save the Children Fund*. Au vu des conditions sanitaires désastreuses en Europe orientale et des

³⁹ Le CICR n'intervient pas pour les prisonniers alliés dont les conventions d'armistice prévoient le rapatriement immédiat, dans le délai d'un mois.

⁴⁰ Le dernier procès-verbal de l'AIPG date cependant du 30 décembre 1919. Ses activités sont ensuite reprises par le Comité et se reflètent dans les procès-verbaux de cet organe.

risques de diffusion de maladies contagieuses (en particulier le typhus), le CICR propose également la constitution d'un Bureau central de lutte contre les épidémies; ce bureau est installé à Vienne dès l'été 1919 et placé sous la direction du Dr Ferrière. Des missions médicales sont organisées dans plusieurs pays alentour. Le CICR vient également en aide, notamment au travers de ses délégations à Constantinople et Athènes, aux réfugiés russes et arméniens, en aidant à leur approvisionnement, mais aussi en intercédant pour leur émigration et leur installation dans des pays tiers. Enfin, en proie à des troubles sociaux et politiques, plusieurs États connaissent dans l'entre-deux-guerres des situations révolutionnaires ou de guerre civile. Sortant de ses attributions traditionnelles qui consistaient jusqu'ici à n'aider que les victimes de guerres interétatiques, le CICR se lance, dès 1919, dans des visites à des personnes détenues pour des motifs politiques ou dans le cadre de guerres intestines. En 1921, l'institution obtiendra un mandat légal de la Conférence internationale de la Croix-Rouge pour venir aussi en aide aux victimes de ce genre de violence armée.

i. Conclusion

La Grande Guerre a radicalement et durablement modifié le visage du CICR. Petite association philanthropique à l'été 1914, recluse dans ses bureaux, le CICR a été obligé de se repenser au vu du cataclysme mondial qui venait de se déclencher. Si jusque-là le CICR réfléchissait à la guerre, il allait désormais en devenir un des acteurs. La mue a été rapide et, en quelques mois à peine, le CICR est sorti de son habit de groupement de bénévoles pour endosser celui d'une grande organisation internationale agissant directement sur le terrain, auprès des victimes. La guerre et l'après-guerre lui donnent alors un ancrage mondial que le petit CICR genevois n'avait jusqu'ici jamais connu. La transformation n'a pas uniquement touché les méthodes de travail du CICR, elle a également profondément modifié l'esprit dans lequel il se faisait. Le CICR s'est ainsi ouvert à la souffrance d'autres victimes de la guerre ou de ses suites, les civils en premier lieu, mais aussi tous ceux frappés par la violence politique. Ce faisant, l'institution a ajouté à sa palette de nouvelles activités (visites de détenus, distribution de vivres, soins de santé) qui lui ont forgé une nouvelle identité. Certainement idéalistes quant à la valeur du droit et des pactes internationaux, les membres du Comité ont perdu leurs illusions face à la brutalité du conflit qui se déroulait sous leurs yeux et au non respect des principes humanitaires. Dès la fin de la guerre, et sur la base de ses expériences, le CICR s'attellera donc à réviser et à compléter le corpus juridique existant. Ce travail aboutira en particulier à l'adoption de la Convention relative au traitement des prisonniers de guerre de juillet 1929.

Né une première fois au XIX^e siècle dans le sillage des utopies charitables, le CICR a commencé une nouvelle existence après le drame de Sarajevo; une vie qui, sous bien des aspects, se poursuit aujourd'hui encore, 100 ans après la création de l'AIPG.

LES PROCÈS-VERBAUX DE L'AGENCE INTERNATIONALE DES PRISONNIERS DE GUERRE

Les procès-verbaux de l'AIPG sont constitués de deux registres de 38 x 26 cm. Ils portent, sur leur tranche, les numéros séquentiels 7 et 8, indiquant ainsi une continuation d'avec les procès-verbaux antérieurs du Comité.⁴¹ Le premier registre couvre les séances tenues entre le 21 août 1914 et le 8 septembre 1917; le second les séances entre le 10 septembre 1917 et le 30 décembre 1919. Ces deux registres sont manuscrits. A quelques exceptions, les procès-verbaux sont tous de la main de Paul Des Gouttes (1869-1943), secrétaire

⁴¹ Les procès-verbaux du Comité entre 1863 et 1914 ont été publiés : *Procès-verbaux des séances du Comité international de la Croix-Rouge, 17 février 1863-28 août 1914*, édités par Jean-François Pitteloud, avec la collaboration de Caroline Barnes et de Françoise Dubosson, Genève, 1999.

général du CICR depuis 1910, puis membre du Comité à partir de 1918. Des documents imprimés ou dactylographiés sont quelques fois insérés ou collés dans les deux registres. Nous n'avons reproduit que ceux qui étaient utiles à la compréhension des procès-verbaux.

Les registres de l'AIPG comportent plus de 650 entrées chronologiques, sous forme de séances réunissant des chefs de service de l'AIPG ou des membres du Comité⁴² ; ou sous celle d'un journal récapitulant les faits importants d'une journée.⁴³ Dans la présente édition, nous avons choisi de ne traiter que les entrées rédigées durant la guerre ; les procès-verbaux débutent donc le 21 août 1914, avec l'ouverture de l'AIPG, et se terminent avec l'entrée datée du 7/12 novembre 1918, où il est fait mention – à l'encre rouge – de l'armistice du 11 novembre. A partir de l'entrée suivante, en date du 13 novembre 1918, l'AIPG est déjà occupée par des activités d'après conflit, en particulier par la question du rapatriement des prisonniers. Au total, 561 entrées sont abordées dans cette édition de sources.

Dans la mesure du possible, l'orthographe et la forme grammaticale originaux ont été respectés ; nous n'avons corrigé que des fautes ou des coquilles évidentes. Malgré plusieurs relectures, certains mots demeurent encore illisibles ;⁴⁴ nous les avons signalés entre parenthèses carrées, symboles qui nous ont aussi servi pour indiquer les ajouts ou les corrections, de fonds ou de forme, que nous apportons au texte original. L'absence de ces quelques mots ne nuit pas à la compréhension générale du propos. Nous avons également signalé les rares erreurs manifestes commises par le rédacteur, ou ses tournures de phrase quelques fois alambiquées. Le lecteur sera ainsi peut-être étonné par l'emploi de mots de la langue française aujourd'hui tombés en désuétude. Quelques helvéticisms ou « genevoïcismes » peuvent aussi se retrouver sous la plume de Paul Des Gouttes.

Nous avons aussi respecté l'orthographe des noms propres qui peut changer d'une entrée à l'autre. Lorsque nous avons la certitude qu'il s'agissait d'une seule et même personne, nous avons signalé à la première mention de son nom, les autres orthographes utilisées par la suite. Pour les collaboratrices et collaborateurs « non célèbres » de l'AIPG dont le nom apparaît dans les procès-verbaux, nous avons, lorsque cela était possible, ajouté leur prénom, sur la base d'une liste (incomplète) des personnes ayant travaillé pour l'Agence;⁴⁵ ce sont souvent les seules indications biographiques dont nous disposons sur ces « travailleurs de l'ombre ».

Pour les personnages plus connus de l'AIPG, de même que pour les personnalités étrangères citées au détour d'une entrée, nous avons – quand nous le pouvions et quand nous la trouvions - donné une très courte biographie en notes de bas de page. Cet appareil critique – qui mériterait d'être complété – sert également à expliquer des termes ou des événements propres au monde « Croix-Rouge » ou en lien avec une situation particulière exposée dans une entrée du procès-verbal. Pour les noms de localités allemandes, nous avons indiqué leur appartenance géographique en fonction des États qui existaient au sein durant du Reich allemand jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale.

⁴² Durant la guerre, le Comité se fonde en quelque sorte dans l'AIPG. Il n'en continue pas moins de tenir des procès-verbaux propres, même si peu nombreux (dix-sept au total entre fin 1914 et 1919). Ces procès-verbaux traitent en général de questions de personnel (nominations, démissions de membres du Comité) ou financières. Ils ne sont pas reproduits dans cet ouvrage. De même, à partir du 12 août 1918 (et jusqu'au 11 avril 1919), la (nouvelle) commission de direction de l'AIPG tient ses propres procès-verbaux ; ces documents ne sont, eux aussi, pas reproduits dans la présente édition de sources.

⁴³ En ce sens, la dénomination de *procès-verbaux* pour ces deux registres de l'AIPG est quelque peu abusive. Toutefois, ils sont classés dans les archives du CICR avec l'ensemble des autres procès-verbaux de l'institution.

⁴⁴ L'auteur remercie Irène Herrmann pour son aide dans le déchiffrement du manuscrit, ainsi que Cédric Cotter et Jean-Luc Blondel pour la relecture du manuscrit.

⁴⁵ Cette liste figure dans l'ouvrage du CICR *L'Agence internationale des prisonniers de guerre, Genève, 1914-1918*, Genève, 1919, pp. 113-122.

Les procès-verbaux de l'AIPG ne fournissent qu'une sorte de résumé du travail du CICR pendant la Grande Guerre. Pour compléter cet aperçu, le chercheur intéressé se reportera aux archives générales du CICR sur la Première Guerre mondiale,⁴⁶ ainsi qu'à la littérature institutionnelle produite durant ou sur ce conflit.⁴⁷

Daniel Palmieri
CICR

⁴⁶ Il s'agit des fonds ACICR, C G1 et ACICR, A, CS (Comité – Secrétariat), consultables, sur rendez-vous, dans la salle de lecture des archives publiques du CICR à Genève.

⁴⁷ Outre le *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge* et les *Nouvelles de l'Agence internationale des prisonniers de guerre* cités précédemment, signalons encore les ouvrages suivants :

CICR, *Documents publiés à l'occasion de la Guerre*, 24 séries, Genève, Mars 1915 – Janvier 1920.

CICR, *Organisation et fonctionnement de l'Agence internationale des prisonniers de guerre à Genève, 1914 et 1915*, Genève, février 1915.

CICR, *Renseignements complémentaires sur l'activité de l'Agence internationale des prisonniers de guerre à Genève en 1915 et 1916*, Genève, mars 1916.

CICR, *Actes du Comité international de la Croix-Rouge pendant la Guerre 1914-1918*, Genève, 1918.

CICR, *L'expérience du Comité international de la Croix-Rouge en matière de secours internationaux*, Genève, s.d. (mais après mars 1925),

CICR, *L'Agence internationale des prisonniers de guerre, Genève, 1914-1918*, Genève, 1919.

CICR, *Rapport général du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité de 1912 à 1920*, Genève, 30 mars 1921.

CICR, *Rapport général du Comité international de la Croix-Rouge sur son activité de 1921 à 1923*, Genève, 28 août 1923.

André Durand, *Histoire du Comité international de la Croix-Rouge, tome 2, de Sarajevo à Hiroshima*, Genève, 1978, pp. 22-77.

AIPG 1914

21 août 1914

*Ouverture de l'Agence*⁴⁸ internationale des Prisonniers de guerre [AIPG],⁴⁹ en conformité des résolutions de Washington.⁵⁰

Télégrammes envoyés aux Croix-Rouges allemande, française, belge,⁵¹ annonçant l'ouverture de l'Agence.

Communiqué aux journaux de Genève annonçant cette ouverture.

Avisé par lettre les Croix-Rouges des belligérants, les invitant à nous communiquer la liste des prisonniers.

Reçu de la Croix-Rouge française l'avis que leur commission spéciale est prête à fonctionner.

L'Agence fonctionne provisoirement au local du Comité international, [rue de l'] Athénée 3. Un écriteau sur la porte l'indique. La direction reste en mains du Comité international dont les membres se répartissent les heures de présence. Deux éclaireurs font le service. M. Marc Cramer,⁵² étudiant, prête bénévolement son concours.

Reçu dépêche de la Croix-Rouge de Pékin demandant si l'Agence fonctionne. Répondu télégraphiquement.

Reçu du Département politique⁵³ la même demande, de la part du consul de Mannheim. Répondu id[em].

24 août 1914

L'Agence fonctionne régulièrement, reçoit des demandes de renseignements de toute sorte, par lettres et par dépêche, les classe et y répond.

Dépêche à l'État-major suisse annonçant l'ouverture de l'Agence et demandant la liste des intéressés en Suisse.

Dépêche au Département politique à Berne lui annonçant le fonctionnement de l'Agence.

Reçu lettre de M. *Romberg-Nisard*⁵⁴ de Paris annonçant son intention de fonder une Agence de prisonniers à La Haye.

⁴⁸ Les mots signalés en italique ont été soulignés dans les procès-verbaux originaux.

⁴⁹ En 1869, à Berlin, la 2^{ème} Conférence internationale de la Croix-Rouge (qui réunit des représentants des gouvernements ayant ratifié la Convention de Genève de 1864 et des représentants des Sociétés de la Croix-Rouge) confie au CICR la responsabilité d'organiser en cas de guerre une Agence de correspondance et de renseignements pour faciliter l'échange de communications entre les Croix-Rouges, ainsi que la transmission des secours. La 1^{ère} Agence est ouverte à Bâle à l'occasion de la guerre franco-prussienne (1870-71).

⁵⁰ La 9^e Conférence internationale de la Croix-Rouge se tient à Washington en 1912. Elle exprime le vœu que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge organisent, en temps de paix, une *Commission spéciale* chargée en temps de guerre de recueillir et de confier au CICR les secours destinés aux prisonniers de guerre.

⁵¹ Suivant les idées d'Henry Dunant, le CICR propose la constitution dans chaque pays d'une société de secours aux militaires blessés qui viendrait épauler les services sanitaires de l'armée en temps de guerre. La première société est créée en décembre 1863, au Wurtemberg. En 1914, la majorité des États possèdent une telle société de secours. A partir de la fin des années 1870, ces sociétés uniformisent leur nom pour devenir des Sociétés de la Croix-Rouge (française, allemande, belge,...).

⁵² Marc Cramer (1892-1976), chimiste suisse, fondateur, puis directeur du Musée genevois d'histoire des sciences.

⁵³ Le département politique fédéral était l'homologue suisse des ministères des Affaires étrangères.

⁵⁴ André Romberg Nisard (?-?), docteur en droit français, secrétaire général des congrès internationaux d'assistance en temps de guerre de 1889 et 1900, à Paris.

Télégraphié au Marquis de Vogüé⁵⁵ pour le prier de dissuader M. Romberg.

Écrit à M. Romberg dans le même sens.

Confirmé par lettre la dépêche à M. de Vogüé.

Écrit au Directeur de l'Office international des Postes pour obtenir la franchise de port.

Avisé la Direction des Postes de l'ouverture de l'Agence.

25 août 1914

Adressé un télégramme aux Croix-Rouges des belligérants en invitant l'envoi des listes de prisonniers.

26 août 1914

Conférence de *M. Ador*⁵⁶ à Berne avec M. le Président de la Confédération⁵⁷ Hoffmann⁵⁸ et les délégués du *Bureau international de la Paix*,⁵⁹ qui voulait agir de son côté avec l'appui du Conseil fédéral. [C'est] Le Comité international à Genève qui reste seul chargé de l'Agence.

Reçu dépêche de *M. Romberg* qui persiste.

27 août 1914

Lettre à la Croix-Rouge française l'invitant à dissuader la *colonie américaine* de Paris de créer une agence de [renseignements sur les] prisonniers.

Lettre à la Croix-Rouge américaine l'avisant de ce même projet.

Reçu réponse du Bureau international des Postes à Berne nous informant que le Congrès postal universel de Rome en 1906 a accordé le *franchise de port international* aux agences de prisonniers (voir aussi Règlement de 1899 annexé à la Convention de La Haye).⁶⁰

Reçu dépêche de la Croix-Rouge anglaise qui ne possède pas de listes de prisonniers.

28 août 1914

Reçu lettre du Département des Postes nous confirmant l'octroi de la franchise de port.

Lettres aux Directions générales des Postes de tous les belligérants demandant la franchise de port sur la base de la décision du Congrès postal de Rome.

⁵⁵ Marquis Charles-Jean-Melchior de Vogüé (1829-1916), archéologue et diplomate français, président du Comité central de la Croix-rouge française depuis 1904. La "Croix-Rouge française" est alors composée de trois sociétés distinctes: la Société de secours aux blessés militaires (SSBM) depuis 1864, et son Comité des Dames depuis 1867; l'Association des Dames de France (ADF) depuis 1879 et l'Union des Dames de France depuis 1881. En 1907, un Comité central coordonne les actions de ces diverses organisations qui fusionneront en août 1940.

⁵⁶ Gustave Ador (1845-1928), avocat et homme politique suisse, membre du CICR dès 1870, secrétaire de 1871 à 1888, vice-président de 1888 à 1910, président de 1910 à 1928. En juin 1917, Ador est élu Conseiller fédéral (il sera président de la Confédération en 1919); pendant cette période et selon son souhait, il reste président en exercice du CICR, même si la gestion quotidienne de l'institution est déléguée à Édouard Naville (note 82).

⁵⁷ La présidence de la Confédération suisse est annuelle et revient à tour de rôle à l'un des 7 Conseillers fédéraux (Ministres) qui représentent le pouvoir exécutif suisse.

⁵⁸ Arthur Hoffmann (1857-1927), avocat et homme politique suisse, Conseiller fédéral de 1911 à juin 1917, date à laquelle il doit démissionner après que sa tentative de jouer un rôle d'intermédiaire pour conclure une paix séparée entre l'Allemagne et la Russie révolutionnaire eut été connue du public. Entre 1914 et 1917, Hoffmann dirige le département de politique fédérale [Affaires étrangères].

⁵⁹ Organisation fondée en 1891, organe central des sociétés de la paix.

⁶⁰ Article 16.

*Circulaire aux Comités centraux de la Croix-Rouge*⁶¹ (n°160) leur confirmant le fonctionnement de l'Agence et demandant la composition de leurs Commissions de prisonniers.

Première liste de demandes envoyée au Comité central français.

29 août 1914

Lettre au Directeur des Postes de Genève l'avisant de la franchise de port accordée internationalement à notre agence.

Reçu dépêche du *Comité central allemand* avisant que les listes de prisonniers seront envoyées dès qu'elles seront établies.

31 août 1914

Reçu réponse du Directeur des Postes, informant que les instructions avaient été données pour la franchise de port.

Lettre à *M. Romberg-Nisard*, en réponse à sa recharge du 26 août.

1^{er} septembre 1914

Reçu lettre du *Comité central allemand* du 23 août remerciant pour l'ouverture de l'Agence.

Reçu lettre du Bureau des Télégraphes admettant le terme « Croix-Rouge » en un mot, conseillant d'ajouter « international ».

Lettre à la Direction des *Téléphones* demandant d'urgence l'installation du téléphone au bureau.

Lettres aux *consuls de France et d'Allemagne* annonçant l'ouverture de notre Bureau.

2 septembre 1914

Reçu dépêche du *Comité central français* demandant si des Commissions de prisonniers existent dans les autres pays. Répondu que les commissions fonctionnaient à Berlin et Nisch⁶² et que nous avons fait tout le nécessaire.

Reçu dépêche de Soubotich⁶³ (Serbie) disant que la liste des prisonniers est en préparation.

Seconde liste de demandes envoyée au Comité central français.

Reçu paquet d'objets à destination de la Croix-Rouge allemande de M. Altirfer, envoyé à la Croix-Rouge allemande avec lettre annonçant l'envoi.

Reçu paquet des dames anglaises de St.Moritz à destination de la Croix-Rouge internationale. Accusé réception avec remerciements.

3 septembre 1914

Transmis à la Croix-Rouge à Vienne une lettre envoyée de Paris par le Vicomte de Nantois⁶⁴ secrétaire de la Croix-Rouge française, concernant ses neveux restés à Vienne.

⁶¹ *Organisation de l'assistance internationale en faveur des prisonniers, 160^e circulaire. A Messieurs les Présidents et Membres des Comités centraux de la Croix-Rouge, Genève, 27 août 1914.* Le Comité central est l'organe directeur d'une Société de la Croix-Rouge.

⁶² Il s'agit de la ville serbe de Niš où s'installent au début de la guerre le gouvernement et le parlement serbes.

⁶³ Dr Wojislav Soubotitch (1866-1922), médecin et psychiatre serbe, vice-président de la Croix-Rouge serbe en 1914.

⁶⁴ Joseph Henri Stanislas Arthur Marie de la Goublaye de Nantois (1869- ?), vicomte français, administrateur de la Société de secours aux blessés militaires dès 1908.

Transmis à la Croix-Rouge allemande 100 MK [Marks] et une lettre de M. Brissau [?], pour son fils prisonnier de guerre en Allemagne (Donaueschingen)⁶⁵.

Reçu lettre Romberg⁶⁶ du 22 août. Répondu poste restante à Rozendal⁶⁷ (Hollande) pour confirmer lettre et télégramme, annoncer le fonctionnement de notre Agence et le dissuader d'en fonder une en Hollande.

Demande au Département militaire l'autorisation de circuler en *automobile*.⁶⁸

4 septembre 1914

Reçu lettre du Médecin en chef de la Croix-Rouge Bohny⁶⁹, annonçant la *composition de la Commission suisse de prisonniers*. Répondu pour accuser réception. (dernier courrier)

Reçu lettre du Bureau international de la Paix, annonçant la composition de la commission.⁷⁰ Répondu pour accuser réception.

Reçu 225 f[r.] 50⁷¹ du Consul suisse à Marseille, produit d'une collecte faite à [mot illisible], et à destination de la Croix-Rouge suisse. Transmis à M. L[oui]s Goetz, trésorier.

Reçu du Militär Lazaret⁷² de *Pforzheim*⁷³ une liste de 29 français légèrement blessés. Répondre et aviser les familles.

Écrit aux Croix-Rouges allemande, russe et française, demandant liste d'internés et moyens de communiquer avec eux.

5 septembre 1914

Télégraphié à M. Biau [?] à Scutari, le priant de transmettre des nouvelles de Jacques Mirabaud, blessé à Mesnil, Vosges.

Écrit au Bourgmestre de Baden-Baden pour Mme Kreyst (peut-on lui faire parvenir 500 fr. Mme Dunant).

Reçu lettre *Comité central autrichien* qui constitue sa commission de prisonniers.

Reçu lettre *Comité central hongrois* qui constitue sa commission de prisonniers.

7 septembre 1914

Télégraphié à Pfuehl [Pfuel],⁷⁴ Berlin pour avoir nouvelles de Gautier⁷⁵.

Télégraphié à Mme. D'Haussonville⁷⁶ pour d'Harcourt.⁷⁷

⁶⁵ Ville du Duché de Bade.

⁶⁶ Il s'agit de Romberg Nisard (voir note 52).

⁶⁷ Rozendaal.

⁶⁸ Cette autorisation était nécessaire du fait des restrictions sur l'essence imposée par l'état de guerre.

⁶⁹ Karl Bohny (1856-1928), médecin et colonel suisse, médecin en chef de la Croix-Rouge suisse jusqu'en 1920.

⁷⁰ Il s'agit de la Commission des prisonniers de la Croix-Rouge suisse, dont le siège était au Bureau international de la Paix, à Berne. Le secrétaire général de ce bureau, Henri Golay (1858-1931), était membre de la Commission.

⁷¹ Sauf indication contraire, il s'agit toujours de francs suisses.

⁷² Hôpital militaire.

⁷³ Ville du Duché de Bade.

⁷⁴ Curt von Pfuel (1849-1936), juriste et militaire allemand, délégué allemand à la 9e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Washington en 1912, président du Comité central de la Croix-Rouge pendant la Première Guerre mondiale.

⁷⁵ Peut-être Alfred Gautier, membre du Comité (voir note 84).

⁷⁶ Pauline d'Haussonville (1846-1922), comtesse française, née d'Harcourt, présidente du Comité des dames de la Société de secours aux blessés militaires.

⁷⁷ Emmanuel d'Harcourt (1844-1928), vicomte d'Harcourt, secrétaire général de la présidence de la République (1873-1877), vice-président de la Société française de secours aux blessés militaires.

Ecrit à de Claparède⁷⁸ pour les postes allemandes.

Visite de *M. le Dr. Partsch*⁷⁹ de *Fribourg en Brisgau* qui apporte des listes de prisonniers en France. M. Partsch s'installe au Bureau pour deux jours.

8 septembre 1914

Envoi de 450 fr. par mandat à Mlle Settari de la part de Roberty, Estavayer.⁸⁰

9 septembre 1914

Dr. Partsch envoie sous sa propre responsabilité 400 renseignements sur des blessés français soignés à Fribourg en Brisgau.

M. [Maurice] Junod entre au bureau comme volontaire.

10 septembre 1914

Organisation du travail de dépouillement de la correspondance. En dépouillant le courrier, on fait de suite l'accusé de réception selon le formulaire (français ou allemand). MM. Cramer et Chenevière⁸¹ font ensuite les fiches et le classement.

11 septembre 1914

Engagé *M. W[illiam J.] Moretti*⁸² comme chef responsable du bureau à 150 fr. par mois. Il est chargé principalement de recevoir les personnes demandant des renseignements.

12 septembre 1914

(140 lettres au courrier du matin)

Engagé une dactylographe Mlle [Marly] Temmel à 60 fr. par mois, location machine à écrire Smith Premier à 12 fr. par mois.

13 septembre 1914

(Dimanche)

MM. Moynier⁸³ et Marc Cramer travaillent de 9 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir malgré le dimanche.

Arrivée des premières listes de prisonniers venant du Ministère de la Guerre de Berlin par la Croix-Rouge allemande.

14 septembre 1914

Mme Godet offre sa collaboration comme dactylographe. Location d'une seconde Smith Premier à 12 fr. par mois.

15 septembre 1914

⁷⁸ Alfred de Claparède (1842-1922), diplomate suisse, ministre de Suisse à Berlin de 1904 à 1917.

⁷⁹ Possiblement Joseph Aloys Partsch (1882-1925), juriste allemand, professeur de droit romain et de droit privé à l'Université de Genève entre 1906 et 1910, puis dans diverses universités allemandes.

⁸⁰ Estavayer-le-Lac, commune suisse du canton de Fribourg.

⁸¹ Jacques Chenevière (1886-1979), romancier franco-suisse. Chenevière va bientôt diriger les Services de l'Entente de l'AIPG, conjointement avec Renée-Marguerite Cramer (note 86). Chenevière est membre du CICR en 1919, directeur général en 1923, vice-président entre 1950 et 1952, puis vice-président honoraire.

⁸² William-Jean Moretti (?-1946), juge et diplomate suisse.

⁸³ Adolphe Moynier (1860-1933), agent de change suisse et consul de Belgique à Genève, membre du Comité de 1898 à 1928, puis membre honoraire. Adolphe Moynier est le fils de Gustave Moynier (1826-1910), second président du CICR.

Mlle Hentsch⁸⁴ travaille à la machine à écrire, volontairement le matin. Mlle Grandpierre est engagée avec sa machine pour 72 fr. par mois.

On renonce à accuser réception sauf cas exceptionnels, vu l'avalanche de demandes.

Les Comités locaux de la Croix-Rouge française demandent comment seconder notre service. Il leur est répondu: en dressant des listes de prisonniers et en nous envoyant aussi des fiches selon le modèle de la carte réponse (cartes doubles parfois).

Le Bureau international de l'Union postale universelle envoie généreusement un exemplaire du Dictionnaire des Bureaux de poste du monde.

Un bureau secondaire est installé pour le dépouillement de la correspondance et l'établissement de fiches de demandes chez *M. Ador, 8, rue de l'Athénée*.

16 septembre 1914

Résumé du travail à ce jour

A ce jour :

- I. Le bureau principal fonctionne au bureau, *3 Athénée*, pour :
 - constitution de fiches des demandes de renseignements reçues,
 - confrontation des demandes avec les renseignements reçus de la Croix-Rouge de Berlin et du Dr Partsch de Fribourg,
 - accusé [de] réception dans les cas spéciaux,
 - envoi de télégrammes avec réponse payée pour demander des renseignements au *Centralnachweisebureau des Kriegsministeriums* à Berlin, *Doroteenstrasse*,
 - classement dans classeur des lettres répondues,
 - cartes postales doubles envoyées pour chaque demande à la Croix-Rouge du pays respectif.

Dans ce bureau principal travaillent : M. Ador, président du Comité international qui dirige toute l'Agence, M. Ferrière⁸⁵ qui s'occupe des demandes relatives à des civils, M. Moynier qui s'occupe de la caisse et des mandats;

MM. Naville,⁸⁶ Gautier⁸⁷ et d'Espine⁸⁸ qui s'occupent des réponses à faire, des cartes postales doubles à expédier, etc., pendant une partie de la journée.

Comme volontaires travaillent M. Marc Cramer, directeur du service des fiches, M. Jacques Chenevière et Mlle Marguerite Cramer⁸⁹ chargée des renseignements à donner d'après les

⁸⁴ Les deux soeurs Madeleine (1868-1963) et Blanche (1869-1951), fille d'Auguste, banquier à Paris, travaillent à l'AIPG entre 1914 et 1919. Madeleine sera directrice d'une des sections de l'AIPG.

⁸⁵ Frédéric Ferrière (1848-1924), médecin suisse, membre du Comité de 1884 à 1924. Ferrière fonde et dirige la section "civils" au sein de l'AIPG.

⁸⁶ Édouard Naville (1844-1926), égyptologue suisse et professeur à l'Université de Genève, membre du Comité de 1898 à 1922, puis membre honoraire; vice-président du CICR de 1915 à 1922 et président ad intérim entre 1917 et 1919.

⁸⁷ Alfred Gautier (1858-1920), avocat et magistrat suisse, juge à la Cour de cassation de Genève, membre du CICR de 1888 à 1920, vice-président en 1917.

⁸⁸ Adolphe d'Espine (1846-1930), médecin et professeur suisse, membre du Comité de 1874 à 1923, puis membre honoraire.

⁸⁹ Renée-Marguerite Cramer (puis Frick-Cramer) (1887-1963), historienne suisse et professeur d'histoire à l'Université de Genève, co-directrice, avec Jacques Chenevière (note 79), des Services de l'Entente au sein de l'AIPG. Marguerite Cramer est la première femme à entrer au Comité en 1918.

listes reçues, M. Junod, Ch[arles] Cellérier⁹⁰ et Victor Martin⁹¹ qui adressent les cartes postales et classent les lettres répondues.

Travaillent encore bénévolement M. Adolphe Chenevière,⁹² M. H[enry] Tronchin,⁹³ M. Léopold Favre.⁹⁴

Le vestibule d'entrée sert de salle d'attente. L'éclaireur Paul Fazy fait le service de la porte, de la poste et menus travaux.

Dans le petit bureau (*Bulletin international*),⁹⁵ M. Moretti, chef de la réception, reçoit les personnes qui demandent des renseignements. Mme Godet, le matin, Mlle Hentsch et Mlle Temmel sur Smith Premier travaillent à la machine à faire des fiches.

II. Dès le 15 septembre, un Bureau secondaire dirigé par M. H[orace] Micheli⁹⁶ est installé chez M. Ador, *Athénée* 8, 3^{me} étage, pour le dépouillement de la correspondance, avec Mlle Grandpierre, comme dactylographe, Mlles Micheli,⁹⁷ [Elis]Van Hasselt, MM. [Henri P.] Hoffer,⁹⁸ [J.H.] Abegg,⁹⁹ Edmond Brocher, [Emmanuel] Schoch,¹⁰⁰ Frédéric et François Reverdin,¹⁰¹ Jacques Martin,¹⁰² Emile Ador,¹⁰³ [Paul-James] Beurret, M. Schoch [*sic*], comme collaborateurs volontaires.

Installation de *l'électricité et du téléphone* au bureau, moyennant pour le téléphone le seul paiement des frais d'installation.

Paul Des Gouttes¹⁰⁴ tient le journal, s'occupe des relations avec les comités centraux de la Croix-Rouge, etc., du matériel, etc.

Le courrier du matin étalé sur la table et ficelé par paquets couvre un espace de 75 à 80 centimètres, soit 1550-2000 lettres. 50-60 télégrammes arrivent journellement.

M^e Moretti reçoit 75 à 100 personnes par jour, au maximum.

Reçu 108 lettres recommandées au courrier de 10 heures.

17 septembre 1914

⁹⁰ Possiblement Charles-Alphonse Cellérier (1890-1966), pasteur suisse.

⁹¹ Victor Martin (1886-1964), professeur suisse de langues et littératures grecques à l'Université de Genève.

⁹² Adolphe Chenevière (1855-1917), avocat suisse, père de Jacques Chenevière (note 79).

⁹³ Henri-Charles-Auguste Tronchin (1853-1924), écrivain suisse, auteur de *Un médecin du XVIIIe siècle, Théodore Tronchin, 1709-1781*, Paris, 1906, ouvrage couronné par l'Académie française, Prix Marcellin Guérin.

⁹⁴ Léopold Favre (1846-1922), rentier suisse, figure de proue du mouvement proarménien fondé en Suisse, en 1896.

⁹⁵ *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge*, publié par le CICR depuis 1869; devient en 1919 la *Revue internationale de la Croix-Rouge*.

⁹⁶ Horace Micheli (1866-1931), journaliste suisse au *Journal de Genève* qu'il dirige de 1904 à 1908, membre du Comité de 1914 à 1930, puis membre honoraire.

⁹⁷ Odette Micheli (1896-1962), fille d'Horace, épouse de Frank Martin (1890-1974), musicien et compositeur suisse.

⁹⁸ Henri Pierre Hoffer (1867-1951). Après son départ de l'AIPG en janvier 1918, Hoffer est vice-président de la Commission romande des internés.

⁹⁹ John Henry Abegg (1856-1920), citoyen américain et possiblement illustrateur ou peintre. Ami de Henri Pierre Hoffer à qui il léga sa fortune.

¹⁰⁰ Emmanuel Schoch (1864-1947), consul du Paraguay de 1908 à 1946.

¹⁰¹ Frédéric Reverdin (1859-1931), chimiste suisse; François Reverdin (1856-1942), ingénieur suisse.

¹⁰² Jacques Martin (1869-1944), pasteur suisse.

¹⁰³ Emile Ador (1845-1920), scientifique suisse, cousin germain de Gustave Ador.

¹⁰⁴ Paul Des Gouttes (1869-1943), avocat suisse, secrétaire général du CICR depuis 1910; membre du Comité en 1918.

Entrent comme dactylographes : Mlle Kohler, Bvd. de la Tour, à f[r.] 2 par jour, avec machine Smith Premier à f[r.] 12 par mois, et Mlle Maerki, même prix, même machine, et Mlle Bruck, 72 fr. par mois y compris sa machine.

Sur une interrogation du Comité central de Vienne, nous télégraphions aux Comités centraux de Berlin, Vienne, Bordeaux, Anvers, Petrograd, Londres. Au Comité central français nous ajoutons la prière de nous faire parvenir directement par l'intermédiaire des Préfets la liste des prisonniers allemands internés dans leur département.

Dépêches aux Comités centraux: 1) pour leur demander de garantir *la réciprocité* dans le service de l'échange de renseignements.

2) pour leur demander s'ils accepteraient d'assimiler les *internés civils*¹⁰⁵ aux prisonniers de guerre, pour ce même service.

Reçu des *Croix-Rouges allemande, autrichienne, anglaise, hollandaise* la composition de leurs commissions spéciales. La Croix-Rouge autrichienne demande le rappel des prescriptions de la *Convention de Genève*.

Engagé Mlle Tricolet, aux mêmes conditions, avec Ideal de chez Troll, 12 fr.

Melle Madeleine Hentsch accorde l'après-midi à la confection de fiches au Bureau principal.

18 septembre 1914

Engagé Mlle Rastorfer, dactylographe, à fr. 2 par jour, avec Smith Premier à 6 fr. pour 15 jours.

Lettre au Comte de Mun¹⁰⁶ et à Sir Alfred Keogh,¹⁰⁷ respectivement président des *Commissions spéciales des Croix-Rouges française à Bordeaux et anglaise*. M. Keogh réside à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris.

Mlle Rolland¹⁰⁸ (sœur de Romain Rolland) aide M. Moretti à recevoir le public. Elle est installée dans le vestibule.

19 septembre 1914

Lettres aux gouvernements des États belligérants, à l'instigation de la Croix-Rouge de Vienne pour leur rappeler l'obligation pour les commandants d'armée de renseigner les soldats avec les principes de la Convention de Genève.

Melles [Fernande] Peyrot et Moynier¹⁰⁹ travaillent également dans le Grand bureau, à aider MM. Cramer et Chenevière. M. Alfred Boissier¹¹⁰ travaille au courrier.

Une dactylographe supplémentaire est engagée au bureau de l'Athénée 8, M. [Elsa] Schnaidt, à 2 fr. par jour, avec machine Yost à 6 fr. par quinzaine.

La *Croix-Rouge autrichienne* télégraphie qu'elle accepte la réciprocité et est prête à assimiler les civils aux prisonniers de guerre.

La *Croix-Rouge française* refuse la réciprocité pour les civils.

¹⁰⁵ Les internés civils sont des ressortissants ennemis, non combattants, retenus en captivité par un État en guerre contre la Puissance dont ils sont originaires.

¹⁰⁶ Albert de Mun (1841-1914), comte et député français, théoricien du corporatisme chrétien.

¹⁰⁷ Sir Alfred Keogh (1857-1936) médecin britannique, directeur général des services de santé de l'armée britannique.

¹⁰⁸ Madeleine Rolland (1872-1960).

¹⁰⁹ Marcelle Moynier (1888-1980), fille d'Adolphe (voir note 85), fondatrice du théâtre de marionnettes de Genève.

¹¹⁰ Alfred Boissier (1867-1945), assyriologue suisse.

Le télégraphe de Strasbourg arrête les dépêches en français, malgré nos ordonnances du Télégraphe fédéral à Berne en date du 24 août, les admettant.

Les lettres sont souvent accompagnées de timbres poste des pays d'expédition ou de coupons postaux internationaux. Plusieurs personnes envoient des dons en billets de 5, 10, 20 fr. etc. celles qui viennent au bureau sont souvent bien aises apprenant la gratuité du service de laisser également une obole.

20 septembre 1914

Reçu 87 télégrammes, sur lesquels seulement deux réponses de la Croix-Rouge allemande renseignent sur des blessés.

Le Centralnachweisebureau du Ministère de la Guerre à Berlin télégraphie de ne plus lui envoyer de demandes de renseignements parce que les États belligérants refusent les informations isolées.

M. Moretti travaille au bureau quelques heures.

21 septembre 1914

Lettre à la *Croix-Rouge de Vienne* l'informant que nous renonçons à servir d'intermédiaire pour l'*Autriche-Hongrie, la Russie, la Serbie et le Monténégro*.

Le courrier du matin (dimanche et lundi) représente 1.80 m de paquets ficelés alignés sur la table les uns contre les autres.

Une dépêche reçue par le Département politique fédéral, venant de Bordeaux, informe que l'Allemagne n'a pas répondu à la communication officielle faite au nom de la France par l'Ambassade des États-Unis¹¹¹ que le Bureau des prisonniers se constituait à Bordeaux.

Répondu que le Bureau des prisonniers à Berlin fonctionnait et nous envoyait des renseignements.

Télégraphié à la Croix-Rouge allemande au Nachweisebureau que le Bureau des prisonniers fonctionnait à Bordeaux et que la réciprocité était assurée.

Télégraphié à Bordeaux au Marquis de Vogüé pour insister sur la nécessité de garantir la réciprocité de façon que l'Allemagne continue à envoyer des renseignements.

Entente avec le Conseil administratif,¹¹² après visite des locaux (avec M. Catelino),¹¹³ pour la mise à notre disposition de salles nécessaires au *Palais Eynard*.¹¹⁴ Le palais sera aménagé pour vendredi 25 septembre.

Donné à *M. Ernest Hecht*,¹¹⁵ avocat à la Cour d'appel de Paris, un mot pour le consul de France afin d'obtenir des facilités sur le [mot illisible] et l'Orléans; une lettre pour la Commission des prisonniers à Bordeaux, l'informant qu'il vient en son nom personnel pour faciliter l'établissement de relations entre les Commissions allemande et française par notre entremise.

¹¹¹ Au cours de la guerre, plusieurs États neutres sont désignés pour représenter les intérêts d'un ou plusieurs belligérants, avec l'accord de la partie adverse, permettant ainsi de maintenir un minimum de relations entre les deux camps. Ces États neutres sont appelés des « puissances protectrices ».

¹¹² Organe exécutif de la Ville de Genève.

¹¹³ Louis Catelino (?-1932), inspecteur des bâtiments de la ville de Genève de 1901 à 1931.

¹¹⁴ Palais construit à Genève en 1816 par le philhellène Jean-Gabriel Eynard (1775-1863). Le palais est racheté en 1891 par la Ville de Genève.

¹¹⁵ Ernest Hecht (?-?), avocat français, importateur et négociant de caoutchouc, avocat-conseil du syndicat professionnel de caoutchouc.

Mlle Tricolet, dactylographe, quitte; et est payée par M. Moynier.

Reçu télégramme de la *Croix-Rouge d'Anvers* disant que tous les prisonniers faits en Belgique sont envoyés en Angleterre.

Envoi à Bordeaux Croix-Rouge française d'un pli recommandé *195 pages de noms de prisonniers (listes de Berlin)*.

Madame Georges Darier (volontaire) travaille au bureau Athénée 3, aux fiches.

22 septembre 1914

Reçu réponse de la *Croix-Rouge de Russie* acceptant la réciprocité et d'assimiler les civils internés aux prisonniers de guerre.

Télégrammes aux Croix-Rouge russe, autrichienne et serbe pour les informer que nous suggérons à *Vienne la constitution d'une agence* pour les prisonniers internés en Autriche-Hongrie, Russie, Serbie, Monténégro.

Au Bureau principal travaillent encore MM. Schoch, Alfred Boissier, M. Micheli fils.¹¹⁶

Mlle Hélène Desplands, rue Beauregard 11, entre comme dactylographe en remplacement de Mlle Tricolet.

Lettre du Consul d'Autriche-Hongrie au nom de l'Ambassade de Berne informant que la Commission des prisonniers prévue par le Règlement de La Haye fonctionne à *Vienne* et transmettra tous les renseignements soit sur demande directe des intéressés, soit par l'entremise des bureaux de renseignements, ou du Comité international. En revanche, on attend l'assurance de la réciprocité pour transmettre les listes.

(Dépêche de la Croix-Rouge française regrettant de ne pouvoir s'occuper des internés civils, voir 19 septembre).

La Croix-Rouge russe se charge de transmettre les renseignements, argent et correspondance aux civils internés en début des hostilités, acceptant ainsi l'assimilation (télégramme du 21).

Entretien avec M. Ador à Cologny¹¹⁷ le soir pour préparer l'entrevue de M. Ador avec le Département politique.

Lettre de la Croix-Rouge hellénique envoyant 10'000 fr. pour les Croix-Rouges des belligérants.

23 septembre 1914

M. Ador se rend à Berne sur demande du Département politique, pour régler la question des Bureaux de renseignements prévus par la Conv[ention] de La Haye en 1907¹¹⁸ en regard des Commissions de prisonniers instituées par les Croix-Rouges.

Mlle Lade, 11 rue Beauregard, entre comme dactylographe (au n°8 Athénée) à 60 fr. par mois, avec machine Yost louée 12 fr. par mois. Premier mois payé.

Télégramme de M. Vogüé assurant, au nom du gouvernement, la réciprocité pour les prisonniers.

¹¹⁶ Possiblement Jacques-Barthélémy Micheli (1895-1945), ingénieur et banquier suisse, futur membre du CICR en 1935, fils d'Horace (voir note 93).

¹¹⁷ Commune genevoise et lieu de résidence d'été de Gustave Ador.

¹¹⁸ Les Convention de La Haye de 1899 et de 1907 instituent la création, au commencement des hostilités et dans chaque État belligérant, d'un bureau national de renseignements sur les prisonniers de guerre (article 14).

Sir Keogh président de la Commission anglaise répond télégraphiquement que les demandes de renseignements doivent être adressées à la British Red Cross, à Londres.

En réponse à notre télégramme du 21, la Croix-Rouge allemande répond que le *Nachweisebureau des Kriegsministeriums* continuera à lui envoyer des listes de prisonniers concernant les États qui ont commencé à envoyer des listes de prisonniers allemands.

24 septembre

Le Bureau de dépouillement, sous la direction de M. Hoffer et de M. Max Dollfus,¹¹⁹ s'installe au *Palais Eynard*, mis à disposition pour le Conseil administratif.

M. Ador s'est entendu à Berne avec M. Hoffmann; le service d'intermédiaire par Genève continuera, la Convention de La Haye dans son règlement n'ayant pas prévu d'intermédiaire. M. Ador se rendra à Bordeaux pour régler les questions en suspens.

Un *Bureau officiel pour le rapatriement des civils non mobilisables* (hommes au dessus de 50 ans et au dessous de (non fixé), femmes et enfants) fonctionnera sous la direction du Département politique à Berne.

Lettre à la Croix-Rouge anglaise pour lui réclamer l'envoi de listes de prisonniers.

Une *carte postale double* dite MII est imprimée pour demander des renseignements complémentaires aux demandeurs et leur faire répondre sur la carte-réponse qui servira de fiche.

Une carte postale avec texte imprimé informera les personnes s'enquérant sur des civils que le Département politique fédéral s'occupe *du rapatriement*.

Le Bureau du dépouillement de la correspondance et du service d'échanges des lettres entre les prisonniers et leurs familles et de l'établissement de fiches se fera exclusivement au Palais Eynard.

Le Bureau principal, Athénée 3, reste chargé de la réception, de la correspondance générale, de la réponse aux télégrammes, et du service de renseignement en réponse aux demandes.

On décide *d'accuser de nouveau réception* des lettres, par formulaires complétés indiquant que les lettres et dons peuvent passer par nous et que les dons sont reçus avec reconnaissance.

Dans le Bureau principal, M. Cramer se charge de ce qui concerne les *prisonniers allemands*, M. J[acques] Chenevière et Mme Cramer de ce qui concerne les *Français*, Mme Brooke¹²⁰ des autres (Autrichiens, Belges, Anglais en France et en Allemagne).

Une lettre du *Nachweisebureau des Kriegsministeriums* refuse de continuer à envoyer des listes aux États belligérants et à la Croix-Rouge pour nous les transmettre s'il continue à ne rien recevoir sur les prisonniers allemands.

M. Ferrière continue à s'occuper des *civils* et de correspondre avec le Département politique.

M. A[dolphe] Chenevière s'occupe de la réponse aux télégrammes avec M. Léopold Favre.

Mlle O[detta] Micheli s'occupe des compléments de renseignements déjà donnés.

Mlle Hentsch des renseignements complémentaires à envoyer.

25/26 septembre 1914

Répondu au *Kriegsministeriums* que la France assura la réciprocité et le priant de continuer l'envoi des listes.

¹¹⁹ Max Dollfus (1864-1937), industriel français originaire de Mulhouse.

¹²⁰ Evelyn Blanche Brooke (?-?), ensuite directrice de la section britannique de l'AIPG.

Lettre de la *Croix-Rouge française du 18 septembre* transmettant un communiqué émanant du Ministère de la guerre sur le *traitement des prisonniers*, donnant la composition définitive de sa commission reconnue par le Ministère de la Guerre, et envoyant des lettres de soldats allemands.

Reçu une liste de prisonniers allemands à Lyon (par M. Dufresne).

Envoyé à la *Croix-Rouge allemande* ce communiqué, en lui indiquant que la Croix-Rouge française fonctionne par le moyen de sa commission définitivement constituée.

Départ de M. Ador pour Bordeaux. M. Micheli prend la direction du bureau.

Envoyé à la Croix-Rouge allemande la première liste de prisonniers allemands à Lyon.

M. Moretti continue à recevoir 80-90 personnes par jour.

Lettre à la Croix-Rouge anglaise pour lui réclamer les listes de prisonniers.

27 septembre 1914

Ouverture de 87 télégrammes par M. Moretti.

Mlles Hentsch travaillent à [mot illisible] les fiches d'après les télégrammes reçus.

M. Moynier met sa caisse à jour: solde actif 14'228.81 [fr.], sur lequel plusieurs sommes à envoyer.

Lettre à toutes les Croix-Rouges des belligérantes pour leur envoyer la part qui leur revient sur les 10'000 fr. de Constantinople et les 10'000 [fr.] d'Athènes.

28 septembre 1914

M. Marc Cramer s'occupe des prisonniers allemands (avec collaborateurs).

M. Chenevière et Mlle Cramer des prisonniers français (id.).

Au Palais Eynard, MM. Hoffer et Dollfus, directeurs du Bureau, ont fait imprimer des *instructions pour leur personnel* de dépouillement du courrier et d'établissement des fiches. Pour ce personnel (bientôt 80 personnes y compris les dactylographes salariées) travaillent des pasteurs, professeurs, etc.

Demande de M. Viollier [?] d'éditer une carte postale illustrée avec Croix-Rouge. Répondu que le Comité international ne pouvait pas, au regard des prescriptions de la loi fédérale, donner cette autorisation.

M. Odier¹²¹ télégraphie de Petrograd que la Croix-Rouge russe a constitué sa commission de prisonniers.

Le service de renseignements sur les prisonniers allemands est transféré au Palais Eynard.

A ce jour, les volontaires occupés au travail de dépouillement de la correspondance sont au nombre de 60, les dactylographes 11.

29 septembre 1914

Les cartes postales doubles (à l'instar des nôtres) envoyées par la Croix-Rouge française (cartes vertes) sont dorénavant transmises directement à la Croix-Rouge de Berlin.

Dans la réexpédition par mandats de sommes au dessus de 20 fr., le 2% est déduit pour les frais.

¹²¹ Edouard Odier (1844-1919), avocat, magistrat et diplomate suisse; ministre de Suisse à Petrograd de 1906 à 1918, membre du Comité de 1874 à 1919.

*MM. Natural, Lecoultré et Cie*¹²² veulent bien se charger de tout le service des colis postaux reçus et à réexpédier, cela gratuitement et contre remboursement de leurs seuls débours.

Lettre du *Département politique fédéral* communiquant une note de l'Ambassade de France à Berne, d'où résulte que le service d'échanges des listes de prisonniers est garanti par la France aussi bien que l'Allemagne.

La Direction des postes accepte de *rembourser en argent aussi les coupons-réponses non timbrés*.

La Croix-Rouge allemande télégraphie que vu la réciprocité garantie, elle continuera à envoyer les listes de prisonniers.

Le *Prisoners of War Information Bureau*, 49 Wellington Str. Londres WC annonce qu'il s'est entendu avec le gouvernement allemand pour lui transmettre par la voie diplomatique américaine des listes périodiques de prisonniers de guerre, et que les lettres pour prisonniers doivent lui être adressées.

Le Bureau pour le rapatriement des civils fonctionne à Berne sous la présidence *de M. le Prof. Roethlisberger*.¹²³ Il envoie ses règlements. Il ne s'occupera que des Français et des Allemands.

30 septembre 1914

Le nombre des collaborateurs augmente. Le personnel total peut être évalué à 120 personnes.

Il arrive au Bourg de Four,¹²⁴ où on va le chercher, au courrier journalier de 2500 à 3000 lettres, mais grâce aux cartes doubles M2 (demandant des renseignements complémentaires), le travail se liquide chaque jour, et des retards ne se produisent plus. Des réponses sur ces cartes-réponses arrivent dès ce jour et peuvent servir de fiches.

Le chef « Commissionner » de la Commission anglaise, Sir Keogh, télégraphie qu'il a transmis à Lord Kitchner¹²⁵ nos demandes.

Le Central Nachweisebureau télégraphie que les listes de prisonniers en Allemagne ont été transmises deux fois par semaine régulièrement à la Croix-Rouge de Genève comme aux États intéressés. Il insiste pour obtenir *la réciprocité*. Nous lui répondons télégraphiquement que la Croix-Rouge française ayant assuré la réciprocité, la Croix-Rouge allemande s'est déclarée d'accord pour continuer l'envoi des listes.

Des cartes de renseignements en français et en allemand servent pour envoyer des renseignements aux familles, d'après les listes reçues.

1 octobre 1914

Reçu certification de la constitution de la *Société luxembourgeoise*¹²⁶ fondée le 9 août et reconnue par le gouvernement.

Le Direction des Postes de Berne demande des renseignements sur le fonctionnement du bureau des prisonniers.

¹²² Maison genevoise de transports et déménagements fondée en 1859.

¹²³ Ernest Roethlisberger (1858-1926), professeur suisse de philosophie, d'histoire et d'histoire du droit à l'université nationale de Bogotá, secrétaire et vice-directeur du bureau international pour la propriété intellectuelle.

¹²⁴ Quartier de la vieille ville de Genève.

¹²⁵ Horatio Herbert Kitchener (1850-1916), ministre britannique de la Guerre de 1914 à 1916.

¹²⁶ Comprendre Croix-Rouge luxembourgeoise.

La Banque de Genève a accepté de prendre au pair, après les avoir comptés et échangés avec ses correspondants, tous les timbres étrangers neufs que nous recevons.

Le public continue à affluer au bureau.

2 octobre 1914

Le Grand-Duché de Luxembourg annonce qu'une Société de la Croix-Rouge a été fondée le 9 août et a été reconnue par le Gouvernement. Nous lui demandons télégraphiquement l'envoi de ses statuts et du décret de reconnaissance gouvernementale.

D'Angleterre nous recevons l'annonce de l'acceptation de *la réciprocité* pour l'échange des listes, et de l'extension aux internés civils.

Il arrive journellement pour 4000 fr. environ de dons ou sommes à transmettre. On envoie pour courrier 200 fr. de télégrammes par jour.

Nous télégraphions à *Copenhague*, vu le silence de Vienne (voir 21/22 septembre) pour leur demander d'installer une agence internationale pour le théâtre oriental de la guerre.

Des instructions au public sont imprimées et affichées dans le local de réception.

3 octobre 1914

Séance du Comité du 3 octobre 1914

Le Comité sous la présidence de M. Micheli, chez M. Ador, se réunit à 10 h. et décide d'écrire au *Médecin-chef de la Croix-Rouge suisse* pour répondre à son communiqué officiel du 30 septembre que contrairement à son assertion, le Comité international avait au début des hostilités reçu plusieurs demandes de secours émanant de Croix-Rouge des belligérants. Il étudie la position de *l'utilisation des listes de prisonniers* reçues, notamment de leur publication; M. Thiele, à Bâle, éditeur des *Verlustliste* d'Allemagne, offre d'étendre sa publication aux prisonniers allemands; une décision sera prise au retour de M. Ador le 4 octobre.

La question du local est examinée, et des demandes sont faites pour obtenir le Musée Rath.¹²⁷

Visite du *Musée Rath*, l'après-midi avec MM. Dolfus et Hoffer, sous la conduite de M. Catelino, surveillant des immeubles de la ville. Une lettre est adressée au Conseil administratif pour le demander.

Une lettre est adressée au Médecin-chef de la Croix-Rouge selon décision du Comité.

Visite au Palais Eynard du Marquis Pucci [sic],¹²⁸ ministre d'Italie à Berne, d'un député au Reichstag, etc.

M. Poulin¹²⁹ offre un immeuble de 3 étages à Florissant.¹³⁰

¹²⁷ Premier des musées suisses consacrés aux arts, le Musée Rath est inauguré en 1826. Il a été offert à la communauté genevoise par les sœurs Jeanne et Henriette Rath, en exécution des dernières volontés de leur frère, le général Simon Rath (militaire suisse au service de la Russie) qui leur avait légué une somme pour la construction d'un musée des beaux-arts. Le bâtiment de style néoclassique a été conçu par l'architecte suisse Samuel Vaucher (1798-1877).

¹²⁸ Rainero Paulucci di Calboli (1861-1931), homme politique et diplomate italien, ministre d'Italie en Suisse depuis 1912.

¹²⁹ Possiblement Henri Poulin (1885-1954), industriel suisse.

¹³⁰ Quartier de Genève.

A la demande de M. Ador, nous télégraphions à Berlin (Croix-Rouge et Nachweisebureau) que les listes de prisonniers allemands sont dorénavant envoyées directement par voie diplomatique.

3 nouvelles listes de la Croix-Rouge allemande. Accusé réception par télégramme.

4 octobre 1914

(Dimanche)

Retour de M. Ador de Bordeaux.

M. Moretti ouvre plus de 100 télégrammes.

La Croix-Rouge de Copenhague accepte de se charger de l'agence internationale pour le théâtre oriental.¹³¹

5 octobre 1914

Séance du Comité du 5 octobre 1914

M. Ador de retour de Bordeaux rapporte des Ministres l'assurance de l'utilité de notre intermédiaire, et en outre que les listes de prisonniers allemands seront envoyées diplomatiquement aux États, et en duplicata (2 exemplaires) à notre Comité. En outre on publiera que les demandes de renseignements doivent être adressées d'abord au Comité central français de la Croix-Rouge.

La question des *otages* est du ressort des gouvernements, rien à faire pour nous.

Les *mobilisables* sont considérés comme prisonniers de guerre.

Quant aux *civils internés* dans les couvents ou ailleurs en Belgique, une lettre sera adressée à la reine de Naples, princesse de Bavière,¹³² tante de la reine de Belgique¹³³ pour lui recommander ces cas. M. Léopold Favre fera la lettre.

La *Croix-Rouge autrichienne* refuse d'organiser une agence, étant donné qu'elle correspond directement avec la Serbie et la Russie, mais que cette transmission se fait par Bucarest.

La *Croix-Rouge de Copenhague* acceptant d'organiser une agence, on lui demandera de s'occuper des *Allemands en Russie et des Russes en Allemagne*.

Sur 5000 *cartes-réponses* déjà envoyées, nous avons reçu 15 réponses (unbekannt [inconnu]). *On n'en enverra plus.*

Les demandes individuelles spécialement recommandées seront adressées à la Croix-Rouge. La Croix-Rouge française n'enverra plus de cartes vertes.

Des plaintes sur *l'inhumation de cadavres* en Belgique nous ayant été adressées, M. Naville a transmis cette question à l'Ambassade des États-Unis à Berne.

Des demandes tendant à la *visite des prisonniers en Allemagne* nous ayant été adressées, M. le Ministre de Hollande à Berne,¹³⁴ sondé par M. Micheli, répond que le baron de Romberg¹³⁵

¹³¹ Une Agence est créée sur le modèle de celle de Genève. Son fichier à la fin de la guerre comporte près de 3,5 millions de fiches. Cent cinquante salariés sont employés par l'Agence de Copenhague.

¹³² Marie-Sophie de Bavière (1841-1925).

¹³³ Elisabeth de Bavière (1876-1965).

¹³⁴ Frans Gerard van Panhuys (1865-1923), avocat et procureur hollandais, ministre des Pays Bas en Suisse de 1909 à 1923.

¹³⁵ Konrad Gisbert Wilhelm von Romberg (1866-1939), ambassadeur d'Allemagne en Suisse de 1912 à janvier 1919.

ambassadeur d'Allemagne trouve de grandes difficultés à réaliser ce projet. Il en a saisi son gouvernement.

Quant à la *publication des listes officielles* que nous recevons, il est décidé de demander aux Comités centraux français et allemand s'ils seraient d'accord pour cette publication. La question de sa diffusion serait réservée. Une dépêche sera adressée aux Comités centraux.

Il y a actuellement 10'000 fiches de demandes, et autant de réponses.

(Service des prisonniers français)

Le *bureau français* reçoit environ 1700 fiches par jour. Il est débordé, le local ne permettant pas l'augmentation du personnel. M. Gautier prendra sa direction.

(Allemands)

Le service allemand sera dirigé par *M. van Berchem*,¹³⁶ sous la superintendance de M. Naville, avec la collaboration de Marc Cramer. M. Dufresne nous a fourni la 1ère liste et a établi un bureau de traduction.

M. Moynier transportera sa caisse au Palais Eynard, et on s'adressera au président de l'Association des commis, Challet,¹³⁷ pour avoir quelques commis salariés pour le service français.

Le local du Musée Rath sera aménagé selon plan et rapport fait par M. Max Dolfus.

M. Moynier communique qu'au 4 octobre nous avons 15'000 fr. pour nous, et 5000 fr. à transmettre.

Natural Lecoultré reçoivent maintenant directement les colis.

Lettres de *M. Ador à la Croix-Rouge de Berlin et Bordeaux* pour demander si les listes de prisonniers pourraient être publiées par notre Comité, ou si les Croix-Rouges intéressées veulent s'en charger en les répandant le plus possible.

6 octobre 1914

Séance du Comité du 6 octobre 1914

Les colis pour Ingolstadt¹³⁸ sont arrêtés. Natural Lecoultré & Cie seront prévenus.

Le Département politique informe que le *Gouvernement britannique* a adhéré à l'échange par voie diplomatique des listes de prisonniers. Il est répondu que les copies de ces listes doivent nous être envoyées.

Le Centralnachweisebureau n'accepte plus de donner des renseignements individuels.

Des listes continuent à arriver de France, par voie officielle.

Un télégramme a été adressé à Copenhague pour remercier de leur acceptation.

Pour les mobilisables civils à propos desquels M. Ferrière reçoit beaucoup de demandes, la France a refusé de s'en occuper; le service de rapatriement une fois effectivement en action, la France reviendra peut-être en arrière.

Des dépêches à Petrograd et à Berlin informant de la création de l'Agence de Copenhague. Des lettres seront adressées à *Petrograd, à Vienne et à Nisch* pour leur dire que la transmission, d'après l'avis de Vienne, se fait directement par le canal de Bucarest.

¹³⁶Victor van Berchem (1864-1938), historien suisse.

¹³⁷ Le nom est erroné. Le président de l'Association des commis était, à l'époque, Marius Leuba (?-1932).

¹³⁸ Ville de Bavière.

L'Italie répond à notre circulaire 158¹³⁹ qu'elle doit garder toutes ses ressources.

Les demandes qui seraient adressées à la Croix-Rouge suisse de la part de l'étranger en vue de secours sanitaires ou ambulanciers, pourraient être appuyées par nous, mais il serait inopportun de faire une autre demande auprès du Médecin-chef de la Croix-Rouge.

Un dépôt de 2000 fr. au Bureau des télégraphes permet la transmission de télégrammes sans payer, mais à condition que le timbre de l'Agence y soit.

Le Musée Rath s'aménage pour la semaine prochaine.

Le bureau de correspondance (Palais Eynard) a envoyé ce jour 3000 lettres aux prisonniers.

7 octobre 1914

La Banque de Genève nous accuse une somme de 1479.25 fr., montant du premier envoi de timbres, dont elle nous créditera au fur et à mesure des rentrées.

Lettre de *la Croix-Rouge anglaise* disant qu'elle a transmis deux listes de prisonniers allemands en Angleterre à l'Ambassade américaine à Berlin, et qu'elle s'attend à recevoir à son tour des listes de prisonniers anglais en Allemagne; en outre qu'elle transmet au Bureau des Prisonniers (Prisoners of war Bureau), branche du Ministère de la guerre, les lettres à destination des prisonniers, pour leur être de suite expédiées, et qu'elle pense qu'elle peut faire de même, en passant par notre Agence pour les prisonniers anglais en Allemagne.

8 octobre 1914

Lettre au *Prisoners of war Information Bureau* insistant pour que copie des listes de prisonniers allemands en Angleterre nous soient adressés en copie pour nous permettre de renseigner nos correspondants.

9 octobre 1914

Nouvelle lettre dans le même sens en réponse à ce même Bureau de Londres.

Communiqué aux journaux sur le transfert de l'Agence au Musée Rath.

Séance du Comité

On nous demande d'intervenir pour uniformiser l'information des médecins militaires. Mention en sera faite dans le Bulletin.¹⁴⁰

A une demande du Jura français, nous répondons que les correspondances peuvent être acheminées par nous.

M. Odier télégraphie pour dire que la Russie communique directement avec Vienne.

La Banque commerciale de Bâle annonce par circulaire qu'elle transmet l'argent aux prisonniers. Il lui a été écrit que nous faisons cette transmission gratuitement.

La Croix-Rouge hellénique nous adresse 5000 fr. à destination de la Belgique.

*M. Dunant Philippe*¹⁴¹ offre d'organiser une escouade de dactylographes pour travailler le soir.

¹³⁹ La circulaire n° 158 du CICR (du 15 août 1914) parle des devoirs internationaux de Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Au vu de la réponse italienne, il doit s'agir plutôt de la circulaire n°161, *Appel en faveur de l'Agence internationale des prisonniers de guerre. A Messieurs les Présidents et Membres des Comités centraux de la Croix-Rouge*, Genève, 6 octobre 1914, qui appelle les Croix-Rouges à subvenir aux frais occasionnés au CICR par l'ouverture de l'Agence.

¹⁴⁰ Lire *Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge* (voir note 92).

¹⁴¹ Possiblement Philippe-Auguste Dunant (1868-1918), avocat et auteur suisse d'ouvrages sur la propriété industrielle et les marques de fabrique.

Les bureaux au Musée Rath seront fermés à 6h. ; la réception du public à 5h.

Peut-on envoyer de l'argent aux otages ? On essayera.

M. Moynier reçoit de l'argent pour les prisonniers autrichiens, provenant de la Croix-Rouge serbe. Jusqu'ici l'argent a été envoyé par lettre avec valeur déclarée. Il leur sera répondu que la *Croix-Rouge autrichienne correspond directement* avec les Croix-Rouges serbe et russe et qu'il leur faut passer par cet intermédiaire.

10 octobre 1914

Reçu lettre *Croix-Rouge anglaise informant que les War Office* fait le service d'échange de listes, par voie diplomatique, mais qu'il remettra des *copies* à la Croix-Rouge et que celle-ci nous les enverra.

Lorsque des ambassades, autorités ou Croix-Rouges locales envoient de longues listes, nous leur adressons un *modèle de fiches*, à la machine, avec prière de mettre tous leurs noms demandés sur fiches. Ce système fonctionne avec la France et aide au travail de l'Agence.

Lettre du Conseil administratif nous accordant le Musée Rath et se chargeant de l'éclairage.

11 octobre 1914

Dimanche

Déménagement et installation au Musée Rath.

Organisation du travail.

12 octobre 1914

Commencement du travail au Musée

Lettre à la Croix-Rouge allemande lui demandant si des délégués membres accrédités par nous pourraient porter des vêtements chauds aux prisonniers français.

(Séance [du Comité ?] du 12 octobre)

M. Ador a reçu une longue protestation du Comité local de *la Croix-Rouge de Fribourg en Brisgau* (Dr. Partsch, voir 7 septembre) sur le traitement subi par des médecins allemands en France. M. Ador a répondu que des protestations semblables nous parviennent fréquemment de France, et qu'il paraissait prématuré de transmettre cette protestation au Gouvernement français; il rappelle que nous avons remémoré aux Gouvernements le devoir de faire connaître les principes de la Convention de Genève.

Le second dépouillement du second envoi de timbres à la Banque de Genève s'élève à plus de 1500 fr.

M. Ferrière trouve boiteux de poser à Vienne des questions sur des blessés serbes à propos desquels la Croix-Rouge aurait répondu directement. Il est entendu que dans ces cas spéciaux nous pouvons demander à Vienne de nous répondre directement.

La Croix-Rouge de Berlin nous télégraphie que les familles peuvent correspondre directement avec les prisonniers dont ils savent l'adresse, autrement les recherches sont longues.

Le courrier de dimanche et lundi représente *10-15'000 lettres*. L'affluence du public est énorme.

13 octobre 1914

Un article du Temps¹⁴² annonce que *les mandats peuvent être envoyés de France en Allemagne* et vice versa par l'Office central de *Poste de Berne*.

Reçu du Conseiller national Walther¹⁴³ une lettre confirmant l'excellent traitement que les blessés français reçoivent à Fribourg, mais communiquant des plaintes sur le traitement des blessés allemands en France. En réponse il lui est dit que les renseignements reçus sur le traitement des prisonniers allemands sont très favorables.

La Croix-Rouge française s'étonne de voir le Banque commerciale de Bâle s'offrir à servir d'intermédiaire pour la transmission d'argent aux prisonniers français.

Les personnes qui viennent en foule demander des renseignements sont en général désireuses de faire un don à l'Agence. Le tronc constitué à cet effet contient parfois à la fin de la journée plus de 300 fr. Les dons de 50 et 100 fr. ne sont pas rares.

800 lettres et plis chargés arrivent aujourd'hui (dimanche et lundi). On estime à 15'000 le nombre des lettres arrivées aujourd'hui.

14 octobre 1914

M. Dollfus signe 400 chargés. Le courrier reste monstrueux.

Entre hier et aujourd'hui la Croix-Rouge française nous a fait parvenir jusqu'à 6000 noms sur listes alphabétiques (service de renseignements allemands direction M. van Berchem et Marc Cramer).

Le service de renseignements français (prisonniers français en Allemagne) envoie jusqu'à 200 renseignements par jour. M. Alfred Gautier dirige ce service. Le service allemand environ 50 par jour.

15 octobre 1914

Une dépêche de la *Croix-Rouge de Berlin* nous avise que la correspondance pour les prisonniers *français en Belgique* n'a pas besoin de passer par elle mais peut être acheminée directement.

Des listes très complètes des prisonniers français à Strasbourg nous arrivent par l'entremise du Dr. Cartier, du Consistoire de cette ville.

384 renseignements sont envoyés par le service français.

Le Croix-Rouge suisse nous envoie 1000 fr. pour l'Agence des prisonniers.

(Séance du Comité)

Longue discussion avec M. Dollfus, Mlle Cramer et le Comité sur le service des fiches française.

16/17 octobre 1914

Lettre de la Croix-Rouge allemande, Commission des prisonniers, accréditant M. le Prof. Neumann comme délégué auprès de notre Agence. Répondu que nous ne pouvions compter de délégué d'un État belligérant, que nous avons déjà refusé pour la France.

La Société luxembourgeoise envoie des listes (fiches) de prisonniers au Luxembourg.

¹⁴² Quotidien français qui paraît de 1861 à 1942.

¹⁴³ Heinrich Walther (1862-1954), homme politique suisse élu au Conseil national (chambre basse) en 1908.

Communiqué de presse pour protester contre un article de l'Excelsior,¹⁴⁴ reproduit par « La Suisse »,¹⁴⁵ discréditant la Banque commerciale de Bâle.¹⁴⁶

Communiqué à la presse relatif à la correspondance directe entre familles de prisonniers, et priant des familles renseignées de correspondre directement.

(Chiffres)

Le service de renseignements français estime à 200'000 le nombre des fiches de demandes [des familles] et 40'000 celui des fiches renseignements [obtenus sur des prisonniers de guerre].

Le service allemand estime ces mêmes chiffres à 8000 demandes et 15'000 renseignements.

Le service anglais: 100 demandes, 4-5'000 renseignements; le service belge 7-800 demandes, 6-7'000 renseignements.

19 octobre 1914

Les demandes concernant les Autrichiens, Serbes et Russes sont transmises à *Vienne, Petrograd ou Nisch*. Celles concernant les Russes en Allemagne ou Allemands en Russie sont envoyées à *Copenhague*.

Des délégués sont envoyés à Berlin et à Bordeaux pour recommander la *publication* des listes envoyées par nous afin de tranquilliser les familles (voir 5 octobre).

La Croix-Rouge serbe après avoir informé télégraphiquement qu'elle ne recevait pas de réponse de Vienne, rectifie en avisant qu'elle vient de recevoir de la Croix-Rouge autrichienne des listes de prisonniers serbes en Autriche.

Une *lettre du Gouvernement français*, signée Poincaré¹⁴⁷ et Delcassé,¹⁴⁸ accuse réception de notre office du 19 septembre (voir journal de cette date) appréciant notre intervention et réaffirmant sa volonté de tout vérifié à l'observation des principes de la Convention de Genève.

20 octobre 1914

La Banque commerciale de Bâle, qui offrait ses services d'intermédiaire pour la transmission d'argent aux prisonniers français de Munsingen,¹⁴⁹ a envoyé sur notre demande, la liste complète de ces prisonniers.

La Croix-Rouge de Vienne qui a installé dans des locaux spéciaux, Jasomirgottstr. 6, Vienne I, son bureau auxiliaire de renseignement nous avise qu'elle a envoyé une liste de 14'400 noms de prisonniers russes à la Croix-Rouge russe et 2400 noms de prisonniers serbes à la Croix-Rouge serbe.

Lettre à la Croix-Rouge autrichienne pour la remercier et à la Croix-Rouge russe pour l'inviter à user de réciprocité.

¹⁴⁴ Quotidien français lancé en 1910 et qui paraît jusqu'en 1940.

¹⁴⁵ Quotidien genevois qui paraît de 1898 à 1994.

¹⁴⁶ Etablissement bancaire fondé en 1863.

¹⁴⁷ Raymond Poincaré (1860-1934), président de la République française de 1913 à 1920.

¹⁴⁸ Théophile Delcassé (1852-1923), homme politique français, ministre des Affaires étrangères d'août 1914 à octobre 1915.

¹⁴⁹ Ville du Wurtemberg.

Une équipe du soir, sous la direction de M. Ph[illipe] Dunant, puis de M. Fatio, puis de M. Appia¹⁵⁰ (2 jours par semaine) travaille de 8 à 10h. (1ère équipe lundi et mardi, 2e mercredi, jeudi, 3e vendredi, samedi).

21 octobre 1914

Séance du Comité du 21 octobre 1914

A cette réunion assistant MM. Gardy,¹⁵¹ directeur à la Bibliothèque publique, Max Dollfus et Hoffer, Mlle Cramer et MM J. Chenevière, van Berchem, Marc Cramer.

M. Gardy examine le projet de M. Dollfus consistant à réunir dans un seul et même fichier les fiches « demandes » et les fiches « renseignements » rapprochées; puis le système proposé par Mlle Cramer et M. Chenevière consistant à supprimer les fiches une fois le renseignement négatif donné, tout en permettant au demandeur de renouveler sa demande au bout de 15 jours par exemple.

Des remerciements sentis sont adressés aux chefs de service pour leur intelligent dévouement.

22 octobre 1914

Des lettres ont été adressées aux Comités centraux de Berlin et Bordeaux pour les engager à provoquer de la part de leurs Gouvernements des communications rassurantes quant au *traitement des prisonniers* sur leur territoire.

La décision est prise d'adopter *le système Dollfus* et M. Gardy examine à l'Agence le meilleur mode de transformation. Dès le soir l'équipe de nuit travaillera à la confection des fiches vertes des renseignements. (4 fr. les 1000 chez Jeannet, 25 Coulouvrenière).

Un « tableau de renseignements communiqués » recense 530 renseignements donnés ce jour par nos soins.

23 octobre 1914

Lettre de M. Ador à M. de Vogüé pour lui rappeler la question des *délégués neutres* à envoyer auprès des prisonniers et la publication des listes envoyées par nous à Bordeaux.

La Croix-Rouge de Berlin a répondu que la question de la publication des listes était soumise au Nachweisebureau du Kriegsministeriums.

L'Information Bureau de Londres envoie un échantillon des listes de prisonniers qu'il dresse et envoie aux Gouvernements allemand et autrichien et dont copie nous est adressée également.

Le service du *rapatriement des civils* au dessous de 17 et au dessus de 70, et des femmes et enfants, à travers la Suisse, commence effectivement.

Communiqué aux journaux pour les paquets à déposer chez Natural Lecoultre et Cie.

Visite de M. Julius Bernhold (Hôtel Victoria) qui a organisé à Stuttgart les dépôts de prisonniers; les listes ont été arrêtées au 1^{er} octobre et envoyées à Berlin.

Ce jour 877 renseignements (français, allemands, belges et anglais) sont envoyés aux familles.

24 octobre 1914

¹⁵⁰ Paul Henri Albert Appia (1856-1925), fils de Louis Appia, l'un des cinq fondateurs du CICR.

¹⁵¹ Frédéric Gardy (1870-1957), historien suisse, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève à partir de 1906.

Thé offert à 4 heures et demie au sous-sol par le Comité international à tout le monde des travailleurs. Allocution de M. G[ustave] Ador et remerciements; réponse en quelques mots de M. Lucien Gautier.¹⁵²

25(dimanche)/26 octobre 1914

De *nouvelles instructions de service* sont imprimées pour être distribuées aux collaborateurs.

Lettres aux Croix-Rouges des belligérants pour que leur Gouvernement rappelle aux autorités compétentes que les dispositions de la *Convention de Genève sont applicables aux colonies* et que les sœurs de la Croix-Rouge doivent en bénéficier.

Dorénavant on n'enverra plus de formulaires cartes doubles (M2) que lorsque les prénoms ou l'incorporation seront insuffisamment indiqués. En outre une fiche sera faite immédiatement, lors du dépouillement de la correspondance, lorsqu'il ne manquera que le lieu de disposition ou d'internement. Voir nouvelles instructions de service.

27 octobre 1914

Communiqué aux journaux sur la correspondance directe et la recherche préalable à faire au dépôt.

Lettres aux Croix-Rouges des belligérants ayant des colonies pour leur rappeler à la suite d'une lettre du Comité central de Berlin, que les *sœurs de la Croix-Rouge* dans les colonies font partie du personnel protégé par la Convention de Genève.

28 octobre 1914

Délibération entre les membres du Comité et M. Dollfus sur les nouvelles instructions de service. M. Ador prend ce jour de congé.

29 octobre 1914

Distribution des nouvelles instructions du 26 octobre (voir annexe [ci-dessous]).

Visite de M. le Ministre d'Anthouard¹⁵³, président de la Commission des prisonniers de la Croix-Rouge française.

Comité international de la Croix-Rouge
Agence des prisonniers de guerre

Instructions de Services

Classement des lettres

Les lettres se subdivisent en :

Militaires M I. – Militaires M II. – Civils. – Otages. – Ambulances. – Moynier. – Prisonniers.
– Fiches à annuler. – Divers.

Militaires M I : Toute lettre concernant des militaires, précisant leur identité et contenant au moins une indication relative au lieu et à la date de leur disparition est marquée M I. Souligner au crayon de couleur tous les renseignements intéressants, encadrer le nom du demandeur, accuser réception.

¹⁵² Lucien Gautier (1850-1924), théologien suisse, membre du Comité de 1919 à 1924.

¹⁵³ Baron Albert François Ildefonse d'Anthouard de Wasservas (1861-1944), diplomate français.

Militaires M II : Toute lettre concernant des militaires, précisant leur identité, mais ne donnant pas de renseignements suffisants sur le lieu et la date de leur disparition est marquée M II.

Souligner au crayon de couleur tous les renseignements intéressants, encadrer le nom du demandeur, accusé réception par accusé de réception ordinaire, *puis mettre la lettre de côté.*

On enverra le questionnaire-double au demandeur que lorsqu'il omettra de donner soit le *prénom*, soit *l'incorporation* du recherché.

Civils : Toute lettre ayant trait à un civil à un titre quelconque, est remise dans son enveloppe *avec tout ce qui l'accompagnait* ; l'enveloppe est munie de l'inscription « *Civil* ». On ne répond rien.

Otages : Toute lettre ayant trait à un otage à un titre quelconque, est remise dans son enveloppe *avec tout ce qui l'accompagnait* ; l'enveloppe est munie de l'inscription « *Otage* ». On ne répond rien.

Ambulances : Toute lettre ayant trait à un *titre quelconque à un médecin, médecin-major, aide-major, aumônier, brancardier, infirmier ou infirmière* est remise dans son enveloppe *avec tout ce qui l'accompagnait* ; l'enveloppe est munie de l'inscription « *Ambulance* ». On ne répond rien.

Moynier :¹⁵⁴ Toute lettre *traitant d'argent à un titre quelconque* est remise dans son enveloppe avec tout ce qui l'accompagnait ; l'enveloppe est munie de l'inscription « *Moynier* ». On ne répond rien.

Prisonniers : Toute lettre contenant une lettre à un prisonnier ou une lettre d'un prisonnier, est remise dans son enveloppe avec tout ce qui l'accompagnait. *On ne fait absolument rien, ni surcharge, ni changement d'adresse.*

On munit l'enveloppe extérieure de l'inscription « *Prisonnier* ». On ne répond rien.

Fiches à annuler : Toute lettre avisant le décès ou la réapparition d'un recherché est remise dans son enveloppe avec tout ce qui l'accompagnait ; l'enveloppe est munie de l'inscription « *Fiche à annuler* ». On ne répond rien.

Divers : Toute lettre de nature officielle ou personnelle, toute lettre d'un caractère spécial ne rentrant dans aucune des catégories qui précèdent, toute liste de prisonniers, toute lettre contenant un grand nombre de demandes, toute lettre relative au champ de guerre oriental : Autriche, Russie, Serbie, Allemagne-Russie et Russie-Allemagne ou Japon sont remises à M. Max Dollfus.

Important : MM. les volontaires sont priés de munir toute lettre ou enveloppe qui aura passé par leurs mains de leur numéro d'ordre.

Tous les timbres-poste et coupons réponse trouvés dans les lettres sont à mettre soigneusement de côté, car ils sont *tous vendus au profit de l'œuvre.*

Les réponses faites sont à placer sur les tablettes posées en face de chaque place ; de même il faut ranger *par piles séparées, les diverses catégories de lettres à remettre dans leurs enveloppes*, le service des expéditions étant chargé de les recueillir deux fois par jour.

Un ordre parfait à chaque place est indispensable à cause de l'organisation des équipes du soir.

¹⁵⁴ Adolphe Moynier est le trésorier du CICR.

Genève, le 26 octobre, 1914.

Le président du Comité international,
Gustave Ador.

Le chef de la correspondance,
Max Dollfus.

N.B. – L'ancienne rubrique « Renseignements » est supprimée : Toute lettre se rapportant à une demande antérieure et donnant des renseignements complets doit être considérée dorénavant comme une *première demande*.

Les secondes demandes incomplètes rentrent dans « Divers ».

30 octobre 1914

Entretien avec M. d'Anthouard et le Comité: M. d'Anthouard a visité plusieurs dépôts de prisonniers allemands, qui ne se plaignent aucunement; la France a été plus large que l'Allemagne en laissant le Ministre des États-Unis et des neutres voir des prisonniers. Des délégués leur porteront des secours.

Les ordonnances sur la franchise de port et de douane ont été émises et communiquées. On attend la réciprocité avec l'Allemagne pour que la circulation des colis s'opère directement en franchise d'un pays à l'autre.

Interdiction à M. [Ernest] Hecht d'utiliser du papier de l'Agence et de signer les lettres à entête.

Le service des fiches français s'installe au *sous-sol*.

31 octobre 1914

Reçu 3000 fr. d'une dame française pour être distribués 2/3 à prisonniers blessés, 1/3 à prisonniers non blessés en Allemagne. La somme sera transmise à *M. de Claparède* à Berlin, lui demandant s'il peut s'en charger.

Grande lettre au Comité central allemand, à la suite de la visite de M. le Ministre d'Anthouard sur questions d'envoi de listes, visite des prisonniers, distribution de vêtements, correspondance, échange de monnaies, travaux des prisonniers, franchise de douane, échange de prisonniers, personnel sanitaire, liste de blessés en Belgique.

Départ de M. Hecht, congédié par M. Ador.

2 novembre 1914

Lettre au Comité central allemand lui transmettant un exemplaire de l'ordonnance ministérielle française, assurant la libre transmission de la correspondance et colis en franchise de port.

3 novembre 1914

Télégramme à la Croix-Rouge allemande pour lui signaler que *la douane* [allemande] retient à Bâle plusieurs colis expédiés par notre Agence, et lui assurant que la franchise de douane est accordée par la France sous condition de réciprocité.

Lettre à la Croix-Rouge allemande lui confirmant cette dépêche.

Conférence avec le Directeur des Postes¹⁵⁵ et M. Le Coultre au sujet des colis expédiés en sacs par la Croix-Rouge française et en vue d'éviter les formalités d'ouverture de chaque colis.

4/5 novembre 1914

¹⁵⁵ Il s'agit du Directeur des postes à Genève, Jean-Jacques Reut (1855-1927).

Lettre de la *Croix-Rouge de Berlin* affirmant que la correspondance directe des prisonniers avec leurs familles fonctionne et que les prisonniers sont même engagés à écrire aux leurs. Elle demande que le fait soit publié en France. Elle envoie un article du *Lokal Anzeiger*¹⁵⁶ de Berlin disant que l'on spéculait en France sur les familles des prisonniers allemands en leur faisant écrire des lettres pour avoir de l'argent alors qu'eux mêmes n'en sollicitent pas.

Lettre à la Croix-Rouge de Londres pour transmettre une plainte du Comité central de Berlin sur l'impossibilité où se trouvaient les prisonniers allemands au camp British Hill de correspondre avec leur famille.

6 novembre 1914

Communiqué aux journaux et à l'Agence télégraphique sur ce que les envois munis de l'adresse complète seuls pourront être dorénavant transmis par nous. La Croix-Rouge de Berlin refuse en effet de s'occuper des lettres sans adresse.

Grande lettre au Comité central de Berlin pour lui signaler, sur le vu d'une constatation de MM. Le Dr. d'Espine et Ferrière, que les *médecins français* ne peuvent pas être employés à soigner les blessés allemands, et qu'ils ne peuvent être retenus que si, en l'espèce, il est établi par l'autorité militaire qu'ils sont indispensables pour soigner les blessés français.

Les listes de prisonniers *s'impriment* par les soins de Kundig,¹⁵⁷ non pas pour être publiés, la Croix-Rouge française s'y étant déclarée opposée, mais pour le service des fiches de renseignements et pour les renseignements à communiquer. Un exemplaire imprimé est envoyé à la Croix-Rouge française.

7 novembre 1914

Réponse de la Croix-Rouge anglaise déclarant absolument faux que les prisonniers allemands en Angleterre ne puissent pas correspondre librement avec leurs familles.

Le service civil, étant encombré de lettres que des non prisonniers ni internés font passer par lui, fait imprimer une petite fiche rouge à glisser dans les enveloppes pour dire qu'il ne faut lui adresser que les lettres urgentes et très importantes, et joindre un coupon postal international pour les frais de port.

La Croix-Rouge de Berlin ayant déclaré qu'elle ne pouvait pas se charger de découvrir les destinataires de *lettres sans adresse de lieu*, une fiche est imprimée (bleue) pour être glissée dans les lettres sans adresse destinées aux prisonniers; on les retourne aux expéditeurs avec cette fiche qui les avise qu'il leur faut attendre de savoir le lieu d'internement pour expédier directement la lettre.

Impression *en anglais du formulaire* de réception donnant les indications sur la correspondance directe.

Un comité s'est constitué à *Bruxelles*, présidé par *La Comtesse de Mérode*,¹⁵⁸ en faveur des prisonniers belges, sous le titre de « Bureau du renseignement belge » (communication due M. Borel¹⁵⁹ consul suisse à Bruxelles).

Séance du Comité

Le Comité, à la demande de M. Stuckelberger avocat à Bâle, décide d'accorder son patronage au Comité qu'il fonde pour s'occuper *des otages*. Le Comité n'est pas autorisé à prendre le

¹⁵⁶ Plus exactement le Berliner Lokal-Anzeiger, journal alors conservateur.

¹⁵⁷ Imprimerie genevoise encore en activité.

¹⁵⁸ Possiblement Nathalie de Croÿ (1863-1957), comtesse de Mérode-Westerloo.

¹⁵⁹ Jules François Auguste Édouard Borel de Bitche (1865-1939), avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, consul général de Suisse à Bruxelles.

titre de Croix-Rouge internationale, mais celui de « *Commission des Otages*, patronnée par le Comité international de la Croix-Rouge ».

Le Comité ne juge pas pratique la proposition *Frank Puaux*, tendant à l'envoi de missions sanitaires spéciales restant jusqu'à la fin de la guerre auprès des prisonniers.

M. Gardy est chargé d'examiner la question des *fiches à détruire* une fois les renseignements communiqués. Auparavant ces fiches seront mises de côté dans un dossier spécial.

Une note sera envoyée aux prisonniers pour inviter les familles à ne pas renouveler leurs demandes une fois le renseignement reçu.

Le Gouvernement de la République argentine a voté un subside de 50'000 fr. (25'000 pesetas) à remettre par la Croix-Rouge argentine en faveur des victimes et blessés de la guerre actuelle.

1015 renseignements sont communiqués aux familles.

Lettre aux *Directions des Postes* anglaise, allemande, autrichienne, en vue de la *suppression des déclarations de douanes, des bulletins d'accompagnement des colis*.

9/10 novembre 1914

Depuis quelques jours les demandes de renseignements d'Allemagne affluent.

Un *formulaire* est créé pour faire comprendre à ces correspondants que nous ne pouvons écrire pour eux, mais qu'il faut qu'ils correspondent directement comme on peut le faire maintenant.

Une liste du 15'000 *prisonniers allemands en Angleterre* étant arrivée, sans indication de lieu de résidence, mais avec l'avis de l'Information bureau que toute demande et correspondance devait lui être adressée à lui, un formulaire nouveau est créé dans ce but en allemand.

Une lettre a été adressée au *Ministère de la guerre à Bordeaux* pour le prier d'autoriser les *commandants de dépôt* à correspondre directement avec nous.

11 novembre 1914

Une lettre a été adressée au Département politique fédéral pour lui suggérer l'idée d'autoriser *l'échange de blessés définitivement impropres à la guerre*.

Lettre à la Croix-Rouge de Berlin, en réponse à leur lettre se plaignant du traitement des prisonniers en France, la rassurant à ce sujet en raison des rapports de M. le Ministre d'Anthouard; et l'informant que l'Information bureau de Londres ne donne pas l'adresse des prisonniers, car ils changent souvent de lieu d'internement, mais qu'il fournit lui-même les renseignements et fait suivre la correspondance.

La *Croix-Rouge français* demande qu'aucune sous agence ne se fonde sans son assentiment. C'est dans ce sens qu'il est répondu aux nombreuses demandes qui nous parviennent. En tout cas les renseignements doivent être communiqués aux familles et non aux agents.

Le *Comte Lalaing*,¹⁶⁰ Ministre de Belgique à Londres, centralise tous les renseignements concernant les prisonniers belges.

12 novembre 1914

Lettre à la Croix-Rouge française lui transmettant la traduction de l'offre du *Kriegsministerium de Berlin* (adressé au Chancelier)¹⁶¹ et dont la Croix-Rouge de Berlin nous

¹⁶⁰ Charles, Comte de Lalaing (1856-1919), juriste et diplomate belge, ministre de Belgique à Londres depuis 1903.

¹⁶¹ Théobald von Bethmann Hollweg (1856-1921), chancelier allemand de 1909 à 1917.

a envoyé copie relativement à la *correspondance des prisonniers allemands en France* et au petit nombre de listes de prisonniers envoyées à ce jour. En même temps, on signale à la Croix-Rouge française l'entreprise louche de *L'Union franco-suisse à Paris* (déjà signalée à Natural LeCoultré Cie.), ainsi que le fait que les chemins de fer français refusent souvent les colis à destination de prisonniers.

13/14 novembre 1914

M. Clouzot,¹⁶² archiviste paléographe à Paris, attaché au service des fiches françaises présente un rapport concluant à l'accroissement de la place; il en est longuement discuté lors d'une séance chez M. Ador.

La Croix-Rouge américaine envoie par l'Ambassade de Berne 25'000 fr. pour l'Agence.

A Berne, le service postal emploie 43 employés supplémentaires pour la correspondance des prisonniers de guerre.

Au 14 novembre au soir, il n'y avait *plus une seule lettre à ouvrir*.

Organisation du fichier du sous-sol (direction, administration, chef de service).

16 novembre 1914

Lettres aux Croix-Rouges de Berlin et Bordeaux pour demander avec insistance que les *commandants de camps de prisonniers* et chefs d'hôpitaux soient autorisés à nous adresser directement les listes de leurs prisonniers, le circuit par les Croix-Rouges étant trop long.

(Extrait du rapport de M. Clouzot (Statistiques de l'Agence))

M. Clouzot dans son rapport donne les chiffres suivants sur le service français:

Listes de Berlin: 95'750 noms de prisonniers français, dont 330 morts.

moisson¹⁶³ (soit confection de fiches blanches jaunes et vertes) 10 à 12'000 fiches.

Doublets: 4 à 5000 détruits chaque jour.

Mouvement de la correspondance:

Lettres: 15'000 vers la fin octobre, 4000 seulement dès la seconde semaine de novembre.

Télégrammes: 100-150 télégrammes au commencement du mois, 20 à 30 aujourd'hui.

Recommandés: 700 par jour au commencement de novembre, 125 à 150 aujourd'hui.

Fiches à annuler: en raison de renseignements reçus directement ou de correspondance établie entre les prisonniers et leurs familles, 500 par jour.

Le fichier s'accroît journalièrement de 8000 fiches.

Il y a 250'000 fiches.

Le retrait des fiches munies du timbre « communiqué familles » ne réduirait que de 150-200 fiches par jour.

Un *formulaire* demande aux familles allemandes de préciser s'il s'agit du champ oriental ou occidental des hostilités.

¹⁶² Etienne Clouzot (1881-1944), historien, archiviste et paléographe français, oncle du cinéaste Henri-Georges Clouzot.

¹⁶³ La "moisson" était un service de l'AIPG qui recevait et traitait journalièrement les fiches individuelles concernant des victimes de la guerre. Sur les fiches blanches ou "fiches-demandes" étaient retranscrites toutes les demandes reçues par l'AIPG; sur les fiches de couleur ou "fiches-réponses" tous les renseignements obtenus.

17 novembre 1914

Dépêche à la Croix-Rouge de Berlin pour l'information que nous transmettons volontiers des *vêtements chauds*, mais qu'il faudrait que l'Allemagne assure à la France la réciprocité de l'entrée en franchise de droits de douane.

Visite du Consul de France¹⁶⁴ à M. Ador se plaignant d'un communiqué paru sous le nom de l'Agence dans les journaux français et d'après lequel les *journaux* ne doivent pas être envoyés aux prisonniers en Allemagne et les lettres doivent être traduites. M. Ador le rassure.

18 novembre 1914

Communiqué rectificatif envoyé à l'Agence télégraphique, à la Croix-Rouge française et adressé en anglais à tous les journaux anglais qui l'ont publié.

Dépêche à la Croix-Rouge de Berlin pour lui demander instamment une réponse à notre lettre du 31 octobre.

19 novembre 1914

Envoi à la Croix-Rouge de Berlin du duplicata de la lettre du 31 octobre.

Lettre de Natural LeCoultré et Cie. contresignée par Paul Des Gouttes au *Directeur général des douanes* à Berlin pour insister sur l'exemption des droits de douanes et la libre circulation des colis.

Expulsion ignominieuse d'un certain *Carcassonne* venant soi-disant de l'Agence *Eugène-Villiod* de Paris¹⁶⁵ et offrant jusqu'à 300 fr. à M. Lederey de l'Agence pour qu'il soit l'employé à l'Agence de Genève au service de ce bureau de Paris.

20 novembre 1914

La Poste signale plusieurs *abus dans la franchise de port de la correspondance privée*. Des personnes écrivent sur des cartes de l'Agence donnant des nouvelles personnelles et sollicitent l'envoi à elles de listes de prisonniers.

Lettre à la Croix-Rouge anglaise pour lui demander à la requête de Berlin les listes des prisonniers allemands dans *les colonies*.

Communiqué aux journaux et à l'Agence télégraphique de *la statistique à ce jour* des renseignements communiqués et des personnes reçues.

Télégramme à la Croix-Rouge de Nantes et à Hecht (voir 21 novembre).

Lettre à la Croix-Rouge de Berlin pour lui demander des indications précises sur le *régime postal* des différents camps.

Communiqué aux journaux: statistiques du 13-21 octobre: 1900 renseignements français communiqués; 23 octobre -20 novembre: 19'200 renseignements français, allemands, belges et anglais, personnes reçues à la réception: 6500.

21 novembre 1914

Confection de pancartes pour mettre en garde le personnel contre les abus de franchise de port et la signature indue de communication.

Visite de M. Beau,¹⁶⁶ ambassadeur de France à Berne. Réception chez M. Ador.

¹⁶⁴ Possiblement Edouard Hosemann (1850- ?).

¹⁶⁵ Agence de police privée créée en 1910 par Eugène Villiod.

¹⁶⁶ Jean-Baptiste Paul Beau (1857-1926), diplomate français, ministre de France en Suisse de 1911 à 1918.

Communiqué aux journaux et à l'Agence télégraphique avisant que l'Agence ne s'occupait que des prisonniers de guerre et des civils inutilisables, qu'elle seule avait les listes des Ministères de la guerre, et que les correspondances privées ne devaient pas passer par elles.

Lettre à la *Croix-Rouge de Nantes* pour excuser le malentendu et pour dire que nous acceptons de renseigner les Croix-Rouges au lieu des familles.

Lettre à la *Croix-Rouge de Berlin* pour protester contre le refus de certains commandants de dépôts de prisonniers de recevoir des lettres destinées à ces derniers.

Un nouveau service est celui des *reliques* délaissées par un prisonnier défunt et à envoyer aux familles.

22 novembre 1914

Installation des *dactylographes* dans les arcades Trichaut [?], à côté de la librairie Durr.¹⁶⁷

Installation du service de la moisson dans la salle des dactylographes.

23 novembre 1914

Lettre de *M. d'Anthouard* communiquant des informations sur la condition des prisonniers allemands. Cette *note* traduite en allemand sera envoyée à Berlin et communiquée aux journaux.

Cette lettre informe que le *tabac* est autorisé mais pas les journaux, même comme emballage.

La Poste avise qu'elle ne confectionne plus de *bulletins d'accompagnement*, vu les 5 à 6 mille colis qui lui passent journallement entre les mains. Elle décline toute responsabilité. Elle recommande que l'adresse soit complète.

Cette lettre est transmise en copie à la Croix-Rouge à Bordeaux.

Pour obtenir des renseignements en *Belgique*, il faut écrire, en allemand, aux commandants de place ou au Bureau des renseignements pour les Belges, *Comtesse de Mérode*, Marché au Bois, Bruxelles.

Une lettre formulaire est imprimée pour rassurer les familles françaises au sujet de la *correspondance* avec les prisonniers.

Une lettre est adressée à la *Croix-Rouge russe* pour lui rappeler que ce n'est pas à nous, mais à Copenhague que les demandes concernant les Russes doivent être adressées, et lui demander de rappeler la chose dans les journaux.

Dépêche à Berlin rappelant la nécessité de solutionner la question des *droits de douane*.

24 novembre 1914

Lettre de *Copenhague* du 11 demandant quelques informations pour le service d'intermédiaire et réponse.

Reçu 1000 fr. de la *Croix-Rouge de Madrid* pour l'Agence.

Reçu *Recueil des ordonnances françaises* sur les prisonniers.

Les *demandes diverses* nécessitant une réponse et des renseignements complémentaires sont en augmentation. Aussi des *estampilles* doubles, séparées par un pointillé sont confectionnées pour la 1^{ère} partie être fixée sur la réponse de l'Agence et le 2^{ème} être collée par le correspondant sur la seconde lettre, cela afin que par le n^o et les lettres figurant sur la 2^{ème}

¹⁶⁷ Rue de Hollande, à Genève.

partie, on sache de suite quel service la réplique concerne (civils, fiches allemandes ou fiches françaises) et à quelle 1ère lettre elle se réfère.

25/26 novembre 1914

Reçu de Paris un article de *La Liberté* signalant l'action de Mme Henri Georg¹⁶⁸ en faveur des prisonniers et blâmant l'incurie du Gouvernement français et la lenteur de la Croix-Rouge. Un *communiqué* réfutant catégoriquement ces allégations est envoyé aux journaux à Bordeaux, à Paris et à l'Agence télégraphique suisse.

Une lettre est écrite à Mme Georg.

Lettre de M. d'Anthouard sur les *formations sanitaires* (la France ne renverra plus si l'Allemagne les garde), sur la proposition faite d'envoi des *Comités de secours pour prisonniers* avec délégués d'Espagne, des États-Unis et du Comité international.

Longue lettre à la Croix-Rouge française répondant à ces points.

Dépêche à Berlin pour insister sur l'urgence à libérer les *sanitaires français*, crainte représailles.

Reçu une dépêche de Berlin, annonçant l'obtention de la *suppression des droits de douane*.

Télégraphié la bonne nouvelle à Bordeaux les priant de la répandre.

Lettre de *Copenhague* du 19 novembre sur ses communications avec la Russie. Répondu que nous écrivions à Petrograd.

Grande *lettre à Petrograd* demandant l'envoi à la Croix-Rouge danoise de listes de prisonniers allemands en Russie, pour lui permettre de répondre, et d'autoriser la Croix-Rouge danoise à faire parvenir des envois d'argent au dit [sic], le tout à l'instar de ce qui se fait ici.

Lettre de *Berlin* du 21 novembre disant que la confection de *plusieurs exemplaires de listes* est difficile mais à l'étude. Se plaint encore du peu de renseignements reçus.

(11 heures)

Tous les jeudis à 11 h. *rencontre des chefs de service* dans la salle du Comité, pour assurer la coordination du service.

Visite, à l'étude, de M. *LeCoultre* qui annonce qu'il a fait des démarches auprès des consulats et ambassades de France, Allemagne et Autriche pour obtenir la suppression des *bulletins d'accompagnement* des colis, comme la Poste de Genève les a supprimés.

Le travail diminue. Le courrier est facilement liquidé chaque soir.

Les *équipes du soir* ont peu à faire. Il est décidé qu'elles ne viendront chacune qu'un soir la semaine prochaine. Il passe toujours. 7'800 colis par nous (mais 5000 par Genève), 3-4000 lettres (mais 130'000 par Berne), 3-4000 fr. de mandats (mais 80'000 fr. par Berne).

(26 novembre)

Thé offert à l'équipe de M. Paul Appia le soir à 10 h. Mmes Trembley et Martin remplacent M. Ador, M. Des Gouttes dit quelques mots.

Les *décès de prisonniers augmentent*. Un *formulaire allemand* spécial est créé à la demande de M. et Mme. Van Berchem¹⁶⁹ pour les annoncer aux familles.

¹⁶⁸ Possiblement l'épouse d'Henri Georg (1888-1971), peintre suisse.

¹⁶⁹ Probablement Victor Berthout van Berchem (voir note 134), et sa femme Isabelle, née Naville (1874-1962).

L'estampilles de la Croix-Rouge est en quelque sorte un passeport: on cite le cas d'un prisonnier français auquel sa mère avait écrit une vingtaine de lettres et qui n'avait rien reçu; enfin la vingt-et-unième passe par l'Agence, et le timbre de la Croix-Rouge faisant formule magique, elle lui est remise avec toutes les autres.

27 novembre 1914

La *Croix-Rouge anglaise* se plaint que *les colis et l'argent* envoyés aux prisonniers anglais en Allemagne n'arrivent pas. Transmis à la Croix-Rouge de Berlin.

28 novembre 1914

Thé offert par le Comité à l'équipe de M. G[uillaume] Fatio.

Lettre aux directeurs de lazarets en Allemagne pour leur demander, d'accord avec la Croix-Rouge allemande, l'envoi des listes de prisonniers.

29 novembre 1914 (dimanche)

Entrevue chez Me Edmond Pittard¹⁷⁰ avec *M. Impbach de Singère* [?] (un Suisse établi dans le Grand-Duché¹⁷¹ et s'occupant des rapatriés civils). Il veut bien se charger de l'échange des *cartes postales* réponses, adressées mais non utilisées. Le rapatriement des civils s'appliquera dorénavant non plus seulement aux jeunes hommes en dessous de 17 et aux vieillards au dessus de 70, mais aussi aux infirmes et invalides de 45 à 70 ans.

Lettre à la Croix-Rouge anglaise transmettant la plainte de la Croix-Rouge allemande que les prisonniers allemands en Angleterre ne reçoivent pas les colis.

30 novembre 1914

Lettre de Hanovre (mot illisible) demandant à recevoir les renseignements à transmettre aux familles. Répondu d'accord, *puisque c'est une Croix-Rouge*, mais préférerions répondre aux familles.

Lettre de M de Claparède de Berlin disant que le meilleur *emploi des 3000 fr.* (voir 31 octobre) reçus pour les victimes de la guerre serait d'envoyer des vêtements chauds au camp de *Zossen*¹⁷² où les prisonniers ont froid. L'Italie et l'Espagne pourraient fournir ces vêtements. La lettre annonce un mémoire de M. von Stranz [?] sur la nécessité d'obtenir l'échange des blessés incapables de reprendre les armes. Répondu que nous le demandons à la Croix-Rouge italienne.

1^{er} décembre 1914

Lettre à la *Croix-Rouge italienne* lui demandant d'envoyer 3000 fr. de lainages à l'Ambassade d'Espagne à Berlin pour être distribués aux prisonniers français.

Visite d'un délégué du Consulat français se plaignant que *l'interdiction d'exportation de tout lainage*, prononcée le 30 novembre par le Conseil fédéral [suisse], empêche les familles françaises d'adresser leurs colis à Genève pour être réexpédiés par Natural LeCoultré et Cie.

Envoi aux Croix-Rouges allemande, française, anglaise, russe et belge du cinquième de la somme de *1000 fr.* remise à l'Agence des prisonniers par *la Baronne du Plessen*¹⁷³ de Copenhague en faveurs des prisonniers nécessiteux.

¹⁷⁰ Louis-Edmond Pittard (1872-1933), avocat suisse, professeur à la faculté de droit de l'Université de Genève, auteur d'ouvrages sur le droit de la guerre.

¹⁷¹ Probablement de Bade.

¹⁷² Ville du Brandebourg.

¹⁷³ Possiblement Louise von Scheel-Plessen (?-?), épouse de Carl von Scheel-Plessen.

Renseignements fournis du 20-30 novembre y compris: 15'147. Moyenne des visites journalières: 3-400.

2 décembre 1914

D'un entretien du Consulat de France avec la Direction des Douanes il ressort que les *colis* de France en Allemagne à destination des prisonniers *transitent* librement comme ceux d'Allemagne en France, même s'ils contiennent des lainages, mais ils ne doivent pas être ouverts à Genève et réexpédiés d'ici.

Des lettres circulaires, signées par M. A[lfred] Gautier, sont envoyées aux *directeurs de Lazarets* pour leur demander de nous envoyer directement la liste de leurs malades, cela afin de renseigner plus vite les familles angoissées.

M. d'Anthouard revient de Paris avec M. Ador.

3 décembre 1914

Visite de *M. d'Anthouard*, longue conversation avec lui et avec M. LeCoultré¹⁷⁴ sur *l'expédition des colis*.

Des *Comités de secours* doivent être formés à Berlin et à Bordeaux pour la distribution des secours en argent ou en nature, notamment en cas d'envois à destination collective.

D'accord avec la Croix-Rouge française, les renseignements individuels reçus peuvent être communiqués aux Sections ou *Comités de la Croix-Rouge*. Mais sauf cette exception et des tout à fait spéciaux et isolés, la règle précise est posée que les renseignements sont donnés *aux familles et non à des intermédiaires*.

La Direction des Postes de Berne est d'accord pour la suppression des *bulletins d'accompagnement* des colis (voir 7 et 23 novembre).

Le chiffre officiellement donné comme celui des prisonniers est de 75'000 en France.

Arrivée du *Tableau généalogique* de la Croix-Rouge revenant de Berne.¹⁷⁵ Il est placé à l'entrée, côté Place neuve,¹⁷⁶ avec les portraits Moynier et Dunant.

4 décembre 1914

Renseignements allemands reçus 50-60'000 .

Renseignements français reçus 100-125'000, mais ne représentent que 60'000 prisonniers, dit M. Clouzot, vu les noms à double.

Le nombre des renseignements fournis journallement dans la semaine courante, 1-6 décembre, varie de 1900 à 2200.

Le Service des « *divers* » questions de tout genre augmente beaucoup. Les interrogations sur des points accessoires se multiplient.

Une lettre *du Croissant-Rouge* nous demande de nous occuper des prisonniers turcs.

Dépêche envoyée à *la Croix-Rouge italienne* pour arrêter la commande des 3000 fr. de lainages vu les droits de douane élevés (voir 1er décembre). (Les 3000 fr. furent remis à M. Claparède).

Lettre du 25 novembre du *Ministre des Finances de Berlin* confirmant dépêche de la Croix-Rouge du 25 novembre relativement à *l'exemption de tous les droits de douane* et d'impôt sur les objets adressés à des prisonniers ou internés civils.

¹⁷⁴ E. E. Le Coultré (1871-1945).

¹⁷⁵ Ce tableau avait été exposé dans le cadre de l'exposition nationale suisse de 1914.

¹⁷⁶ Place où se trouve le Musée Rath.

Vu le grand nombre de demande d'autorisation en vue de *l'édition de cartes postales* avec la croix rouge, le Comité décide de ne plus en accorder une seule, en dehors de celles pour la carte postale des fondateurs et le tableau du Comité précédemment octroyés; *et de ne plus s'intéresser à aucune entreprise commerciale.*

5 décembre 1914

Établissement après longues conférences avec M. d'Anthouard et M. LeCoultre, de la maison Natural LeCoultre et Cie, des conditions dans lesquelles les *colis de plus de 5 kilos* pourront être adressés pour être acheminés par notre intermédiaire à destination des prisonniers de guerre.

Une *lettre-formulaire* est imprimée pour renseigner les familles sur les conditions de *correspondance* et la meilleure manière d'envoyer les colis et l'argent.

Envoi à la *Croix-Rouge de Berlin* de l'avis du Comité international sur la question du *renvoi des sanitaires*.¹⁷⁷

Lettre à la *Croix-Rouge russe* au sujet des noms de marins turcs faits prisonniers.

La *Croix-Rouge de Berlin* nous informe que chaque prisonnier reçoit à son arrivée au lieu d'internement *une carte* pour donner son adresse à sa famille.

7 décembre 1914

Une lettre est adressée aux *Ministres de la guerre* des États belligérants et aux Croix-Rouges de ces États sur l'interprétation que le Comité estime qui devrait être donnée à *l'article 12 de la Convention de Genève* concernant le renvoi du personnel sanitaire (médecins, etc.).

Réunion reprise et journalière des membres du Comité à 3 heures [15 heures] pour examiner les questions embarrassantes en l'absence de M. Ador.

Une nouvelle *lettre-formulaire* est imprimée pour fournir aux nombreuses demandes les derniers renseignements sur la correspondance et les envois.

Refus de laisser graver un insigne pour le personnel de l'Agence.

8 décembre 1914

D'importantes *listes* arrivées d'Allemagne et des listes des civils allemands et autrichiens internés en Angleterre occupent à nouveau les *équipes du soir* qui reviennent régulièrement. Le 4 et le 5, 18'000 fiches avaient été confectionnées par l'équipe G[uillaume] Fatio.

L'ambassade d'Allemagne à Berne fait savoir que l'Allemagne est d'accord pour la suppression des déclarations de douanes relatives aux colis (voir 7 novembre).

9 décembre 1914

Berlin consentant à *l'échange des blessés incapables* de reprendre du service, il est télégraphié dans ce sens à Bordeaux.

La correspondance pour les *pays conquis*, Luxembourg compris, n'arrive plus à destination et nous est retournée, sauf pour les prisonniers et fonctionnaires.

Départ de M. Ador et M. Ferrière pour Berlin.

10 décembre 1914

¹⁷⁷ Note envoyée le 7 décembre 1914 aux ministres de la guerre des États belligérants et communiquée aux Croix-Rouges de ces États.

Visite de *Mme Nicole*, femme du pasteur français de Berlin lequel a toute liberté pour visiter les prisonniers français à *Munsdorf*¹⁷⁸ et *Weinberg* près Zossen.¹⁷⁹ Ils sont 3000 dont 15 Belges seulement, insuffisamment nourris à Munsdorf, mais logés dans de bons baraquements. A Weinberg, ils n'ont que des tentes, les baraquements étant réservés au landsturm; ils creusent avec leur gamelle des trous dans le sable pour se protéger contre le froid. Ils peuvent écrire une lettre par semaine. Ils se plaignent de n'avoir pas de nouvelles de leurs familles, malgré leurs lettres successives.

Visite de *M. Zimmerli*¹⁸⁰ pasteur à Bâle, accompagné de M. Stoffmann, pasteur, délégué par le Conseil fédéral pour visiter les prisonniers allemands en France.

11 décembre 1914

Visite à *M. G[eorges] Wagnière*,¹⁸¹ directeur du Journal de Genève, qui revient de France et qui n'a recueilli que des éloges sur l'Agence et l'œuvre de solidarité et de secours poursuivie en Suisse, sauf une voix isolée.

12 décembre 1914

Bordeaux s'étant déclarée prête à faire faire des recherches pour découvrir les destinations des lettres à adresses insuffisantes, on télégraphie et écrit à M. Ador pour lui demander d'acheminer [sic] si possible la réciprocité.

13 décembre 1914 (dimanche)

[Pas de contenu]

14 décembre 1914

Une dépêche de M. Claparède à Berlin annonce que le wagon *d'Amiens* à destination des capturés de cette ville emmenés à Muiden¹⁸² ne sera admis que si la France accorde la réciprocité. La demande télégraphique en est adressée à Bordeaux.

Berlin fait savoir que si la réciprocité est garantie, *l'Oberpostdirektion de Berlin* recherchera les adresses des destinataires des lettres ne portant que *l'indication de la région*.

La section *des « civils »* achemine quantité de lettres ouvertes à destinations de tout genre. Ces lettres ouvertes ne tombant pas sous la régale des postes sont postées à Collonges¹⁸³ affranchies de 10 c. français.

Les *Croix-Rouges japonaise et italienne* annoncent la constitution de leurs commissions des prisonniers.

15 décembre 1914

Une lettre de *M. Delcassé*, Ministre des Affaires Etrangères, répondant le 30 novembre à notre demande de suspendre les représailles quant au *renvoi des sanitaires*, répond que cela n'est pas possible vu la résistance de l'Allemagne et annonce qu'une note formelle a été passée dans ce sens à l'Allemagne par le Ministre d'Espagne. Dès lors quelques convois sont rentrés en France et cette dernière a renvoyé également des sanitaires allemands.

¹⁷⁸ Localité de Prusse orientale, aujourd'hui en Pologne.

¹⁷⁹ Localité du Brandebourg (Prusse).

¹⁸⁰ Jakob Zimmerli (1860-1918), pasteur suisse.

¹⁸¹ Georges Wagnière (1862-1948), journaliste genevois, directeur du Journal de Genève de 1910 à 1918, membre du Comité entre 1936 et 1945.

¹⁸² Ville et province du Nord des Pays-Bas

¹⁸³ Vraisemblablement Collonges-sous-Salève, commune française du département de la Haute-Savoie.

Une *lettre du Japon*, Croix-Rouge accompagne une liste de 73 prisonniers allemands et autrichiens, avec indication de leurs familles à renseigner. Ils ont communiqué aux Ambassades d'Autriche et d'Allemagne à Pékin (comme cela avait été fait dans la guerre russo-japonaise), ces renseignements pour être transmis directement. Ils ne nous envoient ces listes qu'en vue des dons qui pourraient passer par nos mains en faveur de ces prisonniers.

16/17 décembre 1914

(Retour de MM. Ador et Ferrière de Berlin)

(Rapport Clouzot, fichier français)

4-500'000 *fiches demandes et réponses* sont réunies dans le fichier français. 6508 feuillets de listes de prisonniers français, 656 feuillets listes de morts.

Cela représenterait à 20 noms par page 140'000 prisonniers, mais il y a quantité de noms qui reviennent plusieurs fois à cause des transferts de prisonniers.

Le fichier *anglo-belge* a été fusionné avec le fichier français, toutes les listes venant de Berlin.

Les 10-12'000 fiches anglo-belges ont été facilement absorbées en une journée.

Les circulaires aux directeurs de Lazarets ont produit 50% de réponses (voir 2 décembre), quelques uns ont refusé ayant déjà renseigné Berlin. Des enquêtes spéciales sur tel prisonnier ou tel décédé ont rencontré beaucoup de complaisance auprès des autorités allemandes.

Du 1er au 15 décembre, 550 renseignements ont pu être ainsi donnés aux familles.

Des lettres ou formulaires (70 en moyenne) sont envoyés aux familles qui attendent depuis très longtemps des nouvelles.

Des réponses (50 par jour) sont faites aux réclamations concernant les colis ou la correspondance aux les prisonniers. Les règles pour l'autorisation donnée aux prisonniers de correspondre varient d'un camp à l'autre.

Les renseignements français donnés aux familles sont 7 à 800 *par jour*, mais elles [sic] ne peuvent être détruites en raison des réclamations qui arrivent.

Depuis quelques jours un registre spécial, un classeur et fichier, tient compte et conserve les *réclamations concernant tel ou tel camp de prisonniers*. Le registre donne toutes les lettres contenant de simples réclamations. Un fichier relève sur fiche les autres mentions de la lettre.

Une registre *des colis en souffrance*, rendus par Natural LeCoultré et Cie., est également tenu par M. Beurret, devenu secrétaire de M. Dollfus.

La Poste avise que *les recommandés* ne sont plus admis, en vue de simplifier le service (Convention Postale universelle, art. 21,1).

18 décembre 1914

Lettre de la Croix-Rouge de Berlin qui ne voit plus d'obstacle à la *publication* en France des listes de prisonniers qu'elle envoie, qu[']elle serait d'accord pour la désignation de *délégués neutres* pour porter des secours aux prisonniers et les visiter, alors même que les secours leur sont inutiles car ils sont bien traités, mais cela ne pourrait être qu'à condition de réciprocité assurée par la France. Elle ajoute que les mandats sont strictement remis aux prisonniers sauf quelques restrictions disciplinaires provenant des commandants de camp.

19 décembre 1914

La Poste centrale suisse nous fait savoir que l'*Oberpostdirektion* de Berlin, de même que le Bureau de renseignements du Ministère de la guerre à Bordeaux, se chargent actuellement d'acheminer à destination des *lettres incomplètement adressées*, sans lieu d'internement.

Pour les *régions occupées*, où les lettres n'arrivent pas, Mlle Appia¹⁸⁴ du *service civil* envoie sous enveloppe aux commandants de place, des cartes affranchies de timbres de 5 pfennigs sur lesquels on résume les nouvelles que les familles voudraient faire passer.

Séance de compte rendu de MM. Ador et Ferrière, chez M. Ador

Les Allemands accusent 600'000 *prisonniers* d'où énorme difficulté pour l'établissement des listes de prisonniers.

La *Croix-Rouge allemande* est très absorbée par l'organisation nationale. Tout ce qui concerne l'Agence des prisonniers est remis à la Commission, présidée par M. de Studt¹⁸⁵ et von Körner.¹⁸⁶ Le Bureau fait ce qu'il peut pour les renseignements. Ces derniers ont avoué que tout passait au Ministère de la guerre qui décidait seul. Au Ministère des affaires étrangères MM. Ador et Ferrière ont été très bien reçus, mais il passe à l'arrière plan, devant le *Ministère de la guerre*.

Ces Messieurs ont visité les forteresses de *Magdebourg* et *Thorgau*; dans la première forteresse, les officiers sont traités comme des prisonniers, un petit préau servant pour leurs promenades; ils sont bien nourris et chauffés. Ils souffrent de leur inaction et de l'absence de livres.

A *Thorgau* il y a 2 camps, très bien aménagés, avec beaucoup d'espace, le directeur, Commandant Bruck, est charmant, d'esprit élevé : il leur offre des livres. Mais une discipline rigoureuse; même les généraux se lèvent comme un seul homme devant les officiers allemands. Le colonel Bruck exerce seul la censure, d'où nécessité d'écrire très courtement, les lettres longues ne pouvant être lues.

Au camp de *Zossen* sont des soldats. De grandes baraques genre *Döcker* les hébergent; les civils sont mélangés aux militaires.

M. *Bethmann-Hollweg* a désiré voir MM. Ador et Ferrière. Il les a très bien reçus, il est déprimé, a un fils disparu, n'a pas de nouvelles de plusieurs des siens, très reconnaissant de ce qu'on faisait à Genève pour les Allemands.

Au *Ministère de la guerre*, le général *Wandel*¹⁸⁷ a remis une lettre autorisant la formation de *Comités de secours*, celui de Berlin sera présidé par le Prince *Hatzfeld*,¹⁸⁸ commissaire impérial de l'assistance volontaire, à Bordeaux par le ministre d'*Anthouard*, plus 1 délégué du Comité international,¹⁸⁹ de l'ambassade d'Espagne et des États-Unis. Le comte *Traun*¹⁹⁰ président de la *Croix-Rouge autrichienne* (35 ans) [?] dit que la *Croix-Rouge* marche bien.

La *Croix-Rouge allemande* a écrit à la *Croix-Rouge de Petrograd* pour acheminer la correspondance directe.

¹⁸⁴ Hélène Appia (1858-1944), fille de Louis Appia, un des fondateurs du CICR.

¹⁸⁵ Possiblement Heinrich Konrad von Studt (1838-1921) juriste et homme politique allemand.

¹⁸⁶ Possiblement Paul von Koerner (1849-1930), juriste et diplomate allemand.

¹⁸⁷ Possiblement Franz Gustav von Wandel (1858-1921), général allemand d'infanterie.

¹⁸⁸ Possiblement Herrmann von Hatzfeld (1848-1930), politicien allemand.

¹⁸⁹ Il s'agit de Frédéric-Charles dit Carle de Marval (1872-1939), médecin suisse, délégué du CICR durant les guerres balkaniques de 1912-1913.

¹⁹⁰ Rudolf von Abensperg und Traun (1872-1954), président de la *Croix-Rouge autrichienne* de 1913 à 1919.

Le *Comité international* a donc à désigner un *délégué* pour l'Allemagne, un pour la France. Les Comités de secours distribueront suivant les besoins les envois collectifs.

On est reconnaissant de l'œuvre humanitaire accomplie en Suisse.

Pour *les sanitaires*, ils ne les relâchent que peu, prétextant qu'ils en ont besoin pour les prisonniers en cas d'épidémie.

Les *civils français* subiront des représailles pour le fait du traitement subi par les civils allemands en France, que la population déteste.

Il n'y a *pas de règlement général* sur les prisonniers, tout dépend des commandants. On donne l'argent qui arrive par petites doses.

20 décembre 1914

[Pas de contenu]

21 décembre 1914

Une *carte-lettre circulaire* est imprimée pour décourager le public d'envoyer des lettres à destinations des *régions occupées*. M. Ador rapporte de Berlin qu'on reconnaît que le sort des prisonniers dans ces régions en est cruellement aggravé, mais ils sont dans l'impossibilité d'y remédier actuellement.

Le *Evening News* à Paris a organisé un bureau de renseignements pour les Anglais, s'autorisant d'une lettre de Lord Cecil¹⁹¹ pour utiliser la croix rouge.

Mme Cork est sa représentante à Genève. Il sera écrit à la Croix-Rouge anglaise pour lui demander si elle autorise cette agence à fonctionner comme une section de la Croix-Rouge britannique et par conséquent si nous pouvons lui fournir des renseignements au lieu de les adresser aux familles, selon notre règle immuable.

22-24 décembre 1914

Visite le 23 du Dr. Springer, délégué du Comité central allemand, convoyant *deux wagons* expédiés d'Allemagne à destination des prisonniers allemands et qui sont dirigés sur la Croix-Rouge de Bordeaux pour être distribués par elle avec le concours de l'Ambassade des États-Unis.

Les fiches *demandes allemandes* peuvent être évaluées à 90'000.

Les fiches *réponses allemandes* peuvent être évaluées à 75'000.

Le 22 décembre: le service des civils avait reçu 2736 lettres à transmettre ou à répondre.

La Croix-Rouge chinoise envoie 500 £ pour l'Agence.

Parution du tableau des *portraits des fondateurs* et des membres actuels du Comité international (Mockly, éditeur).

Affichage du *tableau du personnel* et des chefs de service, imprimé.

Photographie par Boissonas¹⁹² du Musée Rath avec tout le personnel et collaborateurs groupés devant et descendant jusqu'à la Place Neuve, le Comité international assis au premier rang.

Par décret du 23 décembre, les «*Nouvelles du soldat*» à Paris sont officiellement reconnues comme agence de renseignements.

¹⁹¹ Robert Gascoyne-Cecil (1864-1958), homme politique, diplomate et avocat britannique.

¹⁹² Frédéric Boissonnas (1858-1946), photographe suisse.

26 décembre 1914

M. Eugster, Arthur,¹⁹³ ancien Landamman¹⁹⁴ d'Appenzell,¹⁹⁵ vice président du Conseil national, et *Lt. Col. Carle de Marval*, Dr à Neuchâtel, sont respectivement délégués et accrédités par le Comité international auprès des Croix-Rouges de Berlin et de Bordeaux pour représenter le Comité international, à ses frais, auprès des Comités de secours en formation, en vue de la distribution d'envois collectifs aux prisonniers.

2 wagons de dons aux prisonniers allemands, expédiés par la Croix-Rouge saxonne, de Dresde passent à Genève.

28 décembre 1914

Lettre à la *Croix-Rouge danoise* pour lui demander si son activité d'intermédiaire continue.

Lettre à *Petrograd*, Croix-Rouge, pour lui demander si elle se sert de l'entremise de Copenhague et lui envoie des lettres.

M. Eugster (voir 26 décembre) est accrédité auprès de la Croix-Rouge de Berlin.

Lettre à Bordeaux (Croix-Rouge) sur la correspondance avec les régions occupées.

29 décembre 1914

6 wagons de dons et secours aux prisonniers allemands passent par Genève et sont dirigés sur Bordeaux à défaut de désignation plus précise.

Lettre de la *Croix-Rouge de Washington* qui dit que vu les appels très nombreux en Amérique les 25'000 fr. envoyés ont été tirés du fonds de guerre américain.

30 décembre 1914

Des *sanitaires français* (infirmières) passent par Genève.

La *Croix-Rouge suisse*, sur la demande que nous lui en avons faite, soit Mr le colonel Bohny se déclare prête à fournir un train sanitaire pour le transport des *blessés graves* incapables de reprendre les armes.

M. Moretti, nommé juge, est remplacé à la réception par Mlle [Camille] Vidard.

¹⁹³ Arthur Eugster (1863-1922), pasteur et homme politique suisse.

¹⁹⁴ Chef de l'exécutif de certains cantons suisses.

¹⁹⁵ Demi-canton suisse d'Appenzell Rhodes-Extérieurs.

AIPG 1915

2 janvier 1915

La *Croix-Rouge de Berlin* envoie 10'000 fr. pour être expédiés à l'Ambassade des États-Unis à Paris, afin d'être convertis en dons (*Liebesgaben*) en faveur des prisonniers allemands en France. Vu l'inaction de l'Ambassade, la somme est remise d'accord avec la Croix-Rouge allemande à la Croix-Rouge française pour être distribuée.

Visite du *Pasteur Zimmerli* de Bâle délégué du Conseil fédéral suisse pour visiter les prisonniers allemands en France et leur apporter les secours de la religion (voir 10 décembre).

3/4 janvier 1915

Visite de *M. de Marval*, délégué du Comité international au comité de secours français pour les prisonniers en France. Il part pour Paris où la Croix-Rouge doit rentrer incessamment.

M. Eugster, délégué en Allemagne, part pour Berlin.

Visite de *M. Fain*, se présentant sous les auspices de la *Croix-Rouge roumaine*; il constitue à Bucarest une commission des prisonniers pour un service d'informations. Une lettre à la Croix-Rouge de Vienne et à celle de Budapest annonce la constitution de cette commission.

5 janvier 1915

M. de Marval, très bien reçu à Paris, sera sans doute envoyé par le Baron d'Anthouard dans la région de l'ouest pour surveiller la distribution des 5 wagons de colis allemands arrivés.

Les Allemands reçoivent beaucoup de colis, leurs besoins paraissent minimes.

Une *ordonnance de Berlin* à destination des commandants de camps, prescrit que vu la réciprocité française tous les colis sont délivrés francs de droit et tous les envois de comestibles inoffensifs sont remis intégralement aux prisonniers.

La question de l'autorisation de remettre des *livres* aux prisonniers sera soumise à la Croix-Rouge allemande.

La *Croix-Rouge de Vienne* demande notre intervention auprès de la Croix-Rouge française pour que les colis et mandats soient comme les lettres distribués aux *internés civils* autrichiens en France, la réciprocité étant garantie pour les quelque français internés en Autriche, restés libres d'ailleurs d'exercer leur profession.

Il est écrit dans ce sens à la Croix-Rouge de Bordeaux.

Départ de *M. Marc Cramer*, remplacé aux fiches allemandes par Mme Ed[ouard] Favre.¹⁹⁶

6 janvier 1915

La *Commission des prisonniers* de la Croix-Rouge française s'installe à Paris 63 av. des *Champs Elysées*. Elle s'appelle «Agence des prisonniers».

Lettre à la Croix-Rouge de Berlin au sujet des *livres* à laisser arriver entre les mains des prisonniers français, la réciprocité étant assurée du côté français.

Un 2e cahier de la brochure «*A propos de la guerre*» nous étant parvenu de Lisbonne par l'entremise du *Département politique fédéral*, il est répondu au Département politique que cette brochure est entièrement étrangère au Comité international, que la Croix-Rouge suisse au profit de laquelle soi-disant elle se vend a déclaré qu'elle avait protesté et démenti, et que la censure fédérale devrait bien l'interdire comme la censure genevoise l'avait fait.

¹⁹⁶ Edouard Favre (1855-1942), historien suisse.

La *photographie du personnel* devant le Musée Rath est envoyée à tous les journaux illustrés importants avec lettre d'accompagnement dans les trois langues.¹⁹⁷

7 janvier 1915

Lettre au *Col. Bohny* à propos des blessés graves (voir 9 décembre et 17 novembre). Le Président de la Confédération avait été sollicité de prendre la question en mains, les Croix-Rouges de Berlin et Bordeaux avaient été pressenties, lorsque le pape¹⁹⁸ au 1er janvier a insisté auprès des Puissances pour la réalisation de cet échange. Nous insistons auprès du *Col. Bohny* pour qu'une publicité dans les journaux assure à la Suisse le mérite de cette idée qu'elle peut hautement revendiquer.

Un Comité se forme à Genève pour cela sous la présidence du *Prof. Eug[ène] Pittard*.¹⁹⁹

M. de Marval télégraphie de Paris qu'il ne pourra visiter les camps de prisonniers allemands en France que si la réciprocité est assurée au Comité de secours international à Berlin. La Croix-Rouge de Berlin en est télégraphiquement informée.

Une lettre de Lord Cecil annonce que le bureau de l'*Evening Courier* à Paris a cessé d'exister (voir 21 décembre).

8 janvier 1915

Le *Comité général de secours* en Allemagne envoie sa composition. Il s'intitule *Abteilung für Gefangenenfürsorge*.

Une nouvelle commande de *formulaire français*, sollicitant des commandants de dépôts en France des nouvelles de tel militaire, est faite, ce qui prouve l'utilité de ce nouveau rouage et la bonne volonté des commandants français.

9 janvier 1915

La *réciprocité* étant admise en Allemagne pour notre délégué du Comité général du secours, *M. Eugster*, lequel est admis à voir les prisonniers partout, il est télégraphié à *M. de Marval* (voir 7 janvier) que cette réciprocité doit lui assurer libre carrière.

11 janvier 1915

Une lettre de *M. de Marval* de Paris annonce que sa tournée s'organise pour la visite des prisonniers avec *M. d'Anthouard* et le délégué américain.²⁰⁰ Il attend les dernières autorisations. Pour les wagons de dons collectifs à destination de France, il faut les arrêter à Genève en attendant que *M. d'Anthouard* prévenu, puisse donner télégraphiquement des indications quant à leur acheminement. Pour les premiers wagons (venant de Dresde) les civils seront compris dans la distribution.

Il y a à peu près, en dehors de la trésorerie et des dactylographes, *une personne rémunérée dans chaque service* pour assurer la permanence et la continuité.

12 janvier 1915

Longues lettres de M. de Marval qui se heurte à beaucoup de susceptibilités. Les esprits sont inquiets, on a de mauvais rapports sur les prisonniers français en Allemagne; le Gouvernement français entend user de représailles.

¹⁹⁷ Français, allemand, anglais.

¹⁹⁸ Benoît XV, né Giacomo della Chiesa (1854-1922).

¹⁹⁹ Eugène Pittard (1867-1962), anthropologue suisse et professeur à l'Université de Genève.

²⁰⁰ Non identifié.

M. de Marval soumet un projet pour l'expédition de *colis groupés*, en wagon, par 20 exemplaires semblables.

M. Eugster voyage en Allemagne et écrit qu'il visite les camps de prisonniers.

Le *Croix-Rouge de Copenhague* donne des nouvelles de son activité (voir 28 décembre) qui est fructueuse comme service de renseignements et de transmission de lettres, argent et colis, malgré l'insuffisance des listes de prisonniers allemands en Russie.

La Croix-Rouge russe annonce qu'elle a publié dans les journaux que les demandes concernant des prisonniers russes ne devaient pas nous être adressées.

13 janvier 1915

Depuis longtemps nous enregistrons les *demandes de services provenant de prisonniers*. A y répondre ont été affectés les colis en rebut rendus par Natural LeCoultré et Cie, ainsi que les dons collectifs, notamment ceux qu'apporte chaque semaine Mme Forestier, de Carqueiranne près Toulon, qui comme dame de la Croix-Rouge collecte les dons en nature tant individuels que collectifs, au moyen des journaux du Midi, et chaque vendredi apporte elle-même dans des sacs qu'elle met aux bagages, des colis pour les prisonniers. Elle remporte chaque semaine une liste de demandes de services, et fait faire les paquets qui y répondent pour nous les rapporter chaque semaine.

Nous avons obtenu du Département fédéral que *les lainages* qui passeraient par nous ne seraient pas arrêtés par l'interdiction d'exportation.

Sur demande télégraphique la Croix-Rouge de Berlin nous répond que *ni les dépêches ni les mandats télégraphiques* ne sont admis pour les prisonniers de guerre.

La Croix-Rouge américaine offre encore 5000 \$. Nous les prions de réserver sa bonne volonté pour plus tard.

14 janvier 1915

Les listes de prisonniers allemands en Angleterre continuent à arriver régulièrement mais à simple exemplaire.

Le War Office envoie une longue liste imprimée *d'officiers anglais* disparus sans qu'on n'ait aucune nouvelle d'eux.

Des quantités de lettres adressées par des prisonniers à leurs familles dans des *régions occupées* par les Allemands attendent que la correspondance puisse être acheminée. Il faut leur répondre et classer les lettres en attendant. Ce sont Mmes Reverdin qui font ce service.

En revanche des régions occupées par les Français des lettres passent et parviennent aux prisonniers en Allemagne.

La *Croix-Rouge brésilienne* nous envoie 5400 fr. à destination des blessés, produit de fêtes de bienfaisance. Repartis à raison de 540 fr. aux 10 États belligérants.

*M. Bernoulli*²⁰¹ de Berne, prend dès le 18 c[ourant] la direction du fichier allemand.

Il est décidé, en raison de nombreuses demandes, d'imprimer une *petite brochure* rendant compte du fonctionnement de chaque service.²⁰²

²⁰¹ Johannes Bernoulli (1864-1920), historien suisse, premier directeur de la Bibliothèque nationale de 1895 à 1908.

²⁰² Cette brochure, intitulée *Organisation et fonctionnement de l'Agence internationale des prisonniers de guerre à Genève, 1914-1915* est publiée en février 1915. En mars de l'année suivante, une nouvelle brochure offrant des renseignements supplémentaires est éditée.

Un *formulaire russe* est imprimé pour répondre aux nombreuses demandes et inviter les correspondants à s'adresser à Copenhague ou à Vienne.

Une lettre est adressée à l'Abteilung für Gefangenenfürsorge (voir 8 janvier) pour obtenir que la correspondance soit acheminée dans les *régions occupées* au nord de la France, comme elle l'est en Alsace.

15 janvier 1915

Une lettre transmet à Berlin, Croix-Rouge et Nachweisebureau, la liste des *officiers anglais disparus*, envoyée par le War Office (voir 14 janvier).

Le rapport de quinzaine de M. Clouzot accuse 730 boîtes au fichier, représentant 800'000 fiches. Le 13 janvier, le service allié a fourni 1121 renseignements, chiffre non atteint jusque là. Les cartes vertes doublets sont fusionnées sur une seule et les inutiles mises de côté.

16 janvier 1915

En vue d'essayer de faire cesser l'isolement des *régions occupées* une lettre est adressée au Général von Bissing²⁰³ à Bruxelles pour lui demander de rendre possible cet échange de correspondance.

A l'occasion du retour à Paris de la Commission des prisonniers de Bordeaux, une quantité énorme de lettres *provenant d'Allemagne*, et demandant des renseignements, dont quelques-unes remontaient à des mois nous sont renvoyées sans avoir été répondues. Nous en exprimons notre surprise à la Croix-Rouge française. En outre la Croix-Rouge allemande en a été informée, avec prière de faire davantage connaître notre Agence pour que les familles allemandes s'adressent à nous.

18 janvier 1915

Statistiques du 15 janvier envoyées aux journaux de Genève. Au 18 janvier: 83'986 renseignements fournis, 22'760 renseignements reçus.

La 163ème circulaire aux Comités centraux (égalité de traitement des prisonniers)²⁰⁴ est envoyée aux Gouvernements des 10 États belligérants.

Visite de M. Terrisse qui a visité pendant 2½ mois des prisonniers en France, notamment 800 blessés dans les hôpitaux à Bordeaux, en vue de leur évangélisation.

19 janvier 1915

Reçu 8000 fr. de la Croix-Rouge française pour l'Agence.

Une lettre est adressée à la Croix-Rouge de Berlin pour lui rappeler qu'aux termes de *l'art.14 in fine* du Règlement de La Haye, *les reliques* délaissées par les prisonniers doivent être transmises aux intéressés.

20 janvier 1915

Notre circulaire 163 sur l'égalité de traitement entre prisonniers est envoyée à beaucoup d'*autorités, consuls, etc.*

D'après les lettres de prisonniers ou de leurs familles, on se rend compte du régime appliqué dans *chaque camp allemand pour la correspondance*. Des formulaires dactylographiés

²⁰³ Moritz von Bissing (1844-1917), militaire allemand, gouverneur général de la Belgique de 1914 à 1917.

²⁰⁴ *Égalité de traitement pour les prisonniers de guerre militaires ou civils, 163e circulaire. A Messieurs les Présidents et Membres des Comités centraux de la Croix-Rouge*, Genève, 15 janvier 1915.

renseignent alors les familles qui écriront pour que leurs lettres s'y conforment et parviennent ainsi au destinataire.

*Départ de MM. Ed[ouard] Naville et V[ictor] van Berchem pour Londres.*²⁰⁵

21 janvier 1915

Réunion hebdomadaire à 11 h. des chefs de bureau.

Présentation de *M. Bernoulli*, ancien directeur sur la Bibliothèque nationale, comme chef du fichier allemand.

Il est décidé, en vue d'éviter les fuites des fiches signalées, d'instituer *une police* qui surveillera entre les heures des travail, soit de 7 à 9, de 12 à 2 h. , et de 6 à 8 et de la fermeture. Cet agent qui sera demandé à *Securitas*²⁰⁶ aura le droit de demander en tout temps la carte de légitimation, dont chaque collaborateur est muni et devra noter les personnes qui viennent en dehors des heures.

Une lettre de *M. de Marval* annonce qu'il a toute liberté pour visiter seul les camps de prisonniers. Il en a parcouru 6 qui lui ont laissé une bonne impression.

Un rapport de *Mme Ed[ouard] Favre*, directrice par intérim du fichier allemand, accuse 100'000 demandes et 80'000 renseignements.

22 janvier 1915

Une lettre à la Croix-Rouge de Berlin lui propose, en vue de rassurer les familles des *régions occupées*, de désigner *des délégués* qui munis d'une liste fournie par nous, iraient se renseigner dans les villes occupées (Lille, St. Quentin, etc.) et mentionneraient simplement en regard du nom: famille en bonne santé, etc. renseignement succinct qui serait transmis au prisonnier.

Entrevue avec *M. le Prof. Burckhardt*²⁰⁷ de Berne au sujet d'un projet de professeurs suisses pour chercher, au moyen d'un organisme impartial tant en Allemagne qu'en France (Institut), à *faire la lumière* sur les faits réciproquement reprochés aux armées. Il semble délicat pour notre Comité, en dehors au moins des blessés et des prisonniers, de patronner une semblable entreprise. M. Naville se renseignera cependant à Paris en revenant de Londres, sur l'accueil que quelques-uns de ses collègues de l'Institut de France feraient à cette idée.

Un formulaire est imprimé pour demander aux *lieux d'origine* l'adresse des familles des prisonniers internés *au Japon* (service allemand).

Une lettre circulaire est également imprimée pour renseigner les familles allemandes sur les dispositions réglementaires *françaises relatives aux décès et successions* de prisonniers.

23 janvier 1915

Une lettre de la Croix-Rouge de Berlin demande qu'un *délégué suisse allemand* au Comité international soit adjoint à M. de Marval, le but de cette délégation étant de rassurer les familles allemandes et celles-ci devant ajouter plus de poids aux impressions d'un Suisse allemand. Elle verrait avec plaisir aussi l'adjonction d'un *délégué romand* à *M. Eugster* dont elle n'a qu'à se louer. Il lui est répondu que nos délégués ont été choisis comme cela d'accord avec eux, qu'ils présentent toutes garanties d'impartialité et que M. de Marval ayant de nombreuses attaches familiales avec la Suisse allemande a en outre un frère lieutenant de

²⁰⁵ En tant que délégués du CICR pour y visiter des camps de prisonniers.

²⁰⁶ Société de sécurité et surveillance fondée à Berne en 1907.

²⁰⁷ Possiblement Walther Burckhardt (1871-1939), professeur suisse de droit public et de droit des gens à l'Université de Berne depuis 1909.

hussard dans l'armée allemande sur le front de Pologne. Nous recevons avec plaisir les rapports de MM. [von] Koerner et Springer²⁰⁸ sur leur inspection des camps allemands. Le *Ministre des États-Unis* a désigné six délégués pour visiter les camps en France.

L'autorisation pour M. Buser [?] du *Comité de secours constitué à Berne* de pénétrer dans les camps bavarois de prisonniers ayant été retirée par le Ministère de la guerre, il est décidé que le *wagon envoyé par la Croix-Rouge de Lyon à Grafenwöhr*²⁰⁹ sera ouvert ici, que les colis individuellement adressés seront expédiés par Natural LeCoultre, et que les colis collectifs seront envoyés à la Croix-Rouge bavaroise avec prière d'en surveiller la distribution. Il est télégraphié dans ce sens à la Croix-Rouge de Berlin et à celle de Munich.

Dans la règle, *les wagons de dons collectifs* pour les prisonniers français doivent être dirigés sur *Stuttgart* pour être répartis de là par les soins du Comité de secours.

Le Ministère de la guerre de Berlin avise que les envois aux prisonniers sont admis *en franchise de port et de douane en Russie*, que les envois et mandats sont admis en *Angleterre* et aux colonies anglaises par La Haye, qu'ils le sont pour le Japon via Berne, ou via Suède, Russie. **24 janvier – dimanche**

25 janvier 1915

Départ de M. Ador pour Paris.

Remise des rapports des chefs de service en vue de la brochure.

Des familles allemandes s'étant plaintes de ce que la *correspondance* avec les prisonniers amenés en *Algérie ou au Maroc* ne marchait pas, le Ministère de la guerre français se déclare d'accord pour prendre des mesures à cet égard à condition que les prisonniers français soient autorisés à écrire plus vite. Le système de la *carte postale remise au prisonnier* à son arrivée au camp ne paraît pas fonctionner.

Le Ministère de l'Intérieur de Paris communique les noms des *8 délégués de l'Ambassade des États-Unis* autorisés à visiter les camps de prisonniers en France.

Le Croix-Rouge russe indique que l'adresse de son bureau de prisonniers dirigée par M. Ovtchinnikof²¹⁰ est celle de la Croix-Rouge, à laquelle cette correspondance doit être adressée.

Communication à la Direction des postes à Berlin que le Ministère des postes à Paris est d'accord pour *la suppression des déclarations de douane* pour les colis à destination des prisonniers.

Lettre à Berlin pour demander une *réglementation uniforme pour la correspondance* des camps.

26 janvier 1915

M. de Marval après avoir visité 10 camps de prisonniers envoie *un rapport* très favorable en général. Cependant, beaucoup de prisonniers, polonais surtout, manquent de sous-vêtements.

Des lettres de remerciements, de Vienne, de Dresde nous arrivent des Croix-Rouges qui ont reçu *la photo des 1200 collaborateurs*. L'*Illustrated London News*²¹¹ l'a publiée.

27 janvier 1915

²⁰⁸ Membres de la commission allemande des prisonniers de guerre.

²⁰⁹ Ville de Bavière, lieu d'entraînement de l'armée bavaroise.

²¹⁰ J.A. Ovtchinnikof, professeur russe, pas plus d'indications.

²¹¹ Hebdomadaire, puis mensuel, bimensuel et semestriel conservateur britannique fondé en 1842; a cessé de paraître en 2003.

Une lettre résumant la lettre de Marval est envoyée à *Berlin*.

Deux wagons d'Allemagne (Hambourg) sont annoncés. Sur demande télégraphique, la Croix-Rouge française répond d'en diriger 1 sur Paris, 1 sur Marseille.

28 janvier 1915

A la demande de la Croix-Rouge de Berlin, suggérée par plusieurs sollicitations venues de divers côtés de France, une entente est conclue avec *les pompes funèbres officielles de la Ville de Genève* en vue de l'inhumation et du transfert en terre française des corps des militaires français tombés à la guerre ou décédés dans les hôpitaux et ensevelis en Allemagne. Les pompes funèbres se mettent sous nos auspices à la disposition des familles.

M. de Marval est rentré à Paris. Il repartira pour visiter encore quelques camps avec *M. Ador*.

29 janvier 1915

Le rapport de Marval sur sa visite des camps arrive sous forme de rapport général et de formulaires remplis pour chaque camp (19 camps). Il est intéressant, sera envoyé à Berlin, après quelques coupures et communiqué à la presse.

M. Boissonnas propose un *Album souvenir illustré* de l'Agence, avec texte et planches. Refusé. La brochure en préparation et les photos suffisent. Nous verrons à la paix ce que nous voulons faire.

Un comité s'est constitué à *Fribourg* pour envoyer *des livres aux prisonniers* (institution de l'Abbé Devaud).²¹² C'est le prof. Gremaud²¹³ qui la dirige et qui envoie des livres à une institution en Allemagne qui les répartit entre les camps.

30 janvier 1915

Le rapport de M. Eugster qui a visité 10 camps arrive; il est très complet; sera traduit du français et communiqué en partie à la presse.

La Croix-Rouge allemande répond sur la question des sanitaires que le Ministre de la guerre déclare que les États retiennent tous les médecins dont ils ont besoin, qu'ils ont renvoyé du personnel français, que des sanitaires belges et des médecins anglais sont repartis, et que d'ailleurs la Russie ne leur a renvoyé aucun médecin.

La Croix-Rouge de Berlin dit que les prisonniers trouvent la satisfaction de leurs *besoins religieux*, que les commandants ont des ressources pour venir en aide aux nécessiteux, que ceux-ci sont les premiers servis dans la distribution de secours collectifs et que, quant aux gâteaux, tabac, chocolat, etc. ils ne peuvent pas les acheter mais bien en recevoir. Sont exclus les comestibles ou boissons nocives, enivrantes, c'est-à-dire ce qu'ils entendent par «*harmlose*».

2 février 1915

Une lettre du Ministre de l'Intérieur de Paris annonce qu'il fait établir *la liste des prisonniers civils* et qu'il l'enverra.

Un wagon de Paris à destination de l'Allemagne va arriver à Genève.

Entrevue avec *le Conseil administratif* pour l'organisation par les pompes funèbres de la Ville comme service auxiliaire de l'Agence des prisonniers d'un service d'exhumation des corps français enterrés en terre allemande et leur transport en France à la demande des familles.

²¹² Eugène Devaud (1876-1942), prêtre suisse, professeur à l'Université de Fribourg dès 1910.

²¹³ Joseph Gremaud (1886-1953), prêtre suisse, directeur de service du livre de la Mission catholique suisse en faveur des victimes de la guerre.

Trois wagons envoyés par l'Ambassade d'Espagne à Paris à son collègue [sic] de Berlin, dons collectifs passant par Genève.

3 février 1915

Lettre du Japon donnant des détails sur l'organisation et le fonctionnement de leur bureau de prisonniers.

Un comité anglo-belge s'est constitué à Londres pour représenter la Croix-Rouge de Belgique: adresse provisoire Savoy Hotel.

Une lettre de M. d'Anthouard constate que les prisonniers allemands se plaignent avec raison de ne pouvoir *changer leur argent allemand*, mais que la faute en est à la Croix-Rouge de Berlin qui n'a pas répondu à une proposition d'organisation de cet échange, par M. Mezoyer [ou Masoyer], chargé de ce service au Ministère des Postes.

Rentrée de M. Ador.

Les wagons à destination de l'Allemagne sont acheminés sur Stuttgart (voir 2 février). Le *nombre de dépêches* augmente. Entre ces deux derniers jours il y en avait 434 à transmettre.

4 février 1915

Séance des chefs de service

M. Ador de retour de France raconte que le *service de la Croix-Rouge française* qui compte une cinquantaine de personnes à Paris est peu développé, que s'il y a quelque jalousie à l'égard de Genève, on reconnaît l'œuvre qui s'y fait, et de tous les côtés en France on est reconnaissant de notre intermédiaire. Le *Ministère de la guerre* demande que toutes les demandes passent par lui et ne soient pas adressées directement aux *commandants*. M. Ador a fait observer que si cette mesure était appliquée, il ne manquerait pas d'y avoir des représailles, ce qui retomberait sur les familles françaises des prisonniers en Allemagne. Il est entendu que c'est notre Agence seule qui correspond avec les commandants.

M. Ador a visité plusieurs camps; les prisonniers sont traités comme les soldats, ils ont reçu des amas de dons et colis d'Allemagne. Les *Alsaciens* et les *Polonais* sont l'objet d'un traitement de faveur. Les officiers, en Auvergne, sont très bien logés dans des villas.

M. de Marval cause librement en allemand avec les soldats; les officiers français ne comprennent pas. Il va se rendre *en Corse* où plusieurs camps ont été vidés et où il y a beaucoup de prisonniers, puis au Maroc, Algérie et Tunisie avec M. d'Anthouard.

Les rapports de Marval et d'Eugster, abrégés, seront envoyés régulièrement à Berlin et à Paris [cf. 05.02.1915].

A l'Agence, *Securitas* fait son devoir, et l'on se sent surveillé.

D'énormes listes de prisonniers, des milliers de pages, sont arrivées ces jours d'Allemagne. Le *Département de l'instruction publique*²¹⁴ met 150 personnes à notre disposition pour renforcer les équipes du soir le jeudi et le samedi. Ils confectionnent des fiches vertes.

Le produit de la collecte nationale en *République Argentine*, 80'000 francs, est arrivé [cf. 06.02.1915, 79'000 francs].

5 février 1915

²¹⁴ Il s'agit du Département de l'instruction publique genevois. En Suisse, la responsabilité des écoles et des universités est du domaine cantonal.

Les rapports de Marval et Eugster sont envoyés abrégés à la Croix-Rouge de Berlin et de Paris.

Visite de deux délégués de la *Fondation Rockefeller*²¹⁵ qui s'enquière des besoins de l'Agence et de l'utilité éventuelle d'une subvention. Le *Bulletin de janvier*, qui paraît ce jour, leur est remis, avec photo des 1200 collaborateurs.

6 février 1915

Les *réponses des commandants* aux lettres d'enquête spéciales et télégrammes diminuant beaucoup, il est adressé à la Croix-Rouge de Berlin une demande d'explication, insistant sur l'utilité de cette correspondance directe.

Une lettre informe la Croix-Rouge de Berlin que le *Ministère de la guerre de France* renvoie par voie diplomatique *les reliques*

Une lettre demande à la Croix-Rouge de Berlin où en est la question de *l'échange des blessés invalides*.

On demande au *Ministre de Russie* à Berne un tableau des armées russes.

[Séance du] Comité à 3½ heures

M. Naville, de retour d'Angleterre, présente un bref rapport; son impression a été excellente. Toute liberté leur a été, à M. van Berchem et à lui, laissée pour voir les prisonniers.

Le don de la République Argentine à 79'000 fr. étant arrivé, il est décidé de le répartir entre les Croix-Rouges des 10 États belligérants, et le solde au profit des réfugiés de la Haute-Savoie, des Polonais (Comité Sienkiewicz,²¹⁶ Lausanne), aux populations de nord de la France, aux Belges du nord de la France (Gouvernement au Havre), au Comité pour les Belges à Genève, au Comité pour le rapatriement des internés civils.

8/9 février 1915

Un communiqué à la presse avise, d'après communication officielle de l'Ambassade d'Allemagne à Berne, que le Gouvernement allemand n'admet pas la *correspondance* avec les *régions occupées*.

L'accord avec le Conseil administratif pour le *service d'exhumation* et de transfert des corps enterrés en régions occupées ou ailleurs (voir 2 février) est consacré par échange de lettres.

La somme de 79'000 fr. de la République Argentine est répartie entre les Croix-Rouges des belligérants, les rapatriés à Genève, les réfugiés de Haute-Savoie, les Polonais (Comité Sienkiewicz), le Gouvernement belge et le Comité des Belges à Genève.

Le travail diminue à l'Agence.

10 février 1915

Entrevue à Berne e M. Ador et Fréd[éric] Barbey²¹⁷ avec M. Eugster et avec M. A[rthur] Hoffmann (département politique fédéral).

M. Ador avait suggéré par lettre que pour parer à l'objection qu'on fait en France à *l'échange des invalides* en disant que ceux-ci peuvent remplacer les valides à l'état-major, lesquels

²¹⁵ Fondation caritative privée américaine fondée en 1913 par le magnat du pétrole John Davison Rockefeller (1839-1937).

²¹⁶ Henry Sienkiewicz (1846-1916), romancier polonais, auteur de *Quo Vadis*. Durant la guerre, Sienkiewicz établit à Vevey (Suisse) un Comité d'aide aux victimes de la guerre.

²¹⁷ Frédéric Barbey (1874-1970), diplomate suisse, membre du Comité de 1915 à 1918, puis de 1939 à 1947, gendre de Gustave Ador.

peuvent être envoyés au front, ils pourraient être *internés sur parole* en Suisse. La France croit aussi que les cadres s'épuisent en Allemagne et que les sous-officiers ne peuvent devenir officier aussi facilement en Allemagne qu'en France. M. Hoffmann a répondu par lettre que l'Allemagne objectait que cet internement en Suisse n'était qu'un prétexte; que l'objection de la France était sans portée puisqu'on lui rendrait *autant* de manchots qu'elle en renverrait, et que l'on pourrait du reste limiter l'échange aux cardiaques, tuberculeux, impotents. M. Ador rapporte de Berne l'impression que *M. Hoffmann tient à faire aboutir cet échange* et que quand les difficultés du choix à faire seront levées, il pourra se réaliser.

En ce qui concerne *le rapatriement des populations* obligées d'évacuer les régions envahies, sur lequel M. Ador avait insisté par motif d'humanité, M. Hoffmann a répondu qu'un délai avait été fixé à fin février pour le rapatriement des civils, afin que l'Allemagne ne déversât pas des populations entières sur la Suisse pour éviter de les nourrir. Cette question est liée à celle de *l'alimentation* de ces régions par la Suisse, question à l'étude actuellement.

Séance des chefs de bureau à 11 heures le 11 février 1915

L'Allemagne voudrait que nos deux délégués *Eugster et de Marval* visitassent ensemble les camps en Allemagne. M. Eugster est prêt à repartir pour visiter d'autres camps, mais il préfère n'être pas accompagné de M. Barbey de façon qu'on n'interprète pas en France cet accompagnement comme une sorte de surveillance empreinte de défiance.

M. Bernoulli est à Berne et cherche des *collaborateurs pris dans l'armée* pour aider au service allemand.

Le service a reçu des *listes d'Angleterre, du Japon et de France*. En revanche il y a peu de demandes allemandes; cela tient sans doute à ce que le Nachweisebureau de Berlin renseigne les familles.

Il semble bien que les *commandants de place* et chefs de lazaret ne veuillent plus répondre directement. Ils renvoient au Ministère de la guerre.

Une *carte postale double* est conçue, sous forme laconique pour demander au prisonnier lui-même quelques détails succincts.

M. van Berchem rapporte de Londres l'impression que *l'Information Bureau* après avoir été débordé en novembre, est maintenant à jour.

M. Ferrière et M. Hoffer ont encore beaucoup de réclamations pour la correspondance, M. Ferrière aussi pour les *sanitaires retenus* et les *internés civils*.

MM. Ador et Barbey ont visité à Berne *le service postal* pour la correspondance des prisonniers, qui fonctionne admirablement malgré des proportions gigantesques. Les colis, surtout de France souvent défaits, sont refaits, les adresses réécrites; le personnel revient travailler le soir jusqu'à 11 h. parfois pour liquider l'arriéré.

La liste des *morts français* s'établit et se communique vite. Le décès est annoncé alors que l'avis du lieu de dépôt ou de transfert du blessé n'arrive que bien après. Parfois les listes d'Allemagne contiennent plusieurs fois le *même renseignement*; on en a compté jusqu'à 12 sur la même: autant de fiches vertes inutiles.

12 février 1915

Visite du Consul de Serbie, *M. Petrovitch*,²¹⁸ et d'un Monsieur serbe s'exprimant de façon très élogieuse sur l'Agence.

²¹⁸ Nikola Petrovic (1870-1945), agent commercial du royaume serbe en Suisse, puis consul de Serbie (puis de Yougoslavie) en Suisse de 1909 à 1945.

Lettre à Berlin pour lui dire que le Comité international n'est pas opposé à ce que *M. Eugster* visite, au retour de *M. de Marval* de la Corse, et avec celui-ci, quelques dépôts de prisonniers en France, cependant que cela risquerait de faire douter quelque peu de l'impartialité des rapports de nos délégués; qu'alors *M. de Marval* devrait accompagner *M. Eugster* en Allemagne. En attendant *M. Eugster* reprendra sa tournée en Allemagne pour visiter d'autres camps. En tous cas le Comité international ne saurait admettre qu'on fasse aucune différence entre Suisses romands et Suisses allemands au point de vue de leur indépendance et impartialité.

13 février 1915

La Croix-Rouge de Berlin transmet la copie du rapport *des délégués américains* qui ont visité quelques camps de prisonniers en France; elle demande que les plaintes qu'ils ont recueillies sur certains lazarets et camps de civils soient transmises à qui de droit.

Le service des civils, poursuivant ses efforts pour rétablir les communications avec les *régions occupées*, livre [?] aux commandants de place un formulaire qu'ils n'auraient qu'à remplir et à retourner. Mme H[élène] Appia a déjà envoyé à peu près 1500 lettres, la plupart résumées sur des cartes postales; quelques unes sont arrivées, et la joie de la famille l'a récompensée de ses efforts.

La *Croix-Rouge anglaise* se plaint que le *navire hôpital* «*Asturias*»²¹⁹ armé et peint en conformité de la Convention de La Haye de 1907 adaptant à la guerre maritime les principes de la Convention de Genève, a été l'objet d'une attaque d'un sous marin allemand. La plainte a été transmise à la Croix-Rouge de Berlin.

15 février 1915

Le Nachweisebureau de Vienne étant en rapports directs avec les Croix-Rouges *russe et serbe*, comprend mal l'intervention de Copenhague en ce qui concerne les Austro-hongrois. Il lui est répondu que Copenhague n'est chargé que des Russes en Allemagne et des Allemands en Russie et qui si nous lui adressons des lettres avec l'adresse complète de prisonniers austro-hongrois en Russie c'est parce que cette voie est la plus rapide.

La Serbie envoie 500 fr. pour l'Agence.

La Turquie nous retourne à titre de don les fr. 541 (470 MK) – part du don du Brésil que nous leur avons envoyé.

Lord Cecil qui a accompagné *M. Naville* dans la visite de quelques camps en Angleterre lui envoie la copie du rapport qu'il a dressé sur sa visite.

16/17 février 1915

Les journaux publient des extraits des *rapports de MM. de Marval et Eugster*.

M. Naville a rédigé également le sien.

Une commission de prisonniers s'est constituée à *Bucarest* sous le patronage de la reine de Roumanie.²²⁰

18 février 1915

Séance du Comité

²¹⁹ Paquebot de croisière construit en 1907 et réquisitionné par la Royal Navy en 1914. Attaqué une première fois le 1^{er} février 1915, mais sans subir de dégât, le SS *Asturias* subit une seconde attaque en mars 1917 qui l'endommagea gravement et coûta la vie à une quarantaine de personnes.

²²⁰ Marie de Saxe-Cobourg-Gotha (1875-1938), épouse de Ferdinand 1^{er} (1865-1927), roi de Roumanie de 1914 à 1927.

Le Comité examine la question des *la publication des rapports de Marval, d'Eugster et Naville*. Il paraît avantageux d'avoir le second rapport de M. de Marval sur la Corse. Il est décidé de publier ces rapports dans le format du Bulletin, soit celui de M. Naville, le 1er de M. de Marval, le 1er de M. Eugster.

La brochure de l'Agence, mise en pages et présentée au Comité.

Un service de buffet, *pour une tasse de thé*, sera organisé en bas près du vestiaire. Une crémèrie sera sondée pour cela. Une décision ultérieure sera prise.

Réunion des chefs de service

*M. Chatelain*²²¹ s'en va. *MM Parker* [?] et *Heizmann* qui travaillent depuis le début pourront le remplacer.

Les vérifications des fiches vertes se font régulièrement. Il y a pas mal d'erreurs (117), surtout quand il s'agit de listes manuscrites. La moisson est terminée à midi, et les équipes de la moisson générale vérifient les fiches l'après-midi. Il est indispensable d'éviter les fautes.

M. Bernoulli a obtenu un bibliothécaire *Heussler*, de la bibliothèque nationale, et son frère privat docent; une *révision* a permis de découvrir beaucoup de renseignements à communiquer qui dormaient.

Une liste officielle des pertes se publie en Allemagne et qui est complète. Une *équipe volontaire à Berne* fera des fiches d'après ces listes; ces fiches seront comparées à Genève avec les fiches roses.

La Croix-Rouge de Berlin envoie un long et intéressant *rapport sur les camps* de prisonniers en Allemagne. Correspondance: 1 carte par semaine, 2 lettres de 4 pages par mois, de 6 pages pour les officiers.

Le chocolat et le tabac seront distribués régulièrement.

De généreuses Américaines offrent l'envoi de 20'000 pintes de tabac (par l'intermédiaire du *Matin*)²²² pour les prisonniers français. L'Allemagne accepte cette distribution.

En Angleterre les prisonniers sont autorisés à écrire sur du papier à format fixe. Une liste sera demandée à *Berlin* de ce qu'on peut envoyer.

Le service des *enquêtes spéciales* reçoit beaucoup de réponses et voit son travail augmenter. 2 commis supplémentaires seront engagés.

La France envoie peu de listes. *Le Japon* par contre envoie beaucoup de listes.

M. Fatio présente une liste de prisonniers français publiée par la maison *Le Royer*. Un pointage pourra être fait.

19 février 1915

Une circulaire qui sera envoyée avec les avis de décès annonce l'arrangement pris avec les *Pompes funèbres de la Ville de Genève* pour l'exhumation des corps.

Les rapports Naville, de Marval et Eugster sont remis à l'impression pour en faire un supplément au Bulletin.

20 février 1915

²²¹ Possiblement Charles Châtelain (1874-1937), missionnaire suisse.

²²² Quotidien français fondé en 1883 et qui paraît jusqu'en 1944.

Lettre de la Croix-Rouge de Vienne (Zentralnachweisebureau) sur les médecins et sanitaires retenus par les Russes et les Serbes et communiquant des détails sur l'activité de l'Agence des Prisonniers.

22 février 1915

La question de *l'agrandissement des bureaux* se pose, notamment en raison de l'accroissement du fichier allemand. Un local serait disponible à l'école du Grütli²²³ en sous-sol. On pourrait y transporter les dactylographes et la moisson; M. Moynier occuperait avec son service²²⁴ le local de la rue de Hollande.

M. Fatio suggère un transfert général à *l'ancienne école secondaire* de la rue de la Poste, le Musée Rath devant être trop chaud en été. Une décision sera prise après inspection des lieux.

M. de Marval a envoyé un second rapport sur son voyage *en Corse*. Celui-ci sera, après éliminations nécessaires, imprimé avec les autres.

M. Naville revendique le droit de publier librement ce que nous voulons des rapports de nos délégués.

Le Temps a publié un article citant à faux une phrase du rapport d'Eugster soi-disant appuyée par le Comité international. Cet article s'appuie sur une publication de M. d'Anthouard dans le même journal faite sur le vu du rapport de M. Eugster et non signé. Une longue lettre de M. d'Anthouard exprimait ses doutes sur la suffisance des améliorations apportées par le Gouvernement allemand au régime des prisonniers. Il nous communiquait une note, non signée, qu'il envoyait aux journaux. *Le Temps* a ainsi été induit en erreur. *Une rectification* a été envoyée au Temps.

M. Schulz-[mot illisible]²²⁵ professeur à Fribourg en Brisgau et député au Reichstag, se chargera de distribuer dans les *régions occupées* les lettres de prisonniers français qui ont écrit à leurs familles et dont les lettres ne sont pas transmissibles jusqu'ici. Il a été étudié avec le bureau civil une *carte double* devant établir la communication, par notre entremise entre les membres dispersés de familles civiles.

La brochure sur le fonctionnement et l'organisation de l'Agence est distribuée au Comité.

23/24 février 1915

La Commission des locaux (Moynier, Boissier, Dollfus et moi)²²⁶ visite le Grütli (école, salle de gymnastique) préavis défavorable locaux sombres, à l'École des Jeunes filles rue de la Poste, toute occupée actuellement et dont les locaux trop subdivisés ne paraissent pas offrir assez d'avantages pour nos services.

Le Département politique nous fait parvenir 1600 fr. produit de soirées organisées à *Valparaiso*, en faveur de la Croix-Rouge internationale.

Un particulier, *Roger de Barbarin*²²⁷ *de Budapest* [mentionné ailleurs Barnabé de Basarin], envoie par la Deutsche Bank 3000 fr. pour les prisonniers allemands, français et austro-hongrois. A sa demande 1000 fr. doivent être attribués à chaque catégorie.

24 février 1915

²²³ Nom d'une école publique à Genève.

²²⁴ Finances et comptabilité.

²²⁵ Non identifié.

²²⁶ Paul Des Gouttes.

²²⁷ Possiblement Émile Roger de Thomas de Barbarin (1860-1925), sportif français, médaille d'or au tir en fosse olympique, aux Jeux olympiques d'été à Paris en 1900.

Ces trois sommes de 1000 fr. sont envoyées aux Croix-Rouges de Berlin, Paris, Russie.

La Maison Cox et Cie. à Londres (Enquiry office) envoie *1000 fr.* pour l'Agence à titre de remerciement.

La brochure est distribuée gratuitement au personnel de l'Agence.

Des soldats de la Suisse allemande (4 ou 5) obtenus par M. Bernoulli travaillent au fichier allemand.

25 février 1915

Don de 1500 fr., produit d'une kermesse organisée au *Winter palace*²²⁸ à *Gstaad*.²²⁹

Visite de *M. O. Lauterburg* [pasteur] désigné par le *Conseil fédéral* pour apporter aux prisonniers allemands en France des secours religieux en remplacement de M. Zimmerli.

Un grand *mémoire de protestation est arrivé par la Légation de Russie à Berne*, accompagné d'une lettre d'envoi du prince d'Oldenbourg,²³⁰ chef du service sanitaire de l'armée russe, à tous les Comités centraux de la Croix-Rouge, sur les mutilations de blessés et les violations de la Convention de Genève par les troupes austro-hongroises et allemandes sur le théâtre oriental de la guerre.

L'accord entre Gouvernement allemand et français étant parfait, *l'échange des grands blessés* va commencer entre Constance et Lyon.

Un premier échange entre *Allemands et Anglais* a commencé par la Hollande.

26 février 1915

Une somme de *6600 fr.* provenant de la *Croix-Rouge du Chili* (colonie espagnole de Punta Arenas) est répartie également entre les Croix-Rouges des 11 États belligérants (Hongrie et Monténégro compris, 600 fr. à chacun).

L'accord étant fait entre l'Allemagne et la France au sujet de l'échange des *grands blessés*, des *lettres-formulaires sont imprimées* pour indiquer aux chefs de lazarets chargés du choix les noms qui nous sont signalés; des *listes* seront envoyées aux Croix-Rouges respectives pour les informer des noms que nous suggérons aux autorités militaires compétentes.

Une *succursale de la Croix-Rouge anglaise* s'ouvrira à *Paris*.

27 février 1915

Visite du *Général Wille*,²³¹ qui venant à Genève pour la rentrée des Bat²³² 10 et 13, visite à fond l'Agence et a l'air de s'intéresser beaucoup.

Une lettre d'Anthouard du 23 février annonce que la correspondance des prisonniers est actuellement réglée à raison *d'une correspondance par semaine*, soit 3 cartes postales et 1 lettre par mois.

1^{er} / 2 mars 1915

Le Gouvernement autrichien fait un don de *2000 fr.* à l'Agence.

²²⁸ Hôtel de luxe construit en 1913.

²²⁹ Village du canton de Berne.

²³⁰ Possiblement Alexandre Petrovitch d'Oldenbourg (1844-1932), général et membre de la famille impériale russe.

²³¹ Ulrich Wille (1848-1925), militaire suisse. En Suisse, le grade de général n'est décerné qu'en cas de conflit.

²³² Bataillon. L'armée suisse fut mobilisée durant toute la Première Guerre mondiale.

Par lettre du 22 février le Ministère de la guerre allemand déclare officiellement que le *chocolat est admis* et distribué régulièrement, que tout ce qui est pur luxe en revanche (Uppigkeit) ou peut enivrer est exclu (par ex. caviar, etc.).

A *Munster*, les soldats ont fondé *une mutuelle* pour régulariser un service de prêt entre prisonniers, sans intérêt, avec caution pour le remboursement, et statuts complets. Ce système pourra peut-être être appliqué ailleurs. Les statuts sont envoyés à Berlin.

Visite du *Consul de la République Argentine*, Molina Salas, à Genève.

Après entrevue avec M. Gampert,²³³ il est décidé de *rester au Musée Rath*, et de transférer au mois d'avril les dactylographes de la moisson à l'École des Jeunes filles, la trésorerie se transportant rue de Hollande 13.

Premier passage du *train sanitaire des grands blessés allemands* venant de Lyon, sous la direction du Médecin-chef de la Croix-Rouge, M. Bohny, à 9 heures du soir à la Gare de Cornavin.²³⁴ Le Comité international y est représenté par quelques-uns de ses membres.

Le train des *grands blessés français* passe à 4 heures du matin la même nuit, venant de Constance.

Une lettre est adressée au *Consul de la République Argentine* pour lui confirmer l'accusé de réception des 80'000 fr.

3 mars 1915

Communiqué aux journaux et envoyé par le Bureau de Genève de l'Agence télégraphique suisse, pour engager *l'internement en Suisse des officiers invalides* qui seraient libres sur parole.

Le *Mairie de Nantes* ayant demandé à être informée des *décès* pour pouvoir les communiquer avec ménagement aux familles de la région, il est décidé à titre exceptionnel de lui communiquer les décès en même temps qu'aux demandeurs.

Visite de P.D.G. [Paul Des Gouttes] avec le *Directeur des Postes à la gare*, service de transit. Les colis augmentent toujours. 20'000 ont passé le 1^{er} courant.

Aujourd'hui 11 wagons pleins de colis sont arrivés à 11 heures à destination de l'Allemagne. On les trie pour Francfort, Lindau ou Friedrichshafen. Ils sont en général bien faits. Un tiers contient du pain. D'Allemagne il en [sic] arrive des wagons aussi qu'on trie et dirige sur certains points aussi.

Le Directeur des Postes s'emploiera pour obtenir que les wagons de Paris soient acheminés sur Pontarlier et non sur Genève.

Télégramme à la Croix-Rouge de Berlin pour demander la *libération des infirmières retenues au sanatorium de Montigny*. Lettre à ladite pour signaler des *feuilles outrageantes* pour la France trouvées parmi les colis passant par wagons.

4 mars 1915

Une *lettre de la Croix-Rouge de Hambourg* (Hilfe für Kriegsgefangene Deutsche) annonce d'accord avec la Croix-Rouge allemande la fondation à *Francfort d'une filiale* pour l'Allemagne du Sud, qui sera une succursale de la Croix-Rouge et aura le bénéfice des renseignements directs comme eux. Elle communique d'accord avec le Ministère de la guerre

²³³ Albert-Henri Gampert (1860-1929), notaire et homme politique suisse, conseiller administratif de la ville de Genève.

²³⁴ Gare centrale de Genève.

de Berlin, une circulaire adressée par elle aux commandants de place français sur le régime auquel les prisonniers sont actuellement soumis en Allemagne. Le Directeur de l'Agence de Hambourg, *M. Petersen*,²³⁵ accompagnera *M. Eugster* dans la visite des camps.

M. de Marval en revanche, devant les exigences de l'implacable réciprocité, doit interrompre son voyage, le nombre de camps allemands visités étant actuellement inférieur à celui des camps vus par le délégué du Comité international [en France].

5 mars 1915

Réunion des chefs de service

Le Lieutenant-colonel *de Marval* a passé à Genève. Il donnera le samedi 27 mars une *séance à la Salle de la Réformation*.²³⁶ Une collecte sera faite à la sortie.

Quant *aux locaux*, la Ville demande qu'on renonce au Palais Eynard, désirant le conserver disponible. Le service allemand doit pouvoir s'étendre où se trouvent les dépêches et le Comité. Celui-ci se transporterait de la salle de la Trésorerie, et le service Moynier s'installerait à la rue de Hollande, les dactylographies iraient avec la moisson générale à la rue de la Poste, dans l'École secondaire. Le Comité prendra une décision définitive.

Quelques *lettres de remerciements* sont lues, encouragements précieux pour l'Agence.

Le Cabinet du *Ministre de la guerre à Paris* informe que *toute correspondance* doit passer par le Bureau de renseignements et que les décès sont correctement communiqués. *M. Ador* n'en tiendra pas compte, écrira au Ministre de la guerre pour signaler les représailles possibles en Allemagne; le service allemand continuera à s'adresser aux commandants de place en France, toujours très courtois.

Les actes de décès sont fournis par les mairies. Celles-ci les délivrent-elles sur le vu des listes officielles, ou des actes que l'Allemagne dresse? C'est douteux et dangereux vu les erreurs possibles. En France, les actes de décès sont dressés par les hôpitaux et envoyés au Ministère de la guerre en France; celui-ci transmet par voie diplomatique ces actes.

On a demandé à Berne, *la liste des grands blessés* qui passent. Ceux-ci sont pour la plupart des estropiés guéris. Il y a un dévouement énorme des infirmières et des samaritains, qui distribuent des hottes de petits pains, oranges; aux Allemands des sandwiches et de la bière.

La *vérification* des fiches accuse 8% d'*erreurs*. Une fois le fichier constitué, la vérification se fait par les consultations des fiches. La vérification continuera par la moisson. Les équipes du soir ont moins à faire, les listes étant moins nombreuses.

6 mars 1915

Grands blessés

Tous les jours à 9 heures du soir arrive un train de Lyon de 150-250 invalides. Des escouades d'infirmières en fourreaux blancs à croix rouge les attendent sur le quai gardé militairement. Les victuailles (soupe et bière en bas, tasses, chopes et sandwiches, gâteau, cigares en haut) sont placées sur des wagonnets à bagages à l'étage. Chaque wagon reçoit un n° et le chariot correspondant va, avec son escouade de dames et de messieurs (samaritains et Croix-Rouge genevoise) se placer devant pour faire la distribution pendant l'arrêt de 2 heures. Les blessés sont gais, heureux de rentrer chez eux, jubilant d'être libres... et de pouvoir écrire autant de cartes postales qu'ils veulent. Ils se plaignent souvent du froid dans les hôpitaux ou locaux où ils ont été entreposés; à la fin cela allait mieux. On leur distribue aussi des cartes postales,

²³⁵ Possiblement Carl Wilhelm Petersen (1868-1933), avocat et homme politique allemand.

²³⁶ Salle construite en 1867 à Genève et destinée à recevoir des conférences, des congrès philanthropiques, des concerts, etc.

crayons, fleurs. Ils sont reconnaissants de l'accueil. Le train d'Allemands reste 2 heures à Genève.

Le train de Lyon croise à Fribourg le train français venant de Constance et qui passe ici à 4h.30 du matin. Même distribution, mais il n'y a que 20 minutes d'arrêt.

C'est la Croix-Rouge suisse, Col. Bohny, médecin-chef, qui assure le service avec des médecins militaires, des infirmières de la Croix-Rouge, St Loup, Source, etc.²³⁷

Il est à marquer que la *réciprocité* quant au nombre et au grade n'a pas joué de rôle ici; il a passé plus de grands blessés français et quelques officiers de plus que d'Allemands.

Visite de locaux avec M. Catelino. L'École des Jeunes filles quai de la Poste sera prise le 1^{er} septembre, il faut songer à autre chose et se rabattre sur le Grütli.

A Lyon on prend les adresses des blessés pour les diriger chez eux. On pourrait acheminer *les lettres* pour eux sur ce bureau.

Visite de *M. Steen de Norvège*, qui au nom de son Gouvernement a visité des camps de prisonniers en France et va en Allemagne.

8 mars 1915

M. Dollfus et M. D'Espine se sont rendus dans la nuit de samedi à dimanche à Lyon avec le train de grands blessés français. Accueil très enthousiaste de M. Herriot,²³⁸ discours flatteur pour la Suisse et le Comité international, instigateur de cet échange. Les blessés sont répartis par région et envoyés aux dépôts de blessés où après examen médical, ils sont renvoyés chez eux.

Un blessé lui remet une représentation en bois du *poteau* auquel on attache 3 heures durant le prisonnier qu'on veut punir pour un acte quelconque. Plusieurs seraient morts de froid à la suite de ce châtement barbare.

Les *listes des grands blessés* demandant à être échangés (nos listes) ont été envoyées au Ministère de la guerre à Paris et à Berlin.

Le grand *Comité de secours de Berlin* a distribué avec l'Ambassade d'Espagne à Berlin déjà 125'485 MK sur les envois successifs du Gouvernement français en faveur des prisonniers français en Allemagne.

9 mars 1915

La Croix-Rouge de Vienne répond de façon très intéressante, avec l'avis du Ministère de la guerre à *notre circulaire 163* sur l'égalité de traitement des prisonniers.

Elle joint un rapport de l'*Ambassadeur d'Espagne* qui a *visité les camps* de prisonniers russes et serbes en Autriche.

Par lettre du 4 mars, le *Ministère de la guerre de Berlin* a autorisé *les commandants de camps et chefs de lazarets* à répondre au *Comité international* et aux Comités centraux de la Croix-Rouge, même aux institutions de bienfaisance et aux parents rapprochés, mais pas aux Agences commerciales, sur les questions qui leur seraient posées quant aux prisonniers sous leur autorité.

Par lettre du 24 février, le *Comité central allemand* laissait entrevoir une solution favorable à la *question des sanitaires*, le *Kriegsministerium*, reconnaissant en principe notre interprétation

²³⁷ École de soins en Suisse romande.

²³⁸ Édouard Herriot (1872-1957), homme politique français, maire de Lyon de 1905 à 1940, puis de 1945 à 1957.

de la Convention de Genève, et ayant par office du 12 janvier soumis aux autres États belligérants un *modus vivendi* pour l'application uniforme de la Convention.

10/11/12 mars 1915

Répondant à ce mémoire, un *télégramme au Kriegsministerium* l'invite à renvoyer le *personnel* sanitaire français acte qui honorera l'Allemagne et provoquera un certain apaisement. Une *lettre à la Croix-Rouge allemande* lui affirme que la France et l'Angleterre, qui retiennent peu de sanitaires, les renverront dès que l'Allemagne le fera.

Un télégramme est envoyé au *Ministère de la guerre à Petrograd* pour insister sur *le renvoi des médecins allemands retenus*.

12 mars 1915

Le *Ministre de Belgique à Berne*²³⁹ s'étant plaint de ce que l'échange des grands blessés ne se soit pas étendu aux Belges, une lettre est adressée au *Conseil fédéral* en vue d'acheminer l'entente nécessaire entre le Gouvernement allemand et le Gouvernement belge.

Un «*Bureau pour la recherche des disparus*» s'ouvrira à *Zurich* pour faciliter les correspondances entre les ecclésiastiques allemands et français s'occupant de ces recherches.

Le formulaire aux chefs de lazarets leur signalant des grands blessés à échanger commencent à amener *des réponses*.

D'une entrevue avec le *Directeur des Postes*, il ressort que les cartes succinctes transmettant les nouvelles aux familles *des régions occupées* peuvent être acheminées sous enveloppes fermées. La Poste les fera partir sans garantir leur arrivée à destination.

À la suite des demandes faites (voir 3 mars) *les wagons de colis* seront acheminés de France *directement* sur Bâle et peut-être même sur Francfort.

13 mars 1915

Le *Ministère de la guerre français* consent, comme l'Allemagne (voir 9 mars), à autoriser *les commandants de dépôts* à répondre *directement au Comité international* aux demandes de présence et de santé. Des instructions sont données dans ce sens par le Ministère. En revanche ces commandants ne peuvent être autorisés à *donner télégraphiquement des nouvelles des prisonniers*, tant que dure l'isolement systématique des populations des régions envahies.

L'agence de renseignements pour prisonniers de guerre à Bruxelles (2 Marché au Bois) communique avec nous, mais nos lettres ne peuvent lui parvenir que par voie diplomatique par l'intermédiaire de la Hollande.

Le renvoi des médecins belges commence : 7 sont renvoyés par Pontarlier. Le Directeur des Postes annonce qu'à la suite de ses efforts, *des wagons de colis individuels* venant de France sont acheminés *directement sur Bâle et même Francfort*, grande simplification pour la gare de Genève (voir 3 mars).

15 mars 1915

La succursale de la Croix-Rouge anglaise à Paris (Paris Branch) 23 rue de la Paix fonctionne avec l'assentiment de la Croix-Rouge anglaise (26 février), pour la recherche des militaires disparus. Elle a des succursales à Rouen, Boulogne, et est présidées à Paris par Ian Malcol²⁴⁰.

²³⁹ Baron Paul de Groote (1862-1944), diplomate belge, ministre de Belgique en Suisse de 1910 à 1917.

²⁴⁰ Sir Ian Zachary Malcom (1868-1944), homme politique britannique.

Les réponses aux *formulaire sur grands blessés*, suggérés pour l'échange, continuent à arriver parfois négatives, parfois «déjà partis», parfois avec des renseignements intéressants. Nous communiquons toujours ces réponses aux familles, et chaque jour les listes de demandes aux Croix-Rouges respectives à titre d'information, car chaque demande est envoyée au chef de lazaret intéressé.

16/17 mars 1915

La Croix-Rouge de Berlin informe en date du 12 mars qu'autorisant régulièrement maintenant *4 cartes postales et deux lettres par mois*, elle demande qu'il en soit de même en France (voir 27 février). Berlin cherche à accélérer l'expédition et la délivrance des lettres.

En ce qui concerne les familles des prisonniers dans les *régions occupées*, la correspondance à raison *d'une carte postale par mois* sera officiellement admise décision du Ministère de la guerre; mais seulement pour les *prisonniers* et non pour les civils.

Télégramme à M. Odier à *Petrograd* pour le prier d'insister pour *le renvoi des militaires sanitaires allemands* retenus en Russie afin que le Gouvernement allemand renvoie de son côté les sanitaires français.

18 mars 1915

La *comptabilité des grands blessés* (voir 26 février) est considérable. Une première liste de ceux qui sont passés d'Allemagne en France nous parvient et nous permettra de répondre aux demandes. Toutes les demandes sont répondues et provisoirement classées, puis on écrit aux chefs de lazarets selon formule signée par M. Ferrière; très souvent le chef de lazaret répond et donne des détails. Les réponses sont reportées sur les fiches de demandes et communiqués aux familles. Les demandes sont aussi communiquées aux Croix-Rouges.

Le service des nécessiteux se développe, les demandes augmentent, et plusieurs personnes ayant offert de leur venir en aide, les colis préparés par elles sont adressés directement via Genève aux prisonniers nécessiteux.

La Poste informe que la *correspondance avec la Belgique* n'est admise qu'avec les autorités civiles ou militaires allemandes, avec les prisonniers et avec les agents consulaire suisses; que les régions de France envahies sont entièrement fermées au service postal.

Par lettre du 13 mars, la Croix-Rouge de Berlin communique *l'arrêté ministériel du 3 février 1915 réglant uniformément la correspondance* (voir 16/17 mars) et informe que dès son arrivée au camp le prisonnier peut sans délai écrire à sa famille.

Les renseignements officiels sont communiqués au Ministère de la guerre à Paris et envoyés à Havas.²⁴¹

20 mars 1915

L'arrangement avec les Pompes funèbres de la Ville de Genève pour le transport des corps reçoit une exécution pour la transmission des demandes à la Direction des Pompes funèbres qui se met en rapport direct avec les intéressés.

Le travail diminuant, les équipes du soir sont momentanément licenciées.

22 mars 1915

A la suite d'un article dans le Journal de Paris (Georges Prade [?])²⁴² provoqué par M. Dollfus des quantités de mères ou épouses ou de groupements de dames ou demoiselles écrivent *pour adopter un prisonnier nécessiteux* et lui envoyer ce dont il a besoin. Il y a là tout un travail

²⁴¹ Agence presse française fondée en 1832 par Charles-Louis Havas (1783-1858).

²⁴² Georges Prade (?-?), journaliste sportif français.

nouveau pour l'Agence en vue de faire correspondre la demande de secours à l'offre, et ce n'est pas un des faits les moins intéressants sur l'Agence que toutes les initiatives qu'elle éveille et les bonnes volontés qu'elle suscite pour venir en aide aux prisonniers.

Visite de *M. Duvinage*²⁴³ du Comité central de secours de Berlin qui est ici quelques jours et recueillera les desiderata du Comité.

La Croix-Rouge de Berlin avise que comme le Ministère français refuse le transfert des corps avant la fin de la guerre, le Ministère de la guerre à Berlin ne peut autoriser le transfert avant non plus.

Visite de *MM. Emmanuelt Sautter*²⁴⁴ et *Barth*²⁴⁵ au sujet de l'œuvre unioniste en Allemagne. *M. Phildius*²⁴⁶ a obtenu une large autorisation du Ministère de la guerre pour l'œuvre unioniste dans les camps de prisonniers avec la permission d'installer des baraques, notamment au camp de Göttingen²⁴⁷ et Crossen an der Oder²⁴⁸ (surtout des Russes), pour l'œuvre unioniste, sous le signe unioniste.

23 mars 1915

Par lettre du 16 mars le Croix-Rouge allemande demande la libération d'un médecin allemand retenu en France, sa rétention étant une violation de la Convention de Genève contre laquelle elle doit protester. Singulière manière d'invoquer pour soi le bénéfice de la Convention et de la refuser aux autres.

L'Abteilung für Gefangenenfürsorge envoie le 2e rapport des délégués du Gouvernement-Comité de secours sur leurs visites aux camps de prisonniers. Elle demande au nom du Kriegsministerium d'avoir 20 ex[emplaires] en allemand des Rapports et 5 en français. Il leur est répondu qu'il leur est loisible de traduire eux-mêmes ce qu'ils veulent et de le répandre.

24 mars 1915

M. Duvinage, du Comité de Berlin, nous rend visite et plusieurs points sont discutés avec lui; il prend note de nos desiderata pour les transmettre à son Comité.

Séance des chefs de service

Il est décidé de fermer l'Agence du jeudi saint au soir au mardi matin 6 avril.

Dès le 15 juin, l'Agence serait ouverte de 7 heures à midi, fermée l'après-midi, et s'il le faut elle se rouvrira le soir.

La séance de Marval aura lieu à la Salle de la Réformation à 8½ heures le vendredi 26 courant. Elle sera répétée à 5 heures à la Salle centrale²⁴⁹ pour les collaborateurs le samedi 27 courant.

Le Conseil municipal de Paris intervient en faveur des soldats prisonniers du Département de la Seine, et voudrait faire accompagner les envois par un délégué de notre Comité pour assister à leur ouverture. Il serait possible de sortir de nos listes ceux qui appartiennent aux

²⁴³ du Vinage, ancien consul des États-Unis à Berlin, pas plus d'indication.

²⁴⁴ Emmanuel Sautter (1862-1933), un des secrétaires généraux des unions chrétiennes de jeunes gens de 1911 à 1917.

²⁴⁵ Ferdinand Barth (?-?), secrétaire suisse des Unions chrétiennes de jeunes gens, pas plus d'indication.

²⁴⁶ Christian Phildius (1854-1937), un des secrétaires généraux des unions chrétiennes de jeunes gens de 1896 à 1922, secrétaire général de la branche allemande depuis 1883.

²⁴⁷ Ville prussienne.

²⁴⁸ Ville prussienne, aujourd'hui en Pologne (Krosno Odrzańskie).

²⁴⁹ La Salle centrale de la Madeleine a été fondée en 1905 à Genève. Elle sert de lieu d'accueil pour des activités philanthropiques, sociales, culturelles, artistiques ou religieuses.

régiments de Paris. Les Nouvelles du Soldat qui ont un classement par régiment pourraient faire ce service.

Le service allemand est satisfait de *l'aménagement des locaux*. Les militaires trouvent toute satisfaction.

La correspondance diminue aussi.

La *vérification* des fiches blanches contrôle 10% d'erreurs.

Une proposition *d'augmentation des dactylographes* est présentée et acceptée.

La Croix-Rouge serbe s'est mise d'accord avec la Croix-Rouge autrichienne, se réunissant à *Sofia* en terre neutre, pour améliorer d'un commun accord le sort des prisonniers et internés respectifs. Ils y voient un heureux symptôme de rapprochement.

La Croix-Rouge d'Athènes a constitué son bureau de prisonniers et se charge de la transmission entre l'Autriche, la Serbie, la Russie et la Turquie des lettres et des colis.

*Une lettre concernant les transports de corps est adressée à M. Matter*²⁵⁰ pour l'engager à autoriser ce transfert pour les soldats décédés dans les lazarets, et dont le cas est différent de ceux ensevelis dans la zone d'opérations.

26 mars 1915

Visite de *M. Petersen*, directeur de *l'Agence des prisonniers de la Croix-Rouge de Hambourg* et du directeur de celle de Francfort *M. Lismann*, accrédités par le Comité central de Berlin. Ils traitent plusieurs questions concernant les prisonniers et insistent beaucoup pour qu'on revienne en France sur les mesures de représailles prises par le Gouvernement français, le Gouvernement allemand ayant accordé pour la correspondance plus de facilités que le Gouvernement français n'en accorde maintenant.

Le soir *conférence de M. de Marval à la Réformation*. Grande affluence. Auditoire très attentif. Exposé très objectif et impartial. Recette au moyen d'une quête faite par les *Zofingiens*²⁵¹ avec des proches 500 fr., frais 188 fr. (salle 78 fr., lanterne 20, affiches 90 fr.).

27 mars 1915

Les chemins de fer allemands refusent de transporter par *grande vitesse* les colis pour les prisonniers, ceux pour les soldats mêmes cheminent en général par petite vitesse.

Suite et fin de l'entretien avec *M. Petersen* de Hambourg.

Départ de *M. G. Ador* pour Paris.

Conférence pour les collaborateurs de l'Agence à la Salle centrale à 5 heures, de *M. de Marval* ; répétition de celle de la veille.

28-30 mars 1915

Un *2e rapport sur l'activité du Japon* arrive. Il figurera dans le Bulletin.

Mlle Guillaud est chargée de traduire le rapport *Eugster*, lequel est prié de lui en envoyer directement un exemplaire.

31 mars 1915

²⁵⁰ Paul Matter (1865-1938), historien français, directeur au ministère de la guerre.

²⁵¹ Membres d'une des sociétés d'étudiants suisses, Zofingue.

Le Courrier de la France, auquel nous nous sommes abonnés pour 100 coupures (25 fr.) envoie des coupures de journaux.

*La chute de Premysl*²⁵² amène des quantités de demandes sur des Autrichiens prisonniers. On télégraphie à *Petrograd* pour savoir où ils seront internés.

*Protestation auprès de l'Agence Wolf*²⁵³ à Berlin contre des tableaux des pertes des belligérants qu'on publie sous le nom de la Croix-Rouge de Genève comme s'ils émanaient de nous.

Du jeudi 1er avril au soir jusqu'au mardi matin 6 avril à 9 heures, *l'Agence a fermé ses portes*. Le courrier a continué à arriver, parce que les lettres étaient parties avant Pâques.

6/7 avril 1915

M. Ador, retour de Paris, part pour Berne à midi.

Mlle Catherine Guillaud, traductrice de la brochure Spitteler,²⁵⁴ traduit le 2e rapport Eugster (78 Gladbachstrasse, Zurich).

La Croix-Rouge hongroise nous prie d'appuyer leur requête à Petrograd pour la *protection des prisonniers de Premysl*. Nous appuyons par dépêche auprès de la Croix-Rouge russe cette demande.

La Croix-Rouge de Pétrograde [sic] télégraphie que tous les renseignements sur les prisonniers de Presmyl seront *transmis à Vienne*, et que c'est à la Croix-Rouge autrichienne qu'il faut s'adresser (voir 31 mars).

En réponse à l'offre d'intermédiaire de la *Grèce* (25 mars) *la Croix-Rouge serbe*, reconnaissante, dit qu'elle correspond directement avec la Croix-Rouge autrichienne.

Le secrétaire du Prince d'Oldenbourg, lequel est chef du service sanitaire en Russie, visite l'Agence. Il voudrait pouvoir correspondre directement avec l'Allemagne, comme il le fait à *Petrograd ou Vienne*, mais *Berlin a refusé*. Il prétend que Copenhague marche mal et qu'il vaudrait mieux que ce soit le Comité international qui prenne ce service d'intermédiaire.

La question des locaux, toujours épineuse, paraît résolue grâce à une multiplication des parois et à une emprise pour M. Dollfus dans la trésorerie, ce qui lui fait un bureau tranquille avec M. Beurret comme secrétaire. Le service allemand gagne toute la réception, et la réception s'engage en face de la porte d'entrée par une emprise sur la salle de dépouillement. Le courrier étant moins fort, les dépouilleurs sont moins nombreux.

Cependant, il y a recrudescence de courrier en raison de l'interruption de Pâques.

On traite avec *Securitas* pour *une garde de nuit*, en raison de l'augmentation énorme des parois de bois et des paperasses. Le Conseil administratif appuie cette organisation.

Du 22 mars au 5 avril, soit en quinze jours (voir 22 mars), *M. Dollfus a reçu 1700 fr.* pour prisonniers nécessaires et *1780 marraines* ont été trouvées pour envoyer à tel prisonniers dont elle prenait [sic] le patronage un colis de temps en temps.

8 avril 1915

²⁵² Il s'agit de Przemysl, forteresse en Galicie autrichienne tombée en mains russes le 22 mars 1915, après un siège de 133 jours.

²⁵³ Agence Wolff ou Agence de presse Continentale fondée à Berlin en 1849 par Bernhard Wolff (1811-1879).

²⁵⁴ Karl Spitteler (1845-1924), écrivain suisse, auteur d'une conférence célèbre prononcée en décembre 1914 "Notre point de vue suisse" dans laquelle il se prononça pour une Suisse neutre durant la guerre. Prix Nobel de Littérature en 1919.

La Grande-Bretagne nous communique, sur notre demande, la liste des *excuses faites par l'Allemagne au sujet du bateau-hôpital Asturies*, qui a été torpillé. L'Allemagne allègue qu'on ne l'avait pas reconnu comme un bateau-hôpital, et que dès que la vérité a été révélée, on a cessé toute attaque.

9 avril 1915

Les demandes de transfert de corps se multiplient. Elles sont transmises aux Pompes funèbres de la Ville de Genève. M. Ador a parlé à M. Matter à Paris de la possibilité de transférer les corps des soldats décédés dans *les lazarets*, à la différence de ceux morts et enterrés dans la *zone d'opérations* des armées (voir 22 et 25 mars). La question sera examinée à nouveau.

Une formule est adressée aux chefs de lazarets tant pour obtenir que revêtue du sceau et de la signature de l'autorité, elle tient lieu d'*acte de décès permettant de toucher une pension* (déclaration de M. Matter), que pour obtenir quelques détails sur le décès et la dernière maladie à transmettre à la famille. Ces formules ne permettent [phrase non terminée].

10 avril 1915

La Banque de Genève qui a fait le service jusqu'ici de la revente des timbres neufs a obtenu des administrations postales, suisse, allemande et enfin française (avec quelques restrictions) la reprise au meilleur compte possible des *timbres neufs collés sur papier*.

Par lettre il est demandé à la Croix-Rouge²⁵⁵ que les *prisonniers transférés* soient autorisés à écrire de suite une carte pour indiquer aux leurs leur nouvelle adresse.

Sur notre demande le Commandant du camp de Friedrichsfeld²⁵⁶ a autorisé un prisonnier à recevoir des envois *pour les distribuer à ses camarades nécessiteux* privés de relations avec leurs familles dans les régions occupées.

11 heures séance des chefs de bureaux

Le Colonel Tscharner²⁵⁷ à Berne enverra encore *2 soldats* pour le service allemand.

Le bureau de Berne, organisé par M. Bernoulli, pour dépouiller et fichier les *Verlustlisten* officielles d'Allemagne compte 60 personnes, et est à jour de son travail. Les fiches seront envoyées à Genève pour le contrôle des fiches roses et leur complément.

Les listes de prisonniers allemands en France manquent un peu.

Les équipes du soir concentrées sur le jeudi ont fiché 12'000 cartes roses et vertes et ont tout liquidé. Pour ne pas retarder les renseignements aux familles, on fera deux équipes du *lundi et du jeudi*.

*Les Intérêts de Genève*²⁵⁸ enverront des gens pour la «moisson».

Plusieurs *demandes d'emplois* sont adressées par des sans travail. On cherche à conserver le personnel déjà formé et à obtenir que les appelés à la mobilisation soient autorisés *à faire leur service à l'Agence*.

²⁵⁵ Pas de précision.

²⁵⁶ Arrondissement de la ville de Manheim (Grand-Duché de Bade).

²⁵⁷ Johan-Friedrich von Tscharner (1852-1918), colonel d'artillerie suisse, chef de section pour le service territorial à l'état-major suisse depuis 1907.

²⁵⁸ Association d'utilité publique.

Les listes allemandes sont irrégulières et répètent souvent les mêmes noms. On a compté jusqu'à 26 fois le même nom. A la réception 4 cas remontant au mois d'août ont pu être signalés par les fiches de renseignements. Mais peut-être que le décès est survenu depuis.

A la demande du *Ministère de la guerre français*, les décès signalés aux familles lui sont communiqués journallement.

*L'échange des médailles*²⁵⁹ par voie diplomatique a lieu de Gouvernement à Gouvernement de Paris à Berlin.

Le trésorier informe que les *dons* suffisent à équilibrer les dépenses si celles-ci n'augmentent pas trop, et que ceux-là ne baissent pas davantage.

11 avril 1915

La Croix-Rouge de Serbie nous transmet la réponse de son Gouvernement à notre circulaire 163, traitant l'un après l'autre les points en question.

12-14 avril 1915

La Croix-Rouge allemande a autorisé des prisonniers français à *se faire photographier* sur carte postale à envoyer à leur famille, comme la meilleure preuve de leur bonne mine et de leur santé florissante. Le Ministère de la guerre est prêt à donner une autorisation générale si les gouvernements français, anglais et russe font de même. Une lettre est adressée à ces Croix-Rouges pour leur transmettre cette proposition.

Afin d'éviter des confusions fâcheuses dans l'indication des *décès*, il est demandé à la Croix-Rouge de Berlin de prier les autorités qui dressent les listes d'ajouter la *date de naissance* du prisonnier afin qu'il ne soit pas confondu avec un homonyme de même régiment, homonymat qui se produit souvent.

La Croix-Rouge hongroise nous adresse la copie de la lettre qu'elle a envoyée à Petrograd recommandant les prisonniers faits à Premysl (voir 6 avril).

15/16 avril 1915

En vue de permettre aux *évacués*²⁶⁰ de donner leur adresse une arrivée à leur résidence, *une carte leur* est remise afin qu'ils l'adressent au bureau civil et qu'on puisse leur faire parvenir les lettres pour les régions occupées qui pourraient être pour eux.

Un *communiqué* est envoyé à la presse quotidienne à Genève, à l'Agence télégraphique aussi, à Havas sur les suggestions de M. Eugster (2e rapport) quant à la *question du pain, ravitaillement* en farine ou blé par les États intéressés. Ce communiqué sera aussi envoyé à quelques journaux français avec recommandation.

Est aussi envoyé à l'agence Havas, à l'Agence télégraphique, et sera envoyé aux diverses sections de la Croix-Rouge et œuvres d'occupant de prisonniers en France, une *annonce* concernant *le rapport Eugster* et les camps visités par lui.

17 avril 1915

Séance de bureau

Le *Bureau Verlustlisten de Berne* ne doit pas faire de réponse; toutes les réponses doivent partir d'ici.

²⁵⁹ Comprendre certainement « plaques d'identité militaire ».

²⁶⁰ Populations civiles ayant quitté les territoires belges ou du nord de la France sous occupation allemande.

Les renseignements sont longs à venir de France sur les Allemands. Sur proposition de *M. Petersen à Hambourg*, M. Ador a remis à M. Matter une *carte* sur laquelle chaque prisonnier inscrirait son nom et l'adresse de ses parents. La même chose se ferait en Allemagne. Ce serait une vérification importante.

Le Livre d'or est inauguré. Il servira pour l'Agence seulement, M. Camille Schlumberger²⁶¹ fera des enluminures et dessins pour chaque feuille.

M. [Jean] Turrettini²⁶² voudrait que des Croix-Rouges locales soient chargées de recueillir les noms des prisonniers et ceux de leurs familles, et nous envoient ces cartes. Cependant, il est reconnu que nos renseignements n'arrivent pas en général trop tard, et sont en tous cas des confirmations bienvenues.

Le plus simple serait d'obtenir *les noms et adresses des familles* en même temps que listes de prisonniers.

Le service allemand adressera des demandes à des correspondants bienveillants pour obtenir de source privée des renseignements plus rapides.

La tolérance de 2 kilos de substances interdites à l'exportation est menacée. Des démarches seront faites pour en obtenir le maintien.

Le Croissant-Rouge annonce l'envoi des listes de prisonniers faits par l'armée turque; les Russes seront communiqués à la Croix-Rouge russe; nous garderont les Français et les Anglais et les fichérons.

On espère reprendre bientôt *l'échange de grands blessés*. L'accord ne paraît pas intervenu entre le Gouvernement belge et le Gouvernement allemand, c'est pourquoi les grands blessés allemands faits par les Belges n'ont pas été rendus. Il paraît que l'Empereur d'Allemagne²⁶³ voulait d'un large geste renvoyer un grand nombre de grands blessés concentrés à Constance. La France a voulu faire des catégories, et l'Empereur a coupé son geste. Il a passé [en Suisse] 1/3 d'Allemands et 2/3 de Français tant officiers que soldats.

19-20 avril 1915

En vue de nous rendre compte si nos *renseignements* sont tardifs, un *questionnaire* sera adressé aux familles auxquelles un renseignement est communiqué, avec enveloppes de réponse roses pour les Allemands, vertes pour les Français, les priant de nous dire si nous leur apprenons quelque chose ou si elles le savaient déjà.

En raison de la publicité faite autour des *Rapports 1ère série*, des quantités de demandes arrivent sollicitant des renseignements sur tel camp. Un tirage à 1000 et 2000 exemplaires de chaque *paragraphe du rapport Eugster* sur un camp, pour pouvoir l'envoyer aux familles demanderesses [sic].

Un comité des sports à Paris offre 100 ballons de football. Nous les acceptons pour les répartir dans une vingtaine de camps.

La Croix-Rouge uruguayenne envoie 840 fr. pour les prisonniers nécessiteux en France, Allemagne, Autriche et Serbie.

Le bruit qui a couru en France que des prisonniers seraient employés à des *travaux sur le front* et ne pourraient pas écrire (soi-disant basé sur le Convention de La Haye) est réfuté.

²⁶¹ Camille Schlumberger (1864-1958), peintre et décorateur français, collaborateur de l'AIPG.

²⁶² Possiblement Jean-Alphonse Turrettini (1881-1960), banquier suisse.

²⁶³ Guillaume II (1859-1941).

La censure *russe* fait savoir que la correspondance des prisonniers et pour eux n'est admise que sur *cartes postales*.

Vu la possibilité pour les prisonniers français de correspondre *une fois par mois* avec leurs familles résidant dans les régions occupées, un formulaire est envoyé aux correspondants pour le leur faire savoir (voir 17 mars)

La Croix-Rouge de Vienne écrit que le Ministère de la guerre observe scrupuleusement *l'art. 7 al 2 de la Convention de La Haye* (identité de traitement des prisonniers avec les troupes) mais qu'elle doit réduire à 200 gr. la ration de pain pour eux comme pour la population, en raison de la tentative des Alliés d'affamer la population civile.²⁶⁴

21-23 avril 1915

Le régime des régions occupées change maintenant en raison des évacuations. Les commandants de place refusent de distribuer les cartes portant des nouvelles aux familles puisque les prisonniers peuvent correspondre 1 fois par mois. Mais comme les familles peuvent être évacuées, les noms et adresses des prisonniers révélés par leurs lettres seront *mises sur fiches mauves*, versées au grand fichier (pendant qu'un double restera dans un fichier spécial) et si les familles réfugiées en France demandent des nouvelles, on pourra les leur donner grâce aux renseignements des fiches mauves (service de Milles Reverdin).

La tolérance de 2 kilos pour les marchandises prohibées à l'exportation est maintenue.

Le Département politique communique que les Gouvernements autrichien et serbe se sont mis d'accord pour faire *visiter les prisonniers autrichiens* en Serbie par une commission neutre, composée du Ministre des États-Unis, de l'Attaché militaire espagnol, à Belgrade, et d'un officier sanitaire neutre. C'est au Comité international que le soin est laissé de choisir cet officier. M. Hoffmann a déjà mis de piquet le *Dr. Biland*, chef du sanatorium de Piotta, Tessin. Le Comité international n'a plus qu'à ratifier cette désignation proposée par le médecin en chef de l'armée.

Le Japon est d'accord avec notre *circulaire 163*, égalité de traitement.

M. d'Anthouard envoie ses *rapports* sur ses dernières inspections de camps de prisonniers.

Le travail diminue. Il n'y avait le 23 que 800–1000 lettres.

Une lettre est adressée aux Ministère de l'Intérieur à Paris pour obtenir *l'autorisation de transférer les corps de militaires* décédés dans les hôpitaux de l'arrière.

24 avril 1915

Le Ministère de la guerre à Paris n'a pas d'objection à la *photographie* sur carte postale (voir 12 avril) des prisonniers allemands. Berlin est avisée de cette autorisation, donnée sous condition d'exacte réciprocité. Déjà quelques photos ont ainsi passé dans notre courrier.

L'Allemagne se déclare disposée à reprendre l'échange *des grands blessés*.

26 avril 1915

Berlin répond sur «*l'Asturias*» (13 février) et réclame pour «*l'Ophelia*», navire hôpital allemand, pris par la marine anglaise,²⁶⁵ et demande au Comité international de prendre la chose en mains vis-à-vis du Gouvernement anglais.

²⁶⁴ Depuis le début de mars 1915, les Alliés ont mis en place une politique de blocus économique contre les Puissances centrales.

²⁶⁵ Ce navire aurait été arraisonné pour avoir transporté du matériel de signalisation (lampes et fusées) sans avoir pu en justifier la présence à bord. Il avait en outre jeté des documents par dessus bord et envoyé un message en code secret juste avant sa capture.

Le *Croix-Rouge de Berlin* est d'accord de publier le 1er rapport Eugster et les 2 premiers rapports de Marval en *allemand*, mais réclame contre une erreur de traduction («sehr gut», traduit «bonne» au lieu de «très bonne»).

Le Comité décidé, là-dessus, de *publier en allemand* aussi la 1ère série des Documents, et invite la Croix-Rouge de Berlin à lui envoyer la traduction de Naville et Marval I et II.

Le *Gouvernement anglais* nous communique, en imprimé, la correspondance échangée entre lui et le Gouvernement allemand par voie diplomatique, sur la rétention du personnel sanitaire. Il partage absolument notre *interprétation de l'art. 12*.

Mlle Marg[uerite] Alisth à Arlesheim²⁶⁶ traduit le 4ème rapport de Marval.

Par dépêche il est demandé à la *Croix-Rouge russe* de relâcher les *médecins et sanitaires* allemands de façons que les Allemands relâchent les sanitaires français.

Une visite en commun des camps allemands et français par MM. Eugster et de Marval pourrait avoir lieu du 15 mai au 6 juin.

27-28 avril 1915

Le *Ministère de la guerre de Paris* écrit que préoccupé des *grands blessés*, il a fait *des catégories* [et] propose au Gouvernement allemand de renvoyer tous les notoirement incapables de servir, de désigner un médecin neutre pour trancher les cas douteux, et d'interner en Suisse les blessés et malades qui, incapables de porter les armes, pourraient encore servir.

Un résumé de cette lettre est envoyé au Ministre Romberg, en insistant pour qu'un accord intervienne dans l'intérêt des familles.

Une lettre est adressée à la *Croix-Rouge italienne* pour savoir si c'est bien à Rome que fonctionnerait en cas de guerre le service des prisonniers et leur offrir nos formulaires et un modèle de liste.

M. Roux, des Intérêts de Genève, est renseigné sur les origines de la Croix-Rouge – à la suite d'une initiative de la famille Dunant pour faire placer une plaque commémorative (épigraphique) sur Henri Dunant (promoteur, fondateur, etc.) sur la maison où il est né Rue Verdaine 30. L'Association des Intérêts de Genève paraît vouloir se désintéresser de l'affaire et laisser la famille Dunant libre.

Notification nous parvient par le Département politique fédéral de *la dissolution de la Croix-Rouge de Belgique* prononcée par le gouverneur allemand de la Belgique occupée von Bissing, en raison du fait que le Comité, se conformant à l'art. 1 de ses statuts (assistance volontaire en temps de guerre) a refusé de participer à leur œuvre «Aide et protection aux femmes par le travail», destinée à combattre la prostitution. Le Prince de Ligne,²⁶⁷ président, proteste contre cette mesure.

29 avril 1915

M. Bernoulli, revenant de Berne, donne un rapport très favorable sur le travail de mise sur fiches des *Verlustlisten* officielles. 60 dames travaillent sous la direction de Mme Steiger (femme de pasteur) et avancent. Les fiches brunes ainsi faites serviront soit de contrôle pour les noms (orthographe et erreurs de copie) des fiches roses, soit surtout pour la communication de renseignements au lieu d'origine, les *Verlustlisten* portant cette indication

²⁶⁶ Commune du canton suisse de Bâle-Campagne.

²⁶⁷ Louis de Ligne (1854-1918), diplomate belge.

qui permettra d'utiliser 25 à 30'000 renseignements en les transmettant à la commune d'origine.

Les Allemands se plaignent qu'on retient leurs *sanitaires*, mais ils ne renvoient pas les sanitaires français.

Un communiqué sur les rapports de Marval est envoyé à l'Agence Wolf.

30 avril – 3 mai 1915

La Croix-Rouge italienne se préparant à fonctionner éventuellement demande des renseignements à l'Agence, lesquels lui seront fournis (27 avril).

Le Gouvernement français se déclare d'accord pour *renvoyer tous les tuberculeux prisonniers*, gradés ou non, si la tuberculose est avancée. Il attend la réciprocque du Gouvernement allemand.

La question de *l'alimentation des prisonniers* s'étudie entre Gouvernements. La France voudrait envoyer du pain à distribuer sous le contrôle de délégués neutres. M. Eugster suggérait la construction de fours dans chaque camp, où les prisonniers français feraient leur pain eux-mêmes avec de la farine envoyée de France. Il y a la difficulté de traitement entre les prisonniers et les autres

La protestation allemande relative à *l'Ophelia* (26 avril) est envoyée avec une lettre à la Croix-Rouge anglaise.

Le Ministère de la guerre français se déclare d'accord (voir 21–23 avril) pour le *transfert des corps d'Allemands* décédés dans les lazarets d'arrière; il appartiendra au Gouvernement allemand de faire des propositions pour l'exécution pratique. Copie de cette lettre est transmise à Berlin.

4 mai 1915

Le *fichier «mauve»* est constitué (21–23 avril) et permet de renseigner les familles évacuées et réfugiées sur les prisonniers qu'elles peuvent avoir. Les lettres pour les régions occupées, classées jusque là par régions sont, ainsi que les fiches, munies d'un signe qui indique qu'il y a une lettre.

Séance du Comité à 3 heures

Dès le 1er juin les services de *l'Agence* seront ouverts de 7 à midi [et], 2 après-midi par semaine si c'est nécessaire. Elle sera fermée le jour de l'Ascension et l'après-midi du lundi de Pentecôte.

Nous avons reçu anonymement 100'000 fr. (*de la Maison Nestlé*).²⁶⁸ C'est à destination des victimes de la guerre. Nous avons 2000 fr. de Barnabé de Basarin [mentionné ailleurs comme Roger de Barbarin] de Budapest pour la même destination. Ces sommes sont réparties à raison de 10'000 fr. pour les Croix-Rouges des belligérants, 15'000 fr. au Comité Polonais, si les Nestlé sont d'accord.

Le *Comité de Belgique* a donc été supprimé (28 avril). Le projet de circulaire de protestation est présenté. Il est approuvé après quelques modifications.

Le Comité international est mis au courant de l'entreprise de la *plaque Henri Dunant* (28 avril).

²⁶⁸ Fabrique suisse fondée en 1866 et spécialisée dans le lait condensé, le lait pour nourrisson, puis, dès 1905, dans le chocolat.

M. Moynier présente les *comptes de l'Agence*. Le mouvement de caisse est de 1'280'000 fr. dès le début; 90'000 fr. frais de bureau. M. Boissier et M. D'Espine font fonction de vérificateurs des comptes. Il y a 292'00 fr. de disponible; là-dessus il faut compter 150'000 fr. pour nous. La Croix-Rouge américaine est disposée à nous envoyer de l'argent.

Le Bulletin d'avril est déposé; il sort de presse.

La 2ème série des Documents va paraître en français et en allemand.

Une seconde édition de la 1ère série de documents sera publiée.

MM. de Marval et D'Espine sont au Maroc, et *M. Louis Ador*²⁶⁹ fonctionne comme secrétaire.

Visite aux «évacués», rue de Berne [à Genève]

Visite le matin aux évacués rue de Berne. Les convois passent 2 fois par jour à 6-7 heures du matin et 4-5 heures du soir. Ils repartent en France par Annemasse. A l'hôtel de la rue de Berne, sous la direction de M. et Mme Ed[ouard] Audeoud,²⁷⁰ et avec l'aide d'un caporal du Landsturm (3 semaines de service alternatif), on panse et soigne les malades ou blessés, on baigne et lave les enfants, on habille les femmes et les hommes avec les provisions d'effets donnés, de toute sorte, qu'il faut classer, trier, améliorer, de la chaussure jusqu'au chapeau. De grands tableaux dans la salle d'attente indiquent les familles recherchées sur lesquelles les « évacués » peuvent souvent donner des renseignements. Un autre tableau alphabétique indique les destinataires de lettres en souffrance. Chaque chef de famille (bien souvent des femmes de militaires sur le front ou des sœurs) doit signer une carte fiche sur laquelle ses nom et prénom sont relevés, avec indication du lieu d'où l'on vient, complétée à Annemasse du lieu où l'on va. Ce système de fiches a permis d'établir des listes de prisonniers (la 1ère 9000 noms vient de paraître chez Sonor),²⁷¹ lesquelles seront utiles à l'Agence pour compléter les renseignements sur les familles de régions occupées pouvant avoir un prisonnier.

Un bureau de change établi par la Société du Crédit Suisse change à un cours fixe l'argent allemand et l'argent français.

5 mai 1915

46 paquets de *cartes postales-réponse allemandes* partent pour Arlen-Rielasingen,²⁷² à l'adresse de M. Imbach, la Cie Maggi²⁷³ à Singen²⁷⁴ voulant bien se charger de l'échange de ces cartes contre des timbres (9 pf. [pfennigs] pour une carte de 10 pf. en timbres seulement).

Une liste format in-quarto de *60 pages de prisonniers turcs capturés par les Anglais*, fort bien faite, nous arrive de Londres. Elle sera de suite envoyée au Croissant-Rouge.

Le président de la Commission des prisonniers à Vienne, Freiherr²⁷⁵ von Spiegelfeld²⁷⁶ demande que des neutres visitent les *camps de civils austro-hongrois* en France et même en Corse, le Gouvernement autrichien étant d'accord pour laisser visiter les *camps de civils en Autriche-Hongrie*. Cette demande est transmise au Ministère de l'Intérieur à Paris.

²⁶⁹ Possiblement Louis-Gustave Ador (1884-1943), fils de Gustave Ador.

²⁷⁰ Edouard Audeoud (1858-1941), Commissaire fédéral au bureau du rapatriement durant la Première Guerre mondiale. Son épouse était Ida, née Monnet (1861-1946).

²⁷¹ Imprimerie genevoise.

²⁷² Commune du Grand-Duché de Bade.

²⁷³ Fabrique suisse de condiments fondée en 1887 par Julius Maggi (1846-1912).

²⁷⁴ Commune du Grand-Duché de Bade.

²⁷⁵ « Seigneur libre ». Titre de noblesse attribué en Allemagne et en Autriche-Hongrie notamment.

²⁷⁶ Markus Matz, Comte de Spiegelfeld (1858-1943) homme politique autrichien, conseiller intime et chambellan, gouverneur impérial et royal, président du comité de secours de la Croix-Rouge autrichienne pour les prisonniers de guerre.

Communication de la dissolution de la Croix-Rouge de Belgique est à sa demande envoyée au Gouvernement belge au Havre.

M. Ferrière revient de Berne où il a été traité avec le Département politique fédéral la question du *ravitaillement en pain* des prisonniers de guerre. Le projet serait d'importer du blé de France en Suisse, de le convertir en farine par les minoteries suisses, qui y trouveraient leur avantage (travail, sous-produits), et d'expédier cette farine en Allemagne où des fours installés dans chaque camp et manutentionnée par des prisonniers du métier la transformerait [sic] en pain.

6 mai 1915

La circulaire 164 protestant contre la dissolution du Comité central de Bruxelles est soumise à une nouvelle délibération, et tous les termes en sont pesés par les membres présents du Comité. *Une dépêche, avec réponse payée*, est adressée au Comité central de Berlin pour l'informer de notre circulaire en préparation et lui demander s'il a protesté.

La Croix-Rouge française écrit que dans le dernier envoi de la Croix-Rouge de Berlin, il y avait des cartes outrageantes et des lainages portant encore la marque de *fabrication de Maubeuge*, objets emportés par les Allemands – exemple de tact merveilleux, dit la Croix-Rouge française. Une observation par lettre est faite à Berlin.

7 mai 1915

Le *Comité médical de la Croix-Rouge* de Bruxelles nous demandant de faire parvenir au Comité anglo-belge de Londres une série de demandes de renseignements sur des Belges tués ou blessés, ajoutant qu'il passe par nous parce que l'autorité occupante reconnaît et admet la transmission par cette voie.

La répartition du don Nestlé est faite: 10'000 fr. à chaque Croix-Rouge des belligérants, sauf Japon, 3000 au Monténégro, 5000 à la Turquie, 15'000 aux Polonais (Sienkiewicz), 1000 aux Arméniens (disp[osition?] Favre), 1000 aux évacués civils (M. Audéoud).

8 mai 1915

Le *Comité central allemand* répond télégraphiquement au sujet de la *dissolution du Comité directeur de Bruxelles* qu'il ignorait la chose et que s'agissant d'un ordre du gouverneur militaire il ne pourrait «naturellement» pas protester. La circulaire est alors immédiatement lancée.²⁷⁷

10/11 mai 1915

La Croix-Rouge de Berlin envoie la *traduction du rapport Naville* et des 3 premiers rapports de Marval. L'impression en allemand de la 1ère série se fait de suite chez Kundig.

12 mai 1915

A son retour du Maroc (5ème voyage), *M. de Marval* a une conférence à Berne avec M. Eugster: ils vont partir pour Berlin et visiter Güstrow²⁷⁸ et les camps du Wurtemberg, puis en France les camps près de Bordeaux, retour le 6 juin.

Vers le milieu de juin, à la demande et aux frais de la Croix-Rouge allemande *M. de Marval* fera des conférences sur ses visites en France.

²⁷⁷ *Protestation contre la dissolution du Comité central de la Croix-Rouge de Belgique, 164^e circulaire. A Messieurs les Présidents et les Membres des Comités Centraux de la Croix-Rouge*, Genève, 8 mai 1915.

²⁷⁸ Güstrow, ville du Mecklenburg-Poméranie.

M. Ador a télégraphié à Berlin pour obtenir un *laissez-passer pour les régions occupées*, le devoir du Comité international étant de se rendre compte de tout ce qui peut être dans l'intérêt des blessés et des prisonniers.

M. Ed[ouard] Audéoud a *publié une 1ère liste de 9600 noms d'évacués* (ou rapatriés) (voir 4 mai) ayant passé du 6 au 18 mars; la publication continue, elle est en vente à Genève et en France, elle donne le lieu d'où on vient et le lieu de destination. Les Gouvernements remboursent à la Suisse les frais de transport et de nourriture de leurs ressortissants. Tout le reste incombe à la charité «publique» (vestiaire, infirmerie, pouponnière, correspondance, fiches).

Les *demandes de prisonniers nécessaires* sont envoyées dorénavant chaque semaine à Mme Herriot²⁷⁹ qui en liquide 150 à 200, à Mme Forestier groupe de Toulon, à un Comité d'Angers; M. Dollfus en liquide lui-même plusieurs en les envoyant à des *marraines*; le reste sera chaque semaine envoyé à la Croix-Rouge française en lui indiquant ce que faisons et l'invitant à répartir la relique que nous lui adressons.

Une *lettre est adressée à M. Matter* pour lui demander s'il y a lieu de continuer le service de transmission des lettres de soldats du front allemand à leurs *familles en Alsace* occupée par les Français, que nous devons affranchir, alors que les soldats français ne peuvent pas correspondre avec leurs familles en régions occupées.

14 mai 1915

Visite de M. le député *Arago*²⁸⁰ (fils de l'ancien ambassadeur de France à Berne) et de Mme.

Pour les envois de messagerie, les Comités français de secours (envois de pain) peuvent adresser leurs envois à *l'ambassade française de Berne*, qui fait parvenir.

15 mai 1915

Sur l'instance de la *Croix-Rouge autrichienne* le Ministère de la guerre en Autriche, vu l'amélioration des conditions économiques, a augmenté de 200 à 500 grammes la ration de pain des prisonniers. Cette décision a été communiquée à Nisch et à Petrograd.

Frais à l'entremise de *M. Imbach* et à la *Société Maggi à Kempten*,²⁸¹ les *cartes postales doubles* adressées et non écrites à l'Allemagne sont échangées, et la Société Maggi fournit la contrepartie des timbres (400MK).

17 mai 1915

Une lettre est adressée *au Comité central de Berlin* pour l'inviter à insister auprès de l'autorité compétente afin que l'arrêté prononçant la *dissolution du Comité central de Bruxelles* soit rapporté.

Une statistique sur la *consommation des enveloppes* à croix rouge accuse 13'500 pour les 5 jours de la semaine de l'Ascension (finissant le 16 mai) soit 2500 enveloppes par jour.

18 mai 1915

La *Direction des Postes de Berne*, sur notre demande, fait savoir que les *envois postaux* aux prisonniers de guerre blessés dans les lazarets en *Belgique*, sauf pour les envois qui viennent d'Allemagne sont exclus. Les mandats postaux qui avaient été jusqu'ici acheminés par tolérance ne passent plus, et il est écrit à la Croix-Rouge allemande pour lui demander de les faire passer.

²⁷⁹ Épouse du maire de Lyon.

²⁸⁰ Pierre Jean François Arago (1862-1937), diplomate français.

²⁸¹ Ville bavaroise.

Une note concernant les mesures prises contre les épidémies de *typhus* exanthématique (lettre de la Croix-Rouge de Berlin) est adressée à l'Agence Havas.

Le *Comité de Berlin*, sur nos demandes, déclare que les prisonniers *signent la réception* de leurs paquets et que ces reçus seront envoyés quand on n'en aura plus besoin en Allemagne.

Au sujet de *l'alimentation des prisonniers* (30 avril) Berlin répond qu'on ne peut admettre au Ministère de la guerre l'envoi de *wagons complets d'aliments* pour tel camp, de peur de surabondance et d'inégalité entre camps.

19/20 mai 1915

Séance des chefs de bureau

Dès le 1er juin, l'Agence sera *fermée l'après-midi*, sauf pour les chefs de service, les militaires. Un essai sera fait pendant une semaine, la réception aussi.

La statistique sur renseignements obtient beaucoup *de dons*.

L'équipe du soir est venue une fois par semaine.

M. le Ministre [mot illisible] et M. Herriot ont visité l'Agence.

Le *service des grands blessés* reprendra sans doute prochainement; on tâchera d'obtenir qu'un double des listes de ceux qui passent soient déposées à Genève en passant.

21 mai 1915

Question de l'attitude de notre Agence vis-à-vis de la Croix-Rouge italienne à l'occasion de la guerre imminente en Italie - MM. Ador, Gautier, d'Espine, Ferrière. Le bureau qui s'est constitué à Zurich pour la recherche des disparus au moyen de relations personnelles entre ecclésiastiques, aimerait faire une œuvre plus effective. Faut-il en faire une succursale de notre Agence pour les prisonniers italiens et austro-allemands? Au point de vue suisse, l'idée serait intéressante; au point de vue pratique, la séparation est difficile puisque nous devrions nous occuper des prisonniers allemands en Italie, et qu'il serait difficile de séparer les Autrichiens, peut-être capturés en même temps et internés au même lieu, enfin qu'il ne faudrait pas froisser le comte Della Somaglia,²⁸² très sympathique au Comité international. De l'avis unanime, il faut en principe traiter les prisonniers italiens comme les Français et Anglais, et voir si quelque autorité spéciale peut être laissée au Bureau de Zurich, que dirige actuellement l'ancien pasteur suisse allemand Keller à Genève.

Un Suisse habitant *Swigen*, 4 ter [mot illisible] se chargerait de faire passer les envois d'argent d'Allemagne dans les régions envahies si la Croix-Rouge de Berlin ne veut pas s'en charger (18 mai). Les envois postaux pour ces destinations passent par la Croix-Rouge de Berlin.

A la gare [de Cornavin] le passage des évacués est arrêté.

22 mai 1915

A la demande du *comte Somaglia*, un modèle de liste de prisonniers à dresser lui est envoyé, avec indication du lieu et date de naissance, incorporation et nom des familles, et une lettre l'informe que nous restons à la disposition de la Croix-Rouge italienne tout en nous réservant de créer une sous-agence à Zurich par exemple, pour le service des prisonniers italiens en Autriche.

Afin de rétablir quelque communication avec la population civile restée dans les *régions occupées*, le Bureau civil adresse une *liste des familles* objet des demandes en priant par

²⁸² Gian Giacomo Cavazzi delle Somaglia (1869-1918), sénateur italien et président de la Croix-Rouge italienne depuis 1913.

circulaire le commandant militaire de faire remplir ces listes par des indications très sommaires sur les intéressés, en les envoyant au maire ou à l'officier d'état civil de l'endroit, et une fois remplies et censurées à son gré de nous les renvoyer. Le système paraît devoir donner quelque résultat.

Les demandes de *prisonniers nécessiteux* ou se prétendant tels se multipliant beaucoup, nous envoyons celles qui n'ont pas pu être liquidées par nous à la Croix-Rouge française. On étudie de concert avec Mme Herriot le moyen d'éviter les doubles emplois et les abus.

Une lettre est écrite à Berlin pour signaler un *arrêt rendu à Nuremberg* sur appel d'un capitaine français, condamné pour tentative d'évasion, dans lequel le Tribunal déclare la Convention de La Haye (V) non applicable parce que la Turquie et le Monténégro ne l'avaient pas signée, ce qui est une erreur de fait complète.

24/25 mai 1915

Le courrier diminue. On en revient aux quantités du mois d'octobre: 1500 lettres. Cependant le lundi 24, après le dimanche, il y en avait 5000 environ.

Nous refusons absolument d'intervenir à propos de *condamnations militaires*, même paraîtraient-elles injustes, et répondons dans ce sens à la Croix-Rouge de Hambourg.

Il s'est constitué à *Cologne*, une succursale de la Croix-Rouge de Berlin, que celle-ci accrédite auprès de nous, à l'instar de Hambourg et Francfort.

M. de Marval a envoyé un *rapport sur le Maroc*, 5ème voyage, qui paraîtra comme 3ème série, avec celui qu'il rédigera sur leurs visites en commune, M. de Marval et lui [Eugster], en Allemagne et en France.

Ces Messieurs ont fini leur 1ère tournée en Allemagne à Pentecôte, et ont envoyé un rapport, général par *M. Eugster*, spécial par *M. de Marval*.

Le Comité de Berlin nous traduit ces rapports.

Visite d'une *femme d'officier*, revenant avec 60 autres de Sedan, où après un régime de terreur, elles ont pu rentrer par la Suisse, grâce à l'intervention du Kronprinz.²⁸³

Entrevue avec M. Keller

Après *délibérations avec M. Keller*, président du *Bureau de Zurich des disparus*, il est entendu:

1° que pour éviter des doubles emplois et une lassitude auprès des commandants de camps, il nous enverra chaque semaine, par exemple, une *liste des demandes* a) sur Français b) sur Allemands c) sur civils, et nous dirons ce que nous avons fait (dans les cas où il apparaîtra que nous aurions pu être appelés à nous en occuper déjà)

2° que nous emmancherons les relations *italo-austro-hongroises*, et que Zurich serait la succursale de l'Agence, pour ce service nouveau; quant aux Français et Allemands, en principe ils devraient rester à Genève comme les autres Français et Allemands, mais à condition que les États établissent des listes par nationalités.

A la suite de cet entretien, MM. F[rédéric] Barbey– Ador qui a vu récemment à Berne M. della Somaglia lui écrit pour lui demander si la *Croix-Rouge italienne correspondra directement* avec Vienne et Berlin, comme Vienne et Nisch le font, ou s'ils réclament notre intermédiaire.

²⁸³ Guillaume de Prusse (1882-1951), fils de Guillaume II et prince héritier.

27/28 mai 1915

M. Hoffmann, chef du Département politique fédéral, nous demande de faire visiter les *dépôts de prisonniers allemands en Russie*, nos visites ayant dans les autres pays amené des améliorations qui seraient utiles là-bas aussi, d'après les renseignements recueillis. Le Comité international s'en occupera.

Le *Comité central de la Croix-Rouge française*, *M. de Vogüé*, répond à notre 164ème circulaire, appuyant sans réserve notre protestation relative au Comité *de Bruxelles* et nous félicitant de notre action.

Un ballot de cartes *de prisonniers à Malmédy*, qui nous arrivent montrent que la censure occasionne des retards de 2 mois et plus.

Un *communiqué* est envoyé à *Wolff* pour lui dire 1° que les *paquets allemands* devraient être mieux faits et porter l'adresse de l'expéditeur, que toute réclamation à cet égard doit être envoyée directement à Paris, au Bureau des renseignements du Ministère de la guerre, qui fonctionne très bien; 2° que plusieurs centaines de *cartes de prisonniers* tout récemment faites à *Arras* par les Français viennent de nous être envoyées pour être expédiées à leurs familles.

Une lettre est adressée à *Copenhague* pour demander pourquoi la Croix-Rouge nous renvoie une personne qui recherche un Russe sur le front allemand. Réponse ultérieure: malentendu.

Le service *des Demoiselles Reverdin*, communication des prisonniers avec les familles des régions occupées (fichier mauve) donne d'excellents résultats; le 26 mai, 25 personnes ont pu être ainsi atteintes et mises en communication avec leurs prisonniers.

29 mai 1915

L'Université de Lausanne veut constituer un groupement ayant pour but de venir en aide aux étudiants civils et militaires, prisonniers de guerre et subsidiairement si possible de les interner en Suisse. Une lettre de sympathie [mot illisible] leur est répondue.

La statistique de renseignements «connus» ou «pas connus» (19-20 avril) accuse un pourcentage de 93% de connus pour les Français et de 85-90% pour les Allemands.

Le poète Francesco Chiesa²⁸⁴ ayant lancé l'idée d'un Comité de transmission à Lugano, il lui est écrit pour le renseigner sur nos pourparlers avec l'Italie et le mandat du Comité international dérivant de Washington.

31 mai 1915

Les *enquêtes spéciales* ne diminuent point. Des sténodactylographes suisses allemandes sont engagées pour M. Lucien Cramer²⁸⁵ qui dicte en allemand. Le bureau de placement pour femmes de Zurich nous en signale plusieurs.

A la gare [de Cornavin] *le travail* ne diminue point: on a dû engager 2 personnes de plus, soldats du Bataillon genevois licencié, sans ouvrage. MM. Natural LeCoultré et Cie renvoient 800 kilos de colis par jour, et à la gare, la réception des colis adressés aux Croix-Rouges, les avariés et les rebuts occupent un personnel Croix-Rouge de 8 personnes.

Le cirque Sidoli nous offre les 6% du produit net de ses représentations jusqu'à la fin de la guerre.

1^{er} juin 1915

²⁸⁴ Francesco Chiesa (1871-1973), poète et nouvelliste suisse de langue italienne.

²⁸⁵ Lucien Cramer (1868-1953), diplomate suisse, membre du Comité de 1921 à 1946, puis membre honoraire.

L'Agence ouvre ses portes à 7 heures du matin et les ferme à midi. Un communiqué officiel des Postes annonce que la *correspondance par lettres ouvertes* est admise dès ce jour avec *Bruxelles, Anvers, Liège* et 3 autres villes mais pour la Suisse. Enfin!

Une lettre de la *Croix-Rouge italienne* nous prie de faire les démarches pour acheminer si possible les *communications directes* avec les Croix-Rouges de Vienne et de Budapest. Nous écrivons à Vienne et Budapest en conséquence.

2/3 juin 1915

Une ordonnance des Postes informe que la correspondance directe entre la Suisse et la Belgique (pour 6 villes et environs) est admise dès le 1er juin (par le bureau de Bâle 2, expéditeur des lettres); mais le trafic entre la France et la Belgique ou les régions occupées, n'est pas admis, même par Genève. Les journaux français ayant mal compris et ayant fait croire que le service était rouvert, un communiqué est envoyé à *Havas* à ce sujet. Il y a lieu de croire que même les lettres de France, résumées et transformées à Genève, ne passeraient pas.

Havas et Wolff (soit pour ce dernier par l'entremise de [mot illisible], agence télégraphique à Berne) sont priés d'annoncer également que les *coupons-réponses* doivent être joints aux envois pour les lettres à réexpédier à des non prisonniers de guerre.

M. de Marval et Eugster sont revenus de France et ont déposé leur rapport en français et en allemand. La 3ème série s'imprime donc en français et en allemand.

M. Ernest Favre est revenu d'Allemagne et sera entendu le 4 juin à 4 heures.

4 juin 1915

M. Ernest Favre,²⁸⁶ revenant d'Allemagne a eu l'autorisation de visiter 7 camps, demandés par lui-même, Muiden,²⁸⁷ Münster,²⁸⁸ Altengradow,²⁸⁹ Quedlinburg,²⁹⁰ Friedrichsfeld où M. Favre est resté une semaine, «um seelsorgerisch zu wirken».²⁹¹ On a été d'une amabilité et d'une libéralité parfaite à son égard; les comandants ont produit à M. Favre une excellente impression, traitant les prisonniers non plus comme des ennemis mais aussi bien que possible. Un officier et un interprète accompagnaient toujours M. Favre; ces messieurs se lassaient, quoique très patients, et M. Favre tout en causant librement avec ceux, dont il avait les noms ne voulait pas abuser. Il les voyait dans les baraques ou dans une chambre commune à Friedrichsfeld, où il se fait un très bon travail par un ancien élève de l'Oratoire. M. Favre n'a pas l'impression du tout d'une tyrannie ni que les plaintes aient été retenues par crainte de punition.

L'organisation est excellente; l'hygiène et la prophylaxie sont admirablement organisées. Pas d'odeur dans les W.C., vus dans un seul camp; ils sont seulement très loin.

M. Favre enverra un rapport au Ministère de la guerre. La mortalité est normale, sauf de la tuberculose pulmonaire qui éclate ces derniers temps et emmène le patient. Le moral est bon. Ils ne se disent pas découragés. Le moral est d'autant meilleur que l'organisation est plus parfaite. A Friedrichsfeld une société répartit les dons; mais à Quedlinburg le commandant parque par catégorie les prisonniers.

²⁸⁶ Possiblement Ernest Favre (1845-1925), géologue suisse.

²⁸⁷ Localité des Pays-Bas, en Hollande-Septentrionale.

²⁸⁸ Ville de la province de Westphalie (Prusse).

²⁸⁹ Camp situé près de Dornitz (Prusse).

²⁹⁰ Ville de la Saxe prussienne.

²⁹¹ « Pour agir sur le côté spirituel ».

Au point de vue religieux, c'est assez médiocre; pour les Anglais, il n'y a rien, sauf M. Fleck, compagnon allemand de M. Favre, qui a fait des cultes anglicans. Il y a en Allemagne des Allemands qui seraient capables d'évangéliser les Anglais.

Les Anglais ont rééquipé tous leurs prisonniers. Les Français sont déguenillés, mais la France ayant vu ses fabriques de drap et de laine prises par les Allemands et pouvant à peine suffire pour ses besoins [sic].

Pour la faim, il aurait fallu que les wagons d'alimentation (biscuits militaires, etc.) fussent admis. Tous demandent du pain. Mais le Ministère de la guerre allemand a refusé. La soupe de midi est bonne, le soir claire.

La correspondance paraît marcher mal en France; les Anglais reçoivent tout. Les paquets arrivent de Paris mais pas les lettres. Peut-être se débarrasse-t-on de paquets de lettres qu'on n'arrive pas à conserver. Il y a certainement des améliorations depuis avril.

Il y a des camps très étouffés [sic], à Muiden, Wesel,²⁹² etc., pas d'ombrages, du sable que tout vent soulève.

Le travail dans les champs est organisé par équipes en Westphalie.

Il y a peu de lectures. Les livres des familles françaises sont suspects. De Suisse on les accepte.

Les Français très ingénieux ont construit des violons, altos, etc. avec de simples couteaux. Une boîte de cigares a été transformée en violon monocorde, sur lequel un morceau complet a été joué.

5 juin 1915

Communiqué à *Wolff* pour empêcher que les familles allemandes s'adressent à la fois à *Paris* et à *Genève*.

Visite d'une *dame Jaquenoud de Fribourg*, revenant d'Allemagne, qui dit que le pain frais arrive moisi, que grâce à Caritas, société allemande [mot illisible], on fait passer quelques wagons de pain, mais que ce n'est qu'une tolérance, et que si on en parlait, les Allemands arrêteraient tout de suite.

Il est décidé que la fermeture de l'Agence à midi tiendra *lieu de vacances aux salariés*.

6/8 juin 1915

La *Croix-Rouge de Berlin* déclare que la *Croix-Rouge de Belgique n'a pas été dissoute*, qu'il est très regrettable que le Comité international ait ainsi solennellement protesté et que le démenti devra revêtir la même forme.

On nous demande de plusieurs côtés si nous renseignons sur les prisonniers *italiens-austro-hongrois*. Nous répondons que nous transmettons aux Croix-Rouges respectives tant que nous ne savons pas si l'échange direct pourra se faire.

Les «*Neue Zürcher Nachrichten*»²⁹³ (Baumberger)²⁹⁴ ayant de nouveau attribué au Comité international des *chiffres fantaisistes* de pertes, une protestation énergique lui est adressée.

9 juin 1915

²⁹² Ville de la Rhénanie prussienne.

²⁹³ Quotidien catholique qui paraît à Zürich de 1904 à 1991.

²⁹⁴ Georg Baumberger (1855-1931), politicien suisse, rédacteur des *Neue Zürcher Nachrichten* de 1904 à 1919.

La *Croix-Rouge de Hongrie* envoie un rapport intéressant sur le traitement des *internés civils*. Ce rapport est communiqué aux Croix-Rouges de Paris, Londres, Petrograd et Nisch.

Une *œuvre catholique de Fribourg*, en relations avec la Société Caritas, envoie des circulaires aux curés des régions d'Alsace occupées par les Français, pour leur demander la liste des morts ensevelis dans leur paroisse.

M. Ador écrit de Berne que l'échange des *grands blessés* va recommencer pour les soldats, que les *officiers seront internés* en Suisse, à l'objection de M. Romberg ministre d'Allemagne que les officiers raconteraient trop, M. Hoffmann a répondu que tout le mal était déjà fait et que la presse n'en dirait pas plus que ce qui avait été dit. Des *wagons d'alimentation* passeraient par la Suisse (100 par semaine) pour le Luxembourg belge et la Pologne. M. Partsch de Fribourg ayant demandé l'autorisation d'exporter des *fromages de Suisse* pour les prisonniers allemands, M. Hoffmann avait consenti à condition qu'on laissât que l'Allemagne laissât passer *le pain* pour les prisonniers français (wagons d'alimentation refusés).

Les directeurs de prison [Aix,²⁹⁵ Wittlich²⁹⁶) nous envoyant des lettres de leurs prisonniers à faire passer pour les régions occupées, il leur est écrit que leur transmission est impossible.

Une lettre est adressée à *M. Matter* pour lui recommander une requête des *Aumôniers militaires protestants* de France en vue de la visite des prisonniers et de leur apporter des secours religieux, ceux-ci étant insuffisants d'après nos délégués.

7000 lettres le 7 juin

5000 lettres le 8 juin pas mal de 1ères demandes.

10 juin 1915

M. Ch. Correvon,²⁹⁷ pasteur, accuse réception de la somme de 4250 Mk. Envoyés le 3 juin, solde de divers dons en faveur des prisonniers alliés. Il les distribuera aux plus besogneux soit lui-même, soit par les aumôniers, commandants de camps ou hommes de confiance qu'il aurait.

La *Fraternelle de Roubaix*, rattachée à la Croix-Rouge française, nous demande d'appuyer la requête qu'elle adresse par voie diplomatique au Gouvernement allemand Espagne et États-Unis tendant à autoriser les femmes et les enfants restés dans les *régions occupées et qui demeurent sans nouvelles à rentrer* en France par la Suisse. Nous transmettons cette requête à la Croix-Rouge allemande la priant de l'appuyer.

11 juin 1915

Visite de *M. le Prof. Partsch de Fribourg* qui vient nous entretenir de diverses questions, notamment de l'alimentation, des secours collectifs. Berlin ne voit pas d'un très bon œil Hambourg et Francfort. En revanche la Centralstelle de Stuttgart est excellente.

Une lettre est adressée à la Croix-Rouge de Berlin au sujet des *cartes-demandes de nouvelles* adressées par nous de la part des prisonniers à leurs familles dans les *régions occupées*, groupées par régions et destinées à être remises par les commandants de camps. La possibilité pour les prisonniers d'écrire une carte par mois ne fait pas double emploi, car les petites localités occupées ne sont pas atteignables par la poste.

Une *lettre en allemand* est adressée aux commandants de Wittlich, *prison*, et Aix en Allemagne pour les informer que les lettres de prisonniers qu'ils nous envoient pour les *régions occupées* ne peuvent être acheminées par nous.

²⁹⁵ Il s'agit d'Aix-la-Chapelle.

²⁹⁶ Ville de la Rhénanie prussienne.

²⁹⁷ Charles Correvon (1856-1928), pasteur suisse de l'Église réformée française à Francfort-sur-le-Main.

La Poste signale un nouvel *abus de franchise de port* : carte écrite par M. Ed[ouard] Favre et signée par plusieurs collaborateurs à un ancien collaborateur.

Une lettre est adressée à *M. Matter* pour appuyer les *demandes des aumôniers militaires protestants de Paris*, tendant à être autorisés à visiter les prisonniers allemands, selon liste par régions (envoyée en même temps).

Il est demandé à *M. Correvon qui va à Rastatt* ²⁹⁸ de nous donner quelques renseignements sur ce camp, en particulier s'il est vrai que les évacués qui ont passé le 10 avaient dû payer leur billet de Rastatt à Genève comme ils l'ont dit.

12 juin 1915

Une lettre catégorique est écrite à *la Croix-Rouge allemande qui prétend que la Croix-Rouge belge n'a pas été dissoute*, afin de lui montrer que la dissolution du Comité central de Bruxelles était une décapitation de la Croix-Rouge et que nous avons entièrement raison de protester. En surplus, une nouvelle lettre de Bruxelles confirme cette dissolution, suivie de l'interdiction aux Sous-Comités de se servir de l'emblème de la Croix-Rouge. Le gouverneur général de Belgique justifie sa mesure en prétendant que la plus grande partie de la Belgique est actuellement en paix, et que la Croix-Rouge belge peut se livrer aux travaux de la paix.

13/14 juin 1915

Beaucoup de *familles russes* s'adressent à nous et grâce à quelques collaborateurs russes (*M. Koechlin*) nous avons pu transmettre de la correspondance et des nouvelles, et nos lettres à croix rouge passent mieux.

L'Italie écrit que sa Commission des prisonniers constituée, qu'elle a fait *des otages*, mais que ceux-ci sont bien traités, et qu'elle leur fera parvenir la correspondance qu'on lui enverra.

15 juin 1915

Nous télégraphions à *Vienne et à Budapest* pour obtenir une réponse au sujet de leurs relations directes avec la *Croix-Rouge italienne* (1er juin).

Les *cartes résumées* de notre Agence pour *les régions de Belgique* ouvertes à la correspondance suisse transmettant des nouvelles ou des demandes sont refoulées par la poste allemande, celle-ci est d'une rigueur inexorable. Les cartes originales écrites en Suisse sont donc seules admises.

16 juin 1915

Visite de *M. Ruffet* qui apporte un nouveau rapport sur *Rastatt*, résultat d'une correspondance qu'il a avec la Grande Duchesse de Bade.²⁹⁹

Le courrier reste assez considérable, mais les dépêches diminuent. Depuis le passage de Petersen de Hambourg (26 mars) le service des dépêches reçoit moins de télégrammes. Le camp de Friedrichsfeld qui nous envoyait beaucoup pour ses prisonniers ayant déclaré qu'il ne le ferait plus et qu'il ne répondrait que par lettre.

La *Croix-Rouge centrale de Stuttgart* fonctionne comme lieu de rassemblement et trie des wagons et secours envoyés en Allemagne.

Le projet de *diplôme de collaborateur* (proposition de *M. G[uillaume] Fatio*) est adopté.

17/18 juin 1915

²⁹⁸ Ville du Grand-Duché de Bade.

²⁹⁹ Louise de Prusse (1838-1923).

La Croix-Rouge de France, Mme Herriot, Mme Jaquenoud (œuvre du pain pour les prisonniers français en Allemagne) s'organisent pour les *secours aux nécessiteux*, ensuite [de] la conférence générale à Paris le 8 juin : les différents comités de secours prenant chacun un camp de prisonniers (les prisonniers de leur région, d'après leur domicile avant la guerre) ou plusieurs pour les prisonniers des régions occupées et chacun aura son fichier de secours envoyé. A côté, soit à Paris soit à Berne (supprimé depuis) Comité de Madame Valentin, de secours aux prisonniers auquel se rattache le Comité du Lyceum³⁰⁰ de Genève, Mme Micheli etc. Un *bureau d'informations* donnerait tous les détails sur la manière de faire et cherchera à éviter les doubles emplois. Moyennant un *abonnement de 20 fr.*, ce Bureau d'informations envoie tous les renseignements au fur et à mesure. Aux Comités français qui ont déjà leurs camps adoptés, nous envoyons les demandes venant de ces camps.

La Croix-Rouge italienne écrit qu'elle organise son *fichier italien* sur le modèle du nôtre, et que nous ne devons pas faire le travail à double. Elle va nous envoyer la 1^{ère} liste de prisonniers autrichiens à transmettre à Vienne. Le Ministère de la guerre lui a donné toutes les autorisations nécessaires; elle peut donc agir en vertu de *l'art. 14 du Règlement de la Convention de La Haye*,³⁰¹ le Ministère de la guerre se réservant de créer un service pour les Autrichiens.

19 juin 1915

Les Croix-Rouges de Vienne et Budapest acceptent de correspondre directement avec la *Croix-Rouge italienne*, cela nous dispense de faire un fichier. La Croix-Rouge italienne nous envoie un projet de formulaire de liste, conforme à nos indications avec le nom de la famille à renseigner et son adresse.

M. de Marval écrit d'Allemagne que le Gouvernement allemand accepte de renvoyer *les civils de sexe féminin* et tous les hommes sauf ceux entre 17 et 55 ans.

M. Ch[arles] Correvon a envoyé un rapport *sur Rastatt* qu'il a visité et où il a distribué 1000 fr. de notre envoi, au milieu de beaucoup d'enthousiasme. Les constatations qu'il a faites sont très favorables.

21 juin 1915

La Croix-Rouge russe télégraphie qu'elle accepte l'offre d'intermédiaire de *la Croix-Rouge d'Athènes*, et demande des précisions quant à cette offre (25 mars). Une dépêche le demande à Athènes.

La Turquie Croissant-Rouge proteste contre le bombardement des *hôpitaux aux Dardanelles*. Cette protestation est transmise à Paris et à Londres.

Une lettre est adressée à *la Croix-Rouge de Paris* pour lui transmettre l'avis de *M. de Marval* que le Gouvernement allemand laisserait ravitailler les prisonniers français, si les Allemands étaient *ramenés de Dahomey en France*.

Une longue lettre de *M. Emile Bucher*, Suisse à Londres ayant pour objet une initiative de la Suisse en vue de *suppression de l'emploi de gaz asphyxiants*, a été transmise au Département politique. Celui-ci répond que l'interprétation de la Convention de La Haye de 1899 (interdiction de bombes ayant pour *seul* but de répondre des gaz asphyxiants) serait d'abord à fixer, et que l'initiative généreuse de *M. Bucher* n'aurait actuellement pas de chance de succès.

³⁰⁰ Club féminin dont le premier fut fondé à Londres en 1904.

³⁰¹ Cet article prévoit la constitution d'un bureau d'information sur les prisonniers de guerre dans chaque État belligérant.

Visite (à l'étude) de M. [mot illisible] qui a réussi à organiser la distribution en France de *livres moraux et religieux*, par l'entremise des aumôniers, et à obtenir les renseignements demandés par Stuttgart ([mot illisible]) sur les disparus grâce à l'entremise de l'Ambassade des États-Unis et au fichier allemand très bien organisé au Ministère de la guerre.

La Croix-Rouge danoise envoie un nouveau rapport sur son activité.

Les *communiqués sur les Rapports 3ème série* ont paru dans les journaux.

22 juin 1915

Communiqué à Filliol pour l'Allemagne sur la transmission par nous de *lettres de personnes civiles*.

A la suite d'une *campagne de presse en Allemagne sur le Dahomey*, nous répandons en Allemagne le rapport un peu abrégé du commandant du Dahomey réfutant tout.

Séance des chefs de service à 11 heures

La statistique française des renseignements sus ou non donne du 7% [de] nouveaux [renseignements], mais les familles sont très reconnaissantes des confirmations. Le service des enquêtes spéciales³⁰² en revanche travaille beaucoup. Le personnel des renseignements absorbe peu de monde.

Il faut arriver à *simplifier et diminuer* les services de l'Agence. Il faudra réduire au bout d'une année d'exercice.

La qualité des enquêtes de l'Agence est très supérieure à celle des familles, représentée par 70%, celle des familles par 22%. Une simplification serait d'avoir le lieu *et la date* de naissance; les enquêtes dubitatives pourraient être réduites.

Il faudrait ne *répondre qu'à une personne*, non pas à toutes cartes d'institutions ou de personnes intermédiaires.

Il faut chercher la voie de la simplification.

Au service allemand, il y a environ 15% de nouveaux renseignements, sans compter les intermédiaires.

Plus *les listes* sont complètes plus le travail sera simplifié.

Le *Croissant-Rouge* envoie peu de listes.

Le *Colonel Sprecher*³⁰³ a promis de nous envoyer le personnel militaire nécessaire.

Pour *l'internement en Suisse et les grands blessés, les sanitaires et l'alimentation*, la lenteur des communiqués diplomatiques est seule cause des retards. L'accord est à peu près complet. Les Gouvernements négocient directement. Une commission suprême à Constance tranche en dernier ressort, ou renvoie les trop malades ou les pas assez atteints.

M. Schlumberger a terminé son travail d'enluminure et du *livre d'or*.

Le diplôme de collaborateur va paraître.

Il y a 10% *d'erreurs* encore chez les dactylographes.

M. Ledermann remplace M. Hoffer en juillet et août, et fera la paie des salariés.

³⁰² Service de l'AIPG qui s'occupait de répondre aux questions générales (de nature administratives par exemple) des familles de victimes de la guerre.

³⁰³ Theophil Sprecher von Bernegg (1850-1827), militaire suisse, colonel commandant de corps (4^e corps d'armée).

Le Gouvernement général de Belgique annonce la formation d'un *Bureau de renseignements* qui fournira des informations au sujet des prisonniers de guerre ressortissants aux États en guerre avec l'Allemagne, pour autant que leurs familles habitent la Belgique.

La Croix-Rouge danoise répond, au sujet d'un article russe que nous lui avons communiqué, qu'elle est toujours considérée comme l'intermédiaire officiel entre Petrograd et Berlin, mais se plaint que la Croix-Rouge russe réponde mal.

Le Croissant-Rouge ottoman se plaint télégraphiquement du bombardement de la ville de *Lapsek*;³⁰⁴ cette plainte est transmise à Londres et à Paris.

23 juin 1915

La Croix-Rouge de Copenhague se plaint de n'avoir reçu que 11'000 noms de prisonniers allemands, tandis qu'elle a 450'000 noms de prisonniers russes; elle ne peut satisfaire aux nombreuses demandes qui lui viennent d'Allemagne. Une lettre est écrite à *Petrograd*, pour engager la Croix-Rouge russe à remédier à cet état de choses.

24/25 juin 1915

Visite du membre espagnol *M. de la Gandara*³⁰⁵ de la *Commission des prisonniers de guerre d'Italie*; conférence avec lui relativement au fonctionnement de la Commission des prisonniers à Berne.

Le *diplôme de collaborateur* est présenté. Il est fort bien et sera remis à tous ceux qui auront travaillé un peu longtemps.

La *3ème série des Rapports (Eugster/Marval)* paraît.

26 juin 1915

Des *médecins français* (Dr. Chevallot de Conflans) passent par Genève après avoir séjourné six mois à *Holzminden*³⁰⁶ et venaient remercier l'Agence qui a insisté pour obtenir leur libération. Ils présentent un morceau de pain comptant pour 300 gr., ration d'une journée. La nourriture est insuffisante, M. Eugster n'a pas tout vu, disent-ils.

28 juin 1915

Au sujet de la dissolution du Comité central belge, la *Croix-Rouge allemande* répond que la *Belgique* étant un pays conquis, le droit du gouverneur de faire administrer la Croix-Rouge par un commissaire remplaçant le Comité central ne saurait être contesté et que sa compétence est hors de doute, les statuts du Comité central de la Croix-Rouge ne le lient pas.

La *Croix-Rouge allemande* accepte de *correspondre avec la Croix-Rouge italienne*, l'Allemagne n'étant pas en guerre avec l'Italie.

Visite de *Pierre Maurice*³⁰⁷ qui a visité beaucoup de *camps en Bavière*, a pu causer librement avec des prisonniers et n'a pas recueilli de plaintes positives. L'état de prisonnier est la principale souffrance.

29 juin 1915

Le lundi 28 juin, il y a bien eu 6-7000 *lettres*. Le 29, il n'y en a que 1000-1500.

³⁰⁴ Localité des Dardanelles.

³⁰⁵ Marquis Giuseppe della Gandara, pas plus d'indications.

³⁰⁶ Ville du Duché de Brunswick.

³⁰⁷ Possiblement Pierre Maurice (1868-1936), musicien et compositeur suisse.

Au sujet de la dissolution du Comité central belge, *la Croix-Rouge autrichienne* écrit qu'elle ne peut contester la *compétence du Gouverneur Bissing* de dissoudre la Croix-Rouge, et que Berlin lui fait en outre savoir que la Croix-Rouge n'a pas été dissoute. Il lui est répondu pour l'éclairer.

En revanche elle organise fort bien les *relations avec la Croix-Rouge italienne*, et fait établir les listes par les prisonniers eux-mêmes de façon à éviter des erreurs de noms. Les modèles de listes contiennent la date de naissance, mais non pas, en revanche, l'adresse des familles.

Alors même que le Comité s'interdit d'intervenir dans les *arrêts* qui sont rendus par les autorités militaires, *M. Ferrière* a eu la satisfaction de voir commuer en 6 mois d'emprisonnement une condamnation exorbitante à 10 ans de réclusion [pour] un civil en Belgique condamné pour avoir recueilli des soldats français.

Première liste de prisonniers autrichiens en Italie (111 noms) transmise à Vienne.

30 juin 1915

Les *dames de Berne du Bureau du Verlustlisten* ont passé un jour à Genève pour se rendre compte de notre fichier. Elles ont pointé leurs fiches avec les nôtres pour la lettre P. et ont constaté que *pour 30%* elles pouvaient compléter nos renseignements.

Mme de Steiger écrit qu'elles redoublent avec conséquence de zèle et qu'ayant du personnel à disposition elles se chargeraient volontiers d'un service supplémentaire pour nous décharger dans notre œuvre admirable.

Les chiffres des fichiers au 30 juin sont:

Service franco-anglo-belge	1500 listes à 1000 fiches	=	1'500'000
Service allemand	425 listes à 800 fiches	=	340'000
Service prisonniers (fichier mauve)	7 listes à 6-700 fiches	=	45'000
Service civils	102 listes à 800 fiches	=	81'600
Dépêches	3 listes à 800-900 fiches	=	2'500-3'000
	Total		1'969'100 soit 2 millions

Le *courrier* qui arrive oscille entre 1500 et 7000 lettres ce lundi. Celui qui part est d'environ 7000-8000 lettres et colis qui partent.

1^{er} juillet 1915

La France envoie une première *liste de quelques milliers de civils*, sur les 20 à 30'000 qu'elle a encore et dont la liste complète a été promise à M. Ferrière.

La France s'est décidée à renvoyer *au Maroc* tous les Allemands internés au *Dahomey*.

2/3 juillet 1915

M. H[orace] Micheli avec sa fille (Mme Odette Micheli) s'initie au travail du Comité pour remplacer M. Ador pendant les vacances de ce dernier.

Communiqué à l'Agence télégraphique Suisse pour indiquer aux journaux allemands que *Casabianda* (Corse)³⁰⁸ était évacuée au *Cervione*.³⁰⁹

³⁰⁸ Il s'agit du camp de prisonniers de Casabianda, localité du Département de la Haute-Corse.

³⁰⁹ Localité du Département de la Haute-Corse.

Le compte à la Banque de Genève au 30 juin accuse 47'000 fr. de timbres vendus.

La correspondance avec Berlin au sujet de la dissolution du Comité de Bruxelles est envoyée à *Vienne* pour l'éclairer.

Lettres aux *Croix-Rouge norvégienne, néerlandaise et suédoise* pour solliciter d'elles une *contribution en faveur de l'Agence*.

Une lettre de *M. A[rthur] Hoffmann*, président du Département politique, annonce que les *grands blessés* vont repasser dès le 10 ; 3 ou 4 trains d'Allemagne, 2 ou 3 de France.

Une lettre est adressée à *M. Bossut*, directeur du service des Prisonniers allemands au Ministère de la guerre pour lui demander que les listes de prisonniers portent le *lieu de naissance* et l'incorporation complète, en vue d'identifier les homonymes.

4/8 juillet 1915

Les listes s'échangent par notre entremise entre *Croix-Rouge autrichienne et Croix-Rouge italienne* sur leurs prisonniers respectifs. Celles de *Vienne* très bien faites, ne contiennent pas l'adresse des familles, nous leur demandons ce complément.

9 juillet 1915

Le courrier allemand arrêté à cause des mouvements de troupe arrive de nouveau: le 9, 48 paquets arrivent soit 7-8000 lettres.

Les colis affluent toujours chez Natural, LeCoultre, sans compter ceux qui sont adressés d'ailleurs à la Croix-Rouge, qui transitent en gare, réexpédiés par notre personnel (6-8 personnes à la gare), sans compter ceux qui adressés aux prisonniers directement transitent par Genève et dont la *Poste* donne une *statistique incroyable*: de septembre [19]14 à juin [19]15:

Colis expédiés en Allemagne pour prisonniers français : 3'422'717.

Colis expédiés en France pour prisonniers allemands : 664'298.

Mandats expédiés en Allemagne pour prisonniers français : 171'987 pour fr. 1'940'202.

Mandats expédiés en France pour prisonniers allemands : 31'822 pour fr. 521'950.

Le Croissant-Rouge ottoman proteste contre la méconnaissance du *Croissant*. Une lettre est adressée aux *Croix-Rouges française, anglaise, russe* à ce sujet, leur rappelant que la Turquie a été autorisée à se servir du croissant à la place de la croix.³¹⁰

10 juillet 1915

Des lettres sont adressées aux *Croix-Rouge suédoise, norvégienne, hollandaise, hongroise, italienne* pour leur demander une contribution pour l'Agence (voir 2/3 juillet).

Une lettre signale à *Berlin* des irrégularités dans l'application de *l'ordonnance* autorisant la correspondance une fois par mois avec les familles dans les *régions occupées* (voir 16/17 mars).

12 juillet 1915

³¹⁰ L'Empire ottoman avait adhéré, en 1865, à la Convention de Genève, et reconnu la croix rouge comme l'emblème protecteur de ses services de santé. En 1876, lors de la guerre d'Orient, il décida pourtant unilatéralement de substituer ce symbole par un croissant rouge, et ceci pour des raisons religieuses. Le Croissant-Rouge fut reconnu pour la durée de la guerre, puis à titre provisoire. Ce n'est que lors de la révision de la Convention de Genève en 1929, que le Croissant-Rouge est officiellement reconnu comme un emblème protecteur, au même titre que la Croix-Rouge.

Les convois de grands blessés recommencent à passer, les Allemands le soir, venant de Lyon, les Français le matin venant de Constance. C'est comme la 1^{ère} fois, la *Croix-Rouge suisse* qui fait le service d'accompagnement, sous la direction du Colonel Bohny, médecin-chef de la Croix-Rouge. Pour pénétrer dans les wagons, il faut des cartes délivrées par le Département politique suisse.

La *France* déclare officiellement que le Ministère de la guerre a communiqué, sans accusé de réception, la liste de tous les prisonniers faits; il est donc inexact que certains prisonniers seraient *retenus dans la zone d'opérations* et gardés au secret. Cette déclaration est communiquée à Berlin.

La *Croix-Rouge suédoise* annonce qu'elle a constitué une *Commission spéciale de secours et de renseignements* pour les prisonniers allemands en Russie et russes en Allemagne.

Il arrive aujourd'hui *50 paquets* de lettres à 200 lettres environ chacun.

13 juillet 1915

Le travail reprend ces jours une grande activité, le courrier est important.

La Croix-Rouge suédoise annonce la constitution d'une Commission de prisonniers pour les Russes et les Allemands prisonniers (voir 12 juillet).

La *Croix-Rouge serbe* a constitué aussi un *bureau spécial pour prisonniers*.

Le *Comité international* demande à la *Croix-Rouge autrichienne* d'obtenir pour ses délégués l'autorisation de *visiter les camps de prisonniers* en septembre. *L'Italie* est prête à autoriser chez elle nos délégués.

Le *Gouvernement général de Bruxelles* communique que la *correspondance entre la Belgique* et les États belligérants n'est pas permise et que les sections des Agences de renseignements ont pour instruction de ne pas renvoyer les cartes réponses.

La *Serbie* annonce que le Ministère de la guerre ayant constitué un *Bureau officiel pour les prisonniers* en conformité de la Convention de La Haye, elle lui passe ses pouvoirs dans ce domaine et ne fera plus que liquider les questions anciennes.

Les *Croix-Rouges hongroise et autrichienne* règlent exactement la question du fonctionnement de leurs Commissions de prisonniers (notamment *Gemeinsames Nachweisebureau*) pour les prisonniers italiens. La *Croix-Rouge hongroise* lance un bel appel d'humanité adressé aux populations agricoles qui emploieraient des prisonniers pour les moissons, prêchant la *réciprocité pour le bien*.

15 juillet 1915

Après délibérations, il est décidé de ne pas donner suite au projet de transférer le *fichier allemand* à Berne pour des raisons nationales, pour éviter tout reproche de partialité, et conserver à notre Agence son *caractère international*.

*M. W. Rappard*³¹¹ succédant à M. Jean Turrettini assurera le service allemand en été.

Un ordre de services invite les chefs de service à ne pas *donner de vacances* et à ne pas *engager de personnel* sans l'assentiment du Comité.

Les listes autrichiennes sont très bien établies, et contiennent maintenant le nom des familles.

Visite tous ces jours de *Ian Malcolm*, délégué de la Croix-Rouge anglaise.

La situation financière est satisfaisante.

³¹¹ William Rappard (1883-1958), professeur, économiste et historien suisse, membre du Comité de 1917 à 1921.

La Croix-Rouge néerlandaise envoie 1000 fr. pour l'Agence.

19 au 24 juillet 1915

Cette semaine ont recommencé à passer *les grands blessés* et *les sanitaires enfin libérés*. 800 grands blessés allemands venant de Lyon et passant vers 9½ heures du soir, 4000 grands blessés français rassemblés à Constance. En route 3300 sanitaires français rendus par l'Allemagne, dont 300 médecins, et 1000 sanitaires allemands dont 18 médecins rendus par la France. Les Français passent à 4 heures du matin. C'est la Croix-Rouge suisse, M. et Mme Bohny, qui assurent le service, à Genève c'est la Croix-Rouge genevoise. Plusieurs membres du Comité, MM. Ferrière et Micheli, se sont rendus à Lyon accompagnant le convoi venant d'Allemagne et ont été très bien reçus; on a rendu hommage à la Suisse, au Comité international et notamment à M. Ferrière comme l'instrument du rapatriement des sanitaires.

C'est la *poste de Pologne* qui se charge de transmettre toute la correspondance destinée à des prisonniers de guerre, mais les relations postales directes ne sont pas encore rétablies.

Nous demandons à la requête de la France que les *prisonniers occupés à l'industrie* soient mis au *bénéfice de l'assurance*.

La France insiste pour que les Français soient retirés des *marais* où on les faisait travailler, puisque le *Dahomey* a été évacué de prisonniers français [allemands].

La France affirme que tous *les envois d'argent* aux prisonniers sont régulièrement remis sans qu'ils puissent détenir cependant de fortes sommes; on leur remet l'argent par sommes de 10-25 fr.

Nous nous adressons par lettre du 15 juillet au *Ministère de la guerre de Berlin* pour savoir si des prisonniers seraient occupés à des *travaux militaires et empêchés d'écrire* de ce fait.

L'Allemagne annonce que les prisonniers français sont *retirés des marais*.

La Croix-Rouge serbe s'adresse à nous pour obtenir l'envoi de [mots illisibles] de *6 baraques* en vue d'isolement en cas d'épidémies. La demande est transmise à Berlin.

Les télégrammes pour les régions occupées ne sont plus admis (avis de la Direction des Télégraphes du 17 juillet 1915).

Le Croissant-Rouge demande la liste des *prisonniers turcs en Russie*.

La Croix-Rouge de Hambourg répond, au sujet des prisonniers au secret que le Ministère de la guerre affirme qu'il n'y en a eu que *1000 travaillant* sur le front et qu'autant que possible ils ont pu écrire 1 carte par mois. Cette réponse a été transmise à Paris.

Le *Croissant-Rouge* proteste que ses *navires-hôpitaux* ne transportent que des blessés.

Le premier *corps français* (caporal Favre) acheminé en vue du transfert en France arrive à Genève par Bâle. Le Directeur des Pompes funèbres accompagne le corps à Paris.

Ce dernier très bien reçu au Ministère de l'Intérieur, a appris que la question des *transports de corps* était réglée administrativement et qu'on allait nous écrire. Il y a eu restitution à la famille d'une partie de la provision.

26 au 31 juillet 1915

Les prisonniers français ont l'autorisation générale de se *faire photographier*.

Le Dahomey étant évacué les prisonniers ayant été envoyés à Bedeau,³¹² Oran, les délicats à Bordeaux, nous insistons pour que les mesures de représailles consistant à faire travailler les Français dans *les marais* soient rapportées. Ce sont des intellectuels, envoyés, en général, au camp de Längenburg [?] (près Hambourg).

Par dépêche arrivée le 3 août, le Ministère *de la guerre allemand* menace d'envoyer 15'000 prisonniers français dans les marais si les prisonniers du Maroc ne sont pas transférés sur la côte. Le Comité aura à s'occuper de cette question, car les camps visités au Maroc par M. de Marval sont parfaitement convenables.

La Société du Croissant-Rouge demande avec instance la liste des prisonniers ottomans et des civils ottomans internés en France; demande transmise à Paris.

Les journaux allemands ayant répandu le bruit que des prisonniers allemands avaient été condamnés à mort à Marseille, nous démentons après enquête cette affirmation inexacte: il y a 3 non-lieux et une condamnation bénigne.

L'Allemagne n'est pas d'accord pour accorder les bienfaits *de l'assurance accident* aux prisonniers travaillant dans l'industrie.

La Croix-Rouge allemande s'est mise d'accord avec le Bureau des renseignements du Ministère de la guerre pour que les listes de prisonniers des différents camps soient respectivement affichées dans les camps en vue de recueillir les observations que les prisonniers pourraient avoir à y faire. Nous demandons que ces listes ainsi annotées passent 24 heures chez nous afin que nous puissions compléter notre fichier.

L'Allemagne a émis un règlement une ordonnance aux commandants de camps favorisant les sociétés d'assistance mutuelle parmi les prisonniers, et la création de caisse de secours en faveur des prisonniers indigents.

A l'occasion d'un procès Piaget³¹³ où les infirmières étaient maltraitées par des témoins généralisant leurs informations, notre Comité a rendu public un témoignage aux soins que les blessés ont reçus de la Croix-Rouge allemande.

M. Odier écrit de Pétrograde que le pasteur Bruschweiler³¹⁴ a visité les prisonniers allemands en Russie et fait des efforts pour faire améliorer leur situation. Il demande à aller raconter à Berlin ce qu'il y a vu en vue d'adoucisements éventuels.

M. Steen, banquier à Paris, appuyé par la Croix-Rouge britannique propose une conférence des délégués des Croix-Rouges allemande et anglaise en Suisse pour traiter diverses questions relatives à des prisonniers.

M. Hoffmann, conseiller fédéral, s'occupe d'une conférence des délégués de Croix-Rouge ou de Gouvernement pour traiter la question des représailles.

³¹² Ville algérienne, actuellement Ras El Ma.

³¹³ Mme Piaget, épouse de l'ancien recteur de l'Université de Neuchâtel, a publié, en octobre 1914, dans la « Feuille d'avis de Neuchâtel », une lettre où elle affirmait tenir de sources sûres que des infirmières allemandes avaient injecté du poison à la place de sérum à des blessés français. L'histoire se révéla fautive et Mme Piaget fut traduite en justice pour diffamation, mais acquittée. On jugea en effet que ses propos n'étaient pas infamants pour la Croix-Rouge allemande en général, car ils ne visaient que quelques personnes en particulier. Un recours fut déposé par le Comité central de la Croix-Rouge allemande devant le Tribunal fédéral suisse qui l'écarta, tout en regrettant qu'un journal ait publié des accusations dont la fausseté était évidente. De son côté, le CICR prendra publiquement la défense des femmes oeuvrant pour la Croix-rouge allemande.

³¹⁴ Paul Félix Brüscheiler (1870-1947), pasteur suisse de la paroisse franco-allemande de Moscou (1894-1918) et vice-président du Comité d'aide aux prisonniers allemands.

Les Autrichiens se plaignent que *les Italiens* ne leur répondent pas sur la question des relations directes de Croix-Rouge. Rome sollicitée par dépêche d'activer répond qu'elle a envoyé dès le 7 juillet la réponse par voie diplomatique.

Le Gouvernement français n'accorde aux *prisonniers venus du Dahomey* la distribution des paquets et de l'argent qu'autant que les habitants *des régions occupées* sont autorisés à les recevoir, ce qui vient d'être accordé par le *Gouvernement allemand*.

Le *Ministère de la guerre de Berlin* télégraphie que si le Lieutenant Schierstaadt [von Schierstadt]³¹⁵ (prétendument injustement condamné) est rendu et les prisonniers du Maroc rendus à la côte, la *correspondance des régions occupées* serait facilitée.

L'organisation des *secours aux nécessiteux* paraît se perfectionner à Paris. 2 millions auraient été votés pour permettre aux comités régionaux de suffire à leur tâche d'envoi de secours.

La *Croix-Rouge italienne* a délégué en Suisse M. Vinci³¹⁶ attaché au Consulat pour s'occuper de toutes les demandes italiennes relatives à des prisonniers (adresse 6 rue G. Revilliod [à Genève]).

La *Serbie* projette la constitution d'une *commission* (analogue à celle qui fonctionne en Serbie, voir 21-22 avril) pour visiter les prisonniers serbes en Autriche, dans laquelle la Croix-Rouge serait représentée.

2 au 9 août 1915

Les *Croix-Rouges viennoise et italienne* communiquent régulièrement les listes de prisonniers, même de quelques *civils*.

6 août à Berne (voir *procès-verbal ci-annexé*³¹⁷)

Conférence de MM. Micheli, Naville et F[rédéric] Barbey à Berne avec M. Hoffmann sur la question des repréailles (prisonniers au Dahomey, travail dans les marais) et celle d'une conférence à Berne de délégués d'Allemagne et de France (Croix-Rouge ou Ministère de la guerre) pour traiter la question des prisonniers et des repréailles hâtives à éviter.

L'Allemagne est d'accord, M. l'Ambassadeur Beau est parti pour Paris pour appuyer auprès de son Gouvernement et le Comité international a adressé une lettre dans le même sens au Gouvernement français. Ultérieurement le Gouvernement français refusa cette conférence.

³¹⁸

Quant aux otages de Roubaix (civils emmenés pour avoir refusé de confectionner des sacs pour les tranchées, cas Motte,³¹⁹ etc.) ceux qui n'étaient pas mobilisables (17 à 55 ans) ont été renvoyés. Quant à la contribution de guerre imposée à Roubaix, les nécessités militaires ne permettent pas de rendre l'argent, mais de nouvelles contributions ne seront pas exigées.

La Croix-Rouge de Berlin demande si les *sanitaires* en France et en Allemagne reçoivent bien *la solde* prévue par l'art. 13 de la Convention de La Haye.

³¹⁵ Commandant d'une patrouille allemande qui se trouva de l'autre côté du front français lors de la bataille de la Marne. Après avoir vécu trois semaines en territoire ennemi, la patrouille se rendit. Elle fut traduite devant un tribunal militaire français sous l'accusation de « pillages ». Le lieutenant von Schierstadt fut condamné à cinq ans de travaux forcés, et ses compagnons à cinq ans de réclusion.

³¹⁶ Comte Guido Vinci Gigliucci (1878 - ?), délégué général de la Croix-Rouge italienne à Genève.

³¹⁷ Non reproduit.

³¹⁸ Cette phrase a été rajoutée au procès-verbal.

³¹⁹ Eugène Motte (1860-1932), industriel et homme politique français. Son attitude patriotique durant la guerre lui vaut d'être interné en Allemagne.

La Fraternelle Société de Roubaix Tourcoing demande le rapatriement de certaines catégories de personnes. *M. Hoffmann*, auquel le cas est transmis, est disposé à s'entremettre pour un nouveau rapatriement, si le Gouvernement français appuie et si des précisions sont données quant aux personnes à rapatrier.

L'Etat-major de l'armée suisse est d'accord pour nous laisser pour l'Agence *les 8 hommes qui y travaillent*.

La *Croix-Rouge allemande* demande que les paquets ne soient *pas groupés par wagons* pour différents camps, mais plutôt soient envoyés par poste individuellement.

Nous insistons pour que les *listes de Berlin* portent la *date de naissance*, comme moyen d'identification.

La Croix-Rouge allemande ayant révélé que la Croix-Rouge française ne répondait plus *aux demandes allemandes sur disparus*, et ayant menacé de faire de même, nous l'informons qu'au contraire la Croix-Rouge française et le Ministère de la guerre (bureau des renseignements) répondent à toutes les demandes allemandes.

Des *lettres adressées par les prisonniers* allemands à leurs familles en *Lorraine* étant renvoyées avec la mention que le service n'est pas admis, nous signalons cette entorse à la liberté de correspondre des prisonniers à la Croix-Rouge de Berlin.

Un avis est adressé à tous les chefs de service, pour qu'ils le proclament, qu'il *est interdit de garder des lettres* ou cartes postales et de n'en envoyer que des copies.

La *Croix-Rouge de Francfort* a fait faire des *photos des camps de prisonniers*; des cartes postales en seront tirées, des clichés, de façon à pouvoir les envoyer aux familles désireuses de voir les camps où sont les leurs.

*Gaston Riou*³²⁰ ayant été rapatrié par Genève, il est demandé au Gouvernement français de lui donner quelques jours de congé pour qu'il nous fournisse des renseignements sur les camps qu'il connaît.

Le Gouvernement français se plaignant de *notes inexactes dans les journaux* comme émanant de nous, nous demandons des explications et sommes prêts à communiquer préalablement nos notes au Gouvernement, sous réserve de l'inconvénient du retard. Nos notes à la presse ne concernent d'ailleurs pas nos services.

Nous recevons beaucoup de plaintes de *prisonniers transférés dans la zone d'opérations* et ne pouvant plus écrire.

Les journaux français annoncent que selon *ordonnance du 3 juillet*, les prisonniers peuvent correspondre avec leurs familles dans les *régions occupées* non plus seulement à raison d'une carte par mois, mais 4 cartes et 2 lettres par mois.

10 août 1915

Séance des chefs de service

Mme *Henry Georg* capitule et nous apporte tout son matériel. Elle travaillait dès le début, à la demande d'un parent et avait constitué toute une organisation indépendante de recherche. Elle payait tout de sa poche mais n'a plus de collaboratrices. Elle a un registre d'entrée chronologique, avec registre alphabétique. Fatiguée, il faut qu'elle abdique. Il faut une fusion, mais non pas que son système fonctionne à côté de nous. Si Mme Georg veut travailler, il faut qu'elle entre dans notre organisation. Nous comptons donc l'apport de Mme Georg, et elle

³²⁰ Gaston Riou (1883-1958), écrivain et homme politique français. Sur sa captivité de prisonnier de guerre pendant onze mois, il en rapporte un récit, *Journal d'un simple soldat*, publié en 1916.

travaillerait probablement dans le service allemand. Elle publierait qu'elle s'est fusionnée avec notre Agence.

Une lettre sera écrite à la *Croix-Rouge de Vienne* pour lui confirmer qu'il ne faut pas s'adresser à nous pour avoir des renseignements sur le *front oriental*.

Nous avons su que le *Bureau des disparus de Zurich* s'était déclaré chargé par nous des disparus (cas du général Darleben[?]). Il y aura lieu de préciser.

Il arrive souvent que des commandants de camp renvoient les lettres avec la mention «décédé», alors que le prisonnier est souvent simplement transféré. Il faut que les renvois soient arrêtés par l'autorité française.

La moisson fait les fiches de couleurs, vérifie les fiches blanches et classe. Les erreurs sont tombées à 4%. Les *Intérêts de Genève* reprennent du travail et ils feront des fiches.

Une somme de deux mille Mk [marks] a été remise à *Mlle Achard* pour être distribuée aux prisonniers au cours d'un voyage qu'elle fait en Allemagne.

Don de 100 obligations [?] à lots de la Croix-Rouge serbe, remis par les Suisses de Lyon, au Comité international. Il a été remercié.

9 au 14 août 1915

La Direction des Postes de Berne accepte les lettres d'Italie en Autriche et vice-versa par *Berne-transit*. Il n'est pas nécessaire de passer par nous.

Une lettre est adressée par nous à la Croix-Rouge de Berlin pour insister en vue de *l'ouverture des régions occupées à la correspondance*, cette aggravation de souffrance devant être autant que possible supprimée.

Berlin s'étant déclaré d'accord pour que des *photos* de camps soient prises et envoyées sous forme de *cartes postales illustrées* aux familles, demande que la réciproque soit assurée. Avant de faire la demande aux commandants de camps français, l'autorisation du Ministère de la guerre sera sollicitée.

La *Croix-Rouge suédoise* envoie *1000 fr.* pour l'Agence.

M. de Vogüé envoie à *M. Ador* une grande lettre ouverte, protestant contre les injustifiées *représailles* infligées à des prisonniers innocents envoyés dans les marais.

La liste complète en *6 fascicules des rapatriés* ayant passé de mars à juillet a paru; elle contient 65'000 noms. La liste des internés ayant paru du 24 octobre 14 au 5 mars 15 va paraître; elle contiendra 11'000 noms.

Visite de *M. Beresnikoff*,³²¹ délégué de la Croix-Rouge de Russie auprès du Comité russe à Berne.

Nous demandons à *Budapest* et à *Constantinople* la liste des camps et des internés civils.

Même demande à l'Ambassade à Berne pour la *France (internés civils austro-hongrois en France)*.

M. Ador rappelle et confirme sa demande à la Croix-Rouge de Berlin d'être autorisée à *visiter les dépôts du nord et la Belgique*.

³²¹ Possiblement Alexis Beresnikoff (1868-1934), conseiller d'État russe, chambellan de l'Empereur.

La Croix-Rouge de Berlin demande de prier le Gouvernement anglais d'autoriser le *rapatriement des sœurs du Frauenverein*,³²² qui travaillent au sud-ouest africain³²³ et qui sont malades. Transmis à Londres.

Au sujet de la *protestation du Croissant-Rouge sur le bombardement de l'hôpital de Lapsek* (22 juin, 9/10 juillet) la Croix-Rouge anglaise répond officiellement que c'est un regrettable accident, si ce bombardement a eu lieu ; qu'une trop grande proximité est un danger; que le Croissant-Rouge est reconnu comme la Croix-Rouge et que toute protestation sur des violations alléguées de la Convention de Genève passe par *voie diplomatique*, la Croix-Rouge n'étant qu'un canal officieux.

Le *Comité bernois de secours aux prisonniers de guerre (Mme Valentin)* s'est mis d'accord avec le délégué à Genève de la Croix-Rouge italienne M. Vinci pour envoyer des secours aux internés civils italiens.

La Poste rappelle que les envois postaux à destination de *régions occupées* en France, envoyés par notre intermédiaire ne peuvent être acheminés. Nous répondons que pour les régions occupées nous faisons tout passer par la *Croix-Rouge allemande*. En revanche nous signalons que des envois pour la Belgique nous sont revenus comme intransmissibles malgré l'ouverture de certaines localités à la correspondance originaire de Suisse.

A une demande sur l'assimilation en Allemagne des *caporaux aux sous-officiers*, le Gouvernement français répond que cette assimilation est en France contraire aux règlements militaires et que la non assimilation est très favorable aux grands blessés, la liste des blessures légitimant le *rapatriement* étant beaucoup plus longue pour les soldats que pour les sous-officiers.

M. Ador a répondu à la lettre *ouverte de M. de Vogüé* en l'informant qu'il avait transmis au Général Pfuël président de la Croix-Rouge allemande cette légitime protestation en le priant instamment de faire cesser ces représailles et de tenir compte davantage des rapports de nos délégués que des nouvelles des journaux.

M. Matter autorise exceptionnellement *M. Houriet, pasteur à Hambourg*, à visiter quelques prisonniers. M. Houriet, très reconnaissant, fera un rapport à son retour à Genève.

Une partie des *otages roubaisiens* ont été libérés (lettre Croix-Rouge allemande du 19 août).

L'Autriche menace de représailles par incarcération d'officiers si les *officiers autrichiens* qu'un journal italien dit avoir été incarcérés à Finalmarina³²⁴ ne sont pas libérés avant le 25 août. Cette menace est télégraphiée à Rome.

M. Ador a vu *Mme Henry Georg*, qui accepte toutes les conditions notamment de disparaître anonymement dans l'Agence, de ne plus signer. Elle amènera tout son fichier, et demande seulement que l'on occupe au Musée Rath 2 dactylographes qu'elle utilisait.

16 au 21 août 1915

Une grande lettre est adressée le 19 août à la *Croix-Rouge allemande* pour *plaider en faveur des régions occupées*, inutilement martyrisées dans l'isolement, afin d'obtenir l'autorisation de correspondre (Berlin écrit justement à propos d'un cas que les prisonniers en régions occupées ne peuvent rien recevoir des leurs) et la permission pour ceux qui veulent s'en aller *d'être rapatriés* en France par la Suisse.

³²² Association de femmes s'occupant des blessés de guerre.

³²³ Aujourd'hui Namibie.

³²⁴ Commune de Ligurie.

La Croix-Rouge russe a envoyé par Athènes au *Croissant-Rouge turc* des listes de prisonniers. Elle attend la réciprocité, le *Croissant-Rouge* n'ayant rien envoyé encore. Nous écrivons au *Croissant-Rouge*.

Les lettres d'Italie en Autriche, notamment pour prisonniers, arrivent en ballots à l'Agence, qui les réexpédie au contrôle général des Postes à Berne, lequel les achemine à destination.

21 août 1915 1er anniversaire de l'ouverture de l'Agence

Des *chronomètres* seront offerts à *de Marval et Eugster* comme hommage de reconnaissance à l'occasion de *l'anniversaire de l'ouverture de l'Agence, il y a un an. Le Président a réuni chez lui à la campagne les collaborateurs de l'Agence.*

La Croix-Rouge anglaise envoie £250 pour l'Agence.

La Croix-Rouge italienne un don de 1000 fr. pour l'Agence.

La Croix-Rouge allemande refuse, après communication avec le Kriegsministerium, et pour des motifs militaires de délivrer à *M. Ador* un *laissez passer* pour les régions occupées de Belgique et de France.

La Croix-Rouge autrichienne ayant accueilli avec empressement l'idée d'une *visite de délégués* du Comité international aux camps de prisonniers en Autriche, sans y mettre aucune condition de réciprocité concernant l'Italie, *MM. Ador et Ferrière* s'y rendront dès le commencement de septembre, accompagnés du *Dr. Schulthess*³²⁵ (recommandé par *M. de Marval* qui a refusé de s'y rendre pour ceux d'Afrique). *MM. Ferrière et Schulthess* visiteront la plupart des camps.

L'Agence française (*M. d'Anthouard*) communique une lettre du Ministère de la guerre (*Matter*) donnant les meilleurs renseignements sur les conditions hygiéniques et sanitaires des *prisonniers au Maroc*.

Visite le 21 août du *Pasteur Correvon*, qui voudrait faire des *conférences* à Genève sous les auspices du Comité international. Cette autorisation ne peut être donnée, le Comité international ne patronnant que les conférences de ses délégués. *M. Correvon* fera sa conférence sous la présidence de *M. Ernest Favre*.

M. Barracci, secrétaire de la Commission de la Croix-Rouge italienne, est venu pour exprimer le désir que les *relations directes* soient maintenues entre la Croix-Rouge italienne et notre Comité, sans passer par *M. Vinci*, délégué antérieurement désigné, et qui n'a pour le moment plus de rôle à remplir. Toutes les demandes sont envoyées à Rome directement et quant aux dépêches on constitue un *fichier de télégrammes*, au service des télégrammes.

La Croix-Rouge de Berlin ayant demandé une *visite nouvelle des camps du Maroc*, il lui est répondu le 19 août que nous n'admettons pas de différence du fait que c'est un Suisse romand qui a visité ces camps et qu'un nouveau délégué ne serait admis par le Gouvernement français que si, à titre de réciprocité, un délégué était admis à visiter les camps de représailles à Hanovre et les régions occupées.

Une grande lettre au Général Pfuel du 19 août fait appel aux sentiments humanitaires de la Croix-Rouge allemande (voir 16-21 août au commencement) en faveur des populations civiles des *régions occupées* soit au nom du rétablissement de la correspondance de la population avec la France, soit en vue du rapatriement par la Suisse de femmes et enfants (en commençant par les familles de 3 personnes). Le Comité international est prêt à s'occuper de ce rapatriement.

³²⁵ Possiblement Anton von Schulthess-Rechberg (1855-1941), médecin suisse et président de la Société suisse d'utilité publique entre 1915 et 1938.

M. Rappard s'est rendu à Berne, au *Bureau des Verlustlisten*, et a rencontré une disposition défavorable à l'égard de Genève, ce bureau étant froissé que l'on ne transporte pas le fichier allemand à Berne. *M. Ador* a remis les choses au point et demandé que ce bureau nous communique périodiquement ses fiches en vue de leur collationnement et fusionnement avec les nôtres.

Nous offrons au bureau de Zurich (*M. Keller*) de s'occuper de tout ce qui concerne les *civils du front austro-italien* (lettre Ferrière du 20 août). Le bureau accepte et ce système fonctionne.

L'Agence liégeoise de renseignements, dirigée par *M. de Senarclens*,³²⁶ Suisse, a été suspendue. La Croix-Rouge allemande répond, à notre observation à ce sujet, que cela dépend du Gouvernement de la Belgique et que le ministre de la guerre est incompetent.

23 au 28 août 1915

23 août Nomination de *M. F[rédéric] Barbey-Ador* comme membre du Comité international.

M. Frédéric Barbey-Ador est nommé membre du Comité international de la Croix-Rouge.³²⁷

Les pourparlers en vue de *l'internement en Suisse des prisonniers malades* est sur le point d'aboutir, l'Allemagne ayant accepté.

Le 26 août visite de *M. Houriet*, pasteur suisse à Hambourg qui a visité 2 [camps de] prisonniers, l'un à Issoudun,³²⁸ l'autre à Cette³²⁹ et rapporte une impression nettement favorable et se réserve de la faire connaître en Allemagne.

Le 27 août visite de *M. [W.] Sloman*,³³⁰ secrétaire d'un comité qui s'est formé à Copenhague et qui, désireux de travailler sous l'égide de la Croix-Rouge, voudrait centraliser avec l'accord du Gouvernement et l'appui de la Croix-Rouge la *distribution de livres neufs* de tous genres aux prisonniers de toutes nationalités.

De nombreux décès étant signalés à *Langensalza*³³¹ et *Niederzwehren*,³³² nous demandons la statistique de ces décès.

Les listes peu nombreuses et peu longues du *Croissant-Rouge* sur les prisonniers faits aux *Dardanelles* sont envoyées respectivement, une fois copiées et fichées, aux Croix-Rouges française et anglaise. Nous nous déclarons prêts à transmettre au Croissant-Rouge les demandes individuelles qui pourraient nous parvenir.

31 août – 4 septembre 1915

Questionné au sujet *des actes de décès concernant les anglais*, le Croix-Rouge allemande répond de la part du Ministère de la guerre que les médailles des prisonniers décédés sont envoyées à Berlin et remises par voie diplomatique de Gouvernement à Gouvernement; et que les décès font l'objet d'actes officiellement dressés, dont l'échange va pouvoir avoir lieu entre gouvernements belligérants, la réciprocité étant garantie actuellement.

³²⁶ Baron Arthur de Senarclens (1847-1935), professeur suisse de droit romain à l'Université de Lausanne et de Liège, consul de Suisse à Liège pendant la guerre.

³²⁷ *Personnel du Comité international, 165^e circulaire. A Messieurs les Présidents et Membres des Comités Centraux de la Croix-Rouge*, Genève, 27 août 1915.

³²⁸ Commune du département de l'Indre.

³²⁹ Probablement Cette-Eygun, commune du département des Pyrénées-Atlantiques.

³³⁰ Poul Fritz Vilhelm Sloman (1885-1962), historien, bibliothécaire et directeur de musée danois.

³³¹ Ville de Thuringe.

³³² Partie de l'agglomération de Kassel (Hesse).

Une nouvelle plainte *du Croissant-Rouge concernant le bombardement de l'hôpital militaire d'Akbache* et qui nous parvient à la fois du Croissant-Rouge de Constantinople et du président du Comité central, ambassadeur à Vienne, est transmise à Paris et à Londres.

Nous transmettons fréquemment de part et d'autre des *états d'émergence* constatant par signature du prisonnier la réception des dons envoyés.

2 septembre. *Départ de MM. Ador et Ferrière, avec le Dr. Schulthess-Rechberg*, colonel sanitaire pour Vienne et Budapest, en vue de la visite des Comités centraux de ces villes et des camps de prisonniers.

Le Ministère de la guerre français annonce (lettre du 28 août) qu'un service spécial va réunir des *documents photographiques* sur les camps en France et pourra nous communiquer ce qui nous intéresse et ce que de Marval n'a pas déjà publié.

Le Conseil fédéral suisse a été officiellement avisé par le Ministre allemand à Berne que tous *les camps de représailles étaient maintenant levés*.

La Croix-Rouge allemande par lettre du 26 août (répondant à notre demande du 10 août) déclare qu'il n'est pas nécessaire que les commandants de camps nous adressent *l'avis de transfert de prisonniers*, ceux-ci étant portés sur les listes qui nous sont adressées.

D'ailleurs les prisonniers peuvent informer leurs familles de leur nouveau lieu d'internement.

Nous insistons (lettre 31 août) pour que la *question de la correspondance sur les régions occupées* soit favorablement réglée, maintenant que le cas Schierstaadt est liquidé et que les prisonniers du Dahomey sont transportés.

Le Ministère de *la guerre de Berlin* déclare que les plaintes générales ne seront plus prises en considération, qu'il faut des *faits précis*. Nous demandons la même chose à la Croix-Rouge allemande.

Une nouvelle visite des camps du Maroc à la demande de l'Allemagne s'organisant avec l'assentiment du Gouvernement français, un délégué de la Suisse romande et 1 de la Suisse alémanique seront envoyés.

Des *télégrammes* adressés par nous aux familles de prisonniers en *Belgique* ayant été interceptés, nous protestons à la Croix-Rouge de Berlin.

6/8 septembre 1915

En ce qui concerne les *décès de France*, il est demandé au Ministère de la guerre de vouloir bien autoriser les commandants de camp et médecins chefs de nous adresser remplis les *formulaires de décès*, comme ceux que l'Allemagne nous vous envoie remplis depuis trois mois.

La Croix-Rouge allemande se plaignant que les distributions de *dons* favorisent les *Alsaciens-Lorrains* et les Polonais, communication en est donnée à Paris.

Une lettre du *Ministère de la guerre de Berlin*, signé par Pabst, dénie toute valeur aux *rapports officiels français* et notamment qu'un rapport sur Belle-Isle³³³ de M. d'Estournelles de Constant³³⁴ semble être officiel tant il diffère de la réalité.

Le gouvernement russe autorise la visite des camps de prisonniers par nos délégués; ils demandent leur nom et la date de leurs visites.

³³³ Certainement Belle-Isle-en-terre, commune du département des Côtes d'Armor.

³³⁴ Paul Henri Balluet d'Estournelles de Constant (1852-1924), diplomate et homme politique français, Prix Nobel de la Paix en 1909 pour son rôle dans l'arbitrage international.

Après certains malentendus et échange de lettres, le *Bureau de Berne des Verlustlisten* remettra son fichier à Genève, le transfert du service allemand à Berne étant impossible (lettre de M. Naville du 27 août).

Mlle Achard n'ayant pu distribuer en Allemagne la somme promise (les portes lui ayant été fermées par ce que femme), *M. Houriet*, pasteur à Hambourg la distribuera avec plaisir.

Le *Ministère de la guerre de Berlin* refuse à *M. Voegeli*³³⁵ l'envoi de *baraquas sanitaires d'Allemagne en Serbie*, malgré notre recommandation.

10/11 septembre 1915

A notre demande de statistique sur les décès par *typhus exanthématique* la Croix-Rouge de Berlin répond en envoyant copie de 2 lettres précédentes: une disant que les camps infestés ne peuvent être nommés, l'autre disant à propos du canal [mot illisible] que toutes les mesures ont été prises et qu'il n'y a que un pourcentage de 11% de décès.

Berlin Croix-Rouge affirme que les *prisonniers dont les familles sont en régions occupées* sont sur le même pied que les autres; qu'ils peuvent écrire 2 lettres et 4 cartes postales.

La *Croix-Rouge de Rome* communique que les *civils austro-hongrois* sont internés en Sardaigne.

Elle communique aussi la *liste des camps de prisonniers*.

Enfin le Gouvernement italien serait prêt à accorder *une solde* aux soldats si l'Autriche fait de même.

Un Comité de secours pour les *prisonniers et civils internés belges* fonctionne au Mans.

On lui envoie les demandes de *secours émanant de prisonniers belges* comme les demandes françaises sont envoyées à Paris.

MM. de Marval et Eugster refusent tous deux de repartir pour le Maroc.

La *Croix-Rouge autrichienne* déclare que le Ministère de la guerre (lettre du 23 août) estime que les *médecins prisonniers* doivent être retenus à raison de 1 pour 1500 prisonniers vu l'avantage pour ceux-ci d'être soignés par leurs compatriotes. Le reste pourrait être rendu sous réserve de réciprocité. C'est leur interprétation de *l'art. 12 de la Convention de Genève*.

La *Croix-Rouge autrichienne* est d'accord pour compléter les *listes de prisonniers par l'adresse des familles* à condition que les prisonniers les écrivent eux-mêmes ou les fassent écrire par leurs sous-officiers, autrement, selon l'expérience en Autriche d'après les listes italiennes, elles sont méconnaissables.

La *Croix-Rouge italienne* communique (lettre du 30 août) que dès le 1er septembre les *colis* pour prisonniers seront reçus en *franchise de port et de douane* conformément à la Convention de La Haye.

Elle déclare que les *prisonniers austro-hongrois* travaillent *de leur métier* et pour leur propre compte.

Elle demande que les *prisonniers italiens* puissent écrire *4 fois par mois*, comme les prisonniers austro-hongrois, autrement il pourrait y avoir représailles.

13 septembre 1915

Visite du Conseil fédéral, M. Motta,³³⁶ reçu par *M. D'Espine*, avec quelques mots sur le péristyle du Musée Rath et qui répond en quelques paroles sobres et élevées, faisant ressortir

³³⁵ Christian Voegeli (1872-1922), négociant suisse, consul général de Suisse à Belgrade.

l'action du Comité international pour élever le niveau moral de la Suisse par l'alliance du cœur du peuple avec l'esprit des autorités. M. Motta président de la Confédération était accompagné de *M. Decoppet* vice-président,³³⁷ *Calender*³³⁸ Conseiller fédéral, *Bonjour*³³⁹ président du Conseil National et *Python*³⁴⁰ président du Conseil des États. Ils ont visité toute l'Agence se faisant donner des détails par les chefs de service, M. Motta paraissant vivement intéressée et exprimant son admiration pour l'étendue impressionnante de l'œuvre.

La Croix-Rouge de Vienne communique qu'en dérogation à une ordonnance en vigueur en Russie, le *Ministère russe des affaires étrangères* a consenti à laisser aux officiers les *insignes de leur grade*. A titre de réciprocité, les insignes des officiers russes prisonniers en Autriche leur seront laissés ou rendus.

L'Ambassade de Berne communique une note relative à l'utilisation par les Gouvernements allemand et autrichien des prisonniers à *des travaux militaires*. Une protestation par voie diplomatique a été envoyée par le Gouvernement français à Berlin.

14/15 septembre 1915

La Croix-Rouge italienne demande l'indication dans les listes autrichiennes du nom du *père du prisonnier* en vue de l'identifier. Elle proteste contre les allégations de la presse que la *peste* sévirait aux camps de prisonniers en *Sardaigne* et que les prisonniers seraient mal logés en *Sicile*, ce qui est contraire à la réalité,

Ensuite du refus du Gouvernement français de laisser la correspondance arriver aux camps de la région d'Épinal, tant que la correspondance serait interdite avec les *régions occupées*, la Croix-Rouge allemande nous demande d'intervenir pour faire rapporter cette mesure, étant donné que l'organisation postale est beaucoup plus facile sur territoire national que sur le sol conquis.

Les renseignements défavorables et certains étant parvenus sur *l'œuvre de Mlle Jaquenoud* (mission catholique, Bulletin p. 332) toutes relations avec ce bureau, auquel nous renvoyions les gens pour abonnement de pain, sont coupées.³⁴¹ Nous adressons l'argent reçu, en présentant les expéditeurs, à *M. Léon Poinsard*,³⁴² *directeur du Bureau de secours aux prisonniers de guerre, 8 rue des Cygnes à Berne*. Un communiqué dans ce sens est envoyé à l'Agence Havas.

Un communiqué à cette même Agence indique que nous refusons *l'envoi d'argent de civil à civil*, d'Allemagne en France ou vice-versa, et que nous renverrons aux expéditeurs tout ce qui ne sera pas destiné aux prisonniers de guerre.

Par lettre du 8 septembre la *Croix-Rouge allemande* informe que *selon ordonnance du 27 août les prisonniers en régions occupées* peuvent écrire, comme les autres, à savoir 2 lettres et 4 cartes postales par mois. Cette information est transmise à Paris, à M. Paul Matter, avec la demande de retrait de l'interdiction de correspondance qui frappe les prisonniers allemands

³³⁶ Giuseppe Motta (1871-1940), homme politique suisse, Conseiller fédéral de 1911 à 1940, membre du Comité de 1923 à 1940.

³³⁷ Camille Decoppet (1862-1925), avocat et homme politique suisse, Conseiller fédéral de 1912 à 1919.

³³⁸ Félix Calonder (1863-1952), homme politique suisse, Conseiller fédéral de 1913 à 1920.

³³⁹ Félix Bonjour (1858-1942), journaliste et homme politique suisse.

³⁴⁰ Georges Python (1856-1927), avocat et homme politique suisse, fondateur de l'Université de Fribourg en 1889.

³⁴¹ Moyennant un abonnement de 5 francs par mois, cette œuvre envoyait du pain au prisonnier qu'on lui désignait.

³⁴² Possiblement Léon Poinsard (1857- 1917 ou 1918), sociologue, économiste politique, juriste et écrivain français, vice-président mondial des bureaux internationaux pour la protection de la propriété intellectuelle et industrielle à Berne.

dans la zone des armées et dans les colonies, la correspondance des régions occupées devant être par contre coup facilitée.

Une vigoureuse protestation est adressée (lettre du 14 septembre) au *Croissant-Rouge* contre *l'extermination systématique des Arméniens*, le Croissant-Rouge ne pouvant se désintéresser de cette destruction.

16/17 septembre 1915

Retour de M. Ador de son voyage à Vienne et à Budapest. M. Ferrière et Dr. Schulthess-Rechberg poursuivent leurs tournées de visite de camps.

Une *lettre de M. de Vogüé au nom de la Croix-Rouge française* demande au Comité international de s'associer à leur protestation contre les ravages occasionnés dans certains camps (voir 10-11 septembre) par *le typhus et l'insuffisance de soins*. Cette protestation est basée sur les rapports des médecins renvoyés. Il est répondu à M. de Vogüé que cette lettre sera communiquée à Berlin, mais que lui donner une grande publicité risque d'entraver l'échange des grands blessés et le renvoi des sanitaires.

Mme Henry Georg renonce à travailler à l'Agence et reprend sa liberté d'action indépendante.

20 septembre 1915

Séance du Comité

M. Ferrière est rentré d'Autriche. Les femmes et vieillards italiens attendent dans les *camps civils*, moins bien installés, d'être rapatriés par la Suisse. Les irrédentistes autrichiens sont gardés.

Les *visites* ont été faites librement dans les baraques choisies. La difficulté est la communication avec les prisonniers à cause de la langue.

Au point de vue *sanitaire* la désinfection est scientifiquement organisée et parfaite. Il n'y a pas un pou en Autriche dit M. Ferrière. Pendant 5 jours, on garde les prisonniers nouvellement arrivés, ils couchent sur des planches à même [le sol], M. Ferrière a obtenu que des matelas soient donnés aux officiers. Pendant 15 jours, ils sont soumis à une deuxième quarantaine moins stricte.

Il y a 2-3000 *prisonniers italiens*; nous avons des listes complètes.

On a perdu du *typhus exanthématique* 5000 Serbes prisonniers au courant de l'hiver.

L'archiduc Franz Salvator,³⁴³ protecteur de la Croix-Rouge et qui la dirige personnellement, a reçu ces Messieurs nos délégués et c'est après qu'on a proposé la décoration Croix-Rouge pour ces Messieurs.

Question des décorations

Le comte Traun, président effectif [de la Croix-Rouge autrichienne], a prié ces Messieurs de passer, avant de quitter Vienne, auprès de Franz Salvator, qui leur a remis la *décoration de l'Ordre du Mérite*. Cette distinction a été créée par l'empereur pour la Croix-Rouge, à l'occasion du cinquantenaire (1864-1914) de la Convention de Genève et pour la Croix-Rouge. Il ne s'agit pas d'une décoration civile ni politique.

M. Ferrière estime que les décorations Croix-Rouge doivent être reçues, pour ne pas faire un affront aux Croix-Rouges nationales, par les membres du Comité international, sauf pendant la guerre.

³⁴³ François-Salvator de Habsbourg-Toscane (1866-1939).

M. Naville trouve naturel que les décorations conférées, qui sont exclusivement Croix-Rouge, soient acceptées et non retournées par les bénéficiaires. Mais il estime que nous ne devons pas comme membres du Comité international recevoir des décorations pour le travail du Comité. Pour toutes les autres branches les membres restent libres.

M. Ferrière a été décoré (Légion d'honneur) pour son travail à Londres. Participation de la Croix-Rouge à la lutte contre la tuberculose. C'était à la fois comme médecin et membre du Comité international.

M. Gautier a fait une consultation pour la Serbie sur l'abus de la croix rouge. Une décoration a été envoyée au président et au secrétaire, *Sic vos non vobis*.³⁴⁴ Il estime que c'est plus digne et plus helvétique de les refuser.

M. Moynier estime qu'il est difficile de poser une question de principes.

M. Ador propose une rédaction interdisant l'acceptation de décorations gouvernementales pendant ou après la guerre pour services rendus pendant la guerre.

Cette rédaction, complétée par une phrase de celles de M. Naville est adoptée. Elle ne sera communiquée à la presse que si l'occasion s'en présente.

20/21 septembre 1915

Une longue lettre a été adressée à *M. le Ministre Romberg* (rédigée par M. Naville) sur notre rôle d'intermédiaire et la valeur des rapports officiels que nous transmettons d'un État à l'autre (réponse à lettre Ministère de la guerre, signée Pabst, 6-8 septembre).

Une lettre est adressée aux Comités centraux de tous les États belligérants pour leur annoncer les conditions de *tarif sur les C.F.F.*³⁴⁵ pour tous les militaires malades et blessés venant se soigner *en Suisse*. Il faut qu'ils soient libérés du service et envoyés par une institution charitable pour bénéficier de ces réductions.

La Russie demande télégraphiquement les noms de nos délégués pour la *visite* des camps en Russie, et la date de leur voyage. Une démarche sera tentée auprès de M. F[erdinand] Thormeyer.³⁴⁶

M. Steen télégraphie que l'Allemagne accepte la conférence avec les délégués anglais, mais que celle-ci devrait avoir lieu à *La Haye*, et sur convocation de la Croix-Rouge hollandaise.

22 septembre 1915

L'échange des grands blessés a repris dans la nuit du 21/22 septembre.

Conférence avec *M. Thormeyer* pour son envoi en Russie comme délégué du Comité international.

Le fameux *Lieutenant Schierstaadt* a passé comme grand blessé de France en Allemagne. On ne pourra plus invoquer ce cas pour refuser la correspondance entre les régions occupées et le reste du monde.

23/24 septembre 1915

Déférant à notre demande la *Croix-Rouge italienne* nous adresse la *liste des camps* de prisonniers austro-hongrois en Italie.

³⁴⁴ « Ainsi, mais non pour vous », tiré d'un vers de Virgile.

³⁴⁵ Chemins de fer fédéraux.

³⁴⁶ Ferdinand Thormeyer (1858-1944), précepteur suisse à la cour impériale de Russie.

Se référant à une circulaire ministérielle du 11 septembre elle proclame que les prisonniers ont le droit *d'écrire 4 fois par mois*. Elle demande la réciprocité.

25 septembre 1915

La *Croix-Rouge hellénique* télégraphie qu'elle est en mesure de *fournir des renseignements* aux familles sur les prisonniers de guerre sur le théâtre oriental. Un communiqué dans ce sens est adressé à Wolff et à Havas. Une lettre en informe les Croix-Rouges des États belligérants intéressés.

Le *service franco-anglo-belge* a réussi à obtenir le *rapprochement de 2 frères* dans un même camp. Ce fait ne serait pas isolé.

Il y a encore beaucoup de difficultés pour le *transfert des corps*. Deux corps français ayant passé et aucun allemand, l'Allemagne attend la réalisation des promesses de facilité française.

27 septembre 1915

Le garde de nuit Laurent (recommandé par M. Taponnier, conseiller administratif)³⁴⁷ qui s'appropriait des timbres en les décollant des enveloppes et vendait du vieux papier à son profit est congédié.

Le *Croissant-Rouge* envoie l'indication des *camps d'internement des prisonniers anglais* et la liste de ceux-ci. Elle [sic] demande que la Croix-Rouge française lui envoie la liste des prisonniers turcs faits par les Français.

Les *dépêches de l'Agence aux régions occupées* n'étant pas transmises, nous protestons à Berlin, nos télégrammes n'ayant pas le caractère de dépêches privées.

28 septembre 1915

Séance des chefs de service.

Dès le 4 octobre, l'Agence sera ouverte de *9 à midi et de 2 à 5*. Communication sera faite à la presse. A partir de 6 heures, la porte sera fermée et on ne pourra sortir qu'en se faisant ouvrir par Martin le concierge.

Au *Service de collationnement* (dactylographie) les employés seront portés à 89 fr. au bout de 3 mois et 90 au bout de 6 mois.

Au *fichier français* les personnes qui sont là depuis un an seront portées à 80 fr.

M. Ferrière a besoin de place. Une partie de la salle des dépouilleurs peut être attribuée à M. Ferrière.

Une galerie est construite au dessus du *service allemand* pour les fiches des *Verlustlisten*.

Natural LeCoultre et Cie ont reçu *40'000 autorisations pour l'exportation*; tout devra être centralisé chez Natural LeCoultre et Cie.

Le dépouillement des *Verlustlisten* a commencé au fichier allemand. Les employés croient à un résultat.

*Les prisonniers d'Issoudun*³⁴⁸ protestent contre l'allégation en Allemagne qu'ils ne pourraient pas écrire; ils savent au contraire que leurs lettres partent. Cette déclaration significative sera transmise à Berlin.

³⁴⁷ François Taponnier (1864- 1948), décorateur et homme politique suisse.

³⁴⁸ Prisonniers allemands !

Un correspondant du *Lokal Anzeiger*, de Zurich, dépeint de façon très inexacte les résultats des visites de Marval et Eugster.

Le service allemand se dépeuple. On a demandé à M. Heussler de revenir. [mot illisible] la bibliothèque de Bâle le réclame absolument.³⁴⁹

M. Hoffer centralisera les commandes de *fournitures*. Paul Des Gouttes conserve le monopole des *imprimés*.

Le camp de *Meyenbourg*³⁵⁰ a été évacué sur celui de Soltau.³⁵¹ Il arrive souvent que des nouvelles de ce genre nous parviennent soit directement, soit, surtout, à la suite d'enquêtes. Dans ces cas un communiqué à la presse, par Havas toujours bien disposé, informe les familles françaises qui ont intérêt à le savoir.

28/29 septembre 1915

A la suite des démarches de nos conseillers nationaux à Berne, *Natural LeCoultre et Cie* qui centralisent les envois de pains ont reçu 40'000 *autorisation d'exportation*.

La *Croix-Rouge autrichienne italienne* fait savoir que les *officiers autrichiens* en Italie ont le droit d'écrire une lettre par semaine. Elle demande la réciprocité pour les officiers italiens. Sur demande télégraphique, la Croix-Rouge italienne répond qu'elle est d'accord pour accorder *toute liberté d'écrire* aux officiers. Cette décision est communiquée à Vienne.

La *Croix-Rouge de Vienne* proteste télégraphiquement contre une *violation de la Convention de Genève* par l'armée italienne tirant sur l'hôpital de *Göriz*.³⁵² Cette protestation est transmise à Rome.

Le *courrier est minime* ces jours et le travail réduit.

La *Turquie et la Russie* échangent des listes de prisonniers par Athènes.

1^{er}/2 octobre 1915

Une *communication officielle du 21 septembre des Postes allemandes* transmise par les Postes suisses révèle que des prisonniers sont internés dans les territoires belge et français occupés par les Allemands, car l'échange de lettres et mandats ne peut avoir lieu avec eux qu'en indiquant le *camp primitif*, d'où ils ont été transférés en régions occupées, le *camp de Wahn*³⁵³ (Prusse rhénane) étant considéré comme camp primitif pour tous ceux qui, retenus en zone occupée, n'ont pas encore été attribués à un camp de prisonniers. L'adresse ne doit porter aucun nom de localité, mais seulement le camp primitif.

La *Croix-Rouge anglaise* refuse la *proposition Steen* d'une conférence convoquée à La Haye par la Croix-Rouge néerlandaise avec les représentants de l'Allemagne.

La *frontière française étant fermée* depuis jeudi 30 septembre, aucun courrier n'arrive de France. Il recommence à arriver dès le 2 octobre après-midi. Le 30 septembre après-midi, il était arrivé 3 lettres!

3 octobre 1915

Départ de M. D'Espine avec M. [Paul] *Beurret* (secrétaire de M. Max Dollfus) pour visiter les camps de prisonniers en Italie.

4 octobre 1915

³⁴⁹ Phrase ajoutée a posteriori.

³⁵⁰ Ville de la province de Brandebourg (Prusse).

³⁵¹ Ville de Basse-Saxe (Prusse).

³⁵² Aujourd'hui Gorizia, ville italienne dans la région du Frioul-Vénétie julienne.

³⁵³ Camp situé en Rhénanie, au sud-ouest de Cologne.

Déjeuner le 4 chez M. Naville avec MM. Eugster et de Marval. Allocution de M. Ador, remise de chronomètre or à nos délégués. Réponse de M. Eugster.

5 octobre 1915

Après entente avec les membres du Comité, *M. Naville est nommé vice-président*, M. Odier étant considéré comme en congé.

Le *Ministère de la guerre français* autorise *l'envoi de livres* aux prisonniers allemands et le *Ministre de l'intérieur* aux civils.

7/9 octobre 1915

Une *interprétation de l'art. 20 de la Convention de Genève* est donnée au *Ministère de la guerre à Berlin*, à propos d'un médecin non incorporé dans le service actif et ne faisant pas partie de l'armée, qui voulait être au bénéfice de la Convention (lettre du 8 octobre).

Une lettre à la *Croix-Rouge franç[aise]* demande *d'accélérer l'élaboration des listes* qui n'arrivent que 2 à 3 mois après la capture – ce qui est trop long surtout pour les décès. Cependant, parfois les listes arrivent le mois de la capture.

Le *Ministère de la guerre de Saxe* envoie 500 fr. avec d'aimables paroles à l'adresse de l'Agence.

11 octobre 1915

Une liste de 3000 noms de prisonniers français faits à Maubeuge il y a plus d'un an, noms nouveaux non encore communiqués, une observation est faite à la *Croix-Rouge allemande* sur la lenteur extrême de cette transmission et une demande instante d'accélération.

11 heures – Réunion des chefs de service

*M. Auguste Rappard*³⁵⁴ veut bien prendre la direction générale du service allemand en remplacement de son fils, M. William Rappard professeur, rappelé par ses cours.

Le second étage créé au-dessus du service allemand ayant bien réussi, une *construction* analogue sera faite pour le *service civil*.

M. Ador revenant de Lyon a été admirablement reçu; un office de vêture a été organisé en France pour utiliser les vieux uniformes, on en fait un pantalon, une capote et un képi que moyennant 6 fr. les familles peuvent envoyer à leur soldat.

12/14 octobre 1915

Une lettre du *Ministère de la guerre français* détermine ce qu'il faut entendre par *zone des armées*. C'est un territoire assez important.

Par dépêche du 13 octobre le *Gouvernement français* déclare que par réciprocité et vu la correspondance accordée aux prisonniers dans les régions envahies les *prisonniers allemands* dans la zone des armées *pourront correspondre* comme les autres. En revanche les internés du Dahomey ramenés à la côte ne seront libres de correspondre que lorsque la *population civile* des régions occupées le pourra aussi.

Une aimable lettre de remerciements est reçue *de Hongrie*.

Le *Comité international* prend l'initiative de proposer aux Croix-Rouges intéressées (Rome et Vienne) *l'échange des grands blessés* et les invite à agir auprès de leur Gouvernement.

³⁵⁴ Auguste Rappard (1851-1920), marchand de broderies et rentier suisse.

Un grand rapport de la *Commission internationale d'inspection en Serbie (Dr. Biland³⁵⁵)* arrive de Berne, en communication par le Département politique fédéral.

14 octobre *Départ de M. Thormeyer et de M. Dr. Ferrière fils³⁵⁶ pour la Russie.*

15/16 octobre 1915

Mlle Roger³⁵⁷ ayant publié dans le Journal de Genève du 14 octobre un appel indirect au Comité international pour lancer l'idée de *neutres allant s'installer* quelques temps dans les camps, nous la communiquons à Berlin et à Paris pour connaître l'avis des Commissions de prisonniers. Déjà en octobre 1914 M. F[ran]k. Puaux³⁵⁸ dans *Le Temps* avait recommandé la visite de neutres aux camps de prisonniers.

Une lettre est adressée à *M. du Peyrat³⁵⁹* Ministre aux Affaires étrangères, pour lui rappeler le désir de l'Allemagne de faire *visiter le Maroc*, et l'Algérie-Tunisie, à nouveau par deux délégations suisses que nous sommes prêts à envoyer.

Il ne semble pas que la correspondance entre prisonniers en Allemagne et leurs familles en *régions occupées* soit encore bien régulière et réglementaire (4 cartes et 2 lettres par mois).

Les télégrammes pour régions occupées (voir 7 septembre) étant officiellement refusés comme privés et non officiels, nous demandons à la Croix-Rouge allemande de s'efforcer de faire modifier cette interprétation de peur que l'administration française par réciprocité ne refuse aussi nos télégrammes au détriment des prisonniers allemands.

Le Gouvernement français déclare que les négociations pour le *rapatriement des civils* continuent diplomatiquement entre Gouvernements. Le Gouvernement allemand déclare que les civils entre 17 et 45 ans ne seront jamais rapatriés, que les autres le seront si leur état de santé l'exige à condition qu'ils aient été internés au début de la guerre. Il paraît n'y avoir donc pas encore entente complète.

Le Ministère de la guerre français nous offre ainsi qu'à la Croix-Rouge suisse le *remboursement des frais occasionnés par les grands blessés*. Nous nous en rapportons à son appréciation.

La Croix-Rouge russe se plaint de la situation lamentable faite aux prisonniers *russe*s à *Sivas*.³⁶⁰ Sa plainte est transmise au Croissant-Rouge.

M. E. Secretan³⁶¹ pasteur contribue à dépouiller les *corbeilles à papier* et a versé déjà plus de 2000 fr. à l'Agence, comme produit de vente de timbres ou valeurs laissées dans les enveloppes.

La Croix-Rouge française répond à notre demande concernant le *timbrage du brassard* (art. 20 de la Convention de Genève) que tous les brassards sont timbrés par le Ministère de la guerre, avec S pour Comité de secours, F pour Femmes de France, D pour Dames françaises. Le personnel d'assistance a en outre une *carte d'identité* signée par les Directeurs régionaux du service sanitaire officiel.

18 octobre 1915

³⁵⁵ Capitaine sanitaire suisse, pas plus d'indications.

³⁵⁶ Adolphe Ferrière (1879-1960), zoologue et sociologue suisse, fils de Frédéric Ferrière, membre du Comité.

³⁵⁷ Noëlle Roger (1874-1953), infirmière et écrivain suisse.

³⁵⁸ Frank Puaux (1844-1922), président de la Société d'histoire du protestantisme français.

³⁵⁹ Jean-Baptiste- Adolphe-François-Joseph Cruchon-Dupeyrat (1868-?), homme politique français, ancien attaché commercial de presse en Russie, chef du service Maroc au Ministère des Affaires étrangères.

³⁶⁰ Ville de Turquie.

³⁶¹ Possiblement Édouard Secretan (1848-1917) ou Eugène Secretan (1839-1919), tous deux pasteurs suisses.

La Croix-Rouge serbe proteste contre le bombardement du *siège central de la Croix-Rouge à Belgrade* et des hôpitaux par les armées austro-allemandes. Transmis télégraphiquement à Berlin et à Vienne.

La Croix-Rouge serbe n'enverra pas de *farine* en Autriche-Hongrie pour nourrir les prisonniers serbes, attendu que chaque État doit nourrir ses prisonniers.

19/21 octobre 1915

Le Croissant-Rouge ottoman proteste encore contre le bombardement par les Français du port d'*Adalia*³⁶² en Asie Mineure et de l'hôpital de cette localité. Transmis à Paris.

Une dépêche être adressée à *Sofia*, à la Croix-Rouge bulgare, pour lui demander l'envoi des *listes de prisonniers français et anglais* qu'elle pourrait faire, lui assurant que les listes de Bulgares lui seront envoyées.

Une plainte et adressée à *Berlin* sur la *lenteur de la censure* dans un certain camp (Soltau), les lettres de juillet n'arrivant qu'en octobre.

Une lettre à *Berlin* insistant pour que les autorités militaires ne refusent pas *le transfert de corps de Français*, alors que nous pouvons garantir le transfert de corps d'Allemands s'il était demandé.

Le *Ministère de la guerre français* a donné toutes instructions aux commandants de camps pour que *les livres destinés aux prisonniers allemands* leur soient remis, même adressés aux commandants de camps ou aux hommes de confiance. Il n'y a pas de réserve pour les livres qui sont imprimés en Allemagne. Seule la censure conserve ses droits.

Au 20 octobre le chiffre des *renseignements communiqués* à l'Allemagne (soit aux familles allemandes) s'élève à 60'679.

24 octobre 1915

Retour, le 24, de *MM. D'Espine et Beurret*, très satisfaits de leur tournée en Italie.

25/26 octobre 1915

La Croix-Rouge allemande approuve *l'œuvre des livres, entreprise par la Croix-Rouge danoise*, M. Sloman, à condition d'entente avec le Gefangenenhilfe de Niedermeyer [?] (service général des Étudiants chrétiens) et l'œuvre universitaire des livres.

Une liste d'Allemands faits prisonniers dans la bataille de Champagne (23-25 septembre) nous parvient, donc au bout d'un mois, ce qui est un grand progrès dans l'amélioration des listes.

Des listes de Français prisonniers en septembre arrivent aussi d'Allemagne.

27 octobre 1915

L'internement en Suisse de 500 Allemands et 500 Français *poitrinaires ou tuberculeux* va se faire incessamment. Le choix sera fait par les Commissions sanitaire des pays respectifs. Les Gouvernements s'engagent à *renvoyer les fugitifs* de façon que la Suisse n'aurait [sic] pas de gardiature³⁶³ à exercer. Les gouvernements payant les frais, soit 3 fr. par jour pour un soldat.

Une lettre ouverte est adressée aux Souverains, Chefs d'États et Gouvernements pour leur demander d'insister auprès des commandants compétents de leurs armées afin que chaque jour les *blessés et morts puissent être relevés* et identifiés et sur la catégorie innombrable et lamentable des disparus.

³⁶² Aujourd'hui Antalya.

³⁶³ Mot genevois pour garde, surveillance.

Le *Croissant-Rouge* annonce pour les *colis et mandat destinés* aux prisonniers en Turquie doivent être acheminés par son intermédiaire. Communication en est faite aux journaux anglais par l'Agence Reutter.

28 octobre 1915

Le *colonel Bohny* répond à l'offre (15-16 octobre) du Gouvernement français de *rembourser les frais* que l'aménagement des trains fait par la Croix-Rouge suisse doit en permettre l'utilisation par l'armée suisse et par conséquent ne saurait être remboursé; quant aux frais de transport des blessés, ils ne comportent que la solde du personnel, et deux collations aux blessés, et l'hospitalité à large [sic] offerte aux Suisses à Lyon ne lui permet pas de songer un instant à se faire rembourser. Cette réponse est en substance transmise à Paris.

Une *lettre de protestation* est adressée à la *Croix-Rouge allemande*, qui incrimine notre impartialité, à propos d'un échange de lettres sur le Fort d'Entrevaux.³⁶⁴

La *Croix-Rouge allemande* accepte l'idée de *Mlle Roger* (15-16 octobre) à condition d'une réciprocité en France, Grande-Bretagne et Russie. La Croix-Rouge française voit davantage les inconvénients que les avantages de cette initiative.

Grâce à la *Croix-Rouge du Cap*, les lettres et mandats peuvent être acheminée au sud-ouest africain, et un communiqué à Wolff en informe les familles allemandes, notre Agence servant d'intermédiaire.

Au 30 octobre, les renseignements donnés aux familles, depuis le début de la statistique (octobre 1914) sont :

Français	194'088
Allemands	61'644
Anglo-belges	17'752
Civils	28'751
Par télégramme	5'057
A la réception	785
Total	307'897

1^{er} novembre 1915

Le *rapport de MM. Ador, Ferrière et de Schultess-Schindler*³⁶⁵ sur leurs visites aux camps de prisonniers en Autriche- Hongrie est donné à l'impression.

Une lettre est adressée à la *Croix-Rouge de Copenhague* lui demandant si on pourrait éveiller en Scandinavie un mouvement de sympathie pour les *prisonniers russes* qui paraissent assez abandonnés.

On a toujours à se défendre contre des *abus du nom de notre Comité*, abus de franchise de port, *abus* d'enquêtes aussi par toutes sortes de bureaux, souvent bien intentionnés, mais qui risquent de lasser les bonnes volontés, notamment les commandants.

³⁶⁴ Commune française dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

³⁶⁵ Le nom de Shulthess-Schindler est en effet indiqué sur le rapport, de même que dans le *Bulletin international de la Croix-Rouge*, alors que les procès-verbaux ont mentionné jusqu'ici celui de von Schulthess-Rechberg.

Nous demandons à la *Croix-Rouge Serbe* de nous adresser, par la voie de l'Italie, les listes de prisonniers allemands qu'elle peut faire, les communications avec Vienne devant sans doute être coupées, et faisons appuyer par Berlin.

Des efforts sont faits pour *améliorer les listes autrichiennes et italiennes*, à la requête des Comités de Vienne et Rome.

4/6 novembre 1915

Nous revendiquons auprès de la *Commission de Rome* le droit de traiter des *questions générales sur l'Autriche*, surtout quand nous les avons entamées (comme celle de la solde) et lui exprimons notre étonnement qu'il ait abandonné cette question à un Comité d'Annecy pour certains prisonniers.

Le *Comité de Rome* demande que les *volontaires italiens* qui combattaient dans les rangs français et qui ont été faits prisonniers en Allemagne puissent *correspondre* avec leurs familles par la Suisse. Nous transmettons cette légitime requête à Berlin.

La *Croix-Rouge russe* se plaint de n'avoir encore reçu de *Constantinople* qu'une *liste inutilisable* de noms de prisonniers turcs [russes?] (parce qu'elle ne contenait que des prénoms) alors qu'elle lui a envoyé déjà 3000 noms de prisonniers turcs, soit directement soit par l'entremise de la Croix-Rouge grecque.

Nous recevrons 5000 fr. de M. Hamiel de Düsseldorf, prime pour avoir retrouvé son fils, captif depuis la bataille de Champagne 25 septembre – avait écrit en passant à Marseille.

Le *Département politique* nous envoie 7500 fr. ½ produit d'une fête de bienfaisance de la Société de bienfaisance suisse Helvétia à Sao Paulo.

La *Croix-Rouge britannique* nous demande de recommander la protection des unités hospitalière britanniques en Serbie.

Les *frais de bureau*, y compris les fiches non imprimées et fichiers sont de 1000 fr. pour septembre et 1800 fr. pour octobre.

8-10 novembre 1915

Une lettre et adressé à M. Matter, avec copie à M. du Peyrat [Dupeyrat], président de la Commission interministérielle, sur les *régions occupées, les représailles etc.* suggérant un mode facilement contrôlable par carte ou *formulaire* pour permettre à la population civile et des régions envahies de donner des nouvelles à leur famille.

La *Croix-Rouge de Hambourg* prétend que l'Allemagne était toute prête à *faciliter ces communications* lorsque la France y a coupé court en interdisant l'envoi d'argent dans ces régions, afin de ne pas enrichir l'Allemagne.

Un communiqué est envoyé au *Progrès de la Haute-Savoie*³⁶⁶ à Annemasse et au *Messenger agricole*³⁶⁷ à Thonon et aux principaux journaux de Lausanne pour rappeler que l'Agence n'est ouverte *que le matin* au public.

L'*Autriche* inquiète de voir les communications interrompues entre les Croix-Rouges autrichienne et serbe demande si elle pourrait faire passer *par Athènes*. Consultée télégraphiquement, Athènes répond qu'elle accepte, ce dont nous avisons Vienne télégraphiquement. Celle-ci passera ainsi par nous.

³⁶⁶ Journal français fondé en 1898 par Antoine Lumière, père d'Auguste et Louis (les fondateurs du cinéma), et qui paraît jusqu'en 1976.

³⁶⁷ Hebdomadaire français fondé en 1898 (aujourd'hui *Le Messenger*).

Le *bureau des Verlustlisten* se transforme à la demande de la Croix-Rouge allemande en bureau de secours pour les prisonniers allemands. Nous lui accordons notre patronage à la condition qu'il soit international et neutre, ne se serve pas de la croix rouge et ne fasse pas d'enquêtes sur des disparus ou sur la santé des prisonniers.

Le 10 novembre. *Visite de Mgr Werthmann*³⁶⁸ de Fribourg et de l'abbé Ruche. Pendant que Mgr Werthmann visite l'Agence, M. Ruche informe M. Dollfus que l'on a débarqué *Madame Jaquenoud* (mission catholique suisse) et que l'on va reconstruire l'affaire sur de nouvelles bases. Il prie en partant M. Dollfus de communiquer cette nouvelle à M. Ador.

Visite du *général Michel*,³⁶⁹ président de l'Agence des prisonniers de Paris, qui vient voir le fonctionnement de l'Agence.

11/13 novembre 1915

11 novembre. Conférence de Monsieur Ador, salle centrale, sur leur voyage en Autriche pour les collaborateurs.

La *Croix-Rouge autrichienne* nous demande d'insister pour que la Russie se montre plus large pour *l'échange des grands blessés*. Nous transmettons la requête à Petrograd.

Rome annonce que les officiers prisonniers reçoivent *la même solde* que les officiers italiens.

La *Croix-Rouge danoise* a réussi à organiser en Russie et en Autriche des missions pour visiter les camps de prisonniers autrichiens et russes, comme elle l'a déjà fait en Allemagne et Russie.

La *Croix-Rouge bulgare* proteste contre le bombardement par l'artillerie française de postes de pansement à Kostourno,³⁷⁰ où il n'y avait que des blessés protégés par la croix rouge.

15/16 novembre 1915

M. Du Peyrat [Dupeyrat], chef de la Division des prisonniers du Ministère de la guerre répond dans une grande lettre, avec communication d'une note à l'Allemagne à l'appui, sur la question de la *correspondance des populations des régions envahies* (réponse à notre lettre 8 novembre). Comme nous il croit que la solution est dans la formule à trouver, soit communication de nouvelles à l'exclusion de la correspondance; c'est dans ce sens aussi que la diplomatie cherche.

Une note diplomatique d'Allemagne (que M. Du Peyrat [Dupeyrat] nous communique avec sa lettre) confirme que l'interdiction de correspondance dont étaient frappés les prisonniers allemands retenus dans la zone des armées avait été levée dès que les prisonniers français dans les régions envahies ont été autorisés par l'Allemagne à correspondre avec leurs familles. Les *prisonniers allemands du Togo et du Cameroun* (non pas les personnes internées au début de la guerre assimilés aux internés civils en France) ne pourront correspondre que lorsque les habitants des territoires occupés par l'Allemagne auront le même droit, cela selon une exacte réciprocité. En revanche l'envoi de vêtements est admis pour ces prisonniers, l'Allemagne l'ayant admis pour les habitants des territoires envahis selon notes diplomatiques des 19/22 janvier (voir lettre allemande 18 novembre). Il se révèle plus tard que les colis ne circulent pas.

³⁶⁸ Lorenz Werthmann (1858-1921), archevêque de Fribourg-en-Brigau.

³⁶⁹ Victor-Constant Michel (1850-1937), général de division français, gouverneur militaire de Paris de 1912 à 1914, délégué pour la France à la Conférence internationale de la Croix-Rouge à Washington en 1912.

³⁷⁰ Localité en Macédoine serbe, occupée par les Bulgares.

La Croix-Rouge italienne proteste contre l'envoi sur le front russe que ferait l'Autriche des *prisonniers italiens* ou français à Vienne.

Les listes de France arrivent plus rapidement, mais vu le nombre des demandes sur les combats de Champagne, nous insistons à Paris pour les obtenir aussi vite que possible.

Le Comité sert d'intermédiaire en vue de *l'envoi de dons de Noël entre France et Allemagne* pour obtenir le plus de largeur réciproque possible entre ces pays en faveur des prisonniers.

Un *Comité allemand de secours aux prisonniers* ([mot illisible]), qui s'est créé à Copenhague sous les auspices de la Croix-Rouge allemande et d'accord avec la Croix-Rouge danoise, répartit les fonds collectés auprès d'éclésiastiques allemands à des prisonniers allemands nécessiteux, par l'entremise des aumôniers catholiques et protestants de France. Il nous demande de servir au besoin d'intermédiaire pour la correspondance et les dons, ce que nous acceptons volontiers.

17 novembre 1915

Réunion des chefs de service

Sofia a fait savoir qu'elle n'avait pas encore de *listes de prisonniers*, mais qu'elle nous les enverra.

Les enquêtes spéciales françaises ont annoncé des rapports intéressants des commandants de camps moins pressés.

La collection des cartes postales illustrées de camps va paraître; il y a 20 camps représentés.

La Croix-Rouge anglaise fournira aussi des photos.

Les listes d'allemands prisonniers reçues jusqu'ici représentent 10'000 noms de prisonniers faits du 15 septembre au 15 octobre.

M. Gautier dit qu'il reçoit journallement des indications de *décès* remontant à *août 1914*.

Melle Hentsch reçoit des preuves que des prisonniers écrivent, alors que leurs noms ne sont *pas sur les listes*.

Des cartes postales adressées à des *prisonniers russes* en Prusse orientale revenues à Genève par erreur, Gent au lieu de Genf,³⁷¹ semblent indiquer que des Russes transférés de Prusse travaillent en Belgique à des travaux militaires.

18/20 novembre 1915

La Croix-Rouge suédoise envoie un *rapport de M. G. Svanström*, son délégué pour visiter quelques camps de prisonniers en Russie, au mois de septembre 1915.

Les journaux annoncent la réunion d'une *conférence des Croix-Rouges russe, allemande et austro-hongroise à Stockholm*, c'est sans doute à propos des missions à envoyer dans ces pays. Nous n'en sommes pas officiellement informés.

L'Italie proteste contre l'accusation de bombardement sur *l'hôpital de Göritz*, conteste absolument toute intention et formule de son côté de *graves accusations contre* l'armée autrichienne (29 septembre).

La France reconnaît que par accident quelques obus ont pu tomber sur *l'hôpital d'Adalia* situé près d'une caserne (19-21 octobre).

Le pape répond une belle lettre à notre lettre ouverte (27 octobre).

³⁷¹ Noms en allemand de Gand et de Genève.

La Croix-Rouge allemande déclare que des instructions ont été données aux commandants de camps pour qu'ils aient à recevoir les *envois de livres collectifs*.

22/27 novembre 1915

Le Japon envoie imprimée la liste des *prisonniers allemands* internés au Japon et à Tsingtao.³⁷²

Le camp de Friedrichsfeld a institué une *école de mutilés* pour la rééducation des artisans.

La Croix-Rouge russe et le Croissant-Rouge se sont mis d'accord pour faire faire *une visite respective* de leurs camps de prisonniers.

Mme Hamiel a encore envoyé 5000 fr. à titre de reconnaissance pour notre Agence.

Après un échange de dépêches par notre intermédiaire les Croix-Rouges allemande et française paraissent d'accord pour *accueillir largement les dons pour Noël destinés aux prisonniers* respectifs.

La Croix-Rouge de Belgique a institué à La Haye Lange Voorhout 86 un comité pour renseigner les *familles belges des territoires occupés* sur l'état de santé de leurs soldats sur le front.

Le rapport de MM. Ador, Ferrière et de Schulthess sur leur visite en Autriche Hongrie paraît et est envoyé à tous les Comités centraux et aux Commissions de prisonniers.

29 novembre 1915

La Croix-Rouge française refuse décidément de se prêter à l'exécution du *projet Mlle Roger* de séjour des neutres dans les camps de prisonniers. La Croix-Rouge allemande s'était déclarée favorable à condition que la réciprocité fût assurée par la France, la Russe et la Grande-Bretagne.

Une *série de cartes postales* (20) sont mises en vente, représentant différents camps de prisonniers; elles sont envoyées aux Comités centraux, et de nouvelles séries seront publiées.

La *conférence des Croix-Rouges réunies à Stockholm* nous envoie par dépêche un salut cordial et nous fera parvenir un rapport sur ses délibérations.

2/4 décembre 1915

MM. Moynier et Des Gouttes accompagnent le *train de grands blessés français*, jusqu'à Lyon où très bien reçus par les délégués de la Croix-Rouge ils voient plusieurs hôpitaux, visitent le camp de prisonniers allemands de *Lyon stade*, M. Moynier celui de Romans,³⁷³ M. Des Gouttes les dépôts de soldats de la Valbonne³⁷⁴ et des convalescents à l'Exposition (terrains de l'exposition de 1914).³⁷⁵

MM. Naville et J. Martin partent pour l'Angleterre où, à l'occasion de conférences personnelles de M. Naville, ils visiteront quelques camps de prisonniers allemands.

La correspondance avec M. Matter et le Ministre de Suède à Berne³⁷⁶ (qui s'intéresse à la question) se poursuit pour obtenir des nouvelles *des familles en pays occupés* à communiquer

³⁷² Concession allemande en Chine, occupée par les Japonais en novembre 1914.

³⁷³ Certainement Romans-sur-Isère, commune française du Département de la Drôme.

³⁷⁴ Camp militaire français de l'Ain, à 30 kilomètres au nord-est de Lyon.

³⁷⁵ L'exposition internationale de Lyon s'est tenue entre mai et novembre 1914.

³⁷⁶ Johan Jacob Albert, Comte d'Ehrensward (1867-1940), diplomate suédois, ministre de Suède en Suisse depuis septembre 1915.

aux leurs dans le reste de la France. Le système de M. Ferrière – les cartes individuelles remplaçant les listes, envoyées aux commandants par les maires – est recommandé.

6 décembre 1915

Les trois missions au Maroc, Algérie et Tunisie s'élaborent: 2 par 2, un romand, un alémanique, Schatzmann³⁷⁷ entre autres. Le Ministère de la guerre à Berlin demande à voir quelques uns de ces délégués avant leur départ et à leur faire visiter des camps et chantiers de travail à titre de point de comparaison.

Un communiqué à l'agence Wolff (par l'entremise de la Croix-Rouge de Berlin) recommande de ne pas multiplier les mêmes demandes sur la même personne à plusieurs bureaux, et de bien emballer les paquets qui arrivent parfois avariés.

Par dépêche du 30 novembre la Croix-Rouge allemande signale que les envois de pain aux hommes de confiance, en vue de leur distribution n'est pas autorisé. Paris (Croix-Rouge) avisé, s'étonne et demande des explications. Transmis à Berlin.

Un communiqué à Havas et à l'Agence télégraphique suisse annonce la *parution des rapports* Ferrière (Autriche) et D'Espine (Italie), ainsi que la première série de 20 cartes postales illustrées (camps de prisonniers allemands et français, 10 c[entimes] pièce).

10 décembre 1915

Malgré l'insistance du Ministère de la guerre, M. Ador après conférence à Berne avec MM. Hoffman et Romberg ministre, *refuse de laisser nos délégués aller se faire cuisiner* [!] à Berlin. Il accepte que deux d'entre eux aillent voir quelques chantiers dans l'Allemagne du Sud.

La France promet d'envoyer les photos de camps demandées pour la collection. La plupart des commandants de camps allemands accèdent aussi à cette demande du service français.

Deux prêtres, nous annonce la *Croix-Rouge italienne*, iront visiter les prisonniers respectivement en Autriche et en Italie.

12/18 décembre 1915

La Croix-Rouge de Sofia n'a pas encore envoyé de liste de prisonniers anglais faits par les troupes bulgares, alliées aux austro-allemands, mais a promis de le faire.

Le rapport de M. D'Espine sur l'Italie paraît et est envoyé à diverses personnalités italiennes désignées par M. D'Espine, aux Comités centraux et aux Commissions de prisonniers.

En réponse à la communication sur *l'aide de rééducation de Friedrichsfeld* (voir 22 novembre) M. D'Anthouard répond que la même chose a été faite en France et que dans plusieurs camps les prisonniers font des apprentissages de vannerie.

Le commandement de l'armée italienne proteste à nouveau auprès de nous, par l'entremise de la Croix-Rouge de Rome contre le *tir systématique des Autrichiens sur des ambulances* et formation désignées par la croix rouge, notamment à *Plava*³⁷⁸ et près de *Göritz*. La protestation est transmise à Vienne.

La Croix-Rouge française nous écrit pour faire savoir que les mesures prises par le *Ministère des Affaires étrangères* pour mettre les Français en communication avec leurs familles en *régions occupées* rendent superflue l'intervention ultérieure du Comité international à ce sujet. Nous demandons des explications.

³⁷⁷ Paul Schazmann (1871-1946), archéologue suisse.

³⁷⁸ Ville aujourd'hui slovène.

Pour le moment ni la correspondance, ni les colis, ni l'argent ne peuvent être envoyés en régions occupées (voir explication 21 décembre).

19 décembre 1915

Départ de nos délégations pour le Maroc, après déjeuner chez M. Ador suivi de recommandations toutes spéciales, et remises du brassard «Délégué du Comité international» et du bouton du Comité.³⁷⁹

Ce sont: pour le Maroc: Dr. Blanchod,³⁸⁰ et Speiser fils.³⁸¹ Pour l'Algérie: Schazmann et Otto Cramer de Muralt.³⁸² Pour la Tunisie: [Albert] Vernet³⁸³ et Richard de Muralt.³⁸⁴

MM. Schazmann et Speiser avaient, à la demande de l'Allemagne, visité quelques camps en Allemagne du sud, Darmstadt,³⁸⁵ Stuttgart. L'Allemagne leur voulait confier 100'000 MK pour les prisonniers ramenés du Dahomey, ainsi que des *lettres*, mais il est fort douteux que le Gouvernement français l'autorise tant que la correspondance reste interdite aux populations des régions envahies.

20 décembre 1915

Réunion des chefs de services.

La réception agrandie et chargée de la vente des cartes postales illustrées recevra aussi dorénavant les personnes interrogeant sur les civils.

Le service allemand reçoit beaucoup de demandes. Il a actuellement 1043 boîtes de fichiers.

L'Agence sera fermée du jeudi 23 à 1 heures jusqu'à lundi 27 exclusivement, et du jeudi 30 à midi jusqu'au 3 janvier exclusivement.

*La Compagnie de navigation*³⁸⁶ offre à son compte ses comptables à demi-solde qui ne sont pas occupés.

Les actes de décès sur nos formulaires revenant d'Allemagne et munis du sceau des autorités sont très appréciés à Paris, et tiendront lieu d'actes de décès authentiques.

Du côté français, sur 150 questionnaires envoyés 2 réponses de commandants de camps sont revenues.

En Allemagne on autorise *la réunion de 2 frères* dans le même camp. En France on ne s'y oppose pas sous réserve d'une effective réciprocité.

Notre délégation en Russie a terminé sa tournée au Turkestan où elle a vu surtout des Autrichiens. L'Allemagne voudrait qu'elle vît des camps de prisonniers allemands en Russie avant de visiter les camps de Russes en Allemagne.

Dès le 27 décembre (voir 6 décembre) *les envois de pain collectifs* aux camps, soit avec homme de confiance, soit aux sociétés de secours mutuels, sont interdits. On croit que la population civile est jalouse de voir les prisonniers bien nourris.

³⁷⁹ Insigne que l'on met à la boutonnière.

³⁸⁰ Frédéric Blanchod (1883-1963), médecin et écrivain suisse.

³⁸¹ Félix Speiser (1880-1949), naturaliste et ethnographe suisse.

³⁸² Otto Cramer (1884-?), médecin suisse.

³⁸³ Albert Vernet (1875-1955), médecin suisse, député au Grand Conseil vaudois.

³⁸⁴ Possiblement Richard von Muralt (1882-1957), architecte suisse.

³⁸⁵ Ville allemande du Grand-duché de Hesse.

³⁸⁶ Compagnie générale de navigation sur le lac Léman.

Le *Ministre de Suède à Berne* s'occupe de la question des *régions envahies* et de la correspondance des habitants. M. Ador a invité le nonce du pape Marchetti³⁸⁷ à Berne à appuyer ces efforts.

Le *Comité des Verlustlisten à Berne*, transformé en *Comité Pro Captivis*, sous la direction de M. de Tavel, à Berne,³⁸⁸ est affilié à la Croix-Rouge suisse en vue de secourir les *prisonniers allemands* (voir 8/10 novembre).

La *Conférence des Croix-Rouges russe, autrichienne et allemande* s'est réunie à Stockholm, sous la présidence du prince Charles de Suède, président de la Croix-Rouge suédoise,³⁸⁹ et le protocole de ses délibérations nous est envoyé par le Comité de Stockholm avec une obligeante lettre explicative.

Il y a actuellement *160 salariés* à l'Agence, représentant *15'000 fr. de traitements* par mois.

Le Ministère de la guerre a fait savoir que par loi du 19 août 1915 *le mariage par procuration est autorisé aux prisonniers*, les procurations devant être dressées par les Agents diplomatiques auxquels sont confiés les intérêts français dans le pays de captivité.

21 décembre 1915

Bonnes nouvelles de notre *mission en Russie*, qui a visité 13 camps d'Autrichiens au Turkestan. Nous nous déclarons d'accord pour qu'ils visitent *la Sibérie où sont les camps allemands*, l'Allemagne insistant beaucoup pour que nos délégués visitent les camps allemands en Russie avant de visiter les camps russes en Allemagne.

Le *Ministère [français] des affaires étrangères* (voir 18 décembre) fait savoir par la Croix-Rouge qu'une section administrative du Ministère envoie par l'entremise de l'Ambassade d'Espagne à Berlin des formulaires, analogues à ceux des civils (section de l'Agence) qui demandent des nouvelles des familles restées en *régions occupées*. Ces formulaires seront acheminés à destination et reviendront par la même voie. Si ce système fonctionne, il y aurait notable amélioration.

La *Croix-Rouge allemande* dit que par note diplomatique du 10 novembre l'Allemagne s'est déclarée d'accord pour autoriser le *transport de corps de prisonniers décédés*. Elle attend de la France la garantie de réciprocité.

Le *Ministère d'Allemagne à Berne* télégraphie que l'Allemagne accordera aux *délégués qui la visiteront* toutes les facilités qui seront faites à nos 3 missions africaines.³⁹⁰ Transmis à Paris; peut-être par réciprocité; et si l'on permet la distribution d'argent aux prisonniers du Dahomey, l'interdiction allemande d'envoi collectif de pain pourrait être levée.

J. Martin revient de sa mission d'Angleterre avec M. Naville qui va rentrer. Il a passé partout grâce au passeport diplomatique; les Anglais n'ont que *21'000 prisonniers* très bien soignés, en revanche beaucoup plus de *civils* dont beaucoup du Cameroun qui font pitié.

La *Croix-Rouge serbe écrit de Kragujevac*³⁹¹ qu'elle a été chargée des affaires du Comité central serbe de la Croix-Rouge et que le commandant de *l'armée allemande*, disposant du matériel sanitaire de la Croix-Rouge serbe lui donnera, sur le vu de bons, le matériel nécessaire pour les malades et blessés à quelque nation qu'ils appartiennent.

³⁸⁷ Francesco Marchetti-Selvaggiani (1871-1951), envoyé spécial non accrédité en Suisse pour soutenir les opérations d'internement.

³⁸⁸ Possiblement Rudolf von Tavel (1866-1934), écrivain suisse.

³⁸⁹ Carl de Suède (1861-1951).

³⁹⁰ Soit en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

³⁹¹ Ville serbe, devenue, entre 1914 et 1915, capitale du royaume de Serbie, à la suite de l'occupation de Belgrade par l'armée austro-hongroise.

Par une loi du 19 août 1915 la faculté de se marier par procuration a été étendue aux prisonniers (lettre du 15 décembre 1915) (voir ci-dessus 20 décembre in fine).

23 au 31 décembre 1915

Retour de *M. Naville* très satisfait de son voyage en Angleterre.

Nos *délégués au Maroc* et ailleurs ont reçu la permission de *distribuer de l'argent* aux prisonniers. La nouvelle est télégraphiée au Ministre d'Allemagne à Berne afin de recevoir les 100'000 MK que l'Allemagne veut envoyer à ces prisonniers.

La *Turquie et l'Angleterre*, sur l'insistance de *M. Naville*, enverront des *photos* de camps pour compléter nos séries.

La première série est déposée à Berne, au bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Sofia envoie la première liste de *prisonniers français*, très bien établie.

Les prisonniers autrichiens en Serbie, sur le sort desquels on était inquiet, paraissent avoir été emmenés à Durazzo et à Scutari. La Croix-Rouge grecque espère pouvoir les interner en Grèce.

La Croix-Rouge de Sofia rappelle que son concours à titre d'intermédiaire nous est tout acquis.

L'échange des listes de prisonniers entre la Croix-Rouge française et la Croix-Rouge bulgare aura lieu par notre intermédiaire.

Le Croissant-Rouge nous adresse une somme appartenant à *des officiers russes* morts au printemps 1915 à Sivas. Nous la faisons parvenir à la Croix-Rouge de Copenhague, les chargeant de les acheminer à distribution.

Les attachés de l'Ambassade des États-Unis étant seuls jusqu'ici autorisés à visiter les camps de *civils* en France, nous lui demandons si nous pouvons nous adresser à elle pour renseigner les familles austro-allemandes qui s'adressent à nous.

Une grande lettre est adressée au *prince Max de Bade*³⁹² pour lui demander, comme suite aux résolutions de la Conférence de Stockholm (voir 20 décembre), d'intervenir pour faire lever l'interdiction des *envois collectifs de pain* (20 décembre). Le Prince Max répond télégraphiquement qu'il accepte d'intervenir.

Le Croissant-Rouge proteste contre le bombardement de *l'hôpital de Yalova* (presqu'île de Gallipoli). Cette protestation est envoyée à Paris et à Londres.

En vue de diminuer *les abus de la croix rouge*, nous demandons au Département de Justice et Police³⁹³ de publier 1 ou 2 fois dans la *Feuille d'avis*³⁹⁴ le texte de la loi fédérale sur l'abus de la croix rouge.

³⁹² Maximilien de Bade (1867-1929), militaire et homme politique allemand.

³⁹³ De Genève. La justice et la police sont, en Suisse, du ressort des cantons.

³⁹⁴ *Feuille d'avis officielle de la République et Canton de Genève*.

AIPG 1916

3 janvier 1916

La Croix-Rouge de Vienne nous envoyant des listes de prisonniers *serbes*, nous demandons télégraphiquement au Consulat de Serbie à Salonique à qui nous devons les envoyer.

Une démarche par lettre est faite auprès des Croix-Rouges de Vienne, Budapest et Sofia afin de les engager à faciliter le *rapatriement de civils serbes*.

MM. Natural et LeCoultre ayant préféré que nous ne donnions pas d'étrennes à leurs employés, une lettre de remerciements leur est adressée.

A l'occasion de la nouvelle année, le personnel de *l'Agence belge de renseignements à Bruxelles* adresse ses vœux et remerciements à notre Agence.

De même le camp *d'Alten Grabow* nous remet *10 MK* de la part des prisonniers français reconnaissants.

L'Allemagne ayant admis et réalisé la *réunion de 2 frères* dans un même camp, nous demandons au Ministère *de la guerre à Paris* de nous déclarer qu'il est prêt à faire de même.

Nous continuons à servir d'intermédiaire entre *Vienne et Rome* pour les questions de correspondance, solde, etc.

4/5 janvier 1916

L'Italie se déclare en principe favorable à l'idée *Noëlle Roger* de visites prolongées de neutres dans les camps de prisonniers.

L'Autriche voulant retenir les médecins italiens à raison *d'1 par 1500 prisonniers*, l'Italie demande que cette proportion soit réduite à *1 pour 2500*.

6/8 janvier 1916

L'Allemagne confirme le refus des envois collectifs de pain aux hommes de confiance ou sociétés de secours.

Les rapatriés qui repassent par Genève (du 16-23 décembre et du 3 janvier au 10 ?) à raison de 1000 par jour en deux convois de 500, donnent souvent des renseignements sur les familles en régions occupées. Les convois sont des rapatriés volontaires en majorité, non des expulsés.

10 janvier 1916

M. Dr. Vernet, un de nos délégués en *Tunisie*, écrit qu'ils visitent les 5 dépôts de prisonniers, dont un de civils et que leur tournée va prendre fin; qu'ils n'ont pu encaisser le chèque de 111'000 fr. de Berlin et qu'il faudra le répartir autrement.

12/13 janvier 1916

Nos délégués *MM. Thormeyer et Ferrière* sont officiellement autorisés, à leur retour de Sibérie, à visiter les *camps de prisonniers russes en Allemagne*. Une dépêche que nous envoyons à la délégation suisse à Petrograd le leur fera savoir.

13/14 janvier 1916

Nous avons dépensé *au 31 décembre 443'000 fr.* Les frais de l'Agence ne diminuent pas. Les dons continuent, bien qu'ayant subi un ralentissement. Nous pouvons pour quelques mois encore faire face à nos dépenses.

M. Ador en voyage d'affaires à Rome a eu une *entrevue avec le pape*, 20 minutes de tête-à-tête, et l'a entretenu de la question de *l'isolement de la population des régions occupées* sans nouvelles – situation que le pape ignorait et dont il a promis de s'occuper; de la question de *l'internement des tuberculeux en Suisse*; enfin de *l'interdiction des envois collectifs de pain* aux hommes de confiance et sociétés de secours (20 décembre).

La Croix-Rouge de Vienne admet la *correspondance directe* entre elle et la Grande-Bretagne au sujet des prisonniers anglais en Autriche-Hongrie.

On nous signale que *des prisonniers russes en Autriche* auraient été contraints de combattre sur le front autrichien, comme on nous avait dit que des Italiens avaient été envoyés contre les Russes (ce que la Croix-Rouge de Vienne avait démenti en décembre).

L'internement en Suisse n'est pas décidé. L'Allemagne admettrait des rhumatisants allemands pour équilibrer les tuberculeux français.

15 janvier 1916

Il est décidé la création d'un petit *Bulletin hebdomadaire d'informations*³⁹⁵ où seront consignés succinctement les faits pouvant intéresser le public.

Une lettre est adressée au *Ministère de la guerre à Berlin* pour lui demander quel est le rôle actuel de la *Croix-Rouge de Francfort* chargée de transmettre en régions occupées les lettres-demandes de nouvelles que notre section civile envoyait aux commandants de place et que Berlin ne veut plus qu'on envoie.

17 janvier 1916

La Croix-Rouge de Belgique aurait institué un service de renseignements sur la Serbie. Nous lui transmettons des demandes venant de Vienne relatives à des prisonniers austro-hongrois.

18/19 janvier 1916

Vu le grand nombre de demandes qui nous parviennent relatives à des *Serbes*, nous décidons de constituer un *fichier serbe* et de redemander à Vienne un exemplaire des 50-60'000 noms de prisonniers serbes qu'elle nous avait adressé à la fin de 1915 et que nous avons envoyés à *Athènes*.

M. Ogier,³⁹⁶ chef de service des prisonniers civils en France a, passant à Genève, communiqué à M. le Dr. Ferrière que la France avait décidé le *rapatriement de tous les hommes en dessus de 55 ans* et les enfants au dessous de 17 ans appartenant aux belligérants, et donc impropres au service, à condition qu'ils veuillent rentrer dans leur pays. La France renverrait ainsi 1000 à 2000 malades.

En outre 4000 *grands tuberculeux* seraient rendus par l'Allemagne, ainsi que 3000 fous des asiles d'aliénés des départements du nord envahis.

La vente des *cartes postales illustrées* a fait naître l'idée d'un bulletin hebdomadaire, les «Nouvelles de l'Agence», que M. Clouzot, chef du fichier français, rédigera, après en avoir soumis le texte au Comité. Il sera imprimé par la Tribune,³⁹⁷ et servira d'office d'informations.

Un *communiqué* est envoyé à l'Agence télégraphique suisse pour *protester contre les chiffres de morts, blessés, disparus des Empires centraux* que nombre de journaux nous attribuent.

³⁹⁵ Il s'agit des *Nouvelles de l'Agence internationale des prisonniers de guerre* qui paraissent entre le 22 janvier 1916 et le 28 décembre 1918.

³⁹⁶ Emile Ogier (1862-1932), préfet et homme politique français.

³⁹⁷ La *Tribune de Genève*, quotidien genevois fondé en 1879 par James T. Bates (1844-1914), banquier américain.

20/22 janvier 1916

La *Croix-Rouge autrichienne* ne pense pas que le Gouvernement autrichien mettra obstacle aux visites *des neutres* (projet Noëlle Roger), à condition de réciprocité de la part de l'Italie.

22 janvier. Retour de MM. Vernet et de Muralt de la Tunisie. Ils ont poussé jusqu'à Biskra, ayant eu peu à faire en Tunisie. Tous les frais de transport ont été payés par le Gouvernement français à Paris.

Parution du 1er numéro des «*Nouvelles de l'Agence internationale*».

24 janvier 1916

Les cartes-demandes de nouvelles adressées par le service Reverdin à la Croix-Rouge allemande pour mettre en communication un prisonnier avec sa famille dans les régions occupées sont toutes *renvoyées par la Croix-Rouge de Berlin*, les unes après avoir été expédiées de Berlin en régions envahies, les autres sans même être parties de Berlin. La Croix-Rouge prétexte que la correspondance étant admise entre le prisonnier et sa famille, notre intermédiaire n'est plus nécessaire.

25-29 janvier 1916

Une lettre est adressée à M. Matter et au général Gallieni³⁹⁸ pour leur demander de prier les commandants de camps et directeurs de lazarets de répondre aux *formulaire de décès* comme répondent les Allemands.

Une lettre du Ministère de la guerre demande la communication de *l'état des Allemands décédés* en France, l'Allemagne ayant toujours envoyé ces états et la réciprocité risquant de devenir une condition.

En raison des demandes arrivées à l'Agence, *le service des prisonniers bulgares* fait par les Français a été adjoint à l'Agence, au service allemand. On demande à Paris de nous envoyer cette liste. Une 1ère liste de Paris a été reçue.³⁹⁹

Les prisonniers autrichiens faits par les Serbes ont été emmenés en partie en *Italie*, en partie en *France*. Nous en demandons la liste à Paris.

Les tuberculeux et malades arrivent en Suisse, les Allemands à destination de *Davos*, par Genève, les Français pour *Leysin* et *Montreux*. C'est la Croix-Rouge suisse qui fait le service.

29 janvier 1916

Depuis quelques semaines le Bureau civil n'osait plus adresser aux commandants des régions occupées les cartes demandes destinées à obtenir des nouvelles, en raison d'une interdiction de l'Allemagne. Ils s'adressent à Francfort où fonctionnait un bureau (voir *Nouvelles*⁴⁰⁰ n°1 p.6). *Le 29 janvier arrivent 500 réponses à transmettre aux demandeurs*. C'est une joie au service civil. Ce bureau semble fonctionner, mais il demande, paraît-il, 25c. pour chaque communication traduite, car tout se traduit. On n'a pas non plus de garantie quant à la traduction.

Retour de M. Ador d'un voyage d'affaires à Paris.

Conférence pour les collaborateurs, de MM. Naville et Martin sur leur voyage en Angleterre (Salle centrale).

³⁹⁸ Joseph Gallieni (1849-1916), militaire français, ministre de la Guerre depuis 1915.

³⁹⁹ Phrase ajoutée a posteriori.

⁴⁰⁰ Il s'agit des *Nouvelles de l'Agence internationale des prisonniers de guerre*.

1^{er} février 1916

Des *listes de prisonniers allemands faits* en France arrivent beaucoup plus vite, quelquefois trois semaines seulement après la capture.

Pour la zone des armées la correspondance et les colis doivent être adressés *au Bureau de renseignements du Ministère* de la guerre à Paris, qui fait parvenir aux prisonniers internés dans cette zone.

1er février/3 février 1915

La Croix-Rouge de La Haye, bureau des prisonniers, fait le service d'intermédiaire pour les prisonniers du *Sud-ouest africain allemand*.

Le Croissant-Rouge ottoman fait des enquêtes, au moyen de questionnaires, auprès des *camarades* survivants. Des réponses ont été ainsi obtenues.

Le Croissant-Rouge a fait distribuer des *formulaire de décès* semblables aux nôtres et nous les faits renvoyer remplis.

La *liste n°7 des rapatriés* (1er octobre-31 décembre 1915) a paru. Le n°8 contiendra les rapatriés du 1er au 31 janvier 1916.

Des civils monténégrins sont internés en Allemagne. Le Ministère de la guerre de Prusse en envoie la liste.

Il y a beaucoup de *sanitaires serbes* faits prisonniers et retenus en Serbie.

La Croix-Rouge autrichienne promet de porter secours aux *nécessiteux serbes* en réponse à notre demande.

L'Allemagne se déclare d'accord pour laisser *les dames du Comité Noëlle Roger*, malgré l'absence de réciprocité de la part de la France, visiter les femmes et enfants encore internés.

4 février 1916

Retour de MM. Blanchod et Speiser du Maroc, avec un volumineux rapport bourré de faits et accompagné de documents. Ils sont très satisfaits des constatations faites.

Plusieurs camps retournant les *envois individuels de pain* avec la mention que le pain est interdit, une lettre est adressée à la Croix-Rouge de Berlin pour qu'elle nous télégraphie ce que ça signifie.

Une grande lettre faisant tout l'historique du *service des cartes Reverdin* (prisonniers et régions occupées) et démontrant que l'ordonnance du 27 août (4 cartes et 2 lettres par mois) ne fonctionne pas régulièrement est envoyée à la Croix-Rouge de Berlin.

Une liste de 150 prisonniers de *Friedrichsfeld* (sergent Follet), qui n'ont pu communiquer avec leurs familles en régions occupées, vient d'arriver à l'appui de notre grande lettre.

5 février 1916

Retour de MM. Thormeyer et Ferrière de leur long voyage en Russie. Ils entretiennent le 8 février les membres du Comité de leur voyage et de leurs impressions. Ils ont beaucoup vu et pu signaler bien des lacunes.

7/9 février 1916

Retour d'Algérie de MM. Schazmann et de Muralt qui entretiennent, le 10 février, les membres du Comité de leurs visites aux camps de prisonniers.

Le Gouvernement français, sur l'avis que les premières réponses des régions occupées nous étaient parvenues, par l'entremise de la *Croix-Rouge de Francfort* (voir 29 janvier), a levé l'interdiction de correspondre qui pesait sur *les prisonniers du Dahomey*. Nous le télégraphions à la Croix-Rouge allemande, lui demandant de faire continuer le service de la Croix-Rouge de Francfort. Nous rappelons (par lettre du 5 février) le système préconisé de cartes postales que les habitants écriraient dans les mairies par devant un employé allemand. Nous demandons l'annulation de la suspension de correspondance qui frappait les prisonniers des camps de Friedberg, Ohrdruf et Holzminden par *représailles*.

En revanche la Croix-Rouge informe que le *rapatriement des civils* qui le demandent par la Suisse est suspendu jusqu'à nouvel avis.

Un envoi d'objets sanitaires est envoyé à un dentiste interné à *Corbara (Corse)*.

Le *Bureau de renseignements belge à Bruxelles* (Comité médical de la Croix-Rouge) nous envoie une 2ème liste de soldats belges morts pour la patrie. Une copie est envoyée au Gouvernement belge au Havre.

D'Angleterre *l'Information Bureau* avise qu'il n'y a *aucun prisonnier dans les colonies anglaises* et que tous les prisonniers ont le droit de correspondre.

M. Petrovitch, consul de Serbie à Genève, venu à l'Agence nous prie de lui adresser tout ce qui concerne la Croix-Rouge serbe, les représentants de cette dernière étant venus à Genève (*Radilovitch* et *Jouyovitch*).⁴⁰¹

10 février 1916

Rapport de *MM. Schazmann et Dr. Cramer* sur l'Algérie. 3800 prisonniers, nourriture suffisante pour les valides, insuffisante pour reconstituer les débilites ou paludéens, traitement bon, baraquements suffisants pour l'hiver. Mesures à prendre au retour des chaleurs. Ils feront un rapport.

11/13 février 1916

Deux *ecclésiastiques*⁴⁰² *des Grisons et du Tessin*, désignés par le Conseil fédéral, visitent les camps de prisonniers l'un en Autriche, l'autre en Italie.

Les journaux annoncent que à la demande du Gouvernement italien *l'ambassadeur américain à Vienne* va visiter, pendant un voyage de trois semaines tous les camps de *prisonniers italiens* en Autriche.

Les journaux français disent que la correspondance est maintenant établie avec les régions envahies: le *Ministère des affaires étrangères* transmet les demandes à la *Croix-Rouge de Francfort*; les demandes doivent être sobres, une fois par mois, et accompagnées d'un coupon réponse. Les réponses sont traduites par Francfort en allemand et envoyées en France. Les réponses ne peuvent contenir que 20 mots en sus de l'adresse (29 janvier).

La Croix-Rouge de Copenhague accuse un *déficit* de 19'000 Kr. pour 1915 et en prévoit un de 36'000 pour 1916.

14/15 février 1916

⁴⁰¹ Georges Radilovitch et Jevrem Jouyovitch, pas plus d'indications.

⁴⁰² Il s'agit de Filippo Iseppi (?-?), prêtre suisse à Samedan (canton des Grisons), et de l'abbé Alfredo Noseda (1869-1955), prêtre suisse de Morbio (canton du Tessin), délégué du Conseil fédéral suisse pour les prisonniers de guerre en Italie et en Autriche.

Nos délégués au Maroc ont rapporté des *feuilles signées de 2000 noms* de prisonniers voulant donner des nouvelles rapides à leurs familles. Ces feuilles ont été de suite transmises à l'Allemagne.

Nous transmettons à leurs familles de nombreuses *lettres timbrées par le Croissant-Rouge* et adressées par les *prisonniers anglais* à leurs familles.

Les prisonniers allemands ramenés du Dahomey ayant pu écrire leur première lettre, nous demandons la levée de l'interdiction de correspondance dont l'Allemagne avait frappé les camps de Friedberg,⁴⁰³ Ohrdruf⁴⁰⁴ et Holzminden *par représailles* (*Nouvelles* p.28).

La *Croix-Rouge italienne* écrit qu'elle a pris toutes les mesures pour l'immigration en Italie des *Serbes* réfugiés sans ressources à St-Jean-de-Medua.

La *Croix-Rouge autrichienne*, sur notre demande, consent à laisser retourner dans leur patrie les *populations civiles* qui le demanderaient, moyennant certaines formalités, et à laisser partir les Serbes selon les cas.

MM. Ador et Barbey ont visité les prisonniers français internés à *Leysin* et à *Montana* et ont été très satisfaits de leurs visites.

Séance du [Comité du] 15 février 1916

MM. Boissier et Micheli sont excusés.

«*Les Nouvelles*» sont présentées, et des abonnements sont sollicités. M. Ferrière trouverait attrayant d'y insérer des articles pouvant intéresser.

La *Conférence de Stockholm* a institué une *commission mixte*, pour entreprendre des voyages chez les belligérants et visiter les camps de prisonniers (Autriche, Allemagne, Russie).

La Croix-Rouge de Stockholm demande que nous désignons un délégué, *la Suisse, le Danemark, et [la] Suède* devant fournir un membre. Une décision sera prise ultérieurement, vu la difficulté de trouver un délégué assez libre pour faire des voyages.

Finances

Reçu 76'800 de Sociétés de la Croix-Rouge.

Agence de Genève

Dépensé: missions 35'000 fr.

Les rapports ont coûté cher, *un millier de francs* chacun en moyenne.

Les rapports Thormeyer et Ferrière (Russie) seront lus en Russie. Il faut les publier.

Agence Copenhague

L'*agence de Copenhague* demande le remboursement de ses dépenses. Leur déficit est de 19'500 Kr. pour 1915, et de 36'000 cour. pour les prévisions de 1916, (total 83'500 fr.).

A l'Agence nous avons comme disponible 100'000 fr. , soit 25'000 fr. par mois. Fin février nous arrivons à 58'000 fr. de frais généraux.

Au Comité, nous avons encore 34'000 fr. de fonds de guerre.

M. Ador propose que nous bouchions le *trou de 1915 à Copenhague*, et que nous demandions à Berlin et Petrograd de supporter les frais de Copenhague. M. Ferrière craint que Berlin se désintéresse alors du front occidental et par conséquent des frais que nous faisons de ce chef

⁴⁰³ Ville de Bavière ou de Hesse.

⁴⁰⁴ Ville du Duché de Saxe-Cobourg et Gotha.

là. Une circulaire signée donnera des chiffres et fera ressortir la charge de Copenhague. On fera ressortir les dons transmis par nous aux Croix-Rouges de la part des neutres. Nous payons le déficit de Copenhague, et pour l'avenir sans prendre d'engagement leur recommander l'économie et attendre le résultat de l'appel. Nous n'avons pas de fonds de réserve.

Visite à Leysin[,] à Montana [et] à Davos

MM. Ador et Barbey ayant visité les prisonniers français à Leysin et à Montana, il faut visiter les prisonniers allemands à Davos et à Lucerne. Quelqu'un du Comité ira.

Le Bulletin de 1915, vu son importance exceptionnelle, boucle en déficit. Le nombre des abonnements n'augmente pas comme les frais d'impression.

16 février 1916

Nous signalons au *Département politique fédéral* que parmi les malades internés en Suisse se trouvent *un médecin français, un Allemand* et deux infirmiers français, et que les retenir paraît une complicité dans la violation de la Convention de Genève. Nous suggérons que l'accord se fasse à Berne avec les agents diplomatiques pour assurer leur prompt rapatriement. Le Département politique préfère que nous soumettions le cas aux Croix-Rouges française et allemande.

17/19 février 1916

Selon la décision du 15 février, la *circulaire faisant appel* aux Comités centraux en faveur de l'Agence⁴⁰⁵ est lue, discutée dans son texte et approuvée.

L'interdiction de correspondance des camps d'Ohrdruf, Friedberg et Holzminden (14/15 février) est levée.

Des lettres de France retenues par la censure ont mis six semaines à arriver à Genève, plusieurs parviennent tailladées, avec suppression des noms de camps, de régiment ou d'adresse du demandeur.

Pour correspondre avec *Francfort* pour les régions envahies, il faut un timbre de 25c. , soit un coupon réponse à joindre à la lettre.

Depuis la 7ème liste imprimée de rapatriés par Genève (service Audéoud) le service Reverdin fait mettre *les noms sur fiches*, ce qui facilite beaucoup les recherches.

La *Croix-Rouge de Sofia* envoie les listes des prisonniers faites par *la Croix-Rouge bulgare*.

La *Croix-Rouge de Vienne* se charge de transmettre la correspondance à distribuer de *la Serbie*, mais la poste n'est pas encore organisée. La poste serbe est établie à Corfou.

Le rapport de M. Blanchod sur le Maroc est envoyé, presque en entier, à *M. Romberg*, à Berlin et à Paris.

Des *commissions de médecins*, au nombre de 9, allant 2 par 2 vont visiter les lazarets *allemands* en vue de l'internement en Suisse de ceux qui rentrent dans les catégories fixées. 7 médecins suisses iront en *France*.

M. von Pabst,⁴⁰⁶ du Ministère de la guerre de Berlin, ayant convoqué à Berne⁴⁰⁷ sans nous prévenir 4 de nos délégués du Nord de l'Afrique (Speiser, Cramer, de Muralt et Schazmann) en exceptant Vernet et Blanchod, *nous protestons* avec indignation contre ce procédé

⁴⁰⁵ *Deuxième appel en faveur de l'Agence internationale des prisonniers de guerre, 166^e circulaire. A Messieurs les Présidents et les Membres des Comités centraux de la Croix-Rouge*, Genève, 17 février 1916.

⁴⁰⁶ Possiblement Major Waldemar Pabst von Ohain (1880-1970), officier de l'état-major allemand.

⁴⁰⁷ Vraisemblablement à l'ambassade allemande.

inqualifiable, par une lettre au Ministère de la guerre. Le fait est aussi signalé à M. Hoffmann au Département politique fédéral.

21 février 1916

La Croix-Rouge autrichienne fait savoir que les *prisonniers italiens* en Serbie travaillent à des routes *loin des champs de bataille* et n'ont aucun sujet de se plaindre.

22/26 février 1916

C'est l'ambassade d'Espagne qui, à Vienne, est chargée des *intérêts serbes*.

Depuis le mois de février *M. Matter* ne dirige plus à Paris le service des prisonniers au Ministère de la guerre. Ce département a été confié au *Général de division Vérand*, inspecteur général des Prisonniers de guerre, 37 rue de Bellechasse, Paris.

La Croix-Rouge française annonce que *tous les prisonniers mutilés* vont être échangés ou internés en Suisse, ce qui supprimera les écoles ou enseignements de mutilés pour prisonniers.

Nos délégués au Nord de l'Afrique, soit notamment *Speiser*, se défendent d'avoir en causant à von Pabst commis un acte incorrect (voir 19 février). *M. de Romberg* estime que la délégation ayant pour base ~~un accord~~ une convention expresse entre les Gouvernements français et allemand, ceux-ci étaient pleinement en droit de demander des renseignements aux délégués de retour. Après la remontrance vigoureuse de M. Ador, le ton des réponses est conciliant.

27 février 1916

Conférence à Paris de M. G[ustave] Ador sur l'œuvre charitable de la Suisse. A la suite de cette conférence les Femmes de France ont remis 10'000 fr. à M. Ador pour l'Agence internationale.

28 février 1916

La Croix-Rouge autrichienne se déclare d'accord, sur demande de l'Italie transmise par nous, que des missions de délégués suisses accompagnés de sœurs de charité italiennes visitent en Autriche des prisonniers italiens, la réciprocité étant admise.

Par lettre du 22 février, *le Kriegsministerium* de Berlin dit que tous les prisonniers *valides français ont été évacués des régions occupées* par l'armée allemande sauf les sanitaires.

Il n'y a aucun moyen de correspondre avec la *population restée en Pologne* occupée par les Allemands. C'est ce que nous devons répondre à nos correspondants.

Les officiers sanitaires suisses font en Allemagne et en France (voir 19 février) avec des médecins nationaux le choix des malades à interner en Suisse. Ces commissions seront compétentes pour désigner les *grands blessés*. Aucun prisonnier ne sera puni pour s'être présenté. Les noms recommandés seront transmis aux Ministères de la guerre respectifs, puis directement aux Commissions.

La Croix-Rouge bulgare reçoit la correspondance pour prisonniers sans indications de camp, ainsi que les colis. Le Ministère de la guerre distribue les mandats ne dépassant pas 100 fr.

29 février/ 4 mars 1916

La Croix-Rouge autrichienne télégraphie qu'elle organise à Belgrade une *Commission de prisonniers* et prie qu'on lui envoie la liste des *prisonniers serbes*. Nous télégraphions dans ce sens à la Croix-Rouge hellénique.

Les médecins suisses accompagnant les Commissions médicales allemandes et françaises (20 février) étaient à *Berlin le 1er mars*, et les autres ont passé à Genève le même jour.

En Angleterre le prisonnier reçoit un *n° de série* qui ne change pas, tandis qu'un *autre n°* varie suivant les camps. Nous ne recevons que le numéro de série.

La *Croix-Rouge hellénique* a reçu de Salonique une liste de prisonniers bulgares, qu'elle a transmise à la *Croix-Rouge bulgare*.

Le *camp de Göttingen* publie sous la direction du *Prof. Stange*⁴⁰⁸ un journal le *Wooden City* en anglais, et le *camp de Göttingen* en français. Les articles des prisonniers d'autres camps sont envoyés.

Le *camp de Gustrow* a fondé un atelier de *travaux d'art* des prisonniers. Le Comité international a demandé une collection qu'il recevra et exposera.

Les *civils* ramenés d'Allemagne dans les *régions envahies*, leur patrie, ne sont plus considérés comme prisonniers, mais comme habitants, et ne peuvent correspondre que par Francfort.

La correspondance des prisonniers de guerre *en Bulgarie* est bien et libéralement réglée (Nouvelles 7, p.54).

6 mars 1916

En réponse à notre 166ème circulaire (appel en faveur de l'Agence), la *Croix-Rouge néerlandaise* nous envoie mille francs.

Des pourparlers continuent pour l'envoi de Mr Thormeyer et d'un docteur suisse en Allemagne pour visiter les camps de Russes.

M. D'Espine traite avec Vienne et Rome l'envoi de *missions d'infirmiers, de docteurs suisses* dans chaque pays respectivement pour visiter les camps et choisir les grands malades ou blessés à rapatrier ou à interner d'accord avec les médecins nationaux.

L'Allemagne nous demande de faire pénétrer en France le *volume illustré de la collection* [mot illisible] sur les prisonniers de guerre. Elle offre la réciprocité pour un ouvrage français analogue. Comme la préface de l'édition *allemande* française de l'ouvrage allemand traite les ennemis de canaille, nous refusons naturellement.

8/9 mars 1916

M. Ed. Naville a été visiter les prisonniers allemands à *Davos* et est revenu très content de sa visite. Ils font la cure sous la direction des médecins, sont soignés, logés et nourris comme d'autres malades. Beaucoup ont vu venir leur famille.

Le *Croissant-Rouge* envoie un rapport sur la visite de ses *délégués en Arménie*, inspection des camps de prisonniers.

La *Croix-Rouge hellénique*, ayant appris que les *prisonniers autrichiens ou allemands* faits par les Serbes étaient en Sardaigne, a tout envoyé à la *Croix-Rouge de Rome*. C'est là que se centralisent les demandes relatives à ces prisonniers.

Quant aux *Serbes*, les deux membres délégués de la Croix-Rouge serbe, qui se sont fixés à Genève, vont centraliser toutes les listes et demandes que nous avons et les envoyer aux endroits où les Serbes sont dispersés (voir 3 janvier).

La *Croix-Rouge suisse* nous envoie 500 fr. en faveur de notre Agence.

Les *prisonniers turcs* ayant été admis à écrire de France dans leur langue maternelle, le Gouvernement ottoman a accordé à ses prisonniers le droit d'écrire 2 lettres de 2 pages et 4 cartes par mois.

⁴⁰⁸ Carl Stange (1870-1959) théologien et professeur allemand.

9 mars 1916

Déclaration de guerre de l'Allemagne au Portugal.

11 mars 1916

D'après les listes reçues de Vienne, renvoyées à la Croix-Rouge hellénique et par celle-ci à la légation de Serbie à Athènes, le nombre des *prisonniers serbes* serait de 63'000. C'est le chiffre total des noms sur ces listes.

Les Commissions mixtes (Dr. Vernet entre autres en France) (voir 28 février) parcourant les camps pour choisir les malades et blessés, l'Agence estime *qu'il ne lui appartient pas d'intervenir* pour le rapatriement ou l'internement.

Le Ministre de la guerre *Général Galliéni refuse décidément le transfert de corps* (raisons militaires, pénurie de wagons, confidentiel).

13/18 mars 1916

La Croix-Rouge portugaise demande la liste des internés civils portugais en Allemagne.

Le *Ministère de la guerre allemand* consent à supprimer *l'attente de 10 jours* imposée aux lettres arrivant en Allemagne, la France ayant consenti à prendre la même mesure.

La Croix-Rouge italienne envoie 2000 fr. pour l'Agence.

Divers *dons privés* lui sont faits en réponse à des demandes de M. Ador et d'autres membres du Comité international.

Francfort fait savoir que les *prisonniers civils* envoyés en régions occupées sont traités comme des civils et non plus comme des militaires pour la correspondance.

A notre grande lettre (voir 4 février) la Croix-Rouge de Berlin répond que le *Kriegsministerium* a donné des ordres pour que l'ordonnance du 27 août (toujours pas envoyée) sur la correspondance soit exactement appliquée aux prisonniers dont les familles sont en régions occupées.

L'Agence, en réponse à l'appel, a reçu 25£ de la Croix-Rouge britannique, et *divers dons particuliers* (500 fr. M. Pallain,⁴⁰⁹ Directeur de la Banque de France, 200 fr. Mme. Fauquet-Lemaître).

Les malades désignés par les Commissions de médecins mixtes (11 mars) subiront encore une *visite à Constance* pour les Français, et à *Lyon* pour les Allemands.

Les internés en Suisse ont la *franchise* de port, interne et internationale, ils reçoivent une *solde* ainsi que des effets d'uniforme, les tuberculeux des couvertures de leur pays. Ils reçoivent à leur arrivés une *carte* leur permettant d'indiquer de suite à leurs familles leur lieu de séjour. Les parents peuvent *venir les voir*.

Les prisonniers allemands dans la zone des armées peuvent correspondre comme les autres avec leurs familles, mais sans indiquer leur adresse. La correspondance qui leur est destinée doit être adressée au Bureau des renseignements du Ministère de la guerre à Paris.

La Croix-Rouge de Vienne communique que les *civils serbes* ne peuvent pas quitter la Serbie.

21 mars 1916

Les Gouvernements russe et autrichien se sont mis d'accord pour *renvoyer les médecins capturés*.

⁴⁰⁹ Georges Pallain (1847-1923), juriste et homme politique français, gouverneur de la Banque de France de 1897 à 1920.

22/25 mars 1916

A la demande de la *Croix-Rouge de Sofia*, l'Agence recherche activement les *prisonniers bulgares faits* par les Serbes dont la destination n'a pas encore pu être déterminée.

Des négociations sont en cours entre Berlin et Paris par notre intermédiaire pour que les *colis non distribuables* soient remis aux nécessiteux et non renvoyés aux expéditeurs.

La correspondance est interdite entre les *soldats allemands et leurs familles en Alsace occupée*, avis du Ministère de la guerre de Berlin du 14 mars.

Les *prisonniers dits du Dahomey* (soit ceux ramenés du Togo et de Cameroun) peuvent écrire dans la mesure où la correspondance avec les régions occupées en France est admise.

Par la *Croix-Rouge de Francfort* 200 réponses arrivent journallement concernant les familles en territoires occupés. Autant de demandes nouvelles partent chaque jour de notre service civil.

27 mars 1916

La Croix-Rouge suisse informe qu'elle a désigné le *professeur Arnd*⁴¹⁰ pour représenter la Suisse à la *Conférence de Stockholm* qui a prévu trois représentants de pays neutres, Danemark, Suède et Suisse pour siéger toutes les fois qu'il y aura réunion.

La *Croix-Rouge autrichienne* proteste contre le torpillage du *navire-hôpital Elektra*⁴¹¹ sans pouvoir indiquer qui en est l'auteur responsable. Nous transmettons cette protestation aux ennemis de l'Autriche.

28 mars /1er avril 1916

A la suite d'une réclamation antérieure (du 11 janvier) la Croix-Rouge allemande nous informe que les prisonniers ~~pourront~~ peuvent *correspondre* avec leurs *familles restées au Luxembourg* comme les autres, en suite de nouvelles instructions du Ministère de la guerre.

La France admet *la réunion de deux frères* dans un camp, et y a procédé dans un cas, mais c'est à condition de réciprocité. Cette réciprocité existe déjà.

La *Croix-Rouge russe* proteste contre l'attaque par un sous-marin allemand du navire-hôpital *Portugal*,⁴¹² dûment notifié aux belligérants et muni des signes conventionnels.

Au 31 mars *nos frais généraux* s'élevaient à 554'000 fr. Les sommes transmises par nous aux prisonniers à 1'760'000.

1^{er} avril 1916

Une liste *des civils bulgares internés* en Angleterre ou dans les Indes anglaises nous parvient de Londres et est transmise par nous à la Croix-Rouge bulgare.

Les listes de Berlin font connaître *les officiers pris devant Verdun*, et même les soldats de cette bataille qui a commencé en février.

L'Agence ayant dressé une statistique des *retards de correspondance*, en notant la date de la lettre, celle du départ et celle de l'arrivée, le Kriegsministerium répond que les dates ne sont pas toujours exactement mises par les prisonniers, par erreur ou volontairement.

⁴¹⁰ Karl Arndt (1865-1923), médecin suisse.

⁴¹¹ Torpillé le 18 mars 1916 par le sous-marin français Ampère, car supposé transporter des munitions.

⁴¹² Torpillé le 30 mars 1916, près du port de Batoum. Cassé en deux, le navire coule en 2 minutes et fait 115 victimes françaises et russes.

Les postes ont organisé un service dans *les régions occupées de la Serbie* et les lettres peuvent y parvenir.

La Croix-Rouge serbe restée à Krousevack notifie son existence à la Croix-Rouge de Berlin et demande l'envoi des listes de prisonniers serbes.

M. Micheli a visité les prisonniers allemands sur les bords du lac de Lucerne et les a trouvés bien installés et bien soignés.

3 avril 1916

Vernissage de *l'exposition au Palais Eynard* de l'art pendant la guerre,⁴¹³ travaux des prisonniers français.

4 avril 1916

La Croix-Rouge bulgare nous a fait savoir que contrairement à ce qui avait été annoncé et en raison d'une nouvelle ordonnance de la censure:

1° *La correspondance n'était pas admise entre les réfugiés serbes* (ayant fui leur patrie) et les populations restées dans la Serbie occupée, les premiers étant considérés comme belligérants.

2° Qu'elle n'était pas autorisée à envoyer *les listes des prisonniers serbes*.

3° Qu'elle ne fournirait que des *renseignements individuels sur les prisonniers*.

Et cependant elle réclamait les listes des prisonniers emmenées par les Serbes.

Nous protestons contre cette contradiction et cette interprétation trop restrictive de l'art. 14 du Règlement de La Haye, ainsi que contre cet isolement cruel des populations restées en régions occupées comme nous avons protesté pour la France. Un télégramme dans ce sens a été envoyé à Sofia. Les *délégués du Comité central serbe à Genève*, MM. Pankovitch et Grovitch, secrétariat d'État venant de Corfou, nous entretiennent de cette situation.

La Croix-Rouge russe proteste contre le torpillage du navire-hôpital *Portugal*, occasionnant plusieurs victimes. Nous transmettons cette protestation à Berlin, à Vienne, à Sofia et à Constantinople.

7 avril 1916

Nous avons reçu 2000 fr. de la *Croix-Rouge autrichienne* et 25'000 fr. *d'Amérique, de la Croix-Rouge*.

Séance des chefs de bureau

L'Agence sera fermée du jeudi soir 20 avril au mercredi 25 après *Pâques*.

Le travail diminue, il y aura lieu de veiller à la réduction du personnel. Le service français absorbera encore 4 soldats si le service territorial les accorde.

Plusieurs prisonniers sont signalés comme faits à *Verdun*, qui en réalité ont disparu il y a bien des mois, quelque fois en 1914.

M. Rappard, malade, a donné sa démission. *M. L. Cramer*, ni Mlle Marguerite van Berchem⁴¹⁴ ne peuvent consacrer beaucoup de temps. Le dépouillement des *Verlustlisten* sera supprimé, comme inutile. *Le Ministère de la guerre* a un *fichier par régiment*, et fait faire interroger les camarades; il correspond directement avec l'Allemagne, les maires, etc. On pourrait lui

⁴¹³ Les profits de l'exposition, qui se tient du 4 au 30 avril 1916, sont versés aux prisonniers russes et français.

⁴¹⁴ Marguerite van Berchem (1892-1884), archéologue suisse, membre du CICR de 1951 à 1969, puis membre honoraire.

transmettre les demandes qu'il peut satisfaire aussi bien ou mieux que nous, et nous concentrer sur les enquêtes que nous pouvons seuls faire.

Les listes reçues d'Allemagne donnent comme prisonniers faits à Verdun des noms, en assez grand nombre, que nous pouvons identifier par notre fichier allié comme ayant été capturés en 1914!

8 avril 1916

Pendant le mois de mars la section civile a transmis à *Francofort* 4559 messages de personnes habitant la France. Elle a reçu 2200 réponses.

Les pourparlers continuent pour l'organisation des *missions médicales et mixtes* pour visiter les camps de prisonniers autrichiens en Italie et italiens en Autriche, et en vue de la désignation de malades aptes à l'internement ou l'échange.

10 avril 1916

Nos délégués en Allemagne, *MM. Blanchod et Speiser*, ont peine à obtenir la liberté complète de choix dans les camps et chantiers de travail qu'ils veulent visiter. Le Ministère de la guerre prétend que des raisons économiques et militaires s'opposent à la visite de certains chantiers. Il avoue implicitement que les prisonniers sont parfois occupés à des travaux ayant rapport avec les opérations de la guerre. Il émet la prétention de ne laisser voir à nos délégués qu'un nombre de prisonniers égal à celui vu en Afrique, alors qu'il avait promis que toutes les mêmes facilités leur seraient accordées en Allemagne comme en France.

11/15 avril 1916

L'Allemagne ayant autorisé *la visite de dames* auprès d'internés civils, deux dames de Genève (Mlles Barde) vont partir pour porter des secours aux femmes et aux enfants.

La Croix-Rouge hongroise s'associe à la protestation de la Croix-Rouge autrichienne sur l'*Elektra* (27 mars). En revanche elle déplore le torpillage du *Portugal* (28 mars).

M. Micheli a visité les prisonniers français dans l'Oberland et Interlaken. Ils sont très satisfaits de leur séjour et se font du bien.

Le Ministère de la guerre de Paris nous fait savoir que par son entremise des nouvelles des *prisonniers allemands*, hospitalisés dans les formations sanitaires de la *zone des armées* peuvent parfaitement nous être envoyées.

Le Ministère de la guerre à Berlin affirme à nouveau que dans les *régions envahies* on ne retient que les *prisonniers intransportables* ou ayant des condamnations à subir.

L'administration allemande, Croix-Rouge et Postes, se refusent, comme c'est leur droit, de rechercher les *colis égarés*, et renvoient les expéditeurs à l'office de consignation en vertu de *l'art. 15 de la Convention postale universelle du 26 mai 1906*. L'Agence fait connaître l'impossibilité où elle se trouve à son tour, devant de semblables demandes de recherches, par la voie des *nouvelles*.

La Croix-Rouge autrichienne fait savoir que le service postale étant organisé depuis mars avec la *Serbie occupée* par les troupes austro-hongroises, les familles peuvent écrire directement à l'adresse qui leur est connue.

Des prisonniers à Altengradow et [mot illisible] étant, nous écrit-on, occupés à des travaux dans les canaux et dans des mines, *par représailles*, nous écrivons à Berlin pour dire que nous n'avons aucune connaissance d'exigences semblables en France.

La Croix-Rouge de Francfort fonctionne très bien, et moyennant 25 c[entimes], les familles sont renseignées sur les leurs restés en régions occupées. Nous avons transmis 5200 demandes en mars, et reçu plus de 2000 réponses.

17/26 avril 1916

La *Croix-Rouge britannique* ayant été autorisée à prendre des vues de divers camps nous pourrions compléter notre collection de *cartes postales illustrées* qui s'enrichit tous les jours.

La *Russie et l'Autriche* se sont mises d'accord pour l'échange de sanitaires retenus prisonniers.

Cette question n'est pas réglée entre *l'Italie et l'Autriche*.

Les Gouvernements *italien et austro-hongrois* négocient l'échange de *grands blessés*, et traitent avec le Conseil fédéral suisse l'hospitalisation des malades.

Le général von Bissing a autorisé une *infirmière belge*, à la demande du Comité international, à rentrer en Belgique soigner son frère malade.

Plusieurs camps en Allemagne sont, sous prétexte de *représailles pour les prisonniers du Dahomey*, fermés à la correspondance. Nous protestons contre ces mesures.

L'Agence a été fermée pour *les fêtes de Pâques* du vendredi 21 matin au lundi soir 24.

La Croix-Rouge autrichienne *communique une ordonnance* relative aux soins à donner aux prisonniers tuberculeux.

29 avril 1916

La Croix-Rouge italienne refuse les missions mixtes suggérées à *l'instar des missions danoises par le Comité international*, tant que les prisonniers ne sont pas concentrés dans un moins grand nombre de localités.

1^{er} mai 1916

Nous correspondons avec la Croix-Rouge allemande et la Commission des prisonniers de Paris aux fins de savoir exactement le *régime de correspondance et de colis des prisonniers venant du Dahomey*, le Ministère de la guerre de Berlin disant avoir la preuve que les envois ne sont pas réguliers, souvent refusés et s'en autorisant pour exercer dans le même domaine des représailles locales.

Par une ordonnance *du 10 août 1916* le Kriegsministerium a autorisé sous certaines conditions *l'envoi d'argent* par les prisonniers à leurs familles en régions occupées.

2/4 mai 1916

2 mai 1916.

La représentation de «*Château historique*»⁴¹⁵ donnée par *Mlle Marguerite Cramer* et quelques collaborateurs de l'Agence a produit une recette totale de 3000 fr.

Retour de *MM. Thormeyer et de Schultess-Schindler* d'Allemagne ainsi que de *MM. Blanchod et Speiser*.

M. Blanchod a eu beaucoup de difficultés, a été mal secondé par son collègue mais a pu constater que des prisonniers travaillaient dans les mines et dans des usines de guerre, les uns ayant consenti à le faire volontairement moyennant certains traitements de faveur, les autres en vertu d'un ordre que M. Blanchard a pu découvrir dans un chantier et qui était impératif. Il

⁴¹⁵ La pièce est écrite par Renée-Marguerite Cramer.

y a 100'000 chantiers de travail en Allemagne, les commandants de camps sont très bien, mais les sous-ordres sont des brutes.

Nous demandons à *Francfort Croix-Rouge* de nous faire connaître les motifs des *représailles prises* en Allemagne contre certains camps, en général sous prétexte du traitement infligé aux prisonniers *dits du Dahomey*. Souvent les renseignements sont erronés et les mesures de représailles en fait injustifiées.

La Croix-Rouge de Francfort nous informe dans une longue lettre du 28 avril (répondu le 3 mai) que son service de transmission de nouvelles occupe 250 personnes, qu'elle a reçu 200'000 demandes et envoyé plus de 40'000 réponses en Suisse et en France.

Elle dit que si les correspondances ont été interrompues avec les camps de Holzminden, Ohrdruf et Friedberg, c'est par *représailles* en raison du fait que les correspondances des prisonniers *dits du Dahomey* sont revenues avec la mention non distribuable.

Nous transmettons cette lettre à Paris, leur affirmant d'après Paris que si la liberté de correspondre a été restreinte pour les prisonniers du Dahomey, cela tient à *un malentendu* et à des instructions mal comprises.

La Russie se plaint que *la Turquie* n'ait point envoyé de *listes de prisonniers* russes en Turquie et n'ait pas même indiqué la liste des camps. Nous insistons auprès du *Croissant-Rouge* pour que satisfaction soit donnée à la Russie.

4 mai. *Visite du Dr. Exchaquet-Schloesing*⁴¹⁶ au nom de la Société médicale vaudoise, suite à la correspondance avec le Dr. Combe.⁴¹⁷

8 mai 1916

Le Haut commandement de la II^{ème} armée à Gand nous informe que toute *communication entre la Belgique occupée et la Belgique non occupée, de même que toute information avec les Belges, directe ou indirecte, est interdite*. (Nouvelles n°16, p. 120).

Les journaux annoncent l'organisation par le *Ministère de l'Intérieur d'une correspondance avec les régions envahies*, à raison de 20 mots par carte, et avec des formulaires à obtenir dans les mairies. Le demandeur doit justifier de son identité et du fait qu'il a des parents en régions occupées.

Pour *l'échange des grands blessés*, *la Russie* n'exige pas un degré complet d'invalidité. Le degré est fixé par les accords entre les belligérants.

9/15 mai 1916

La Croix-Rouge wurtembergeoise nous envoie toutes les *listes de prisonniers* qui passent chez elle avant d'être répartis dans les différents camps.

Elle nous a fait parvenir très rapidement une liste de *grands malades* qui partaient pour être internés en Suisse.

La Croix-Rouge hongroise nous informe que par interprétation large de la Convention de La Haye le Gouvernement hongrois a décidé *d'affranchir de toute taxe les secours et dons aux prisonniers de guerre et internés civils, à quel pays qu'ils appartiennent*, et d'où que viennent les secours. Il l'a fait dans l'espoir d'une équitable réciprocité envers les prisonniers austro-hongrois.

⁴¹⁶ Possiblement Louis-Agénor Exchaquet (1879-1950), médecin suisse.

⁴¹⁷ Adolphe Combe (1853-1917), médecin et philanthrope suisse, fondateur de plusieurs institutions pour enfants.

Pour répondre aux demandes nombreuses de Croix-Rouges allemandes relatives à *des disparus de 1914*, l'Agence a fait établir *des formulaires constatant* que les noms ne figuraient pas dans nos fichiers. Cette déclaration négative doit permettre aux familles d'obtenir le paiement *d'assurances ou de pensions*.

Nous recevons des listes de *Bulgares prisonniers en France*.

Le Bureau de renseignements de la Croix-Rouge serbe à Genève s'occupe de tout ce qui concerne *les Serbes prisonniers ou population de la Serbie occupée*.

Plusieurs prisonniers turcs ont été transférés de France à Casabianda.

Le Comité suisse de secours aux Arméniens, à Bâle, nous demande si nous pouvons intervenir en faveur des populations arméniennes, par le moyen d'une délégation, notamment en faveur *des enfants* souvent rassemblés par le Turcs dans certaines localités, mais pour leur extermination plutôt que pour leur salut.

Une *sœur infirmière russe* ayant participé à un combat les armes à la main et ayant été décorée pour son geste héroïque, la Croix-Rouge allemande proteste contre cette violation de la Convention de Genève. Nous lui donnons raison en signalant cette contravention à la Croix-Rouge russe.

16 mai 1916

La Croix-Rouge bulgare refuse toute communication entre les Serbes à l'étranger et ceux restés en Serbie occupée par les Bulgares. Elle ne veut pas reconnaître le *Comité [serbe] de Genève*. Après entente avec M. Pankovitch, ancien directeur du bureau de renseignements à Belgrade, qui déclare que le président du Comité central doit statutairement demeurer au siège du gouvernement, et que ce dernier se trouve à Corfou avec les membres du Comité central, nous répondons au Comité central de Sofia que nous ne pouvons admettre qu'aucun Comité central serbe ne soit reconnu.

La Société des Hôteliers suisses a offert de recevoir gratuitement les infirmières diplômées qui auraient besoin de repos. Un comité s'est constitué, présidé par M. G[ustave] Ador et sous le patronage de M. A[rthur] Hoffmann. Les infirmières devront être désignées par les Croix-Rouges, elles viendront par six escouades successives de 300, soit 150 pour l'Entente, 150 pour les Empires centraux. Elles feront un séjour de trois semaines, puis seront remplacées par d'autres. Il y a donc 1800 offres. Les Gouvernements sont d'accord.

17 mai 1916

La Croix-Rouge argentine, qui avait envoyé 80'000 fr. en 1914, nous adresse le solde de la collecte nationale, soit 5379 fr. à distribuer aux victimes et blessés de la guerre.

18/19 mai 1916

Par lettre du 8 mai, *la Croix-Rouge allemande* proteste contre l'octroi d'un ordre de chevalerie par le tzar à une *sœur de charité*, qui après la mort de tous les officiers de la compagnie prit la tête du détachement, emporta la tranchée ennemie et trouva glorieusement la mort. La Croix-Rouge allemande y voit une violation de la Convention de Genève. Nous lui donnons raison et transmettons sa juste observation à la Croix-Rouge russe.

20 mai 1916

La Société de l'Industrie de l'Aluminium nous envoie un don de 50'000 fr. avec une lettre aimable de M. G[ustave] Naville.⁴¹⁸ Nous avons accusé réception avec chauds remerciements.

⁴¹⁸ Gustave Naville (1848-1929), ingénieur suisse, cofondateur en 1888 de cette société et président de son conseil d'administration depuis 1915. Il est le frère d'Edouard Naville, membre du Comité et vice-président du

Les envois individuels et collectifs de pain sont officiellement admis jusqu'au 5 juin. Dès le 6 juin, les collectifs seront seuls admis.

Un Comité d'Art à Olten veut répandre les *portraits de Dunant*, jeune et vieux, demandant si nous voulons les envoyer aux Comités centraux des Croix-Rouges, s'engageant à verser 1 fr. par portrait vendu à l'étranger. Nous les laissons s'adresser directement aux Comités centraux.

M[auri]ce Dunant⁴¹⁹ a fait des efforts pour obtenir le *Prix Nobel* en faveur du Comité international, le Gouvernement suisse a accepté de patronner. Ce ne pourra être que *pour 1917*, c'est trop tard pour 1916.

Le solde de 5600 fr. de la souscription nationale argentine (solde des 80'000 fr. 1915) sera réparti entre les *Polonais, les Serbes et les Belges* (17 mai).

A la demande du Comité arménien de Bâle (15 mai), il a été répondu que notre concours leur est acquis, mais que nous ne pouvons que demander au Croissant-Rouge *l'autorisation gouvernementale pour envoyer une délégation*. L'Allemagne pourrait peut-être intervenir, mais les Turcs ne se laissent pas faire. Nous ne pouvons agir que par le Croissant-Rouge, s'ils sont d'accord.

Le Croissant-Rouge fait savoir que le Gouvernement ottoman accepte *des missions mixtes pour la visite des prisonniers*, à condition que la Turquie soit représentée à la Conférence de Stockholm. Or, la *Conférence de Stockholm* n'a pas pu se réunir, la Russie ayant préalablement demandé des excuses pour le torpillage du *Portugal*, et l'Allemagne ayant refusé ces excuses. Comme cette condition est donc impossible, nous demandons au Croissant-Rouge que son acceptation de la délégation subsiste.

Le *Ministère des Pays-Bas* à Berne accepte confidentiellement notre intervention en faveur *des Serbes*, dont la Bulgarie poursuit systématiquement l'extermination. La diplomatie néerlandaise a la conviction qu'il y a urgence; le Comité international, par des inspecteurs délégués, pourrait seul intervenir. Nous allons télégraphier à la Croix-Rouge bulgare pour obtenir de son Gouvernement *l'autorisation pour des délégués neutres*, un Suisse et un Américain (le Dr. Plotz⁴²⁰ sur place, très bien vu) *d'aller visiter les prisonniers en Bulgarie*.

Nous écrivons aux Croix-Rouges des belligérants pour demander la désignation des *sœurs infirmières qui seraient hospitalisées*. Le Comité de dames est composé de Mme Hoffmann présidente,⁴²¹ Mme Sprecher von Bernegg, Mme Emery, Mme Aloys de Meuron,⁴²² Mme F[rédéric] Barbey,⁴²³ Mme Spiller. *Une grande lettre sur papier luxe* est envoyée aux Croix-Rouges française, anglaise, belge et italienne, d'une part, aux Croix-Rouges allemande et autrichienne, d'autre part.

Le Comité international invité à prendre part à une *exposition relative aux prisonniers de guerre à Stuttgart*, y enverra ses publications et diverses photographies, non seulement de l'Agence, mais des camps photographiés par nos délégués.

Les prisonniers français et belges internés en Suisse peuvent correspondre avec leurs familles en régions occupées par l'intermédiaire de *l'Auslanderstation à Constance*.

22/27 mai 1916

CICR depuis 1915.

⁴¹⁹ Maurice Dunant (1866-1931), administrateur et philanthrope suisse, neveu d'Henry Dunant, membre du Comité de 1928 à 1931.

⁴²⁰ Harry Plotz (1892-1947), médecin et bactériologiste américain, découvreur d'un vaccin contre le typhus.

⁴²¹ Frida Clementina Moosherr, fille de Hermann Ulrich, médecin.

⁴²² Marguerite Auberjonois, fille de Gustave, agronome et député au Grand Conseil vaudois.

⁴²³ Germaine Ador (1878-1969), fille de Gustave Ador.

Des *prisonniers français* sont en assez grand nombre envoyés en *Russie occupée* pour la construction de routes.

29 mai 1916

M. Hoffmann a fait dire à M. Ador par M. Alphonse Dunant⁴²⁴ que tout en reconnaissant les éminents services rendus par le Comité international et M. Ador à la Croix-Rouge et à la Suisse et sans vouloir se mêler en rien de nos affaires, qu'une *intrigue se préparerait à Vienne et à Berlin contre nous*. M. Dunant a remis des rapports confidentiels de notre ministre suisse Bourcart⁴²⁵ à Vienne. Ceux-ci indiquent le Baron de Spiegelfeld ne pouvait prendre son parti du rapport Thormeyer sur la Russie et surtout de la Conférence faite à la Fusterie sous sa responsabilité sur son voyage, dont La Tribune de Genève a rendu compte le 28 mars. Le président, comte Traun, s'associe avec modération à l'attitude du Baron de Spiegelfeld, et ce dernier a avoué que le Comité central de Berlin était en froid avec le Comité international et n'attendait qu'une occasion pour rompre avec le Comité international. M. Spiegelfeld a communiqué toute notre correspondance à Berlin.

Ces pays sont d'autre part heureux de l'initiative du Comité international pour *l'hospitalisation des sœurs infirmières en Suisse*.

Questionné sur ce qu'il demandait en fin de compte, M. Spiegelfeld reconnaît qu'on peut lire entre les lignes du rapport Thormeyer tout ce qui manque en Russie et qu'il faudrait publier dans le *Bulletin international* une rectification de l'article de La Tribune analysant la conférence de M. Thormeyer.

Après délibération, il est décidé d'écrire une lettre à Dunant pour le remercier et le prier de transmettre une dépêche, à Vienne, disant que le compte-rendu de La Tribune, auquel nous sommes tout à fait étrangers peut ne pas donner la même idée que la lecture du rapport Thormeyer et que nous tenons trop essentiellement aux bons rapports avec les Comités centraux pour ne pas souhaiter vivement voir cet incident se liquider favorablement.

M. Ferrière croit que cette chicane est née à un moment où Blanchod préparait pour sa visite en Allemagne un rapport révélant des faits désagréables pour l'Allemagne. La source de conflit paraît plus profonde.

Cette dépêche sera publiée d'abord dans les *Nouvelles* puis dans le *Bulletin*.

29/31 mai 1916

Les Italiens refusent d'envoyer des infirmières en Suisse, ayant besoin de toutes les leurs pour leurs blessés (voir 16 mai).

Une fédération des œuvres du pain s'accomplit pour l'envoi collectif de pain, à raison de 300 gr. par prisonnier, soit 2 kg. de pain par semaine. Il y a 328'000 prisonniers français en Allemagne. Cela en raison de l'interdiction des envois individuels dès le 6 juin.

De même que les nouvelles s'obtiennent par l'entremise de la Croix-Rouge de Francfort sur les personnes en régions envahies et au moyen de formulaires, de même *les mandats* s'envoient par cette Croix-Rouge et elle retourne des reçus une fois la somme en mains du destinataire.

⁴²⁴ Alphonse Dunant (1869-1942), diplomate suisse, chef de la division des affaires étrangères du Département politique (1915-1917), puis ministre de Suisse à Paris jusqu'en 1938.

⁴²⁵ Charles-Daniel Bourcart (1860-1940), juge et diplomate suisse, Ministre de Suisse à Vienne entre 1915 et 1925.

L'Allemagne fait savoir que *des internés civils* ramenés des camps de concentration dans les régions envahies sont assimilés à la population de ces régions et privés d'écrire librement et directement.

1^{er} juin 1916

L'Agence a reçu la liste des *lieux d'internement en Suisse* et la publie dans les Nouvelles (n°20, 3 juin).

La Croix-Rouge portugaise se charge de transmettre la correspondance aux camps de concentration créés dans les colonies.

5 juin 1916

Une lettre du *Ministère de la guerre de Paris* service des prisonniers ayant prié l'Agence de ne plus communiquer les décès aux familles, il en résulterait la suppression d'un des plus importants services de l'Agence. Une conférence tenue d'urgence avec les chefs de services amène le Comité à décider l'envoi d'une *délégation* composée de M. Alfred Gautier, Mlle M. Cramer et Jacques Chenevière à Paris pour conférer avec le Contrôleur général de l'œuvre des Prisonniers Le Bars [?], et lui expliquer que nous ne nous substituons en rien aux communications officielles du Ministère, nos informations plus rapides n'étant qu'officieuses.

9 juin 1916

L'Angleterre refuse la proposition d'*hospitalisation des infirmières en Suisse*, disant que les siennes ont tout ce qu'il faut. Elle exprime sa reconnaissance (voir 16 mai).

L'Italie remercie et cherche si des infirmières veulent profiter de cette obligeante offre.

Retour de M. Gautier, de Paris, ayant pleinement réussi sa mission, le Contrôleur Le Bars au Ministère de la guerre n'ayant pas fait attention à la portée de la lettre qu'on lui faisait signer. La communication des décès aux familles, officieusement, peut donc continuer.

Les envois individuels et nominatifs de pain, interdits dès le 6 juin (voyez 29/31 mai) pourront continuer jusqu'au 1^{er} juillet.

Les Belges sont assimilés aux *Français* pour les envois de pain.

La Croix-Rouge de Copenhague fait savoir qu'avec l'appui du trésor danois et des dons individuels elle pourra subvenir aux frais de sa tâche jusqu'à la fin de la guerre.

En mai, *le service de correspondance pour les régions envahies* par Francfort a envoyé 4111 demandes et reçu 2749 réponses qui ont été communiquées.

10 juin 1916

Visite de *Sir John Furley*,⁴²⁶ de la Croix-Rouge britannique.

M. le Dr. Maillard,⁴²⁷ de retour d'Angleterre, où il a visité avec d'autres docteurs suisses les prisonniers allemands malades a constaté un *excellent état sanitaire* (dans un camp 1 tuberculose pulmonaire sur 3000 hommes).

12 juin 1916

La Bulgarie refuse les visites des délégués du Comité international, le Gouvernement alléguant que dans cette saison les dépôts sont vidés dans les chantiers de travail.

⁴²⁶ John Furley (1836-1919), avocat et philanthrope britannique.

⁴²⁷ Possiblement Hector Adolphe Maillard (1866-1932), médecin suisse.

Une *lettre du Comité international à la Croix-Rouge de Berlin intercède en faveur des prisonniers astreints à des durs travaux, notamment ceux envoyés en Russie occupée*, et recommande une entente entre Gouvernements français et allemand pour un traitement uniforme et humain.

17 juin 1916

M. Ador rapporte de Berne, où il a eu une entrevue avec *M. le Prof. Partsch de Fribourg*, que les Allemands veulent se débarrasser le plus possible de leurs prisonniers, d'une part, en étant très larges pour admettre *l'hospitalisation en Suisse*, d'autre part qu'elle [sic] veut à tout prix faire *ramener tous les prisonniers d'Afrique*, ayant relevé tout ce qui était mauvais dans les rapports Blanchod, Vernet et Schazmann (ce dernier surtout, assez riche à cet égard) et ayant publié un grand mémoire pour faire ressortir la situation intenable des prisonniers, notamment de ceux du Togo et du Cameroun qui seraient exposés à un second été. Pour arriver à ses fins elle redoublera les représailles, l'envoi des prisonniers français en Russie occupée et leur astreintion à des travaux pénibles.

Le Gouvernement français n'a jamais dispensé de tout travail manuel les prisonniers ayant une profession libérale, mais ne les a pas non plus choisis pour les astreindre à des travaux inaccoutumés.

Le *Comité médical de la Croix-Rouge de Belgique* à Bruxelles est seul autorisé en Belgique à recueillir des renseignements sur les *soldats belges* malades, blessés ou décédés. La censure arrête systématiquement depuis tous les renseignements même absolument sommaires sur les soldats belges en bonne santé.

La Croix-Rouge de Petrograd, qui avait fait passer sa demande par le Comité international, nous informe qu'elle a reçu *des listes de prisonniers russes en Turquie*, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge et que de son côté elle enverra des listes de prisonniers turcs.

19 juin 1916

La Croix-Rouge bulgare, après avoir fait de nouvelles démarches auprès du *Ministère de la guerre* a obtenu que la censure laissât *passer la correspondance entre les réfugiés serbes à l'étranger et leurs familles restées dans les pays*. Cette correspondance peut donc être adressée directement aux familles.

24 juin 1916

Ce jour arrivent *les 54 premières infirmières françaises* des 3 Sociétés de la Croix-Rouge, pour profiter de l'hospitalité offerte par la Société des Hôteliers (voir 16 mai). Plusieurs seront reçues en Suisse alémanique.

Les «*Nouvelles*» n°23 de ce jour publient la liste rectifiée des *lieux d'internement en Suisse*.

Par voie télégraphique nous obtenons l'indication des rares échappés de la *dernière bataille navale du Skagerakk*.⁴²⁸

La Croix-Rouge néerlandaise nous communique qu'en vertu d'accord avec le Gouvernement général de Belgique des cartes postales filigranées seront envoyées d'Allemagne au Gouvernement néerlandais pour être distribuées *aux internés belges et leur permettant de correspondre avec leurs familles restées en régions occupées*.

⁴²⁸ Connue aussi comme la bataille du Jutland (31 mai-1^{er} juin 1916), la plus grande bataille navale de la Première Guerre mondiale.

La Croix-Rouge de Francfort nous informe que les Français internés en Suisse peuvent donner de leurs nouvelles par l'*Austausch Bureau* de Constance à leurs familles en France occupée, mais à raison de 20 mots par message, comme les autres Français.

25 juin/1^{er} juillet 1916

L'Allemagne accepte l'hospitalisation des infirmières en Suisse à condition que ces infirmières ne soient pas mélangées à celles des nations belligérantes.

La France a envoyé la première liste des *prisonniers austro-hongrois* évacués de Serbie en France.

Le Comité médical de la Croix-Rouge belge à Bruxelles confirme que seules les nouvelles concernant *les soldats malades ou blessés ou décédés* seront admises à franchir la censure.

Aucune autorisation n'est donnée aux *habitants des territoires envahis* pour rejoindre les leurs internés en Suisse.

5 juillet 1916

Par décision du *Ministère de l'Intérieur*, et en raison de nécessités militaires, le service de *transmission dans les régions envahies* est monopolisé par ce Ministère, les demandes sont interceptées par les Commissions militaires de contrôle postal, et dans ces conditions le service civil de l'Agence ne peut que renoncer à son rôle d'intermédiaire et renvoyer les demandeurs au Bureau de Paris, Office de renseignements, 27 avenue de l'Opéra. Le chef de ce service, M. Caron,⁴²⁹ rend pleinement hommage à l'activité et à l'efficacité de l'Agence dans l'établissement de ces correspondances avec les régions envahies.

8 juillet 1916

Le Ministère de la guerre à Berlin paraît nerveux: il se fâche pour la transmission sur un ton très convenable d'une plainte sur Darmstadt déclarant qu'il ne répondra plus qu'à des faits précis, alors que tous les jours il nous transmet des renseignements demandes d'informations et des plaintes basées, dit-il, sur des sources sûres.

Il a interdit par ordonnance du 15 décembre [1915] la correspondance entre les *prisonniers et leurs marraines* en pays neutre.

Un Bureau s'est constitué à Berne, 39 rue du Marché, pour *l'internement en Suisse*. Nous lui transmettons toutes les demandes concernant ces internés ainsi que les requêtes tendant à l'internement. Le service sanitaire de notre Agence se bornera aux informations à prendre auprès des *médecins des camps* et des hôpitaux.

Les dépôts *d'internés civils* ont été supprimés dans *l'Afrique du Nord*, et ceux-ci ont été transportés en France.

Un assez grand nombre de prisonniers militaires allemands ont été recensés également en France.

Nous avons reçu des listes *d'Austro-hongrois* prisonniers des *Serbes* et arrivés en France.

Un accord serait intervenu entre les *Gouvernements allemand et russe pour l'échange des sanitaires retenus*. En raison des difficultés de langue, chaque pays garderait 1 médecin et 10 h[ommes] pour 2500 prisonniers de même nationalité.

10 juillet 1916

⁴²⁹ Pierre Caron (1875-1952), archiviste et historien français, détaché au ministère de l'Intérieur, entre 1916 et 1920, pour diriger des sections du service des réfugiées et des territoires occupés.

Réunion des chefs de service

M. Ador, revenu de Paris (négociations diplomatiques et économiques pour la Suisse), rapporte l'expression unanime et générale de la reconnaissance pour notre travail.

Le service français a commencé à établir une *liste des prisonniers par régiment*. Le service allemand l'organisera dès qu'il aura du monde pour cela.

Le service de M. J[acques] Chenevière continue son service de recherches de nouvelles *entre les familles des régions envahies et les soldats sur les fronts*. Les demandes passent par le Ministère de la guerre pour la France, et pour la France occupée par la Croix-Rouge de Francfort de même que pour la Belgique occupée par le Bureau médical de Bruxelles.

Le service des *actes de décès* se développe encore.

Les «*Nouvelles*» font à peu près leurs frais, avec 750 abonnés environ.

A l'Exposition de Stuttgart, où nous avons envoyé des photos de camps, la réclame [publicité] pour nos cartes postales paraît avoir accéléré la vente de ces dernières.

Pour l'envoi d'argent aux *prisonniers en Sibérie*, la trésorerie a de la peine à savoir si ses envois arrivent.

Nous faisons les enquêtes spéciales sur les *Russes chez les Turcs*, grâce au Croissant-Rouge qui répond très bien.

Quant aux Turcs prisonniers, dont M. Dollfus s'occupait, ils seront versés, comme enquêtes, au service allemand.

12 juillet 1916

Séance du Comité

M. Naville, en l'absence de M. Ador, appelé à Berne inopinément, présente un appel au nom de l'humanité et de la Croix-Rouge en vue de la *suppression des représailles*,⁴³⁰ institution barbare, indigne de la Croix-Rouge et de notre civilisation. Cet appel est approuvé à l'unanimité et M. Naville remercié de son initiative. Cet appel sera imprimé et envoyé aux gouvernements par l'entremise des légations à Berne et aux Comités centraux des Croix-Rouges en leur communiquant notre initiative.

12 juillet 1916

Le Gouvernement anglais a déclaré qu'il ne ferait pas de représailles. A la suite de plaintes très vives sur le camp de Ruhleben,⁴³¹ camps de civils où se trouvent 4000 Anglais, l'Angleterre a proposé à l'Allemagne de lui rendre un nombre égal de *civils allemands*, contre le renvoi de ces *4000 Anglais*. L'Allemagne a refusé.

Le cas Schierstaadt, fameux en 1915, a eu sa répétition au sujet du lieutenant Erler, condamné par le Tribunal militaire français, pour avoir mis le feu à une maison en Belgique. A titre de représailles l'Allemagne a mis aux fers 10 officiers français prisonniers.

15 juillet 1916

Le Gouvernement russe insiste par l'entremise de la Croix-Rouge russe pour que des délégués du Comité international soient admis à visiter les *camps de prisonniers en Turquie*. Nous télégraphions dans ce sens au Croissant-Rouge.

⁴³⁰ *Mesures de représailles contre les prisonniers. Le Comité international de la Croix-Rouge aux Belligérants et aux Pays neutres*, Genève, 12 juillet 1916.

⁴³¹ Camp d'internement se situant dans les faubourgs de Berlin.

Nous insistons auprès de la Croix-Rouge de Berlin pour que *l'échange des sanitaires*, amorcé par des négociations diplomatiques directes entre l'Allemagne et la France, puisse enfin aboutir dans le sens de l'art. 12 de la Convention de Genève.

Des permissions exceptionnelles ont été accordées à des prisonniers tant allemands que français pour revoir *de proches parents en danger de mort*. Mais des abus s'étant produits, et des prisonniers n'ayant pas tenu leur engagement d'honneur de se reconstituer prisonniers, le Comité international doit s'abstenir d'appuyer ou de transmettre dorénavant des demandes de ce genre, les intéressés devant s'adresser directement à leur gouvernement.

18 juillet 1916

La Turquie se déclare d'accord pour que des délégués neutres viennent visiter les camps de prisonniers russes, français et anglais. Le Comité international cherche deux délégués.

21 juillet 1916

L'appel aux Gouvernements *sur les représailles (15 juillet)* est expédié et transmis le 21 aux journaux/ Journal de Genève et Agence télégraphique à Berne.

22 juillet 1916

Les listes *d'Autrichiens pris par les Serbes* continuent à arriver régulièrement de France.

Le Département politique a obtenu l'accord des Gouvernements allemand et français pour le *renvoi* des sanitaires *blessés* ou internés en Suisse. Le médecin en chef [de l'armée suisse] est chargé d'opérer ces rapatriements.

La Croix-Rouge de Berlin communique que les envois de mairaines neutres seront remis aux destinataires, mais pas leur correspondance.

23 juillet 1916

La Croix-Rouge française communique que les *parents prisonniers*, soit membres d'une même famille, sont réunis dorénavant dans un même camp.

L'Allemagne se décide à achever le *rapatriement des civils* qui restent encore à *Holzminden*, femmes et vieillards de plus de 55 ans. Ils constitueront un convoi mensuel.

De Suisse on rapatrie les internés civils français de moins de 17 et plus de 55 ans.

31 juillet/ 5 août 1916

Les *envois d'argent des prisonniers à leurs familles en régions occupées* sont permis une fois par moi, mais pas les envois de colis.

9/10 août 1916

La *Croix-Rouge bulgare* fait savoir qu'ensuite des démarches faites auprès de leur Gouvernement les émigrés serbes désireux de *rentrer dans leurs foyers* seront admis à le faire après que leurs requêtes adressées à la Légation de Bulgarie à Berne auront été examinées par les autorités compétentes.

Le 21 juillet (selon lettre de M. le Ministre Cambon⁴³² du 2 août) la France a proposé à l'Allemagne de *ramener tous les prisonniers du Nord de l'Afrique, Maroc compris*, à condition que l'Allemagne ramène à leur camp primitif tous les prisonniers envoyés par représailles dans la Russie occupée, que ne soient astreints au travail des mines que les mineurs, que les prisonniers n'auront pas à travailler dans les marais et que quelque mesure de

⁴³² Jules Cambon (1845-1945), diplomate et homme politique français, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères dès 1914.

représailles ne soient [sic] prises par un gouvernement qu'après un avertissement d'un mois à l'autre. Nous avons appuyé fortement cette proposition auprès de la Croix-Rouge de Berlin.

Le Comité international traite avec le Département politique fédéral la question du *mariage par procuration* (admis en France) entre les fiancées françaises et les internés en Suisse.

Le *Gouvernement français* déclare n'avoir jamais intercepté des paquets portant les couleurs ou les armes nationales; seuls les inscriptions injurieuses arrêtent les envois.

La Croix-Rouge allemande s'inquiète du sort des *prisonniers allemands faits par les Serbes*, qu'elle croit internés en France. Bien que nous n'ayons pas connaissance de cette catégorie de prisonniers, nous nous informons à Paris.

Les démarches sont faites par le Comité international pour obtenir de l'Autriche le passage par la Bosnie et l'Herzégovine de secours accompagnés d'un délégué à apporter de la part du Gouvernement monténégrin à la *population monténégrine dans la misère*.

11 août 1916

La Croix-Rouge russe télégraphie que c'est bien le *Vperiod* bateau hôpital qui malgré ses signes distinctifs a été torpillé sciemment par les Turcs. Nous transmettons télégraphiquement au Croissant-Rouge.

12/19 août 1916

La *Croix-Rouge bulgare* envoie des cartes et lettres provenant de *prisonniers anglais à destination* de l'Angleterre.

Une entente s'est établie entre les Gouvernements français et allemand au point de vue des *accidents du travail* chez les prisonniers, que jusqu'ici on avait refusé de mettre au bénéfice des assurances légales: un certificat sera remis aux prisonniers victimes d'accidents.

Le Croissant-Rouge envoie des lettres et cartes de prisonniers en Asie Mineure à transmettre aux familles.

La Croix-Rouge de Berlin informe que selon ordonnance du 11 août les prisonniers peuvent *accuser réception des colis reçus par carte*, sans que cet accusé compte comme correspondance.

Nous demandons à Paris par réciprocité que les *prisonniers artistes allemands* aient comme les Français en Allemagne des facilités pour exercer leur art.

21/31 août 1916

De très nombreuses plaintes individuelles (Herriot, etc.) signalent l'état lamentable des *prisonniers français envoyés en Courlande*, par représailles, nous les transmettons à Berlin.

Une dépêche à la Croix-Rouge insiste pour que l'Allemagne accepte la proposition française (voir 9/10 août) et aussi qu'elle pourvoie mieux aux besoins des Français déportés en Courlande.

Septembre 1916 [pas de date indiquée]

En réponse Berlin nous informe que *l'Allemagne a accepté la proposition* française, que tous les camps de représailles vont être levés, sitôt tous les Allemands ramenés d'Afrique; que d'ailleurs les prisonniers français en Courlande sont très bien traités. Cette réponse est communiquée à M. Herriot et à la Croix-Rouge à Paris.

La France, en vue de faire cesser d'injustes représailles a proposé d'ajourner après la conclusion de la paix *l'exécution des peines judiciaires ou administratives* prononcées contre des prisonniers. L'Allemagne a accepté.

Le Bureau zurichois, pour la recherche des disparus, veut bien se charger de la recherche éventuelle des *civils*, en suite de la déclaration de guerre de l'Italie à l'Allemagne (28 août).

La Croix-Rouge russe annonce *un don de 8000 fr.* pour l'Agence.

La Croix-Rouge suédoise a donné 1000 fr.

La Croix-Rouge norvégienne a donné 1000 fr.

La Croix-Rouge belge a donné 2000 fr.

La Croix-Rouge japonaise a donné 2500 fr.

Le Croissant-Rouge a donné 1000 fr.

Tous nos efforts, concurremment avec ceux du Consul général suisse Borel⁴³³ à Bruxelles pour faciliter la correspondance entre les *militaires belges et leurs familles* en Belgique se heurtent à un refus persistant de l'autorité allemande: les familles des blessés, prisonniers, décédés et disparus sont renseignées, cela suffit.

Par la voie de la *Légation britannique* les Anglais internés en Suisse remercient vivement le Comité international pour son initiative quant à cet internement.

Le Comité a pris l'initiative de demander (par lettre du 23 août) *aux Croix-Rouges néerlandaise, danoise, norvégienne et suédoise* si éventuellement leurs Gouvernements accepteraient d'interner, comme la Suisse le fait pour les malades, les prisonniers qui ont plus de 18 mois de captivité.

La succursale créée à *Belgrade par la Croix-Rouge autrichienne* s'occupe de tout ce qui concerne les civils et militaires belges [sic?] internés en Autriche-Hongrie (Auskunftstelle für Kriegsgefangenen, Filiale Belgrade).

Le Ministère de *la guerre français* interprète la Convention de La Haye en refusant les colis en franchise pour les prisonniers dès qu'ils dépassent 5 kilos. Seuls les envois collectifs adressés à un commandant de camp peuvent dépasser 5 kilos et arriver en franchise (démarche Natural LeCoultre auprès du Ministère de la guerre).

Le Comité s'est occupé depuis longtemps de former des délégations pour visiter les camps de *prisonniers en Turquie* et les *prisonniers turcs en Russie*. M. Thormeyer et Dr. Blanchod ont accepté d'aller en Russie, et MM. Dr. A[dolf] Vischer⁴³⁴ de Bâle et Alfred Boissier en Turquie.

4/9 septembre 1916

7 septembre *M. Max Dollfus* donne sa démission de l'Agence, à la suite de certaine coalition manifestée contre lui.⁴³⁵

Le 6 septembre nous adressons une longue lettre à la *Croix-Rouge de Roumanie* pour l'engager à continuer des relations directes avec les Croix-Rouges des États belligérants.

11/12 septembre 1916

⁴³³ Jules François Auguste Édouard Borel de Bitche (1865-1939), consul de Suisse à Bruxelles.

⁴³⁴ Adolf-Lucas Vischer (1884-1974), médecin et chirurgien suisse, membre du Comité de 1945 à 1951, puis membre honoraire.

⁴³⁵ L'origine française de M. Dollfus était perçue comme incompatible avec les hautes fonctions qu'il exerçait à l'AIPG, une institution officiellement neutre.

La Croix-Rouge de Roumanie, ainsi que la Légation de Roumanie à Berne demandent à l'Agence des chirurgiens, des médecins et des infirmières. Nous faisons passer cet appel dans les journaux.

Le *rapatriement des sanitaires* entre la France et l'Allemagne paraît sur le point de s'opérer définitivement, les gouvernements étant d'accord. Ce serait pour la fin de septembre.

15 septembre 1916

De plusieurs camps arrive la nouvelle que des officiers français ne peuvent *plus empletter* [sic] *des vivres en Suisse*, nous protestons contre cette restriction, tout à fait inadmissible à l'égard d'un pays neutre.

Malgré ce que plusieurs journaux ont dit la Suisse se bornera à recueillir les malades et ne pourra interner *les prisonniers depuis plus de 18 mois et pères de plus de 3 enfants*.

20/26 septembre 1916

La Croix-Rouge allemande fait savoir que *l'interdiction de correspondance avec le Luxembourg* est levée, dans ce sens que la population du Luxembourg peut correspondre avec les prisonniers en Allemagne.

La Croix-Rouge de Francfort renonce à réclamer 25 ou 30 c. pour la transmission des nouvelles en régions envahies, en revanche elle ne *s'occupe plus des familles de prisonniers*, ceux-ci peuvent correspondre en se soumettant au règlement.

25 septembre

La Société Nestlé nous envoie *100'000 fr.* à partager entre les Croix-Rouges des belligérants, nous autorisant à retenir quelque chose pour notre Agence.

La Fondation Rockefeller à Berne (War Relief Commission) nous envoie *25'000 fr.* pour l'Agence.

MM. Ador et Barbey s'étant rendus à Marseille et ayant visité le camp de Carpiagne⁴³⁶ ont constaté que le retour des prisonniers du *Nord de l'Afrique* s'effectuait en conformité avec les accords.

La Société portugaise annonce qu'il n'y a pas d'internés autrichiens au Portugal.

La série des cartes postales du Comité international s'est accrue de vues prises par nos délégués dans les camps en Russie et au Turkestan.

La Croix-Rouge de Berlin envoie les premières listes de *civils italiens*.

28 septembre 1916

Visite de M. Ed[ouard] Rasson,⁴³⁷ interné français, qui nous soumet son grand projet de *Sanatorium des Alliés*, à remettre au Comité international après la guerre.

29 septembre 1916

Une lettre est adressée à *M. Briand*⁴³⁸ *contre la censure* qui coupant le n° de régiments rend notre tâche impossible.

2/7 octobre 1916

⁴³⁶ Camp situé au sud de Marseille.

⁴³⁷ Possiblement Édouard Rasson (?-?), industriel français de Roubaix.

⁴³⁸ Aristide Briand (1862-1932), homme politique français, Président du Conseil des ministres d'octobre 1915 à mars 1917, détenant le portefeuille des Affaires étrangères.

Les *convois de sanitaires* tant allemands que français, enfin rapatriés, passent par la Suisse dès le 2 octobre et jours suivants.

Les prisonniers sont en France retenus quelques semaines dans la *zone de guerre*.

6 octobre 1916

Réunion des chefs de service

La *Société Peter Cailler Kohler*⁴³⁹ a envoyé 481 boîtes de chocolat destinées aux collaborateurs de l'Agence et ornées d'une gravure originale de Burnand.⁴⁴⁰

10 octobre 1916

Les *coupons-réponses internationaux* reçus dès janvier 1916 atteignent le chiffre de 50'000.

Les *listes anglaises* que nous recevons portent maintenant le *n° de camp* du prisonnier, ce qui évitera toute confusion entre homonymes.

Les *prisonniers du Maroc* ramenés en France ont été autorisés à *écrire* avant leur départ, ainsi qu'à leur arrivée dans leur nouveau camp en France, pour annoncer leur transfert et éviter à la correspondance et aux colis un circuit inutile. Ces lettres ont été dispensées de la retenue usuelle de 10 jours.

11/14 octobre 1914

En réponse à notre demande du 23 août (voir septembre),

la *Croix-Rouge danoise* communique qu'une commission gouvernementale s'occupe de l'affaire,

la *Croix-Rouge néerlandaise* informe qu'elle a aussi son gouvernement,

la *Croix-Rouge suédoise* fait savoir qu'elle a déjà offert de recevoir des Russes et des Autrichiens qu'elle n'en pourrait accueillir que 800 et ne peut recevoir des Français et des Allemands.

Les commissions sanitaires suisses mixtes sont parties le 3 octobre pour aller choisir dans les camps allemands avec des médecins allemands et dans les camps français avec des médecins français, les prisonniers à hospitaliser en Suisse.

Au 11 octobre il avait passé *1987 sanitaires français et 639 sanitaires allemands* rapatriés dans leur patrie par Genève.

Le *Prisoners of War Information Bureau* nous avise que les *sanitaires* prisonniers doivent s'adresser au commandant de leur camp pour être rapatriés.

12 octobre visite de *Mme Pérouse*⁴⁴¹ présidente de l'Union des Femmes de France.

La Croix-Rouge de Francfort informe que *300'000 personnes des territoires envahis* ont demandé à être évacuées. 20'000 personnes passeront, la date n'est pas fixée.

La correspondance entre les *habitants de la Serbie et leurs familles* à l'étranger est assurée par la Croix-Rouge autrichienne.

14 octobre 1916

⁴³⁹ Société de chocolatiers suisses créée en 1911, par la fusion des trois sociétés, et rachetée par Nestlé en 1929.

⁴⁴⁰ Il s'agit d'un membre de la famille de peintres, dessinateurs et illustrateurs suisses, soit Eugène Burnand (1850-1921), soit l'un de ses fils, Daniel Burnand (1888-1918) ou David Burnand (1888-1975).

⁴⁴¹ Suzanne Pérouse (?-?), présidente de l'Union des femmes de France de 1906 à 1921, initiatrice, en 1907, de la création d'un organe commun de direction aux trois Sociétés françaises de la Croix-Rouge.

La *Croix-Rouge roumaine* ne donnant pas signe de vie, nous lui demandons de nous fournir, à la requête de l'Allemagne les listes de prisonniers allemands faits par les Roumains.

16 octobre 1916

Départ de MM. *Alfred Boissier et Dr Georges [sic!] Vischer* de Bâle pour *Constantinople* (par Vienne et Sofia), comme délégués du Comité international pour visiter les prisonniers anglais et français en Arménie, éventuellement les Russes aussi.

17/21 octobre 1916

A la demande de la *Croix-Rouge hongroise* nous lui déclarons que nous n'avons aucune objection à ce que des *relations directes* s'établissent entre elle et la Croix-Rouge française, pour le bien des prisonniers austro-hongrois en France.

La *Croix-Rouge allemande* nous envoie 10'000 MK comme second don.

Nous suggérons aux Croix-Rouges de Vienne et de Petrograd d'acheminer *l'échange de grands blessés*.

23/28 octobre 1916

La *Croix-Rouge allemande* proteste contre la réponse française à notre *appel sur les représailles*. Nous en envoyons copie à la Croix-Rouge française.

Des recharges sont adressées au Département politique en vue du renvoi chez eux des *sanitaires intéressés* qui malgré nos demandes n'ont pas encore été rendus.

La *Croix-Rouge allemande* nous envoie la première liste de *prisonniers roumains*, que nous transmettons à Bucarest.

A la demande du *Bureau de Londres (Information Bureau)* nous déclarons consentir moyennant *coupon-réponse par lettre* à servir d'intermédiaire entre intéressés, prisonniers ou confinés et leurs familles ou vice-versa, mais pas entre civils libres.

Nos *délégués pour la Turquie* sont arrivés à *Constantinople*. Nous insistons auprès de la Croix-Rouge russe, par l'entremise de M. Ador, pour que nos délégués puissent librement visiter aussi les prisonniers turcs en Russie sans les conditions restrictives précédemment posées.

Nous offrons à la *Croix-Rouge de Berlin* d'aller les voir (MM. Ador et Naville) fin novembre pour régler diverses questions et entretenir les bons rapports.

30/31 octobre 1916

La *Croix-Rouge française* se déclare d'accord pour que des *relations directes* s'établissent entre elle et la Croix-Rouge hongroise (17/21 octobre).

La *Croix-Rouge autrichienne*, sur le vu de la réponse française à notre offre sur les représailles, fait appel à la modération dans le ton et à la paix, la guerre ne devant pas englober les Croix-Rouges et le Comité international devant avoir pour idéal le maintien de ces relations pacifiques entre Croix-Rouges.

La *Croix-Rouge roumaine*, en réponse à notre lettre du 6 septembre, se déclare par dépêche d'accord pour *correspondre directement* avec les Croix-Rouges des belligérants et leur envoyer les listes de prisonniers. Pour les Austro-hongrois et les Bulgares, ce sera par la Légation de Hollande, pour les Allemands et Ottomans par la Légation des États-Unis.

Le *Comité international* sollicite de toutes parts relativement aux *bureaux de secours existant en Suisse*, demande par la voie des journaux à ces œuvres de se faire connaître.

Le Conseil fédéral a fixé les *peines disciplinaires applicables aux internés* soldats et officiers. Pour ces derniers le renvoi en captivité est même prévu.

L'interdiction de faire parvenir en *Belgique les nouvelles de soldats en bonne santé* subsiste, les nouvelles concernant les blessés et malades étant seules transmises par le Comité médical de Bruxelles. L'Agence possède ainsi des renseignements intéressant les familles privées de nouvelles et se trouve dans l'incapacité de les faire parvenir aux intéressés.

(Nouvelles n°43)

La *franchise postale* pour les internés en Suisse est limitée en ce qui concerne les expéditions à 10 envois par mois.

2 novembre 1916

La *Croix-Rouge de Francfort* nous fait savoir de même qu'en France les prisonniers ramenés des *camps de représailles de Russie* ont le droit d'adresser à leur départ pour rentrer en Allemagne 1 carte postale, en dehors de la limitation ordinaire, pour informer leur famille, de même qu'ils peuvent écrire une carte dès leur arrivée à leur camp de réintégration.

La *Croix-Rouge autrichienne* est d'accord d'échanger les listes des *prisonniers roumains*, de même que des civils internés directement de Croix-Rouge à Croix-Rouge en passant par la Russie.

3/5 novembre 1916

Tous les bureaux de secours britanniques sont placés sous le contrôle du *Central Prisoners of War Committee* à Londres.

La France admet que les prisonniers allemands signent des *procurations* pour la liquidation de leurs affaires. Nous insistons pour que le *Ministère de la guerre à Berlin* donne les mêmes facilités aux prisonniers français.

La *vente par Georg & Cie.*⁴⁴² et ses correspondants des «Documents»,⁴⁴³ jusqu'à la 6ème série a produit en chiffres ronds 2500 fr.

Les «Nouvelles» ont maintenant 900 abonnés et font leurs frais.

7/11 novembre 1916

La *franchise postale en Suisse* pour les envois aux internés est supprimée.

Les *civils allemands* ne sont pas internés en *Italie*.

Entre les familles serbes restées en territoire austro-hongrois occupé ou résidant en pays ennemi, et leurs parents habitant l'Autriche-Hongrie, le *Gemeinsames Centralnachweisebüro de Vienne* se charge de la transmission de messages privés de 20 mots.

Par décret du 16 juin 1916 la correspondance entre les *Belges internés en Hollande* et la Belgique occupée est réglée en ce sens qu'une *carte double* est délivrée chaque mois à tout interné lequel peut l'envoyer à une adresse quelconque en Belgique.

La *Croix-Rouge bulgare* télégraphie que les *sanitaires russes* tombés aux mains des Bulgares sont renvoyés en Russie par la Suède, accompagnés par un délégué de la Croix-Rouge bulgare.

⁴⁴² Librairie et papeterie genevoise.

⁴⁴³ Il s'agit des *Documents publiés à l'occasion de la guerre de 1914-1915* [puis de la guerre européenne, puis de la guerre], soit la publication des rapports de visites des délégués du CICR.

15 novembre 1916

Nous recevons l'avis de la Croix-Rouge française que M. le *Marquis de Vogüé est mort*. Une lettre de condoléances officielle est adressée à la Croix-Rouge française.

Malgré les promesses faites par la *Croix-Rouge bulgare* en vue de l'établissement de la *correspondance entre les Serbes à l'étranger et leurs parents restés en Serbie occupée* par la Bulgarie (voir 19 juin), des milliers de cartes et lettres ont été adressées à ces familles en Serbie sans qu'aucune réponse ne parvienne. Nous signalons ce fait à la Croix-Rouge bulgare en insistant sur sa gravité.

17 novembre 1916

Conférence avec le *Dr. Alec Cramer*,⁴⁴⁴ revenant d'Allemagne où il a vu avec un collègue de Bâle et un médecin allemand 4000 malades, dont il a désigné 1300 pour l'internement. Il a constaté d'abord que les prisonniers des *Arbeitskommando* n'avaient pas été avisés de la venue de la Commission médicale mixte, et ensuite qu'au bout de 18 mois les prisonniers étaient presque tous atteints de neurasthénie irréversible.

18 novembre 1916

Les *passesports pour l'Égypte* ayant pu être obtenus de la Légation britannique de Berne, notre délégation composée de MM. *Thormeyer, Blanchod et von Schoch* [Schoch] va partir, et le Gouvernement ottoman qui exigeait une réciprocité similaire dans les visites de prisonniers turcs et russes pourra laisser toute liberté à nos délégués Vischer et Boissier pour leur inspection en Turquie.

Le Comité international a demandé à la Croix-Rouge de Berlin d'autoriser les *promenades d'officiers en dehors du camp*, comme l'accord intervenu entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie le permet. L'Allemagne se déclare d'accord sous réserve de réciprocité. *L'Angleterre* consultée remarque que selon convention avec l'Allemagne les officiers allemands ont la faculté de faire des promenades en dehors du camp, sur parole temporaire.

18 novembre 1916

M. Ed[ouard] Audéoud publie le dernier supplément à la 8^{me} liste des rapatriés. Voir le tableau ci-dessous. Il ne sera plus publié de listes à Genève, les commissions des Départements envahis recevant directement d'Annemasse et publiant peu de jours après les noms des rapatriés.

Statistique du 24 octobre 1914 au 31 octobre 1916 :

	Français	Allemands	Austro-Hongrois	Espagnols	Totaux
Hommes et jeunes gens :	19885	1222	539	114	21760
Femmes et jeunes filles :	46165	7870	1936	74	56045
Enfants de 4 à 13 ans :	22056	1181	467	53	23757
Bébés au-dessous de 4 ans :	10624	692	267	66	11649
Totaux	98730	10965	3209	307	113211

Tant la Croix-Rouge hongroise que la Croix-Rouge autrichienne protestent contre l'appel de la Croix-Rouge serbe que nous avons transmis aux Croix-Rouge neutres et résumé dans notre

⁴⁴⁴ Maurice-Alexandre Cramer, dit Alec (1880-1955), médecin suisse, délégué de la Croix-Rouge suisse en 1916 pour visiter des camps de prisonniers en Allemagne et en France, membre du Comité de 1938 à 1955.

Bulletin de juillet p. 357.⁴⁴⁵ Nous leur répondons en revendiquant notre liberté d'action et en plaçant la Croix-Rouge et son œuvre humanitaire au-dessus des rivalités nationales et des luttes entre États.

23 novembre 1916

Nos *délégués* (23-28 octobre) à *Constantinople* ont pu partir pour la [sic!] Brousse voir des camps de prisonniers.

L'Autriche nous envoie la *1ère liste de prisonniers roumains*.

24 novembre 1916

Nos délégués, *MM. Thormeyer, Blanchod et E[manuel] Schoch* de la trésorerie vont partir le 30 pour l'Égypte afin de visiter par réciprocité et à la demande du Gouvernement ottoman les prisonniers turcs aux mains des Anglais.

25 novembre 1916

L'enquête entreprise sur *les œuvres de secours en Suisse* provoquées par la guerre a amené plusieurs réponses qui permettent d'entrevoir l'issue favorable et complète de notre enquête.

Les rapatriements de sanitaires français retenus en Allemagne vont recommencer.

L'Agence refuse les recherches relatives à des *mandats non délivrés ou des colis non remis* à des prisonniers allemands, sauf cas exceptionnels, beaucoup de réclamations se révélant prématurées ou non fondées.

La *Croix-Rouge bulgare et le Croissant-Rouge* envoie des listes de *prisonniers anglais ou hindous*.

Le Croissant-Rouge nous envoie d'office les *actes de décès* concernant les prisonniers à condition que la France et l'Angleterre fassent de même pour les prisonniers turcs.

A propos des colis de Noël, la frontière allemande sera fermée aux colis du 15 au 22 décembre prochain.

27 novembre/ 2 décembre 1916

Voyage de *MM. Gautier, Barbey et Des Gouttes* à Berlin, pour rendre visite à la Croix-Rouge de Berlin et au Kriegsministerium.

Ils obtiennent: le règlement de la question de la *réunion des frères* dans le même camp, sous réserve des différences de grades.

Le règlement de la question des *procurations* à signer par les prisonniers et pour lesquelles quelques difficultés avaient surgi.

L'assurance que le *personnel sanitaire* allait enfin être rendu complètement.

La promesse du général Friedrich,⁴⁴⁶ du Ministère de la guerre que les relations de correspondance et l'acheminement des colis seraient améliorés au *camp de Wahn*.

La promesse qu'on chercherait à améliorer *l'identification des aviateurs tombés*.

Enfin le général Friedrich, qui va se rendre en Suisse et que M. Ador verra à Berne, promet d'étudier la question de *l'échange d'une tranche de prisonniers, captifs* depuis plus de 18 mois, neurasthéniques ou pères de famille. (*Nouvelles*, 9 décembre 1916, p. 366).

⁴⁴⁵ Cet appel demande aux Croix-Rouges neutres de se substituer au service sanitaire de l'armée serbe.

⁴⁴⁶ Major Général Friedrich (?-1918), chef du département des cantonnements au ministère prussien de la Guerre, pas plus d'indication.

MM. Barbey et Gautier visitent la *Croix-Rouge de Francfort* en revenant.

M. Clouzot et Mlle Cramer se rendent à Fribourg pour examiner l'œuvre de la *mission catholique*, qui travaille au moyen de listes de prisonniers et de décédés envoyées par les ecclésiastiques, par les visites de ses délégués l'abbé Devaud en Allemagne et le père de Courten⁴⁴⁷ en France, qui visitent librement les camps, prennent des notes, distribuent des secours religieux et matériels, et renseignent les familles, enfin par des enquêtes surtout au moyen de l'affichage dans les camps de listes de disparus.

La *Croix-Rouge bulgare* proteste contre le bombardement par des avions français de l'hôpital de *Drenovo* désigné par la croix rouge.

Le *Ministère des Affaires étrangères de France* nous transmet la protestation du Ministère de la guerre contre *l'achèvement et la mutilation de blessés* de l'armée d'Orient par des armées bulgares.

De nouveaux otages ont été emmenés fin novembre 1916 à Holzminden de Roubaix et de Lille, sous prétexte que la France ne rend pas des Alsaciens-Lorrains qui doivent rentrer en Allemagne. MM. Gautier, Barbey et Des Gouttes signalent la chose à Berlin, et nous demandons par lettre de Genève la *libération de membres de la Croix-Rouge de Roubaix* qui ont été englobés.

Les mandats de plus de 20 fr. sont acheminés dans les régions envahies de France. Le 30 novembre *M. D'Espine* a accompagné d'Arth-Goldau⁴⁴⁸ à Côme le *1er train de grands blessés italiens*.

4/9 décembre 1916

L'échange ou plutôt *le rapatriement des sanitaires*, que nous avons cherché à accélérer à Berlin par notre délégation paraît devoir s'opérer sans nouvel accroc ni retard.

A ce sujet nous réclamons à l'Allemagne les *effets personnels* des sanitaires dont quelques uns ont été privés à leur rentrée.

Nous demandons à la France de ne pas bombarder Fribourg en Brisgau en raison des 3-4000 lits de blessés qui transforment cette ville en véritable hôpital.

Nous demandons à la France (d'Anthouard) des précisions quant aux *salaires payés* par le Gouvernement français *aux prisonniers*, l'Allemagne prétextant que certains ouvriers français gagnant 6-8 MK sont très privilégiés par rapport aux ouvriers allemands prisonniers.

L'Allemagne ayant assuré la réciprocité au sujet des *promenades d'officiers*, si la France garantissait que cette liberté existe. Nous demandons des assurances à la France à ce sujet.

La *Croix-Rouge roumaine* s'adresse à nous pour *l'achat* soit en Suisse soit en France de *vêtements* pour les prisonniers roumains aux mains des Allemands, Autrichiens ou Bulgares.

Le *Croissant-Rouge* se plaint de ce qu'il n'y ait pas réciprocité dans l'envoi des *actes de décès*, lui envoyant ces actes régulièrement sur les décédés français ou anglais et ne recevant rien de France ni d'Angleterre à ce sujet.

Nous insistons auprès du Délégué du *Gouvernement général pour la Croix-Rouge belge* afin que, à défaut de nouvelles des soldats belges en bonne santé, *la mise à la réforme* des soldats soit au moins communiquée aux familles, cette mise à la réforme ayant presque toujours trait à la santé.

⁴⁴⁷ Sigismond de Courten (1867-1947), prêtre suisse.

⁴⁴⁸ Localité suisse du canton de Schwyz.

Le général Vérant, directeur du service des prisonniers au ministère de la guerre de France, déclare, contrairement aux plaintes qui nous viennent d'Allemagne au sujet de la correspondance des prisonniers restés dans la zone des armées, que les fiches d'identité sont très exactement établies.

11/16 décembre 1916

Au *Conseil national* M. Ador parle de la concentration des internés, de leur surveillance et de leur travail. Quant à l'internement des pères de famille et des prisonniers ayant plus de deux ans de captivité, initiative inofficielle du St. Siège, M. Hoffmann a déclaré que le Conseil fédéral avait demandé une *statistique* à cet égard, mais qu'il ne pouvait examiner cette éventualité qu'avec une certaine réserve et seulement en tenant compte qu'elle ne nuisait pas à l'hospitalisation des malades.

La 1^{ère} série de *cartes postales illustrées anglaises* est parue (la première collection envoyée en juillet par la Croix-Rouge anglaise n'était jamais parvenue) dans la série du Comité international.

Un accord est intervenu pour l'échange des *actes de décès des prisonniers*, entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

La question de *la solde des officiers* a été réglée entre les Gouvernements français et allemand en ce sens que les officiers recevront du pays capteur la solde d'absence, soit ½ solde, et dans leur pays le solde payable à leur retour chez eux, avec possibilité de délégation à la femme.

Le même régime est appliqué aux *officiers internés en Suisse*. Les frais d'hospitalisation sont retenus sur cette paie, sans que la retenue puisse dépasser les 2/3.

On étudie la question d'une *solde aux soldats prisonniers*.

15 décembre – Prix de vertu

Dans sa séance du 15 décembre 1916, l'Académie française a décerné le *prix de vertu Charruau* au Comité international (20'000 fr.). M. Ador a remercié chaleureusement M. Ernest Lavis, ⁴⁴⁹ directeur de l'Académie.

19/24 décembre 1916

M. Barbey a eu à Paris plusieurs entrevues aux Ministères de la guerre et des Affaires étrangères et a parlé de la question de *l'échange de pères de famille* captifs depuis 2 ans. Il y en a environ 1500 et le Gouvernement français ne serait pas opposé à étudier un premier échange.

M. Ador écrit au *Colonel Bauer*, du Ministère de la guerre à Berlin, qu'il a vu lors du voyage du général Friedrich en Suisse, pour leur proposer ce premier échange de *1500 pères de famille* ayant 3 enfants et 2 ans de captivité.

Mlles Cramer et van Berchem se sont rendues quelques jours à Francfort pour établir le fonctionnement du service des prisonniers de la Croix-Rouge de cette ville.

L'Agence rappelle par la voie des Nouvelles que les *enquêtes télégraphiques* qu'elle fait sur les fronts franco-anglais pour les Allemands ne sont pas gratuites et devraient être accompagnées du coût de la dépêche.

M. D'Espine a accompagné le 1^{er} *train de grands blessés italiens* rapatriés à travers la Suisse (30 novembre), et un nouveau train de grands blessés français qui a passé par Genève le 20

⁴⁴⁹ Ernest Lavis (1842-1922), historien français.

décembre.

La liste *des internés allemands en Suisse* a paru (Nouvelles p. 388).

M. C[arl] Spahn⁴⁵⁰ de Schaffhouse fournit les *listes des évacués* qui depuis le commencement de décembre passent régulièrement.

Sur notre réclamation la Croix-Rouge allemande nous informe que les *sanitaires renvoyés emportent leurs effets personnels* (4-9 décembre), à l'exception des objets achetés par eux pendant leur captivité et dont l'exportation est interdite.

24/31 décembre 1916

En raison des nombreuses demandes qui nous parviennent concernant les disparus roumains, il est constitué un *fichier roumain*, qui est versé dans le fichier général allié.

Quant aux *secours en nature* que la Croix-Rouge roumaine nous demande d'acheter (4/9 décembre) pour leurs blessés (vêtements, etc.) nous laissons le *Bureau Genevois de secours* (qui a constitué une section roumaine de secours s'occuper de ces achats pour lesquels la Croix-Rouge a versé 100'000 fr. à la Banque de Paris et des Pays-Bas en France.

La *Croix-Rouge roumaine* nous avise par lettre du 11 décembre que plusieurs membres ayant dû quitter Bucarest elle a constitué une succursale à Jassy,⁴⁵¹ dont la présidence est exercée par M. Bals, délégué.

Par une lettre antérieure, du 30 octobre, parvenue très tard au Comité international, la *Croix-Rouge roumaine*, suivant nos conseils (notre lettre du 6 septembre) nous informe qu'elle établit des relations directes, notamment pour l'échange des listes (voir 30-31 octobre), avec les Croix-Rouges des belligérants par l'intermédiaire des États protecteurs, à savoir par la Légation des Pays-Bas pour la transmission à Vienne, Budapest et Sofia, à la Légation d'Amérique pour la transmission à Berlin et à Constantinople.

La *Commission des prisonniers* établie selon les prescriptions de la Convention de La Haye et rattachée au Ministère de la guerre est présidée par M. G. Badgad, 1er Président de la Cour de Cassation. Elle dresse les listes, d'accord avec la Croix-Rouge et celle-ci envoie un des trois exemplaires au Comité international, un autre au pays intéressé.

Le *Nouvelles* du 30 décembre publient une 1ère *liste des œuvres charitables* de guerre en Suisse, classées par ville.

Le *Bureau zurichois des disparus* supprime son service *austro-italien* à la suite de divergences de vues avec la Croix-Rouge autrichienne.

D'après une statistique faite en décembre il y a à l'Agence (Musée Rath et rue de Hollande) 899 lampes électriques, 888 chaises, 823 mètres courants de rayons, 429 mètres courants de tables, 424 m3 de casiers.

⁴⁵⁰ Carl Spahn (1863-1943), avocat, juge et homme politique suisse, président de la ville de Schaffhouse de 1895 à 1917.

⁴⁵¹ Pendant la guerre, Jassy (capitale de la province de Moldavie) est la capitale provisoire du Royaume de Roumanie, en grande partie occupé par les Allemands.

AIPG 1917

3/6 janvier 1917

Malgré les assurances obtenues à Berlin lors de notre visite, *la question des frères à réunir* n'est point solutionnée par un accord de principe, le Gouvernement allemand ayant posé comme conditions (ce que l'on ne nous avait point dit à Berlin et ce que nous avons appris à Paris) qu'un *intérêt d'ordre pratique* et *la bonne conduite du prisonnier* justifiaient sa réunion avec son parent.

Quant à la correspondance du camp de Wahn, notamment l'acheminement des colis à la nouvelle adresse du prisonnier, les améliorations promises également à Berlin, n'ont point été réalisées. Les plaintes sur les colis non distribués sont les mêmes.

8/13 janvier 1917

M. Ador a suggéré à M. Hoffmann, chef du Département politique suisse, d'amorcer entre les Gouvernements allemand et français *l'internement en Suisse des prisonniers justifiant d'une immatriculation régulière dans une université avant la guerre*, de façon à leur permettre de venir en Suisse continuer leurs études. Il y en aurait en tout environ 250.

6 janvier

Compte-rendu (samedi 6 janvier) de *Mlles Cramer et van Berchem* sur leur visite à Francfort. Malgré la demande de Francfort de lui abandonner les *enquêtes réglementaires* allemandes, nous décidons de les conserver pour maintenir notre caractère international et l'équilibre de notre action entre les deux États, Francfort ayant une tendance à vouloir nous confiner dans un rôle d'intermédiaire pour la France, se réservant ce rôle exclusif pour l'Allemagne.

11 janvier

MM. Ador, Gautier, Ferrière et quelques autres chefs de service de l'Agence ont participé, sur invitation spéciale de la France, à une manifestation en l'honneur de la Suisse qui a eu lieu le 11 janvier à la Sorbonne. M. le Ministre Lardy⁴⁵² y a prononcé le discours officiel en réponse à la conférence de M. l'Ancien Ministre Steeg,⁴⁵³ et au banquet qui a accompagné la manifestation. M. Ador a parlé au nom du Comité international.

9 janvier [sic]

Visite de Lord Newton,⁴⁵⁴ du Ministère britannique des Affaires étrangères.

La correspondance indirecte (par prisonniers de guerre par ex.) *avec les régions envahies françaises* ou belges est interdite.

Les *Nouvelles* du 13 janvier 1917 publient une carte *d'Italie* avec l'indication des camps de prisonniers.

Le *Bulletin d'Information de la Croix-Rouge française*, du 6 janvier 1917, annonce que le *Gouvernement russe* va prendre *de mesures de représailles* sur les prisonniers allemands en raison des mesures disciplinaires rigoureuses appliquées aux prisonniers russes et que n'ayant pu obtenir satisfaction quant à l'interdiction imposée aux officiers russes prisonniers de se procurer des vivres par les Comités de secours de Berne et de La Haye, la même prohibition serait appliquée aux officiers allemands prisonniers en Russie.

⁴⁵² Charles Lardy (1847-1923), avocat et diplomate suisse, ministre plénipotentiaire de la légation de Suisse à Paris de 1883 à 1917.

⁴⁵³ Théodore Steeg (1868-1950), homme politique français, ancien ministre de l'Intérieur (1912-1913).

⁴⁵⁴ Thomas Wodehouse Legh, 2^{ème} Baron de Newton (1857-1942), diplomate britannique, *Controller of the Prisoner of War Department* depuis octobre 1916.

Depuis le mois de décembre 1916 la *trésorerie* a un mouvement inusité de transmission d'argent, notamment d'Angleterre pour les prisonniers anglais et de Turquie pour les prisonniers turcs; en une semaine 38'000 fr. ont passé par l'Agence.

15/20 janvier 1917

MM. Alfred Boissier et Dr. Vischer sont rentrés de Turquie, et M. Boissier a présenté un compte-rendu oral. Leur rapport sera publié dans la série des Documents.

Nos délégués en Égypte ont l'intention de se rendre du Caire aux Indes, au Japon, voir les prisonniers turcs et allemands et de là en Russie par Vladivostok pour continuer leurs visites des camps de prisonniers turcs. Un échange de dépêches a lieu à ce sujet avec la Légation britannique à Berne.

En réponse à notre initiative pour le *rapatriement des pères de familles*, le Ministère de la guerre de Berlin annonce que d'accord avec le Département politique suisse, 100 pères de famille français ayant 3 enfants seraient internés en Suisse, si la France est d'accord pour semblable mesure appliquée à 100 pères de famille allemands.

En réponse à un mémoire assez partial du Dr. Partsch de Fribourg sur le traitement des prisonniers allemands dans la zone des armées, *une grande lettre est adressée* (23 janvier) à la Commission des prisonniers de Berlin.

Par mesure de *représailles* les journaux ont annoncé que des *milliers de prisonniers français seraient ramenés dans la zone des armées*, l'Allemagne ayant exigé que les prisonniers allemands soient éloignés de 30 kilomètres du front, puissent correspondre comme les autres, et ayant prétendu n'avoir par reçu de réponse du Gouvernement français à la date du 15 janvier fixée par elle.

Entrevue le 16 janvier avec M. F[erdinan]d Barth, délégué par le Conseil fédéral pour pourvoir aux besoins spirituels des prisonniers français protestants en Allemagne, tandis que l'abbé Devaud est délégué pour les catholiques français. Il nous donne de fort intéressants détails, signale en particulier l'ouverture des *boîtes de conserves* et leur arrivée quasiment vidées aux prisonniers des Arbeitskommando, l'interdiction des *représentations théâtrales*, etc.

A propos de ces deux derniers points, nous les signalons à la *Croix-Rouge de Berlin*, en demandant qu'au moins les boîtes de conserve venant directement de la fabrique soient délivrées intactes.

Au sujet des *représentations théâtrales*, la Croix-Rouge de Berlin répond qu'il ne s'agit pas d'une mesure générale, mais qu'on a dû interdire certaines représentations obscènes, s'harmonisant mal avec les temps actuels.

Les Croix-Rouges de Berlin et de Vienne se déclarent d'accord pour continuer des relations directes avec la *Croix-Rouge roumaine* (24-31 décembre) à condition de savoir où elle siège.

La Croix-Rouge de Francfort promet l'amélioration des correspondances dans les *chantiers dépendant de Wahn* (réclamée par notre délégation à Berlin), mais qu'au surplus les camps de la zone des armées ont été levés; ils seraient rétablis si les menaces de représailles se réalisaient (voir ci-dessus, page précédente, en bas).

Natural LeCoultre et Cie. consentent à prendre à leur charge les salaires de 3 employés faisant à leur bureau (1 demoiselle) et à la gare (2 employés) le service des colis adressés à l'Agence, la Poste supportant les frais des 3 autres employés jugés nécessaires.

La Croix-Rouge de Berlin nous envoie 10'000 fr. de la part du *Ministère de la guerre* avec un mot d'aimable reconnaissance pour notre activité.

22/27 janvier 1917

Le Ministère de la guerre de Paris répond à notre demande de ne pas bombarder *Fribourg* en *Brisgau* (4-9 décembre) et de lui assurer une immunité générale qu'il n'est pas possible de faire une exception pour toute une ville, mais que, comme toujours, les aviateurs respecteront la Convention de Genève en ne bombardant pas les hôpitaux désignés par une croix rouge et reconnaissables.

Au sujet des *boîtes de conserve* (voir en haut de la page) la France nous communique que malgré les abus qui peuvent se produire et les difficultés possibles, les boîtes de conserve ne sont ouvertes en France que dans les camps ou le chantier où se trouve le prisonnier destinataire.

Sur notre initiative de faire interner en Suisse des *étudiants régulièrement immatriculés* (8-13 janvier), le Département politique répond que cette tentative a peu de chances d'aboutir, soit d'un côté soit de l'autre. La France n'aime pas les privilèges de classe et craint la séduction d'un internement assuré. Cependant il ne s'agit que de ceux qui auraient été en captivité depuis longtemps.

Nous insistons fortement auprès de *la Bulgarie* pour obtenir la liste des prisonniers serbes faits par l'armée bulgare, *la France* étant prête, de même que la *Croix-Rouge serbe* à donner la liste des prisonniers bulgares faits devant Salonique.

L'Allemagne et la France se sont mises d'accord pour que huit délégués neutres contrôlent dans les camps en Allemagne la livraison de pain-biscuit que la *Fédération nationale d'assistance*⁴⁵⁵ de France envoie en Allemagne. C'est le Conseil fédéral qui désigne ces huit délégués.

Le 24 janvier – nos délégués *MM. Blanchod, Thormeyer et Schoch* ont dû s'embarquer au Caire pour les *Indes*, la Birmanie, le Japon et arriver en Russie par Vladivostok dans le mois d'août afin de visiter les prisonniers turcs.

Sur notre demande, *l'abbé Devaud*, délégué par le Conseil fédéral auprès des catholiques français prisonniers en Allemagne, fera une tentative pour visiter les *civils*, rigoureusement détenus dans les *prisons allemandes* pour délits de droit commun.

Le 21 janvier *M. D'Espine* a accompagné le train des *grands blessés italiens* jusqu'à Monza et au retour, avec les blessés autrichiens (*Nouvelles* n° 27 janvier 1917).

29 janvier 1917

Réunion du Comité international chez M. Ador à 4 heures

Présentation de la *situation financière* de l'Agence.

Au 31 décembre 1915 : Actif 199'637,45

Pertes & Profits 129'661.–

En 1916 : solde créditeur 62'000.–Pertes & Profits 191'951.–

Reçu 197'000.– des Croix-Rouges : 330'000 dépensés en 1916.

Frais généraux 830'000.– au 31 décembre 1916. (Voir tableau ci-dessous).

⁴⁵⁵ Fédération nationale d'assistance aux prisonniers de guerre. Cet organe centralisait les secours collectifs envoyés aux prisonniers de guerre français. Elle était présidée par le Baron d'Anthouard.

Agence des prisonniers de guerre
Bilan au 31 décembre 1915 (août 1914-décembre 1915)

Dépôts en banque	194'429.75		Dépôts prisonniers	69'513.00
Comptes télégraphes	2'342.85		Compte chèques	462.65
Caisse	2'864.85		Profits & pertes	129'661.80
	199'637.45			199'637.45

Bilan au 31 décembre 1916

Dépôts en banque	263'907,70		Dépôts prisonniers	79'841,85
Comptes télégraphes	2'000,00		Profits & pertes 1914/15	
Comptes chèques	2'162,75		129'661,80	
Caisse	3'723,35		Profits & pertes 1916	
			62'290,15	191'951,95
	271'793,80			271'793,80

Genève, le 19 janvier 1917

Le trésorier : Adolphe Moynier

Agence des prisonniers de guerre
Compte de Profits & Pertes au 31 décembre 1916 (année 1916)

Frais de bureau	67'515.45	Dons Sociétés Croix-Rouge	127036.00
Honoraires	194'482.00	Dons de particuliers, Sociétés, etc.	262811.65
Télégrammes expédiés	26'623.75	Intérêts en banque	4541.70
Agence de Copenhague	29'035.50	Timbres étrangers neufs (sans compter Banque de Genève)	7316.05
Voyage	18'173.65	Coupons-réponses	15962.00
Loyer dactylographes	4'200.00	Vente timbres oblitérés	1743.25
Chauffage	2'221.10	Vente de rapports	3250.00
Aménagements divers	3'090.30	Service des «Nouvelles»	1784.85
Service d'expédition de colis	8'129.75	Remboursement des télégrammes	14166.20

Nettoyage & blanchissage	3'896.75		Sommes à transmettre	1'147'295.40
Service des cartes postales	1'873.45			
Imprimés divers	9'799.15			
Machines à écrire	5'700.00			
Surveillance	1'580.70			
Sommes transmises	1'136'966.55			
Sommes en suspens	10'328.85			
Solde	62'290.15			
	1'585'907.10			1'585'907.10

Genève, le 19 janvier 1917

Le trésorier : Adolphe Moynier

En somme, l'Agence coûte 30'000 francs par mois, nous avons à ce jour 200'000 francs. MM. Boissier et d'Espine sont confirmés dans leurs fonctions de vérificateurs.

Il y a environ 200 employés salariés.

En octobre 1916 on a accordé de nombreuses augmentations. M. Laedermann⁴⁵⁶ fait un tableau d'augmentations nouvelles, se totalisant à 2000 francs d'augmentation par mois. Les traitements se chiffrant par 21'000 francs mensuellement.

Ces augmentations sont votées pour l'année; c'est-à-dire que les chefs de service seront informés qu'en principe de nouvelles augmentations ne sont pas accordées.

La Fondation Rockefeller, après étude approfondie de notre Agence, propose un grand comité général, présidant à une triple organisation, secours au prisonniers, recherches [pour le] Comité international, bien-être intellectuel et moral, [pour les] Unions chrétiennes; le Comité général serait composé de trois membres, Rockefeller, Comité international et Comité universel [Unions chrétiennes]. Un directeur général nommerait les fonctionnaires. Cette concentration serait soutenue par les fonds Rockefeller et laisserait aux organismes constitués leur indépendance. *M. Greene*,⁴⁵⁷ directeur de la Fondation Rockefeller à Berne, désire causer avec le Comité international et avoir l'opinion du Comité international avant de pousser l'affaire plus loin.

Pour ce qui concerne les secours, c'est un système analogue à ce que les Américains ont fait en Belgique qu'ils veulent étendre aux Départements de la France et aux prisonniers de guerre.

Le projet sera circulé et une entrevue aura lieu avec M. Greene la semaine prochaine.

⁴⁵⁶ Possiblement Antony Lädermann (1882-1957), employé de commerce suisse.

⁴⁵⁷ Possiblement Roger Sherman Greene II (1881-1947), diplomate américain.

29 janvier/3 février 1917

Le Comité international n'étant pas chargé de choisir les *100 pères de familles français* et autant d'Allemands que le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à recevoir en Suisse (15-20 janvier) fait savoir par la voie des «Nouvelles» que les intéressés doivent s'adresser au Bureau de l'internement, 39 rue du Marché, Berne.

5/10 février 1917

M. G[uillaume] Fatio publie la liste des *200 œuvres de bienfaisance créées* à Genève depuis le commencement de la guerre.

M. Émile Buttica⁴⁵⁸, secrétaire de la Croix-Rouge vaudoise publie un *catalogue de 105 œuvres suisses* relatives aux prisonniers de guerre.

La *Croix-Rouge danoise*, à la demande de la Croix-Rouge roumaine, est disposée à servir d'*intermédiaire pour la correspondance* soit entre prisonniers roumains et leurs familles, soit à servir de bureau de renseignements pour les *prisonniers faits par les Roumains*. Nous lui répondons qu'en ce qui concerne ces derniers nous avons déjà organisé notre fichier roumain, et recevant les listes nous les mettons sur fiches et les faisons copier pour en envoyer un exemplaire à la Légation de Roumanie à Berne, un à Jassy à la Croix-Rouge roumaine; l'autre allait à Bucarest mais est revenu comme indistribuable. Pour la *transmission de la correspondance* nous sommes d'accord pour que la Croix-Rouge de Copenhague s'en occupe.

Par lettre du 12 janvier la *Croix-Rouge serbe* demande que des délégués d'États neutres viennent *visiter leurs prisonniers* militaires et civils en Autriche, Allemagne et Bulgarie, en raison de la misère révélée par les rapports des prisonniers.

L'*internement de 100 pères de famille* ayant été décidé (15-20 janvier), nous écrivons au Ministère de la guerre à Berlin (Bauer)⁴⁵⁹ pour indiquer qu'il faudra faire le choix, puis étendre le rapatriement des malades de façon à faire en Suisse de la place à de nouveaux malades, puis le renvoi direct de France en Allemagne, et vice-versa de pères de famille neurasthéniques (proposition faite oralement à Berlin, [mot illisible] de décembre 16).

16/19 février 1917

A notre requête à la *Croix-Rouge allemande* pour l'obtention de *listes de prisonniers serbes*, celle-ci répond qu'elle ne les fournira que lorsqu'elle aura obtenu les listes des prisonniers faits par les Serbes. Triste réciprocité ! La Croix-Rouge serbe vient de nous faire parvenir les premières listes de prisonniers faits par ses armées. Nous les expédions à Berlin, avec remarque sur leur attitude.

La *Croix-Rouge néerlandaise*, faisant suite à une communication précédente (11-14 octobre) nous informe qu'il lui est *impossible d'hospitaliser des prisonniers*, vu le nombre considérable d'internés et de réfugiés aux Pays-Bas.

Les *Nouvelles* n°7 publient *une carte des camps de prisonniers hors d'Europe*; pour l'Europe, des cartes détaillées ont été publiées.

En ce qui concerne *l'internement des 100 pères de famille*, ce n'est pas le Bureau des renseignements pour l'internement à Berne qui est l'intermédiaire, mais les Gouvernements français et allemand [qui] traitent directement cette question.

La *Croix-Rouge roumaine* continue à envoyer des *listes de prisonniers*, de civils aussi. De même le Croissant-Rouge. La *Croix-Rouge britannique* envoie la *liste des prisonniers civils*

⁴⁵⁸ Emile Buttica (1871-1961), éditeur et imprimeur suisse.

⁴⁵⁹ Max Hermann Bauer (1869-1929), militaire allemand, colonel d'artillerie.

bulgares internés en Angleterre ou dans les colonies.

19 février 1917

En Pologne occupée pour la transmission de la correspondance et des envois d'argent, la Croix-Rouge de Berlin sert d'intermédiaire.

Nous suggérons à la *Croix-Rouge bulgare* de correspondance directement avec la *Croix-Rouge roumaine* en vue d'améliorer les communications, et notamment l'échange des listes, retardées par les distances et les difficultés de communications postales.

20/26 février 1917

Les *Nouvelles* du 24 janvier publient la *2ème liste des œuvres de guerre en Suisse*.

M. Dr. Vischer qui a été notre délégué en Asie Mineure, a été attaché à la *Légation suisse à Londres* pour visiter les camps de prisonniers allemands en Angleterre.

Le *Gouvernement allemand* à Belgrade réclame la *libération d'ecclésiastiques* emmenés par les Roumains dans leur retraite. Nous transmettons la demande à la Croix-Rouge roumaine à Jassy.

A l'occasion de la *visite du Ministre Bulgarie à Berne* nous exprimons les vœux que la *Croix-Rouge bulgare* reconnaisse la *Croix-Rouge serbe à Genève* et envoie des listes de prisonniers serbes, seule manière d'obtenir de la Croix-Rouge serbe le renvoi des listes de prisonniers bulgares qu'elle détient.

Nous servons donc d'intermédiaire entre le *Croissant-Rouge* et la *Croix-Rouge roumaine* pour l'obtention de listes de prisonniers roumains ou tures.

26 février/3 mars 1917

L'Allemagne demande que la France accorde la *franchise de port et de douane aux colis de chemins de fer (dépassant 5 kilos)* comme cela avait été accordé en Angleterre et comme l'Allemagne est prête à l'accorder.

La question de la *réunion de frères* est reprise, les Gouvernements allemand et français après une période de silence paraissant d'accord en fait. Nous transmettons réciproquement ces bonnes dispositions.

Nous faisons des efforts soit à *Sofia* soit auprès du *Ministre de Bulgarie à Berne* pour que les envois d'argent *aux Serbes en Bulgarie ou en Serbie occupée* arrivent bien à destination et que le reçu signé du destinataire soit retourné.

Les mesures de représailles sur les prisonniers français (mis dans des cages, exposés aux batteries ~~allemandes~~ françaises sur le front allemand) proclamées au *Reichstag* par le Ministre de la guerre Stein⁴⁶⁰ émeuvent beaucoup l'opinion. Elles paraissent contraires à la note de la France du 15 janvier admettant les revendications de l'Allemagne et le retrait des prisonniers à 20 km de la ligne de front. Nous télégraphions à Paris pour être exactement renseignés.

5/10 mars 1917

Paris confirme que *la France a accepté les propositions* ou conditions de l'Allemagne en réduisant à 20 km (au lieu de 30) la distance de la ligne de feu, considérée comme suffisante pour protéger les prisonniers. La note a été remise le 15 janvier à l'Ambassade des États-Unis.

⁴⁶⁰ Hermann von Stein (1854-1927), général allemand, ministre prussien de la guerre d'octobre 1916 à octobre 1918.

Malgré cela des *lettres de feu de prisonniers français* exposés à des privations et à des dangers près de la ligne de feu, arrivent à l'Agence – quelques cartes que la censure allemande laisse intentionnellement passer, sont adressées au *Journal de Genève* indiquant que c'est à titre de représailles que ces faits se passent et demandant l'intervention du Journal de Genève.

10 mars

Séance du Comité (représailles allemandes)

Le Comité, réuni le 10 mars, décide de *faire une déclaration qui sera envoyée aux Comités centraux de la Croix-Rouge, et à la presse*, pour protester contre ces représailles allemandes et les stigmatiser aux yeux des peuples. La déclaration, rédigée par M. Ed[ouard] Naville, est approuvée avec quelques modifications de rédaction.

Nous demandons à Berlin d'accélérer les renseignements sur les *aviateurs tombés*.

Le Ministre de Bulgarie à Berne écrit que le *Gouvernement bulgare* n'a jamais empêché *l'envoi d'argent aux habitants de la Serbie occupée*.

12/17 mars 1917

Le Ministère de la guerre allemand répond, en date du 5 mars, à notre lettre du 7 décembre 1916 (consécutive et confirmative de notre visite à Berlin) que

- la question des *procurations* ne pourra que prochainement faire l'objet d'un accord diplomatique avec la France, mais qu'en fait les prisonniers français et belges ont le droit de donner des procurations,
- qu'en ce qui concerne la *réunion des parents* elle s'est opérée déjà dans plus de mille cas pour les prisonniers français et belges, mais que la réponse officielle de la France manque encore. Par lettre du 25 février cependant l'Inspection générale des prisonniers à Paris nous a fait savoir que dès le 15 mars le Gouvernement français accèderait aux demandes de réunion qui lui seraient adressées (Nouvelles n° 11, p. 86),
- qu'en ce qui touche à la *correspondance de Wahn*, celle-ci est très bien réglée, mais que les retards proviennent de ce que les prisonniers négligent de communiquer aux leurs le changement de leur adresse.

Au moment d'envoyer la *déclaration sur les représailles* (séance du 13 mars) arrive le 12 une note de Wolff disant que l'Allemagne a répondu à la France à sa note du 15 janvier, mais que la France n'a pas répondu. M. Ador étant à Paris est chargé d'élucider cette affaire contradictoire, et il nous apprend à son retour que la note de l'Allemagne a bien été remise le 30 janvier aux États-Unis, mais que l'Ambassade des États-Unis l'a égarée. Dès que le Gouvernement français eut eu officiellement connaissance de cette omission et connaissance de la note retardée, il s'empressa de répondre.

Notre déclaration ne partira donc pas.

L'Autriche nous fait savoir qu'à la demande instante du Pape, l'empereur Charles⁴⁶¹ a décidé *d'abolir la peine du poteau* pour les soldats aussi bien que les prisonniers.

(D'après des nouvelles ultérieures, elle aurait été également supprimée en Allemagne).

La Croix-Rouge bulgare nous informe qu'à la suite de nos demandes d'obtenir que le Ministère de la guerre communiquât au dépôt de Philippopoli⁴⁶² les *listes de tous les prisonniers anglais, français ou italiens* de façon que leur correspondance ne subît aucun retard.

⁴⁶¹ Charles 1^{er} d'Autriche (1887-1922).

⁴⁶² Il s'agit de la ville bulgare de Plovdiv.

19/24 mars 1917

L'Allemagne met comme condition à l'envoi des listes de prisonniers serbes que la Serbie leur fasse parvenir la liste des prisonniers allemands faits par ses armées.

La trésorerie de l'Agence a depuis quelque temps une grosse circulation d'argent pour les habitants des régions de la France envahie; l'argent est envoyé à Francfort qui en accuse réception et qui ultérieurement envoie le récépissé du destinataire. Grâce à la bonne organisation de la Croix-Rouge de Francfort, ce système fonctionne très bien et les parents recourent beaucoup à l'Agence comme intermédiaire.

La Croix-Rouge britannique proteste contre la menace allemande (ordonnance du 29 janvier) de couler les navires hôpitaux dans la Manche. Le Comité international proteste aussi mais demande à la Croix-Rouge anglaise quelle réponse elle fait aux accusations précises de l'Allemagne d'avoir fait servir les bateaux-hôpitaux au transport de troupes et aux voyages d'officiers supérieurs.

Les Gouvernements français et allemand négocient au sujet du travail des prisonniers notamment celui des mineurs. Le Gouvernement allemand a proposé d'exempter tous les intellectuels des travaux souterrains dans les mines. Le Gouvernement français a adhéré le 22 février à cette proposition qui ne correspondait pas entièrement à ses vues. Le Gouvernement français de son côté a proposé de n'employer dans les mines, que les mineurs, les ouvriers physiquement aptes selon certificat médical et les volontaires. Il attend la réponse du Gouvernement allemand.

Par lettre du 18 mars le Gouvernement français nous charge de proposer au Gouvernement allemand de renvoyer tous les sanitaires allemands, le jour où l'Allemagne reprendra le renvoi des sanitaires français qu'elle a interrompu.

Les visites des commissions sanitaires mixtes (médecins suisses et nationaux) qui devaient être reprises en mars/avril sont renvoyées. En revanche des commissions sanitaires nationales visiteront les malades restés à Constance et à Lyon notamment en observation, en vue de leur rapatriement.

26/31 mars 1917

Une dépêche annonce que le Dr. Blanchod a dû subir l'opération de l'appendicite à Madras, opération très bien réussie, mais qui aura pour conséquence de changer les plans et de ramener nos délégués.

L'Agence a pu réussir à découvrir le Prince de Prusse Charles Frédéric,⁴⁶³ aviateur abattu par les Anglais et a donné des nouvelles télégraphiques à sa mère⁴⁶⁴ qui implorait l'intervention de l'Agence.

Le lendemain, on apprenait qu'il était mort, mais c'était faux, et des nouvelles rassurantes ont pu être transmises. Quelques jours après, il succombait.

La France refuse d'accorder la franchise de port au dessus de 5 kg vu l'encombrement des chemins de fer (voir 26 février).

M. Pascal d'Aix,⁴⁶⁵ consul général de France, nous remet la somme de 25'000 fr. du prix de vertu Charruau.⁴⁶⁶

⁴⁶³ Friedrich Carl de Prusse (1893-1917), prince allemand, mort le 6 avril 1917.

⁴⁶⁴ Louise Sophie de Schleswig-Holstein-Sonderburg-Augustenburg (1866-1952), princesse allemande.

⁴⁶⁵ Georges Pascal d'Aix (1862-?), diplomate français, consul général à Genève de 1913 à 1918.

⁴⁶⁶ Prix décerné par l'Académie française.

M. Ador revenu de Berne rapporte que par note du 26 mars la Suisse a proposé le *rapatriement des internés tuberculeux* dans leurs pays respectifs de façon qu'on soit plus large pour admettre à l'internement les inaptes au travail dans les chantiers et les prisonniers recommandés pour l'échange. Les Gouvernements français et allemand négocient pour la modification des *commissions médicales de Lyon et Constance*.

Les *otages de Holzminden* vont être rendus contre les *Alsaciens allemands* que rend la France.

L'Allemagne exécutant sa menace du 30 janvier a *coulé le bateau hôpital Asturias*. L'Angleterre proteste.

28 mars. Départ de M. Boissier Edmond et Mlle Cramer pour Berlin, Copenhague et Stockholm.

La *Croix-Rouge bulgare* télégraphie, en date du 26 mars, que le Ministère de la guerre à Sofia a ordonné la confection de *listes exactes* des prisonniers serbes et roumains qui seront envoyées au Comité international.

2/7 avril 1917

Une lettre de la *Croix-Rouge russe*, de janvier 1917, répondant à une lettre de novembre 1915 de notre Agence, annonce que tous les prisonniers de guerre invalides sont rapatriés immédiatement. Jusqu'à fin novembre 1916, 178 officiers et 10'375 soldats avaient été évacués en Autriche, tandis que la Russie n'avait reçu d'Autriche que 140 de ses officiers et 8'904 soldats.

A Toulouse, un *officier allemand* a reçu l'autorisation de louer un terrain et de l'exploiter avec 4 de ses camarades.

La liste des *100 pères de famille français*, pères de 3 enfants et captifs depuis plus de 18 mois a été envoyée à l'Agence par le Bureau de l'internement en Suisse, où ils sont arrivés. Une forte proportion provient des régions envahies (70-80%). Ils ne pourront pas voir leur famille.

La Croix-Rouge de Vienne sert d'intermédiaire pour la correspondance entre les habitants du *territoire autrichien occupé par l'Italie* et leurs parents en Autriche.

9/14 avril 1917

Le Ministère des Affaires étrangères de Paris nous fait savoir que le *Gouvernement bulgare* s'est enfin déclaré d'accord pour *échanger les grands blessés avec la France*. Le Gouvernement français proteste en même temps contre les allégations bulgares que les prisonniers bulgares en France ne seraient pas bien traités; les officiers reçoivent les mêmes soldes que les officiers allemands. Il y a 1154 soldats prisonniers et 67 officiers.

En raison du torpillage de *l'Asturias* et du *Gloucester*⁴⁶⁷ 2 navires hôpitaux allemands [erreur: il faut lire 'britanniques'], M. l'Ambassadeur Beau, à Berne, nous demande d'après les instructions de M. Ribot⁴⁶⁸ président du conseil, qu'un *délégué du Comité international viennois visiter ces bateaux-hôpitaux* et constater qu'ils ne servent qu'à des transports hospitaliers. M. Ador lui répond en lui demandant dans quels ports le délégué du Comité international devrait aller et s'il serait chargé d'une enquête sur les faits invoqués par les Allemands pour justifier le torpillage de l'*Asturias* et du *Gloucester*.

En raison de ces torpillages, systématiquement ordonnés par le Gouvernement allemand selon ordonnance du 29 janvier, et le coulage de *l'Asturias* contre lequel la Croix-Rouge britannique

⁴⁶⁷ Le Gloucester Castle a été torpillé le 31 mars 1917 dans la Manche.

⁴⁶⁸ Alexandre Ribot (1842-1923), magistrat et homme politique français, ministre des Affaires étrangères et président du Conseil du 20 mars au 7 septembre 1917.

nous demande de protester, nous adressons, en date du 14 avril, une *note au Gouvernement allemand*⁴⁶⁹ après que les termes en aient été mûrement pesés par le Comité. Cette note sera imprimée, envoyée aux Gouvernements et aux Croix-Rouges et publiée dans les journaux et dans le Bulletin.

Grâce à l'intermédiaire de la Croix-Rouge danoise 400 officiers et 2000 soldats allemands et russes vont être *internés au Danemark*, dans deux camps, l'un à Elseneur,⁴⁷⁰ l'autre dans le Jutland.

Sur l'initiative du pape d'une part (délégation apostolique à Constantinople) et de la Grande-Bretagne d'autre part, un accord est intervenu entre la *Turquie et l'Entente pour l'échange des prisonniers invalides* sur les mêmes bases qu'entre l'Entente et l'Allemagne.

16/21 avril 1917

Le 14 avril la *Trésorerie* a vu dans cette seule journée, 475 mandats, représentant 11'500 fr. à transmettre rien que pour les prisonniers anglais en Turquie.

Le contrôle et la distribution du pain *de la Fédération nationale* [d'assistance] *française* qui devait se faire par 8 délégués neutres choisis par le Conseil fédéral ne s'opère toujours pas de cette façon, les délégués n'ayant pas désignés on ne sait pourquoi. En revanche ce contrôle s'exerce de façon très normale et régulière par les Comités de secours des camps qui envoient des accusés de réception et des justifications de l'emploi des envois.

16 avril. Visite de *M. de Panafieu*,⁴⁷¹ ministre plénipotentiaire, chef du service des Prisonniers de guerre du Ministère des Affaires étrangères et de *Georges Cahen*,⁴⁷² maître des requêtes et du service des Prisonniers de guerre au Ministère de la guerre.

Des prisonniers français ont été *transférés d'Allemagne en Autriche-Hongrie* mais selon avis de la Croix-Rouge de Berlin du 7 avril, ils continuent à bénéficier des envois collectifs de pain faits aux prisonniers en Allemagne.

Le 20 avril, retour de *M. Ed[mond] Boissier* et *Mlle Cramer* de Copenhague et Stockholm.

23/28 avril 1917

23 avril compte-rendu verbal de M. Boissier et Mlle Cramer.⁴⁷³

Le *comte de Mengersen*⁴⁷⁴ délégué du Gouvernement général de Belgique à la Croix-Rouge a obtenu sur nos instances que la mise à la réforme de soldats belges soit communiquée aux familles. En revanche aucune nouvelle ultérieure touchant la résidence ou la santé ne sera donnée. Nous le prions d'insister pour qu'ils puissent au moins faire connaître leur état de santé et leur résidence quand ils changent de domicile.

Les otages de Holzminden sont renvoyés chez eux (26-31 mars).

Les *Roumains* habitant la Roumanie occupée ne sont pas admis quitter le pays.

Les listes de décès d'Allemagne révèlent que les *prisonniers roumains* meurent comme des mouches en Allemagne sans doute par insuffisance d'alimentation, bien que la Croix-Rouge allemande s'en défende.

⁴⁶⁹ *Torpillage des Navires-Hôpitaux. Note du Comité international de la Croix-Rouge au Gouvernement allemand*, 14 avril 1917.

⁴⁷⁰ Ville danoise au nord-est de l'île de Zélande.

⁴⁷¹ Hector André de Panafieu (1865-1926), diplomate français.

⁴⁷² Georges Cahen-Salvador (1875-1963), homme politique français.

⁴⁷³ Un résumé de cette mission a été publié dans les *Nouvelles...*, n°17, 28 avril 1917.

⁴⁷⁴ Possiblement Otto Bruno, Comte de Mergensen (1865-1946).

Nous écrivons aux Croix-Rouges de Berlin, Vienne et Sofia pour les engager à autoriser la formation dans les camps de *prisonniers roumains* de *comités de secours*, et à se mettre en rapport avec le comité roumain fondé à Genève et dont M. Max Dollfus a accepté la présidence.

Les décisions prises par la *Conférence de Stockholm* en décembre 1916 (Bulletin janvier 1917) sont en voie d'exécution en ce qui concerne *l'hospitalisation de prisonniers tuberculeux* dans des stations sanitaires. Des commissions médicales mixtes (belligérants et neutres) seront chargées du choix, deux médecins suisses y siégeront.

Nous avons insisté à plusieurs reprises pour que les *certificats et pièces d'identité* (Ausweise) soient *laissés aux sanitaires*, seule justification de leur demande de libération. Une nouvelle circulaire du Grand quartier général français a rappelé la chose aux Armées, recommandant de laisser aux sanitaires allemands capturés leur «Ausweise». D'autre part, M. le [médecin-major] Hecker, secrétaire de la Medizinal Abteilung au Ministère de la guerre à Berlin, a déclaré qu'un ordre d'armée, datant de plusieurs mois, interdit l'enlèvement des pièces d'identité aux sanitaires étrangers capturés.

Une section américaine a été constituée, englobant tant les civils que les militaires américains vu la distinction difficile en ce qui concerne les marins. Elle sera dirigée par M. Abegg mais rattachée au service allié. Une liste d'Américains internés en Allemagne est arrivée le 21 avril à l'Agence. Elle a été envoyée le jour même en copie à Washington. Les Allemands internés par l'Amérique restent englobés dans le service germano-austro-bulgare.

Nous avons appris de plusieurs côtés qu'il était *recommandé aux familles allemandes de ne pas s'adresser directement à nous* mais de passer par un comité allemand. Même des lettres et mandats à nous adressés ne nous sont pas parvenus de ce fait. Nous avons réclamé à Berlin par la Légation de Suisse auprès de la Croix-Rouge de Berlin. Celle-ci répond que cette mesure ne vise pas le Comité international mais est destinée à éviter les doubles-emplois, les familles allemandes s'adressent en même temps aux Croix-Rouges allemandes, lesquelles continuent à correspondre avec Genève.

88 Alsaciens retenus comme otages par la France ont été rapatriés en Allemagne par Genève le 20 avril. De son côté l'Allemagne a rendu les otages des Départements du Nord retenus à *Holzminden* par représailles, et qui sont rentrés le 20 avril dans les territoires occupés (*Nouvelles*, 28 avril 1917, p. 137).

En raison de l'avance française et anglaise, il n'est pas possible d'avoir des nouvelles des personnes évacuées de la ligne de feu.

Les *évacuations collectives* des Départements occupés sont seules autorisées à la condition que les intéressés payant environ 100 fr. par personne pour le prix du voyage, ainsi que les frais de quarantaine en sus.

La Croix-Rouge de Francfort s'est chargée du service de transmission de courts messages aux *habitants de la Roumanie occupée*. La section civile de l'Agence a institué un service spécial à cet effet.

La question du *rapatriement de 3 à 4 millions de prisonniers* s'imposant de plus en plus le *Comité international* adresse, en date du 26 avril, un *appel aux belligérants*,⁴⁷⁵ leur demandant d'échanger les prisonniers ayant plus d'un an de captivité. Cet appel envoyé à toutes les Légations à Berne et aux Croix-Rouges, est adressé avec lettre de recommandation spéciale

⁴⁷⁵ *Appel en faveur du rapatriement des prisonniers de guerre. Le Comité international de la Croix-rouge aux Belligérants*, Genève, 28 avril 1917.

au Cardinal Caspari,⁴⁷⁶ [sic] à M. Hoffmann, au roi d'Espagne⁴⁷⁷ et au prince Charles de Suède.

30 avril/5 mai 1917

En réponse à cet appel, le *Département politique* suisse nous répond que l'on envisage le rapatriement de trois catégories de prisonniers: les pères de 3 enfants captifs depuis plus de 18 mois, les prisonniers captifs depuis plus de 18 mois, les neurasthéniques du fil de fer (voir Nouvelles n°19, 12 mai 1917).

Pour le *rapatriement des sanitaires*, le Gouvernement allemand expose la question dans une note détaillée; la difficulté a consisté dans l'identification du sanitaire au point de vue de la vérification de sa qualité comme tel. L'Allemagne propose une formule qui établirait l'uniformité et moyennant la signature de l'autorité militaire lèverait toute incertitude (23-28 avril).

Par accord du 26 avril 1917 entre *l'Autriche et la Russie*, tous les prisonniers âgés de plus de 60 ans seront *échangés* (Bulletin français de l'Office d'information de Paris).

Les Gouvernements français et allemand se sont mis d'accord pour *retirer à 30 km de la ligne de feu les prisonniers*. Le Ministère de la guerre allemand nous informe par lettre du 2 mai que dès le 1er mai le retrait a eu lieu en conformité.

Depuis le 1er avril 1917 selon rapport de l'abbé Devaud de la Mission catholique les paquets sont minutieusement visités et les boîtes de conserve ouvertes. Celles-ci réexpédiées aux chantiers de travail n'arrivent pas ou parviennent en très mauvais état. Il ne faut plus en envoyer.

7/12 mai 1917

*L'Amiral Gracoski*⁴⁷⁸ délégué de la Croix-Rouge roumaine à la Légation de Roumanie centralise tout ce qui concerne les prisonniers roumains à *Berne* sous le nom d'Agence de la Croix-Rouge roumaine et à l'adresse à Berne, Schwangengasse 5.

Il demande, par l'entremise de notre Agence, quels sont les accords intervenus entre l'Allemagne, l'Autriche et la Russie pour l'échange des grands blessés, la Roumanie voulant proposer des accords analogues.

De nombreuses lettres de prisonniers informant que les *colis* ne seraient plus distribués dès le 1er avril, la *Croix-Rouge de Francfort* consultée déclare qu'aucune interdiction nouvelle n'existe, mais que la censure plus sévère retarde la distribution.

Les Gouvernements français et allemand se sont mis d'accord pour limiter à des travaux non pénibles à l'exclusion par exemple de travaux sous terre, dans les carrières, les marais, devant les hauts fourneaux, le travail imposé aux *intellectuels de profession*.

Une ordonnance de janvier 1917 permet aux *prisonniers français* faits sur le front occidental d'expédier *une carte* annonçant à la famille qu'il est prisonnier et disant son état de santé, carte qui ne sera pas retenue par la censure.

Une première liste de *prisonniers italiens faits par les Bulgares* est arrivée le 4 mai. Le Dr. Blanchod rétabli (26-31 mars) est rentré en Suisse.

⁴⁷⁶ Pietro Gasparri (1852-1934), cardinal secrétaire d'État de la curie romaine.

⁴⁷⁷ Alphonse XIII (1886-1941), roi d'Espagne de 1886 à 1931.

⁴⁷⁸ Contre-amiral Nicolai Gracoski, Directeur de l'Agence pour les prisonniers de guerre de la Croix-Rouge roumaine à Berne pas plus d'indications.

Une lettre *du Ministère de la guerre* rappelant l'entretien que nous avons eu en décembre dernier à Berlin et où nous avons parlé de la visite de M. Ador sur le front, admis à causer aux prisonniers allemands, communique une déclaration d'un prisonnier allemand rapatrié de Souilly,⁴⁷⁹ qui affirme qu'une Commission suisse passant en décembre n'a point parlé aux prisonniers. Ce prisonnier ne parle pas même de M. Ador, et cette insinuation est de la dernière insolence. M. Ador y répond comme il convient.

Nous demandons au Ministère des Affaires étrangères à Paris de nous communiquer les *rapports des délégués de l'Ambassade d'Espagne* en Allemagne sur leurs visites aux prisonniers français, et nous adressons au roi d'Espagne pour le prier d'appuyer cette demande, dans l'intérêt des prisonniers.

MM. Ador et Moynier ont accompagné le 11 mai le train des grands blessés italiens, ont visité les prisonniers autrichiens à Côme avant leur rapatriement, de même que les installations de la *Croix-Rouge à Milan* (Nouvelles n°20, 19 mai 1917).

14/19 mai 1917

MM. Ferrière et Micheli ont visité huit camps en Bulgarie, notamment le camp de Philippopoli où fonctionne le bureau de renseignements pour tous les prisonniers faits par les Bulgares.

En raison de l'extension de la guerre, le service allié prend le nom de *Service des prisonniers de l'Entente*, et le service allemand celui de *Service des Puissances* centrales.

La *Commission des prisonniers de la Croix-Rouge américaine* est présidée par W. R. Castle.⁴⁸⁰

Le Directeur Eliot Wadsworth⁴⁸¹ télégraphie en outre que les *listes d'internés* vont nous être envoyées.

21/26 mai 1917

La *Légation de Serbie à Berne* nous fait savoir par lettre du 21 mai que la *Croix-Rouge serbe à Corfou* sous la présidence du Colonel Dr Bozisavlyevitch⁴⁸² est reconnue officiellement par le Gouvernement serbe comme Croix-Rouge nationale serbe, et que la *Délégation de Genève*, sous la présidence de M. Paoukovitch [Pankovitch], est officiellement reconnue comme Bureau de renseignements fonctionnant en vertu de l'art. 14 de la Convention de La Haye.

Par lettre du 23 avril la *Croix-Rouge roumaine à Jassy* nous informe que la Commission des prisonniers du Ministère de la guerre a décidé le 23 décembre 1916 que les prisonniers auraient le droit d'écrire *2 cartes postales* de 10 lignes par envoi, les officiers *4 cartes* soit des lettres de 4 pages pour leurs affaires si le commandant de camp autorise une lettre à la place d'une carte.

La *Bulgarie* accepte de recevoir (par la Légation de Bulgarie à Berne) toutes les sommes qui lui seront envoyées pour être expédiées aux habitants pauvres de la *Serbie occupée* par les armées bulgares.

F[erdinand] *Barth* de retour d'un nouveau voyage nous rapporte des notes assez alarmantes sur l'alimentation des prisonniers, le travail dans les mines, etc. Nous les communiquons à M. de Panafieu.

⁴⁷⁹ Commune française du département de la Meuse.

⁴⁸⁰ William Richards Castle Jr (1878-1963), universitaire et diplomate américain.

⁴⁸¹ Eliot Wadsworth (1856-1959), avocat et homme politique américain, vice-président du Comité central de la Croix-Rouge américaine entre 1916 et 1919.

⁴⁸² Dr Milos Borissavlievitch, colonel sanitaire, pas plus d'indication.

Dorénavant les listes françaises contiendront *l'adresse des familles du prisonnier*, ce qui améliorera beaucoup la transmission des renseignements.

25 mai

Retour de MM. Ferrière, Micheli et de Watteville⁴⁸³ de leur mission à Sofia (16-21 avril).

Dès le mois d'avril le Gouvernement français nous a demandé par son Ambassade à Berne de désigner un neutre qui joint à un délégué de l'Ambassade d'Espagne, contrôlerait à Toulon le départ et l'arrivée des *navires-hôpitaux* pour s'assurer qu'ils sont exclusivement affectés au transport des blessés. A cette proposition honorable mais peu effective en pratique, nous avons répondu en désignant M. de Hauke,⁴⁸⁴ directeur de l'usine à gaz de Cannes.

Les Gouvernements français et allemand à la suite des mesures de représailles projetées par l'envoi de prisonniers sur le front (26 février-3 mars) se sont mis d'accord pour *retirer les prisonniers à 30 km. de la ligne de feu*. Les lettres de prisonniers confirment que le retrait à cette distance-là a eu lieu dès le 1er mai (voir 30 avril/5 mai).

La Croix-Rouge allemande qui avait suspendu dès juillet l'envoi des *listes de prisonniers serbes* a, le 2 mai, adressé à l'Agence 66 listes.

28 mai 1917

Rapport oral de MM. Ferrière et Micheli (W. [de Watteville] retenu à Berne).

La Croix-Rouge autrichienne s'est déclarée d'accord pour reconnaître la Croix-Rouge serbe à Genève, si le Gouvernement serbe l'accréditait officiellement. C'est fait. Et le comte (plus baron) de Spiegelfeld tâchera de nous faire envoyer les listes serbes de Belgrade, à nos frais.

La Croix-Rouge bulgare suivra cet exemple.

Pour la *Serbie occupée* la correspondance en quelques mots sera admise pour les familles, à condition que cette correspondance (venant par exemple de Salonique) passe par nous. Jusqu'ici cette correspondance passait par le Bureau serbe. Il faudra que la Bulgarie reconnaisse officiellement la Croix-Rouge serbe à Genève, et que la correspondance continue à passer par le bureau à Genève, car nous ne pouvons prendre la responsabilité d'une correspondance incontrôlable. L'argent peut être adressé à l'intéressé (même civil) par l'intermédiaire de la *Croix-Rouge bulgare*. On peut faire des enquêtes sur des civils par la Croix-Rouge bulgare.

On améliore le régime des prisonniers qui laissait à désirer. M. Guéchoff⁴⁸⁵ de la Croix-Rouge a très bien reçu nos délégués. Les autorités méprisent les prisonniers, elles manquent d'organisation. Au Ministère de la guerre, un employé Botchoff est le mauvais génie, il a malheureusement en mains toute la question des prisonniers. Nos délégués leur ont fait comprendre l'importance politique de bien traiter les prisonniers.

A Sofia les prisonniers sont plutôt mal; Sofia est un vaste hôpital, l'état sanitaire est bon. A *Philipopoli* les prisonniers sont bien traités. Les prisonniers ont 800 gr. de pain.

Il y a 45 Anglais et Français grands blessés qui demandent à être rapatriés.

⁴⁸³ Charles de Watteville (1884-1965), militaire suisse (colonel), chef de la délégation du CICR à Londres durant le Seconde Guerre mondiale.

⁴⁸⁴ Maurice Joseph, Conte d'Hauke (1870-1950).

⁴⁸⁵ Ivan Eustratief Guechoff (1849-1924), homme politique bulgare, président de la Croix-Rouge bulgare de 1899 à 1924.

On n'a pas envie de rompre avec les *États-unis*. Les ministres des États protecteurs ont peu d'accès et peu d'influence. *L'Espagne* représente la Roumanie, la Hollande, la France, la Serbie, la Russie, l'Italie. Le Comité international attirera l'attention de Paris sur la nécessité d'obtenir de la Bulgarie l'autorisation pour la *Hollande* de faire visiter régulièrement les prisonniers français; il faudrait tout un personnel attaché à la Légation néerlandaise.

La correspondance va mal. Il y a 4 censures, celle de Budapest est superflue.

Il y a un millier de prisonniers français, 35'000 Roumains, 30'000 Serbes, 700 Anglais et 6000 Russes. Le logement laisse à désirer.

Les Bulgares sont satisfaits d'avoir la Macédoine, ils seraient tout prêts à terminer la guerre. En Hongrie on a tout à fait assez de la guerre.

Les prisonniers serbes sont misérables, ils souffrent moralement. Mais il n'y a rien à faire.

Nos délégués ont été très bien reçus. Ils ont prêché le *grand rapatriement des prisonniers*. La question du transport est épineuse; par la voie du Danube.

Les rapports entre *la Croix-Rouge russe et la Croix-Rouge autrichienne* s'améliorent. Le président Illyine⁴⁸⁶ a été remplacé. A Sofia un dîner d'adieu leur a été offert. Leur visite était attendue. On leur a demandé d'intervenir en faveur de la population de la Dobroucha (Bulgares mais sujets roumains) emmenée par les Roumains. Une délégation suédoise est partie pour Petrograd et Jassy. Une dépêche pourrait lui être adressée, pour demander des nouvelles de cette population de Dobroucha.

Ils ont visité 4 camps à Sofia et cinq autres. Le climat est bon. Il n'y a eu aucun moyen de chauffage en hiver. Le Ministère de la guerre n'a pas été chauffé en janvier-février dernier.

Les Hongrois se plaignent du traitement des civils hongrois en France.

L'envoi d'argent est indispensable de France pour pouvoir nourrir les prisonniers français, soldats et officiers. Les prisonniers sont bien traités comme les soldats, mais ceux-ci sont tellement sobres que leur nourriture ne suffit pas aux Français.

1000 francs ont été remis à la Croix-Rouge pour son hôpital, en réponse à l'hospitalité gratuite offerte pendant 2 semaines, et 600 francs pour les Italiens.

29 mai/2 juin 1917

Les hôteliers suisses ayant offert de nouveau l'hospitalité à 400 infirmières de chaque parti, des démarches sont de nouveau entreprises par un comité spécial avec sous-comité à Genève pour organiser le séjour et la réception en Suisse de ces infirmières.

Les listes anglaises, déjà fort bien établies, sont devenues de beaucoup les plus complètes et les plus exactes. Elles comptent : n° d'ordre, nom, prénom (prénom usuel "Rufname" souligné), date de naissance, grade, affectation, lieu de naissance, adresse de la famille, lieu d'internement, n° du camp ou d'hôpital, lieu et date de la capture, nature des blessures. En outre ces listes sont accompagnées d'annexes, indiquant les corrections de listes précédentes, les mutations, rapatriements, bulletins médicaux, décès.

La Croix-Rouge de Francfort déclare, contrairement à nos renseignements antérieurs, que seuls les évacués qui le peuvent, d'après les dires du maire, ont à payer leurs frais de voyage.

Comme suite aux décisions de la dernière *Conférence de Stockholm*, des commissions composées de 2 médecins danois, norvégiens, suédois et suisses (4 pour la Russie, 2 pour

⁴⁸⁶ Alexis Illyine, pas plus d'indication.

l'Allemagne, 2 pour l'Autriche) devraient visiter les camps dès le fin de mai pour désigner les *tuberculeux* à évacuer dans les camps ad hoc.

4/9 juin 1917

Cet accord [rapatriement et internement des prisonniers malades et blessés] a commencé à s'exécuter par le rapatriement d'internés en Suisse reconnus inguérissables.

La Croix-Rouge française nous envoie une réponse mettant un point final à la discussion avec la *Croix-Rouge allemande* sur les missions Blanchod (Égypte et Allemagne) (voir dossier Représailles).

La *délégation de la Croix-Rouge allemande à New York* a cessé son activité depuis le début des hostilités américaines.

Le *Gouvernement roumain* a conclu un accord avec *l'Autriche-Hongrie* pour l'échange des *prisonniers civils*, femmes, hommes qui ne sont pas entre 17 et 50 ans, médecins civils, infirmes impropres au service.

La *Légation de Roumain* à Berne transmet les nouvelles en Roumanie non occupée.

La première liste de prisonniers serbes en Bulgarie a été rapportée par nos délégués à Sofia.

Séance du 9 juin 1917

Séance du Comité. Voir procès-verbal du Comité.⁴⁸⁷ Une montre quasi promise par M. Micheli sera offerte au *sanitaire bulgare* qui a accompagné nos délégués à Sofia.

Au 31 mai nous avons dépassé le *million de dépenses*. Il nous reste 150'000 fr. soit pour 5 mois à 30'000 fr.

Un *délégué permanent* à Berlin, comme l'a la Croix-Rouge danoise, serait utile pour le Comité international.

Les *prisonniers en Bulgarie* étant mal logés, il sera proposé à la Fondation Rockefeller de [mot illisible] une somme de 100'000 fr.

11/16 juin 1917

Séance du 16 juin 1917

Retour de *MM. Thormeyer et Schoch* des Indes et de Birmanie.

Le 16 juin ils présentent un *rapport oral*. Très bien reçus partout: on pourrait souhaiter que les prisonniers fussent partout traités comme ils le sont par les Anglais aux Indes, les autorités, accueillant toutes les observations, montrent une réelle bonne volonté et un sincère désir de faire pour le mieux et notamment d'accorder aux prisonniers toutes libertés dont ils jouissent ailleurs.

Nos délégués ont vu *12 à 15'000 prisonniers* dans les différents camps, y compris les civils. Les militaires dépendent du War Office, les civils, toujours moins bien traités, des gouverneurs de province.

Ayant 40'000 fr. à délivrer de la part du Croissant-Rouge, ils ont eu peu l'occasion d'utiliser cette somme, la réservant plutôt pour la Sibérie.

Nos délégués ont été entièrement défrayés par le Gouvernement anglais y compris leur voyage de retour.

Leur rapport va être imprimé.

⁴⁸⁷ Un seul point de la séance du Comité du 9 juin 1917 n'est pas mentionné dans le PV de l'AIPG de cette même date : la proposition de nommer William Rappard en tant que membre du Comité international.

16 juin

Départ de M. F[rédéric] Barbey pour l'Espagne.

Retour de M. D'Espine d'un voyage sur le front italien, avec le Dr. Ch. Martin du Pan.⁴⁸⁸

Les dernières nouvelles publiées par le *Bulletin de l'Office d'information français*, n°94, 9 juin 1917, au sujet du rapatriement des prisonniers, [indiquent que] seront rapatriés:

- les sous-officiers et soldats ayant 18 mois de captivité et 48 ans,
- les sous-officiers et soldats ayant 18 mois de captivité, 40 ans et 3 enfants,
- les autres sous-officiers et soldats ayant 18 mois de captivité seraient rapatriés tête pour tête, grade pour grade.

D'autre part, parmi les internés, les tuberculeux guéris, les malades non améliorés après 3 mois de régime en Suisse seront rapatriés.

Les officiers seront internés en Suisse après 18 mois de captivité.

Les familles n'ont pas de démarches à faire pour cela.

Les États s'engagent à ne pas employer sur le front ou dans les étapes les rapatriés.

Une lettre du 12 juin de Berne confirme ces nouvelles. *Les civils* mobilisables ne sont pas compris dans le rapatriement et les familles doivent s'adresser à leur gouvernement.

Parmi les malades, seront rapatriés les incurables ou ceux dont la maladie devrait selon probabilité durer encore un an, si leur capacité de travail est réduite de 50%.

La *tuberculose* sous toutes ses formes donne droit à l'*internement en Suisse*.

19/23 juin 1917

Le comte Spiegelfeld nous communique les dépêches adressées le 5 juin aux Croix-Rouges française, russe et italienne pour le rapatriement respectif [de] 20'000 à 10'000 prisonniers [sic].

La direction de l'Armée suisse fait savoir qu'elle ne peut pas intervenir pour le *rapatriement des prisonniers russes*, les Gouvernements respectifs traitent l'affaire directement entre eux.

En raison du «*sabotage*» dont ont parlé les journaux allemands, à savoir les recommandations prétendument faites officiellement aux prisonniers français d'endommager les récoltes et d'arracher ou écraser les pommes de terre, l'Allemagne exerce une surveillance tellement stricte sur *les colis*, que cela équivaut à une non distribution. La France prend des mesures de représailles en ne distribuant plus les colis, et l'Allemagne renchérit en faisant de même.

Les internés en Suisse tant civils que militaires continuent à être rapatriés lorsqu'ils sont reconnus inguérissables.

Les *évacués des régions occupées* continuent à passer par la Suisse à raison de deux convois par jour, de 500 chacun. Plus de 200'000 ont traversé la Suisse depuis le commencement de la guerre. M. Ed[ouard] Audeoud a dressé les listes du 24 octobre 1914 au 31 octobre 1916, M. Spahn, de Schaffhouse celle du 4 décembre 1916 au 6 juin 1917, les évacués ne passent plus par Genève mais étant dirigés vers Evian.

Dès lors cette publication a cessé, celles de M. le Commissaire Perrier⁴⁸⁹ à Annemasse les remplaçant (voir Nouvelles II, n°25, 23 juin 1917).

⁴⁸⁸ Charles Martin du Pan (1878-1948), médecin suisse.

⁴⁸⁹ Commissaire pour la police spéciale des chemins de fer et de la frontière, pas plus d'indication.

Séance du 23 juin

En raison de la nomination assurée de *M. G. Ador* au Conseil fédéral à la suite de la démission de *M. Hoffmann*,⁴⁹⁰ *M. Ed[ouard] Naville* assurera la direction de l'Agence, et des séances périodiques du Comité (2 fois par semaine) auront lieu pour examiner les affaires importantes.

26 juin 1917

M. Ador ayant été élu *Conseiller fédéral*, reste *Président du Comité international* d'accord avec le Conseil fédéral, mais empêché d'agir comme président, délègue *M. Ed[ouard] Naville* à la direction de l'Agence. Le Comité accepte cet arrangement et *M. Naville* agira «Par délégation du Président». Une circulaire annoncera cette délégation.⁴⁹¹

26 juin 1917

*M. Romain Rolland*⁴⁹² fait un don de 50'000 fr. à l'Agence avec une charmante lettre ; 10'000 fr. étant spécialement affectés au service civil dirigé par *M. Ferrière*.

En ce qui concerne la *manifestation* à l'arrivée de *M. Ador*, mercredi 27 à 6 heures du soir, le Comité et le personnel se rendront en corps à la gare. Le drapeau du Comité sera porté par le Secrétaire général [*Paul Des Gouttes*] et le personnel arrangé par service arborera un petit drapeau à croix rouge. On demandera au Conseil d'État que le Comité international soit en tête du cortège derrière les autorités.

Un télégramme est envoyé à *M. Ador*.

29 juin 1917

Séance du 29 juin 1917

Tout le Comité est présent.

M. Ador arrive pendant la séance et déclare ne point vouloir abandonner le Comité et rester au contraire en contact avec lui pour tous les cas où il y aura lieu de recourir à lui. Conservant l'internement au Département politique, il restera dans ce domaine en relations avec l'Agence.

M. Ador propose que 1000 fr. soient pris sur les fonds du Comité international (non pas de l'Agence) pour couvrir les frais de l'hospitalisation des infirmières, reçues par *Mme Martin-Ador*,⁴⁹³ remplaçant *Mme Hoffmann*.

Des négociations ont commencé à *La Haye* le 26 juin, entre l'Angleterre et l'Allemagne pour le rapatriement des prisonniers respectifs.

Les officiers français de 40 ans et ayant 3 enfants seront internés en Suisse.

M. Naville renonce à agir par délégation du Président de façon à ce qu'aucune ombre de conflit ne puisse apparaître entre la position de Président du Comité international et celle de *M. Ador* au Département politique, vis-à-vis de cette autorité étrangère. Il signera Vice-Président comme précédemment.

⁴⁹⁰ Le conseiller fédéral *Hoffmann* doit démissionner après que ses démarches, de concert avec le socialiste suisse et conseiller nationale *Robert Grimm* (1881-1958), en vue de favoriser une paix séparée entre l'Allemagne et la Russie, aient été découvertes. Ces démarches avaient été entreprises sans l'assentiment de ses collègues au Conseil fédéral.

⁴⁹¹ Appel de *M. Gustave Ador* aux fonctions de conseiller fédéral. A Messieurs les Présidents et Membres des Comités centraux de la Croix-Rouge, 30 juin 1917.

⁴⁹² *Romain Rolland* (1866-1944), écrivain français, lauréat du Prix Nobel de Littérature en 1915. *R. Rolland* a travaillé pour l'Agence de septembre 1914 à juillet 1915.

⁴⁹³ Possiblement *Marie Ador*, fille d'*Émile* et épouse de *Charles Martin* du Pan.

La *manifestation du mercredi 27* a admirablement réussi. Derrière le Comité précédé par sa vieille bannière, le drapeau de l'Agence porté horizontalement par des jeunes filles en robe blanche et suivi par le cortège de tout le personnel de l'Agence muni de petits drapeaux à croix rouge, a obtenu un accueil très spontané et unanime de la population.

Retour de M. F[rédéric] Barbey, de Madrid, après une mission réussie.

25/30 juin 1917

La Croix-Rouge anglaise proteste contre le traitement de *prisonniers dans la zone des armées* et dans les régions occupées de la France. Elle demande qu'une visite soit faite par les neutres.

Pour le rapatriement des prisonniers anglais et allemands, les représentants des Gouvernements anglais et allemand se sont réunis à La Haye, le 26 juin (voir pour les noms des représentants, Nouvelles n°26, 30 juin 1917, p. 209).

Les prisonniers français et allemands de droit commun, dont selon accord, la peine avait été suspendue, bénéficieront de la convention relative aux prisonniers malades internés en Suisse.

La réunion de frères ou de parents dans un même camp a été sanctionnée par un accord diplomatique entre les Gouvernements français et allemand.

La Suisse ayant remplacé les *États-Unis* pour la protection des intérêts allemands en France, la Légation de Suisse à Paris a institué *trois commissions suisses*, composées d'un militaire et d'un médecin qui font tous les trois mois une tournée de quatre semaines, de façon qu'une commission est toujours en route. *Le Colonel Pagan*,⁴⁹⁴ rattaché à la Légation, a visité l'Agence le 23 juin.

Le service des prisonniers au Ministère de la guerre, dont les représentants *MM. J[oseph] Delaitre et Paul Arné* [?] ont visité l'Agence du 27-29 juin, enverra directement les listes de prisonniers à l'Agence. 45'000 noms de mutations et de prisonniers non encore signalés ont été reçus à l'Agence.

En conséquence le travail est considérable.

3 juillet 1917

Séance [du Comité] du 3 juillet 1917

Le Comité est au complet, sauf MM. Ador et Rappard.⁴⁹⁵

Les 1000 fr. du fonds du Comité international alloués à l'œuvre de *l'hospitalisation des infirmières* en Suisse ont été remis à Mme Martin-Ador.

Le service allemand a reçu 45'000 noms de prisonniers. Il mérite d'être renforcé. Le nombre de *prisonniers français* est resté à 375'000 environ; les *prisonniers allemands* sont 210'000 en France et 80'000 en Grande-Bretagne.

La situation financière au 30 juin :

- frais	1'540'800
- envois aux prisonniers	4'200'000
- disponible	150'000

⁴⁹⁴ Possiblement Albert Pagan (1847-1928), militaire suisse, colonel d'artillerie.

⁴⁹⁵ William Rappard a été nommé le 16 juin 1917 au Comité international ; *Nomination de M. le Professeur William Rappard comme membre du Comité international. A Messieurs les Présidents et Membres des Comités centraux de la Croix-Rouge*, Genève, 16 juin 1917.

Il y a plus de 25'000 fr. de traitement par mois; la dépense mensuelle atteint 35'000 fr.

Le voyage de MM. Thormeyer, Schoch et Blanchod (Egypte et Indes) a coûté 15'000 fr., le Gouvernement des Indes ayant pris à sa charge tous les frais d'entretien et même de soins donnés à M. Blanchod.

Les dons courants sont 10 à 12'000 fr. par mois.

Si les inspections de camps paraissent moins importantes, mais au contraire le contact avec les autorités s'occupant des prisonniers dans les différentes capitales est de plus en plus nécessaire; c'est l'expérience que *M. Barbey rapporte de Madrid*, comme d'autres membres l'ont fait ailleurs. Il y aurait lieu d'entrer en contact avec les autorités anglaises.

M. Barbey, qui va à Paris, est chargé de s'informer sur *l'organisation américaine* en faveur des prisonniers à Paris.

Il y a lieu de se préoccuper éventuellement *d'une conférence des neutres* au sujet du ravitaillement et du rapatriement des prisonniers. Le roi d'Espagne serait favorable à une conférence de ce genre. Il faudrait garder la discrétion la plus absolue et préparer un programme précis.

Une des prochaines séances élaborerait ce programme. Il faudrait à cette conférence *un représentant du pape, ainsi que du Département politique*. M. Ador y est favorable.

Depuis le mois de juin 1917, l'Allemagne a admis les *prisonniers français de droit commun* à bénéficier des *envois de pain* de la Fédération nationale, laquelle continue avec succès le ravitaillement des prisonniers français en pain (Office d'information, n°96, 23 juin 1917, p.1560).

6 juillet 1917

Séance [du Comité] du 6 juillet 1917

Le Comité est au complet sauf MM. Ador et Barbey, excusés.

Nous tâcherons de connaître les résultats de la *Conférence de La Haye* entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

M. Naville est prêt à aller à *Londres*. M. de Watteville serait indiqué. M. Naville ne soulèverait pas la question, agitée l'an dernier, d'une manifestation en faveur de la Suisse.

Au sujet de *l'emploi d'internés à l'Agence*, M. Ferrière occupe un interné qui se met en civil à l'Agence et reprend l'uniforme en sortant. Il faut être très prudent. En tout cas nous ne pouvons tolérer à l'Agence d'autres uniformes que l'uniforme suisse. En principe nous refuserons les offres, mais nous nous réservons de faire appel au concours de l'un ou l'autre, autorisé à se mettre en civil.

M. Boissier estime que *M. Rappard* devrait, en Amérique, se mettre en contact avec les chefs de la *Fondation Rockefeller*. M. Rappard étudiera les notes de M. Boissier sur sa conversation avec M. Greene.

Au sujet de la *Conférence des neutres* une commission composée de MM. Naville, Gautier, Barbey et Des Gouttes est nommée pour l'élaboration de ce programme.

Le Gouvernement allemand a proposé que des *délégués espagnols* soient en permanence sur *les bateaux hôpitaux* dans la Méditerranée, à condition de n'être pas accompagnés de navires de guerre.

L'accord pour le *rapatriement des prisonniers* est conclu mais non encore signé. Il paraît y avoir quelques difficultés au retour des rapatriés, notamment du côté français.

2/7 juillet 1917

Les Commissions médicales choisissant les aptes au rapatriement fonctionnent en Allemagne (Constance, Heidelberg et Mannheim) et en France. Les refus doivent être motivés. En cas d'égalité de voix entre les Suisses et les médecins nationaux, la voix des Suisses l'emporte.

L'Office d'information n° du 30 juin (n°97) publie *les conditions pour le rapatriement et l'internement* des prisonniers malades ou blessés.

La *conférence de La Haye* entre représentants des Gouvernements allemand et anglais (voir séance 29 juin) a traité les questions du rapatriement et de son extension, de l'internement en pays neutre de militaires et civils, du service des colis, des peines disciplinaires, des représailles, de l'établissement des listes. D'après les journaux, le résultat de cette conférence aurait été favorable.

Les colis adressés à des *prisonniers civils russes en Allemagne* sont soumis à des droits d'entrée par représailles pour une mesure analogue prise en Russie contre les prisonniers allemands.

Le Bulletin d'information de la Croix-Rouge française (n° du 7 juillet) salue en termes fort aimables la *nomination de M. Ador* au Conseil fédéral.

D'après le même Bulletin l'ordre *d'ouvrir les boîtes de conserve* (soit, en pratique, leur confiscation) aurait été levée en Allemagne.

10 juillet 1917

Séance [du Comité] du 10 juillet

Excusé M. Barbey.

M. Ferrière expose le cas de *Mlle [Alice] Lefèbvre*, qui a envoyé au Comité un factum contre *Mlle [Gertrude] Valentin*, secrétaire de M. Ferrière, impliquant ce dernier dans ses reproches.

Mlle Valentin, introduite, déclare qu'elle n'a jamais rien fait à l'insu de M. Ferrière et affirme qu'elle n'a jamais en quoi que ce soit entravé le rapatriement de Mlle Lefèbvre.

Mlle Lefèbvre n'est pas venue à l'Agence; elle écrit que le rapport qu'elle a écrit la remplacera.

La *Conférence de La Haye entre les Anglais et les Allemands*, présidée par le Ministre des Affaires étrangères hollandais, est arrivée à un accord complet sur les huit points du programme (voir Nouvelles n°7 juillet). M. Naville ayant proposé à M. Ador de présider une conférence analogue entre *Gouvernements français et allemand*, M. Ador se déclare parfaitement d'accord, verra le général Friedrich à Berne et acheminera la réunion éventuelle d'une conférence.

Si une *conférence des neutres*, représentants des Croix-Rouges des belligérants, serait plus honorable ou glorieuse pour le Comité international, il semble dans les circonstances présentes qu'il y aurait lieu, une fois le texte de l'accord en mains, de pousser les autres Gouvernements à traiter directement selon l'exemple anglo-allemand.

M. Henri Odier,⁴⁹⁶ introduit, n'a eu connaissance de la lettre de Mlle Lefèbvre qu'après sa remise au Comité. C'est Mlle Lefèbvre qui a demandé à M. Odier de ne pas aviser M. Ferrière. Une lettre sera écrite à Mlle Lefèbvre, lui représentant la discourtoisie de son procédé et lui offrant une dernière entrevue le 13 courant.

13 juillet 1917

⁴⁹⁶ Possiblement Henri Agénor Charles Odier (1873-1938), poète et musicien suisse.

Séance [du Comité] du 13 juillet

M. Ferrière ne peut accepter sans sanction l'affront qui lui a été fait, ainsi qu'à son service par Mlle Lefèbvre.

M. Balfour,⁴⁹⁷ demande par la Légation britannique à Berne, une nouvelle *inspection des prisonniers anglais en Arménie*, les renseignements étant inquiétants. L'Angleterre avait proposé le rapatriement de 600 prisonniers mais la Turquie a refusé. La Grande-Bretagne ayant laissé visiter tous ses camps, nous écrivons à la Turquie (Légation) que l'équité exige que notre visite soit admise par le Gouvernement ottoman. Cette lettre sera communiquée au Croissant-Rouge en le priant de l'appuyer.

M. Barbey-Ador, passant à Paris pour affaire de famille, a vu M. de Panafieu et M. Georges Cahen. Un accord, du 15 juin 1917, entre la France et l'Allemagne, avait prévu une *visite par les neutres de la zone d'occupation*, l'amélioration de la correspondance et du ravitaillement. Il s'agit d'une zone de 100 km derrière les 30 km de la zone de front.

La question de la correspondance et des colis avec les prisonniers de cette zone des armées préoccupe le Gouvernement français. L'Allemagne étant revenue sur ses mesures de rigueur de distribution de colis, la France a cessé ses représailles sur ce point dès le 1er juillet.

M. Barbey a réclamé à nouveau les rapports des *délégués de l'Espagne et de Suisse* représentant les intérêts français et allemands.

La question des Serbes risque d'entraver l'initiative Spiegelfeld sur le rapatriement entre la France et l'Autriche.

L'Allemagne a établi près de *St Quentin*⁴⁹⁸ un camp de représailles pour officiers.

Les sanitaires seront rendus le 20 juillet. Le modèle de certificat est adopté pour répondre à la demande de l'Allemagne quant à l'identification des sanitaires.

Les officiers allemands sont très difficiles à tenir, on doit les changer de camp souvent.

M. Barbey a vu M. de Pury,⁴⁹⁹ représentant à la Légation de Suisse des intérêts allemands; il envoie une centaine de réclamations par jour aux Affaires étrangères à Paris.

La Croix-Rouge américaine s'installe à Paris, fait un très grand travail. MM. Castle et Jones⁵⁰⁰ seront les chefs du service des prisonniers américains; à Berne, ils n'installeront qu'une succursale de secours.

Mlle Lefèbvre écrit qu'elle a tout dit par lettre et ne désire pas paraître. Elle sera priée de ne pas revenir à l'Agence.

14 juillet 1917

Visite de M. William R. Castle, chef du Département des prisonniers de la Croix-Rouge américaine; il restera à Washington; et il y aura à Paris, place de la Concorde, une succursale pour l'Europe, les listes de prisonniers et les recherches, et à Berne un office pour les secours aux prisonniers américains, les secours devant être expédiés de Suisse. Il était accompagné de M. Ch. Jones, agent de la Croix-Rouge américaine à Paris.

17 juillet 1917

⁴⁹⁷ Arthur Balfour (1848-1930), homme politique britannique, chef du parti conservateur, secrétaire d'État des affaires étrangères de 1916 à 1919.

⁴⁹⁸ Commune française du département de l'Aisne.

⁴⁹⁹ Arthur-Edouard de Pury (1876-1947), diplomate suisse.

⁵⁰⁰ Non identifié.

Séance [du Comité] du 17 juillet

M. Boissier est excusé. Procès-verbal lu et adopté.

Mlle Lefèbvre a été remerciée, dans les deux sens du mot.

M. Ador a fait aux *Gouvernements allemand et français* la proposition de réunir à *Berne* sous sa présidence une délégation de trois membres de chacun, comme les *Gouvernement anglais et allemand* l'ont fait à La Haye.

Mm. Castle et Jones sont venus le 14 juillet à l'Agence et se sont entretenus avec le Comité de l'organisation américaine en faveur des prisonniers de guerre. Le corps expéditionnaire américain est arrivé en Europe. Ils nous annoncent un don important.

Les Américains demandent que nous leur communiquions *des comptes*. Leur demande est légitime, il n'y a pas à craindre de tarir les dons, puisque les Américains nous soutiennent. M. Moynier présentera un bilan à la prochaine séance, en vue d'une publicité restreinte.

La Roumanie envoie des listes de prisonniers et des plis recommandés (100 le 17.7.17).

M. Pfuel proteste contre un article du *Times*, d'avril dernier, communiqué par un correspondant de Berne, incriminant avec détails écœurants l'attitude des *dames allemandes* à l'égard des prisonniers anglais transportés en Suisse pour l'internement. Il demande une enquête sur l'auteur de l'article et sur l'origine de ses renseignements. Il semble que cette lettre s'adresserait plutôt à l'autorité suisse responsable qu'à nous. Nous ne sommes pas placés pour faire l'enquête. Nous rappellerons notre intervention en faveur des infirmières allemandes salies dans un procès à Neuchâtel⁵⁰¹ et déplorerons dans notre réponse des articles de ce genre qui sèment inutilement la haine.

Les réunions du Comité auront lieu dorénavant le mardi et au besoin seulement le vendredi.

16/21 juillet 1917

Notre section roumaine reçoit 500 lettres de prisonniers allemands détenus à Salonique par l'armée serbe, en vue de leur transmission aux familles allemandes.

Nous insistons auprès de la *Croix-Rouge italienne* pour qu'à l'instar de ce qui s'est fait à La Haye entre la France [erreur: Allemagne] et l'Angleterre (voir séance du 10 juillet) pour qu'une Conférence directe entre l'Italie et l'Autriche, sous la présidence de M. Ador par exemple, liquide les questions concernant les prisonniers, notamment les rapatriements en grand.

Par télégramme du 18 juillet la Croix-Rouge de Berlin nous informe que les *mesures restrictives quant à la distribution des colis* sont levées (voir séance du 13 juillet).

La section civile de l'Agence a adressé à ce jour 10'300 *demandes d'évacuation* pour des habitants des Départements envahis.

24 juillet 1917Séance [du Comité] du 24 juillet

M. Boissier est excusé. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. M. Odier, actuellement à Cologny[,] est malade.

La lettre du Pfuel a été envoyée à M. Hauser⁵⁰² à Berne, en vue de l'enquête à faire, et nous avons répondu à M. Pfuel.

⁵⁰¹ Voir note 308.

⁵⁰² Possiblement Carl Hauser (1866-1956), médecin et militaire suisse, médecin en chef de l'armée et chef du service sanitaire (1910-1935).

L'accord pour le *rapatriement* serait étendu aux *civils*.

Une protestation française a passé par le Département politique concernant le *travail des prisonniers dans la zone des armées*.

Mlle Cramer a fait un travail documenté sur le *régime des prisonniers dans les régions occupées*.

M. d'Anthouard a protesté auprès de nous sur le régime des prisonniers *du camp de Zerbst*.⁵⁰³
Nous avons nous-mêmes un rapport de Mlle Cramer sur ce même camp.

En outre *les Roumains prisonniers* en Allemagne meurent d'épuisement, dans une proportion effarante. Un rapport de la Légation de Roumanie à Berne signale cet état de choses lamentable. Les Russes et les Roumains ne reçoivent guère de secours à la différence des Français et Anglais. Ce qu'il faut donc c'est de secourir ces prisonniers.

Une plainte analogue nous est parvenue au sujet des Polonais prisonniers à Altdam.⁵⁰⁴

Il y a quatre mois, nous avons signalé, en ce qui concerne les Roumains, cet état de choses à la Croix-Rouge allemande, qui a nié, et a attribué cette mortalité effrayante à l'état d'épuisement où étaient déjà arrivés les prisonniers avant leur capture.

Nous signalerons cette situation au *Comité Rockefeller* fusionné avec la Croix-Rouge américaine.

La Croix-Rouge russe a protesté, en date du 30 mai, contre *l'envoi de prisonniers russes sur le front occidental*, en vue de travaux. Cette protestation a été envoyée à la Croix-Rouge allemande.

Une lettre sera adressée à la Croix-Rouge allemande en ce qui concerne les *Roumains*, les Russes et les Polonais, et nous écrirons à la Croix-Rouge américaine.

Des *augmentations* sont demandées. Mlle [Mary] Hanke qui est là depuis 18 mois, a été portée à 160 fr. Il est décidé de faire droit, avec prudence, à ces demandes quand elles émanent de bons travailleurs à conserver.

M. Moynier présente les bilans au 31 mai 1915: 129'000 fr. bénéfice

31 mai 1916: 62'000 fr. bénéfice

31 mai 1917: 52'000 fr. perte.

Restant: 139'000 fr. de bénéfice.

Les recettes et dépenses forment le tableau suivant:

Transmission (sommes) 4'277'000 fr.

Dons et recettes 1'194'000 fr.

Frais totaux 1'054'000 fr.

Ce tableau sera envoyé à la *Croix-Rouge américaine* (Rockefeller), et communiqué à *M. Ador*.

On ajoutera la dépense journalière moyenne, et la recette journalière moyenne.

*Le général Pau*⁵⁰⁵ viendra à l'Agence le 27 juillet.

23/28 juillet 1917

⁵⁰³ Ville du Duché d'Anhalt.

⁵⁰⁴ Altdamm, ville de Prusse, aujourd'hui en Pologne.

⁵⁰⁵ Paul Pau (1848-1932), militaire français, commandant de l'éphémère armée d'Alsace (août 1914).

Dès juillet 1917, le tarif postal est rétabli en Roumanie, pour les habitants entre eux. De la Roumanie occupée à la Roumanie libre, les messages traduits passent par Francfort (voyez 23/28 avril).

Les *Nouvelles* du 4 août 1917, n°31, publient le résumé de l'accord officiel anglo-germanique sur les prisonniers conclu à La Haye en juin.

Le 20 juillet 1917, enfin, les *sanitaires français et allemands*, soit pour les français 14 médecins, 18 aumôniers et 744 soldats ont été rapatriés (Nouvelles n°31, 1917).

31 juillet/4 août 1917

Séance [du Comité] du 31 juillet 1917

Présents : MM. Naville, D'Espine, Gautier, Barbey et Des Gouttes.

Le Comité a reçu 45'000 fr. (10'000 \$) de la Croix-Rouge américaine. M. Naville a remercié M. Castle.

Les premiers accusés de réception pour les *secours envoyés en Serbie* nous parviennent par l'entremise de la Croix-Rouge de Sofia.

M. Oltramare,⁵⁰⁶ conseiller administratif, après une visite rapide, revient par lettre sur les mesures de précaution à prendre contre l'incendie. Nous lui répondons que toutes les mesures demandées par le Département ont été prises.

L'accord de La Haye entre les Gouvernements anglais et allemand a été ratifié et résumé à la Chambre des Communes. Il appartiendra au Comité international de proposer aux autres Gouvernements l'adoption de mesures analogues.

M. Rumbold⁵⁰⁷ propose que ce soit la Suisse qui achemine diplomatiquement notre 2e mission en Turquie, plutôt que la Hollande. Le Comité prie M. Ador de bien vouloir s'en occuper.

La Croix-Rouge autrichienne annonce le prochain départ d'*invalides français et anglais de Sofia*.

Faisant suite à la demande adressée à Paris, comme à l'Ambassade d'Espagne à Berlin, d'avoir communication des rapports *des délégués espagnols ayant visité les camps de prisonniers*, M. Ribot, ministre des affaires étrangères nous promet, en date du 20 juillet, la communication confidentielle de ces rapports en vue de l'orientation du Comité international.

Répondant à une plainte de Berlin transmise à Jassy sur les internés civils allemands et austro-hongrois en Roumanie, M. Gustave Boissier⁵⁰⁸ à Jassy donne des détails circonstanciés à cet égard (lettre du 3 juillet).

Les listes des différentes nations ayant des prisonniers sont *photographiées*. Leur comparaison est instructive et propre à susciter l'émulation.

6/11 août 1917

⁵⁰⁶ Hugues Oltramare (1851-1937), médecin suisse, professeur à l'Université de Genève, membre du Conseil administratif de la Ville de Genève de 1914 à 1926.

⁵⁰⁷ Horace Rumbold (1869-1941), diplomate britannique, ministre à Berne de septembre 1916 à septembre 1919.

⁵⁰⁸ Gustave Boissier (1867-1924), diplomate suisse, conseiller de légation à Paris (1890-1904), puis chargé d'affaires de Suisse en Roumanie.

Séance [du Comité] du 7 août 1917

Sont présents : MM. Naville, président, Boissier, D'Espine, Micheli. MM. Barbey, Gautier et Ferrière et Rappard sont absents.

M. Naville a écrit au Département politique pour demander que notre *2e mission en Turquie* puisse partir au plus tôt. *M. de Marval* a accepté de partir. *M. Dr. Vischer*, attaché à la Légation de Suisse à Londres n'a pas encore accepté.

Le chauffeur de l'Agence, qui fait le nettoyage, demande une augmentation; il a 200 fr. depuis 22 mois. Il sera porté à 225 fr.

Le texte officiel de l'accord de juin à La Haye a été remis à M. Ador par la Légation néerlandaise et vient de nous parvenir. Le Comité international proposera entre autres Gouvernements l'adoption de mesures semblables (voir Nouvelles, [n°31, 4 août 1917] ci-contre).

Aux *employés de l'Agence mobilisés*, il sera payé 50% de leur salaire pour les célibataires, 75% pour les mariés.

M. Ador a envoyé à la France les *propositions de rapatriement acceptées par l'Allemagne*, et il écrit qu'il espère que ce rapatriement pourra commencer le 15 août, et que les officiers seront internés en Suisse.

Nous demanderons au ministre Paulucci⁵⁰⁹ où en est la question *du rapatriement entre l'Italie et l'Autriche*. Quand la France aura répondu sur le rapatriement nous pourrons insister auprès de la Russie, de l'Autriche et de l'Italie.

Le Ministère de la guerre de Berlin nous communique les *conditions officielles de la réunion de frères ou parents*, à condition de bonne conduite, et de degré de parenté rapproché (voir Nouvelles n°31). Les frais ne sont pas supportés par l'Allemagne.

Nous avons transmis cette lettre résumée à *Paris* en exprimant l'espoir que la France accordera la pleine réciprocité.

La Croix-Rouge autrichienne nous avise que des *militaires français et anglais sont partis de Sofia* pour Mauthausen⁵¹⁰ (voir séance du 31 juillet).

Nous insistons auprès de la Croix-Rouge autrichienne pour qu'elle *reconnaisse enfin la Croix-Rouge serbe à Corfou et sa délégation à Genève* (lettre du 8 août).

Nous signalons à la Croix-Rouge de Berlin (et à Francfort) la condition des *prisonniers en zone* [sic] dont la plainte unanime est qu'ils sont sans nouvelles et ne peuvent en réalité correspondre.

13/18 août 1917

Des mesures sont prises pour garantir l'Agence contre *le risque d'incendie*.

Le téléphone est installé dans tous les services avec station centrale dans la salle des dépêches. Toutes les sections peuvent ainsi communiquer entre elles et le Comité.

La Croix-Rouge suédoise nous envoie le *compte-rendu de la Conférence tenue du 4-6 août à Stockholm*, entre les Croix-Rouges autrichienne, russe et suédoise sur l'échange des prisonniers.

En réponse à cette communication, nous proposons d'une part l'échange direct de *front à front* pour éviter les difficultés et risques de transports, d'autre part la réunion à Stockholm des

⁵⁰⁹ Voir note 120.

⁵¹⁰ Localité de Haute-Autriche, près de Linz.

déléguées des Gouvernements russe et allemand, comme à La Haye entre Anglais et Allemands, à Berne sous M. G. Ador entre Anglais et Turcs et entre Anglais et Français.

Les «Nouvelles» du 11 août publient d'après les journaux anglais des détails sur la *Convention germano-anglaise de La Haye*.

Une note du Ministère de la guerre allemand transmise par la Croix-Rouge allemande indique que *le camp de Limbourg*⁵¹¹ (remplaçant Wahn) n'est qu'un camp de triage que la 1ère carte remise au prisonnier pour avertir sa famille recommande à celle-ci de ne pas écrire à Limbourg. Il se passe du temps avant que les prisonniers soient répartis dans les camps définitifs. De là des retards explicables.

Selon notre désir exprimé à Berlin, les listes de prisonniers roumains seront *établies par des prisonniers roumains*.

Des réclamations sur *des procurations* non retournées d'Allemagne en France font l'objet d'une lettre du 14 août réclame à Berlin, en rappelant les accords signés.

Séance [du Comité] du 14 août 1917

MM. Micheli et Boissier proposent à nouveau *une réunion à Genève des délégués des Croix-Rouges des neutres*, dans la 2e semaine de septembre. En conséquence des invitations seront adressées aux Croix-Rouges suisse, suédoise, norvégienne, danoise, hollandaise, espagnole, ainsi qu'à l'Agence particulière du roi d'Espagne et au Colonel Hauser, médecin en chef de l'armée suisse. Il s'agira d'un entretien sur le régime des prisonniers, notamment leur ravitaillement et l'échange en grand avant l'hiver (voir séance 3 juillet).

Sur la proposition de MM. D'Espine et Micheli des lettres seront envoyées au *Ministre de la guerre à Paris*, aux Croix-Rouges russe, italienne et au Ministre d'Italie à Berne pour appuyer *l'échange proposé par la Croix-Rouge autrichienne* (voir 16 juin).

La proposition antérieurement faite *d'accréditer à Berlin deux délégués du Comité international* pour appuyer nos démarches auprès de la Croix-Rouge et du Ministère de la guerre. Ces délégués assisteraient d'abord à la Conférence des neutres.

21/25 août 1917

A la demande du Gouvernement britannique, M. Ador est prêt à présider une conférence entre *délégués britanniques et ottomans* sur la question des prisonniers de guerre.

De son côté le *Croissant-Rouge* a télégraphié le 10 août au Comité international qu'il offrirait de renvoyer de suite *tous les invalides anglais et français rapatriables ou internables* en pays neutre.

Les Gouvernements *austro-hongrois et russe* sont tombés d'accord pour l'échange de prisonniers *tuberculeux et pour ceux âgés de plus de 60 ans*.

Nous transmettons à Berlin des plaintes sur des cas nominatifs d'intellectuels employés à des travaux sous terre contrairement à l'accord.

Des sanitaires autrichiens seront rapatriés de Russie et d'Italie.

De nombreuses lettres sont passées par l'Agence le 10 août venant de *prisonniers en anglais en Arménie* à destination d'Angleterre.

A la suite des réclamations faites par les délégués du Comité international pendant leur séjour à Budapest, *la censure* ne s'exercera qu'une fois en *Autriche-Hongrie* sur la correspondance des prisonniers anglais, français et italiens en Bulgarie.

⁵¹¹ Ville et commune belge dans la province de Liège.

La Croix-Rouge de Vienne (Gemeinsames Zentralnachweisebureau) publie dès le 1er août un *Bulletin d'information sur les prisonniers*.

En raison de la déclaration de guerre *du Siam* à l'Allemagne, nous demandons à la Légation du Siam à Paris l'envoi des listes d'internés militaires et civils.

Séance du Comité [du] 21 août

Présents: MM. Naville, D'Espine, Micheli. Les autres membres sont absents ou excusés.

M. Paulucci, ministre d'Italie, a fait savoir que la question de *l'échange des prisonniers*, soulevée par un télégramme de l'Autriche du mois de juin (voir 16 juin) est à l'étude à Rome.

Les lettres décidées à la dernière séance à ce sujet ont été expédiées.

Le *Ministre de Bulgarie* à Berne⁵¹² a demandé à M. Ador qu'une délégation du Comité international visite les *prisonniers bulgares en France*. Cette visite est déjà décidée en principe; les autorisations sont demandées en France.

La 2e visite en Turquie sera ajournée, vu la Conférence demandée par le Gouvernement britannique à M. Ador (21-25 août). MM. de Marval et Dr. Vischer désignés pour la Turquie se trouveraient libres.

M. le prof. Mikoff,⁵¹³ délégué de la Croix-Rouge bulgare, étant à Genève, une conversation aura lieu sous les auspices du Comité international entre lui et un *délégué de la Croix-Rouge serbe à Genève*, à condition que ces délégués soient respectivement accrédités pour cette conversation par leurs Gouvernements respectifs.

Les *invitations aux Croix-Rouges neutres* ont été suivies d'acceptation de la Croix-Rouge néerlandaise. La réunion aura lieu dès le 10 septembre à l'Athénée. M. Ferrière pour les civils et Mlle Cramer et M. de Watteville pour les services de l'Entente et des Empires centraux présenteront des rapports.

Les *lettres d'invitation aux Croix-Rouges neutres* indiquent comme but de la réunion: échange de vues pour contrôler les renseignements réciproques sur la situation des prisonniers, pour améliorer leur sort, notamment par le ravitaillement et l'échange, et pour toute autre mesure à prendre.

A la requête du Gouvernement bulgare nous demandons à la France de laisser nos délégués, à titre de réciprocité, visiter les camps bulgares en France.

En date du 21 août la Croix-Rouge suédoise nous communique une lettre adressée par le *Prince Carl aux Ministères de la guerre à Vienne, à Berlin et Petrograd* en vue d'une conférence de représentants des Gouvernements à *Stockholm* en vue de l'échange des prisonniers et du mode de le réaliser par des transports avant l'hiver. Les Croix-Rouges intéressées ont reçu une copie de cette lettre, et seraient invitées à participer à cette conférence.

Les «Nouvelles» du 25 août donnent le compte-rendu le *la Conférence austro-russe à Stockholm les 5-6 août*, qui s'est ajournée pour obtenir entre temps de l'Allemagne par l'entremise du comte de Spiegelfeld l'assurance que les transports de prisonniers ne seraient pas torpillés.

⁵¹² Georges Passaroff, pas plus d'indication.

⁵¹³ Dimitri Mikoff (?-1960), professeur à la faculté des lettres de Sofia, chargé d'affaires de Bulgarie en Suisse et délégué permanent du gouvernement bulgare auprès de la SdN (1922-1934).

Le Ministère de la guerre à Berlin informe que les *musiciens* ne peuvent bénéficier de l'art.9 de la Convention de Genève.⁵¹⁴

La Croix-Rouge serbe à Genève a remis à l'Agence pour être acheminées à destination des *centaines de correspondance de prisonniers allemands et bulgares* internés dans la région de Salonique. Ces lettres ont été de suite réexpédiées à Berlin ou à Sofia.

Sur la recommandation (demandée) du Département politique nous demandons à *M. Müller, Directeur de Nestlé* à Athènes⁵¹⁵ qui va souvent à *Salonique* de nous servir d'intermédiaire et de représentant pour nos recherches là-bas.

28 août/ 1^{er} septembre 1917

Séance du Comité du 28 août 1917

Présents : MM. Naville, Ferrière, D'Espine, Micheli, Gautier, Boissier. Les autres sont excusés.

Conférence bulgaro-serbe. La demande officielle de la Croix-Rouge serbe n'est pas encore parvenue.

L'accord franco-allemand pour le rapatriement n'est pas encore définitif.

Conférence des neutres. Une première entrevue aura lieu à l'Athénée le lundi 10 septembre à 8 heures du soir.

Une *lettre du prince Carl de Suède* du 14 août, adressée aux Gouvernements autrichien, russe et allemand recommande une conférence des représentants des Gouvernements pour traiter directement et avec pleins pouvoirs des questions concernant les prisonniers, comme cela s'est fait à La Haye.

Cette lettre s'est croisée avec la nôtre proposant l'échange de front à front et la réunion à Stockholm d'une conférence des Gouvernements allemand et russe (13-18 août).

Délégation permanente à Berlin. Il est décidé de tenter une démarche pour la réalisation de cette idée et des pourparlers officieux seront noués avec le Dr. Alec Cramer.

M. D'Espine demande que le Comité écrive à la Croix-Rouge autrichienne pour empêcher la maison de transports Schenker & Cie à *Vienne* de prélever des frais sur les colis adressés aux prisonniers en Bulgarie et en Turquie ; la Convention de La Haye prohibant toute taxe de ce genre, même dans les pays de transit comme la Suisse.

3/8 septembre 1917

L'Agence continue à servir d'intermédiaire entre les *prisonniers albanais en Italie et leurs familles*, ces prisonniers ne peuvent correspondre directement. La Croix-Rouge de Vienne servira d'intermédiaire pour l'obtention des nouvelles.

Les sanitaires belges ont été en partie rapatriés d'Allemagne, le 17 avril.

Nous transmettons au Général Friedrich à Berlin un rapport défavorable résumant des faits parvenus à notre connaissance, sur le *camp de Zerbst*.

Séance [du Comité] du Comité du 4 septembre 1917

Présents : MM. Naville, Ferrière, D'Espine, Gautier, Boissier, Micheli, Moynier, Barbey, Des Gouttes.

⁵¹⁴ Cet article assure la protection du personnel sanitaire.

⁵¹⁵ Edouard Muller [orthographié aussi Müller] (1885-1948), fondé de pouvoir de Nestlé à Salonique et Athènes de 1913 à 1919.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. [Francis] *Noverraz*⁵¹⁶ va rentrer. Le Comité décide que vu sa compétence M. Noverraz reprenne la direction de la Trésorerie. M. Schoch qui pendant les six mois de son voyage a touché le plein de son traitement trouvera de l'emploi dans la trésorerie. L'affaire sera ainsi réglée par MM. Naville et Moynier.

Tous les soldats ont demandé une *augmentation*. Le président a répondu que vu la situation favorable des soldats à l'Agence, cette demande ne paraît pas justifiée.

Mlle [Hélène ou Julia] *Jeannet*, dactylographe du Comité, sera portée à 130 fr., elle a 120 depuis près de 3 ans.

M. Naville a écrit une lettre personnelle à M. *Castle*, de la Croix-Rouge américaine, chef du bureau des renseignements au Ministère de la guerre de Washington, demandant une subvention de *10'000 fr. par mois*, cela en réponse à une visite de la Fondation Rockefeller.

Une nouvelle conférence a eu lieu à *Stockholm le 20 août entre Russes et Autrichiens*.

L'Allemagne ayant refusé l'immunité pour les transports de prisonniers, une zone neutre a été fixée permettant cependant ce transport.

Conférence bulgare-serbe. Le Gouvernement serbe s'est déclaré d'accord pour la conversation à tenir avec le représentant de la Bulgarie.

Conférence des neutres. La Norvège seule n'a pas répondu. La Suède enverra un délégué. La Hollande deux. M. Hauser, invité, ne pourra pas venir, retenu à Berne par d'autres devoirs urgents.

Les délégués seront reçus par nous à l'hôtel de la Métropole.⁵¹⁷ L'annonce de la Conférence paraîtra dans les Nouvelles.

Le Comité se réunira vendredi pour arrêter le programme de la Conférence.

M. Micheli propose une division du travail entre les membres du Comité. M. Ferrière croit que la division doit se faire par front.

Le Comité confirme la décision prise de ne pas inviter le Département politique, ni le Pape, ni les Unions chrétiennes à se faire représenter.

Délégation à Berlin. Le Dr. [Alec] Cramer pressenti a proposé le Dr. Bernhard,⁵¹⁸ de St. Moritz, bien vu et appuyé en Allemagne. Le nom de M. O. de Meyenbourg⁵¹⁹ est aussi mis en avant.

Le Général Verand passé hier à l'Agence. Il a annoncé que l'on mettait encore les officiers allemands prisonniers sur les navires-hôpitaux et que le contrôle des navires-hôpitaux par les officiers espagnols n'était pas encore réalisé.

Séance [du Comité] du 7 septembre 1917

Présents : MM. Naville, d'Espine, Ferrière, Moynier, Gautier, Micheli, Barbey et Des Gouttes. Mlle Cramer et M. de Watteville assistant à la séance. M. Boissier est excusé.

⁵¹⁶ Francis Noverraz (?-1931), entrepreneur suisse.

⁵¹⁷ Hôtel genevois situé au bord du Lac Léman. Cet établissement sera le quartier-général du CICR durant la Seconde Guerre mondiale.

⁵¹⁸ Possiblement Oskar Bernhard (1861-1939), médecin suisse.

⁵¹⁹ Possiblement Walter, dit Hans, de Meyenburg (1887-1971), médecin suisse, professeur d'anatomie pathologique aux Universités de Zurich, puis de Lausanne.

Conférence des neutres. Les Croix-Rouges suédoise et néerlandaise annoncent leurs délégués. L'Espagne et la Norvège aussi. La Croix-Rouge danoise sera représentée par 3 délégués.

M. Ferrière donne lecture de son rapport (parties générales et mesures). Ces mesures sont approuvées.

Mlle Cramer présente son rapport notamment le schéma des questions présentées, révélant l'aggravation de la situation des prisonniers. Trois points sont mis en relief : 1° des visites de neutres dans les Commando et d'inspections médicales; commission d'enquêtes neutre sur la question des représailles.

Examinant point après point, le Comité décide de demander l'augmentation du nombre des délégués des puissances protectrices affectés à la visite des camps (notamment le nombre des délégués espagnols à Berlin).

Au sujet des représailles, M. le Président propose que les Gouvernements adoptent la résolution anglo-germanique à savoir qu'aucune mesure de représailles ne soit appliquée avant l'écoulement d'un délai de 4 semaines dès sa signification. M. Gautier appuie cependant l'idée d'une commission d'enquête qui enquêterait des deux côtés. Cette Commission fonctionnerait dès la notification d'une mesure de représailles. Ce moyen sera indiqué comme une réalisation pratique de la décision de La Haye.

2ème point. Ravitaillement des prisonniers. Les colis peuvent être considérés comme suffisants, sauf pour les Russes et les Roumains. Pour les autres, il faudrait assurer l'arrivée des colis, spécialement aux Commando. Les comités de secours russes et roumains ont de l'argent mais leurs colis n'atteignent pas les destinataires. Des dépôts centraux de farine seraient indiqués. La farine pourrait être envoyée d'Amérique ou de Russie. Il faudrait aussi multiplier les médicaments et les vêtements, notamment en vue de l'hiver. Les envois d'argent ne doivent pas être exclus.

3ème point. Rapatriement des prisonniers valides ayant subi une longue captivité. L'Autriche et la Russie viennent de se mettre d'accord pour l'échange de front à front, par la constitution d'une zone neutre dans la région de Pinsk. L'idéal serait l'extinction du droit de capture au bout d'un certain temps, ou âge, mais il faut s'appuyer sur des faits et ce qui a été admis par certains États.

Quel usage sera-t-il fait de nos décisions? Les résolutions signées par les Délégués seront envoyées aux belligérants par le Comité international avec recommandation de les appuyer.

3-8 septembre 1917

La Conférence des neutres des 10-14 est annoncée dans les Nouvelles.

La Croix-Rouge suédoise nous communique le *procès-verbal de la Conférence des 22/23 août à Stockholm* (suite de celle des 4-6).

Les rapatriés grands blessés bulgares, austro-hongrois, d'une part, anglais et français d'autre part, passent par Genève.

Entre la *Roumanie et la Bulgarie*, par le Comité international, les négociations pour le *rapatriement* sont en bonne voie.

La section civile reçoit les premières réclamations concernant les *Siamois*.

10 septembre 1917

Séance [du Comité] du 10 septembre 1917

Présents: MM. Naville, D'Espine, Moynier, Ferrière, Gautier, Boissier, Des Gouttes. M. Barbey est excusé.

Conférence des neutres. M. de Torrès⁵²⁰ secrétaire du roi d'Espagne annonce son arrivée et sa participation à la Conférence.

Le Vatican a fait savoir officieusement qu'il regrettait de ne pas avoir été convoqué, mais en raison de la récente proposition du Pape pour la paix, notre conférence eut risqué de prendre une apparence politique et d'être confondue avec une conférence pour la paix.

M. le Président donne lecture de son *discours présidentiel* qui sera lu mardi 11 à l'ouverture. Ce soir il dira quelques mots de bienvenue et fera quelques recommandations pratiques quant aux délibérations.

M. le Président voudrait arriver à l'unanimité dans les votes. Cependant en cas de divergence dans une votation, chaque pays n'aura droit qu'à une voix.

Il est décidé de ne pas avoir de sténo dactylographes pour laisser les délégués plus libres dans leurs discours, de n'envoyer qu'un bref communiqué à la presse demain, en annonçant les noms des délégués, ou que les résolutions seront communiquées après la clôture de la Conférence.

Il n'y aura pas de vice président. Pour la forme on demandera aux Délégués de confirmer M. Naville dans ses fonctions de vice président. (M. Naville, qui n'a pas mis à exécution cette décision, déclare qu'elle n'a pas été prise.)

On demandera mardi matin aux délégués s'ils demandent la lecture du rapport Cramer/de Watteville ou le considèrent comme lu. En tout cas M. Micheli est chargé d'introduire la question des visites et des repréailles (éventuellement M. Barbey pour cette dernière question). M. Boissier celle du ravitaillement, M. Gautier celle du rapatriement. M. Ferrière lira son rapport et le commentera.

10/15 septembre 1917

La semaine du *10-15 septembre* a été remplie par la *Conférence des Croix-Rouges des Etats neutres*, tenue à Athènes. Voir ci-contre le protocole de clôture⁵²¹ et le procès-verbal de la Conférence. [Nouvelles, n°37, 15 septembre 1917]

La *Légation de Siam* à Paris a envoyé une liste de Siamois internés en Allemagne et Autriche et enverra la liste des civils et militaires internés au Siam.

Le *Ministère de la guerre français* répond, le 19 septembre, à notre demande qu'il est prêt, conformément à l'accord intervenu avec l'Allemagne (retrait des prisonniers à 30 km) à laisser les *Délégués neutres* visiter les prisonniers dans la zone des armées dès que l'Allemagne se sera déclarée prête à satisfaire à ses engagements.

18 septembre 1917

Séance [du Comité] du 18 septembre 1917

Tout le Comité est présent sauf MM. Boissier et Micheli absents.

⁵²⁰ Don Emilio-Maria de Torres y Gonzales Arnao, marquis de Torres de Mendoza (?-1941).

⁵²¹ *Conférence des délégués des Croix-Rouges neutres réunie à Genève du 10 au 14 septembre 1917. Protocole de clôture.*

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président ne veut pas revenir sur la *Conférence*, dont il constate le succès. M. de Torrès en a donné à M. Ador une excellente impression.

Des lettres ont été écrites à *MM. de Panafieu et d'Anthouard* pour leur communiquer la décision de la Conférence sur le rapatriement.

Une lettre a été adressée au *roi d'Espagne et au Pape* leur demandant d'appuyer les projets de rapatriement.

Le protocole de clôture a été envoyé aux Gouvernements le samedi 15.

Les *procès-verbaux* seront réunis en cahier [et] seront envoyés aux délégués, en leur rappelant que ces procès-verbaux sont confidentiels. Le protocole sera imprimé et largement répandu.

Quant à la *visite dans les régions occupées*, une recharge sera adressée à la *Croix-Rouge allemande*.

M. le Président estime que nous devrions collaborer davantage avec les *Croix-Rouges scandinaves*, très appréciées en Russie. La Croix-Rouge russe a demandé que nous visitions les *prisonniers russes en Allemagne*. La Croix-Rouge danoise qui a reçu la même demande a déjà nommé trois délégués que le général Friedrich a acceptés. M. D'Espine estime qu'il faut passer par la Croix-Rouge danoise.

M. Barbey insiste pour qu'il soit donné suite à notre projet d'avoir *un représentant à poste fixe à Berlin* afin que nos demandes soient appuyées au Ministère de la guerre surtout au point de vue des Français prisonniers. M. Ferrière appuie cette manière de voir. Il sera demandé par le canal de M. Ador au *général Friedrich* qui doit venir à Berne de pousser jusqu'à Genève. M. Micheli a été chargé de sonder le *Dr. Bernhard* comme notre représentant à Berlin.

Nous demandons à *M. Philipsen*⁵²² de nous communiquer le résultat de sa conférence avec le général Friedrich.

Le Ministère de la guerre de Berlin annonce que le *contrôle des navires-hôpitaux* étant organisé, les officiers français seront retirés des camps de représailles quand les listes d'officiers allemands débarqués des navires-hôpitaux seront parvenues à Berlin.

Une gratification de 50 fr. a été attribuée à *M.[Emile] Filliettaz* pour le remercier de son concours donné pendant la conférence.

La *Société Frobenius*⁵²³ de Bâle voudrait publier un ouvrage illustré sur l'œuvre de la Croix-Rouge en Suisse, sous les auspices du Comité international. Il est décidé de ne pas prendre le patronage de cet ouvrage mais de lui fournir les documents désirés.

Une dépêche a été envoyée en exécution des décisions de la Conférence, à *M. Rappard à Washington* au sujet du ravitaillement des prisonniers par les États-Unis.

D'après le VIIIe *Rapport de neutralité du Conseil fédéral* à l'Assemblée fédérale, il y avait en Suisse le 15 août 27'022 *internés* malades dont 7731 soldats et sous-officiers allemands, 1703 anglais, 11814 Français, 1'338 Belges, sans compter les civils.

24/29 septembre 1917

La réponse du Comité international à la lettre du Ministère d'Allemagne du 17 août, répondant à notre note du 14 août sur le *torpillage des navires hôpitaux* est adressée le 24 septembre à M. de Romberg et en copie à la Croix-Rouge de Berlin.

⁵²² V.O.J Philipsen, représentant de la Croix-Rouge danoise, pas plus d'indication.

⁵²³ Maison d'édition suisse, aujourd'hui disparue.

Séance [du Comité] du 25 septembre 1917

Sont présents : MM. Naville, Gautier, Ferrière, Moynier, D'Espine, Barbey et Des Gouttes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Au sujet de la *Conférence, la Société des Arts* tient à supporter tous les frais de la salle.⁵²⁴ Une lettre de remerciements sincères sera adressée à la Société des Arts.

Les *frais* de la Conférence seront supportés par les fonds du *Comité* et non par l'Agence.

Au sujet de la correspondance avec *la Belgique occupée* des lettres ont été écrites au gouverneur de Belgique, à la Croix-Rouge allemande et au prince de Hatzfeld Trachenberg.⁵²⁵

Mention est faite de la lettre adressée au *Ministre Romberg* et à la Croix-Rouge allemande sur les navires-hôpitaux.

La visite des prisonniers bulgares en France fait l'objet de démarches, l'autorisation de la France a été demandée. Les Bulgares prisonniers ont été visités par M. R[obert] Vernet,⁵²⁶ délégué des Unions Chrétiennes; la plupart des prisonniers sont dans des chantiers de travail. M. Ferrière estime qu'il y aurait lieu de visiter aussi les prisonniers allemands faits par l'armée belge et confiés à la France, ainsi que les austro-allemands prisonniers des Serbes, peut-être aussi les civils du midi. M. Barbey craint que l'autorisation de visiter les civils ne tarde à venir, à moins que M. Ogier ne l'accorde. Les démarches seront poursuivies en vue d'organiser cette visite aussi fructueusement que possible.

La Croix-Rouge danoise a remercié de l'accord fait à Genève. *Le colonel Bohny* a exprimé au Comité central suisse la bonne impression qu'il a rapportée de la conférence.

Les négociations sur le rapatriement entre la France et l'Allemagne sont suspendues, l'Italie ayant fait opposition à l'échange russo-autrichien, craignant le renforcement du front autrichien contre elle. Cela expliquerait aussi la rupture par l'Italie des négociations d'échange avec l'Autriche.

Le protocole imprimé de la Conférence, tiré en format ministre, sera envoyé à toutes les Croix-Rouges.

M. D'Espine suggère l'idée que notre *Président se rende à Berlin* pour insister en vue de la visite des régions occupées.

M. Barbey remarque que la *Croix-Rouge de Francfort* nous supplante de plus en plus pour les renseignements sur prisonniers allemands en Angleterre, ayant obtenu les listes d'Angleterre.

M. Moynier constate l'augmentation des *dépenses*. Les traitements dépassent 30'000 fr. par mois. Les dons diminuent. Nous dépensons 40'000 fr. au moins par mois. Il y a 120'000 fr. de disponible. Nous n'avons que trois mois assurés. Il faudra faire des appels spéciaux et peut-être un appel général. Le chiffre d'affaires de l'Agence s'élève à 17 millions.

24-29 septembre 1917

Par télégramme du 25 septembre le Ministère de la guerre nous informe que les listes des *officiers allemands débarqués des navires-hôpitaux* en France étant parvenues à Berlin, un nombre triple d'officiers français seraient ramenés des camps de représailles, et que ces camps seront levés lorsque tous les officiers allemands auront été débarqués.

⁵²⁴ La Société des Arts de Genève est propriétaire, depuis 1863, de la salle de l'Athénée où s'est déroulée la Conférence des neutres.

⁵²⁵ Possiblement Hermann Hatzfeld-Trachenberg (1848-1933), prince allemand.

⁵²⁶ Robert Vernet (1893-1975).

Nous demandons au *Portugal* la liste des captures faites par le corps expéditionnaire portugais, listes de prisonniers qui nous manquent.

Le *Ministère de la guerre bulgare* nous informe qu'il a été fait droit à tous les vœux exprimés par nos délégués (MM. Ferrière et Micheli leur rapport, 16e série), les modifications dans les camps ont été ordonnées (voir *Nouvelles*, 29 septembre 1917); les wagons servant de logement ont été supprimés, les malades auront des couchettes et des couvertures; de la nourriture chaude sera plus souvent distribuée; les lieux d'aisance seront améliorés; l'eau sera rendue plus abondante; les gardiens reçoivent la recommandation de bien traiter les prisonniers; les conditions de logement et de nourriture des officiers seront améliorées; ils seront séparés par nationalités; les femmes et les enfants, ainsi que les hommes âgés de plus de 55 ans seront retirés des camps.

2 octobre 1917

Séance [du Comité] du 2 octobre 1917

Sont présents : MM. Naville, président, D'Espine, Gautier, Moynier, Ferrière et Des Gouttes. M. Barbey est excusé.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Une lettre de remerciements à la *Société des Arts* a été envoyée.

M. Ferrière demande qu'on insiste auprès du *Prisoners of War Information Bureau* à Londres pour qu'il réponde aux questions de principe ou d'intérêt général. Un rapport sera adressé à ce sujet au Ministère de la guerre. Pour les civils il vaudrait mieux correspondre avec Lord Newton, au Foreign Office, dont le bureau correspond à celui de M. de Panafieu en France.

L'autorisation de visiter les *prisonniers bulgares en France* est arrivée. M. Ferrière accepte d'y aller, il sera accompagné du Dr. [René] *Guillermin*,⁵²⁷ médecin des internés à Villars. M. Ferrière examinera ce qu'il y a de fondé dans les notes assez violentes adressées par le Gouvernement bulgare à la Légation bulgare sur le traitement des prisonniers bulgares. Le rapport de M. R[obert] Vernet dépeint une situation toute autre.

Le protocole de la Conférence des neutres a été envoyé aux Légations de Berne et à toutes les Croix-Rouges. Les journaux ont annoncé une *conférence internationale des Croix-Rouges des belligérants à Copenhague* sous la présidence du prince du Danemark.⁵²⁸ Nous n'en savons rien.

La question du *local des dactylographes*, devenu exigü pour le nombre des employées, sera examinée.

Le Comité étudiera plus tard, en janvier 1918 par exemple, la suite à donner à la proposition du *Colonel Bohny* sur l'opportunité d'une *conférence de toutes les Croix-Rouges*.

Une lettre de la Légation de Russie demande quelle suite est donnée à la demande de visiter les *prisonniers russes en Allemagne*. Il a été demandé à M. Philipsen quel arrangement avait été pris pour les visites danoises à faire, de façon que nous puissions agir de concert.

1/6 octobre 1917

Le Bulletin de l'Office d'information du 6 octobre annonce que les *navires hôpitaux italiens seront mis sur le même pied* que les Français et recevront comme eux à leur bord des officiers espagnols.

⁵²⁷ René Guillermin (1881-1952), médecin suisse.

⁵²⁸ Valdemar de Danemark (1858-1939).

Les journaux ayant annoncé que *180 wagons de colis* pour les prisonniers français en Allemagne étant retenus à Bâle, le Comité international s'est informé et a appris que 150 wagons étaient retardés, les postes allemandes ne pouvant acheminer à Bâle autant de wagons qu'il en arrive à Bâle, mais qu'elles font leur possible pour liquider le retard.

Le Journal des internés français (Nouvelles p.332) annonce que *des prisonniers de guerre condamnés* pour fautes commises avant le 1^{er} septembre 1916 peuvent être mis au bénéfice de l'internement en Suisse, mais ne seront jamais rapatriés.

Le Bureau de l'Internement nous a fait savoir que le Département politique fédéral repoussait les *demandes d'informations adressées aux internés*, que nous faisons passer par lui, parce que contraire à la neutralité.

Nous expliquons la nécessité de vérifier les plaintes que nous recevons. Et M. Ador, venu à l'Agence, nous expose que c'est le flot de demandes qui a effaré. Il arrangera l'affaire à son retour.

8 octobre

Visite de M. Ador.

9 octobre 1917

Séance [du Comité] du 9 octobre 1917

Sont présents : MM. Naville, président, D'Espine, Gautier, Moynier, Barbey et Des Gouttes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Ador estime qu'il faut attendre la fin de la guerre pour essayer de convoquer la *conférence des Croix-Rouges de toutes nations*, préconisée par le Dr. Bohny. Les belligérants ne veulent pas se voir.

Des lettres de remerciements arrivent des *Croix-Rouges neutres* reçues à Genève.

La *Bulgarie* accepte la conversation avec la *Serbie* à Genève, sous la présidence de M. Naville.

M. D'Espine a accompagné les *grands blessés* italiens jusqu'à Monza, et des Autrichiens de Monza à Feldkirch.⁵²⁹

Le cardinal *Gaspari* a répondu aimablement à notre communication de protocole.

Le *Gouverneur de Belgique* a répondu négativement à notre recharge concernant la *correspondance avec la Belgique occupée*. Ce refus sera communiqué à M. de Torrès, le roi d'Espagne s'intéressant à cette question.

Pour faire suite à la proposition de M. Barbey, une circulaire est approuvée soumettant la question de la parole des *officiers prisonniers*, ceux-ci pouvant ainsi obtenir plus de liberté de promenade. Cette circulaire sera intitulée: appel aux belligérants en faveur des officiers prisonniers.⁵³⁰

Il y aura séance du Comité jeudi prochain à 10 heures présidée par M. Ador.

Le départ de M. Ferrière n'est pas encore fixé, vu la difficulté d'avoir des places.

La Croix-Rouge américaine (M. Castle) nous a priés par dépêche de ne pas acheminer la correspondance américaine adressée aux *Empires centraux*. La correspondance en sens

⁵²⁹ Ville autrichienne dans le Voralberg.

⁵³⁰ Appel du Comité international de la Croix-Rouge aux Belligérants en faveur des officiers prisonniers, Genève, 10 octobre 1917.

inverse continue à passer par nous, en raison sans doute d'un communiqué américain suggérant au public ce moyen comme possible.

8/12 octobre 1917

M. Müller, de Nestlé, à Salonique a accepté de nous représenter pour les enquêtes à faire là-bas et les renseignements à nous fournir pour le service de l'Agence (voir 21 août).

11 octobre 1917

Séance [du Comité] du 11 octobre [1917] sous la présidence de M. Ador.

Sont présents : MM. Ador, d'Espine, Gautier, Ferrière, Moynier, Barbey, Des Gouttes. MM. Micheli et Boissier excusés. Pour le début de la séance, voir procès-verbaux du Comité.⁵³¹

M. Ador communique que les projets de rencontre entre délégués des *Gouvernements allemand et français, anglais et ottoman*, etc. sont pour le moment suspendus.

Une *Conférence des Croix-Rouge allemande, autrichienne et russe doit se réunir à Copenhague* au milieu d'octobre pour s'occuper de l'échange des prisonniers. Elle sera présidée par le Ministre danois des Affaires étrangères.⁵³²

Le Bureau de l'Internement à Berne ayant coupé brusquement court à nos enquêtes auprès des internés, M. Ador arrangera l'affaire à son retour. Des enquêtes sur cas individuels ou isolés continueront à être admises, mais non pas des enquêtes générales et méthodiques envoyées sous forme de circulaires à des centaines d'exemplaires. Plusieurs critiques sont adressées dans le public à l'internement, notamment au sujet des vivres, et il y a lieu d'agir prudemment à ce sujet.

A propos des circulaires ainsi envoyées, il est décidé à nouveau, en confirmation d'une décision antérieure que les *chefs de service* ne devront pas envoyer de circulaires ou des lettres pouvant engager le Comité sans que celui-ci ait été appelé à donner son assentiment et, s'il y a lieu, à y apposer sa signature.

*M. Th[éodore] Aubert*⁵³³ a écrit, à la suite d'un voyage prolongé en France dans les camps de prisonniers une lettre longuement motivée au Comité international insistant sur la nécessité du *relèvement des salaires* payés aux prisonniers. L'idée est juste et sera étudiée. La France apprécie la main d'œuvre allemande et, chez les particuliers, les prisonniers sont bien payés. Cette situation est peut-être un obstacle au rapatriement.

M. Ferrière a renoncé à aller en France. Ce sera *M. le Dr. Guillermin* de Villars, qui devait l'accompagner, qui ira seul.

16 octobre 1917

Séance [du Comité] du 16 octobre 1917

Séance du Comité international sous la présidence de M. Naville

Présents : MM. Naville, Gautier, Moynier, Barbey et Des Gouttes. Procès-verbal lu et approuvé.

⁵³¹ La séance du Comité du 11 octobre 1917 voit la nomination de MM. Ferrière et Gautier au poste de vice-présidents, M. Odier abandonnant ce titre pour celui de simple membre. M. Naville, de son côté, devient président par intérim du Comité international.

⁵³² Eric Julius Christian Scavenius (1877-1962), ministre danois des Affaires étrangères de 1913 à 1920.

⁵³³ Théodore Aubert (1878-1963), avocat suisse, délégué du Conseil fédéral puis du CICR en France et à Berlin (1917-1919), fondateur et président en 19124 de l'Entente internationale contre la IIIe Internationale.

Répondant à notre demande, M. Philipsen de Copenhague informe par dépêche que la *Conférence de Copenhague*, inopinément convoquée, se réunit le 15 sous la présidence du Prince Waldemar du Danemark, et nous tiendra au courant.

Le Ministère de la Guerre de Berlin nous informe que *l'Ambassade d'Espagne à Berlin* a été autorisée à *visiter les prisonniers dans la zone des armées*. C'est un premier résultat de la Conférence. Nous accuserons réception à Berlin et remercions le roi d'Espagne dont l'appui a certainement beaucoup influé sur cette décision favorable.

Le Ministère des Affaires étrangères a notifié que *les Pays-Bas* étaient disposés à visiter en *Bulgarie les camps de prisonniers serbes*, cela en suite du vœu émis par nos délégués à Sofia.

M. Guillermin est parti pour la France visiter les camps bulgares.

La Croix-Rouge américaine, sur notre demande, nous accorde *10'000 fr. par mois*.

Il y a lieu d'examiner la question de la *semaine anglaise*,⁵³⁴ de l'augmentation des heures de travail, et de la réduction du nombre du personnel salarié. Une réunion des chefs de service sera convoquée.

M. Müller, de Nestlé, a consenti à être notre représentant à Salonique.

La question financière est examinée. Les Croix-Rouges ont donné en tout 250'000 fr. La France a donné 39'000 fr. , l'Angleterre 12'000, l'Allemagne 32'700. Un *appel* est préparé, avec chiffres à l'appui, pour être adressé aux Gouvernements et aux Croix-Rouges.

L'appel en faveur des officiers prisonniers a été adressé à toutes les Croix-Rouges et Légations de Berne.

Un ordre de service rappellera aux *chefs de service* de nous soumettre les circulaires importantes et d'ordre général.

15/20 octobre 1917

Les journaux ayant annoncé que *des représailles* seraient exercées parce que la France n'avait pas tenu l'accord des 30 km en arrière du front, des lettres ont été écrites à Paris et à Berlin en application des décisions de la Conférence de Genève pour demander qu'il soit sursis à ces mesures en attendant le rapport des *délégués de la Légation de Suisse en France* (voir Nouvelles, p.352).

Une lettre a été adressée à *M. de Torrès* pour le prier d'insister après du roi d'Espagne au sujet de la correspondance avec la Belgique.

Comme autre résultat de la visite de nos Délégués en Bulgarie, le *Ministère des Affaires étrangères aux Pays-Bas* nous informe que, selon les conclusions de leur rapport recommandant des visites périodiques, il a l'intention de proposer au Gouvernement bulgare l'adjonction à la Légation néerlandaise à Sofia d'un *service d'inspection* confié à des *médecins officiers néerlandais* si les Gouvernements intéressés britannique, français, russe et serbe approuvent cette institution.

Comme résultat de la Conférence de Genève, le *Ministère de la guerre de Berlin* nous a informés qu'il avait invité l'Ambassade d'Espagne à faire procéder à une *inspection des prisonniers* français en régions occupées.

Se rattachant à la Conférence de Genève, il faut noter le fait que la Croix-Rouge de Berlin est en principe favorable à l'idée d'étendre *aux médecins civils* le bénéfice de la Convention de Genève.

⁵³⁴ Soit l'arrêt du travail le samedi à midi.

Les officiers du camp de Corte (Corse), visités par *le Dr Alex Troedsson*,⁵³⁵ *délégué de la Croix-Rouge danoise* ont demandé télégraphiquement au Comité international de solliciter à Sofia *l'augmentation de la solde* des officiers français pour que la leur soit également augmentée.

23 octobre 1917

Séance [du Comité] du 23 octobre 1917

Présidence M. Naville. Présents : MM. Naville, d'Espine, Gautier, Moynier, Ferrière, Barbey et Des Gouttes. P.V. lu et adopté.

La somme de *10'000 fr.* d'Amérique a été reçue pour le mois d'octobre.

Une réunion des *chefs de service* le 22 octobre avait fixé les heures de 8 ½ à midi et de 1 ½ à 5 h. Mais, par réclamations, l'heure d'ouverture sera reportée à 2 h. Un ordre de service l'indiquera. Les chefs de service seront autorisés à venir à 1 h. et permettre à certains collaborateurs nominativement de venir aussi à 1 h. ou à 1 ½ h. De midi à 1 h. l'Agence sera fermée. Les collaborateurs seront aussi individuellement autorisés à venir à 8 h. , mais dans des cas exceptionnels.

L'appel sur les finances sera lancé pour les premiers jours de novembre.

La Conférence de Copenhague nous a envoyé le programme, qui est l'extension du nôtre (voir Nouvelles, 20 octobre 1917). Nous avons rappelé que le Comité international restait organe central pour les questions internationales touchant les prisonniers. Le prince Waldemar de Danemark nous a répondu sur la question du l'organe permanent prévu à l'ordre du jour. Les décisions de la Conférence nous seront communiquées. Mais il est surprenant que le Comité international n'ait pas été consulté ni même invité. Le front oriental nous échappe de plus en plus. Il faudrait songer à agir à *Berlin pour une délégation permanente ou temporaire*.

M. Odier, venu à l'Agence le 20 octobre, a déclaré renoncer à sa qualité de *vice-président*, mais reste membre.

Une lettre de la Croix-Rouge, italienne en réponse à une demande de l'Agence du 1er septembre, nous apprend que, selon décret récent du Gouvernement italien, *les légalisations des Croix-Rouges sur les actes de décès* auront la même efficacité que les légalisations diplomatiques. Les avis de décès de prisonniers italiens en Allemagne contresignés par le président de la Croix-Rouge allemande et visés par le Comité international seront considérés comme pièces officielles.

La Croix-Rouge de Berlin nous informe, par lettre du 1er octobre, qu'en principe elle serait favorable à l'extension aux *médecins civils internés* des dispositions de la Convention de Genève.

29 octobre /3 novembre 1917

Les rapatriements de sanitaires ont dû commencer le 27 octobre (environ 1500 sanitaires français et allemands). Les autres suivront automatiquement dès que la justification de la qualité de sanitaire aura été fournie.

A ce jour, nous avons 93 machines à écrire en service, dont 46 à nous (achetées neuves ou d'occasion). Nous dépensons 170'000 à 180'000 feuilles de papier par mois, *au service dactylographique* seul, sans compter par conséquent toutes les lettres qui se font au Musée Rath même.

⁵³⁵ Cette personne est indiquée comme délégué de la Croix-Rouge danoise en France, Légation du Danemark, pas plus d'indication.

Séance [du Comité] du 30 octobre 1917

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, d'Espine, Ferrière, Gautier, Moynier, Boissier et Des Gouttes. P.V. lu et adopté.

Dès le commencement de novembre, *l'appel pour les finances* sera rédigé sur les bases des chiffres au 31 octobre.

*M. Frascara*⁵³⁶ de la Croix-Rouge italienne répond, à la date du 11 septembre, une lettre qui n'a été reçue que cette semaine, sur la question du *rapatriement des valides*. Le gouvernement italien ne peut consentir qu'au rapatriement des invalides, en élargissant les catégories (tuberculeux, petits blessés bénéficiant de l'échange).

Au sujet du *personnel*, M. Ferrière a constaté que son personnel salarié ne coûtait que 3000 fr. par mois. Son service des enquêtes augmente et il aurait besoin d'une collaboratrice capable pour ce service. Il est très difficile de réduire le personnel.

Mlle Cramer s'est rendue à Paris du 12-16 octobre et a insisté au nom du Comité international auprès du Ministère de la guerre pour l'échange des prisonniers valides. Elle a obtenu des précisions sur le service de correspondance et des colis des prisonniers allemands retenus dans la zone des armées française.

Elle a rendu visite aux Croix-Rouges française, américaine et roumaine. Elle a reçu l'assurance que les *causes de décès des prisonniers* seront indiquées sur les listes comme le Ministère de la guerre de Berlin a promis de le faire également sur les listes confectionnées en Allemagne.

La correspondance avec la *Roumanie* est très difficile; les enquêtes n'obtiennent pas de réponse. Un délégué suédois y distribue des secours au nom du Gouvernement austro-hongrois.

Les démarches du Comité international pour ouvrir *la Belgique occupée* au régime de transmission de nouvelles appliqué aux Départements français envahis et la Roumanie ont échoué devant la résistance opiniâtre du Gouvernement général de Belgique, confirmée par la Croix-Rouge allemande (voir 9 octobre).

Le Gouvernement allemand n'autorise pas la *transmission de pièces officielles*, cartes d'état-civil etc. provenant des mairies françaises des régions occupées, parce qu'en 1916 le Gouvernement français a retenu des documents allemands envoyés de Suisse au Venezuela.

L'Agence est intervenue auprès de la Croix-Rouge *autrichienne pour le rapatriement des internés civils monténégrins*.

Vienne répond que ces rapatriements ont déjà lieu en grand nombre.

Dans plusieurs pays, les *promenades d'officiers sous garde* sont autorisées, en Turquie, Angleterre, Russie, et pour les Russes en Allemagne et en Autriche (Nouvelles, n° du 3 novembre 1917, p.368).

M. Edouard Muller qui a accepté d'être le Délégué de l'Agence internationale des Prisonniers de guerre, Sections d'Orient, a deux bureaux, l'un à *Athènes* et l'autre à *Salonique*, l'agence Nestlé qu'il dirige ayant une succursale dans chacune de ces villes. Il recevra la correspondance à Athènes et fera procéder aux enquêtes demandées, mais fournira des renseignements oraux dans ses bureaux des deux villes.

6 novembre 1917

⁵³⁶ Possiblement Giuseppe Frascara (1858-1925), avocat et homme politique italien.

Séance [du Comité] du 6 novembre 1917

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, d'Espine, Ferrière, Moynier, Boissier et Des Gouttes. M. Barbey est à Berne et M. Gautier en commission fédérale. P.V. lu et adopté.

Situation financière présentée par M. Moynier:

Reçu pour transmission	7'600'000
Reçu pour dons	1'300'000
Frais généraux	1'280'000

depuis le début de l'Agence en chiffres ronds.

Le compte de Profits et Pertes accuse un déficit de 122'000 fr. , différence entre les dépenses et les recettes de 1917. Notre disponible est de 70'000, actuellement, ce qui représente un mois et demi. Il y a encore la contribution américaine de 10'000 fr. par mois. Notre dernier appel financier est de janvier 1916. Après discussions, il est décidé qu'un nouvel appel sera lancé, tant aux Gouvernements et Croix-Rouges, qu'au public. Il sera rédigé par M. Naville avec la collaboration de M. Moynier pour les chiffres et de M. Des Gouttes.

La Croix-Rouge autrichienne, par lettre du 13 septembre, répondant à notre lettre du 8 août, a reconnu officiellement l'existence *du Bureau serbe de Genève* de la Croix-Rouge, et lui a accordé la franchise de port pour l'Autriche.

Comme suite à notre lettre du 12 octobre (voir 15-20 octobre) à Berlin au sujet de la menace de *représailles* le général Friedrich auquel nous nous étions adressés nous fait remercier de notre intervention, mais déclare que la France ne s'étant pas prononcée sur les plaintes détaillées et précises de l'Allemagne, bien que des représailles fussent annoncées longtemps à l'avance, celles-ci ont dû entrer en vigueur. Nous répondons que, d'après ce que notre délégué vient de rapporter de Paris, le Ministère de la guerre a *ordonné une enquête*, donné des ordres sévères pour que l'accord des 30 km soit respecté et communiqué le fait à Berlin (notre lettre du 2 novembre).

Le 30 octobre *la Légation de Berne* s'est adressée à nous pour réfuter le faux bruit répandu par la presse que c'était l'Allemagne qui s'opposait à *l'échange en grand*. Elle rappelle que, à la suite de l'intervention du Département politique fédéral et de négociations entre gouvernements, l'Allemagne avait consenti à l'internement des officiers en Suisse et à l'échange tête pour tête des pères de familles de 40 ans. Nous répondons que la Comité international a toujours travaillé autant que possible au rapatriement, mais que de graves obstacles en France et ailleurs s'y opposent pour le moment.

6/12 novembre 1917

La Croix-Rouge américaine nous fait savoir que l'Amérique ne veut entretenir aucune *correspondance avec l'Allemagne, l'Autriche, la Turquie et la Bulgarie* sauf ce qui concerne les prisonniers. Nous renvoyons donc à Washington toutes les lettres reçues de civils en Amérique à destinations des Empires centraux, comme aussi les lettres venant des Empires centraux à destination de l'Amérique. Elle nous confirme l'allocation de 10'000 fr. par mois. Celles d'octobre et de novembre sont arrivées.

La Croix-Rouge japonaise nous informe que la correspondance des prisonniers au Japon n'est admise qu'en allemand, anglais, français, italien et russe. Nous intervenons en faveur des Hongrois pour qu'ils puissent correspondre dans leur langue.

13 novembre 1917

Séance du Comité [du] 13 novembre 1917

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, d'Espine, Ferrière, Gautier, Moynier, Boissier et Des Gouttes. P.V. lu et adopté.

Les *militaires* [travaillant à l'AIPG] ont demandé que leur salaire soit augmenté. Cette requête a été transmise à l'autorité militaire qui l'a refusée. Nous n'avons pas nous-mêmes à accroître leur traitement.

M. Barbey, fixé à Berne jusqu'à la fin de l'année, annonce que les pourparlers pour le rapatriement entre la France et l'Allemagne ne sont pas entièrement rompus. La Légation d'Allemagne insiste auprès de nous pour que nous appuyions ces efforts.

M. Rappard a écrit que trois délégués de la Croix-Rouge américaine sont arrivés et qu'il serait important pour l'avenir du Comité international de les très bien recevoir.

M. Naville donne lecture de *l'appel financier*. Il y aura un paragraphe pour la Suisse, et par conséquent une édition spéciale à cet effet. Pour les Gouvernements, une lettre d'accompagnement sera adressée aux Légations. Un bilan dressé à part, avec compte de Profits et Pertes, sera joint à l'envoi aux Croix-Rouges. L'appel sera publié dans les journaux après l'envoi aux Croix-Rouges, et sera envoyé individuellement à certaines personnes ou sociétés financières.

Mlle Cramer a rédigé un rapport *sur sa mission en France*. M. Naville voudrait un appel général pour la question des procurations. Le rapport de Mlle Cramer circulera et la question de procédure sera reprise.

M. D'Espine revient sur la question des *frais indûment perçus* sur envois aux prisonniers. M. Boissier veut bien servir à cette question. En outre vu le grand nombre de prisonniers faits sur le front italien par les armées austro-allemandes,⁵³⁷ l'idée a été émise d'envoyer des *wagons de dons collectifs*. Il sera demandé à la Croix-Rouge italienne si notre intermédiaire pouvait lui être utile pour l'acheminement des wagons.

M. Boissier demande que les mentions dans le *Journal de la correspondance journalière* soient plus complètes de manière à rendre plus pratique la consultation du fichier récemment constitué pour la correspondance du Comité.

En ce qui concerne les *prisonniers italiens* faits par les Allemands, un service spécial sera adjoint aux Services de l'Entente.

13 au 20 novembre 1917

Une grande lettre, en date du 15 novembre, est adressée au *Ministère de la guerre à Paris*, pour insister sur la nécessité du rapatriement, en raison de l'existence même des prisonniers, menacés par les tuberculeux et les neurasthéniques, de l'exportation à éviter de denrées alimentaires dont l'arrivée à destination est incertaine, de la repopulation avec remplacement des femmes aux travaux trop rudes, incompatibles avec la maternité.

Les 14 et 17 novembre, sous la présidence de M. Naville, et en la présence de M. Ferrière et de M. Des Gouttes fonctionnant comme secrétaire, a eu lieu une conférence au Musée Rath entre M. Dimitri Mikoff, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Sofia, *délégué de la Croix-Rouge bulgare*, et Dr. Lazar Markovitch,⁵³⁸ professeur à l'Université de Belgrade, *délégué de la Croix-Rouge serbe*, tous deux munis de pouvoirs pour traiter les questions ad referendum.

⁵³⁷ Suite à la bataille de Caporetto (24 octobre-9 novembre).

⁵³⁸ Lazar Markovic (1882-1955), homme politique serbe.

En Angleterre 13'000 internés allemands, autrichiens, bulgares et turcs auraient été laissés libres.

La *Croix-Rouge uruguayenne* a envoyé au Comité international une liste de 156 officiers et marins de bateaux allemands capturés.

La *Croix-Rouge suédoise* sert d'intermédiaire pour la correspondance à destination des prisonniers en Roumanie.

Le *Bureau zurichois pour la recherche des disparus* a fusionné à Bâle avec la Commission des otages et prisonniers civils, sous la dénomination de «*Bureau de recherches, Bâle-Gare*».

D'après la presse suédoise, il aurait passé à travers la Suède 68'000 prisonniers invalides russes et autrichiens échangés dans les deux sens.

20 novembre 1917

Séance [du Comité] du 20 novembre 1917

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, d'Espine, Ferrière, Gautier, Moynier, Boissier et Des Gouttes.

L'appel financier aux Croix-Rouges va partir.⁵³⁹ Celui aux Gouvernements et aux amis de l'oeuvre en Suisse suivra sous peu. Des lettres d'accompagnement seront jointes à l'appel adressé aux Gouvernements par l'entremise des Légations à Berne.

M. Ferrière expose, sur la base d'une lettre de M. H[ector] Levi,⁵⁴⁰ d'Italie, le projet d'une exposition de matériel et publication relatifs à la rééducation professionnelle des mutilés. M. Clouzot a fait un projet. La Croix-Rouge autrichienne s'est déclarée disposée à donner tous les renseignements, la Croix-Rouge allemande a fait des réserves, au point de vue de la défense nationale. Il y aurait lieu de distinguer la rééducation professionnelle de la rééducation fonctionnelle. Il est donné lecture d'un projet de lettre aux Croix-Rouges les invitant à exposer à Genève. A M. Levi, le Comité international avait répondu que la réunion de publications était réalisable et intéressante, mais que l'exposition paraît inopportune pendant la guerre. Après délibération approfondie, dont MM. Ferrière et D'Espine fournissent la plus grande part, il est décidé d'envoyer aux Comités centraux de la Croix-Rouge une *circulaire consultative*,⁵⁴¹ laquelle serait aussi envoyée aux institutions et aux spécialistes qui se sont consacrés à cette question particulière. MM. Ferrière et D'Espine sont chargés de préparer un projet dans ce sens.

Au sujet d'une offre reçue par M. Ferrière, le Comité international maintient son point de vue de *ne pas en principe employer d'internés à l'Agence*.

21 novembre 1917

L'appel financier (n°3) aux Croix-Rouges et aux Gouvernements est expédié. Une édition spéciale est envoyée en Suisse (sociétés financières, particuliers) avec lettres individuelles.

La *Commission des otages* de Bâle nous informe qu'une partie des otages retenus en France, depuis l'entrée de l'armée française en Alsace en septembre 1914 a été restituée, et attribuée à l'influence du Comité international cet heureux résultat.

⁵³⁹ *Troisième Appel en faveur de l'Agence internationale des prisonniers de guerre. 170^e circulaire. A Messieurs les Présidents et Membres des Comités centraux de la Croix-Rouge*, Genève, le 15 novembre 1917.

⁵⁴⁰ Ettore Levi-Malvano (1881-?), professeur de littérature italien.

⁵⁴¹ *Projet d'exposition internationale d'appareils pour la rééducation des mutilés. 171^e circulaire. A Messieurs les Présidents et Membres des Comités centraux de la Croix-Rouge*, Genève, 30 novembre 1917.

La Croix-Rouge autrichienne informe, en date du 7 novembre, que toutes les demandes de rapatriement ou d'internement en pays neutres doivent être adressées au *Ministère de la guerre à Vienne*.

D'après le *Ministère de la guerre à Berlin*, le nombre des prisonniers roumains en Allemagne serait de 64'000.

27 novembre 1917

Séance [du Comité] du 27 novembre 1917

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, d'Espine, Ferrière, Gautier, Moynier et Des Gouttes.

L'appel financier est parti, tant aux Croix-Rouges, qu'aux Gouvernements et au public. M. Moynier dressera une liste des *sociétés financières* auxquelles nous envoyons l'appel. Cet appel a rapporté déjà 1900 fr. de dons.

La circulaire concernant *l'exposition des appareils pour la rééducation professionnelle* a été rédigée et va partir. Elle ne sera pas répandue en dehors des Croix-Rouges, avant que celles-ci aient pu se prononcer sur l'opportunité.

La *conférence serbo-bulgare* s'est terminée par la signature d'un procès-verbal, et les Serbes nous ont remis des listes que nous ne transmettrons que lorsque les listes bulgares nous auront été remises.

Le Dr. Guillermin est rentré de sa visite aux camps bulgares en France. Le rapport sera imprimé.

Les lettres pour prisonniers venant d'Amérique, ou de prisonniers à destination d'Amérique doivent être transmises. Mais celles de *particulier à particulier* doivent être retenues. Des instructions seront renouvelées dans ce sens. Toute la correspondance de civils doit passer par la section civile.

*Le Dr. Andreae*⁵⁴² se rendant en Argentine offre de voir en notre nom les Croix-Rouges argentine, brésilienne, uruguayenne au besoin.

26 novembre/3 décembre 1917

Par lettre du 26 novembre nous demandons au Ministère de la guerre de Berlin ce que signifie *l'étiquette* qui figure sur des lettres adressées à des prisonniers français, laquelle indique que le prisonnier n'est pas retenu mais *renvoyé dans les régions françaises occupées*.

Par lettre du 17 novembre le Gouvernement français nous informe que la *réunion des prisonniers proches parents* est officiellement autorisée, à condition qu'ils soient de même grade, tous deux militaires ou tous deux civils sauf s'ils sont mari et femme, de bonne conduite, et moyennant paiement des frais de transport par les prisonniers ou des œuvres de secours. Des listes échangées tous les trois mois indiqueront les prisonniers ainsi réunis.

A notre appel en faveur des *officiers prisonniers*, la *Croix-Rouge française* écrit qu'aucun officier français ne donnera sa parole de ne pas s'évader, le *Gouvernement allemand* répond qu'il a cru que la France l'autorisait chez elle et l'a permis en Allemagne, mais a dû retirer cette permission en constatant son erreur; le Gouvernement français craint à juste titre, dit le Ministère de Berlin, l'attitude hostile des populations mais il semble que des mesures de police efficaces pourraient être prises. La *Croix-Rouge autrichienne* indique qu'une convention, d'ailleurs mal appliquée, existe avec la Russie et qu'elle négocie avec le

⁵⁴² Possiblement Marc Andreae (1894-1991), médecin suisse.

Gouvernement français, de même qu'en Italie, Angleterre et Roumanie ; elle salue, ainsi que la Croix-Rouge monténégrine, avec reconnaissance l'appel de Comité international.

M. Rappard est rentré des États-Unis. Il n'a pas encore pu assister à une séance du Comité international.

La conférence des représentants anglais et turcs se réunit à Berne dès le 3 décembre pour s'occuper du rapatriement des prisonniers. Les délégués sont Lord Newton et le général Belfield⁵⁴³ d'un côté, Ahmed Moukthar pacha,⁵⁴⁴ Izzet Bey directeur de la section des prisonniers du Croissant-Rouge et de trois autres.⁵⁴⁵

Ensuite de l'assentiment donné, après la Conférence des neutres, à la visite des régions occupées par *l'ambassade d'Espagne à Berlin*, celle-ci a demandé que le *Colonel Gelpi*, attaché d'ambassade pût être accompagné du *Dr. Ant[onio] Ferratges*.

Le Dr. Guillermin est rentré de France, inspection des camps bulgares, le 22 novembre. Son rapport s'imprime dans la série des Documents.

Les États-Unis envoient des listes de civils internés.

La Légation de Siam à Paris envoie des listes de civils allemands internés.

Le 30 novembre *le baron [Rodolphe] von Slatin*,⁵⁴⁶ délégué de la Croix-Rouge autrichienne a visité l'Agence et été reçu à déjeuner par M. E[douard] Naville.

Le 29 novembre *MM. A. de Panafiou*, ministre plénipotentiaire chef du service des Prisonniers au Ministère des Affaires étrangères et *Georges Cahen*, chef du même service au Ministère de la guerre se sont arrêtés à l'Agence, se rendant à Berne pour traiter la question des rapatriements de prisonniers.

La correspondance entre les prisonniers serbes aux mains de l'Autriche et de l'Allemagne avec leurs familles restées en Serbie occupée par les Bulgares est régularisée. L'Agence recueille les lettres pour les habitants de la Serbie occupée et les transmet à Sofia.

Les envois d'argent pour la Serbie occupée par la Bulgarie et qui avaient passé par l'Agence ont atteint 5'204'838 levas; les bordereaux sont publiés dans un journal bulgare paraissant à Nisch. Des quittances individuelles ont commencé à arriver.

4 décembre 1917

Séance [du Comité] du 4 décembre 1917

Présidence de M. Gautier en l'absence de M. Naville. Présents : MM. Gautier, d'Espine, Ferrière, Moynier et Des Gouttes. M. Boissier est excusé.

Le disponible au 30 novembre est de 50'000 fr. , en comptant les dons reçus. *M. [Georges] Rahm*,⁵⁴⁷ de la maison Ulysse Nardin⁵⁴⁸ du Locle s'offre à faire des visites dans le Jura pour faire connaître les besoins de l'Agence. Il serait accompagné de M. Noverraz, qui accepte. Le Comité accepte cette proposition, sous réserve de l'assentiment du Président p.i., cette visite aurait lieu de suite. M. Ferrière est autorisé à sonder *M. Arthur Robert*⁵⁴⁹ pour savoir s'il serait disposé à rendre visite aux banques et établissement de crédit en Suisse.

⁵⁴³ Herbert Eversley Belfield (1857-1934), lieutenant général britannique.

⁵⁴⁴ Ahmed Muhtar Pacha (1839-1919), général et grand vizir de l'Empire ottoman.

⁵⁴⁵ Le colonel Halil bey, attaché militaire à la légation ottomane à Berne; le colonel Aziz bey, inspecteur militaire des prisonniers; Hussein Aziz bey, chef de section au Ministère de l'Intérieur.

⁵⁴⁶ Rudolf Carl von Slatin (1857-1932), militaire autrichien, ancien gouverneur-général du Darfour (Soudan).

⁵⁴⁷ Georges Rahm (1865-1935).

⁵⁴⁸ Manufacture horlogère fondée en 1846.

⁵⁴⁹ Arthur Robert (1855-1933), industriel suisse.

5/11 décembre 1917

Dans les lignes de la conférence des neutres mais en légère modification de la décision concernant les visites des prisonniers, le Comité international, après avoir consulté M. de Panafieu à son passage le 29 novembre, écrit le 6 décembre au Général Friedrich, à l'époque à Berne pour traiter de l'échange des prisonniers, pour lui proposer que des *délégués de Croix-Rouges neutres* soient autorisés à visiter en permanence les prisonniers pour s'enquérir de leurs besoins et assurer la distribution des secours. Cela s'est fait déjà par les Croix-Rouges scandinaves. La récente conférence de Copenhague (Allemagne, Autriche, Russie, Turquie, Roumanie) a appuyé cette idée de commissions permanentes de neutres. La France a en principe accepté l'envoi d'un délégué permanent dans chacune de ses régions militaires, sous condition de réciprocité. Les frais seraient supportés par les États dont ressortissent les prisonniers mais seraient largement compensés par les avantages.

*L'Ambassadeur d'Espagne à Berlin*⁵⁵⁰ ayant demandé où la visite des régions occupées serait le plus utile, nous le renseignons par lettre du 27 novembre, en insistant sur ce que les délégués espagnols fussent autorisés à pénétrer dans la *zone de 30 km*, où, par repréailles et contrairement à l'accord du 1er mai, des prisonniers français auraient de nouveau été envoyés. Il y aurait lieu d'enquêter sur le régime de la correspondance, sur la situation des prisonniers militaires soi-disant libérés et rendus à leur pays dans les Départements occupés, ou s'ils sont seulement déportés comme civils chez eux pour être employés à tous travaux.

Sur demande adressée à la *Croix-Rouge chinoise à Pékin*, l'Agence reçoit du Ministre d'Autriche-Hongrie à Pékin⁵⁵¹ par l'entremise de la Croix-Rouge de Stockholm des *listes de civils* austro-hongrois en Chine, mais non internés.

11 décembre 1917

Séance [du Comité] du 11 décembre 1917

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, d'Espine, Ferrière, Moynier, Boissier et Des Gouttes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La *Société d'Aluminium de Neuhausen* nous accorde un don de 50'000 fr. Des remerciements sentis sont adressés. Il n'y a pas eu de gros dons. *La Croix-Rouge roumaine* a donné 2000 fr. M. Naville a vu M. Romberg à Berne, qui a déclaré qu'il appuierait notre appel en faveur de l'Agence auprès de son Gouvernement. M. Naville a vu également le général Friedrich, M. Hindenburg⁵⁵² de la Légation d'Allemagne. Le Journal de Genève annonce que le Comité international a obtenu le *prix Nobel*.

D'après ce que nous savons de Berne, la conférence anglo-turque marche rapidement à un résultat. Au contraire, le résultat de la conférence germano-française est problématique. Les Allemands ne veulent pas rendre plus de Français qu'ils ne reviendraient d'Allemands, selon les classes d'âge.

Le Dr Vischer et *Izzet Bey* (délégué à Berne) ont tous deux passé à l'Agence hier. La mission du Comité international en Arménie paraît compromise, les Turcs considéraient l'Arménie comme zone d'armée.

La lettre du 6 décembre concernant *les délégués permanents de Croix-Rouges neutres* auprès des camps a été envoyée à Berne (5-11 décembre 1917) aux Délégués des conférences de

⁵⁵⁰ Luis Polo de Bernabé Pilon (1854-1929), diplomate espagnol.

⁵⁵¹ Arthur Edler von Rosthom (1862-1945).

⁵⁵² Wilke von Hindenburg, neveu du Maréchal Paul von Hindenburg, pas d'autre indication

Berne. Lord Newton a répondu qu'il avait déjà songé à des délégués hollandais permanents auprès des camps en Allemagne.

Nous avons transmis à la *Légation bavaroise à Berne des plaintes* sur le camp de Landstuhl (Palatinat)⁵⁵³; celle-ci a répondu que ce n'était pas de la compétence de la Croix-Rouge mais des Puissance protectrices. Nous avons protesté contre cet exclusivisme étroit.

Le général Bull⁵⁵⁴ de Norvège a écrit qu'il avait offert à l'Amérique de *transmettre des secours aux prisonniers en Russie*. Cette proposition est en harmonie avec la décision de la Conférence des neutres. Nous les appuierons.

La Croix-Rouge américaine s'installe grandiosément à Berne. Ils auront un grand dépôt à Bumplitz.⁵⁵⁵

M. Louis Coulin⁵⁵⁶ propose une *journée en faveur du Comité international*. Ce projet n'est guère réalisable.

Nous avons reçu le *protocole de la Conférence de Copenhague*, qui est un gros volume. Il y a des propositions très intéressantes, mais on se demande si elles seront applicables.

Nous avons reçu un rapport sur l'œuvre de la Croix-Rouge américaine en France projetant un *service d'automobiles* pour transporter les blessés à travers la Suisse.

Nous avons reçu le procès-verbal d'une Conférence tenue à *Christiania*,⁵⁵⁷ relative à des arrangements locaux concernant *l'internement des prisonniers en Norvège*.

M. Arthur Robert s'est déclaré prêt à parler à un certain nombre d'établissements financiers, mais il n'en connaît pas beaucoup.

M. Rahm partira pour le Jura Bernois avec M. Noverraz.

~~Les télégrammes italiens seront dorénavant remboursés par le gouvernement italien, par l'intermédiaire de M. de Vinci.~~

Du 11 au 17 décembre 1917

L'Allemagne ne nous enverra pas des listes *de soldats italiens prisonniers* (lesquels sont, paraît-il, répartis pour moitié entre la France et l'Allemagne) parce que, selon les conseil que nous lui avons donné lors de l'entrée en guerre de l'Italie, ils correspondent directement avec la Croix-Rouge italienne, à l'instar de la Croix-Rouge autrichienne.

Comme dit à la *Conférence bulgare-turque* [erreur: lire bulgare-serbe], la Bulgarie envoie par lettre de sa Légation de Berne du 11 décembre les premières listes de Serbes prisonniers. En vue de l'échange de prisonniers, elle demande que les *51 Bulgares retenus* par la France soient rendus (voir protocole), et promet que toute satisfaction sera donnée au vœu du Comité international concernant la correspondance.

18 décembre 1917

Séance [du Comité] du 18 décembre 1917

Présidence de M. Naville. Présents : MM. d'Espine, Ferrière, Boissier, Moynier, Des Gouttes. M. Gautier est excusé. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Ador écrit qu'il est très heureux que *le Prix Nobel* (135'000 couronnes) pour 1917 ait été accordé au Comité international. M. Ador a fait venir *Mlle Cramer* à Berne pour aider aux

⁵⁵³ Localité de Bavière, près de Kaiserlautern.

⁵⁵⁴ Possiblement Karl Sigwald Johannes Bull (1860-1936) militaire et homme politique norvégien.

⁵⁵⁵ Bümpliz, localité située dans la banlieue de Berne.

⁵⁵⁶ Possiblement Louis Ed. Coulin (?-1948), agriculteur et écrivain suisse installé en Bretagne.

⁵⁵⁷ Aujourd'hui Oslo.

négociations relatives au rapatriement et à l'internement entre les Français et les Allemands. Une formule a été arrêtée. Si elle est refusée c'est l'échec définitif. Si elle est acceptée, c'est un commencement.

Les négociations *anglo-turques* paraissent en bonne voie. *M. Barbey* fonctionne comme secrétaire.

MM. Noverraz et Rahm ont rapporté 20'000 fr. de leur tournée au Jura Bernois. C'est un succès. Les deux sont prêts à reprendre en janvier leur tournée. Divers dons sont annoncés. Mais nos dépenses ne sont pas encore couvertes pour bien longtemps.

M. Hindenburg de la Légation d'Allemagne a visité l'Agence; il est chargé d'un rapport à son Gouvernement.

M. Ferrière communique que les nombreuses demandes de *rapatriement des régions occupées* continuent à nous arriver. Si le général Friedrich est tout puissant en dehors de la zone des armées, il ne peut plus rien dans le domaine dépendant de l'état-major général. C'est de *Belgique* que vient la résistance pour l'amélioration du sort des populations de Belgique.

Notre disponible s'est élevé à 180'000 fr. à ce jour, grâce aux dons reçus.

Le Prix Nobel, officiellement annoncé, par lettre et télégramme du Comité Norvégien du Prix Nobel, consiste en 135'000 couronnes, et une médaille d'or, qui nous seront envoyées sous peu. Il est décerné au Comité international sans que l'Agence internationale soit mentionnée. Il est décidé pour le moment de verser la somme aux fonds du Comité international, étant bien entendu que cette somme, donnée en grande partie en considération de l'Agence, servira en première ligne aux besoins de celle-ci.

Il est décidé d'accorder une augmentation de 25 fr. par mois dès janvier 1918 à *M. Fillietaz*, pour reconnaître les services qu'il nous rend.

21 décembre 1917

Visite de *M. W[illiam] Rappard*, de retour d'Amérique qui donne quelques détails sur la Croix-Rouge américaine. Il a été très bien reçu, notamment par *M. Castle* (reçu lui-même à Genève), mais les hommes nouveaux ne connaissent pas le Comité international, ni la fondation de la Croix-Rouge.

Un arrangement étant intervenu entre *le Gouvernement allemand et le Gouvernement américain*, par l'entremise du Conseil fédéral, en vue de la recherche et de la *transmission de nouvelles succinctes*, l'Agence a été chargée de ce service, entre les familles civiles habitant l'Allemagne ou les États-unis. La section civile organise un service spécial avec formulaire qui sera envoyé à Berlin (Ankunftsstelle für Auswandern) ou à la Croix-Rouge à Washington.

Le Président de la *Croix-Rouge chinoise à Pékin*, *Lu Hai Kuan*,⁵⁵⁸ nous informe qu'en Chine seule la garde militaire des légations a été internée. Les civils austro-hongrois et allemands sont surveillés.

La section L⁵⁵⁹ du *Bureau de renseignements de la Croix-Rouge à Vienne* transmet la correspondance entre *l'Italie occupée* par les armées austro-hongroises et l'Italie libre.

26 décembre 1917

Séance [du Comité] du 26 décembre 1917

⁵⁵⁸ Orthographié aussi *Lu Haihwan*, pas plus d'indication.

⁵⁵⁹ Cette section s'occupait des relations avec les Austro-hongrois, civils et militaires, habitant dans des régions occupées par l'Italie ou emmenés en Italie même

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, Ferrière, Gautier, Moynier, Boissier et Des Gouttes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Prix Nobel a été encaissé, le change étant favorable, cela nous a fait 197'500 fr., qui ont été placés en bons à terme au Comptoir d'Escompte,⁵⁶⁰ soit deux bons de 80'000 fr. Le reste, 37'500 fr. sera employé à souscrire au nouvel emprunt suisse.

Nestlé nous a envoyé 50'000 fr. pour l'Agence et 25'000 fr. pour les Croix-Rouges belligérantes. Divers autres dons nous sont parvenus. La *Croix-Rouge américaine* tout en se montrant très bien disposée ne veut pas être seule à supporter la charge de l'Agence. Des explications sont été fournies à M. Drésel⁵⁶¹, qui est venu à Genève; il a dit à M. Naville que la Croix-Rouge américaine était maintenant un organe gouvernemental et que le Gouvernement américain ne peut pas voter une somme pour l'étranger sans un vote du Congrès. M. Drésel a très bien compris que la situation de l'Agence. M. Naville lui a demandé si la Croix-Rouge américaine n'augmenterait pas sa contribution mensuelle.

M. Hoffer qui a démissionné, a retiré sa démission à condition qu'une *commission du Comité* soit nommée pour l'appuyer. Il est décidé que «toutes les questions d'administration générale, notamment tout ce qui concerne les dépenses et le personnel seront remises à une délégation du Comité composée de MM. Boissier, Moynier et Des Gouttes, à laquelle M. Hoffer devra toujours référer». Cette délégation statuera sur toutes les propositions qui pourront lui être faites dans ce domaine par MM. Hoffer et Noverraz.

La prochaine séance est fixée au vendredi 4 janvier à 10 heures.

28 décembre 1917

Séance des chefs de service du 27 décembre. En Angleterre et en France, les *enquêtes régimentaires* donnent peu, M. de Watteville songe à les supprimer pour décharger le service dactylographique.

Les *dépêches anglaises* ont beaucoup augmenté et ce sont surtout des officiers anglais qui demandent que l'on transmette télégraphiquement de leurs nouvelles à leurs familles.

En 1917 au service de l'Entente, on a reçu beaucoup plus de *rapports de délégués* ce qui permet une documentation plus complète et des renseignements plus précis. Le *service de presse*, dépouillement de journaux allemands, donne des résultats, en révélant certaines nouvelles. Un fichier a été constitué sur les causes de décès selon localités; un autre concerne les décès d'inconnus, aussi topographiquement classé.

26/29 décembre 1917

Les *négociateurs français et allemands* à Berne sont arrivés à un accord sous la présidence du Département politique. Seront rapatriés automatiquement les prisonniers soldats et sous-officiers ayant *48 ans et 18 mois de captivité*, français, belges et allemands; les officiers rentrant dans cette catégorie seront internés. Les convois auront lieu tous les deux mois.

Pour les malades, les commissions médicales itinérantes reprendront leurs voyages en vue du choix à faire, et les renouvelleront tous les deux mois. Les prisonniers dans les détachements de travail seront visités aussi. Cet accord n'est pas applicable aux civils.

⁵⁶⁰ Banque genevoise fondée en 1855. En 1920, elle devient la Banque d'Escompte Suisse, avant d'être liquidée en 1934.

⁵⁶¹ Ellis Loring Dresel (1865-1925), avocat et diplomate américain.

Dès règles ont été posées sur le *régime des prisonniers*, la correspondance, les comités de secours, l'institution de délégués neutres chargés de distribuer des secours. Ce sera, avec l'accord de La Haye et celui de Copenhague, la base d'une réglementation nouvelle de la situation des prisonniers.

Un accord a été également conclu à Berne, sous la présidence du Département politique (M. Fréd[éric] Barbey fonctionnant comme secrétaire) entre *les délégués ottomans et les délégués anglais*. 1000 anglais et 1500 ottomans vont être incessamment échangés (voir *Nouvelles* du 5 janvier 1918).

Le Dr. Troedsson, délégué de la Croix-Rouge danoise et chargé spécialement de la question des livres, a passé à l'Agence de retour de sa tournée en France. Il a constaté que les bibliothèques étaient bien fournies, notamment par les Unions chrétiennes. Pour les prisonniers français en Allemagne, il a réuni 10-15'000 livres qui formeront des séries de 25 volumes assortis et constitueront des petites bibliothèques pour les camps et chantiers.

Les délégués de l'Ambassade espagnole visitent beaucoup de camps en Allemagne (*Nouvelles* n° du 29 décembre 1917).

Un accord franco-allemand a réglé la question très longtemps en suspens *du travail des sous-officiers*, en fixant les travaux limités auxquels les sous-officiers peuvent être astreints.

Le *Ministère de l'Intérieur à Paris* continue sous forme de «*Bulletin du Service des renseignements sur les réfugiés et rapatriés*» la suite des listes publiées à Genève, puis à Schaffhouse.

*Le major Ed[ouard] Favre*⁵⁶² vient de publier, par ordre du Colonel Hauser, un rapport de 426 pages sur *l'internement en Suisse*,⁵⁶³ où il rappelle les origines de l'internement, amorcé par le Comité international dès octobre 1914. Ce rapport porte sur l'année 1916 (*Nouvelles* n°32 p.444).

A la date du 17 décembre *l'Ambassade d'Espagne* à Berlin nous informe que les *prisonniers français dans la zone occidentale* vont être ramenés dans les camps de prisonniers en Allemagne et que leur visite par l'Ambassade ne sera plus nécessaire, d'après les autorités allemandes.

⁵⁶² Edouard Favre (1855-1942), historien suisse.

⁵⁶³ *L'internement en Suisse des prisonniers malades ou blessés*, 1916, Genève, Bâle, Lyon, Georg & Cie, 1917.

AIPG 1918

4 janvier 1918

Séance [du Comité] du 4 janvier 1918

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, D'Espine, Ferrière, Gautier et Des Gouttes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Des étrennes au *concierge* etc. sont allouées comme l'année passée.

M. de Watteville sera porté à 300 fr. dès le 1er janvier, à condition qu'il s'astreigne exactement aux heures du personnel.

M. [Auguste] *Isenburg-Lavater*, volontaire jusqu'ici, demande une rémunération. On lui donnera 150 fr. dès le 1er janvier.

Mlle [Rita] *Pilvermann*, qui travaille au service roumain comme volontaire, demande un petit salaire ne recevant pas son argent de Russie. *M. Ferrière* l'emploierait volontiers au service roumain civil. Si elle peut venir toute la journée on lui donnera 120 fr., sinon 60 fr. *M. Ferrière* aimerait quelques étudiants roumains pendant les vacances pour aider; on les payerait au taux de 100 fr. par mois. Il lui faut quelqu'un pour le service de transmission américain.

M. Hoffer n'a pas accepté la combinaison proposée par le Comité. Il a maintenu définitivement sa démission. *M. Boissier* consent à prendre l'administration de l'Agence notamment la direction du personnel; *M. [Etienne] Lagier* sera chargé du matériel et en référera à *M. Boissier*. Un cahier des charges sommaire fixera les attributions de *M. Lagier*. *MM. Boissier* et *Des Gouttes* s'arrangeront pour la question des imprimés.

8 janvier 1918

Séance [du Comité] du 8 janvier 1918

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, Ferrière, Moynier, Boissier, Des Gouttes. *M. Gautier* est excusé.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Boissier a bien voulu se charger de l'administration de l'Agence. *M. Lagier* s'occupera du matériel et en référera à *M. Boissier*

Les 25'000 fr. que *Nestlé* nous a chargé de distribuer seront répartis entre le Comité de secours aux Polonais, sur le désir exprès de *Nestlé*, 9000 fr; nous proposons à *Nestlé* de sonner le solde aux Croix-Rouges serbe, roumaine, bulgare et au Croissant-Rouge ottoman.

M. Boissier a pris en main l'administration de l'Agence, et fait établir un tableau des différentes catégories de dépenses, de façon à les comparer de mois en mois.

Au 31 décembre notre *disponible* est de 150'000 fr. , sans compter le prix Nobel.

M. Schoch demande son transfert dans un autre service. *M. Prins* [van Westdorpe] de son côté demande un comptable anglais. Il pense à un interné anglais, un fourrier par exemple qui serait au courant des termes de langue anglaise. *M. [Édouard] Long*,⁵⁶⁴ chef du service anglais se renseignera officieusement.

M. Boissier présente quelques demandes d'augmentation, qui sont légitimes et accordées.

⁵⁶⁴ Possiblement Edouard Long (1868-1929), médecin suisse, titulaire de la chaire de neuropathologie à l'Université de Genève.

Les étrennes ont été payées comme l'an dernier.

Un souvenir sera offert à M. Hoffer (plat d'argent avec inscription, à concurrence de 500 fr.).

M. le Dr. Guillermin est parti, comme Délégué du Département politique et du Comité international pour visiter et secourir les prisonniers en Roumanie non occupée. Il représentera le Comité international auprès de la Croix-Rouge de Jassy.

M. Des Gouttes présente les comptes du *Bulletin* pour l'année 1917. Le Bulletin, tiré à 800 exemplaires en 1917, a fait largement ses frais.

9/14 janvier 1918

La Croix-Rouge serbe nous informe que son Gouvernement a autorisé ses officiers à donner leur parole de ne pas s'évader au cours de promenades, cela en réponse à notre appel.

Les grands blessés anglais, en convois successifs, sont rapatriés par Rotterdam, en conformité de l'accord de La Haye.

La correspondance libre entre la *Russie et les Empires centraux* est rétablie sous réserve de la censure militaire.

17 janvier 1918

Séance [du Comité] du janvier 1918

Présidence de M. D'Espine, en l'absence de M. Naville, souffrant. Présents : MM. D'Espine, Ferrière, Moynier, Boissier et Des Gouttes. M. Gautier est excusé.

M. Boissier demande quelques augmentations de traitement pour du personnel qui les mérite. La moyenne des traitements est aux civils 98, et aux autres services de 90 à 118 fr. soit moyenne 100 fr. M. Boissier reçoit la compétence de trancher les questions de salaire, sauf à en référer au Comité en cas d'embarras, et à communiquer au Comité les changements survenus. Il y aura lieu d'examiner l'allocation d'un supplément pour *renchérissement de la vie*, du moins aux personnes qui travaillent depuis longtemps. M. Boissier fera un rapport sur cet objet.

M. Lagier n'a que 170 fr. Il sera porté à 200 fr. *M. Schoch* sera chargé de conduire les visiteurs dans l'Agence et sera éventuellement chargé d'un voyage de collecte en Suisse.

M. Ferrière demande qu'aucun ordre ne soit donné, ayant une portée générale, qui n'émane du Comité.

Le Comité adresse des remerciements sentis à *M. Boissier* d'avoir bien voulu se charger de la tâche lourde et délicate de l'administration de l'Agence.

M. Vinci écrit au Comité pour demander que les avis de décès ne soient adressés qu'au Président de la Commission des Prisonniers en Italie, qui seul, avec le secrétaire, peut légaliser ces actes et leur permettre ainsi d'être officiellement transmis par le Ministère de la guerre aux familles. Les actes doivent donc être signés par un membre du Comité et envoyés à la Croix-Rouge italienne, après que M. Gautier se sera déclaré d'accord.

A la demande de la *Croix-Rouge allemande*, nous intervenons auprès de la Croix-Rouge roumaine au sujet d'*ecclésiastiques allemands* qui auraient été emmenés par l'armée roumaine.

19 janvier 1918

Séance [du Comité] du 19 janvier 1918

Séance chez M. Naville. Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, D'Espine, Ferrière, Gautier, Boissier, Rappard et Des Gouttes. M. Moynier est excusé.

Les procès-verbaux des séances des 8 janvier et 17 janvier sont lus et adoptés.

M. Gautier fait remarquer que l'Agence ne peut se priver du droit d'envoyer de suite aux familles l'annonce officielle des *décès*. La transmission officielle se fait par le Ministère de la guerre. Le droit revendiqué et maintenu en France doit l'être également vis-à-vis de l'Italie. Il ne saurait donc être donné satisfaction à la demande de l'Italie. MM. D'Espine et Gautier rédigeront une lettre dans ce sens à la Croix-Rouge italienne, qui sera envoyée par l'entremise de M. Vinci.

M. [Emil] Graf se rendant à Petrograd demande si le Comité international le chargerait d'une mission. Il est décidé que le Comité international n'a pas de mission à lui confier et n'en veut pas confier à titre de complaisance.

*Les officiers britannique du camp de Furstenberg*⁵⁶⁵ ont fait une collecte en faveur de l'Agence et envoient 50 £. Une lettre de chaleureux remerciements leur sera adressée.

La Croix-Rouge allemande nous envoie 10'000 Mk. *La Croix-Rouge italienne* a envoyé 1000 ft.

Chaque *Société française de la Croix-Rouge*, Sociétés de secours pour militaires blessés, Femmes de France, association des Dames françaises envoie 10'000 fr.

M. Naville présente l'appel projeté à adresser aux belligérants relativement aux *camps de propagande* (Irlandais et Musulmans),⁵⁶⁶ soit aux camps dit *d'éliminés* (camp de Weiler en Alsace, levé depuis par le général Friedrich).

La France faisait la même propagande en soumettant à un régime de faveurs les Alsaciens, les Polonais, les Schleswigois, et ensuite à un régime très sévère s'ils restaient fidèles à leur drapeau. MM. Lardy⁵⁶⁷ et Aubert ont visité quelques-uns de ces camps et ont signalé l'isolement de ces prisonniers et l'impossibilité où ils étaient d'avoir quelques nouvelles que ce soit. M. Calonder, comme chef du Département politique, a pris l'affaire en mains. M. Gautier en a parlé à M. Ador et a vu M. Calonder; ces Messieurs sont d'accord sur la nécessité d'une protestation contre ces camps d'éliminés, et sur l'opportunité d'établir un accord entre belligérants sur les *peines disciplinaires*. L'appel rédigé par M. Naville est approuvé après quelques modifications de rédaction. Une lettre sera adressée à ce sujet au général Verand.

M. Gautier se demande si le moment ne serait pas venu d'acheminer un *échange de valides* par catégories entre les *Français et les Autrichiens et Bulgares*.

20 janvier 1918

Visite de M. Ador. On examine avec lui une proposition de M. Castle, de la Croix-Rouge américaine, (lettre de M. Rappard) tendant à la création d'une *Commission internationale des prisonniers* où siègeraient, à côté du Comité international, des représentants des Croix-Rouges étrangères.

16/21 janvier 1918

En vertu d'un arrangement entre les Gouvernements allemand et belge, les *civils allemands* seront libérés dans *l'Est africain* allemand,⁵⁶⁸ et les femmes et les enfants belges, non

⁵⁶⁵ Localité du Brandebourg (Prusse).

⁵⁶⁶ *Appel en faveur de la suppression des camps dits de propagande. Le Comité international de la Croix-Rouge aux Belligérants*, Genève, 21 janvier 1918.

⁵⁶⁷ Charles Lardy (1847-1923), avocat suisse, ministre plénipotentiaire de la légation suisse à Paris (1883-1917).

⁵⁶⁸ Aujourd'hui Tanzanie.

condamnés, retenus en Allemagne auront la faculté de gagner la Suisse ou de retourner en Belgique.

La Croix-Rouge de Francfort accepte de recevoir les demandes de rapatriement des Départements occupés, donc ceux-ci vont reprendre sans doute.

Par représailles contre la détention par la France *d'otages alsaciens-lorrains* l'Allemagne a envoyé 600 notables français en Russie sur la ligne Kowno-Wilna.

22 janvier 1918

Séance [du Comité] du 22 janvier 1918

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, Gautier, Moynier, Boissier, Des Gouttes. M. Ferrière est excusé.

L'appel sur les *camps d'éliminés* s'imprime. Une lettre projetée a été envoyée au général Verand. M. Gautier a écrit à M. Calonder une lettre sur les *peines disciplinaires*. Un projet sera préparé par M. Gautier en vue de l'uniformisation et l'atténuation des peines disciplinaires.

Au sujet de *l'échange des prisonniers* entre la France et l'Autriche et la Bulgarie, M. Gautier se référant au télégramme de Spiegelfeld de juin 1917 et à notre transmission de cette invitation à la France, fera une recharge auprès du Gouvernement français.

M. Moynier présente les comptes de l'année 1917. Celle-ci boucle par un déficit de 40'000 fr. , ce qui entame d'autant notre bénéfice de 1915 et 1916 (190'000 fr.). Actuellement, au 31 décembre 1917, nous avons un solde disponible de 150'000 fr. Les *Nouvelles* ont fait un déficit de 700 fr.

M. Schoch voyagera en Suisse pour obtenir des dons en faveur de l'Agence. Il touchera 5% sur les dons obtenus, mais serait couvert de ses dépenses en cas d'insuccès.

La liste des dons reçus au cours du dernier trimestre de 1917, notamment en réponse à notre appel, a été envoyée fin décembre aux journaux, par l'entremise de l'Agence télégraphique suisse, mais il ne semble pas qu'elle ait paru.

Annexe

Compte de Profits et Pertes, 31 décembre 1917

Frais de bureau	76'988.35	Dons Sociétés Croix-Rouge	81'950.-
Honoraires	327'260.75	Dons de particuliers	402'161.50
Télégrammes	40'435.70	Intérêts en banque	5'325.90
Voyages	20'269.45	Bénéfices de change	636.80
Loyer Dactylos	4'550.-	Timbres étrangers neufs	2'997.15
Aménagement divers	15'924.90	Vente de timbres oblitérés	1'238.25
Chauffage	12'400.30	Coupons-réponse	9'835.-
Nettoyages & blanchissage	3'567.75	Remboursement télégrammes	12'514.05
Expédition de colis	1'921.25	Sommes à transmettre	6'333'470.05
Imprimés divers	29'610.50	Solde 1917	40'212.35
Achats de machines à écrire	9'468.-		

Location & entretien machines	10'407.30	
Frais de surveillance	2'275.-	
Journal des Nouvelles	758.90	
Service cartes postales	1'032.35	
Sommes transmises	6'220'357.40	
Sommes à transmettre	113'112.65	
	6'890'341.05	6'890'341.05

Le registre des imprimés et le dépouillement des factures donnent les chiffres suivants :

	Imprimés consommés	Dépense
Août 1914 - 31 déc. 1915	6'538'653	Fr. 36'984.00
Année 1916	2'611'147	Fr. 17'816.50
Année 1917	3'414'054	Fr. 21'205.30

Bilan au 31 décembre 1917

Dépôts en banque	334'405.95	Dépôts provisoires	192'954.50
Caisse	10'228.15	Profits & Pertes 1914/15	129'661.80
Profits & Pertes 1917	40'212.35	<i>Id.</i> 1916	62'290.15
	384'906.45		384'906.45

Compte de Profits & Pertes depuis la fondation de l'Agence

Sommes transmises	8'924'338.40	Sommes reçues pour transmission	9'017'292.90
Sommes à transmettre	192'954.50	Total des dons & recettes diverses	1'626'236.50
Frais généraux	1'374'496.90		
Solde disponible	151'739.60		
	10'643'529.40		10'643'529.40

Genève, le 15 janvier 1918

Le trésorier : Adolphe Moynier

23/28 janvier 1918

D'après des journaux allemands, des troupes seraient transportées sur des *navires-hôpitaux* allemands de l'Entente, malgré la présence d'officiers espagnols. Sur télégramme d'enquête du Comité international, le Ministre des Affaires étrangères de Madrid dément catégoriquement cette information.

La Croix-Rouge britannique proteste officiellement contre le torpillage dans le canal de Bristol du navire-hôpital *Rewa*.⁵⁶⁹ La protestation est transmise à Berlin.

A la demande de *Georg & Cie*, le rapport *Blanchod* sur la Corse et l'Égypte, 13ème série, est réimprimée à 500 ex. Nous profitons pour en tirer 250 ex. pour nous, cette série étant quasiment épuisée.

Le Ministères des Affaires étrangères de La Haye nous promet les rapports des délégués néerlandais visitant les camps anglais en Allemagne et à titre de réciprocité nous envoyons les rapports des délégués de la Légation de Suisse visitant les camps allemands en Angleterre.

29 janvier 1918

Séance du Comité

Présidence de M. Naville, président. Présents : MM. Naville, Ferrière, Gautier, Moynier, Boissier, Rappard, Des Gouttes.

L'appel contre les camps d'éliminés ou *propagande* est imprimé et sera envoyé à toutes les Légations et à toutes les Croix-Rouges. Cette question a fait l'objet d'une correspondance avec M. Calonder, du Département politique fédéral.

M. Gautier a préparé le projet concernant les *peines disciplinaires* et le soumettra au Comité.

M. Ferrière a été informé par M. Field américain de Zurich qu'un chimiste allemand (Prof. Staudinger,⁵⁷⁰ Polytechnikum) à Zurich avait été chargé de préparer des gaz toxiques foudroyants, empoisonnant des régions entières. M. Ferrière s'est rendu à Zurich et a vu ce Professeur. Il a exposé que les poisons volatils peuvent être produits en immense quantité très facilement, mais déplore que l'Allemagne recoure à ces moyens. Il lui semble que l'intrusion de ces effroyables moyens de destruction nécessite l'intervention de la Croix-Rouge ou du pape.

MM. Ador, Micheli et Barbey à Berne que M. Ferrière a vus à Berne appuient l'idée d'une circulaire aux Belligérants et aux Croix-Rouges. M. Staudinger enverra une notice à M. Ferrière avec des échantillons.

La chimie allemande est évidemment plus avancée et beaucoup mieux outillée que la chimie française et même anglaise.

Il est décidé de lancer cette *protestation* qui sera rédigée par MM. Naville, Ferrière et Gautier.

La question d'une *conférence des Croix-Rouges des belligérants* se pose à nouveau devant le Comité. Après délibération approfondie à laquelle Mlle Cramer prend part, il est décidé d'avoir une Conférence des Croix-Rouges des belligérants sur la question du rapatriement, traitement général des prisonniers et des civils; nous indiquons qu'il serait désirable que ces déléguées vinssent avec l'agrément de *leurs Gouvernements*. L'agrément du Conseil fédéral serait demandé.

La prochaine séance aura lieu mercredi 6 février.

Les journaux annoncent, à la date du 28 juin, la *dissolution de la Croix-Rouge russe* par Lénine⁵⁷¹ et la confiscation de ses fonds. Nous télégraphions en demandant au Département

⁵⁶⁹ Torpillé le 4 janvier 1918.

⁵⁷⁰ Hermann Staudinger (1881-1965), chimiste allemand, professeur à l'école polytechnique fédérale de Zurich de 1912 à 1926, prix Nobel de chimie en 1953.

⁵⁷¹ Vladimir Illitch Oulianov, dit Lénine (1870-1924), révolutionnaire et homme politique russe, fondateur de l'Union soviétique.

politique de faire chiffrer notre dépêche pour savoir si la Croix-Rouge existe encore en Russie ou non.

A notre demande le *Ministère des Affaires étrangères de La Haye* nous communique en copie les rapports des délégués néerlandais visitant les camps de prisonniers anglais en Allemagne, ayant obtenu pour cette communication confidentielle l'agrément des Gouvernements allemand et britannique. Sur sa demande nous lui envoyons en retour les rapports des délégués de la Légation de Suisse à Londres sur leurs visites aux camps de prisonniers allemands en Angleterre (voir *Nouvelles*, n°5, 2 février 1918).

6 février 1918

Séance du Comité

Présidence de M. Naville, président. Présents : MM. Naville, D'Espine, Ferrière, Gautier, Moynier, Micheli, Boissier, Rappard, Des Gouttes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté après corrections.

Gaz asphyxiants. M. Ferrière a reçu une lettre du Prof. Staudinger avec les échantillons. Il les a remis à M. le Prof. Guye,⁵⁷² qui est au courant des préparatifs intenses qui se font des deux côtés.

Il y a des oppositions marquées qui se préparent et sont prêtes à se manifester dès que l'appel du Comité international sera parti. Il y a donc lieu, d'accord avec M. Ador, de lancer au plus vite notre protestation.

M. Naville donne lecture du projet d'appel à ce sujet. Il aura pour titre: Appel aux Belligérants contre l'emploi de gaz vénéneux.⁵⁷³ Après quelques modifications de rédaction, le texte de l'appel est adopté. Il sera signé par tout le Comité, sauf M. Ador vu ses fonctions de Conseiller fédéral et M. Odier. Un communiqué sera adressé à l'Agence télégraphique annonçant l'appel.

La médaille d'or du prix Nobel et le diplôme sont arrivés et présentés au Comité.

Quant à la *Conférence des Croix-Rouges des Belligérants*, des lettres particulières ayant été écrites à M. le Prof. Louis Renault⁵⁷⁴ et le comte de Spiegenfeld, il y a lieu d'attendre les réponses à ces lettres.

M. Micheli insiste sur la nécessité d'envoyer *des missions à Berlin*, pour tâter le terrain au sujet de cette conférence des Croix-Rouges et d'autres questions, ainsi qu'à Paris. Une délégation composée de M. le Prof. Naville, M. le Colonel Boissier et M. de Watteville sera envoyée à Berlin.

7/11 février 1918

La Croix-Rouge française nous communique la mort subite de M. le Prof. Renault président de la Croix-Rouge française. Nous répondons par télégramme, et envoyons une note au Journal de Genève comme nous l'avions fait pour le marquis de Vogüé.

Le Département Politique suisse nous communique deux *notes de la Légation d'Espagne* relatant les démarches du Roi d'Espagne, soit pour *l'internement des tuberculeux* ou pré-tuberculeux avant l'hiver, soit pour le *rapatriement en grand des prisonniers valides*. Sur

⁵⁷² Philippe-Auguste Guye (1862-1922), chimiste suisse, professeur de chimie théorique et technique à l'Université de Genève.

⁵⁷³ *Appel contre l'emploi des gaz vénéneux. Le Comité international aux Belligérants*, Genève, 6 février 1918.

⁵⁷⁴ Louis Renault (1844-1918), juriste français, président de la Société de secours aux blessés militaires, Prix Nobel de la paix en 1907. Louis Renault décède le 8 février 1918.

le premier point, un premier accord paraît s'être établi entre l'Allemagne et la France pour que les médecins acheminent les tuberculeux sur le lieu d'échange, en vue de la décision définitive de la commission de contrôle. Pour le second point, le résultat des démarches dans les divers pays a été celui déjà consigné au fur et à mesure (refus de l'Italie, accord de l'Autriche, pourparlers franco-allemands à Berne).

Nous remercions *M. de Torrès*, secrétaire du roi d'Espagne, de la communication qu'il nous a fait faire et l'avisons qu'en ce qui concerne les tuberculeux [le paragraphe ne se poursuit pas]

M. Gautier a élaboré un projet de convention entre l'Allemagne et la France sur les peines disciplinaires à infliger aux prisonniers, accompagné d'une note sur la nécessité de remédier à l'arbitraire et aux sanctions par motif de rétorsion. Le projet se rapproche des décisions de Copenhague. Il a été envoyé aux Gouvernements intéressés et à *M. Calonder*, Président de la Confédération.

Une lettre est adressée aux Ministères de la guerre allemand et français sur la *suspension des peines judiciaires* sur laquelle les plénipotentiaires à Berne n'ont pas pu se mettre d'accord en vue de proposer la suspension jusqu'à la paix de toutes condamnations à des peines inférieures à 5 ans de réclusion.

Le Gouvernement néerlandais a donné son approbation à *l'accord anglo-ottoman de Berne* pour la surveillance régulière des prisonniers anglais en Turquie et a désigné trois délégués anglais pour cela.

A la demande du *Ministère de l'Intérieur* de France toutes les demandes concernant les *civils internés en France* doivent passer par l'Agence, aussi bien que les réponses.

Le *Dr. Guillermin* écrit de Hongrie pour suggérer l'internement en Suisse de 100 *tuberculeux roumains* qui se meurent au camp d'Ostffyasszonyfa.⁵⁷⁵

Une convention aurait été signée le 22 janvier 1918 entre les *Gouvernement bulgare et roumain* pour le rapatriement et la libération de tous les Bulgares de la Dobroudja et de la Roumanie qui sont sujets roumains et internés en Moldavie. Le rapatriement des sujets bulgares aurait été déjà réglé par une autre convention.

12 février 1918

Séance du Comité [du] 12 février 1918

Présidence de *M. Naville*, président. Présents : *MM. Naville, D'Espine, Ferrière, Gautier, Moynier, Rappard, Des Gouttes.*

L'appel *du Comité international sur les gaz* a été envoyé aux *Croix-Rouges*, aux *Souverains*, avec lettre personnelle aux empereurs et rois des nations belligérantes, au Président Wilson; il sera envoyé au Président Poincaré, au Président du Portugal⁵⁷⁶ et aux souverains scandinaves. La presse de la Suisse romande et Suisse allemande l'a reproduit.

M. Schoch continue à voyager auprès des établissements de crédit en Suisse et reçoit un bon accueil, les dons continuent à arriver.

La Croix-Rouge française, soit le général Verand, refuse d'agréeer *M. Ed[ouard] Muller*, notre représentant à Salonique. Il sera demandé des explications au général Verand. On mettra le Département politique au courant.

⁵⁷⁵ Localité hongroise située dans le Comitat de Vas.

⁵⁷⁶ La présidence (qui était aux mains de Bernadino Machado (1851-1944)) est alors vacante, après un coup d'état militaire organisé par Sidonio Pais (1872-1918) qui sera Président de la République d'avril 1918 à décembre 1918.

M. Gautier a rédigé un projet sur les peines disciplinaires et proposé en même temps aux Gouvernements français et allemand un accord sur la suspension des peines judiciaires. Les projets ont été envoyés avec une lettre à M. Calonder, président de la Confédération.

Le Comité de secours aux Serbes se plaint de la manière dont les colis aux prisonniers serbes et roumains parviennent ou ne parviennent pas à destination. Il s'agirait d'organiser une surveillance permanente de délégués neutres, comme il en est projeté une entre la France et l'Allemagne. Il sera écrit à Copenhague pour demander des informations sur ces irrégularités.

M. Castle de la Croix-Rouge américaine a envoyé un collaborateur, *M. [Ashbel] Barney*,⁵⁷⁷ qui traitera toutes les questions avec l'Agence pouvant concerner l'Amérique. Il travaillera à l'Agence comme volontaire. M. Barney est présenté au Comité.

Le Comité a été informé par dépêche du décès subit *le 9 [erreur: lire le 8] février de Louis Renault, président de la Croix-Rouge française*. Une dépêche et une lettre de condoléances ont été envoyées à la Croix-Rouge française.

Il est décidé de faire mouler un plâtre de la *médaille d'or du Prix Nobel*, pour être placé dans les vitrines de nos Archives, après qu'il aura été exposé dans la devanture d'un magasin. La médaille d'or elle-même sera remise au Musée d'Art et d'Histoire.

13/16 février 1918

La Croix-Rouge de Suède nous communique la nouvelle de la contribution d'un *Comité des Croix-Rouges scandinaves* (danoise, norvégienne et suédoise) sous la présidence du *Prince Charles*. Il a pour but de faciliter la solution des problèmes concernant les prisonniers.

Un accord est intervenu les 17 janvier entre la *Roumanie et les Empires centraux* pour l'échange des *invalides*, qui seront choisis par une commission de militaires neutres.

19 février 1918

Séance [du Comité] du 19 février 1918

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, D'Espine, Ferrière, Gautier, Moynier, Des Gouttes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La *lettre à Copenhague* [voir séance du 12 février] n'a pas été écrite, après entente avec M. Eug[ène] Naville,⁵⁷⁸ instigateur de la réclamation à celui-ci, se contentant de demander pour l'Autriche la même surveillance qui serait organisée entre la France et l'Allemagne.

L'appel contre les gaz ne paraît pas avoir paru dans la presse allemande. Il a été envoyé directement à certains journaux allemands, et par l'entremise de M. le pasteur Hoffmann à des ecclésiastiques en vue en Allemagne, notamment au prédicateur Dryander,⁵⁷⁹ puis à l'abbé Devaud en vue de sa diffusion parmi les évêques catholiques en Allemagne.

Nous nous abonnerons à *l'Argus Suisse*⁵⁸⁰ à Genève, pour avoir les coupures concernant notre appel.

Si notre appel réussissait, on pourrait examiner l'éventualité d'une protestation contre le *bombardement des villes ouvertes*.

⁵⁷⁷ Ashbel Hinman Barney (1876-1945), banquier américain.

⁵⁷⁸ Eugène-Alberic Naville (1850-1939), directeur d'entreprise suisse, collaborateur à l'AIPG, auteur de nombreux articles dans le Journal de Genève prenant la défense du capitaine Dreyfus.

⁵⁷⁹ Possiblement Ernst Dryander (1843-1922), théologien et homme politique allemand.

⁵⁸⁰ Société fondée en 1896 chargée d'observer la presse, et aujourd'hui l'ensemble des média.

La visite de *M. Schoch* continue à être fructueuse. La Croix-Rouge de Bade nous a donné 10'000 MK, la Croix-Rouge d'Allemagne 10'000 MK également.

M. Boissier demande à être autorisé à s'approvisionner en combustible en souscrivant les actions nécessaires à la Centrale des charbons. L'autorisation est accordée.

Il y a lieu de chercher de *nouveaux locaux* pour loger certains services.

A la requête du Conseil administratif, *l'interdiction absolue de fumer* a été proclamée au Musée Rath, et des inspections officielles seront faites périodiquement.

La Fédération de Toulouse pour les parents des disparus et des prisonniers va envoyer des députés à Berne et à Genève pour traiter les questions de ravitaillement et du régime des prisonniers. Elle annonce sa visite à Genève. Cette organisation a émis un vœu favorable à la réunion des Croix-Rouges belligérantes à Genève.

Au sujet de la *Conférence des Croix-Rouges belligérantes*, *M. d'Anthouard* a répondu en faisant certaines objections, le *comte de Spiegelfeld* a accueilli au contraire avec faveur cette idée. *Le ministre Pichon*⁵⁸¹ est opposé à cette réunion, en raison de la reprise prochaine des pourparlers directs à Berne.

Une lettre du Département politique confirme la nouvelle que *M. Barbey* nous avait communiquée que la *Croix-Rouge russe* a été dissoute, le général *Outchinnikof*,⁵⁸² président de la Commission des Prisonniers, a été assassiné, et qu'une nouvelle Société a été formée avec le *Dr. Levsky* à sa tête. La nouvelle sera donnée dans les «Nouvelles».⁵⁸³

*MM. Guillermin et Stockar*⁵⁸⁴ sont arrivés à Jassy. A la demande de la Turquie, ils visiteront les camps ottomans.

La situation de *M. Barney*, comme collaborateur américain mais non pas comme délégué de la Croix-Rouge américaine, est précisée. Il sera établi un cahier des charges.

Après une délibération approfondie, il a été décidé en principe d'inviter les Croix-Rouges des belligérants à une *conférence des Croix-Rouges belligérantes* qui aurait lieu à Genève fin avril ou mai. Les Croix-Rouges neutres seront invitées. *Un programme provisoire* sera envoyé avec l'invitation, et un programme détaillé plus tard.

La mission à Berlin ne partira qu'après que les délégués toulousains seront arrivés.

20/25 février 1918

Un échange d'invalides s'opère actuellement entre l'Autriche et la Roumanie.

La *Croix-Rouge serbe* fait passer par l'Agence des milliers (9200 de juillet 17 à ce jour) de cartes écrites par les *prisonniers bulgares* à Salonique. Elle nous fait parvenir aussi les réponses aux enquêtes de la section bulgare de l'Agence. Elle réclame en revanche la réciprocité.

26 février 1918

Séance [du Comité] du 26 février 1918

Présidence de *M. Naville*. Présents : *MM. D'Espine, Ferrière, Gautier, Boissier, Des Gouttes*. *MM. Moynier et Rappard* sont excusés.

⁵⁸¹ Stéphen Pichon (1857-1933), journaliste, diplomate et homme politique français, ministre des Affaires étrangères sous le deuxième gouvernement Clémenceau de novembre 1917 à janvier 1920.

⁵⁸² Voir note 207.

⁵⁸³ Ce ne sera pas le cas.

⁵⁸⁴ Possiblement Walther von Stockar (1878-1938).

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Notre *appel contre les gaz* n'a pas franchi la frontière allemande, mais *le Journal de Genève* annonce que l'Entente nous fera une réponse collective.

Berlin annonce que les *informations télégraphiques* sur [les] prisonniers sont interdites. On demandera au Ministère de la guerre des explications à ce sujet.

En ce qui concerne le *Conférence des belligérants*,⁵⁸⁵ l'invitation va être imprimée, ainsi que le programme provisoire, et envoyée à toutes les Croix-Rouges. Il s'agit de faire ou de préparer une œuvre d'avenir, sorte de révision de la Convention de la Haye.

La question des otages a pris une acuité récente, par le fait que les Allemands ont, par représailles pour la rétention par la France d'otages Alsaciens-Lorrains, envoyé des milliers d'habitants des Départements envahis en Russie. La question paraît difficile à résoudre, parce que la France craint les délations de ceux qui seraient rendus.

M. Barbey a soulevé par lettre la question du *ravitaillement en vêtements des habitants des Départements envahis* qui sont dépourvus. Il s'agirait de faire introduire du coton en Suisse et y faire confectionner des vêtements, l'Allemagne ne pouvant plus vêtir ses populations. On écrira à M. d'Anthouard à ce sujet.

Il serait indiqué d'envoyer une *mission en France*, pour traiter les questions de rapatriement, du ravitaillement en vêtements, de la conférence des Croix-Rouges des belligérants. Cette mission serait composée de MM. Naville, Ferrière et Mlle Cramer.

Le *Comité de secours aux prisonniers roumains* demande l'intervention du Comité international pour acheminer en Roumanie (Bucarest) des tissus venant de France en les faisant accompagner par des délégués suisses. L'autorisation de la Commission française du blocus serait nécessaire. Le Comité international examinera comment cette demande pourra être transmise.

Les Russes en Suisse, privés de leur argent qui n'arrive pas de Russie, s'adressent au Comité international en vue de leur rapatriement en Russie. Ils demandent que le drapeau de la Croix-Rouge internationale couvre les trains de rapatriés. La question sort en réalité de nos compétences, mais la requête ne peut pas être repoussée sans autre. Avec l'appui du Département politique, nous sollicitons de la Croix-Rouge autrichienne le passage de ces rapatriés. Mais il faudrait que tous les Russes en Suisse fussent rapatriés, au moins ceux qui ne peuvent assurer leur existence. Il ne serait pas question que le Comité international les prît sous ses auspices ni les protégeât du drapeau à croix rouge. Nous ne servirions que d'intermédiaire bénévole, sans prendre aucun engagement. Il leur sera donc répondu que nous ne pouvons agir qu'officieusement.

M. Bernard Bouvier⁵⁸⁶ nous remettre le texte de sa conférence au mois de mars, en vue de son impression.

Un plâtre a été moulé de notre médaille Nobel, et après dorure, sera exposé dans la vitrine d'un magasin. La médaille Nobel sera remise au Musée, pour être conservée dans notre vitrine du Musée, la propriété restant au Comité international.

Le prochain *Bulletin international* contiendra quelques mots de réprobation sur la dissolution sanglante du Comité central de la Croix-Rouge russe.

⁵⁸⁵ *Conférence des Croix-Rouge des Belligérants et des Neutres, 172^e circulaire*, Genève, Février 1918.

⁵⁸⁶ Bernard Bouvier (1861-1941), professeur suisse de langue et littérature allemandes, puis de langue et littérature françaises à l'Université de Genève, membre du Comité de 1919 à 1938, puis membre honoraire.

27 février/4 mars 1918

Le Ministère de la guerre de Berlin nous a fait savoir que les *sanitaires belges* seront joints aux sanitaires français lors de leur rapatriement.

La Croix-Rouge de Francfort rappelle que les nouveaux prisonniers faits par l'Allemagne sont tenus d'écrire une *première carte* à leurs familles pour les rassurer. Cette carte passant par le bureau collecteur de censure du Limbourg, les familles ne doivent pas croire que ce camp soit le lieu de l'internement des prisonniers ni y adresser des colis.

Mille otages des régions occupées de France ont été envoyés à Holzminden et en Russie occupée par représailles pour les mesures prises en France à l'égard des Alsaciens. Le Ministère de la guerre à Berlin nous a envoyé les noms des 1000 otages.

Des *délégués de la Croix-Rouge danoise* visitent les camps de prisonniers roumains et russes en Asie mineure.

La Fédération de Toulouse pour les parents des disparus et des prisonniers a envoyé une requête télégraphique à Paris (ordre du jour de son ass[emblée] gén[érale]) en demandant à M. d'Anthouard de favoriser la réunion à Genève des *Croix-Rouges belligérantes* (Bulletin d'Information français du 23 février 1918). M. d'Anthouard a répondu qu'il transmettrait la requête du Comité central de la Croix-Rouge française, et d'autre part que les pourparlers allaient reprendre directement à Berne, entre plénipotentiaires.

4 mars 1918

Départ de *MM. Naville et Ferrière* pour Paris. Pas de séance, vu l'absence de M. Naville.

A la suite de la démarche des *Russes en Suisse* désireux d'être rapatriés, une démarche est faite auprès de M. Spiegelfeld pour savoir si l'Autriche les laisserait passer.

Les *dons* des Banques et établissements de crédit continuent à arriver.

Le rapatriement des grands blessés et l'internement en Hollande des prisonniers allemands et anglais continuent à s'opérer à travers la Hollande.

5/16 mars 1918

La *fermeture* prolongée de la frontière française arrêtant tout courrier de France, l'Agence a peu de travail. On ferme quelques jours l'après-midi.

MM. Naville et Ferrière sont rentrés le 15 mars.

Les *délégués suisses* visitant en France, au nom de la Légation de Suisse, les prisonniers allemands ont été empêchés en dernier lieu, d'après leurs rapports, de *s'entretenir sans témoins* avec les prisonniers, cela à titre de représailles, l'Allemagne ayant frappé de la même interdiction les délégués de l'Ambassade d'Espagne en Allemagne. Par lettres du 15 mars à Paris et à Berlin, nous faisons ressortir l'inconvénient très grand de cette restriction, au point de vue du bien-être des prisonniers.

Les *pourparlers franco-allemands* (à Berne, décembre 1917) ont été ratifiés. En conséquence les commissions médicales itinérantes prévues vont partir.

Les *camps de prisonniers allemand en Corse* seront entièrement évacués dès le 1er avril (avis du Ministère de la guerre du 28 février 1917).

Selon le Bulletin de l'Office d'information le *Général Pau* a été nommé président de la Société de secours aux blessés militaires⁵⁸⁷ et présidera le Comité central de la Croix-Rouge française.

⁵⁸⁷ Il en sera président de 1918 à 1932.

19 mars 1918

Séance [du Comité] du 19 mars 1918

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, D'Espine, Ferrière, Gautier, Boissier, Rappard et Des Gouttes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La République française envoie 100'000 fr. (argent suisse) annuellement pour l'Agence. Le Conseil de Zurich nous donne 40'000 fr.

La mission de France (MM. Naville, Ferrière et Mlle Cramer) est allée à Paris du 4 au 15 mars.

M. Davitcho, chef du service serbe, est décédé subitement. Le choix de son remplaçant sera fait après consultation de M. Markovitch.

L'invitation à la *Conférence des Croix-Rouges belligérantes* a été lancée aux Croix-Rouges et aux Commissions de prisonniers.

M. Rappard a écrit à *M. Castle* à Washington pour lui indiquer l'incompatibilité qui existe entre les fonctions de représentant de la Croix-Rouge américaine et celles de collaborateur de l'Agence.

La mission à Paris a été très bien reçue. Les autorités militaires soulèvent des objections au rapatriement et à la conférence des Croix-Rouges, craignant un grand mouvement populaire contrecarrant les projets du haut commandement. L'inégalité de l'état physique des prisonniers allemands vis-à-vis des prisonniers français est un obstacle mis en avant. *Le général Pau* et le *baron d'Anthouard* craignent la conférence des Croix-Rouges. M. Naville a vu aussi *M. Perkins*⁵⁸⁸ de la Croix-Rouge américaine, qui ne veut pas recevoir la correspondance des Empires centraux adressée en Amérique. Nous le renverrons donc à la Commission américaine, M. Dresel à Berne.

La mission a eu une entrevue avec le *député Pasqual*,⁵⁸⁹ qui est très ardent pour acheminer le rapatriement en grand des prisonniers à une réalisation prochaine. Il accompagnera MM. Cahen et Panafieu à Berne pour la reprise des pourparlers à Berne avec les délégués allemands. M. Cahen est très favorable aussi au rapatriement. Les CFF⁵⁹⁰ ne pourraient transporter que 6000 prisonniers par mois.

Notre *invitation à la Conférence* n'était pas encore parvenue à la Croix-Rouge française.

La mission a été reçue par *M. Poincaré*, lequel a fait valoir les mêmes objections contre le rapatriement. Au sujet des gaz, *une déclaration de l'Entente* serait envisagée, renonçant à l'usage des gaz si les Empires centraux font une déclaration formelle d'abstention.

La France hésite à rendre les *otages Alsaciens*, parce qu'elle n'aurait plus de gage et que rendre les Alsaciens serait reconnaître qu'ils sont Allemands. L'Allemagne peut, elle, prélever ce qu'elle veut dans les Départements envahis.

*M. Clémenceau*⁵⁹¹ a reçu également la mission, et a manifesté également certaines hésitations sur la question du rapatriement. Un contrôle par des délégués du Comité international pourrait

⁵⁸⁸ Possiblement Roger Griswold Perkins (1877-1936), pathologiste américain, attaché scientifique à l'ambassade américaine de Paris pendant la guerre, directeur de la division sanitaire de la Croix-Rouge américaine.

⁵⁸⁹ Léon Pasqual (1869-1927), homme politique français, député du Nord.

⁵⁹⁰ Chemins de fer fédéraux (Suisse).

⁵⁹¹ Georges Clémenceau (1841-1929), journaliste et homme politique français, président du Conseil des ministres et ministre de la guerre de novembre 1917 à janvier 1920.

être exercé pour assurer le non renvoi sur le front.

En revanche la *délégation toulousaine* n'était pas à Paris pendant le séjour de notre mission.

M. Ferrière s'est entretenu avec *M. Ogier*, devant le Ministre de l'Intérieur.⁵⁹² Les camps civils sont négligés parce que les chefs de ce service, notamment M. Ogier, sont trop occupés.

La question des peines disciplinaires sera traitée à Berne sur la base d'une proposition allemande acceptable.

La mission du Comité international a vu aussi *M. Pichon*, ministre des Affaires étrangères, et l'a entretenu du ravitaillement en vêtements des habitants des Départements envahis.

La *frontière fermée* a retenu nos délégués jusqu'au 15 mars. La visite a été appréciée, et le Comité international est d'autant mieux placé pour aller en Allemagne.

La mission partirait le 23 mars pour *Berlin*. Elle serait composée de MM. Naville, Ferrière et Boissier.

La demande roumaine pour l'envoi de *tissus de France en Roumanie* a été soumise aux personnes compétentes et à la Légation roumaine à Paris (26 janvier). 50'000 mètres de toile écrue vont être envoyés à l'Amiral Gracowski [Gracoski] à Berne.

Le *facsimilé* de la médaille Nobel a été exposé chez Ramu.

La *fédération des sociétés de secours* en Suisse a obtenu 400'000 kg de vivres par mois venant de France. M. Natural continue à présider la fédération genevoise, et M. Barbey y représente le Comité international.

Le prix d'impression du Bulletin a augmenté de près du double, selon un nouveau tarif envoyé récemment.

On *télégraphiera l'invitation à la Conférence* aux Croix-Rouges d'outre-mer (Amérique, Japon) vers la fin du mois quand nous aurons quelques précisions quant à l'assistance [comprendre : participation] des Croix-Rouges principales.

La Croix-Rouge américaine (M. Castle) se dit autorisée à faire et transmettre les enquêtes concernant les prisonniers.

Les vacances de Pâques sont fixées du jeudi saint après midi jusqu'au mardi après Pâques.

20/26 mars 1918

L'accord franco-allemand conclu à Berne en décembre 1917 a été ratifié par les Gouvernements et a dû entrer en vigueur le 15 mars.

La Croix-Rouge de Vienne, ayant organisé un service, analogue à celui de Francfort, pour la correspondance entre la population italienne des régions occupées et les habitants de l'Italie libre, est prête à organiser un service semblable, par l'intermédiaire de l'Agence, entre cette même population et les Italiens *habitants en Suisse*. Il opérerait au moyen de formulaires donnant droit à 20 mots de nouvelles par mois.

Le Gouvernement français a soumis à la Chambre des Députés un *projet de loi* ouvrant des crédits supplémentaires, où on lit entre autres «100'000 fr. pour l'allocation d'une subvention à l'Agence internationale, en raison de l'importance des services rendus et des lourdes charges qu'elle supporte». Puis: pour frais d'entretien des prisonniers de guerre français internés en Suisse 13'153'900.- . (Bulletin d'information n°132, 2 avril 1918, p. 2261).

⁵⁹² Jules Pams (1852-1930).

Le Bulletin d'information de Paris n°134, 16 mars 1918, relate l'accord intervenu avec *l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens* en mars pour l'envoi de livres aux prisonniers français.

La *Légation d'Allemagne* nous demande si, vu la pénurie de vêtements à laquelle sont condamnés les habitants des Départements envahis et l'impossibilité où se trouve l'Allemagne d'y pourvoir par défaut de coton, nous ne pourrions obtenir de France l'envoi d'une certaine quantité de coton, lequel manufacturé en Suisse serait envoyé sous le contrôle de neutres dans les Départements envahis, la surveillance de la distribution étant ainsi assurée (voir séance page précédente).

26 mars 1918

Séance [du Comité] du 26 mars 1918

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, D'Espine, Ferrière, Gautier, Moynier, Boissier, Rappard et Des Gouttes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Notre mission est partie pour Berlin le 23, au jour fixé, mais, à Berne, au moment du visa des passeports à la Légation d'Allemagne, M. Romberg lui déconseille de poursuivre sa route, les fêtes de Pâques si proches rendant le moment inopportun, d'autant plus qu'une réponse de Berlin n'était pas encore parvenue. Sur le vu de ce conseil, notre mission a renvoyé son voyage à plus tard. M. Romberg a annoncé la prochaine venue à Berne du général Friedrich, et exprimé le désir que le Comité international se mette alors en rapport avec lui. L'offensive actuelle⁵⁹³ rend d'ailleurs les conférences difficiles.

Les commissions médicales sont parties pour choisir les grands malades.

M. Romberg a manifesté sa décision de régler la *question des otages*.

M. Ador ne croit pas que la conférence des Croix-Rouges des belligérants pourra avoir lieu. En tous cas, elle doit être renvoyée à une date ultérieure.

L'Allemagne a arrêté les envois de pain adressés aux prisonniers français, parce que la France a réduit à 400 gr. la ration de pain des prisonniers allemands.

Mlle Cramer, fatiguée et découragée, a donné sa démission. Elle quittera l'Agence samedi 30 mars et un bijou lui sera offert en remerciement de l'immense dévouement dont elle a fait preuve.

M. le Dr. de Ligneris (Fribourg) se rendant dans l'Afrique du Sud offre de visiter des camps de prisonniers. On le fera venir.

Les lettres de la Croix-Rouge américaine adressées à *M. Barney* sont ouvertes par les services de l'Agence, sans avoir passé par M. Barney. Il y a là un point qui devra être réglé.

En raison de la prolongation de la guerre, le Comité international envisage l'idée d'engager *M. G[eorges] Werner avocat*,⁵⁹⁴ comme secrétaire de l'Agence. Il servirait d'agent de liaison entre les services, et libérerait plusieurs membres du Comité de travaux que d'autres peuvent faire. Ce secrétaire aurait à suivre plusieurs questions amorcées, qui rencontrent nécessairement certaines oppositions, et qu'il faudrait pouvoir pousser.

⁵⁹³ Offensive allemande connue sous le nom d'*Offensive du printemps* ou *Offensive Ludendorff*, 21 mars -18 juillet 1918.

⁵⁹⁴ Georges Werner (1879-1935), avocat, magistrat et professeur genevois de droit à l'Université de Genève, membre du Comité de 1922 à 1935.

Après délibération, M. Werner est nommé «*Secrétaire de l'Agence internationale*», avec garantie de durée de fonctions d'une année; il consacrerait tout son temps à l'Agence, et recevrait 500 fr. par mois. Il entrerait le plus tôt possible.

La position de M. Ed[ouard] Muller, notre délégué à Salonique, est ébranlée par l'opposition de la France et par le retrait de l'autorisation donnée par le Ministère de l'Intérieur de Grèce. Une lettre explicite sera adressée au Département politique fédéral pour indiquer les services rendus par M. Muller, et lui demander d'agir à Paris et auprès du Gouvernement hellénique.

Un projet de règlement pour l'Agence est discuté et adopté. Il sera imprimé et remis à tout collaborateur salarié ou non.

Une somme de 500 fr. sera offerte à *Mme Davitcho* en souvenir de la collaboration fidèle de son mari.

27 mars/2 avril 1918

A notre intervention concernant la faculté pour les *délégués des Puissances protectrices de parler sans témoins aux prisonniers* (5-16 mars), la France répond qu'elle a toujours été prête à laisser la plus grande liberté aux délégués, que ceux-ci en ont joui en fait constamment, que si des restrictions sont intervenues c'est en raison des mesures prises par l'Allemagne et à titre de représailles et que le Gouvernement français accueillerait avec satisfaction une entente définitive sur ce point si le Comité international pouvait par ses efforts à l'égard de l'Allemagne y acheminer cet État.

31 mars 1918

Séance [du Comité] du 31 mars 1918

Séance du 31 mars (Pâques) à 5 heures chez M. Boissier, Tertasse,⁵⁹⁵ avec MM. Philipsen, Troedsson et Hage,⁵⁹⁶ délégués danois. M. Ferrière est absent. Mlle Cramer et M. de Watteville assistent à la séance.

Ces Messieurs du Danemark exposent que devant créer, à la demande de l'Allemagne, un *Bureau de la Croix-Rouge danoise à Paris* à l'instar de celui qui fonctionne à Berlin depuis deux ans, ils demandent au Comité international de vouloir bien les accréditer auprès des autorités françaises, ce Bureau de Paris devant être rattaché à l'œuvre internationale de la Croix-Rouge. Le Gouvernement français s'est déjà déclaré d'accord pour accorder aux délégués danois les mêmes prérogatives que celles dont ils jouissent en Allemagne.

En outre, le Comité international ayant été appelé à désigner les *délégués neutres permanents* prévus par l'accord franco-allemand de décembre 1917, entré en vigueur le 15 mars, la Croix-Rouge danoise présenterait un officier, lequel avec deux autres neutres, dépendrait directement du Comité international.

MM. de Panafieu et Cahen se trouvant précisément à *Berne* pour la reprise des négociations avec l'Allemagne, il est décidé que M. Naville et Mlle Cramer accompagneront les délégués danois à Berne pour les introduire auprès de ces représentants du Gouvernement français, et règle définitivement ces deux questions (voir *Nouvelles* 1918, 6 avril, 113).

5 avril 1918

Séance [du Comité] du 5 avril 1918

⁵⁹⁵ Rue de Genève.

⁵⁹⁶ Capitaine Hage (?-?), gentilhomme de la Chambre du Roi du Danemark, chef du bureau central de la Croix-Rouge danoise à Paris.

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Naville, D'Espine, Moynier, Boissier, Rappard et Des Gouttes. MM. Ferrière et Gautier sont excusés.

Le procès-verbal de la précédente séance du 26 mars est lu et adopté.

La situation de *M. Barney* a été réglée au point de vue de sa correspondance.

Mlle Cramer a retiré sa démission, demandant que l'on poursuivît la question de la Conférence des Croix-Rouges, que l'on cherche la réalisation des délégations neutres permanentes, enfin que les chefs de service puissent être appelés aux séances du Comité pour les questions de l'Agence. Ces desiderata, dont les deux premiers sont ceux du Comité avant tout, sont admis, étant bien entendu que les *chefs de service* ne seront appelés que pour les questions concernant l'Agence, les questions Croix-Rouge continuant à être traitées à huis clos par le Comité seul.

M. Werner ayant insisté pour avoir le titre de *Secrétaire général de l'Agence*, son désir a été satisfait (voir aussi P.V. du Comité). Le titre reste tout à fait distinct de celui de Secrétaire général du Comité international que conserve *M. Des Gouttes*, nommé membre du Comité international.⁵⁹⁷ Il est également entendu que *M. Werner* n'assistera qu'à la partie des séances du Comité qui concernera l'Agence.

M. Naville et *Mlle Cramer* ont accompagné à Berne la délégation danoise présidée par *M. Philipsen*. Elle a eu un entretien avec MM. *Micheli* et *Barbey*, une entrevue avec *M. Ador*, puis avec le Président de la Confédération, *M. Calonder*. Enfin une conférence a eu lieu avec les plénipotentiaires français, MM. *de Panafieu* et *Cahen*, lesquels ont déclaré que, sous condition d'une exacte réciprocité, le Gouvernement français accorderait toutes les facilités aux délégués danois pour poursuivre et développer le travail commencé par *M. Troedsson*. Les plénipotentiaires français insistent pour que la possibilité soit accordée de joindre aux envois de pain des médicaments courants, dont la pénurie se fait sentir en Allemagne.

En ce qui concerne la *Conférence des Croix-Rouges des belligérants et des neutres*, les Danois très enclins à venir à Genève insistent cependant pour l'ajournement de la Conférence. Après délibération, le Comité estime que ce *renvoi sine die est nécessaire*, les événements politiques actuels ne permettant pas actuellement de fixer la date, mais l'intention de réunir la Conférence sera formellement maintenue. Une circulaire sera adressée aux Comités centraux à cet effet,⁵⁹⁸ et des télégrammes seront expédiés aux Croix-Rouges éloignées.

Le *Ministère de la guerre à Berlin* nous fait savoir (16 mars) que les *avis de décès* obtenus par l'Agence suffisent à établir la mort s'ils portent une signature. Un timbre officiel (lazaret, mairie) reste désirable. L'Agence a demandé en conséquence aux *autorités anglaises* de lui fournir des avis signés. *La France et l'Italie* avaient déjà accordé une valeur officielle aux avis de décès de l'Agence (Nouvelles 1917, pp. 359 et 364).

9 avril 1918

Séance [du Comité] du 9 avril 1918

Présidence de M. Naville. Présents : MM. D'Espine, Moynier, Boissier, et Des Gouttes. MM. Ferrière et Gautier sont excusés.

Le procès-verbal de la précédente séance du 26 mars est lu et adopté. Les séances auront lieu dorénavant le jeudi à 10 heures.

⁵⁹⁷ Lors de la séance du Comité du 5 avril 1918.

⁵⁹⁸ *Ajournement de la Conférence des Croix-Rouges des Belligérants et des Neutres, 173^e circulaire. A Messieurs les Présidents et membres des Comités centraux de la Croix-Rouge*, Genève, 5 avril 1918.

M. Ferrière, qui a été victime chez son fils de l'incendie du chalet de ce dernier aux Pléiades⁵⁹⁹ et auquel les membres du Comité ont témoigné leur sympathie, pourra rentrer prochainement à Genève et un peu plus tard à l'Agence.

M. Werner est entré en fonctions le 8 avril et se met au courant de son travail.

La délégation danoise voyant se terminer son travail nous a offert ses archives. Cette offre a posé devant nous la question de nos archives. M. Naville en a parlé à MM. Dufour⁶⁰⁰ et Gampert. A défaut de la Bibliothèque publique, l'idée émise de les loger à *La Grange*⁶⁰¹ paraît bonne soit au point de vue historique, M. Favre Edmond⁶⁰² (père de William)⁶⁰³ ayant été membre du Comité international, soit au point de vue pratique, le conservateur, qui sera sans doute nommé, pouvant être chargé d'y introduire les chercheurs et archivistes. Il est décidé d'accepter la proposition des Danois et de leur demander formellement, par télégramme au besoin, de nous remettre leurs archives.

M. Eliot Wadsworth, vice-président de la Croix-Rouge américaine, a rendu visite à l'Agence. Il a demandé si nous pourrions suffire au service américain, quand il prendra de l'extension. *M. Rappard* qui l'a reçu lui a répondu affirmativement, en citant l'expérience roumaine, où notre Agence a fait face à un afflux subit et considérable.

Les dépenses brutes du premier trimestre se sont élevées à 152'593.30 fr. (soit un peu plus de 50'000 fr. par mois).

Le voyage de collectes de M. Schoch en Suisse a réussi au-delà de toute prévision; le résultat atteindra 400'000 fr.

Un communiqué sera envoyé aux journaux faisant ressortir la participation de la Suisse, notamment de la *Suisse allemande*, et la contribution de chaque pays depuis notre appel.

M. Wadsworth a laissé entendre que la Croix-Rouge américaine nous continuerait son appui financier.

Les chefs de service ainsi que M. Werner sont introduits.

La situation de *M. Barney* est étudiée. *M. Rappard* est chargé de télégraphier et d'écrire à *M. Castle* pour le prier de demander à Washington par télégramme de ne plus adresser de lettres et communications à M. Barney.

Des renseignements récents de la Légation néerlandaise ayant révélé que des *Indous* [sic] prisonniers en Arménie mériteraient d'être internés en Suisse, il sera demandé au Bureau de l'Internement s'il y a une interdiction de principe à cet internement.

Nous demanderons au *Département politique* de nous communiquer les rapports *des délégués suisses visitant les camps d'Italiens en Allemagne et en Autriche* et les camps *d'Autrichiens et Allemands en Italie*, la Suisse étant chargée de la protection des intérêts italiens en Allemagne, et allemands en Italie.

10/17 avril 1918

Retour le 15 avril de M. le Dr. Guillermin, revenant de la Roumanie libre (Jassy) (voir 8 janvier). Il présentera un rapport détaillé au Département politique et un rapport Croix-Rouge, lequel sera imprimé dans la série des Documents.

⁵⁹⁹ Quartier de Genève.

⁶⁰⁰ Théophile Dufour (1844-1922) avocat, juge et archiviste paléographe genevois, ancien directeur des Archives d'État de Genève et de la Bibliothèque publique et universitaire.

⁶⁰¹ Domaine genevois appartenant à la famille Favre et léguée en 1918 par William Favre à la ville de Genève.

⁶⁰² Edmond Favre (1812-1880), rentier suisse, membre du Comité international de 1867 à sa mort.

⁶⁰³ William Favre (1943-1918), homme politique suisse.

La conférence franco-allemande faisant suite à celle de décembre 1917, a recommencé ses travaux le 4 avril. *M. F[rédéric] Barbey-Ador* fait partie du Secrétariat, *M. Calonder* Président de la Confédération préside (pour la composition des délégations, voir Nouvelles n°13 avril 1918).

Comme suite à *la conférence bulgaro-serbe du mois de novembre 1917*, le Comité international ayant reçu des *listes* de prisonniers serbes et possédant des listes de prisonniers bulgares remises antérieurement par la Croix-Rouge serbe, un échange a pu avoir lieu. Les listes de prisonniers bulgares ont été envoyées à Sofia, et les listes de prisonniers serbes remises à la Croix-Rouge serbe à Genève.

L'Agence est intervenue au sujet de la *solde des officiers français*, partiellement retenue pour couvrir la location de leurs chambres, et payée à la fin du mois. Des négociations diplomatiques ont été entamées et ces mesures, résultant probablement d'un malentendu, ont été abrogées ou vont l'être.

Les premiers *officiers français et belges âgés de 48 ans et plus* ont été internés en Suisse en conformité de l'accord franco-allemand de décembre 1917.

La Légation des Pays-Bas nous informe que la visite des camps de *prisonniers en Bulgarie* par des délégués néerlandais (voir 15-20 octobre 1917) n'est pas agréée par le Gouvernement bulgare. Des démarches seront faites pour obtenir une modification de cette décision.

Une lettre explicite est adressée au Président de la Confédération, *Calonder*, pour lui demander de profiter des négociations franco-allemandes actuellement ouvertes à Berne pour faire régler les divergences entre ces deux pays quant au *droit des délégués neutres de s'entretenir sans témoins* avec les prisonniers (voir 27 mars - 2 avril).

18 avril 1918

Séance [du Comité] du 18 avril 1918

Présidence de M. Naville. Présents : MM. D'Espine, Gautier, Moynier, Boissier Rappard et Des Gouttes.

Le procès-verbal de la précédente séance du 26 mars est lu et adopté.

MM. *Wadsworth, Davison*⁶⁰⁴ et *Lee* annoncent leur visite pour mardi 22 courant. Ils seront reçus à déjeuner par le Comité international à l'Hôtel de la Métropole.

L'État nous offre comme supplément de locaux une salle au *Bâtiment électoral (soit la Salle du Conseil d'Etat)*, à partir du 15 juillet. Cette grande salle, chauffable, pourrait abriter un grand service.

M. Gampert, conseiller administratif, ayant laissé entendre que la Ville pourrait fort bien héberger *nos Archives*, Une lettre officielle a été adressée à au Conseil administratif expliquant la valeur de ces archives et les offrant à titre de don à la Ville.

M. Naville s'est rendu à *Berne* pour régler l'affaire de notre représentant *M. Ed[ouard. Muller à Salonique]*. A la suite de cette visite, il a été convenu que nous écrivions au *Général Vérand* que nous acceptons *M. Chabannes de la Palice* [sic],⁶⁰⁵ proposé par le Gouvernement français, pour nos enquêtes à Salonique, dans la zone des armées et que nous conservions *M. Muller* comme notre représentant en dehors de la zone des armées, sans qu'il intervienne en rien dans

⁶⁰⁴ Henry Pomeroy Davison (1867-1922), banquier américain, président du Conseil de guerre de la Croix-Rouge américaine.

⁶⁰⁵ Comte Jean "Charles" Pierre de Chabannes la Palice (1862-1934), délégué français du CICR à Salonique dès 1918, puis à Constantinople.

la sphère normale et légitime d'action de la *Croix-Rouge hellénique*. Le Département politique appuiera notre attitude soit à Paris, soit à Athènes.

Plusieurs collaborateurs salariés ont demandé des augmentations. *M. Boissier* propose d'y donner suite en gardant les bons et se débarrassant des non valeurs [sic]. *MM. Boissier et Moynier* prépareront un plan d'augmentations.

M. Werner et les chefs de service sont introduits.

M. de Watteville présente la question du refus du *Gouvernement bulgare* de laisser les délégués de la légation néerlandaise visiter les camps de prisonniers. Une lettre énergique est adressée au Ministère de la guerre à Sofia, pour lui signaler les conséquences fâcheuses de ce refus et la répercussion qu'il pourrait avoir. Cette lettre fera ressortir le bon accueil fait à la Croix-Rouge et aux Missions chrétiennes.

M. Sartorius,⁶⁰⁶ secrétaire chef du service des *Unions chrétiennes à Sofia*, s'est entretenu avec nos chefs de service. Il a obtenu l'autorisation de visiter les chantiers de travail, et les prisonniers de la zone des armées et parler sans témoins aux prisonniers. L'Agence pourrait chercher à obtenir des facilités analogues et envoyer une nouvelle délégation à Sofia.

On profitera du passage au retour des *plénipotentiaires français* pour les sonder au sujet d'une délégation à *Athènes et à Salonique*.

On examinera la manière d'améliorer les conditions hygiéniques de travail de la partie surélevées des *galeries du 1er étage*, où l'air est intolérable par la chaleur.

Les Services de l'Entente ont prévu la composition de la *section américaine*, qui occupera la place de la Section Roumanie. Des volontaires sont inscrits pour le cas où le travail abonderait.

Au sujet des *Délégués permanents*, les plénipotentiaires français en entretiendront les plénipotentiaires allemands à Berne. Nous leur proposerons les noms que *M. Arthur Robert* et *Natural LeCoultre* nous ont indiqués. En outre nous confirmons au *Général Friedrich* notre lettre d'octobre 1917 et le mettant au courant de ce que nous faisons à la demande du Gouvernement français.

19/24 avril 1918

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères, a répondu au sujet du ravitaillement en *vêtements des Départements envahis* qu'il se préoccupait et était tout disposé à faire confectionner en Suisse des vêtements avec du fil envoyé de France, si le *Département politique* suisse pouvait garantir la distribution exacte aux destinataires. Des réquisitions sont à redouter en raison d'inventaires récemment ordonnés par l'autorité allemande (voir séance 19 mars 1918).

La Croix-Rouge italienne a révisé la liste de ses camps de concentration et l'a envoyée à l'Agence.

Le Médecin chef de la Croix-Rouge suisse a envoyé la liste des prisonniers de plus de 48 ans rapatriés à travers la Suisse.

La Croix-Rouge à Sofia continue à envoyer à l'Agence des milliers de lettres et cartes de prisonniers français en Bulgarie.

Elle indique 22'000 civils grecs internés en Bulgarie.

⁶⁰⁶ Ernst Sartorius (?-?), secrétaire suisse de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de 1910 à 1930.

La Croix-Rouge danoise publie à destination des prisonniers étudiants une série de conférences dont la 1^{ère} est d'*H. Høffding*,⁶⁰⁷ le philosophe danois, président de la Croix-Rouge, sur Aristote et l'Amitié. Elles doivent servir à un étudiant instruit pour enseigner les autres.

24 avril 1918

Séance [du Comité] du 24 avril 1918

Présidence de M. Naville, président. Présents : MM. D'Espine, Gautier, Moynier, Boissier, Rappard et Des Gouttes. M. Ferrière est malade.

Le procès-verbal de la précédente séance du 26 mars est lu et adopté.

Les délégués américains (*Wadsworth, Davison et Lee*) ont renoncé à venir à Genève vu les difficultés de frontières.

Le *local du Bâtiment électoral* est un beau local qui pourrait héberger le service allemand qui est appelé à prendre de l'extension.

MM. Boissier et Moynier présentent quelques remarques sur les augmentations de salaire. En tenant compte de l'*ancienneté*, pour la quotité de l'augmentation, l'accroissement total des dépenses salariales serait par an 42'000 fr. Pour la question d'une augmentation fixe par individu, cet accroissement serait de 38'000 fr. Le premier système tenant compte de l'ancienneté est adopté (20 fr. par mois de plus pour ceux qui travaillent depuis 1914/15, 15 fr. pour 1916, 10 fr. pour 1917). Un tableau définitif sera présenté à la prochaine séance, les nouveaux salaires devant partir du 1^{er} mai.

M. Rappard a été à Berne et a vu plusieurs ministres. *M. Taylor*,⁶⁰⁸ un des chefs de la Croix-Rouge américaine à Paris, est arrivé à Berne. Il remplacera *M. Dresel*, versé dans le département commercial américain. *M. Taylor* a laissé entendre que l'argent américain pourrait aider certaines œuvres en Suisse. Nous l'invitons à déjeuner à La Métropole à midi et demi demain 25 avril.

Séance de l'Agence

M. Werner et les chefs de service sont introduits. Vu la fermeture de la frontière, l'Agence sera ouverte de 8h à midi, et fermée l'après-midi, sauf pour le service civil qui travaillera de 2-4h½.

Des démarches seront faites pour obtenir des rapports des *délégués suisses visitant les camps autrichiens en Italie et les camps italiens en Allemagne et en Autriche*.

La Croix-Rouge de Berlin n'a pas répondu à notre demande de lever l'interdiction de correspondance entre les soldats belges sur le front et les prisonniers belges en Allemagne. Une recharge sera faite.

M. Guillermin a rapporté un rapport remarquable sur son voyage en Roumanie. *M. Guillermin* serait prêt à se rendre à *Salonique*. Au passage de *MM. de Panafieu et Cahen*, cette question sera réglée avec eux.

Un état total du personnel de l'Agence a été dressé: 562 salariés et volontaires travaillent actuellement.

⁶⁰⁷ Harald Høffding (1843-1931), théologien et philosophe danois, chef de la section des livres à la Croix-Rouge danoise.

⁶⁰⁸ Alonzo Englebert Taylor (1871-1949).

25 avril/ 1^{er} mai 1918

De Berne nous recevons la nouvelle que *l'accord anglo-ottoman de décembre 1917 a été enfin ratifié* par le Gouvernement ottoman.

L'Allemagne envoie pour la première fois une liste de prisonniers civils transférés des camps allemands au camp de *Diest*⁶⁰⁹ en Belgique. Leur régime paraît rester le même.

A la suite de plaintes danoise, le Comité international intervient en faveur des *légiionnaires polonais* qui ont été internés après avoir refusé de prêter serment. Une lettre est adressée au Ministère des Affaires étrangères à Vienne, pour que les deux officiers, colonel de Planta et Dr. Balli [Bally], attachés à la Légation de Suisse à Vienne soient autorisés par le Département politique à faire cette enquête.

2 mai 1918

Séance [du Comité] du 2 mai 1918

Présidence de M. Naville, président. Présents: MM. D'Espine, Gautier, Moynier, Boissier, Rappard et Des Gouttes. M. Werner assiste à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 26 mars est lu et adopté.

M. Taylor a été reçu le 26 avril à l'Hôtel de La Métropole.

MM. Cahen et Panafieu ont passé quelques heures dimanche soir, et ont traité diverses questions avec le Président.

Sir A. Stanley,⁶¹⁰ président de la Croix-Rouge britannique a passé également à l'Agence et reviendra.

Le Conseil d'Etat nous accorde la *Salle du Bâtiment électoral* pour le mois de juillet.

Le Comité administratif a accepté avec reconnaissance nos archives de l'Agence.

M. Ed[ouard] Odier envoie un rapport de *M. Ed[ouard] Frick*,⁶¹¹ qui pourrait fonctionner comme représentant du Comité international en vue de soutenir ce qui reste de la *Croix-Rouge russe*. Le Ministre de la guerre repousse l'intervention de la Croix-Rouge dans les questions des prisonniers. La Croix-Rouge danoise a pris sous sa protection les personnalités restantes du Comité central de l'ancienne société, d'après ce que *M. Philipsen* nous a communiqué. Le rapport de M. Frick demande que le Comité international proteste contre la confiscation des biens de la Croix-Rouge, ainsi que des installations sanitaires, contre l'abus de la croix rouge, et demande à être revêtu d'un mandat du Comité international pour reconstituer la Croix-Rouge russe, avec les débris de l'ancienne Société et les organisations neutres de la Croix-Rouge qui existent encore en Russie.

Des renseignements seront pris sur *M. Frick* à Genève, et sous réserve de ceux-ci le mandat de M. Frick serait confirmé dans les termes mêmes proposés par M. Odier qui lui a déjà conféré un mandat au nom du Comité international.

MM. de Panafieu et Cahen insistent pour la nomination de *délégués permanents*, dont le rôle serait celui d'inspecteurs. Ils proposent *M. Guillermin*, lequel serait disposé à consacrer trois mois à cette tâche, mais à Munich et non pas à Berlin. *M. Walter de Bonstetten*⁶¹² a été sondé comme 2^{ème} délégué. Le 3^{ème} serait l'officier danois proposé par la *Croix-Rouge danoise*.

⁶⁰⁹ Ville néerlandophone belge située dans la province du Brabant flamand.

⁶¹⁰ Sir Arthur Stanley (1869-1947), diplomate et philanthrope britannique.

⁶¹¹ Édouard Auguste Frick (188?- 198?), délégué général du CICR de 1919 à 1921, épouse Renée-Marguerite Cramer (note 87).

⁶¹² Possiblement Wather von Bonstetten (1867-1949), diplomate suisse, fondateur de la branche suisse du mouvement scout.

Le Général Friedrich n'a pas répondu en ce qui concerne les délégués en France.

Les honoraires de ces délégués sont fixés à 1000 fr. par mois. *Si le Dr. Guillermin* va à Paris, il s'y rendra à titre privé.

M. Gautier propose d'attirer l'attention du public sur la portée des accords de Berne.

Les augmentations de salaire proposées par *M. Boissier*, selon plan établi, sont adoptées.

Séance de l'Agence

Les chefs de services étant introduits, le Comité discute longuement le projet d'une sorte de *banque de compensation*, clearing-house, proposé par MM. Cahen et de Panafieu, pour assurer internationalement aux familles des prisonniers la disposition de l'avoir résultant des retenues faites. Une lettre à M. de Panafieu annonce un projet prochain. La même lettre sera écrite à l'*Allemagne*.

3/6 mai 1918

A la demande de la *Légation de Suisse à Tokyo*, par l'intermédiaire du *Département politique fédéral*, nous nous déclarons parfaitement d'accord pour que le *Dr. Paravicini*⁶¹³ à *Yokohama* soit chargé de visiter les camps de prisonniers au Japon, le Comité international ayant déjà eu l'idée de faire visiter ces camps. Les frais seront à la charge du Comité international.

Le nouvel *accord franco-allemand d'avril 1918* a été signé le 26 avril. Il n'est pas encore ratifié. Les prisonniers de plus de 18 mois sont rapatriés tête pour tête et grade pour grade. Ceux de 40 à 45 ans sont rapatriés s'ils ont trois enfants (voir *Nouvelles* du 4 mai 1918).

Le *Central Prisoners of War Committee* (Red Cross & Order of St. John) publie dès janvier un bulletin mensuel.

6 mai 1918

Séance [du Comité] du 6 mai 1918.

Présidence de M. Naville. Présents: MM. Gautier, Ferrière, Boissier, Barbey, Rappard, D'Espine. M. Werner assiste à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 26 mars est lu et adopté.

Le Comité international prend note de l'*accord franco-allemand*, qui donne satisfaction au rapatriement en grand des prisonniers militaires; et met fin à la captivité des civils, qui deviennent libres de rentrer. *Une communication à la presse* en sera faite lorsque la ratification de l'accord sera intervenue.

Au sujet de la demande formulée par *M. Ed[ouard] Odier*, les renseignements sont contradictoires (MM. Graf et Rahm). Il doit y avoir 2 *Frick*. Des renseignements complémentaires seront fournis par M. Rahm.

Comme les renseignements de M. Rahm sont en somme favorables, il sera donné suite à la décision du Comité, prise dans la dernière séance. Il est décidé cependant d'écrire au *Commissaire russe du Département de la guerre*,⁶¹⁴ pour demander que le décret dissolvant la Croix-Rouge russe soit rapporté. Cette lettre accrédiitera M. Frick auprès du Gouvernement maximaliste.

Les séances du Comité international auront lieu dorénavant le lundi à 10 heures.

⁶¹³ Fritz Paravicini (1874-1944), médecin suisse établi au Japon depuis 1904, chef de la délégation du CICR au Japon durant la Première et la Seconde Guerre mondiale.

⁶¹⁴ Possiblement Vladimir Antonov-Ovseïenko (1883-1939).

La question de la *banque de compensation* a été étudiée par M. le Président, avec le concours de MM. G. Pictet,⁶¹⁵ E. Clerc du Comptoir⁶¹⁶ et M. René Hentsch.⁶¹⁷ Ces Messieurs ont rédigé trois projets, où la compensation se fait par l'intermédiaire du Comité international. Il serait avantageux d'avoir un change conventionnel fixe par mois. Un projet définitif sera établi par MM. Naville et Werner, soumis aux experts, puis au Comité international dans sa prochaine séance.

La Croix-Rouge du Costa Rica s'est fondée. Il lui sera demandé un exemplaire de ses statuts, de façon que nous puissions les examiner et éventuellement accréditer cette nouvelle Société.

La question des locaux est examinée. Une décision sera prise ultérieurement, la salle du Bâtiment électoral n'étant disponible que le 8 juillet.

Séance de l'Agence

Les chefs de services sont introduits.

A moins d'autorisation spéciale, personne ne sera admis à rester entre les heures, à l'exception des chefs de service.

Le service anglais augmentant, on cherchera à recruter des dactylos anglaises. Éventuellement on formera des dactylos anglaises. Il faudrait aussi des collationneurs sachant l'anglais. Quand la question de la création d'un bureau de recherches à Berne sera tranchée négativement, nous pourrions demander des dactylos anglaises à M. Taylor.

Les rapports de M. de la Planta et Bally sur les prisonniers italiens en Allemagne et en Autriche ne peuvent encore être obtenus, ces Messieurs voyageant encore.

M. Dinichert⁶¹⁸ du Département politique est bien disposé pour le Comité international. Il préside la conférence italo-allemande qui vient de s'ouvrir à Berne pour le rapatriement des prisonniers. Il viendra ensuite à Genève visiter l'Agence.

Notre appel concernant les camps de propagande, accompagné de lettres à la France et à l'Allemagne, n'a pas provoqué de réponses de ces 2 pays, mais la question paraît avoir été réglée dans la conférence de Berne en avril, par l'octroi d'une autorisation générale et très large donnée aux commissions médicales chargées de la visite des camps.

La Conférence des Croix-Rouges belligérantes est subordonnée en quelque mesure aux résultats des conférences diplomatiques qui se multiplient. Un *code idéal des prisonniers*, à élaborer par la Conférence, reste encore à l'ordre du jour, mais les accords conclus constituent bien une codification quasi officielle. Il y aura lieu de rédiger un projet de code et de voir si sa supériorité justifie la convocation d'une conférence.

M. Barbey dépose le texte des accords conclus et non encore ratifiés.

Malgré une demande de *la Légation d'Allemagne*, il est décidé de continuer à répondre aux demandes de rapatriement qui nous viennent d'Allemagne.

Les Croix-Rouges d'Allemagne n'envoient presque plus de demandes. *Francfort* reçoit les listes de Londres mais pas de Paris directement. Les listes que nous recevons permettent les communications aux familles dont les adresses figurent sur les listes. L'Allemagne s'efforce en tous cas de se passer de nous.

13 mai 1918

⁶¹⁵ Guillaume Pictet (1860-1926), banquier suisse, fondateur de la banque éponyme.

⁶¹⁶ Emile Clerc (1856-1930), directeur suisse de banque.

⁶¹⁷ René Hentsch (1881-1943), banquier suisse.

⁶¹⁸ Paul Dinichert (1878-1954), diplomate suisse.

Séance du Comité du 13 mai 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Ferrière, Moynier, Boissier, Barbey, Rappard, Des Gouttes. M. Gautier est excusé. M. Werner assiste à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 26 mars est lu et adopté.

L'accord *franco-allemand du 26 avril à Berne a été ratifié par l'Allemagne et la France*. Il entre en vigueur le 15 mai. Une dépêche de félicitations a été envoyée à *l'Empereur d'Allemagne et à Poincaré*, qui a répondu.

Le projet de *banque de compensation* établi par M. Werner a été discuté par les experts, avec M. le Président et M. Moynier. Il sera définitivement établi et adopté par ces Messieurs.

Il est donné lecture du projet de *communication (Manifeste)* aux belligérants concernant les accords de Berne.⁶¹⁹ Cette communication sera envoyée à l'Allemagne et à la France, après quelques modifications de rédaction, puis transmise à la presse.

Les *puissances de l'Entente* se sont mises d'accord pour nous adresser une belle et unanime réponse à notre *appel contre les gaz*. Elles seraient d'accord pour s'abstenir de ces procédés condamnés par les lois humaines et internationales, si *l'Allemagne* fournissait des garanties suffisantes pour s'abstenir de son côté. Cette réponse correspond directement à notre appel et à notre offre d'intervention comme Comité international. *Le Journal de Genève* nous ayant informé qu'il avait reçu le texte de cette réponse, nous lui demandons d'indiquer que la publication est étrangère au Comité international.

Une lettre sera adressée aux *Puissances centrales* pour leur indiquer que nous avons reçu une réponse des Alliés et serions très désireux d'avoir aussi la leur. Une séance le 15 courant, arrêtera le texte de cette réponse.

M. Boissier est autorisé à constituer un fonds de secours (avec l'argent de l'Agence) pour payer exceptionnellement leur salaire pendant un mois aux collaborateurs malades qui n'ont réglementairement droit qu'à 15 jours de salaire en cas de maladie.

Un appel vibrant de la *délégation nationale arménienne* demande notre intervention, avant l'extermination de la race.

M. Clouzot est tombé assez gravement malade. Son traitement sera payé pendant le mois de juin.

Les chefs de service sont introduits.

M. Boissier demande que les heures de fermeture et d'ouverture soient observées et respectées. Il est décidé que personne ne sera admis avant l'heure d'ouverture, ni entre midi et 2h., et qu'à la fermeture du soir les prolongations ne se fassent que sur autorisation écrite et spéciale du chef de service et pour une heure ½ au plus, de sorte que le garde puisse à heure déterminée faire sa ronde et mettre tout le monde dehors. Cette heure extrême est fixée à 6h. Le service d'été n'entrera en vigueur que le plus tard possible, pas avant le 15 juin.

M. Barney a trouvé une occupation au service anglais, notamment au fichier américain. Il y donne satisfaction.

Pour le remplacement de M. Clouzot, la question de la vente des timbres et enveloppes sera examinée, M. Barbey s'occupera provisoirement des *Nouvelles*, et on cherchera la manière de seconder Mlle Cramer à la direction du service de l'Entente.

⁶¹⁹ *Manifeste relatif à l'accord sur le rapatriement des prisonniers et des civils, conclu à Berne entre l'Allemagne et la France, le 26 avril 1918. Le Comité international de la Croix-Rouge aux Belligérants, Genève, 15 mai 1918.*

15 mai 1918Séance [du Comité] du 15 mai 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Ferrière, Moynier, Boissier, Barbey, Des Gouttes. MM. Gautier et Rappard sont excusés. M. Werner assiste à la séance.

M. *Auguste Ed[ouard] Frick* a été accrédité provisoirement comme délégué temporaire du Comité international auprès des institutions de la Croix-Rouge en Russie en vue de sauver si possible les restes de l'institution en Russie. La lettre a été transmise à M. *Ed[ouard] Odier* à Petrograd.

M. *Naville* donne lecture de son projet de lettre aux *Empires centraux sur la question des gaz*. Il est décidé d'attendre la prochaine séance pour décider son expédition.

La *Croix-Rouge danoise* envoie le non du délégué permanent en Allemagne qu'elle devait désigner. Ce sera le capitaine *Hjort*.

Au sujet de l'utilisation du *Bâtiment électoral*, il est décidé après délibération d'y transférer le service des Puissances Centrales, avec l'agrément du chef de service, M. *de Watteville*.

La *Croix-Rouge ukrainienne* s'adresse à nous, avec l'appui du *Consul suisse de Kiev*⁶²⁰ pour savoir comment elle pourrait être admise dans le faisceau international des Sociétés de la Croix-Rouge.

La *Croix-Rouge allemande* se plaint de ce que les Français en se retirant du territoire reconquis par eux en 1917 ont détérioré des *tombes d'Allemands*. Une enquête sera faite.

Séance de l'Agence

Les chefs de service sont introduits.

Après examen à nouveau de la question du service à installer au *Bâtiment électoral*, il est donné suite à la décision du Comité, M. *de Watteville* consentant à y transporter son service, quoique sans enthousiasme, mais il lui sera donné un substitut, faisant fonction de sous-chef de service, de façon à lui permettre de conserver avec le Musée Rath un contrôle personnel et constant.

7/20 mai 1918

Sir Arthur Stanley président de la Croix-Rouge britannique est revenu à Genève et a visité l'Agence.

Le *Département médical et sanitaire du Ministère de l'Intérieur de la République du Peuple ukrainien* demande comment la Société ukrainienne de la Croix-Rouge pourrait être reconnue. Les renseignements nécessaires lui sont adressés, mais le service postal est suspendu avec l'Ukraine.

Les *Nouvelles*, n°20, du 18 mai, résumant l'*accord franco-allemand de Berne* du 15 mai 1918.

Les prisonniers *allemands faits par les Américains* sont remis aux autorités françaises.

15/20 mai 1918

L'accord est intervenu pour la transmission de nouvelles entre les *ressortissants des Empires centraux habitant les États-Unis et leurs familles dans les Empires centraux*, des formulaires permettant la transmission de nouvelles succinctes; ces formulaires passeront par l'Agence qui les fait imprimer.

⁶²⁰ Gabriel Jenny (?-1936), consul de 1909 à 1918.

Le service de correspondance et colis avec *la Turquie* est rétabli pour les prisonniers de ce pays.

Le rapatriement des *Français de Belgique* va reprendre, mais pas encore celui des habitants des Départements occupés.

20 mai 1918

Séance [du Comité] du 20 mai 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Ferrière, Moynier, Boissier, Rappard, Des Gouttes. M. Werner assiste à la séance. M. Barbey est excusé, ainsi que M. Gautier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Des objections ayant été soulevées contre le transfert du *service des Puissances centrales au Bâtiment électoral*, ce sera en définitive la *Trésorerie* qui se transportera du local de la *Dactylographie*, tandis que les dactylographes et le service du courrier et la moisson s'installeront au Bâtiment électoral.

M. Naville donne lecture du projet de *banque de compensation* entre l'Allemagne et la France, permettant aux prisonniers de chaque pays de faire payer sa solde disponible auprès de l'État capteur à sa famille dans son pays d'origine. Le Comité international n'aura qu'à tenir compte des soldes, la compensation ne pouvant s'opérer qu'à due concurrence naturellement. Il transmettra les ordres d'Allemagne en France. Le change sera calculé au taux légal de 1.25 le MK... Le projet a été approuvé par nos experts financiers. Ce projet adopté par le Comité international sera soumis simultanément aux deux pays.

Le nom de *M. de Bonstetten*, comme autre délégué suisse permanent a été soumis à la France. *M. Guillermin*, délégué suisse déjà nommé pourrait partir de suite pour visiter quelques camps en France.

La question de notre *délégué à Salonique* est examinée. La situation de *M. Muller* n'est pas encore régularisée. Un représentant du Comité international pourrait y faire un voyage rapide, mais il doit être agréé par la France.

La lettre *aux Empires centraux sur les gaz* sera envoyée le 22 mai.

Le *Manifeste sur l'accord franco-allemand* est imprimé et va partir.

La *Croix-Rouge allemande* a envoyé au Comité international un volumineux dossier, lettre de 21 pages et témoignages reçus sous serment, contenant des plaintes de malades et blessés rapatriés contre *les sœurs et les médecins* qui les ont traités en France. Ce factum sera copié et envoyé à la *Croix-Rouge française*.

M. Spiegelfeld a été reçu par le Comité international à déjeuner à l'hôtel de La Métropole ainsi que son secrétaire, M. Epstein.⁶²¹ Il a insisté sur la Conférence des Croix-Rouges des belligérants comme nécessaire. Il préconiserait l'introduction de représentants nationaux dans le sein du Comité international.

Séance de l'Agence

Les chefs de service sont introduits.

Il est donné connaissance de la décision relative au transfert de partie des services au *Bâtiment électoral*. *M. Moynier* demande qu'on ne lui demande pas de renseignement de trésorerie par téléphone.

⁶²¹Premier-lieutenant Epstein, pas plus d'indication.

La *section portugaise* va voir son activité se développer. On cherche des personnes sachant le portugais.

Il y aura plusieurs cas qui paraîtront pouvoir bénéficier des accords de Berne et qui s'adresseront à nous. Ils continueront, en ce qui concerne les valides, à être traités par les services de l'Entente et des Empires centraux.

La *liste des dons* paraîtra dans les *Nouvelles* dans la monnaie d'origine, et groupés par pays.

21/25 mai 1918

L'Agence intervient auprès de la *Croix-Rouge allemande* en faveur des *prisonniers russes en Allemagne*, libres en théorie, mais dont le régime alimentaire paraît laisser à désirer.

La *Croix-Rouge allemande* a envoyé un ordre du jour du *général Vuillemot*,⁶²² préconisant de ne pas ménager les soldats allemands relevant les blessés sur le champ de bataille. Nous transmettons cette protestation avec une des 2 photographies envoyées par l'Allemagne à la *Croix-Rouge française*.

La *Croix-Rouge allemande* nous a envoyé aussi *une carte postale de Raemaekers*,⁶²³ peu flatteuse pour les Allemands, portant la croix-rouge et la mention «se vend au profit de la *Croix-Rouge française*». Nous la transmettons à la *Croix-Rouge française*.

M. Schoch est revenu de sa dernière tournée de collectes en Suisse. La Suisse a largement fait son devoir à l'égard de l'Agence internationale.

Le service de *transmission de nouvelles*, entre ressortissants des *Empires centraux en Amérique et leurs familles* dans ces Empires s'organise au moyen de formulaires. C'est un nouveau service de la *section civile*.

La *franchise de douane* a été accordée aux *civils confinés en Autriche-Hongrie*, qui reçoivent des colis.

27 mai 1918

Séance [du Comité] du 27 mai 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Ferrière, Moynier, Boissier, Barbey, Rappard et Des Gouttes. M. Werner assiste à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est décidé que l'ordre du jour comprendra *1e les questions Croix-Rouge, 2e les questions Agence*, ces dernières à traiter avec les chefs de service.

La France ne s'est pas encore prononcée sur le non de *M. de Bonstetten*, comme délégué permanent.

Le projet de *banque de compensation* a été envoyé en France et en Allemagne.

L'*Autriche* a répondu à la lettre demandant aux Empires centraux une réponse à notre appel contre les gaz. Elle serait disposée à interdire cet emploi si tous les belligérants font de même.

M. le Président estime que la question du torpillage des *navires-hôpitaux* et du *bombardement des villes ouvertes*, ainsi que celles des gaz vénéneux devraient l'objet d'une décision de la Conférence projetée des Croix-Rouges belligérantes et des neutres.

Dans ce cas, ces questions figureraient au programme définitif de la Conférence.

⁶²² Possiblement Eugène François Germain Vuillemot (1864-1928), général de brigade français.

⁶²³ Louis Raemaekers (1869-1956), peintre et dessinateur hollandais, auteur de nombreux dessins anti-allemands durant la guerre.

Le manifeste de l'accord a été envoyé à l'Allemagne et à la France qui ont répondu. Il a été envoyé à la presse, et traduit en allemand à cet effet.

En présence d'une demande du *Dr. Guillermin*, le Comité international décide d'adopter un bouton et un fanion pour son auto portant le *titre allemand du Comité international (Internationales Komitee vom Roten Kreuz)*.

La question générale de traduction sera reprise.

Le *rapport Guillermin* sur la Roumanie, illustré, sera tiré à 1500 ex. Son prix sera fixé lorsqu'il paraîtra.

Le *Conseil administratif* demande si nous voulons nous intéresser à une *plaque* avec médaillon à poser sur l'immeuble rue Verdaine,⁶²⁴ où est né *Henri Dunant*. On consultera *M. Ador*, et en tenant compte de la délibération à laquelle prennent part tous les membres, une décision sera prise à la prochaine séance.

Le *chiffre des dons* sera publié avec l'indication des renseignements fournis. Le texte accompagnant ce communiqué sera soumis au Comité dans sa prochaine séance.

Séance de l'Agence

Les chefs de service sont introduits.

Il manque du *personnel sachant l'anglais et l'allemand*, notamment dans le service civil de transmission entre les États-Unis et les Empires centraux. Le service des Puissances centrales pourra momentanément prêter une partie de son personnel.

Des lettres venant *d'Amérique à destination des Empires centraux* seront résumées et envoyées à destination, la lettre elle-même étant refoulée aux États-Unis.

1^{er} juin 1918

Séance [du Comité] du 1^{er} juin 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. Gautier, Ferrière, Micheli, Boissier, Barbey, Rappard, Des Gouttes. M. Werner, Mlle Cramer et M. de Watteville assistent à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La séance a été exceptionnellement convoquée en raison de la présence à Genève de *M. Micheli*.

M. Micheli demande où en sont les travaux préparatoires à la *Conférence des Croix-Rouges*, et notamment l'élaboration d'un *code des prisonniers*.

M. le Président rappelle que l'élaboration d'un code a été décidée (voir séance du 6 mai).

Après délibération, il est décidé de confirmer la décision du 6 mai et de charger *M. Gautier* d'élaborer *ce code*, avec la collaboration de *Mlle Cramer* et *M. G[eorges] Werner*. Ce code sera présenté au Comité international dans le délai le plus court possible. Il conserverait sa valeur même si la Conférence ne se réunissait pas.

M. Micheli rappelle que l'idée du *comte de Spiegelfeld* est qu'une conférence des Croix-Rouges ne pourrait se tenir sans traiter de la *question de la paix* et émettre un vœu à ce sujet. En tout cas le Comité international est d'avis que cette question ne doit pas figurer à l'ordre du jour.

Enfin la 3^{ème} idée de *M. Spiegelfeld* serait *l'élargissement du Comité international* par la nomination de délégués permanents qui siègeraient à Genève avec le Comité actuel et

⁶²⁴ Rue de Genève.

maintiendraient le contact avec les Croix-Rouges nationales. Cette question mérite d'être étudiée à fond. Elle paraît dans l'air, en raison des demandes venues de plusieurs côtés. Il faut en tout cas conserver notre force morale qui dérive de notre indépendance et de notre neutralité. Mais il paraît nécessaire de donner une certaine satisfaction au désir des Croix-Rouges qui veulent être représentées. En tous cas cette question devrait être présentée par le Comité international lui-même à la Conférence si elle a lieu. Mais même si elle n'avait pas lieu, la question doit faire l'objet d'une étude et d'une proposition de la part du Comité international. *Une commission* est composée de MM. Ferrière, Des Gouttes, Barbey et Rappard pour l'étudier et faire rapport.

Séance du Comité

Les chefs de service et M. Werner s'étant retirés, M. Naville propose que *Mlle Cramer* soit nommée membre du Comité international en raison de sa compétence et des services rendus. La décision ne serait définitive qu'avec l'agrément de *M. Ador*. La présence d'une dame au Comité international ne ferait que le couronner et le renforcer. *Mlle Cramer* est ainsi nommée au Comité international en réserve de l'assentiment de *M. Ador*.

28 mai/1^{er} juin 1918

Les *commissions de secours allemandes* pour les prisonniers de guerre prévues par la paix de Brest Litovsk sont parties de Berlin pour la Russie et la Sibérie. Elles travailleront de concert avec les délégués danois et suédois déjà en Russie.

Malgré la demande du Comité international la *Croix-Rouge japonaise* déclare (lettre 3.12.17) ne pas pouvoir déférer à sa requête, tendant à ce que les prisonniers croates, hongrois, tchèques, polonais, slovaques et serbes internés au Japon, et en fort petit nombre, soient autorisés à écrire dans leur langue. Seules les langues allemande, anglaise, française, italienne et russe sont seules autorisées.

Les Gouvernements austro-hongrois et serbe se sont mis d'accord pour l'échange intégral du *personnel sanitaire*.

Le *Bureau de secours aux prisonniers allemands et austro-hongrois à Barcelone* sert d'Agence au Bureau «Pro Captivis» à Berne (Aarberggasse 46).

Le gouvernement italien nous a envoyé 20'000 fr. pour l'Agence.

3 juin 1918

Séance [du Comité] du 3 juin 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Ferrière, Boissier, Barbey, Rappard et Des Gouttes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Gautier fait observer que le *Code des prisonniers* dont on l'a chargé doit revêtir une forme différente selon que la Conférence aura lieu ou non. En tous cas le travail est considérable.

La question *Henri Dunant* (plaque avec médaillon) est reprise, *M. Ador* ayant donné son avis.

M. Naville verra *M. Gampert* et lui fera part de l'attitude que le Comité international croit devoir maintenir, à savoir que *Dunant* n'est pas le seul fondateur. Notre participation financière est secondaire. Nous ne la refuserions pas si l'inscription nous donnait satisfaction.

625

⁶²⁵ La décision du Comité international sera finalement négative.

Vu l'avis de *M. Ador*, l'*en-tête de notre papier à lettres* restera en français et ne sera plus traduit en allemand; seuls *le fanion et le bouton du Dr. Guillermin* pour l'Allemagne porteront le titre du Comité international en allemand.

Le rapport du Dr. Guillermin sera tiré en rotogravure quant à l'illustration vu l'impossibilité d'obtenir du papier couché.

Quant à la *délégation à Salonique*, *M. Rappard* est disposé à représenter le Comité en juillet; au point de vue médical le *Dr. Col. Redard*⁶²⁶ est recommandé par le Dr. Alex. Cramer, auquel on avait pensé.

Comme contrepartie, une nouvelle mission serait envoyée *en Bulgarie*.

Le communiqué sur les dons sera envoyé à la presse, selon décision prise et avec teneur adoptée par le Comité.

Séance de l'Agence

Les chefs de service sont introduits.

Mlle Cramer a trouvé un secrétaire en la personne de *M. Jean Chauvet*.

M. Long sera, au service anglais, secondé par *M. [Marcel] Crosnier (fils)*⁶²⁷ qui a déjà travaillé à l'Agence.

Il y a 9 *internés anglais* dans ce service. Vu la brèche faite au principe précédemment posé et maintenu, il est décidé d'accepter à titre exceptionnel et provisoire des *internés français et allemands*, jusqu'au moment de leur rapatriement. Il est entendu que rien dans leurs vêtements ne doit révéler leur qualité d'interné. Les engagements seront faits pour trois mois.

Pour le service de la *trésorerie américaine* (envois d'argent par les Américains pour les prisonniers et d'autres victimes de la guerre), il est décidé, la question étant complexe, de charger une commission d'une étude et d'un rapport. Cette commission est composée de *MM. Barbey et Rappard*.

La Croix-Rouge américaine a ouvert au Palais Eynard une *section de secours*, dépendant du Bureau de secours à Berne.

M. de Watteville a engagé *M. Keller de Zurich* comme secrétaire.

Nous avons demandé la *liste des rapatriés de France en Allemagne et vice-versa*, en raison des accords de Berne.

3/8 juin 1918

Le *Bureau de la Croix-Rouge danoise*, sous la direction du capitaine *Hage* (voir 31 mars, 5 avril) est installé à *Paris*, 195 rue de l'Université. Il a à s'occuper de l'aide matérielle aux prisonniers de guerre en France.

Un communiqué est envoyé aux journaux pour indiquer, par pays, le résultat de notre appel financier du 15 novembre 1917, en regard des renseignements fournis aux pays belligérants pendant cette même période.

La Suisse a donné 600'000 fr. , grâce, en partie, aux voyages de *M. Schoch*.

11 juin 1918

Séance du Comité du 11 juin 1918

⁶²⁶ Charles Redard (1866-?), médecin suisse, colonel instructeur des troupes sanitaires.

⁶²⁷ Marcel Crosnier (?-1936), chef de la section britannique à l'AIPG.

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Ferrière, Moynier, Barbey, Des Gouttes. M. Boissier est excusé. M. Gautier arrive à 11 h. M. Rappard est absent.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Ador a exprimé son avis sur l'appel de *Mlle Cramer* à faire partie du Comité. Il se rallie à la décision du Comité, vu les qualités hors ligne de la candidate. Tout en pensant que cette nomination féminine – la première dans un organe international – surprendra à l'étranger.

M. Moynier estime que la question de l'introduction d'une femme mérite d'être étudiée, vu le changement introduit dans nos traditions. *M. Ferrière* craint que le mode de recrutement du Comité international soit l'objet de nouvelles attaques de la part des Comités centraux [des Sociétés de la Croix-Rouge], et trouve l'objection exprimée par MM. Ador et Moynier valable et forte. *M. D'Espine* a d'emblée partagé cette réserve, en s'appuyant sur le passé, en rappelant les attaques dont le Comité international avait été l'objet dans d'antérieures conférences et concluant que le Comité international doit être très prudent dans la manière de se recruter.

Il est décidé qu'une *séance spéciale* sera convoquée avec cet objet à l'ordre du jour, à laquelle tous les membres devront apporter ou donner leur avis. On tâchera d'obtenir la présence de M. Micheli et peut-être aussi de M. Ador.

Au sujet de *la Conférence des Croix-Rouges, la Croix-Rouge allemande* déclare catégoriquement le moment inopportun pour la réunir. Plusieurs membres expriment leurs craintes au sujet de cette conférence, quant à l'existence du Comité international et la continuation de son œuvre, notamment à l'Agence des prisonniers.

La question des gaz sera poursuivie, mais on attendra la réponse de l'Allemagne à notre dernière lettre.

Au point de vue de la *question de nos finances*, le Comité international s'adjoindra des *vérificateurs de comptes, ou censeurs*, qui puissent fournir vis-à-vis de l'étranger toute la garantie qui peut être désirée à l'étranger.

Quant à la *plaque Henri Dunant*, *M. Naville* a eu une entrevue avec *M. Gampert*, lequel est au courant de la situation, mais ne connaît pas encore le libellé de l'inscription. *La Croix-Rouge suisse* et sa *section genevoise* contribueront au médaillon. Le Comité international écrira au *Conseil administratif* qu'il est disposé à contribuer à condition que l'inscription soit soumise à notre approbation.

Séance de l'Agence

M. Werner et les chefs de service sont introduits.

Le *rapport Guillermin*, auquel *M. de Watteville* a mis la dernière main, va paraître incessamment, avec une trentaine d'illustrations.

M. Werner s'est rendu à Berne, a vu la direction des Postes, *Mlle Steyer* et *M. Dennett*⁶²⁸ directeur du Bureau de la Croix-Rouge américaine, au point de vue des envois d'argent venant d'Amérique. Il a examiné la question et fera un rapport général pour la Direction des Postes.

Quant à la *suppression du délai de 10 jours* imposé au départ des lettres de prisonniers, une demande devra être écrite par l'Agence et sera l'objet d'un examen bienveillant.

M. Werner a vu le *service de l'Internement*, *M. le major Favre*, puis le *Colonel Hauser*, au sujet des internés à employer à l'Agence. Il a compris notre point de vue, et s'occupera de nos demandes.

⁶²⁸ Major Carl Pullen Dennett (1874-1955).

M. de Bonstetten, qui est disposé à être notre Délégué permanent, n'est pas encore agréé.

Les *noms des rapatriés* qui traverseront la Suisse seront communiqués, conformément à une lettre explicite qui nous sera envoyée.

Nous avons des *listes serbes et bulgares*, et *M. le Président* a écrit à ce sujet à *MM. Mikoff [Mikoff] et Markiewitz [Markovitch]*. Nous avons des actes de décès concernant des Serbes, remis par les Bulgares. Ces actes seront remis aux Serbes, bien que ceux-ci n'aient pas remis des actes de décès concernant des Bulgares.

Au sujet de la fondation d'une *section américaine de la Croix-Rouge au Palais Eynard*, le Comité international prendra des informations pour déterminer son attitude.

11/15 juin 1918

Le 9 juin (ou le 12) une nouvelle *conférence s'est ouverte à La Haye entre les Gouvernements anglais et allemand* sur les prisonniers, sous la présidence de *M. von Vredenburg*,⁶²⁹ ministre de Hollande.

D'autres conférences diplomatiques intéressant les prisonniers anglais et allemands (Turquie, Bulgarie, Japon) seraient prévues (*Nouvelles*, 15 juin 18, n°24).

D'après les *statistiques du Conseil Fédéral* au 30 avril, le chiffre des prisonniers et *civils hospitalisés en Suisse* était de 27'220 hommes, dont 12'837 Français et 10'439 Allemands.

Déjeuner le 18 à *l'hôtel de La Métropole*, après conférence à l'Agence, avec *M. C[arl] P[ullen] Dennett*, directeur du Bureau de la Croix-Rouge américaine à Berne.

Il nous informe que la *Croix-Rouge installée au Palais Eynard* (Geneva Chapter) est une branche du Bureau de Berne, s'occupera exclusivement de secours et non pas de prisonniers.

21 juin 1918

Séance du Comité du 21 juin 1918

Présidence de *M. Naville*. Présents: *MM. Ferrière, D'Espine, Moynier, Boissier, Barbey et Des Gouttes*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. D'Espine demande que la première partie de la séance soit réservée aux *délibérations du Comité international* et que les membres seuls soient présents. Il en est ainsi décidé, la seconde partie étant réservée à l'Agence.

La prochaine séance du Comité international est fixée à samedi 29 et à 10 heures, [à la rue de l'] Athénée 3.

Nous avons reçu la visite de *M. C[arl] Dennett*, directeur du Bureau de la Croix-Rouge américaine Berne, qui a été instruit de nos services et a été frappé de la complexité du travail.

Le Conseil administratif a répondu qu'il nous demandera notre préavis quant au libellé de *l'inscription Henri Dunant*. La Croix-Rouge suisse fait une allocation de 200 fr., la section genevoise de 100 fr. *Le Comité international fera [une allocation de] 250 fr.* à condition d'approuver l'inscription.

Le devis d'installation au *Bâtiment électoral* est présenté par *M. Boissier*, ainsi que pour l'installation de *M. de Watteville* dans notre couloir, le Comité se transportant dans le local de la trésorerie.

⁶²⁹ Willem Carel Adrien Baron Van Vedrenbuch (1866-1948), diplomate et homme politique néerlandais.

La question du dépouillement du courrier est examinée et sera reprise.

Séance de l'Agence

M. Werner et les chefs de service sont introduits.

M. Dennett a insisté pour que les listes de prisonniers américains que nous recevons lui soient directement télégraphiées. *M. Castle* nous avait, en avril 1918, demandé de télégraphier les listes à Washington. Il y a donc contradiction. Pour le moment on donnera satisfaction à *M. Dennett*.

La question est étudiée de la communication télégraphique des noms de prisonniers américains et allemands par l'intermédiaire de l'Agence internationale.

La section de la Croix-Rouge américaine installée au Palais Eynard doit venir se présenter et présenter ses titres de créance au Comité international.

Mlle Cramer croit qu'il faut au Comité international un représentant à Washington ou *New York*. *M. Rappard* verra *M. Sulzer*⁶³⁰ à son passage à Genève et lui parlera de la question.

L'entrée en vigueur du *service d'été* est retardée jusqu'en juillet, le Comité se réservant de l'instituer ou non selon les circonstances. Si le personnel n'est pas occupé, on pourra lui donner congé de temps en temps l'après-midi.

La Croix-Rouge serbe demande, entre autres, par lettre du 21 mai, qu'une délégation du Comité international soit de nouveau envoyée en *Bulgarie* pour visiter les camps. Une lettre sera adressée au *Gouvernement bulgare* pour lui demander si cette mission serait agréée par lui.

21/29 juin 1918

Par lettre du 17 mai *la Croix-Rouge allemande* ayant signalé que d'après des journaux allemands, *M. Davison*, le Président du War Committee de la Croix-Rouge aurait recommandé de ne pas relever les blessés ennemis sur le champ de bataille, nous avons soumis cette grave accusation au *Bureau de Berne* de la Croix-Rouge américaine. Celui-ci répond, en date du 20 juin, que cette incrimination est absolument fausse, que la Croix-Rouge américaine ne connaît pas la nationalité d'un blessé, que tout ennemi remis à ses soins reçoit les mêmes secours qu'un soldat américain, et que jamais un propos tenu par lui dans tous les États-Unis n'a pu prêter à cette interprétation erronée. Actuellement la Croix-Rouge soigne des Allemands dans ses hôpitaux. *M. Dennett* en nous transmettant cette réponse demande que la presse allemande publie un démenti. C'est ce que nous transmettons à la Croix-Rouge allemande.

Par arrêté du 29 mai 1918 le *Service général des Prisonniers de guerre* attaché au Ministère français de la guerre a été réorganisé: le général *Verand* a été délégué aux fonctions d'inspecteur, *M. G[eorges] Cahen* à celles du Directeur du Service (Bulletin information, p. 2567, 8 juin 18).

L'accord italo-allemand conclu le 15 mai à Berne n'a pas encore été ratifié (*Nouvelles*, 25 mai 18).

Le *Bulletin de l'office d'Information* n°146, 8 juin 1918, publie une liste des camps en Allemagne, mise à jour.

La Conférence anglo-allemande à La Haye n'a commencé ses travaux que le 13 juin.

⁶³⁰ Hans Sulzer (1876-1959), industriel suisse, délégué extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suisse à Washington de 1917 à 1920.

Le 27 juin *M. Carton de Wiart*,⁶³¹ ministre de la Justice de Belgique et *M. Victor Yseux*,⁶³² secrétaire général de l'Office central belge des prisonniers [et des internés] ont visité l'Agence.

Le service postal a été rétabli entre *la Roumanie occupée et la Moldavie* (Roumanie libre). L'intermédiaire de Francfort n'est plus indispensable.

Séance du Comité international du 29 juin

Pour le procès-verbal de cette séance qui ne concernait pas l'Agence, voir le cahier des Procès-Verbaux du Comité.⁶³³

1/5 juillet 1918

Les premières listes de *prisonniers allemands* faits par les *Américains* sont arrivées. L'Agence a demandé au Central Records Office quelques indications complémentaires, notamment quant au lieu de détention.

8 juillet 1918

Séance [du Comité] du 8 juillet 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Ferrière, Gautier, Boissier, Barbey, Rappard, Des Gouttes.

Le procès-verbal de la séance du Comité du 29 juin est lu et adopté.

L'arrangement d'après lequel la *Croix-Rouge américaine* nous alloue 10'000 fr. par mois expire au 30 juin mais sera renouvelé sans difficulté.

Une longue conférence a eu lieu avec *M. Dennett, du Bureau de la Croix-Rouge américaine* de Berne. Il en est résulté la constatation que les dépêches vont plus vite quand elles partent du Bureau de la Croix-Rouge. En outre, le Gouvernement américain demande aussi qu'on n'encombre pas inutilement les câbles. Les listes seront donc télégraphiées à Berne.

La question *Barney* a été abordée et sera réglée à l'arrivée prochaine de M. Castle. Celle de l'organisation du service américain a été étudiée à fond. La Croix-Rouge américaine correspond avec Francfort et même avec le Ministère de la guerre de Berlin. Mais elle continue à se servir de notre Agence pour les renseignements à fournir. *M. Crosnier* sous-dirigera provisoirement le service américain.

A ce propos, la question d'un *voyage en Allemagne* est reprise, et à divers côtés l'importance d'un voyage de notre Président à Berlin est soulignée.

*M. Barthélémy Bouvier*⁶³⁴ a accepté comme *M. René Hentsch* d'être avec lui vérificateur des comptes. Ces Messieurs ont commencé leur fonction et nous feront un rapport. Les dépôts au Comptoir d'Escompte sont faits, au nom du Comité international.

Il sera répondu à *M. [Paul] Appia* (P.V. de la séance [du Comité] du 29 juin) que le Comité international n'est pas opposé à la proposition de baptiser la *Place Neuve* du nom de *place de la Croix-Rouge*, mais qu'il n'est placé lui-même pour faire la proposition. Il ne peut que l'appuyer.

⁶³¹ Henry Carton de Wiart (1869-1951), écrivain et homme politique belge, ministre de la Justice de 1911 à 1918.

⁶³² Victor Yseux (1869-1932), juriste belge, avocat à Anvers.

⁶³³ Ce procès-verbal traite surtout de la nomination de Mlle Cramer en tant que membre du Comité international. Celle-ci, acceptée en principe, est toutefois jusqu'à ce que « les circonstances le permett[ent] ».

⁶³⁴ Barthélemy-Amédée Bouvier (1857- 1940), banquier suisse.

M. Werner prendra pendant les vacances la direction du dépouillement du *courrier* et la conservera quand *M. Burin Derogier*[s]⁶³⁵ reviendra de ses vacances. Le service de trésorerie continuera à ouvrir les plis chargés et passera à *M. Werner* les plis qui ne le concerneront pas.

M. Werner aura un timbre qu'il apposera en même temps que sa signature: *Secrétaire général de l'Agence internationale des Prisonniers de guerre*. Ce sera lui qui aura la rédaction des *Nouvelles*.

Séance de l'Agence

M. Werner et les chefs de service sont introduits.

Il est donné lecture d'une lettre de *M. Chabannes de la Pallice* [sic], de Salonique, lequel accepte d'être représentant du Comité international, mais a reçu ordre du Général Guillaumat⁶³⁶ de ne pas avoir de rapports avec *M. Muller*. Il n'y a pas encore de réponse du Gouvernement français au sujet de notre mission à Salonique.

L'Allemagne n'a pas encore répondu sur la question des *délégués permanents*. Il sera écrit à *M. Philipsen*, qui nous avait désigné le capitaine Hjort comme délégué permanent, pour lui expliquer la cause involontaire du retard dans la réalisation de ces missions.

Il y a un grand changement d'attitude au *Ministère de la guerre de Berlin à l'égard du Comité international*. Il a refusé de nous donner des informations demandées, déclarant par lettre du 28 juin, que selon l'accord franco-allemand les prisonniers peuvent s'adresser à la Puissance protectrice de leurs intérêts et que le Ministère n'a pas, pour des raisons militaires, à répondre à des organes inofficiels. La Légation de Suisse à Paris faisant, au sujet d'enquêtes sur [des] prisonniers allemands, tout ce que les familles peuvent demander, celles-ci n'ont pas besoin du Comité international et le levier de réciprocité manque de ce côté-là. Il y aurait lieu de faire des démarches à Berlin pour dissiper l'hostilité qui se manifeste à l'égard du Comité international.

9/13 juillet 1918

Les otages alsaciens retenus en France et les *Français des Départements envahis à Holzminden* seraient rendus de part et d'autre le 12 juillet.

Le *rapatriement des valides* et l'internement des officiers en Suisse, selon les accords récents, ont commencé. Ils continueraient à raison de 20-25'000 par mois (l'Office d'information, n°149, parle de 6000 Français par mois).

L'accord franco-ottoman du 23 mars 1918 a été ratifié de part et d'autre, mais n'est pas encore entré en vigueur.

La *Croix-Rouge bulgare* transmet à l'Agence un volumineux courrier émanant de Français prisonniers en Bulgarie. L'Agence le transmet le jour même (10 juillet) aux familles.

Les *délégués de la Croix-Rouge danoise* ont visité les *prisonniers ottomans au Caucase* et leur rapport nous est communiqué.

Le n°149, 29 juin, du Bulletin de l'Office d'information publie le rapport de la *Fédération nationale d'assistance* sur son activité pendant la 2ème année de son existence.

Les Commissions médicales qui tous les deux mois vont choisir les malades, aux termes de l'accord franco-allemand du 15 mars, ont à examiner un trop grand nombre de prisonniers et

⁶³⁵ Marcel, mentionné aussi sous le nom de Burin des Roziers. Possiblement Marie Pierre Marcel Burin des Roziers (1876-1947), juge français.

⁶³⁶ Adolphe Guillaumat (1863-940), militaire français.

en choisissent très peu vu les catégories restreintes (Bulletin Office d'information, 29 juin 1918).

15 juillet 1918

Séance du Comité du 15 juillet 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Ferrière, Gautier, Boissier, Barbey, Rappard, Des Gouttes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Naville a reçu une lettre personnelle de *M. Hindenburg* de Berne, qui tâchera de solutionner à Berlin où il va la question des Délégués permanents. Nous avons insisté auprès de M. Dinichert et de M. Philipsen. *M. Walter de Bonstetten* a écrit longuement au sujet des Délégués permanents; il serait d'accord pour remplir sa mission. Les délégués partiront dès qu'ils seraient agréés.

Mlle Cramer prendra un congé d'un mois dès le 22 juillet. Elle voudrait voir M. Gautier prendre la surveillance du service [des prisonniers de l'Entente]. M. Gautier est d'accord pour consacrer trois matinées à ce service, M. Chenevière pourra le suppléer pour les autres jours. Des remerciements lui sont adressés par le Comité.

M. Clouzot va mieux et M. D'Espine espère qu'il pourra reprendre son service.

M. Castle va venir à la fin de juillet. Il ne serait pas fait de changements au service américain avant cette visite. *M. Barney* ne revient plus à l'Agence, mais il n'est pas démissionnaire.

M. le Président estime que la question *des gaz vénéneux* doit être reprise vis-à-vis de l'Allemagne. Après longue délibération, il est décidé sur la proposition de M. Boissier, de sonder le terrain sur cette question auprès du *Prince de Hohenlohe*.⁶³⁷ M. le Président ira le voir à Zurich.

Une lettre personnelle de M. Naville sera adressée au *Général Friedrich* pour lui demander de pousser jusqu'à Genève quand il viendra à Berne pour les négociations germano-américaines.

Séance de l'Agence

M. Werner et les chefs de service sont introduits.

La Croix-Rouge américaine a réclamé au sujet des chaussures envoyées aux prisonniers et non remises aux destinataires. Or le Ministère de la guerre [allemand] refoule nos enquêtes. Malgré cette attitude catégoriquement négative, cette plainte sera transmise à l'Unterkunfts Département du Ministère de Berlin.

Par l'*Ambassade d'Espagne* (rapport d'avril 18), nous apprenons qu'au *camp de Wittenburg*⁶³⁸ le commandant aurait reçu ordre de mâter les prisonniers par la faim.

Pendant le *service d'été* (7-12; 2 à 4 ½, 2 jours par semaine) quelques volontaires seront autorisés à venir l'après-midi, avec autorisations personnelles et cela malgré le régime d'été entré en vigueur. La fermeture à 6 heures est maintenue.

M. Rappard propose qu'une *mission en Allemagne*, présidée par M. Boissier accompagné par Mlle Cramer (laquelle fait consigner au P.V. son refus formel) ou par M. Werner (M. de Watteville refuse par principe et par impossibilité d'y aller) parte dès le début d'août. Cette proposition est votée.

⁶³⁷ Ernest Wilhelm Friedrich Carl Maximilian, Prince de Hohenlohe-Langenburg (1863-1950), diplomate allemand.

⁶³⁸ Localité du Duché de Mecklenburg-Schwerin.

M. Chabannes de Palice [sic] à Salonique pourrait centraliser les demandes et faire parvenir les secours. Une lettre lui sera adressée, le désignant comme représentant du Comité international et lui traçant le rôle que le Comité international lui confie, notamment pour les recherches de prisonniers ou disparus.

22 juillet 1918

Séance du Comité du 22 juillet 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Ferrière, Rappard, Boissier, Des Gouttes. M. Gautier est malade, M. Barbey est en vacances.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Mlle Cramer est partie en congé, Monsieur Cheneviève la remplacera. *Mlle Cramer* était chargée de la correspondance délicate et de la lecture de tous les documents pouvant intéresser l'Agence (correspondance, journaux, rapports). Ses fonctions pourront être réparties. Les Américains doivent revenir à la fin du mois, avec M. Dimmick⁶³⁹ qui prendra la direction de la délégation américaine en Suisse. *Mlle Cramer* renonce à les rencontrer. *Mlle Cramer* prenait des initiatives qui pourront difficilement être prises par d'autres.

M. Rappard communique une lettre de *M. Dennett* qui, d'accord avec Davison, demande que toutes [les] communications émanant de l'Agence concernant les Américains passent par Berne, du moins en ce qui concerne les militaires. Il n'y a pas de difficultés pour les listes que nous enverrons à Berne; pour les enquêtes, nous perdrons le bénéfice de l'autre rôle et du contact que la correspondance nous apporte avec les familles. Il est fait ressortir que notre Comité International doit faciliter le rapprochement des Croix-Rouges, comme il l'a déjà fait pour l'Autriche et l'Italie, en invitant les Croix-Rouges autrichienne et italienne à correspondre directement. Il sera donc répondu à M. Dennett que les listes seront transmises à Berne, mais que nous continuerons à répondre aux demandes qui viendront, en renseignant directement nos correspondants. Cette question des enquêtes sera reprise quand les délégués de la Croix-Rouge américaine arriveront à Genève.

La mission à Berlin sera composée de MM. Boissier et Werner.

Monsieur le Président propose une lettre à *M. le Général Friedrich* pour lui montrer la nécessité de venir à Genève, et lui annoncer qu'une mission ira à Berlin au cas où il ne pourrait venir. Le Comité décide d'envoyer la délégation à Berlin dès le début d'août, et d'attendre pour adresser une autre invitation au Général Friedrich que les délégués allemands soient arrivés à Berne.

Séance de l'Agence

Les chefs de service sont introduits, ainsi que *M. Werner*.

M. Werner demande que les séances du Comité International n'aient plus lieu le lundi en raison du courrier.

Francfort télégraphie que les *dépêches* ne sont admises que de Croix-Rouge à Croix-Rouge, et que les dépêches de l'Agence adressées à d'autres que les Croix-Rouge sont détruites. Cependant des réponses télégraphiques sont arrivées et arrivent journellement. Au fond les *enquêtes télégraphiques* ont toujours été une tolérance. M. le Président reprendra le dossier avec M. Werner. Mais une démarche de principe ne serait opportune que par l'entremise de notre délégation à Berlin. La question sera reprise à la séance suivante.

⁶³⁹ J. Benjamin Dimmick (1858-1920), banquier américain, commissaire de la Croix-Rouge américaine en Suisse.

Le privilège dont a joui depuis 1916 *M. [Mercinier]*⁶⁴⁰ de s'interposer entre les familles habitant Le Caire et l'Agence ne sera pas maintenu, la raison d'être de cette faveur n'existant plus.

M. Werner a constaté depuis trois mois qu'il n'y avait pas de direction effective de l'Agence; il met la question sur la conscience du Comité. Il n'y a pas de coordination suffisante.

M. Ferrière estime également qu'il faut plus de cohésion.

Une séance spéciale aura lieu mercredi 24 à 10h. Elle ne sera que préliminaire.

La lettre à *M. Chabannes La Palice* a été écrite. *M. Müller* sera informé de ce qui a été fait.

16/23 juillet 1918

Le 19 juillet, *M. Mikoff*, délégué de la Croix-Rouge bulgare a notifié au Comité International la ratification par son Gouvernement de *l'accord bulgare-serbe de novembre 1917*.

Le 14 juillet ont pris fin les délibérations de la *conférence anglo-allemande à La Haye*. L'accord signé doit être ratifié par les gouvernements.

Le Dr. Guillermin, avant de prendre en Allemagne les fonctions de Délégué permanent, a visité plusieurs *dépôts en France*, du 31 mai au 10 juillet. Cette visite fera l'objet d'un rapport (19e série des Documents).

D'accord avec *M. Christiani*,⁶⁴¹ chef du service de l'hygiène, des mesures ont été prises par Messieurs les Dr Ferrière et D'Espine, pour prévenir à l'Agence l'épidémie de grippe (espagnole) qui sévit à Genève (encaustique, mesures d'hygiène et de propreté personnelle).⁶⁴²

24 juillet 1918

Séance du Comité international avec MM. Werner et les chefs de service

Présidence de *M. Naville*. Présents : MM. Ferrière, Boissier, Rappard, Des Gouttes.

M. Werner expose la nécessité d'organiser différemment la direction de l'Agence, laquelle doit rester distincte des autres attributions du Comité international, organe central des Sociétés de la Croix-Rouge. Le Comité n'est pas actuellement, dit *M. Werner*, apte à diriger l'Agence et de suivre le travail complexe qui lui incombe. Il entrevoit une commission de direction, dont le président serait membre du Comité, qui se réunirait trois fois par semaine, établirait la liaison entre la direction et les chefs de service et empêcherait des décisions ou démarches qui pourrait être prise de part et d'autre et se contrecarrer. La commission de direction serait composée de cinq membres permanents, un président membre du Comité, le Secrétaire général de l'Agence, les chefs de service de l'Entente, des Empires Centraux, des Civils. Toutes questions touchant l'Agence devraient être traitées par cette Commission. Les autres membres du Comité pourraient assister aux séances de la Commission, mais leur présence ne serait qu'occasionnelle.

M. Chenevière croit qu'une mesure de ce genre ramènerait la confiance et l'entrain, engagerait *Mlle Cramer* à rentrer et *Mlle Hentsch* à ne pas quitter le 1er septembre comme elle a l'intention de le faire. Il est de première importance que des décisions intéressant les Services ne soient pas prises sans que les chefs intéressés soient consultés.

⁶⁴⁰ Possiblement Edgar Mercinier (1862-1921), secrétaire général français du parquet des tribunaux mixtes à Alexandrie.

⁶⁴¹ Hector Christiani (1862-1940), médecin suisse, directeur du Bureau cantonal genevois de Salubrité publique (1907-1924), doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Genève de 1915 à 1926.

⁶⁴² La première vague de la grippe espagnole touche la Suisse au mois de juillet 1918.

M. de Watteville voit avec tristesse le rôle de l'Agence décliner depuis plusieurs mois, et dès le début de ses fonctions s'est aperçu des lacunes dans la direction de l'Agence, cela en toute objectivité et en dehors de toute question de personnes.

M. Naville prenant acte de ces communications déclare que le Comité est divisé sur cette proposition de M. Werner. Plusieurs envisageraient avec plus de faveur la nomination d'un Directeur, dont le Comité international ne serait que le conseil d'administration. Ce directeur serait M. Werner.

M. Ferrière déclare qu'il ne peut lui-même pas maîtriser, comme un chef de service devrait le faire, le travail de sa section civile, tant le travail est complexe. Il reste à la tête de ce service parce qu'il l'a créé, et parce que Mlle Valentin, comme étrangère, ne peut pas être chef de service.

Les chefs de service se retirent, ainsi que M. Werner.

Séance du comité

Les séances du Comité auront lieu dorénavant le mercredi à 10 h. *M. Naville* ne croit pas que le départ de Mlle Cramer soit une catastrophe dont l'Agence ne se relèvera pas, comme on l'a craint aussi au départ de M. Ador. Dans un échange de vues auquel tous les membres prennent part, il est reconnu qu'une collaboration plus étroite des chefs de service avec la direction de l'Agence est nécessaire. La forme utile pour y donner satisfaction est à chercher. Après la distribution de l'exposé écrit de M. Werner entre les membres du Comité une séance aura lieu pour prendre une décision sans tarder.

25/31 juillet 1918

Le deuxième accord anglo-allemand a été signé le 14 juillet à La Haye (Nouvelles, 27 juillet). Il prévoit le rapatriement, l'internement des prisonniers et des civils, le traitement des prisonniers. Ce texte ne sera publié que lorsque la ratification sera intervenue.

Des *Département envahis*, on rapatrie tous les civils qui le demandent et contre lesquels il n'y a pas d'objections d'ordre militaire.

Le Conseil fédéral a accepté en principe l'internement de prisonniers américains en Suisse.

31 juillet 1918

Séance du Comité du 31 juillet 1918

Présidence de M. Naville. Présents : MM. Ferrière, Rappard, Boissier. Excusés en vacances : MM. d'Espine, Barbey, Moynier, Des Gouttes (notes de M. Boissier).

Le Comité international étudie la question de *la réorganisation et de la direction de l'Agence*.

M. Naville estime que pour assurer une bonne marche des services de l'Agence, il y aurait lieu de nommer un directeur qui devrait être choisi en la personne de M. Werner.

M. Rappard croit que pour réaliser les vœux du personnel supérieur, il ne faut pas interposer entre le Comité et lui un directeur plus récent à l'Agence que les chefs de service. Cette solution ne pourrait probablement pas se réaliser du fait de l'opposition de M. Werner lui-même, et ne donnera pas satisfaction à ceux qui ont désiré un changement. M. Rappard dégage sa responsabilité de ce système.

M. Ferrière se ralliera à l'idée d'un directeur. Il redoute néanmoins cette solution, vu la difficulté de délimiter les compétences.

M. Naville trouve qu'il manque à l'Agence une certaine centralisation qui sera réalisée par la direction.

M. Boissier insiste pour la création d'un conseil de l'Agence qui fournira au Comité international les préavis dont il a besoin et pourra lui soumettre des propositions. Ce conseil devrait être présidé par *M. Werner*. Le titre donné à ce dernier pouvant être encore discuté. *M. Ferrière* est d'accord pour l'institution d'un conseil, mais présidé par un membre du Comité.

M. Naville ne voit pas d'un bon oeil de cette commission parce que ce sera un État dans l'État et que les susceptibilités et les questions de personnes soulèveront toujours des difficultés.

M. Ferrière désire conserver toute l'indépendance de son service. Il insiste encore pour que ce soit un membre du Comité international qui préside cette commission et qu'on prévoie une période d'essai pour cette organisation toute nouvelle.

Le Comité international arrête le *projet suivant* :

Un membre du Comité international est délégué à la direction de l'Agence.

Ce délégué réunira en conférences régulières les chefs de service, et, lorsque le besoin s'en fera sentir, les chefs de section et les autres collaborateurs dont la présence pourrait être nécessaire. Le Secrétaire Général de l'Agence fonctionnera comme secrétaire rapporteur de cette conférence et préparera l'ordre du jour. Le cas échéant, le président pourra lui déléguer la présidence.

Cette organisation est prévue pour une durée de trois mois à titre d'essai.

Le Secrétaire Général est chargé de l'administration de l'Agence.

M. Werner est introduit et chargé de communiquer aux chefs de service le projet arrêté par le comité.

7 août 1918

Séance du Comité du 7 août 1918

Présidence de *M. Naville*. Présents : MM. Gautier, Moynier, Micheli, Barbey, Rappard. Excusés : MM. Ferrière, d'Espine, Boissier, Des Gouttes (notes de *M. Barbey*).

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est donné lecture, sur la question de la direction de l'Agence, de deux lettres de *M. Des Gouttes*, et une lettre de *M. d'Espine* revendiquant pour lui la direction des services américain et italien.

M. Gautier expose les motifs qui ont rendu nécessaire la création d'une Commission de direction. Il donne lecture du dernier projet, qui vient d'être remis aux membres du Comité international. Il déclare que s'il se charge de la présidence de la Commission de direction, il notifiera aux chefs de service que leurs desiderata ayant été acceptés par le Comité international, tout motif de mécontentement ou de friction devra disparaître et qu'il compte absolument sur leur collaboration loyale et sans réserve. Il sera bien établi que les questions concernant l'Agence et les prisonniers seront exclusivement réservées à la Commission de direction, et que le Comité international, à part les questions générales de finances et de missions à l'étranger, ne prendra de décision concernant l'Agence que lorsqu'il en aura été saisi par la Commission de direction. Cette dernière préavisera toutes les fois que les missions à l'étranger concerneront l'Agence ou les prisonniers. La Commission comptera deux membres du Comité international outre *M. Ferrière* représentant le service civil. Elle entrera en activité le 12 août.

M. Naville exposera à *M. d'Espine* les raisons qui s'opposent à la réalisation de son désir.

Le Secrétaire Général de l'Agence assistera aux séances du Comité international qui traite des questions relatives à l'Agence ou aux prisonniers.

La question de la direction du service américain sera étudiée prochainement par la Commission de direction.

À la suite d'une proposition de *M. Micheli*, qui donne lieu à une discussion, il est décidé qu'un article sera ajouté au projet spécifiant que les chefs de service et de section pourront être convoqués aux séances du Comité international quand celui-ci le jugera opportun.

À la demande de *M. Moynier*, la question des dépenses de l'Agence et du contrôle des factures et remise à la Commission de direction.

M. Micheli est chargé d'exposer à Mlle Cramer les décisions prises et de lui exprimer le vœu qu'elle reprenne prochainement sa place à l'Agence.

M. Boissier désirant être déchargé, *M. Barbey* est désigné comme second membre du Comité international à la Commission de direction. *M. Boissier* gardera cependant provisoirement l'administration de l'Agence, la Commission de direction pouvant le consulter à son gré.

En l'absence de *M. Ferrière*, *M. Rappard* le remplacera à la commission de direction.

La Croix-Rouge britannique ayant protesté contre le torpillage du *Llandoverly Castle*,⁶⁴³ *M. Naville* soumettra au Comité international un projet de réponse.

M. Naville invitera aussi le *général Friedrich*, qui doit se rendre à Berne pour les conférences germano-américaines à venir à Genève.

MM. Gautier, Rappard et Barbey insistent pour que la *délégation pour Berlin* parte prochainement. Le Comité rapportera prochainement sur cet objet.

Annexe

Règlement de la Commission de direction de l'Agence internationale des prisonniers de guerre

(Adopté par le Comité International dans sa séance)

(du 7 août 1918)

Art. 1. La Direction de l'Agence Internationale des Prisonniers de Guerre est confiée par le Comité International de la Croix-Rouge à une Commission de Direction.

Sont, en conséquence, placées dans la compétence de cette Commission:

- 1.- Toutes les opérations ou démarches relatives aux renseignements sur les Prisonniers de Guerre, ainsi que toutes opérations ou démarches relatives à leur régime ou à leur traitement.
- 2.- L'Administration de l'Agence, sous réserve des compétences du Comité en matière financière.

Art. 2. La Commission fera rapport chaque semaine au Comité International sur la marche de l'Agence, et lui soumettra les questions qu'elle-même ou son Président estiment devoir réserver à la décision du Comité International.

⁶⁴³ Navire-hôpital canadien torpillé le 27 juin 1918 au sud de l'Irlande.

Sont toujours réservées au Comité, sur préavis de la Commission, les décisions portant sur le principe d'une délégation ou mission à l'étranger ainsi que sur le choix des délégués.

Art. 3. La Commission de Direction est composée de :

- 1.- Deux membres du Comité International dont l'un est délégué par le Comité en qualité de Président.
- 2.- Des Chefs des Services suivants : Entente, Puissances Centrales, Civils.
- 3.- Du Secrétaire Général de l'Agence.

Tous les membres de la Commission doivent être de nationalité suisse.

Art. 4 . La Commission peut inviter à assister à ses séances les adjoints des Chefs de Service et les Chefs de Section.

Le Président de la Commission a pour suppléant, le second membre du Comité ou à son défaut le Secrétaire Général de l'Agence, qui est, en outre, plus spécialement chargé de l'administration.

Art.5. Le Secrétaire Général assiste aux séances du Comité International pour toute la partie qui concerne l'Agence et les prisonniers de Guerre.

Les Chefs de Service et de Section peuvent y être convoqués le cas échéant.

8/13 août 1918

L'accord austro-serbe du 1er juin 1918 a été ratifié.

L'accord serbo-bulgare de novembre 1917 l'a été enfin aussi par le nouveau Gouvernement bulgare⁶⁴⁴ (voir 16/23 juillet).

Le Comité International est entré en pourparlers avec le *Département Politique Fédéral* pour faire respecter intégralement la Convention de La Haye assurant aux *colis de prisonniers* la gratuité de transport, le Conseil Fédéral ayant autorisé les C.F.F. à percevoir une demi-taxe.

14 août 1918

Séance du Comité du 14 août 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. Gautier, Micheli, Moynier, Barbey, Boissier, Rappard, Des Gouttes.

MM. D'Espine et Ferrière sont absents.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Werner prendra ultérieurement en mains l'administration.

M. Gautier rapporte sur les décisions de la *Commission de Direction*.⁶⁴⁵ Une affiche annoncera la création de cette Commission, qui sera publiée dans les Nouvelles, et communiquée par lettre aux Commissions de prisonniers et Bureaux de renseignements. Les chefs de service et de sections ont été informées oralement tout à l'heure.

⁶⁴⁴ Le gouvernement bulgare démissionne en juin 1918 et est remplacé par un gouvernement moins germanophile que le précédent.

⁶⁴⁵ La Commission de Direction de l'Agence tient ses propres procès-verbaux entre le 12 août 1918 et le 11 avril 1919.

Pour le *service de l'Entente*, il faut une direction unique, mais une décision définitive ne pourra être prise que lorsque Mlle Cramer aura pris une résolution.

Pour le courrier, on fera comprendre à *M. Burin Dérogier*[s] que sa nationalité l'empêchait de continuer à diriger le dépouillement. *M. Henri Odier* en sera chargé.

À propos de la *mission à Berlin*, *M. Barbey* verra la semaine prochaine *M. Hindenburg*, et faire pression pour que cette délégation parte au plus tôt.

Les Nouvelles seront rédigées par *M. Barbey*, *Chenevière*, et de *Watteville* jusqu'au retour de *M. Clouzot*.

La Croix-Rouge de Francfort recherche à nous supplanter. Elle a écrit à la Croix-Rouge danoise que tout ce qui concernait les prisonniers anglais devait lui être adressé directement. Elle se base sur le fait [mot illisible] que nous transmettions à Francfort les demandes de renseignements sur les prisonniers anglais et en Angleterre les fiches originales reçues d'Allemagne. *M. de Watteville* écrira à *M. Partsch* et *M. Chenevière* à la Croix-Rouge danoise et à la Croix-Rouge de Francfort pour rectifier les points de fait erronés sur lequel Francfort se fonde. La mission en Allemagne devra aller à Francfort, à Fribourg, Munich et Stuttgart pour visiter les Croix-Rouges.

Reprenant les divers points présentés, le Comité international décide que *MM. Boissier et Werner* iront en Allemagne dès que la mission pourra partir.

On attendra la réponse de Francfort et de *Partsch* pour agir ultérieurement et réfuter au besoin une *circulaire* que la Croix-Rouge de Francfort a envoyée aux Croix-Rouges allemandes.

M. le Dr. Guillermin doit, en raison de la mort de son frère sur le front français, renoncer à être notre Délégué permanent. *M. de Bonstetten* de son côté, n'est plus disponible dès la fin d'août. On demande à *M. Cahen*, avisé par télégramme, d'agréer un remplaçant au *Dr. Guillermin* de façon à arriver à réaliser cette délégation permanente que la France désire vivement. *M. Barbey* traitera dans son entrevue avec *M. Hindenburg* la question protocolaire de la nécessité d'une notification de la part du Gouvernement français du nom des délégués à l'Allemagne. On cherchera un remplaçant au docteur *Guillermin*.

La France ne répond pas au sujet de notre *mission à Salonique*. Nos délégués devenus disponibles de ce fait pourraient partir pour la *Bulgarie*. *M. Naville* a écrit à ce sujet à *M. Guéchoff* président de la Croix-Rouge bulgare qui se trouve en Suisse. Après longues discussions, il est décidé que nos délégués partiront pour *Athènes*, essayeront d'aller à Salonique, et que la mission en Bulgarie sera l'objet d'une décision ultérieure. Des passeports diplomatiques seront de suite demandés pour *MM. Rappard et le Dr Redard* en vue de leur départ pour Athènes.

La *colonie suisse de Catalogne* a envoyé 32'000 fr. pour l'Agence, l'appel en faveur du don national suisse étant survenu, la colonie suisse demande si nous distraierions [sic] une partie du don qui nous est fait en faveur des soldats suisses. Il est décidé de remettre 10'000 fr. au don national pour les soldats suisses nécessiteux ou leurs familles.

La protestation de la Croix-Rouge britannique sur le torpillage du *Llandovery Castle*, malgré ses termes virulents, sera transmise sans observation à la Croix-Rouge allemande.

Le Comité International décide de traduire et d'imprimer en allemand le rapport *Guillermin*, avec illustrations comme la publication française, sous réserve de l'autorisation de diffusion en Allemagne du rapport français.

Séance levée à 11 h 20.

14/23 août 1918

Nous recevons, daté du 19 août, une protestation de la *Croix-Rouge autrichienne* contre le torpillage du navire hôpital *Baron Call*.⁶⁴⁶ Nous la transmettons à la Croix-Rouge italienne.

La *Croix-Rouge autrichienne* s'adresse à nous en faveur des *prisonniers austro-hongrois* que le Gouvernement russe est disposé à libérer conformément à la paix de Brest Litovsk, mais que les Puissances Ententistes en Russie paraissent vouloir retenir (voir décision séance du 28 août).

Le 20 août s'est ouverte à Berne la *Conférence austro-italienne* en faveur des prisonniers; c'est M. le Ministre Dinichert, chef de la division pour la représentation des intérêts étrangers au Département politique qui la préside (pour les délégués, voir *Nouvelles* n° 34 du 24 août 1918).

En ce qui concerne l'échange de nouvelles entre les *Empires centraux et les États-Unis*, le service de l'Agence a transmis 3500 demandes à Washington et en a reçu 3800 (de juin à août). 300 messages ont pu être communiqués.

MM. Dimmick et Dennett de la Croix-Rouge américaine à Berne ont visité l'Agence (le 9 août).

23 août 1918

Séance du Comité du 23 août 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. Gautier, Moynier, Micheli, Boissier, Barbey, Rappard. MM. Ferrière et Des Gouttes sont en vacances.

M. Werner assiste à la séance en qualité de secrétaire.

Le chèque de 10'000 fr. sur le don des Suisses de Catalogne a été versé au Don national en faveur des soldats, conformément à la décision du 14 août. Un reliquat de 1700 fr. a été versé par le Département politique.

Mlle Cramer a bien voulu rentrer pour deux mois à l'Agence.

M. Barbey rapporte sur son voyage à Berne: *M. Hindenburg* de la Légation d'Allemagne qui a compris l'intérêt de la *mission* projetée par notre Comité. Une démarche officielle sera faite pour obtenir les passeports. Il sera demandé Mlle Cramer de se joindre à la délégation (MM. Boissier et Werner).

M. de Bonstetten reste notre délégué permanent, mais *le docteur Guillermin* renonce définitivement. On songe à M. Lucien Cramer⁶⁴⁷ pour le remplacer.

La *mission à Athènes* est agréée par le Ministre de Grèce à Berne,⁶⁴⁸ et nos délégués peuvent fixer leur départ.

De son entretien avec M. Dinichert, M. Barbey rapporte l'impression que *l'exécution des accords* franco-allemands a été très défectueuse. Les transports sont arrêtés.

La question du *rapatriement des civils autrichiens* devra être reprise au retour de M. Ferrière, les Autrichiens insistant pour faire revenir la France sur son refus.

⁶⁴⁶ Torpillé le 6 août 1918.

⁶⁴⁷ Lucien Cramer (1868-1953), diplomate suisse, membre du Comité international de 1921 à 1946, puis membre honoraire.

⁶⁴⁸ Apostole Alexandris (?-?), Ministre de Grèce en Suisse depuis le 8 octobre 1917.

Au sujet de la *délégation de M. Frick* en Russie et de la demande de ce dernier, il est décidé de lui accuser réception de sa longue lettre dépêche et de lui ouvrir par l'entremise du Département politique un crédit de 1000 MK et 1000 roubles.

M. Castle de la Croix-Rouge américaine doit venir prochainement à Genève. La tâche du service de transmission de nouvelles entre l'Amérique et les Empires centraux est considérable.

D'après les renseignements reçus du Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, il n'est pas question d'une Conférence serbo-bulgare à La Haye, contrairement au bruit qui avait couru.

La Commission de Direction de l'Agence a beaucoup à faire pour le règlement de plusieurs points.

La *Nouvelle Gazette de Zurich* (N.Z.Z) a publié un article élogieux sur le Comité international. Un mot de remerciement sera adressé à la rédaction. (Il est en définitive renoncé à adresser ces remerciements).

La séance est levée à 11 h 30.

24/29 août 1918

MM *Pabst* et le *Général Friedrich* acceptent de venir à Genève voir l'Agence lors des conférences germano-américaine à Berne. Malheureusement nous apprenons peu après (commencement de septembre) le décès subit du *Général Friedrich*.

Nous demandons à Paris la *liste des Allemands rapatriés* en vertu des accords et des Français qui rentrent en France. Monsieur Paul Arné, du Service officiel des prisonniers, nous les promet.

Des négociations sont entamées avec Paris, comme suite à la décision de la dernière séance, pour acheminer le rapatriement des *civils austro-hongrois et français*.

Mlle Cramer, qui est rentrée à l'Agence pour deux mois, accompagnera notre délégation à Berlin.

M. Lucien Cramer accepte de remplacer M. Guillermin comme délégué permanent, et le Département politique lui accordera le congé nécessaire.

L'accord austro-serbe, conclu le 1er juin, a été ratifié et est entré en vigueur le 15 juillet. (Nouvelles n°35, 31 août 18).

28 août 1918

Séance du Comité du 28 août 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Ferrière, Gautier, Moynier, Boissier, Barbey. M. Rappard est excusé et M. Des Gouttes absent.

M. Werner assiste à la séance.

M. Gautier présente le rapport de la Commission de direction de l'Agence :

M. le Président fera une démarche auprès de M. *Lucien Cramer*, comme délégué permanent.

M. [de] *Penha Garcia*⁶⁴⁹ a été nommé chef de la *section portugaise*.

M. Guéchoff, président de la Croix-Rouge bulgare a visité l'Agence et s'entretiendra avec le Comité d'un certain nombre de points. Le Comité le recevra à déjeuner à l'hôtel de La

⁶⁴⁹ José Capelo Franco Frazão, 1^{er} comte de Pehna Garcia (1872-1940), homme politique portugais, réfugié à Genève à la suite de la révolution de 1910 au Portugal.

Métropole.

À la lettre de la Croix-Rouge autrichienne concernant le *régime des prisonniers austro-hongrois* en Russie, une réponse sera préparée par MM. Naville et Ador à Berne, d'accord avec le Département politique, afin de conserver la pleine neutralité de l'Agence. La lettre autrichienne sera transmise aux Croix-Rouges française, britannique et américaine.

M. Ed. Odier a écrit personnellement à M. Naville comme président par intérim du Comité International pour le mettre en garde contre M. Bagotzki⁶⁵⁰, prétendument chargé d'une mission de la Croix-Rouge russe.

La séance levée à 11 h.

29 août/6 septembre 1918

M. Guéchoff demande une visite nouvelle des prisonniers bulgares.

La Croix-Rouge serbe sollicite notre intervention en faveur des prisonniers serbes envoyés en Asie Mineure. La requête sera transmise à la Croix-Rouge autrichienne.

Décès subit du Major Général Friedrich (voir *Nouvelles* 14 septembre 18).

6 septembre 1918

Séance du Comité du 6 septembre 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Ferrière, Gautier, Moynier, Boissier, Rappard, Barbey. M. Des Gouttes est en vacances.

M. Gautier introduit M. Jdanoff, délégué du Bureau de secours aux Prisonniers de Moscou accompagné de MM. Sergeieff et Lamm⁶⁵¹ et expose le but de leur mission:

Appuyer deux lettres aux *Croix-Rouges américaine et argentine* demandant des secours pour les prisonniers russes.

Demander au *Gouvernement français* la faculté pour les soldats russes en France de correspondre avec leur famille. (Voir *Nouvelles* 14 septembre 18, page 326).

Le Comité international se déclare d'accord pour déférer au vœu de la mission russe. Les sommes séquestrées *en mains de la Croix-Rouge russe*, par le Gouvernement actuel ont été, dit M. Jdanoff, restituées au Collège central pour la réorganisation de la Croix-Rouge Moscou.

M. Gautier rend compte du travail de la Commission de direction: entretiens avec M. Guéchoff, examen de la question américaine, M. Chenevière qui doit se rendre à Berne la traitera. M. [Jean-Jacques] Volkart secondera M. Werner dans le dépouillement du courrier.

M. Naville donné lecture du *projet de réponse à la Croix-Rouge autrichienne* qu'il a élaboré de concert avec M. Ador. Ce projet est adopté. Copie de la lettre autrichienne avec notre réponse sera envoyée aux Croix-Rouges française, britannique et américaine.

M. de Bonstetten aimerait partir le 21 septembre, mais ne peut disposer que d'un mois.

M. de Hindenburg télégraphiera à Berlin pour permettre d'accélérer le départ de notre mission. Il fixera le Comité International dans les huit jours.

Séance levée à 11 h.

11 septembre 1918

⁶⁵⁰ Serge J. Bagotzki (1879-1953), diplomate et agitateur russe, 2^e représentant de la Croix-Rouge de Russie soviétique en Suisse.

⁶⁵¹ Wladimir Lamm, pas plus d'information.

Séance [du Comité] du 11 septembre 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Ferrière, Gautier, Boissier, Rappard, Barbey, Des Gouttes. M. Moynier est excusé.

Les procès-verbaux des séances des 14 août, 23 et 28 août, et 6 septembre sont lus et adoptés.

M. M. Gautier rapporte sur les décisions de la Commission de direction:

M. Burnin des Rosiers [sic] accepte de se borner à dépouiller le courrier français.

M. Chenevière a vu *M. Dimmick* qui nous écrira le régime que la Croix-Rouge américaine nous prie d'adopter.

La Commission préavise en faveur d'une *mission technique en Angleterre*, qui serait composé de M. Crosnier et de Watteville.

Des *prisonniers allemands à Calais* se plaignent du bombardement meurtrier des avions allemands. On écrira à *M. Partsch* sur le caractère urgent et la protestation sera transmise à la Croix-Rouge allemande.

La *mission en Angleterre* est décidée. Elle partirait en novembre, à moins que la mission en Allemagne ne puisse pas partir.

MM. Rappard et Redard ont leurs passeports et partiront cette semaine pour Athènes. Le ministre de Grèce insistera auprès du quartier général pour que nos délégués puissent aller à Salonique.

M. Markovitch, délégué de la Croix-Rouge serbe, insistera dans le même sens auprès de son Gouvernement.

La Croix-Rouge serbe (Genève) demande l'envoi d'une délégation qui serait proposée par le Comité International et agréée par les Gouvernements dans la partie de la Serbie occupée par l'Autriche. Cette mission pourrait visiter aussi la partie de la Serbie occupée par les Bulgares. Il sera répondu favorablement à la Croix-Rouge serbe, le Comité International s'occupera de la constitution de cette mission.

M. Rappard demande des instructions à l'égard de *M. Müller*. *M. Rappard* verra avec lui quels services *M. Müller* peut encore rendre. *M. Ferrière* continue à recourir à *M. Müller* pour les civils en Grèce. *M. Rappard* demandera au Gouvernement serbe que les prisonniers bulgares dans la zone des armées de Salonique puissent être visités par les délégués de la Puissance protectrice, en vue d'assurer la réciprocité pour la visite des prisonniers serbes retenus par les Bulgares, par la légation des Pays-Bas à Sofia. *M. Rappard* offrira de dédommager *M. Müller* de ses frais.

Au sujet de la *mission à Berlin*, il n'y a pas de réponse de *M. de Hindenburg*. La mort du Général Friedrich a pu jeter une certaine perturbation. Il est décidé de faire savoir à l'Allemagne que, vu le silence et le retard, la mission est remise au 15 octobre; on attendra jusqu'au 14 la réponse, *M. Boissier* ne pouvant attendre davantage.

M. Lucien Cramer a été agréé par le Gouvernement français. Il ira voir *M. Hindenburg* et s'efforça de partir avec *M. de Bonstetten*.

Les lettres demandées par la *mission russe* seront adressées à qui de droit (séance du 6 septembre).

Pendant la séance, arrive la réponse de *M. Cahen sur Salonique*. Il préconise un représentant auprès de la Croix-Rouge pour Athènes et Salonique; ce représentant pourrait circuler

librement dans la zone des armées et dans les camps. La dualité de représentation entre Müller et Chabannes la Palice doit cesser.

M. Bernard Bouvier a remis son manuscrit sur G[ustave] Moynier. Le Comité international maintient sa décision de publier le manuscrit mais en demandant que le titre soit «G. Moynier, premier président du Comité International de la Croix-Rouge».⁶⁵²

Séance levée à 11 h 30.

14 septembre 1918

Séance [du Comité] du 14 septembre 1918

Présidence de M. Gautier remplaçant M. Naville, retenu. Présents: MM. D'Espine, Ferrière, Moynier, Boissier, Rappard, Barbey, Des Gouttes. M. Werner assiste à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

MM. Rappard et Redard sont partis le 13 pour Berne. Inopinément M. Rappard a été arrêté à Berne par le ministre Sulzer, qui a mis le grappin sur lui pour l'emmener à New York. M. Rappard a dû préférer sa patrie au Comité international. M. Barbey ne peut pas remplacer M. Rappard avant un mois. M. D'Espine ne pourrait partir que le 25.

La *mission allemande* est renvoyée au 15 octobre; des lettres ont été écrites à M. Hindenburg et au Ministre de la guerre à Berlin pour insister pour que le 15 octobre toutes les difficultés soient aplanies afin de permettre le départ. *M. Ferrière* mis au courant de l'affaire Muller craindrait que son état de santé ne lui permette pas de partir. *M. Werner* demande 24 heures pour réfléchir. *M. le Dr Redard* attendra à Lugano le compagnon qui lui sera adjoint.

Le Comité international prendra une décision dès que MM. Ferrière et Werner se seront mis d'accord.

Séance levée à 9 h 45.

14/17 septembre 1918

D'après information du «Prisoners of War Information Bureau» *600 familles bulgares* résideraient à Salonique comme internées; leurs noms ont figuré sur les listes transmises au Comité international et à la Croix-Rouge bulgare.

Le Comité international sert d'intermédiaire pour la communication des *photographies de tombes*, entre la France et la Bulgarie, relatives aux prisonniers de ces nations respectivement décédés chez l'autre. Les premières photos sont arrivées de Bulgarie et seront remises à la France dès que les photos de ce pays seront arrivées.

L'agence a obtenu des listes de *civils bulgares* internés par les Grecs et les premières listes des *civils grecs* internés en Bulgarie. Cette liste, établi en caractères cyrilliques, a été transcrite en français, et communiquée à la Croix-Rouge hellénique.

En vertu de l'accord bulgaro-serbe de novembre 1917, de *nouvelles listes bulgares* de prisonniers serbes ayant été remises par M. Mikoff au Comité international, les listes serbes de prisonniers bulgares qui étaient aux mains du Comité international ont été remises à M. Mikoff.

18 septembre 1918

Séance [du Comité] du 18 septembre 1918

⁶⁵² Ce qui est historiquement faux ! Le premier président du CICR a été le Général Guillaume-Henri Dufour (1787-1875), de février 1863 à mars 1864.

Présidence de M. Naville. Présents: MM. Gautier, D'Espine, Ferrière, Moynier, Boissier, Rappard, Barbey, Des Gouttes. M. Werner assiste à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. de Bonstetten écrit de Berne qu'il y a quelques difficultés à la délégation permanente. Une dépêche de notre part du 16 septembre avait préalablement insisté auprès du Kriegsministerium pour obtenir enfin une décision pour nos délégués permanents.

M. le Président et les Vice-Présidents,⁶⁵³ ainsi que M. Barbey ont été invités à venir déjeuner samedi 21 à Berne avec la *délégation japonaise de la Croix-Rouge* qui arrive de Rome à Berne.

Ces Messieurs verront *M. Dinichert et M. de Bonsetten* à Berne. L'accord franco-allemand ayant été conclu à Berne sous les auspices du Département politique, il semble que le Gouvernement fédéral devrait appuyer sa réalisation. Une lettre sera écrite au Département politique pour dégager notre responsabilité vis-à-vis de la France, si le refus de l'Allemagne de délivrer des passeports persiste.

L'Allemagne a enfin répondu par l'entremise de ses allégations à Berne sur la *question des gaz*, rejetant la responsabilité de ce moyen de combat sur ses ennemis, mais ne se refusant pas à examiner des propositions sérieuses qui seraient faites au Gouvernement allemand et qui serait de nature à atténuer les maux de la guerre sans nuire aux intérêts vitaux du peuple allemand et moyennant les garanties nécessaires.

M. Gautier rapporte sur la gestion de l'Agence. Les *fiches blanches et de couleurs* sont épuisées. Un marché de un million de fiches est proposé, mais le prix est considérable. *M. Boissier* veut bien se charger de suivre l'affaire, en considérant qu'un approvisionnement paraît indiqué.

MM. Ferrière et Werner se sont décidés à partir pour Athènes. M. Werner s'est rendu à Berne pour la question des passeports. Ces derniers seront prêts demain 19 courant.

Des *médecins militaires américains* sont internés à *Villingen*.⁶⁵⁴ *M. Ferrière* a écrit au Ministère de la guerre [allemand]. Celui-ci répond que les États-Unis ne reconnaissent pas [que] la Convention de Genève soit en vigueur dans cette guerre. Cependant *M. Dennett* s'était déclaré d'accord pour que la démarche fut [faite]. *M. Rappard* s'occupera de l'affaire avec la Légation des États [-Unis]. (Voir «Nouvelles», 28 septembre 18).

Le service civil demande tous les jours de la place pour le service américain. On prévoit une trentaine de collaborateurs. Il faut prévoir un local nouveau. Un appartement approprié serait disponible rue de Candolle.

M. Boissier devant s'absenter, *M. Des Gouttes* est chargé de le remplacer en ce qui concerne le personnel.

À la suite de correspondances avec *M. B[ertrand] Bouvier* au sujet du manuscrit de son étude sur G[ustave] Moynier, il est décidé de demander à *M. Bouvier*, selon le désir de *M. Ad[olphe] Moynier*, de mettre comme titre simplement « G. Moynier, Premier Président du Comité International ». *M. Des Gouttes* est chargé de toutes les questions de papier et d'impression, à décider d'accord avec *M. Bouvier*.

M. Marc Cramer, ancien collaborateur de l'Agence a suggéré à *M. Des Gouttes* l'idée d'une exposition du Comité International et de l'Agence, soit pour faire connaître l'œuvre de

⁶⁵³ Soit D'Espine et Ferrière.

⁶⁵⁴ Ville du Duché de Bade.

l'Agence, soit pour dissiper la confusion que fait le public entre le Comité international et la Croix-Rouge suisse et la section genevoise. Il paraît difficile d'arriver à intéresser le public. Cependant la Commission de direction rapportera à la prochaine séance.

Un *compte-rendu financier* sera présenté chaque mois au Comité, par M. Ad[olphe] Moynier.

Séance levée à 11 h 30.

19/24 septembre 1918

Le 19 septembre *M. Ferrière et Werner* sont partis pour Athènes, rejoignant le Dr. Redard, et remplaçant M. Rappard retenu pour des affaires diplomatiques.

L'échange des valides, en vertu des accords, reprend après une assez longue interruption.

L'Agence reçoit par l'entremise de l'*Ambassade d'Espagne à Berlin* des renseignements intéressants sur les points qui font l'objet de plaintes de la part de ses correspondants.

Les «*Nouvelles*» du 21 septembre 18 donnent la liste des camps de prisonniers serbes et monténégrins en Allemagne et Autriche-Hongrie.

L'ancien *Comité Central pour les prisonniers belges en Allemagne*, au Havre a été converti, fin 1917, en *Office central belge pour les prisonniers*, rattaché au Ministère de la Justice. Il remplace le Bureau de renseignements prévu par l'article 14 de la Convention de La Haye de 1907.

Le 24 septembre la *délégation japonaise de la Croix-Rouge*, après avoir passé à Berne, vient à Genève visiter l'Agence, et sont reçus à déjeuner à l'Hôtel National.⁶⁵⁵ Le président de la délégation est le *prince Tokugawa*,⁶⁵⁶ membre du comité de la Croix-Rouge japonaise (voir *Nouvelles*, 28 septembre 18, p. 345).

25 septembre 1918

Séance [du Comité] du 25 septembre 1918. Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Gautier, Barbey, Rappard, Des Gouttes. M. Boissier est en vacances. M. Ferrière en mission.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Pour la *délégation permanente*, M. Naville a vu à Berne le 21 MM. *de Bonstetten, L. Cramer* ainsi que M. de Hindenburg et M. Francesci [Fransecky];⁶⁵⁷ ces deux Messieurs ont promis de télégraphier au Ministère de la guerre à Berlin. Une lettre a été adressée à *M. Cahen* pour expliquer les difficultés qui arrêtent la délégation permanente et priant la France d'insister diplomatiquement pour l'application de l'art. 51 de l'accord.

Une dépêche a été également envoyée au Kriegsministerium pour lui dire que si le 1er octobre nous n'avons pas obtenu l'autorisation nécessaire d'Allemagne, nous devons en aviser la France.

M. Naville a parlé à *M. le conseiller fédéral Haab*⁶⁵⁸ de la *taxe de 10 centimes* imposée aux *colis postaux* à destination des prisonniers. Les États signataires de la Convention de La Haye ont accepté cette entorse à la Convention de La Haye. En ce qui concerne le *50% de taxe*

⁶⁵⁵ Palace genevois situé au bord du lac Léman et inauguré en 1875. La Société des Nations achète l'hôtel en 1920 pour y installer son siège jusqu'en 1936. En 1924, le bâtiment est baptisé Palais Wilson, nom qu'il porte aujourd'hui encore.

⁶⁵⁶ Iesato Tokugawa (1863-1940), homme politique japonais.

⁶⁵⁷ Colonel von Fransecky, pas d'autre indication.

⁶⁵⁸ Robert Haab (1865-1939), avocat suisse, conseiller fédéral de 1917 à 1929, chef du Département des postes et des chemins de fer.

décidée par le Conseil fédéral sur les *wagons de secours* à destination des prisonniers il n'y a qu'à s'incliner, la Convention de La Haye ne prévoyant pas le cas.

La question de l'attitude des États-Unis à l'égard de la Convention de Genève a été également traitée à Berne. *M. Davis*,⁶⁵⁹ délégué américains à Berne (nommé ambassadeur à Londres) a déclaré que les États-Unis estimaient qu'ils ne sont pas liés, des Puissances non signataires étant entrées en guerre. Une lettre a été écrite par M. le Président au Ministre américain pour attirer son attention sur le précédent très fâcheux que créerait cette situation si elle était maintenue ainsi que sur le fait que les Grands États ne se sont pas prévalus de ce point de vue strictement juridique et ont au contraire continué à négocier et agir sur la base et les principes des Conventions de Genève et de La Haye.

La Commission de direction se fait écho de plaintes des services de l'Entente sur la destruction trop prompte des *pièces comptables à la trésorerie*. *M. Clouzot* examinera la question en octobre.

La question des *fiches* est remise aux pleins pouvoirs à *M. Des Gouttes* pour la traiter au mieux.

Quant à la proposition de *M. Marc Cramer*, la question est renvoyée à l'examen et à la décision de *M. Clouzot*, très compétent en ces matières. *M. Clouzot* se mettra en octobre en rapport avec *M. Cramer*.

Pour le moment il ne paraît pas nécessaire de retenir un appartement rue de Candolle, vu les frais considérables de cette location.

L'horaire sera dès lundi 30 septembre de huit heures à midi et de deux heures à 4 ½, même le samedi (sauf samedi 28).

La Conférence germano-américaine sur les prisonniers a commencé à Berne. Les délégations sont très nombreuses.

La question de la note allemande *sur les gaz* fait l'objet d'une délibération du Comité International. Maintenant que nous avons la réponse de l'Entente et des Empires Centraux, y a-t-il y lieu pour le Comité International d'en faire un usage quelconque? *M. le Président* aurait voulu faire une proposition ferme. Il est décidé de réunir dans une *sorte de livre diplomatique* toutes les notes et de l'envoyer à tous les États. La question de l'impression est remise à *M. le Président* et *M. Des Gouttes*.

La séance levée à 11 h 15.

26 septembre/ 1^{er} octobre 1918

En raison de la situation *fâcheuse des prisonniers russes* en Allemagne, une lettre a été adressée à *M. de Torrès*, secrétaire du roi d'Espagne pour les lui recommander et lui demander si, conformément au traité de paix de Brest Litovsk, les *officiers russes* ne pourraient pas être internés au Danemark.

La conférence austro-italienne qui siégeait à Berne depuis le 28 août a terminé ses travaux le 21 septembre et abouti à la signature d'un accord concernant le rapatriement et le traitement des prisonniers.

C'est le 24 septembre que s'est ouverte *la conférence germano-américaine* par un discours de *M. Calonder*, président de la Confédération. La délégation allemande est composée entre autres du *prince de Hohenlohe-Langenburg*, inspecteur militaire de l'assistance volontaire,

⁶⁵⁹ John W. Davis (1873-1955), avocat, diplomate et homme politique américain, ambassadeur à Londres de 1918 à 1921.

comte de *Montgelas*,⁶⁶⁰ *M. von Hindenburg*, ministre et la Légation de Berne. La délégation américaine est composée entre autres de *M. J.W. Garrett*,⁶⁶¹ ministre à La Haye, *M. Davis* ambassadeur à Londres. *M. Dresel* qui a dirigé l'œuvre des prisonniers est attaché à la délégation, ainsi. Le major Perkins,⁶⁶² commissaire pour l'Europe de la Croix-Rouge américaine (Nouvelles, 28 septembre 1918).

Les convois de rapatriement des valides, en suite des accords franco-allemands, ont repris après interruption nées des difficultés germano-françaises, et continueront désormais régulièrement d'après la Croix-Rouge suisse.

Nous avons demandé à l'ambassade d'Espagne à Berlin de nous communiquer *les rapports de ses délégués visitant les prisonniers américains en Allemagne* comme pour les Français prisonniers.

Un premier rapport des délégués de la légation suisse à Washington sur leur visite à des détachements de travail en Georgie est arrivé à l'Agence.

2 octobre 1918

Séance [du Comité] du 2 octobre 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Gautier, Moynier, Rappard, Barbey. Excusés: MM. Boissier et Des Gouttes. Absents: MM. Ferrière et Werner.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président annonce que *l'Allemagne* a enfin donné son assentiment au voyage de nos *délégués permanents*. M. Barbey les a avisés télégraphiquement les priant de hâter leur départ. Il a également prévenu M. Cahen.

M. Moynier présente le *compte-rendu financier* pour les neuf premiers mois de 1918 soit au 30 septembre. Il ressort de ce tableau un solde disponible au 30 septembre de 703'219.35 fr.

Dépense mensuelle moyenne 63'400 fr.

Agence internationale des Prisonniers de guerre

Compte de *Profits et Pertes* au 30 septembre 1918 (neuf mois)

Frais de bourse	185'600.65	Reçu pour transmission	8'653'908.40
Honoraires	325'742.90	Dons reçus	1'076'737.75
Télégrammes	59'281.45	Recettes diverses	45'367.00
Envois à prisonniers	8'560'022.85	(intérêts, vente de	
Envois spéciaux	59'220.55	timbres, d'imprimés,	
Solde à transmettre	34'665.00	remboursement de	
Solde	551'479.75	dépêches, etc.)	
	9'776'013.15		9'776'013.15
		Moyenne des	
		dépenses mensuelles	
		53'400 fr.)	

⁶⁶⁰ Max, Comte de Montgelas (1860-1938), général et diplomate allemand.

⁶⁶¹ John W. Garrett (1872-1942), diplomate américain, ambassadeur aux Pays-Bas de 1917 à 1919.

⁶⁶² James H. Perkins (1876-1940), financier américain.

Bilan au 31 septembre 1918

Caisse	26'529.45	Dépôts provisoires	227'619.50
Banque de Genève	71'913.60	Disponible	703'219.35
Moynier & Cie	129'993.05		
Comptoir d'Escompte	695'000.00		
Télégraphes	2'000.00		
Chèques postaux	5'402.75		
	930'838.85		930'838.85

Honoraires septembre: 44'663.75 fr.

Moyenne sur 9 mois: 36'193.60 fr.

Genève, le 1er octobre 1918

Le trésorier : A. Moynier

M. le président donne lecture d'une *lettre de M. Ferrière du 28 septembre de Rome* donnant des renseignements sur sa mission. L'amirauté italienne autorise la mission à s'embarquer à Tarente sur un transport militaire.

M. le président a reçu la visite de M. *Rembelinsky*,⁶⁶³ *délégué de la Croix-Rouge russe* auprès du Comité international. Le décret qui saisissait les biens de la Croix-Rouge russe a été rapporté. Il désirerait que le Comité international protestât contre la saisie des biens de la Croix-Rouge russe par les Centraux en Ukraine. Il nous écrira ce sujet. Il attend les pièces nécessaires. On était sans nouvelles de M. Frick depuis un certain temps.

M. Marc Cramer a soumis à M. Clouzot un *projet d'exposition* qui sera communiqué à M. Des Gouttes pour qu'il veuille bien l'examiner à son tour.

M. Gautier rend compte de l'entretien qu'a eu la Commission de direction avec M. Vinci qui l'a mis au courant du ravitaillement des Italiens en Allemagne, ce ravitaillement semble être en bonne voie.

La situation en Bulgarie fait tomber toutes les missions futures en Serbie occupée ou en Bulgarie.

M. le président a invité à Genève *les délégations américaine et allemande* en ce moment en conférence à Berne.

Séance levée à 10 h 45.

2/5 octobre 1918

Le Comité international sert d'intermédiaire pour la transmission des *messages express prévus par l'accord franco-allemand du 15 mars*, art.52, autorisant un court message de 20 mots aux prisonniers qui n'ont pas eu de nouvelles des leurs depuis 3 mois. Il a transmis à fin septembre 1677 messages de prisonniers français, reçu 935 réponses, et pour les Allemands, transmis 1555 messages et 1200 réponses. La Croix-Rouge de Francfort transmet les messages aux Français en régions occupées.

La Direction du service territorial nous communique les *listes des valides rapatriés*.

⁶⁶³ Wladimir Rembelinsky (?-?), premier représentant de la Croix-Rouge de Russie soviétique accrédité en Suisse, pas plus d'indication.

Pour secourir les *prisonniers italiens en Allemagne et Autriche* des wagons seront expédiés par la Commission des prisonniers de la Croix-Rouge italienne au Comité international (Natural) qui réexpédie par Buchs et Bâle.

7 octobre 1918

Séance [du Comité] du 7 octobre 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. G[ustave] Ador, en congé à Genève, D'Espine, Gautier, Moynier, Barbey, Rappard, Des Gouttes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Une dépêche de M. Philipsen annonce que *le délégué permanent danois Hjort* se rencontrera à Berlin avec *M. Lucien Cramer*, notre délégué permanent qui va partir. M. de Bonstetten ne rejoindra que plus tard, en novembre.

M. Ferrière écrit de Rome, du 1er octobre, que malgré l'armistice bulgare, leur voyage conserve sa raison d'être et qu'ils partiront sur un contre-torpilleur italien. Il se loue beaucoup des autorités italiennes, il a pu se rendre compte utilement de la belle œuvre de la Croix-Rouge italienne.

M. Müller de Salonique écrit, en date du 12 septembre, qu'il est obligé par des considérations personnelles et professionnelles de renoncer à son mandat de Délégué du Comité international, l'opposition du Gouvernement hellénique l'entravant pour sa représentation commerciale. Le Comité international lui rendra sa liberté pleine et entière avec tous ses remerciements.

M. Rembelinsky a envoyé une dépêche de Lausanne protestant au nom de la Croix-Rouge russe reconstituée contre des perquisitions et saisies faites par les autorités policières ukrainiennes au siège de la Croix-Rouge ukrainienne à Kief [Kiev]. M. Rembelinsky est accrédité régulièrement par la Croix-Rouge russe reconstituée. Avant toute protestation, il faudra avoir une entrevue avec lui et une confirmation de cette protestation.

Mission en Allemagne. M. Hindenburg a télégraphié que Mlle Cramer ne pouvait pas accompagner la mission à Berlin, MM. Boissier et Werner étant, selon dépêche du 2 octobre, seuls attendus à Berlin. Mlle Cramer reste cependant à notre disposition. Mlle Cramer a été à Berlin et à Berne, elle est connue et appréciée. Il est décidé de demander des explications sur cette exclusion injustifiée, que nous ne pouvons accepter.⁶⁶⁴ Nous ferons remarquer que cette mission était destinée entre autres à entretenir nos relations avec la Croix-Rouge allemande, et à faciliter notre travail en faveur des prisonniers allemands comme les autres. On leur fera observer que nous ne saurions comment remplacer utilement Mlle Cramer. M. Rappard ira préalablement voir M. Hindenburg.

Pendant la séance le Comité international est photographié en vue d'un album de propagande sur l'Agence, dont la Commission de Direction a décidé la publication en français, allemand, anglais.

En vue d'enlever tout prétexte aux États belligérants et *non signataires des Conventions de Genève et de La Haye*, il sera écrit officiellement aux Gouvernements de ces États pour les engager à signer ces conventions.

⁶⁶⁴ Le procès-verbal de la Commission de direction de l'Agence, en date du 11 octobre 1918, fournit une explication à ce refus. Selon M. de Hindenburg, de la Légation allemande à Berne, « Les griefs des autorités allemandes vis-à-vis de Mlle Cramer reposent sur le rapport présenté par elle en 1917 au Congrès des Croix-Rouges neutres, notamment sur la situation des prisonniers roumains en Allemagne. »

Les délégués américains à la Conférence de Berne ont accepté de venir à Genève. Les délégués allemands aussi.

Le remplaçant de Friedrich, *col. Rohd*, Directeur de l'Unterkunfts Département, remercie chaudement pour la sympathie témoignée à l'occasion du décès du général Friedrich.

Séance levée à 11 h 15.

9 octobre 1918

Séance [du Comité] du 9 octobre 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Gautier, Moynier, Micheli, Barbey. MM. Boissier, Des Gouttes excusés.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Gautier annonce qu'il a reçu une proposition de M. Lagier demandant une *augmentation des traitements de 20 % pour toute l'Agence*. La moyenne des traitements atteint 109 fr. Les chefs de service insistent pour une amélioration. La Commission de direction à l'unanimité est du même avis. Il faut prendre les devants et ne pas se laisser acculer à une menace ou à une démission collective.

Une discussion s'engage sur les traitements des chefs de services et les autres. Faut-il augmenter les uns et les autres? Il est décidé que l'augmentation d'environ 20 % comptera à partir du 1er octobre et s'étendra à tous les traitements. Elle sera communiquée par la voie du service au personnel.

Mission de M. Cramer. Nos dépenses seront couvertes par *la France*. Le capitaine danois sera également aux frais de la France.

M. Crosnier est rentré de Berne avec ses passeports en ordre pour l'Angleterre.

Délégué du Comité international aux États-Unis, le Comité international est favorable en principe à ce projet dont on parlera à M. Rappard et éventuellement à M. Sulzer.

M. Naville lit un extrait d'une lettre de M. *Chabannes la Pallice* [sic] du 4 septembre annonçant que nos 2 délégués [Ferrière et Werner] seront autorisés à se rendre à Salonique.

M. Naville rend compte d'un entretien avec M. *Rembelinsky*.

Le *Comité de réorganisation de la Croix-Rouge russe* présidé par le Dr. Popoff a été reconnu par l'Ukraine, et par les Soviets. M. Rembelinsky a laissé à M. Naville la pièce qui l'accrédite.

La protestation sera transmise au gouvernement ukrainien.⁶⁶⁵

M. Naville reprend la lecture in-extenso du très intéressant *rapport Chabannes* et des divers projets qu'il nous soumet.

Au sujet de la réclamation adressée au Département politique par la *Croix-Rouge de Francfort sur le bombardement de Francfort* par des avions anglais, il est décidé que M. Naville répondra à la Croix-Rouge de Francfort.

M. D'Espine propose un voyage d'études sur front franco-anglais. Le Comité prend acte de cette offre.

Séance levée à 11 h 15.

⁶⁶⁵ Voir procès-verbal de l'AIPG du 10/16 octobre 1918.

10/16 octobre 1918

Les *rapatriements* selon les accords franco-allemands, interrompus quelque temps, ont repris régulièrement tant pour les civils que pour les militaires, selon horaire publié dans les Nouvelles (n° du 12 octobre 1918, numéro 41). Les civils passent par Singen⁶⁶⁶-Berne-Bouveret,⁶⁶⁷ les militaires par Constance⁶⁶⁸-Berne-Genève. C'est le *service territorial* qui fournit tout le personnel d'escorte. Le convoi du 5 octobre comprenait un certain nombre d'otages, ainsi que les 33 infirmières de la Croix-Rouge française internées à Rastatt.

Un comité permanent des Croix-Rouges neutres en Russie s'est constitué à Moscou (Croix-Rouges danoise, norvégienne, suédoise et russe) pour protéger les Croix-Rouges et s'intéresser aux prisonniers. M. E[douard] A[uguste] Frick représente le Comité international. La Croix-Rouge néerlandaise s'y fait aussi représenter par M. Nicolaas van Gilse van der Pals.⁶⁶⁹

Un Suisse, M. Max Gunther, de la Croix-Rouge de Francfort proteste et menace en son nom contre le bombardement de Francfort qui atteint les hôpitaux et tous les malades qui y sont. Nous lui répondons que ces bombardements sont déplorables, mais que tous les belligérants en ont fait, et que des représailles seraient injustifiées, de la Croix-Rouge plus que toute autre.

A la suite de sa visite de M. Rembelinsky, *une protestation est envoyée au Gouvernement de l'Ukraine* contre la saisie le 25 septembre des archives et fonds de la Croix-Rouge de Crimée.

Le 12 octobre, déjeuner avec M. Sulzer, ministre de Suisse à Washington à La Métropole. Départ de M. Rappard pour Paris et Washington avec M. Sulzer.

16 octobre 1918

Séance [du Comité] du 16 octobre 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Gautier, Moynier, Boissier, Des Gouttes. M. Barbey, absent, Ferrière et Rappard en mission.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Consulat de Grèce a informé que *nos délégués sont partis d'Athènes pour Salonique*.

Des collaborateurs ont remercié pour *l'augmentation des salaires*.

Les prisonniers dans la zone de guerre ne sont pas mis au bénéfice de l'accord franco-allemand. Ils ne sont pas ravitaillés, ni informés des nouvelles des leurs. La *carte de capture* ne fonctionne pas. La carte de capture devait leur permettre de donner dans les 8 jours de leurs nouvelles et de communiquer leur adresse. Or ces cartes portent l'avis, au contraire, que les familles ne doivent pas écrire. Une lettre a été adressée au ministère de la guerre de Berlin et à M. Dinichert.

M. [Pierre] Odavitch, représentant de la Croix-Rouge serbe à l'Agence demande si le Comité international garderait 60'000 fr. qui appartiennent aux prisonniers autrichiens aux mains des Serbes. Si la demande est faite officiellement, le Comité international acceptera ce dépôt.

M. Sulzer a été reçu à déjeuner le 12 octobre. Le consul suisse à Philadelphie M. le pasteur Vuillemier⁶⁷⁰ serait très qualifié pour représenter le Comité international. M. Sulzer y est

⁶⁶⁶ Ville du Duché de Bade, à la frontière de la Suisse.

⁶⁶⁷ Commune suisse du canton du Valais, située au sud du Lac Léman et proche de la frontière française.

⁶⁶⁸ Ville du Duché de Bade, à la frontière de la Suisse.

⁶⁶⁹ Possiblement Nicolai van Gilse van der Pals (1891-1969), musicologue russe, biographe de Tchaïkovski et de Rimski-Korsakov.

⁶⁷⁰ Possiblement Henri Vuilleumier (1841-1925), pasteur et théologien suisse, professeur à l'université de Lausanne.

favorable et ces Messieurs (Sulzer et Rappard) partis le même jour examineront l'affaire sur place.

Il y a lieu de se préoccuper des *prisonniers politiques*, qui d'après les journaux bénéficieraient d'une amnistie. Une lettre a été adressée au Chancelier allemand à ce sujet.

Quant à la question des *prisonniers dans la zone de feu*, elle se rattache aux menaces récentes de représailles adressées par l'Angleterre à l'Allemagne. On pourrait appuyer la lettre écrite du ministre de la guerre de Berlin auprès du *colonel Franzecki* [Francesci] remplaçant le général Friedrich, ou du prince de Hohenlohe, tous deux délégués à Berne. C'est ce qui sera fait.

A propos du refus opposé à l'envoi de Mademoiselle Cramer en Allemagne nous avons demandé des explications qu'on a promises à M. Rappard, lors de sa dernière visite le 9 courant à Berne. Notre télégramme *au prince Max de Bade*, ainsi qu'à M. Partsch est parti le 10. M. Fischer de la Légation d'Allemagne nous a promis de télégraphier au Ministère à Berlin. Nous attendrons encore quelques jours.

En ce qui concerne le *projet d'exposition du Comité international de M. Marc Cramer*, il est décidé, vu l'importance que devrait revêtir cette exposition pour être digne du Comité international, d'en renvoyer la préparation éventuelle au moment où, par le fait de l'armistice, l'Agence sera moins absorbée.

En confirmation d'une décision antérieure, le rapport du *Dr. Guillermin sur les camps de prisonniers allemands en France* (juin [19]18) sera imprimé et prendra place dans la série de Documents.

En vue d'éviter *les violations des tombes allemandes*, sur territoire français et éventuellement belge reconquis, une lettre sera adressée aux Croix-Rouges britannique, française et belge.

M. Crosnier est parti le 15 octobre pour Londres, envoyé en mission au nom de l'Agence.

Séance levée à 11 h.

16/22 octobre 1918

La misère des *internés belges aux Pays-Bas* nous étant révélée de plusieurs côtés, une lettre est adressée à *l'ambassadeur américain à La Haye* pour lui demander s'il ne pourrait pas intervenir en leur faveur.

Par lettre du 19 octobre, le Comité international remercie *le prince Max de Bade* d'avoir facilité le départ de Mlle Cramer et levé l'opposition à sa mission à Berlin. En même temps, il lui demande d'étendre l'amnistie proclamée en Allemagne pour certains délinquants militaires, à *tous les prisonniers politiques*, soit aux sujets étrangers ayant péché par excès de patriotisme.

L'Agence se préoccupe des secours à faire parvenir aux *prisonniers italiens en Allemagne et en Autriche*. L'Allemagne propose un *échange de tuberculeux*, mais il y en a un beaucoup plus grand nombre naturellement en Allemagne qu'en Italie.

L'État-major des armées d'Orient a communiqué au Comité international un projet de réorganisation de la délégation à Salonique, exclusivement concentrée entre les mains de M. de Chabannes la Palice à Salonique. Le délégué pourra réclamer les listes de prisonniers, visiter les camps avec un interprète et entretenir les prisonniers en présence du chef de camp, il pourra circuler librement dans la zone des armées.

MM. Ferrière et Werner ont été autorisés à se rendre à Salonique par le commandant en chef des armées alliées en Orient, le général *Franchet d'Esperey*.⁶⁷¹

La question des *délégués neutres* fait l'objet d'une récapitulation dans les *Nouvelles* (n° du 19 octobre 18).

23 octobre 1918

Séance du Comité international du 23 octobre 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Gautier, Boissier, Barbey, Des Gouttes. M. Moynier est excusé. MM. Ferrière et Rappard en mission.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Depuis la dernière séance, le *prince Max de Bade*, chancelier de l'Empire,⁶⁷² a donné l'autorisation nécessaire pour la mission de *Mlle Cramer* en Allemagne. Mais la grippe empêche le départ de notre mission pour le moment. Une dépêche sera envoyée au prince Max de Bade pour l'informer de ce retard.

M. Lucien Cramer, notre Délégué permanent, est arrivé à Berlin et va commencer les visites de camps avec le *capitaine Hjort*. Il est en instance pour obtenir l'autorisation de converser sans témoins avec les prisonniers et d'arriver aux camps sans être annoncés [sic]. Il y a peu de bon vouloir de la part du Ministère de la Guerre. Le levier de la réciprocité ne jouant pas en France, les Allemands très bien représentés par les attachés à la Légation de Suisse ne tenant pas à une visite des Délégués permanents danois.

M. Ed[ouard] Frick, notre représentant à Petrograd, est arrivé à Genève et nous a fait un rapport oral sur son excellent travail au sein de la Croix-Rouge en Russie, en attendant son rapport écrit. Il est décidé de le défrayer de ses dépenses et de traiter avec lui la question de son traitement, sur la base d'une allocation mensuelle.

Il sera écrit à *M. Cramer* de ne pas rompre les ponts mais avant tout d'arriver à des visites de camps. On préviendra la France de l'accueil reçu par M. Cramer. M. Cramer sera défrayé de ses frais (100 MK par jour), et recevra une indemnité unique d'équipement ou d'installation (1350 fr.) et un traitement de 1000 fr. par mois.

En ce qui concerne *l'inexécution de l'accord anglo-allemand*, en raison d'une part que l'Angleterre refuse d'assimiler les *équipages des sous-marins* aux autres prisonniers et d'autre part que l'Allemagne n'est pas satisfaite de la situation assurée aux civils allemands en Chine, il est décidé que nos délégués à Berlin seront autorisés à dire que le Comité international est d'opinion que les équipages devraient être assimilés aux autres prisonniers, mais devront être prudents quant aux autres difficultés soulevées par l'exécution de l'accord.

Au lieu d'écrire aux délégués allemands à Berne sur la *question des prisonniers de la zone de feu*, on attendra la venue à Genève de ces délégués qui ont été invités.

La lettre aux Croix-Rouges française, britannique et belge sur le *respect des tombes* sera préparée par M. Des Gouttes.

M. Gautier offre de faire précéder le *livre sur les gaz*, que M. Naville prépare, d'une courte *notice historique sur le Comité international* avant, pendant et après la guerre; cette offre est accueillie avec beaucoup d'empressement par le Comité.

⁶⁷¹ Louis Franchet d'Espèrey (1856-1942), militaire français.

⁶⁷² 8^e chancelier impérial allemand, du 3 octobre au 9 novembre 1918.

La brochure de *M. Bouvier sur M. Moynier* sera précédée de la reproduction de son portrait par Giron.⁶⁷³

Le rapport de *M. Guillermin sur les camps en France* ne sera pas illustré.

La séance est levée à 11 h.15.

24/29 octobre 1918

Le Dr. *Paravicini, médecin à Yokohama*, a visité, comme délégué du Comité international, les camps de prisonniers au Japon, du 28 juin au 16 juillet, M. [S.] *Nagasaki* du Comité central de la Société japonaise de la Croix-Rouge participait aux visites. Le rapport complet sera envoyé par le Département politique.

Le 23 octobre *M. Ferrière* télégraphie que la mission part de Salonique pour Sofia en vue de s'occuper des rapatriements.

L'Agence a réclamé contre le dépouillement allégué des *Américains prisonniers en Allemagne de leurs chaussures*. Le 11 octobre le Ministère de la guerre à Berlin répond que les vêtements et équipements sont butin de guerre, que d'ailleurs les prisonniers insuffisamment secourus vendent leurs effets et que les caisses qui arrivent sont incomplètes paraissant avoir été pillées déjà à la station étrangère. Le Comité international ne peut admettre que les effets personnels soient butins de guerre (Règlement art. 4 Convention IV La Haye 1907) (Nouvelle, n°43, 26 octobre 18).

La Croix-Rouge américaine (Berne) a répondu à tous les points soulevés et allégués par le Gouvernement allemand et nous demande de protester.

L'accord *italo-allemand* [du 15 mai 1918] *a été ratifié*, mais par encore l'accord austro-italien (Nouvelles, 2 novembre 18).

26 octobre

MM. [Francesco] *Mauro* et [Enrico] *d'Agnello* [Agnielli], délégués de l'Italie, visitent l'Agence et demandent des secours pour les prisonniers italiens. Nous leur offrons le concours de délégués neutres pour cette tâche, ces délégations étant prévues à l'accord austro-italien.

30 octobre 1918

Séance [du Comité] du 30 octobre 1918

Présidence de M. Gautier. M. Naville indisposé est excusé ainsi que M. Moynier. Présents: MM. D'Espine, Gautier, Boissier, Barbey, Des Gouttes.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Gautier annonce que la *Délégation allemande* vient voir l'Agence samedi 2 novembre. Elle sera reçue à déjeuner à l'hôtel de La Métropole. Elle sera composée de MM. *Papst, général Franzecki*, successeur du général Friedrich, *prince de Hohenlohe et von Hindenburg*.

M. Frick est disposé à se rendre à Paris comme notre délégué. Il n'aura à traiter comme notre mandataire que les questions touchant les prisonniers soit les *Russe internés en France*, soit les *prisonniers alliés en Russie ou en Allemagne*, mais il n'abordera les questions politiques que comme citoyen suisse et non comme Délégué du Comité international. La question de son traitement sera examinée avec lui.

⁶⁷³ Charles Giron (1850-1914), peintre suisse.

L'album de propagande est en préparation.⁶⁷⁴ Il coûtera 10'000 fr. au moins, le papier seul représente 6000 fr. Cette dépense paraît utile. Elle est votée par le Comité.

M. Gautier a commencé à rédiger l'introduction au *livre sur les gaz*. Il insistera auprès de *M. Naville* pour que la publication de ce livre soit accélérée.

M. D'Espine demande que des démarches soient faites auprès de *M. de Hahn* représentant du Ministère de la guerre autrichien dans le Service des prisonniers pour obtenir des réponses aux demandes de rapatriement d'Italiens que nous adressons à la Croix-Rouge autrichienne et qui sont le plus souvent refusées.

*M. Alexis François*⁶⁷⁵ publiant un volume sur le Berceau de la Croix-Rouge,⁶⁷⁶ le Comité international décide, vu l'intérêt de l'ouvrage, de souscrire à 100 ex[emplaires] de l'ouvrage.

La lettre concernant la *violation des tombes de soldats allemands* a été adressée aux Croix-Rouges française, britannique et belge.

Le 1er novembre à 10 h. nos vérificateurs des comptes, *MM. Bouvier et Hentsch* viendront s'entretenir avec le Comité de l'exécution de leur mandat.

La séance est levée à 11 h.

31 octobre/5 novembre 1918

Le Comité international envoie, en date du 1er novembre, un télégramme soit au *président Wilson*,⁶⁷⁷ soit au *Comité interallié de Versailles* pour demander qu'une des conditions de l'armistice à imposer à l'Allemagne et à l'Autriche soit le rapatriement de tous les prisonniers, notamment les Russes et Roumains qui ne peuvent être ravitaillés. Il suggère le *rapatriement* immédiat par rupture du front si le transport par chemin de fer est trop lent.

2 novembre 1918

Réception à l'Agence du *Prince Hohenlohe-Langenburg*, Commissaire impérial et inspecteur de l'assistance volontaire en Allemagne, chef de la Délégation qui siège à Berne avec les Américains pour régler le sort des prisonniers, *Major von Palpst et colonel Franzeski* de la section des prisonniers (Unterkunfts-Departement) du Ministère de la guerre. Déjeuner à la Métropole avec eux.

L'Allemagne considère que les *chaussures* comme le reste de l'équipement fournis par l'État n'est [sic] pas propriété personnelle (art. 4 Règlement de La Haye) (voir 24/29 octobre). Ils annoncent qu'en application extensive de l'accord de Berne, *les civils des régions occupées* seront autorisés non pas à rentrer chez eux, en territoires envahis, mais bien en France libre. Ils nous demandent de télégraphier à Paris que si le Gouvernement français s'engageait à ne pas enrôler dans l'armée les *civils mobilisables* des villes reconquises par les Alliés, les Allemands ne les emmèneraient pas comme otages. Cette démarche est faite sous forme de lettre à l'Ambassade de France, lui communiquant le fait à titre de renseignement.

L'Agence est intervenue pour demander à Berlin que les *détenus politiques* dans les prisons allemandes puissent être ravitaillés par des colis.

⁶⁷⁴ Il s'agit de l'ouvrage *Actes du Comité international de la Croix-Rouge pendant la Guerre 1914-1918*, Genève, 1918.

⁶⁷⁵ Alexis François (1877-1958), professeur suisse d'histoire de la langue française moderne à l'Université de Genève.

⁶⁷⁶ Genève, A. Jullien; Paris, E. Champion, 1918.

⁶⁷⁷ Woodrow Wilson (1856-1924), avocat, politiste et homme politique américain, 28^e président des Etats-Unis de 1913 à 1921.

Les 25 octobre visite du commandant portugais [J.S.] *Pestana de Vasconcelos*, délégué du service portugais des P.G., accompagné *du comte de Penha-Garcia*.

3 novembre. Signature de l'Armistice entre les Alliés et l'Autriche-Hongrie.⁶⁷⁸

6 novembre 1918

Séance [du Comité] du 6 novembre 1918

Présidence de M. Naville. Présents: MM. D'Espine, Gautier, Boissier, Barbey, Des Gouttes. MM. Ferrière, Rappard et Werner sont absents.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

MM. *Bouvier* et R[ené] *Hentsch* ont présenté quelques suggestions relatives au contrôle du courrier, notamment des *lettres valeurs*. La question a été examinée. Tous les chargés seront ouverts à la Trésorerie; en outre les chefs de service du dépouillement assisteront toujours au dépouillement.

Dès le retour de M. Werner, la question sera reprise. Tous les plis recommandés, sans valeur déclarée, seront ouverts par M. Barbey, en l'absence de M. Werner.

Les *délégués allemands* sont venus le 2 novembre, ont visité l'Agence et ont été très intéressés et satisfaits de leur visite et de la réception qui leur a été faite.

Les *armistices* signés avec la *Turquie* en octobre et avec l'*Italie* [lire certainement l'Autriche-Hongrie] le 3 novembre ont stipulé le renvoi immédiat et sans réciprocité des prisonniers. Le travail de l'Agence en sera sans doute grandement modifié, ainsi que les fonctions de notre délégation permanente.

M. *Frick* nous a remis un rapport résumant ce qu'il nous avait dit. Il s'appuie à la fois sur le groupe des Croix-Rouges des neutres et sur le Comité international.

M. *Rembelinski* [Rembelinsky] est venu prendre congé, et M. *Bagotzki* s'est présenté au nom de la Croix-Rouge russe.

En ce qui concerne le *traitement de M. Frick*, il a été convenu qu'il sera de 1000 fr. par mois, dès le 1er novembre et que ses frais lui seraient remboursés, le tout tant qu'il travaillera pour nous.

M. *Frick* se préoccupe de la condition des *Russes prisonniers en Autriche*, qui sont mal vus et risquent de devenir une proie facile aux entreprises bolchevistes. Il propose l'envoi de missions à Vienne et à Budapest pour s'occuper de cette question, un grand nombre de Russes appartenant aux régions occupées et ne pouvant rentrer chez eux. Il est décidé de demander télégraphiquement aux Croix-Rouges autrichienne et hongroise ce qu'elles comptent faire de ces prisonniers, dont elles doivent désirer alléger leur territoire, au point de vue alimentaire et autres. On étudiera l'envoi de délégués en Autriche-Hongrie.

M. *Frick* se rendant à Paris, verra M. d'Anthouard, qui se préoccupe des prisonniers alliés incarcérés en Russie.

M. *Crosnier* est revenu d'Angleterre avec l'impression que le Comité international aurait dû se faire mieux connaître. Il a obtenu que l'Agence serait le correspondant du bureau de Wellington street pour la recherche des aviateurs (voir Nouvelles, 23 novembre 1918, n°46 et 47,⁶⁷⁹ p.401).

⁶⁷⁸ En rouge dans le texte.

⁶⁷⁹ Les deux numéros sont datés du 23 novembre 1918.

M. Gautier donne lecture de sa préface au livre sur les gaz. Il propose que cette préface toute générale sur le rôle du Comité international soit placée à l'entrée du *recueil complet de nos appels*. Cette proposition est acceptée. Les réponses seront aussi publiées. Le recueil sera élaboré et publié par les soins de *M. Des Gouttes*.

M. Gautier propose que la désignation de *Mlle Cramer, comme membre du Comité international*, devienne effective. Il considère sa présence comme un renforcement nécessaire pour le Comité. *M. Boissier* appuie cette proposition, en demandant que les idées nombreuses et généreuses qu'elle a et lance soient contrôlées par le Comité sans que les questions de personnalité entrent en jeu [~~sans qu'il n'en fasse une affaire personnelle~~]. Sur la proposition de *M. Moynier*, on attendra le retour de *M. Ferrière* pour statuer à la prochaine séance où il sera là.

La séance est levée à 11 h 15.

7/12 novembre 1918

Il est signalé à *M. Alphand*⁶⁸⁰ à Paris que le Comité international a insisté auprès du Chancelier Max de Bade pour que l'amnistie soit étendue aux *condamnés politiques français et belges*.

Par télégrammes du 6 novembre les *Croix-Rouges autrichienne et hongroise* placent leur matériel et personnel sanitaire en pays évacué sous la *protection de la Croix-Rouge internationale* en vue de la protection des malades et blessés restés dans ces régions. Par dépêche du 7 [novembre] à la Croix-Rouge française, à Foch⁶⁸¹ et à Diaz,⁶⁸² le Comité international prie les autorités militaires compétentes d'assurer cette protection.

La Croix-Rouge autrichienne proteste aussi contre *l'arrestation à Prague de fonctionnaires de la Direction de la Croix-Rouge* sous l'inculpation d'irrégularités. A la demande de la Croix-Rouge, le Comité international réclame télégraphiquement leur libération pour être déférés à la justice ordinaire.

*11 novembre signature de l'Armistice franco-allemand soit entre les Alliés et l'Allemagne*⁶⁸³(Nouvelles, 23 novembre 1918, p. 402).

⁶⁸⁰ Possiblement Charles Alphand (1879-1942), diplomate français, ambassadeur de France en Suisse de 1936 à 1940.

⁶⁸¹ Ferdinand Foch (1851-1929), militaire français, généralissime, commandant en chef des forces alliées.

⁶⁸² Armando Diaz (1861-1928), militaire et général italien, chef de l'État-major italien (1917-1918).

⁶⁸³ En rouge dans le texte.

MISSION

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance. Le CICR s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine des Conventions de Genève et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont il dirige et coordonne les activités internationales dans les conflits armés et les autres situations de violence.



CICR